





10#

Dubenet Chne de leglise de Paris

par Dom CLÉMENCET (1703 – 1778)

(Brunet, III, 205)   né à Painblanc,
près d'Autun

par ailleurs auteur des T. XI et XII de
l'Histoire littéraire de la France et d'une
importante Histoire générale de Port-Royal
(1755-1757) –

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE S. BERNARD,
ABBÉ DE CLAIRVAUX.

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/histoirelitterai00clem

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE S. BERNARD,
ABBÉ DE CLAIRVAUX,
ET
DE PIERRE LE VÉNÉRABLE,
ABBÉ DE CLUNI.

QUI peut ſervir de Supplément au douzieme Siecle de l'Hiſtoire Littéraire de la France.



A PARIS,

Chez la veuve DESAINT, Libraire, rue du Foin S. Jacques.

M. DCC. LXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

Les deux ſaints Abbés, dont nous donnons l'Hiſtoire Littéraire, ne ſe ſont pas moins rendus recommandables par la ſainteté de leur vie, que par les productions de leurs plumes, dans le ſiecle où ils ont vécu, & dont ils ont été la gloire & l'ornement. Les qualités du cœur & de l'eſprit, la nobleſſe des ſentimens qui répondoit à celle de leur naiſſance, la conformité de vues pour le bien, formerent entre eux une liaiſon qui renouvella dans le XII ſiecle le bel exemple d'une amitié chrétienne, tel que ſaint Baſile & ſaint Grégoire de Nazianze l'ont donné autrefois dans le IV ſiecle.

Ces raiſons & d'autres encore, les circonſtances même des temps exigeoient qu'on ne ſéparât point l'Hiſtoire de ces deux ſaints Abbés. On y verra avec quel ſoin & quel ſuccès, remplis du même zele & animés du même eſprit, ils ont travaillé à renouveller la diſcipline réguliere dans les Monaſteres : leurs paroles ſoutenues par leurs exemples opérerent alors des changemens admirables. Puiſſe le détail de leurs actions & de leurs écrits, dans lequel nous allons entrer, opérer aujourd'hui les mêmes effets ! Puiſſe-t-il faire rentrer ſincé-

rement dans l'esprit de leur état ceux qui auroient eu le malheur de s'en écarter, fortifier & encourager les foibles, enfin produire un changement qui édifie les hommes sur la terre, & réjouisse les Anges dans le ciel.

Le zele de nos deux saints Abbés ne se borna pas à renouveller & à rétablir dans les Monasteres l'esprit & les observances de l'état religieux, ils ne travaillerent pas moins à faire revivre & à maintenir la discipline ecclésiastique. On peut même dire en général que leurs écrits, sur-tout ceux de saint Bernard, sont également faits pour l'instruction de tous les états qui composent l'Eglise : chacun y trouve celle qui lui est propre, exposée avec une clarté & une force admirable.

La vérité seule s'y fait entendre sans déguisement ; elle y est annoncée aux grands comme aux petits ; aux Papes mêmes, aux Cardinaux, aux Evêques comme aux Fideles, aux Rois comme aux sujets, aux Docteurs comme aux ignorans. Avec quelle force S. Bernard ne parle-t-il pas au Pape sur ses obligations, dans l'admirable ouvrage de la Considération, qu'on a appellé le Deutéronome des Papes, & qu'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de la sagesse, de la franchise & de la capacité du saint Abbé de Clairvaux? Quantité de Papes & d'Evêques y ont puisé les maximes de leur

gouvernement, & Pie V le faisoit lire habituellement à sa table.

Ce n'est point seulement en donnant des instructions sur la morale & la discipline, que saint Bernard fait paroître ses talens & l'étendue de son génie; il les montre encore bien davantage en traitant des dogmes les plus relevés de la Religion. Vous diriez, en lisant les Traités qu'il a composés, sur-tout celui sur la Grace & le Libre arbitre, que ce prétendu Disciple des chênes & des hêtres a été élevé, comme saint Paul, au troisieme ciel; qu'il a eu pour maître, la vérité elle-même; qu'elle lui a dicté cet admirable ouvrage, dans lequel il développe avec tant de force, de clarté, de précision & d'exactitude, les profonds mysteres qui en font l'objet: ouvrage que saint Augustin ne feroit pas difficulté d'adopter; ouvrage enfin tout d'or, *Totus aureus*, par lequel le saint Docteur qui l'a composé a rendu à l'Eglise catholique un service immortel: *Quo de Ecclesia catholica universa sanctus Doctor immortali titulo meritus est.* On pourroit en dire autant du Traité des mœurs & du devoir des Evêques, à Henri, archevêque de Sens, qui peut passer pour le Deutéronome des Evêques; du Traité de la Conversion des mœurs, prononcé dans les écoles de Paris, & qui peupla Clairvaux de solitaires; du Traité du précepte & de la dispense, de l'obligation d'aimer

Dieu, &c. Quelle lumiere & quelle force dans tous ces Traités! quelle onction! On croiroit, en les lisant, lire des écrits composés dans les plus beaux siecles de l'Eglise, par quelques-uns des plus saints & des plus savans Docteurs.

Quoique les ouvrages de saint Bernard soient faits, comme nous l'avons dit, pour l'instruction de tous les états qui composent l'Eglise, c'est particuliérement pour celle des Religieux. Aussi D. Mabillon ne craint point de dire que « De tous » les livres que les Moines doivent ou peuvent » lire, il n'y en a point après les Livres sacrés, » qui leur puissent être plus utiles, & qui leur » doivent être plus familiers, que les Œuvres de » saint Bernard. Ce doit être, ajoute-t-il, la nour» riture la plus ordinaire de leurs ames durant » toute leur vie; & ils ne doivent jamais inter» rompre la lecture de ce grand Maître des soli» taires, que pour la reprendre ensuite avec plus » de goût & d'avidité. Ils trouveront dans cette » lecture tout ce qu'ils peuvent chercher ailleurs, » la solidité, l'agrément, la diversité, la justesse, » la briéveté, le feu, les mouvemens. Je ne sais » s'il y eut jamais une personne que Dieu ait » destinée plus particuliérement pour réformer les » mœurs de l'état monastique, & qui y ait réussi » avec plus de succès que ce grand homme ».

Ce que nous avons dit de saint Bernard, nous pouvons

pouvons le dire de Pierre le Vénérable, dont les ouvrages qui ne respirent que la piété, la charité, & le zele pour le salut des ames, sont également propres à instruire, à édifier, & dont l'auteur paroît aussi avoir été suscité de Dieu pour la réforme de l'état monastique.

Nous suivrons exactement dans cet ouvrage le plan & la méthode qu'ont suivi les auteurs de l'Histoire Littéraire de la France, à laquelle on pourra joindre ce Volume, comme un Supplément au XII siecle. Nous citerons tous nos garans; & le Lecteur, en lisant la vie de saint Bernard remplie de tant de faits éclatans, de tant de merveilles, de tant de miracles, aura la satisfaction d'être assuré de la vérité de tous ces faits & de toutes ces merveilles, par le témoignage d'auteurs non suspects, qu'il aura sous ses yeux; c'est-à-dire, par des écrivains qui ont vu eux-mêmes & ont été témoins de ce qu'ils ont écrit, ou qui l'ont appris de témoins oculaires.



TABLE

Des principales Citations qui se trouvent dans ce Volume.

A

Abel. Ep.	Les Lettres d'Abélard & d'Eloïse traduites en François par D. Gervaise, 2 vol. *in*-12. Paris.
	Vita S. Bernardi, autore Alano, tom. II. operum S. Bernardi.
Arn. vit. S. Bern.	Vita S. Bernardi, autore Arnaldo seu Ernaldo, abbate Bonæ-vallis, tom. II. operum S. Bernardi.

B

Baill.	Vie des Saints par M. Baillet.
Misc. Bal.	Baluzii Miscellanea, tom. VII. *in*-8°.
Ba. Dic.	Dictionnaire de Bayle.
Bibl. de Bourg.	Bibliotheque des auteurs de Bourgogne, par M. Papillon, Dijon, 1742. *in-fol.*
Bibl. Cas. Ben.	Bibliotheca Casæ-Benedictinæ.
	Bibliotheca Cluniacensis, edita ab Andræa Duchesne. Paris, 1614. *fol.*
Bibl. Font. Ebr.	Bibliotheca monasterii Fontis-Ebraldi.
Bibl. Maj. Mon.	Bibliotheca Majoris-Monasterii.
Cat. mss. Bib. Reg.	Catalogus manuscriptorum bibliothecæ Regiæ. Paris, *fol.*
Bibl. S. Sulp. Bit.	Bibliotheca S. Sulpitii Bituricensis.
	Bibliotheque de Tuffey.
Bibl. S. Vinc. Cen.	Bibliotheca monasterii S. Vincentii Cenomanensis.

C

Catal. mss. Ang.	Catalogus librorum manuscriptorum Angliæ & Hiberniæ. Oxonii, 1697. 2. vol. *fol.*
Chiffl. de illust. gen. S. Bern.	Petri-Francisci Chifflet S. Bernardi genus illustre assertum, Divione, 1660. 4°.
Chop. de sac. Pol.	Choppin, de sacra Politia.
Chron. Maur.	Chronicon Maurigniacense (inter Historicos Francicos Andreæ Duchesne).

D

	Histoire des Cardinaux François, par François Duchésne, Paris, 1660. 2 vol. *fol.*
Dup. XII. siecle.	Dupin, Histoire des controverses & matieres ecclésiastiques traitées au douzieme Siecle.

E

Exord. mag.	Exordium magnum Cisterc. (imprimé dans la bibl. des Peres de Cît.)

F

JOANNIS-Alberti Fabricii bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis. Hamburgi, 1733. 5 vol. *in*-4°. — *Fab. Bibl. med. & infim. lat.*

Jean Ferreras, Hiſtoire générale d'Eſpagne, traduite par M. d'Hermilli, 4°. 10 vol. Paris, 1751. — *Hiſt. gén. d'Eſp.*

Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. l'abbé Fleuri. — *Fl. Hiſt. Eccl.*

G

GALLIA Chriſtiana, ſeu ſeries Archiepiſcoporum, Epiſcoporum & Abbatum, ſtudio Sanmarthanorum, *fol.* — *Gall. Ch. vet.*

Eadem ſtudio Benedictinorum. — *= Nov.*

Vita S. Bernardi, autore Gaudefrido, tom. II. operum S. Bernardi. — *Gaud.*

Conradi Geſneri bibliotheca. Tiguri, 1583. *fol.* — *Geſn.*

Vita S. Bernardi, autore Guillelmo, tom. II. operum S. Bernardi. — *Guill.*

Guillelmi Neubrigenſis, Rerum Anglicanarum Libri v (inter rerum Britannicarum ſcriptores, editos Heidelbergæ), 1587. *fol.* — *Guill. Neub. de Reb. Angl.*

H

CHRISOSTOMI Henriquez Menologium Ciſtercienſe, Antuerp. 1630. *fol.* — *Men. Ciſt.*

Ejuſd. faſciculus Sanctorum Ordinis Ciſtercienſis. Coloniæ 1631. 2 vol. 4°. — *Faſ. SS. Ord. Ciſt.*

Hiſtoire Littéraire de la France. — *Hiſt. Litt.*

Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, Paris, pluſieurs volumes. — *Hiſt. de l'égl. Gall.*

Jacobi Hommey, ſupplementum Patrum, Paris, 1684. 8°. — *Hom. ſupp. Patr.*

Huet, évêque d'Avranches, de claris interpretibus, & de optimo genere interpretandi, Paris, 1661. *in*-4°. — *De Clar. Interp.*

I

VITA S. Bernardi, autore Joanne Eremita. — *Joan. Erem.*

Remarques critiques ſur Bayle, par M. l'abbé Joli, Dijon, 1748. *fol.* — *Rem. crit. ſur Bayle.*

L

LAMBECIUS, bibliotheca Vindobonenſis, 8 vol. *in-fol.* — *Lamb. Bib. Vind.*

Lenglet du Freſnoy, Méthode pour étudier l'hiſtoire, Paris, 1736. 9 vol. *in*-12. — *Leng. du Freſn.*

M. Martini Lipenii bibliotheca theologica. Francof. 1682. 2 vol. *fol.* — *Lipen. Bibl. theol.*

Ferreoli Locrii Maria Auguſta. — *Loc. Mar. Aug.*

M

ANNALES ordinis S. Benedicti, autore D. Mabillon. 6 vol. *fol.* — *Ann. Ben.*

Magna bibliotheca eccleſiaſtica, Colon. 1734. *fol.* — *Mag. Bibl. Eccl.*

Angeli Manrique annales Ciſt. *Lugduni*, 1649 = 1659, 4 vol. *fol.* — *Manr. Ann. Ciſt.*

Veterum ſcriptorum ampliſſima collectio, &c. opera D. Martenne & D. Durand, Paris, 9 vol. *fol.* — *Ampl. Coll.*

Anecd.	Eorumdem Thesaurus Anecdotorum, Paris, 5 vol. *fol.*
Voyage Litt.	Voyage Littéraire des mêmes Bénédictins. Paris, 1717, *in*-4°.
Abr. de l'anc. Test.	Mesangui, abrégé de l'ancien Testament.

O

Ord. Vit.	ORDERICI Vitalis Uticensis monachi Historia ecclesiastica (inter scriptores historiæ Normannorum, editos ab Andræa Duchesne)
Oth. de Gest. Fred.	Otho Frisingensis episcopus de gestis Frederici.

P

Poss. App.	ANTONII Possevini Apparatus sacer. Colon. 1608, 2 vol. *fol.*

Q

Pr. Chr.	PRIERES chrétiennes en forme de Méditations, &c. par le Pere Quesnel. Paris, 1 vol. *in*-12.

S

Sander.	ANTONII Sanderi bibliotheca Belgica mss. Insulis, 1641, 4°.
Spic.	Spicilegium Domni Lucæ Acherii, 13 vol. 4°. Parisiis, 1655, 1677.

T

Hist. des sav. hom.	HISTOIRE des plus illustres & savans hommes, &c. par Thévet. Paris, 1584, 2 vol. *fol.*

V

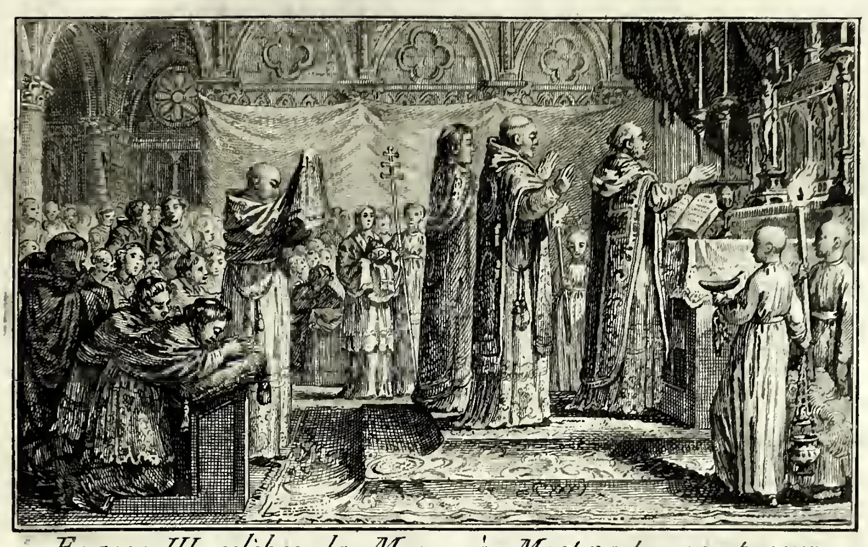
Villef.	VIE de S. Bernard, par M. de Villefore. Paris, 1723, *in*-4°.
De Visch. Bibl.	Caroli de Visch bibliotheca Cisterciensis. Col. 1656, 4°.
Arn. Wion. Lig. vitæ.	Arnaldi Wion Lignum vitæ. Venetiis, 2 vol. *in*-8°.

Explication de la Vignette.

Anno 1147 Eugenius papa III, die sancto Paschæ apud sanctum Dionysium celebrato, feria secunda insequenti ad monasterium Montis-martyrum se contulit, novam sacri illius loci Basilicam in summo monte positam consecraturus: tum sacra Missarum solemnia in ea celebravit, cui duo præstantissima illius temporis lumina Bernardus, abbas Claræ-vallensis, & Venerabilis Petrus, Cluniacensis abbas, alter Diaconi, Subdiaconi alter officium exhibuisse perhibentur. Gall. Christ. t. VII. p. 613. Ann. Ben. t. VI. p. 249. Hist. Paris. t. III. p. 63.

L'an 1147 le pape Eugene III ayant célébré la fête de Pâques à saint Denis, alla le jour suivant au monastere de Mont-martre, pour faire la Dédicace de la nouvelle Eglise de ce lieu saint, bâtie sur le sommet de la montagne : il y célébra une Messe solemnelle, à laquelle on assure que saint Bernard, abbé de Clairvaux, & Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, les deux plus brillantes lumieres de ce siecle, firent les fonctions, l'un de Diacre, l'autre de Sous-diacre.

HISTOIRE



Eugene III. celèbre la Messe à Montmartre, ayant pour Diacre et Soudiacre S.t Bernard et Pierre le Vénérable.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE SAINT BERNARD,

ABBÉ DE CLAIRVAUX.

§. I. SA VIE.



I la Bourgogne a la gloire d'être le berceau, dans lequel ce grand Saint a pris naiſſance ; la France entiere, l'Allemagne même, l'Italie, &c, ont l'avantage d'avoir été le théatre des vertus, des travaux apoſtoliques, & des merveilles que Dieu a opérées dans le XII ſiecle, par le miniſtere de cet homme extraordinaire. Pour opérer ces grandes choſes, il avoit réuni dans ſa perſonne la ſageſſe & l'autorité d'un légiſlateur, la connoiſſance de l'avenir & du ſecret des cœurs, comme dans les prophetes; l'innocence & la pénitence, comme dans Pr. Chr.

ſaint Jean-Baptiſte ; la ſcience infuſe & la puiſſance des miracles, comme dans les apôtres ; la lumiere & le zele des docteurs de l'Egliſe ; la charité & la fermeté des évêques ; la retraite d'un anachorete avec l'activité & les travaux d'un zélé prédicateur ; la docilité d'un enfant & la force d'un maître ; une humilité qui le mettoit ſous les pieds de tout le monde, & une ſainte générosité qui faiſoit tomber à ſes pieds les plus fiers eſprits & les cœurs les plus indomptables.

Hiſtoriens de la vie de ſaint Bernard.

Telle eſt la matiere que nous avons à traiter, en parlant de la perſonne & des écrits de ſaint Bernard. Les mémoires ne nous manquent point : car de tous les grands hommes, dont on a écrit les actions, il n'en eſt point qui ait eu autant de panégyriſtes & d'hiſtoriens de ſa vie que ce ſaint Abbé. Trois auteurs contemporains, & témoins oculaires de la plupart des faits, l'ont écrite ſans s'être concertés. Ces écrivains ſont Guillaume, abbé de ſaint Thierri ; Ernauld, ou Arnauld, abbé de Bonneval dans le dioceſe de Chartres, & Geofroi, ſecretaire de ſaint Bernard. Guillaume a écrit le premier livre de la vie du ſaint Abbé, de ſon vivant même, mais à ſon inſçu ; Arnauld a continué dans un ſecond livre le travail de Guillaume ; enfin Geofroi en a donné trois qui achevent la vie de ce grand homme. Alain, évêque d'Auxerre, & pluſieurs autres ont travaillé ſur ce même ſujet. Indépendamment de tant de vies de ſaint Bernard, écrites par des perſonnes ſi dignes de foi, preſque tous les écrivains du XII ſiecle, François, Anglois, Allemands, Italiens, nous apprennent quantité de choſes de ce grand Saint, en parlant des affaires, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit ſéculieres de ſon temps, dont il étoit toujours l'arbitre. On ſent aiſément combien il eſt difficile d'être court en traitant un ſujet ſi vaſte : mais le lecteur judicieux, & ſenſible à la gloire de la France, ne trouvera pas mauvais que nous parlions avec étendue d'un Saint qui lui a fait tant d'honneur, & même à toute l'égliſe, tant par l'éclat de ſes vertus & de ſa ſainteté, que par la beauté de ſon génie & par ſes admirables écrits dignes de la plume des plus célebres docteurs, & des ſiecles les plus éclairés.

Mab. op. S. Bern. t. II. p. 1058.

Sa naiſſance illuſtre. Alette ſa mere lui fait ſucer avec

Tous les Hiſtoriens s'accordent aſſez ſur l'année & le lieu de la naiſſance de ſaint Bernard. Il vint au monde l'an

1091, près de Dijon, dans le petit bourg de Fontaine, dont son pere étoit Seigneur. La maison où il prit naissance, a été convertie dans le dernier siecle en un monastere de Feuillans. Ses parens étoient des plus riches & des plus qualifiés du pays : son pere, nommé Tescelin, homme brave & de bon conseil, sortoit de la maison des comtes de Châtillon, & sa mere, appellée Alette, de celle des comtes de Montbard. Cette pieuse dame eut six garçons & une fille, qui tous se consacrerent à Dieu, en embrassant la vie religieuse. Une bénédiction si particuliere sur cette famille fut la récompense de la piété d'Alette, que d'autres appellent Elisabeth. Dès que ses enfans étoient nés, elle les offroit à Dieu ; & persuadée que c'eût été désavouer la nature & n'être mere qu'à demi, de les mettre en des mains étrangeres, elle les nourrit elle-même, & leur fit sucer avec le lait les sentimens de religion dont elle étoit animée. Elle ne se contenta pas d'offrir à Dieu, comme les autres, Bernard qui étoit le troisieme ; elle prit un soin particulier de son éducation. En conséquence d'un songe, qu'elle avoit eu lorsqu'elle le portoit encore dans son sein, & dont un solitaire lui avoit donné l'explication, en l'assurant que ce songe étoit la marque de la grandeur future de cet enfant, qui seroit un fidele gardien de la maison du Seigneur, un prédicateur zélé contre les ennemis de la foi, & qui par la douceur de sa langue guériroit les ames malades, Alette destina entierément ce fils au service de Dieu, comme un autre Samuel. Il donna de bonne heure des marques d'une solide piété : car n'étant encore qu'enfant, il rejetta avec horreur la proposition que lui fit une femme, de le guérir, par des enchantemens, d'un grand mal de tête dont il étoit tourmenté, & dit qu'il ne vouloit pas être redevable au démon du rétablissement de sa santé. A peine cette femme fut elle retirée, que son mal se dissipa.

le lait les sentimens de sa piété : elle le destine au service de Dieu : dès son enfance, il a horreur des enchantemens.

Guil. vit. S. Bern. Mab. Ann. lib. LXVII. *n.* 91. *Chiffl. de illust. gen. S. Bern. Fl. hist. eccl. liv.* LXVI. *n.* 22. *Villefor. p.* 3. *Mab. ibid.*

Guill. Mab. ibid.

Bernard fut envoyé à Châtillon-sur-Seine, où de savans ecclésiastiques tenoient une école florissante. (Cette église fut dans la suite desservie par des Chanoines réguliers, du vivant, & par les soins de saint Bernard). Cet enfant, dit Guillaume de saint Thierri, étant plein de graces, & ayant l'esprit naturellement vif & pénétrant, remplit les

Son éducation : progrès qu'il fait dans les sciences & la piété.

Guill. ibid.

desirs de sa sainte mere, par les progrès rapides qu'il fit dans les sciences. Il surpassa non-seulement tous ses compagnons, mais tout ce qu'on pouvoit espérer d'une personne de son âge. Il ne se borna pas à l'étude des lettres humaines, & à goûter les délicatesses des bons auteurs; il commença dès-ors à lire les saintes Ecritures, qui lui apprenoient à mépriser les choses du monde. Quelque surprenans que fussent les progrès qu'il fit dans les sciences, il en fit encore de plus grands dans la piété. Dans un âge, où les jeunes gens ne respirent que les plaisirs & la dissipation, il commençoit déja à s'accoutumer à la mortification, dont il devoit un jour être un si parfait modele; il aimoit la retraite & le silence, fuyoit le monde, sortoit rarement, veilloit continuellement sur lui-même, demandoit avec instance à Dieu qu'il lui fit la grace de conserver la pureté des mœurs, *Deo devotus, ut puram sibi pueritiam suam conservaret.* Dès ses plus tendres années, lorsqu'il avoit quelque argent, il en faisoit des aumônes en secret, il pratiquoit des œuvres de piété autant qu'un enfant en est capable, & plus même qu'un enfant ne l'est selon le cours ordinaire de la nature.

Guill. c. II.

Il perd sa mere: grandeur de cette perte pour lui: dangers auxquels il est exposé dans le monde.

Lorsque Bernard entroit dans la dix-neuvieme année de son âge, il quitta Châtillon pour revenir à Fontaine, où sa famille faisoit sa résidence ordinaire: six mois après son retour, il perdit sa mere, qui mourut saintement le sept de Décembre, jour auquel l'église célebre la fête de saint Ambroise, pour lequel elle avoit une dévotion particuliere. Personne ne sentit plus vivement & ne fut plus affligé de cette perte que Bernard. Elle étoit d'autant plus grande pour lui, que c'étoit le temps où il avoit plus besoin de soutien contre les écueils du monde, dans lequel on projettoit de le faire entrer. Ses grands talens, son esprit doux, son génie vaste & sublime, sa pénétration le rendoient capable de tout; & quelque état qu'il eût embrassé, il pouvoit s'y distinguer également. Quels périls dans le monde pour un jeune homme qui réunissoit tant de talens & de belles qualités! Mais si le monde étoit dangereux pour lui, lui-même l'étoit peut-être encore davantage pour le monde, par les graces les plus vives qui animoient toute sa personne.

Il évite tous ces

Les instructions qu'il avoit reçues de sa sainte mere,

les bons exemples qu'elle lui avoit donnés, dont le souvenir étoit toujours présent à son esprit, & la grace de Jesus-Christ, lui firent vaincre tous ces écueils & éviter tous les pieges, qui en diverses occasions furent tendus à sa vertu. Ayant un jour rencontré une femme & fixé quelque temps les yeux sur elle, il fit aussi-tôt refléxion sur sa faute, & rougissant en lui-même il alla, pour s'en punir, se plonger jusqu'au col dans un étang glacé, où il demeura si long-temps, que le froid avoit presque éteint toute la chaleur naturelle de son corps. La grace qui le rendit alors victorieux, lui inspira en même temps une affection pour la chasteté, semblable à celle qui faisoit dire au saint homme Job: « J'ai fait un accord » avec mes yeux, pour ne pas même penser à une vierge ».

pieges : son affection pour la chasteté.

Guill. c. III. *n.* 7.

Job. c. XXXI. *v.* 1.

La vue des dangers, auxquels Bernard se voyoit exposé, les divers assauts qu'il eut à soutenir contre les ennemis de son innocence, l'allarmerent & le firent penser sérieusement à se retirer dans la solitude, & à embrasser la nouvelle réforme de Cîteaux. Ses freres & ses amis s'en étant apperçus, firent tous leurs efforts pour l'en détourner, sur-tout en lui inspirant du goût pour des études curieuses; ils réussirent même à l'ébranler un peu, & à retarder pour quelque temps l'exécution de son dessein: mais le souvenir de sa sainte mere, qu'il croyoit voir souvent se présenter devant lui, se plaignant & lui reprochant qu'elle ne l'avoit pas élevé avec tant de soin, pour qu'il s'amusât à des choses si frivoles; le souvenir, dis-je, de sa sainte mere, & les reproches qu'il croyoit entendre, le firent triompher de tous les obstacles qui s'opposoient à sa retraite. Il fit plus, il entreprit d'arracher au monde ceux qui vouloient l'y retenir, & il y réussit heureusement. Le premier qu'il persuada, fut son oncle Gaudri, puissant dans le monde & renommé par sa valeur; puis Barthelemi, le pénultieme des freres de Bernard, qui n'étoit pas encore chevalier : l'un & l'autre se rendirent sans résistance. André plus jeune que Bernard, & nouvellement fait chevalier, après avoir d'abord résisté, s'écria tout d'un coup, Je vois ma mere, & donna les mains. Gui, l'aîné des six freres, homme puissant & plus engagé dans le monde que les autres, hésita un peu; puis ayant fait réflexion, il promit d'embrasser la vie monastique, si son épouse y con-

Il pense à la retraite : obstacles qu'il rencontre : il en triomphe & arrache ses freres au monde.

Guill. ib. n. 9.

Guill. ib. n. 10.

ſentoit. Bernard promit qu'elle y conſentiroit, ou quelle mourroit bientôt. Peu après étant tombée malade, elle fit venir ſaint Bernard, le pria de lui pardonner la faute qu'elle avoit faite en refuſant ſon conſentement, & demanda elle-même la ſéparation, qui fut faite ſelon les loix, & elle ſe fit religieuſe dans une ſainte Communauté, où elle édifia beaucoup par ſa piété ([a]). Gerard, le ſecond des freres de Bernard, fit plus de réſiſtance que les autres, traitant même de légereté la facilité de ſes freres à prendre un tel engagement. « Alors Bernard, tout brûlant de foi & tranſporté du » zele que lui donnoit l'amour de ſes freres : je ſais, je ſais, » lui dit-il, que vous n'entendrez la voix de Dieu, que lorſ- » que ſa main vous frappera. Et mettant le doigt ſur ſon côté, » il lui dit : un jour viendra que cet endroit que je touche, » ſera percé d'un coup de lance, & que cette ouverture ſer- » vira comme d'un paſſage dans votre cœur, pour y faire » entrer avec joie le conſeil ſi ſalutaire que vous rejettez » maintenant avec mépris ; & vous craindrez l'événement de » cette bleſſure, de laquelle néanmoins vous ne mourrez » pas ».

Guill. ib. c. IV. *n.* II.

Gerard, ſon frere, bleſſé & converti comme il le lui avoit annoncé.

L'événement ſuivit de près : Gerard fut bleſſé peu de jours après, au ſiege du château de Grançai, & pris par les ennemis. Comme on le traînoit en priſon, ayant encore le fer de la lance dans la plaie, qu'il avoit reçue au même endroit que Bernard avoit marqué de ſon doigt, & craignant la mort, il crioit : *Je ſuis religieux, je ſuis religieux de Cîteaux.* Il fut mis dans une étroite priſon, où il guérit de ſa bleſſure, & d'où il ſortit comme par miracle ; après quoi il ſe réunit avec ſes freres.

Guill. c. V.

Bernard ne ſe borna pas à faire des conquêtes pour le ciel

Mab. Ann. lib. LXXII. *n.* 51, 52.

([a]) Pluſieurs de ceux que ſaint Bernard gagna à Dieu, étant mariés, & leurs femmes étant entrées dans les vues de leurs maris, on les envoya dans le monaſtere de Jully, gouverné par l'abbé de Molême, & fondé par Milon, comte de Bar, comme on le voit par une charte, que le P. Chifflet a publiée. Ainſi Manrique, & la plupart des écrivains, anciens & modernes, ſe trompent en prétendant que Jully a été bâti par les premiers peres de Cîteaux, & que c'eſt le premier monaſtere qui ait été conſtruit pour les perſonnes du ſexe, qui embraſſerent la réforme de Cîteaux. Tant que Jully a ſubſiſté, il a toujours été ſous la conduite des religieux de Molême, & jamais ſous celle des religieux de Cîteaux. Ce fut dans ce monaſtere que Humbeline, ſœur de ſaint Bernard, ſe retira dans la ſuite après ſa converſion.

dans sa famille ; il en fit encore beaucoup d'autres, du nombre desquelles fut Hugues de Maçon, depuis évêque d'Auxerre. Ses discours avoient tant de force, qu'on ne pouvoit lui réssister ; ensorte que « les meres cachoient leurs enfans, » les femmes retenoient leurs maris, & les amis détour» noient leurs amis d'aller l'entendre ». Le nombre de ceux que Dieu avoit unis par sa grace dans ce commun desir de conversion, s'augmentant, ils étoient tous un même cœur & une même ame. Depuis leur premiere résolution ils demeurerent environ six mois en habit séculier dans une maison qu'ils avoient à Châtillon, attendant qu'ils fussent en plus grand nombre, & que quelques-uns d'entre eux eussent terminé leurs affaires. Lorsqu'ils furent réunis au nombre de trente, dans le même dessein de se consacrer à Dieu, ils fixerent le jour de leur départ. Tout étant réglé, Bernard prit ses freres avec lui, pour aller au château de Fontaine & recevoir la bénédiction paternelle. Au sortir de la maison, Gui voyant Nivard, son jeune frere, dans la place avec d'autres enfans, lui dit : « Mon petit frere, vous aurez seul tout » notre bien & toutes nos terres »; à quoi l'enfant répondit avec un sentiment, qui n'avoit rien de l'enfance : « Quoi, vous pré» nez donc le ciel pour vous, & vous ne me laissez que la terre! » Ce partage est trop inégal ». Sur cela ils s'en allerent, & Nivard resta ; mais peu de temps après il suivit ses freres, ni son pere, ni ses amis, ni ses parens n'ayant pu le retenir.

Saint Bernard gagne à Dieu plusieurs autres personnes : on ne pouvoit résister à la force de ses paroles.

Ib. n. 15.

Guill. ib. c. v. *n.* 17.

Ce fut vers le commencement de l'an 1113 que cette troupe choisie, conduite par Bernard, dont Dieu s'étoit servi pour enlever au monde ces riches dépouilles, alla à Cîteaux dans la résolution de se consacrer à la pénitence, & de faire une sainte violence pour ravir le royaume des cieux. Ils furent reçus par saint Etienne avec une joie d'autant plus grande, que ce saint Abbé, affligé du petit nombre de ses disciples, se regardoit déja comme ces peres qui ont le déplaisir de survivre à leurs enfans, & de mourir sans postérité. Etienne & ses religieux rendirent graces à Dieu, admirant dans ces gentilshommes pénitens tant de brillantes qualités qu'ils sacrifioient aux biens éternels, & applaudissant à leur résolution & à leur courage.

Il entre à Cîteaux avec ses compagnons : joie de l'abbé saint Etienne en les recevant.

Bernard étoit alors âgé d'environ vingt-trois ans, & passa

Saint Bernard fait profession :

ferveur de sa pénitence ; il mene une vie angélique.

dans une ferveur angélique, l'année de son noviciat, après laquelle il s'engagea avec ses compagnons, par des vœux solemnels, à observer la regle de saint Benoît, suivant la réforme de Cîteaux. L'époque de cet événement doit être placée vers le mois d'Avril 1114.

Saint Etienne l'envoie former un nouvel établissement : il le fait Abbé.

Nous n'entrerons point ici dans le détail de ses vertus. Personne n'ignore jusqu'où il porta la mortification, & quel fut son amour pour la retraite, le silence, les veilles, la priere & le travail des mains. Il avoit toujours dans le cœur, & souvent dans la bouche, ces paroles : « Bernard, Bernard, qu'es-tu venu faire » : *Bernarde ad quid venisti ?* Il faudroit, comme le dit Guillaume de saint Thierri, vivre du même esprit qui l'animoit, pour pouvoir décrire les merveilles de la conversion de cet homme de Dieu, qui a mené sur la terre la vie des Anges. Car il n'y a que l'auteur de ces dons, & celui qui les a reçus, qui puisse connoître de combien de bénédictions & de faveurs Dieu l'a prévenu & comblé dès le commencement de sa retraite, & de combien de graces il l'a rempli.

Guill. c. VI. *n.* 19.

Commencemens de Clairvaux.

Ann. l. LXVII. *n.* 95.

Après que Bernard eut demeuré deux ans à Cîteaux, peut-être, dit D. Mabillon, pour attendre qu'il fût en âge de recevoir les ordres sacrés, il fut choisi pour être le chef d'une colonie destinée à former un nouvel établissement dans un lieu, que Hugues, comte de Champagne, offrit dans ses états, près de la riviere d'Aube, dans le diocese de Langres. Cette colonie fut composée des freres & des parens de Bernard, auxquels on joignit deux anciens religieux, pour faire le nombre de douze. Etienne leur donna pour abbé celui qui les avoit conduits à Cîteaux, afin qu'il les conduisît encore dans le lieu où la Providence les appelloit. C'étoit une vallée affreuse, qu'on appelloit la *Vallée d'Absinthe*, soit parce que ces sortes de plantes y croissoient, soit à cause des meurtres & des brigandages qui s'y commettoient. Bernard & ses compagnons, regardant ce lieu comme inutile aux habitans des environs, & par conséquent plus aisé à obtenir, s'y arrêterent, & couperent quelques arbres, avec lesquels ils se firent des cabanes, dont on voit encore aujourd'hui avec admiration des restes précieux. Tels furent les commencemens de l'abbaye de Clairvaux, la

Mabil. Ann. ib. n. 93.

la troisieme fille de Cîteaux ([a]), qui bientôt devint aussi célebre dans le monde chrétien par l'éclat des vertus & de la sainteté de son saint fondateur & de ses compagnons, que les déserts de l'Egypte l'ont été autrefois dans le temps des Antoines, des Macaires & des Hilarions.

La même année que Bernard commença l'établissement de Clairvaux, il alla à Châlons-sur-Marne recevoir la bénédiction abbatiale, & la reçut au mois d'Août des mains de Guillaume de Champeaux. Le siege de Langres n'étoit point alors vacant, comme le dit M. de Villefore, trompé par Guillaume de saint Thierri & par Alain, ainsi que Manrique & beaucoup d'autres; puisque Josceran, qui étoit monté sur ce siege, l'an 1112, l'occupoit encore, & le remplit jusqu'en l'an 1125. Ainsi ce ne fut point à cause de la vacance du siege de Langres, (comme nous l'avons dit nous-mêmes, dans l'article de Guillaume), que Bernard reçut des mains de ce Prélat la bénédiction qui devoit lui être conférée par l'évêque diocésain; mais à cause de l'absence de Josceran qui étoit occupé ailleurs. Guillaume conçut la plus haute idée de Bernard, & il se forma dès ce moment une si étroite liaison entre le Prélat & le saint Abbé, que ce ne fut plus dans la suite qu'un cœur & qu'une ame. A l'exemple de Guillaume, chacun respecta Bernard, & bientôt il fut regardé par toute la France & par l'Europe entiere, comme un Ange de Dieu.

Saint Bernard reçoit la bénédiction abbatiale : il est respecté comme un ange de Dieu.

Villef. p. 42.

Mab. Ann. lib. LXXII. *n. 96.*

Hist. Litt. t. X. *p.* 310.

Une foule de personnes de tous les états venoient à Clairvaux, les uns pour voir & entendre Bernard, les autres pour se mettre sous sa conduite. Le saint Abbé disoit à ceux qui demandoient d'être admis dans son monastere : « Si vous desirez vivre dans cette maison, il faut que vous » laissiez dehors les corps que vous apportez du monde. Il

Sa conduite envers ceux qui veulent être admis à Clairvaux.

Guill. ibid. n. 20.

([a]) La Ferté, fondée en 1113, dans le diocese de Châlons-sur-Saone, est la premiere: Pontigni, dans le diocese d'Auxerre, fondée en 1114, est la seconde. Hugues de Macon, cet intime ami de saint Bernard, & l'un des compagnons de sa retraite, avoit été choisi aussi-tôt après son noviciat, pour conduire cette colonie dans le diocese d'Auxerre, dont il fut dans la suite évêque; comme saint Bernard fut choisi l'année suivante (1115), pour en conduire une autre, dans le diocese de Langres. Enfin la quatrieme fille de Cîteaux, est Morimond, fondée la même année, & dans le même diocese de Langres, sur les confins de la Champagne & de la Lorraine, dans un lieu appartenant aux Seigneurs de Choiseul & d'Aigremont.

» n'y a que les ames qui doivent entrer ici, la chair ne sert » de rien ». Comme il menoit une vie plus semblable à celle d'un Ange, que d'un homme environné d'infirmités, il exigeoit de ses disciples une si haute perfection, que ses discours leur paroissoient durs ; & il étoit étonné de voir des foiblesses, qui sont les suites de la fragilité humaine, dans des hommes qu'il croyoit devoir ressembler aux Anges. « Mais ces hommes, dit Guillaume de saint Thierri, qui » étoient véritablement religieux, & qui avoient une pru- » dence égale à leur piété, révéroient dans ses prédications » & dans ses discours les choses mêmes qu'ils ne pouvoient » accomplir ; & bien que dans leurs confessions ils fussent » étonnés d'une conduite qui leur paroissoit nouvelle, par- » ce qu'elle sembloit donner quelque sujet de désespoir aux » personnes foibles, ils croyoient toutefois, selon la paro- » le de Job, qu'il ne leur étoit pas permis de *contredire la* » *parole du Saint;* ainsi ils ne s'excusoient point, mais en » présence de l'homme de Dieu ils s'accusoient de ces » foiblesses, dont nul homme en cette vie ne peut être » exempt ».

Mab. ib. n. 96. Guill. c. IX. n. 28, 29.

Il gagne la confiance de ses freres par ses discours & les miracles.

La sainte humilité des disciples servit d'instruction au maître à qui son zele devint suspect ; & se reprochant d'avoir blessé leur conscience en exigeant d'eux une trop grande perfection, il se renferma dans le silence, jusqu'à ce que Dieu lui fit connoître de quelle maniere il devoit agir à l'égard de ceux qui étoient sous sa conduite. Peu de jours après, il lui fut révélé de parler avec assurance, & de dire tout ce qui lui viendroit à l'esprit, parce que ce n'étoit pas lui, mais le saint Esprit qui parloit par sa bouche. Depuis ce temps, il gagna tellement leur confiance, & s'acquit tant d'autorité, qu'il n'y avoit rien qu'il ne leur persuadât. Ce qui contribua encore beaucoup à donner à ces saints Solitaires de la confiance dans leur abbé, ce fut le don des miracles que Dieu lui accorda dès-lors, & les effets merveilleux qu'ils virent de ses prieres & de sa confiance en Dieu, en différentes extrémités où ils se trouverent, manquant de tout & livrés à toutes les horreurs de la plus grande indigence, jusqu'à être réduits à se nourrir de feuilles de hêtres. Bernard les soutenoit dans cet état, & leur

procuroit par des voies imprévues & inopinées les secours dont ils avoient besoin. Un jour qu'ils étoient dans une extrême nécessité, & que Gérard, cellérier de la maison, se plaignoit de manquer d'argent pour procurer les choses les plus nécessaires aux freres, le saint Abbé se mit en prieres, & un instant après arrive une femme de Châtillon; elle demande Bernard, se jette à ses pieds, & lui offre une somme d'argent capable de soulager leur misere, le suppliant qu'on priât pour son mari qui étoit à l'extrémité. Le Saint répondit en peu de mots, & lui dit : Allez; vous trouverez votre mari guéri, ce qui arriva effectivement : après quoi il reprit doucement le cellérier sur son peu de courage & de confiance. *Guill. n. 27.*

Ses grandes austérités le conduisent aux portes de la mort : on le met entre les mains d'un empirique.

La vie pénitente & mortifiée de Bernard, pendant les deux ans qu'il demeura à Cîteaux, avoit beaucoup dérangé sa santé; mais celle qu'il mena à Clairvaux, où il ne mit plus de bornes à ses austérités, n'y ayant personne qui eût autorité pour modérer son zele, acheva de la ruiner totalement, & le conduisit aux portes de la mort. L'évêque de Châlons en étant informé, y accourut, & lui représenta qu'il devoit se ménager. Mais le saint Abbé, qui se croyoit inutile dans le monde, fut peu touché de ses raisons; ce qui engagea le Prélat à se rendre à Cîteaux, où le Chapitre Général se tenoit alors, pour prier les Abbés d'obliger Bernard de lui obéir pendant une année. L'ayant obtenu, il revint à Clairvaux, fit construire une petite maison hors de l'enceinte du monastere pour y loger le malade, avec ordre d'y vivre selon le régime qu'on lui prescriroit. Quelque temps après, les affaires de l'évêque l'ayant rappellé dans son diocese, il mit le malade entre les mains d'un empirique, qui le fit plus souffrir que tous les maux dont il étoit accablé. *Guill. n. 31, 32.*

Il est visité par Guillaume de S. Thierri : union qui se forme entre eux.

Guillaume, depuis abbé de saint Thierri, attiré par la réputation de saint Bernard, alla alors lui rendre visite à Clairvaux. Ce fut la premiere entrevue de ces deux grands hommes, qui depuis furent étroitement unis par les liens de la plus tendre amitié. « Je le trouvai, dit Guillaume, *Ib. n. 33.*
» dans sa loge, qui étoit semblable à celle qu'on fait ordi-
» nairement aux lépreux sur les grands chemins. Il jouis-

» ſoit d'un parfait repos, parce qu'il étoit déchargé de tout » le ſoin de la maiſon, tant intérieur qu'extérieur, par le » commandement de l'évêque & des abbés, vivant à Dieu » & à lui-même, & comblé de joie comme s'il eût déja » goûté les délices du paradis. Lorſque j'entrai dans ce » palais, ajoute Guillaume, que je conſidérai quel étoit » ce logement, & quel étoit celui qui l'habitoit, je puis » atteſter devant Dieu, que je conçus autant de reſpect, » que ſi je me fuſſe approché de l'autel ſacré. Je reçus tant » de conſolation de le voir, & me ſentis enflammé d'un ſi » grand deſir de vivre avec lui dans cette pauvreté & cette » ſimplicité, que ſi on m'eût donné le choix, je n'aurois rien » deſiré plus ardemment que de demeurer toujours avec » lui pour le ſervir ». Guillaume ayant demandé au malade de quelle maniere il paſſoit ſa vie dans ce lieu : « Fortbien, » lui dit-il en ſouriant, & avec cet air noble qui lui étoit » naturel : auparavant je commandois à des hommes raiſonna- » bles, & maintenant par un juſte jugement de Dieu, je ſuis » obligé d'obéir à une certaine bête, qui eſt ſans raiſon». Saint Bernard vouloit parler de l'empirique que D. Mabillon appelle, *Equi medicum*, entre les mains duquel on l'avoit mis.

Ann. l. LXXIII. *n.* 10.

Converſion du pere de ſaint Bernard : il ſe retire avec ſes enfans : ſa mort.

Ceci ſe paſſa en l'an 1117 : ce fut vers le même temps que ſaint Bernard eut la conſolation de voir Teſcelin ſon pere, renoncer au monde, venir dans la ſolitude ſe réunir à ſes enfans, embraſſer comme eux la voie étroite, & terminer ſaintement ſa carriere. Le nécrologe de ſaint Bénigne de Dijon marque ſa mort le 13 d'Avril, mais ne met point l'année, qui doit être l'année 1118.

Saint Bernard reprend ſes auſtérités avec une nouvelle ardeur.

Auſſi-tôt que Bernard eut paſſé dans le régime le temps qui lui avoit été preſcrit par les Peres du Chapitre, devenu maître de lui-même, il n'écouta plus que ſon zele, & ſe livra à toutes les rigueurs de la pénitence, comme s'il avoit voulu ſe punir du peu de repos & de ſoulagement qu'on lui avoit fait prendre. Encore quels ſoulagemens ! Les viandes qu'on lui ſervoit par l'ordre de ſon médecin, étoient telles qu'un homme bien ſain & preſſé de la faim auroit à peine voulu en manger. C'eſt ce que dit Guillaume, qui en avoit été témoin avec un abbé qui l'ac-

Guill. n. 33.

compagnoit. L'un & l'autre en furent ſi indignés, qu'ils ſe firent violence pour s'empêcher de traiter l'empirique « de ſacrilege & d'homicide ». Mais le ſaint Abbé prenoit tout avec indifférence, & n'avoit même plus ni goût ni diſcernement, tant il s'étoit accoutumé à la mortification. Tout infirme & languiſſant qu'il étoit, il continuoit d'affoiblir ſon corps, par les jeûnes, les veilles & tous les exercices les plus pénibles. Il prioit debout le jour & la nuit, juſqu'à ce que ſes pieds ne puſſent plus ſoutenir ſon corps: il porta le cilice tant qu'il put le faire ſecrétement. Malgré ſes infirmités & ſa foibleſſe, il ſouffroit avec peine d'être quelquefois diſpenſé du travail commun, & de l'office, ſoit du jour, ſoit de la nuit. Les médecins ne pouvoient le comprendre, & diſoient en voyant ſa maniere de vivre, qu'il forçoit la nature comme on la forceroit en contraignant un agneau de tirer la charrue. *Guill. n. 39.*

L'auteur de la vie du ſaint Abbé juſtifie ainſi la rigueur exceſſive de ſa pénitence. « Qui ſait, dit-il, ſi la ſageſſe » de Dieu n'a pas choiſi les foibles & les infirmes ſelon le » monde, pour confondre les puiſſans & les forts? A-t-on » vu que jamais aucune de ſes maladies l'ait empêché d'exé» cuter ce que Dieu vouloit accomplir par ſon miniſtere, » ſelon la grace qu'il lui en avoit donnée? Quel eſt l'homme » de notre ſiecle, quelque fort & robuſte qu'il ſoit, qui ait » fait d'auſſi grandes choſes pour la gloire de Dieu, & pour » le bien de l'Egliſe, que ce Saint tout languiſſant & infirme » qu'il ſoit, en a faites, & en fait encore tous les jours? » Combien a-t-il tiré d'hommes de la corruption du mon» de, par ſa parole & ſon exemple? Combien en a-t-il por» té non-ſeulement à une véritable converſion, mais même » à la plus haute perfection? Combien a-t-il fondé de monaſ» teres, qui ſont comme autant de villes de refuge dans » toute la chrétienté, afin que tous ceux qui ont commis » des péchés & des crimes, & qui ont été jugés dignes de » la mort éternelle, ſe convertiſſent au Seigneur, recou» rent à ces aſyles, pour y trouver leur ſalut & leur ſûreté? » Quels ſchiſmes n'a-t-il point éteints, quelles héréſies n'a» t-il point confondues? Quelles diviſions des égliſes & » quelles guerres des peuples n'a-t-il point étouffées & paci-

Elles ne l'ont jamais empêché d'accomplir ce que Dieu demandoit de ſon miniſtere.

Guill. n. 40.

» ſiées ? Et encore toutes ces choſes ſont publiques & géné» rales ; mais qui peut compter toutes les aſſiſtances qu'il a » rendues à une infinité d'ames en particulier, & détailler » les circonſtances des occaſions, des perſonnes, des lieux » & des temps, où il a travaillé charitablement pour les » ſecourir » ?

Il eſt deſtiné de Dieu à ſervir l'Egliſe : ſon zele pour la réforme des mœurs & le ſalut des ames.

La Providence n'avoit pas ſeulement ſuſcité ſaint Bernard, pour renouveller, parmi les religieux de ſon temps, le premier eſprit de ceux des ſiecles paſſés ; elle le deſtinoit encore, ſans qu'il le ſut, à éclairer l'Egliſe, à la ſervir hors de ſa retraite par ſes travaux apoſtoliques, & à réformer les mœurs & les abus. Après s'être occupé tout entier les premieres années à inſtruire ſes freres par ſes exemples & par ſes paroles, à les affermir dans les pratiques de la vie ſolitaire, il commença à travailler à la réforme des mœurs corrompues de ſon ſiecle, qui faiſoient le ſujet de ſes larmes, & qu'il déplore dans ſes écrits. Celui qui appelloit le ſaint Abbé à cette fonction, lui procura le moyen de l'exercer. Une maladie occaſionnée par de nouveaux excès de mortification, auxquels il s'étoit livré, l'ayant obligé de ſe ſéparer une ſeconde fois de la Communauté ; cette ſéparation ouvrit la carriere à ſon zele, & le mit en état de donner des conſeils, & d'annoncer les paroles de la vie éternelle à quantité de perſonnes de tous les états qui venoient de divers endroits le conſulter, & qui s'en retournoient remplis d'admiration pour ſes lumieres & ſa ſageſſe. Ce fut par ce moyen, que ſon mérite & ſes talens furent connus, & que l'Egliſe l'employa dans les affaires les plus importantes, où elle eut beſoin de ſon miniſtere.

Guill. n. 42.

Ses diſcours pleins d'une ſcience & d'une ſageſſe profonde : il reçoit le don de prophétie & des miracles : avantages qu'en retire toute l'Egliſe.
Guill. ib.

Quoique, dès le commencement de ſa retraite, il eût été rempli des fruits de l'Eſprit de Dieu, toutefois il reçut alors avec plus d'abondance celui que l'Apôtre appelle la *manifeſtation de l'eſprit*, pour l'utilité & le bien des ames, faiſant paroître dans ſes diſcours une ſcience & une ſageſſe plus ſublimes & plus profondes, accompagnées du double don de prophétie & des miracles. Quels fruits n'en vit-on pas, non ſeulement en France, mais dans toute l'Egliſe, qui changea de face par ſes avis & ſes prédications, & recouvra en quelque ſorte ſon ancienne ſplendeur ? Les

grands & les petits, les Papes mêmes, les Evêques, les Rois, les Princes, écoutoient & ſuivoient ſes avis. Combien de perſonnes du plus haut rang, de l'un & de l'autre ſexe, converties par ſes exhortations, n'embraſſerent-elles pas la vie monaſtique? Henri, fils de Louis VI, roi de France ([a]), Ermengarde, ducheſſe de Bretagne, Adélaïde de Lorraine, & une multitude d'autres, en ſont la preuve. A combien d'autres ne perſuada-t-il pas, de mener la vie la plus réguliere & la plus chrétienne dans le monde, comme on le verra par le compte que nous rendrons de ſes lettres & de ſes autres écrits?

Bern. op. præf. n. 35.

Vit. Bern.

Les ouvrages que ſaint Bernard compoſa, après s'être rempli de l'Ecriture & des Peres, pendant le temps que ſes infirmités l'obligeoient de vivre ſéparé des obſervances du cloître, contribuerent encore à rendre ſon nom ſi célebre; enſorte qu'il devint bientôt l'inſtrument des plus grandes victoires de la grace de Jeſus-Chriſt ſur les cœurs par les converſions les plus éclatantes.

Il devient par ſes ouvrages l'inſtrument des plus grandes victoires de la grace de Jeſus-Chriſt.

Celle d'Humbeline, ſœur du ſaint Abbé, la ſeule de cette ſainte famille qui reſtoit dans le monde, fut la premiere & la plus conſolante. Attirée, comme tant d'autres, par l'éclat de la réputation d'un frere qu'elle avoit toujours ten-

Converſion d'Humbeline ſœur de S. Bernard: ce changement opéré en un moment

([a]) Saint Bernard fut l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour opérer une multitude de converſions éclatantes, dont on peut voir le détail dans les Auteurs qui ont écrit ſa vie: nous nous contenterons de rapporter ici celle de Henri, fils de Louis VI, roi de France. Ce jeune Prince étant venu un jour à Clairvaux conſulter ſaint Bernard ſur quelque affaire, vit la Communauté & ſe recommanda à ſes prieres. Le ſaint Abbé, après lui avoir donné quelques avis, ajouta qu'il éprouveroit bientôt l'effet des prieres qu'il demandoit: ce qui arriva le même jour, le Prince ayant demandé à être reçu dans la maiſon. Ce fut une grande joie pour Clairvaux; mais ſes amis, ſes ſerviteurs le pleuroient comme s'il eût été mort. Le plus emporté de tous étoit un Pariſien, nommé André, qui diſoit que Henri étoit ivre ou inſenſé, ajoutant à ces propos mille injures & mille blaſphêmes. Henri prioit ſaint Bernard de travailler à la converſion de cet homme: Laiſſez-le, dit le ſaint Abbé, n'en ſoyez pas inquiet, il eſt à vous. Henri l'ayant encore preſſé de parler à André: Ne vous ai-je pas déja dit, lui repliqua-t-il d'un air ſévere, qu'il eſt à vous? André, qui étoit préſent, diſoit en lui-même, comme il l'avoua depuis: Je vois maintenant que tu es un faux prophete; car je ſuis aſſuré que ce que tu viens de dire n'arrivera pas. Le lendemain André partit faiſant mille imprécations contre le monaſtere, où il laiſſoit ſon maître, ſouhaitant que la vallée fût détruite avec ſes habitans: il continua de marcher ce jour-là; mais la nuit ſuivante il fut vaincu, & ne put pas même attendre le lendemain: il ſe leva avant le jour, & revint en hâte au monaſtere, s'y conſacrer à Dieu dans la réſolution de n'en jamais ſortir.

Bern. vit. l. IV. n. 15. p. 1135.

par la toute puissance de la main du très-haut : sa retraite, sa mort.

Manr. Ann. Cist. ad an. 1122. cap. 5.

Guill. n. 30.

Mab. Ann. lib. LXXIV. n. 22.

drement aimé, elle vint à Clairvaux avec un équipage superbe, & parée de tous les ornemens de la vanité du siecle : mais le saint Abbé refusa dè la voir dans cet état, ainsi que ses autres freres. Touchée de ce refus, & de quelques paroles mortifiantes que lui dit André, son frere, qu'elle avoit rencontré à la porte, elle dit : « Quoique je sois pécheresse, » Jesus-Christ n'a pas laissé de mourir pour les pécheurs ; » & c'est parce que je suis pécheresse que je recherche les » conseils & les entretiens des gens de bien. Si un frere » méprise son propre sang, du moins qu'un serviteur de » Dieu ne méprise pas mon ame : qu'il vienne, qu'il ordon- » ne, & il me trouvera disposée à faire tout ce qu'il vou- » dra ». Sur cette promesse, Bernard sortit avec ses freres pour la voir. Ne pouvant la séparer d'avec son mari, il lui défendit toutes les vanités du monde, tout luxe, toutes curiosités, & lui donna pour regle la forme de vie que sa sainte mere avoit menée si long-temps dans le mariage. Humbeline s'en retourna ainsi, & fut fidelle à observer tout ce qui lui avoit été ordonné, ayant été changée en un moment par la toute-puissance de la main du Très-haut : *Mutata repente per omnipotentiam dexteræ Excelsi.* Ce fut pour tout le monde un sujet d'étonnement, de voir une jeune dame de condition & délicate vivre dans la retraite, les jeûnes, les veilles & la priere. Elle vecut ainsi deux ans avec son mari qui, touché de sa persévérance, en rendit graces à Dieu, & lui laissa la liberté de se retirer dans un monastere. Elle alla à Jully, où elle passa le reste de sa vie, & arriva à un si haut degré de sainteté, qu'elle ne parut pas moins sœur de saint Bernard par sa piété que par sa naissance. Elle y mourut avant l'an 1136, puisque le bienheureux Pierre de Jully, qui avoit assisté à sa mort, mourut cette année.

Mab. Ann. ibid.

Autres conversions éclatantes. La maison de Clairvaux si peuplée, qu'elle devient la mere d'un grand nombre de monasteres.

La conversion d'Humbeline arrivée vers l'an 1122, fut suivie de beaucoup d'autres très-éclatantes. Car c'est à cette même année, selon l'annaliste de Cîteaux, qu'il faut rapporter la moisson extraordinaire que le Saint fit à Paris, où son zele l'avoit conduit. Après avoir d'abord inutilement parlé une premiere fois dans les écoles de Philosophie & de Théologie, il fit le lendemain une exhortation si vive

vive & si pathétique contre ceux qui desirent les dignités eccléſiaſtiques & s'engagent témérairement dans les ordres, que le nombre de ceux dont Dieu toucha le cœur fut très-grand, & qu'il remplit de joie les Anges, Clairvaux de novices, & la France d'admirateurs. (Nous rendrons compte ailleurs de cet excellent diſcours). Ce fut encore vers le même temps, ou peu après, qu'arriva la converſion de pluſieurs jeunes gentilshommes qui étoient venus à Clairvaux pour voir cette divine ſolitude, l'objet de l'édification, ou du moins de la curioſité générale. Le ſaint Abbé les pria d'interrompre les exercices militaires pendant le peu de temps qui reſtoit juſqu'au carême ; & ſur le refus qu'ils en firent, il leur dit qu'il avoit la confiance que le Seigneur lui accorderoit ce qu'ils lui refuſoient : enſuite leur ayant fait préſenter de la biere, il la bénit & les invita à boire à la ſanté de leur ame ; à quoi ils conſentirent. Quelques-uns le firent néanmoins avec répugnance, parce qu'enivrés de l'amour du monde ils craignoient l'effet de la puiſſance divine qu'ils éprouverent bientôt. Car à péine furent-ils ſortis, que Dieu les toucha par une inſpiration puiſſante, qui fit ſur eux un changement ſi prompt, qu'ils revinrent ſur leurs pas, ſe jetterent aux pieds du ſaint Abbé, y mirent leurs armes, & conſacrerent leurs mains & leurs vies aux exercices tranquilles de la guerre ſpirituelle des enfans de Jeſus-Chriſt. C'eſt ainſi que Clairvaux ſe peuploit chaque jour de ſaints martyrs de la pénitence. Le nombre en devint ſi grand, que cette ſainte maiſon, ſemblable à une ruche trop pleine d'abeilles qui décharge ailleurs ſes eſſains, n'étant point capable de contenir tant de dépouilles que le Saint enlevoit au monde, il falloit de temps en temps en tirer des colonies pour les envoyer fonder d'autres monaſteres. Ces monaſteres furent appellés Filiations, parce qu'ils étoient comme autant de filles ſorties du ſein de cette féconde mere. La fécondité de Clairvaux fut ſi grande, à cauſe de la ſainteté de ſon fondateur, qu'il en ſortit, de ſon vivant même, plus de ſoixante colonies qui fonderent autant de monaſteres, tant en France qu'en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, &c. Nous paſſons rapidement ſur ces événemens & ſur beaucoup d'autres, qui ne ſont pas moins

Manr. ad an. 1122. c. VI.
Exord. mag. l. II. c. XIII.

Guill. n. 55.

glorieux, par la crainte de nous écarter de notre sujet.

Affection de S. Bernard pour l'Ordre des Chartreux & celui de Prémontré : sa générosité envers saint Norbert : fausses réflexions de M. Baillet.

Manr. ad an. 1123. *c.* III.

Hist. litt. t. XI. *pag.* 151.

L'Annaliste de Cîteaux rapporte à l'année 1123, le commencement de la tendre & sainte liaison qui se forma entre saint Bernard & le vénérable Guigues, quatrieme Général des Chartreux. Ce fut encore, selon le même écrivain, en cette année qu'il rendit visite au saint Evêque de Grenoble. Nous avons parlé ailleurs de l'édifiante entrevue de ces deux Saints, qui se disputerent à qui s'humilieroit plus profondément. Nous parlerons dans la suite de l'affection & de l'estime que saint Bernard eut toujours, tant pour le vénérable Guigues en particulier, que pour l'Ordre des Chartreux en général, comme on le voit par ses lettres. Il n'en eut pas moins pour l'Ordre naissant de Prémontré, auquel il en donna les marques les moins équivoques, jusqu'à céder à saint Norbert un terrain qui lui avoit été donné pour établir un nouveau monastere. Cette générosité a tellement frappé un critique fameux, qu'il ne craint point de dire, qu'en cette occasion saint Bernard « donna aux » Moines, qui ont des possessions, l'exemple d'un désinté» ressement, qui devroit confondre leurs disputes ou leurs » prétentions, & leur faire perdre tous leurs procès ». Le rigide censeur, qui prononce un arrêt si sévere, n'a pas fait attention, qu'en parlant de la sorte il condamne la conduite de saint Bernard lui-même, qui en différentes occasions a pris la défense *des Moines qui avoient des possessions*; & qui loin de croire qu'on dût *leur faire perdre tous leurs procès*, a sollicité pour les leur faire gagner. C'est ce que l'on voit en particulier par les lettres que le saint Abbé écrivit au pape Honorius II, & au chancelier Haimeric, en faveur des religieux de saint Bénigne de Dijon qui avoient un procès.

Bail. vie de S. Norb. 6 Juin.

Lett. XIV *&* XV.

Saint Bernard réconcilie l'Archevêque de Reims avec les habitans de cette ville.

Manr. an. 1124.

Guill. l. I. *c.* XIII.

L'an 1124, saint Bernard fut pour la premiere fois appellé pour travailler aux affaires du dehors, au sujet du différend qui étoit entre l'Archevêque de Reims & les habitans de cette ville. Plusieurs personnes avoient entrepris de rétablir l'union entre le Pasteur & les ouailles, mais inutilement : le succès de cette affaire étoit reservé au saint Abbé de Clairvaux, qui par la force de ses paroles, & plus encore par l'éclat des miracles dont elles furent accom-

pagnées, réussit heureusement à réconcilier le pere avec ses enfans.

Nous ne parlerons point ici de la part que saint Bernard eut à la conversion de Henri, archevêque de Sens, & à celle de Suger, abbé de saint Denis. Nous aurons occasion de le faire en rendant compte de l'ouvrage qu'il adressa au Prélat pour lui servir de regle de conduite, & des lettres qu'il écrivit à l'Abbé pour le féliciter sur son changement, & sur la réforme de son abbaye.

Conversion de Henri, archevêque de Sens, & de Suger, abbé de S. Denis.

La joie que la conversion de l'archevêque de Sens & celle de l'abbé Suger donnerent à saint Bernard, fut bien altérée par la douleur que lui causa la scandaleuse désertion d'Arnould, abbé de Morimond, qui quitta son Abbaye & emmena avec lui plusieurs religieux. Envain le saint abbé de Clairvaux employa tout ce que la religion pût lui suggérer pour ramener ce fugitif: Arnould y fut insensible, & mourut hors de son monastere un an après en être sorti. La même année (1126) saint Bernard eut la consolation de voir l'abbaye de Morimond dédommagée amplement de la perte qu'elle avoit faite, & se repeupler par l'arrivée d'un jeune Prince d'Allemagne, qui vint s'y consacrer à Dieu avec quinze autres personnes du même âge & d'une naissance illustre.

Désertion d'Arnould, abbé de Morimond : il meurt hors de son monastere : douleur de S. Bernard : il reçoit quelque consolation.

La réputation de saint Bernard, croissant de jour en jour, s'étendit bientôt au-delà des limites de la France, & pénétra en Allemagne, en Espagne, en Italie, &c. Il devint non-seulement le conseil des personnes du premier rang, mais l'arbitre des plus grandes affaires. C'est ce que le lecteur verra dans le compte que nous lui rendrons des lettres du saint Abbé. Pendant le cours des années 1127 & 1128, saint Bernard se donna beaucoup de mouvement pour terminer le différend qui étoit entre le roi Louis le Gros & Etienne de Senlis, évêque de Paris: enfin après bien des travaux il eut la consolation de voir la paix rétablie entre le Souverain & le Prélat. Bientôt après, la charité de notre Saint lui fit entreprendre, en faveur de l'archevêque de Sens, ce qu'il avoit entrepris en faveur de son Suffragant. Ces deux Prélats lui étoient d'autant plus chers, qu'il avoit été le principal instrument dont Dieu s'étoit servi pour les

Sa réputation s'étend de tous côtés: il devient l'arbitre des plus grandes affaires.

faire entrer dans l'esprit de leur état, & leur inspirer la résolution d'en remplir les devoirs.

Il rentre dans sa solitude : on l'en retire de nouveau : schisme de Pierre de Léon.

La paix étant rétablie dans l'Eglise de France, saint Bernard rentra avec joie dans sa chere solitude, d'où il eût souhaité n'être jamais obligé de sortir. Mais, pour lui faire une juste application de ce qu'il dit écrivant à un Evêque de ses amis, plus sa piété éclatoit, plus elle lui attiroit d'affaires (a), qui l'arrachoient malgré lui de sa retraite. Il en survint une, l'an 1130, qui intéressoit toute l'Eglise, & pour laquelle il fut obligé de se donner de grands mouvemens, de faire plusieurs voyages, & d'écrire une multitude de lettres. Nous parlons du schisme arrivé après la mort d'Honorius II. Ce Pape s'étoit retiré peu avant sa mort dans le monastere de saint André : les Cardinaux qui l'avoient suivi, & qui composoient la plus nombreuse & la plus saine partie du sacré College, craignant les inconvéniens de l'élection précédente, élurent dans le monastere même de saint André, Grégoire, cardinal-diacre du titre de saint Ange, qui prit le nom d'Innocent, avant que de publier la mort d'Honorius. Les autres Cardinaux, mécontens de cette élection, faite sans qu'ils y eussent concouru, s'éleverent contre & la condamnerent comme nulle, prétendant que les conditions nécessaires par rapport au lieu & au temps, n'y avoient pas été gardées. C'étoit, à la vérité, depuis long-temps une espece de loi établie & une coutume reçue; 1°, de ne faire l'élection des Papes, que dans l'Eglise de saint Marc; 2°, de ne la faire qu'après avoir publié la mort du précédent Pape. Il est vrai que ces deux conditions n'avoient point été observées dans l'élection d'Innocent : mais étoient-elles si nécessaires, que le défaut de ces conditions rendît nulle l'élection? Non sans doute, puisque l'Eglise n'y a eu aucun égard, qu'elle a reconnu pour légitime Pape Innocent, & a regardé comme un antipape Pierre de Léon. Celui-ci s'étant mis à la tête des Cardinaux mécontens, & des plus puissans du peuple qui souffroient avec chagrin qu'on les eût privés de leur droit, ils s'animerent les uns les autres, & firent dans l'Eglise de saint Marc une

(a) *Quantum vobis honoris vestra laudabilis vita, tantum affert & oneris laudans fama.* Epist. LV. ad Gaufr. Carnot.

seconde élection. Elle tomba sur le chef, c'est-à-dire, sur Pierre de Léon, cardinal-prêtre, qui prit le nom d'Anaclet. Ainsi Grégoire & Pierre de Léon, qui avoient été autrefois légats en France, furent élus, & cette double élection causa un schisme fâcheux dans l'Eglise. Innocent avoit seize Cardinaux pour lui : il fut sacré le 23 Février 1130; mais se trouvant le plus foible, il quitta Rome pour se retirer en France.

Concile d'Etampes : S. Bernard y est appellé : il se déclare pour Innocent : ses travaux pour éteindre le schisme.

Louis le Gros, à qui les deux Contendans avoient envoyé chacun leurs Nonces, convoqua une assemblée à Etampes, pour délibérer sur une affaire si importante. Saint Bernard reçut ordre du Roi & des Evêques de venir à ce Concile, & s'y rendit en tremblant. Le Roi, les Princes & les Prélats ayant pris séance pour examiner les deux élections de Grégoire & d'Anaclet, tous se réunirent dans un seul avis, qui fut de confier cette discussion à saint Bernard, & de s'en rapporter à ce qu'il prononceroit. «Après qu'il eût tout examiné, il prit la parole, & déclara qu'il falloit reconnoître Innocent pour Pape». Tous s'écrierent aussi-tôt & déclarerent la chose décidée; ils chanterent des Cantiques en actions de graces, selon l'usage, & lui promirent une obéissance inviolable. Le Roi non content d'envoyer des Ambassadeurs au Pape Innocent sur sa route, alla lui-même accompagné de la Reine & de la famille Royale, le recevoir à saint Benoît-sur-Loire. Saint Bernard tout occupé du soin d'éteindre le schisme, & de ramener tout le monde sous l'obéissance d'Innocent, fut trouver le Roi d'Angleterre, & lui persuada de le reconnoître. Notre Saint n'eut pas le même succès sur l'esprit de Guillaume, duc d'Aquitaine, quoiqu'il l'eût d'abord ébranlé. Gérard d'Angoulême, vieillard ambitieux & opiniâtre, qui obsédoit ce Prince, étouffa la semence de la parole que le saint Abbé avoit jettée dans son cœur.

Arn. vit. S. Bern. l. II. c. I. n. 3.

Il accompagne le Pape à Liege, & persuade à Lothaire de se désister de la demande du droit des investitures : conversions dont il est l'instrument.

Après cela saint Bernard vint rejoindre le Pape, & l'accompagna à Liege. Ce fut-là sur-tout qu'il lui fut d'un grand secours, en persuadant à Lothaire de se désister de la demande qu'il avoit faite à Innocent, de le faire rentrer dans le droit des investitures; proposition, dit un Historien, qui avoit fait pâlir tous les Romains, dans la pensée qu'ils

Vit. Bern. l. II. c. I. n. 5.

alloient être exposés à de plus grands périls à Liege, qu'ils ne l'avoient été à Rome : *Ad quod verbum expavere & expalluere Romani, gravius sese apud Leodium arbitrati periculum offendisse quàm declinaverint Romæ.* Pendant le séjour que le saint Abbé fit à Liege, il fut, par ses exemples, ses discours & ses miracles, l'instrument d'un grand nombre de conversions. Geofroi de Péronne, trésorier de l'Eglise de Saint Quentin, illustre par sa naissance, ses grands biens & ses talens, fut de ce nombre. Plusieurs de ses amis se joignirent à lui, & ils écrivirent au Saint pour le consulter : ils en reçurent une réponse qui les combla de joie. Le démon traversa cette œuvre, mais saint Bernard triompha de tous les obstacles.

Let. CIX.

Le Pape va à Cluni : comment il est reçu à Clairvaux.

Nous ignorons si le saint Abbé accompagna Innocent dans tous les voyages qu'il fit après être sorti de Liege. Ce Pape alla à Cluni, où il fit la dédicace de la nouvelle Eglise, & vint ensuite à Clairvaux. Il y fut reçu dans un appareil qui ne respiroit que le détachement évangélique. Voici la description qu'en fait Arnauld de Bonneval. « Au » retour de Liege, Sa Sainteté voulut elle-même visiter » Clairvaux, où elle fut reçue avec une extrême affection » par les pauvres de Jesus-Christ qui y habitoient, & qui » n'allerent point au-devant de lui parés d'ornemens de pour- » pre & de soie, ni avec des livres d'Eglise, dont la cou- » verture fut d'or & d'argent; mais étant vêtus de gros drap, » portant une croix de bois mal polie, & ne témoignant pas » leur contentement par le grand bruit des trompettes, ni » par des acclamations & des cris de joie, mais en chantant » doucement & modestement des hymnes & des cantiques. » Les Evêques pleuroient, & le souverain Pontife répan- » doit des larmes. Il admiroit la gravité de cette troupe de » Saints, voyant dans une occasion de joie si publique & si » solemnelle leurs yeux baissés contre terre, sans qu'ils les » détournassent jamais de côté & d'autre par curiosité; mais » ayant les paupieres abaissées, ils ne voyoient personne & » étoient vus de tout le monde. Les Romains ne virent rien » dans cette maison, qui flattât leur cupidité. Ils n'y trou- » verent point de beaux meubles, qui attirassent leurs » regards; ils ne virent rien dans l'Eglise que les murailles

Vit. Bern. l. II. n. 6.

» toutes nues : il n'y avoit rien qui fût digne de l'ambition » romaine que la sainteté des mœurs qu'ils y admiroient ».

Le Pape ayant convoqué un Concile à Reims pour le mois d'Octobre 1131, saint Bernard y assista, & y porta le poids de toutes les affaires. Il fut placé dans les assemblées publiques au milieu des Cardinaux, qui en particulier le consulterent sur tout ce qu'il y eût à régler. Dans cette assemblée Louis le Jeune fut couronné par Innocent.

1131. Concile de Reims : S. Bernard y assiste.

L'année suivante ce Pape, voulant sans doute reconnoître les grands services que lui avoit rendu saint Bernard, affranchit les religieux de Cîteaux des dixmes qu'ils payoient à ceux de Cluni. Ce privilege attira des plaintes & des murmures de la part des parties intéressées ; mais bien loin que le Pape en fût touché, il étendit ce privilege à toutes les dixmes que payoient les religieux de Cîteaux. Quoique ce privilege fût accordé en considération de saint Bernard, nous ne voyons pas qu'il ait agi dans cette affaire, ni qu'il ait pris part à cette querelle ; soit que cela ne fût pas de son goût, soit que d'autres occupations ne le lui permissent pas.

1132. Privilege accordé par le Pape à Cîteaux.

Le saint Abbé fit cette année un voyage d'Italie, & se trouva sur les bords du Pô, à l'entrevue du Pape & de Lothaire. Après cette entrevue le Pape l'envoya à Genes, pour travailler à la réunion de cette ville avec celle de Pise. Le Saint n'eut pas plutôt parlé aux Génois, qu'ils se soumirent à tout ce qu'il voulut, sans aucune résistance : ils conçurent même une si grande vénération pour lui, qu'ils résolurent de tout mettre en œuvre pour le placer sur le siege de Genes. Celui qui l'occupoit alors fut le premier à offrir d'en descendre, pour y faire monter saint Bernard ; mais il le refusa, comme il avoit déja fait lorsqu'il lui fut offert l'an 1130. Nous voyons dans une lettre qu'il écrivit l'année suivante (1133) aux Génois, l'accueil qu'ils avoient fait au saint Abbé, la réconnoissance qu'il en conservoit, & avec quel empressement ils avoient écouté la parole de Dieu. Cette République a éprouvé depuis, sur-tout en l'an 1625, par sa prompte délivrance d'un grand péril des effets sensibles de sa protection, & de la promesse qu'il leur avoit faite de ne les jamais oublier.

S. Bernard en Italie ; il refuse d'être évêque.

Let. CXXIX.

Manr. ad ann. 1132. *c.* VI. *Bern. op. t.* I. *p.* XLV. *not.*

Nous n'entrerons point ici dans le détail de tout ce que fit

1135.

Ses différens travaux : honneurs qui lui sont rendus à Pise : il est consulté de tout le monde.

saint Bernard en Italie, & même en Allemagne, où le Pape l'envoya pour réconcilier le prince Conrad avec l'empereur Lothaire ; ni des conquêtes qu'il fit dans tous les pays où il passa, par ses prédications, quelquefois même par la seule renommée de ses vertus. Outre que cela nous conduiroit trop loin, le lecteur s'instruira de la plus grande partie de ces merveilles par le compte que nous lui rendrons des lettres du saint Abbé. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot des honneurs qu'on lui rendit à Pise, où le Pape avoit indiqué un Concile, & des négotiations auxquelles il fut employé après la tenue de ce Concile. Saint Bernard s'étant rendu à Pise, il eut part à tout ce qui s'y passa, rien ne s'y fit que par ses conseils & ses décisions. « Il étoit » respecté de tout le monde, dit l'Auteur de sa vie, & la » porte de son logis étoit assiégée d'Ecclésiastiques & de » Prêtres, qui attendoient pour lui parler ; non que le faste » ou la vanité le rendît de difficile accès, mais la multitude » de ceux qui vouloient lui parler empêchoit qu'on ne le » fît aisément. C'étoit un concours perpétuel de gens qui » entroient & sortoient de chez lui : de sorte que cet homme humble, qui étoit insensible à tous ces honneurs, sembloit moins être appellé à une partie du soin, que revêtu » de la plénitude de la puissance ».

Lib. II. c. II. p. 1095.

1134.

S. Bernard à Milan : de quelle maniere il y est reçu : il réconcilie les Milanois avec le pape Innocent.

Bern. op. t. II. p. 1095.

Le Concile de Pise étant fini, le Pape envoya saint Bernard à Milan, avec deux Cardinaux, Gui de Pise & Mathieu d'Albane, auxquels il associa Geofroi, évêque de Chartres, pour réconcilier avec l'Eglise Romaine les Milanois, qui avoient suivi le parti d'Anaclet & de Conrad. Lorsque les députés eurent passé l'Apennin, & que les Milanois apprirent que saint Bernard, qu'ils desiroient si ardemment de voir, approchoit de leur pays, ils accoururent tous au-devant de lui, jusqu'à sept mille de leur ville. Les gentilshommes & les bourgeois, les uns à cheval, les autres à pied, les pauvres, tous quitterent leurs maisons, comme s'ils avoient abandonné leur ville, & reçurent l'homme de Dieu avec un respect qui ne peut s'exprimer. Tous furent transportés de joie de le voir & de l'entendre : ils lui baisoient les pieds ; & quoiqu'il le souffrît avec peine, il ne put, ni par ses raisons, ni par ses défenses, les empêcher

de

de se jetter à terre & de se mettre à genou devant lui. Ils tiroient des filets de sa robe pour servir de remede à leurs maux, croyant que toutes les choses qu'il avoit touchées étoient saintes, & qu'ils seroient sanctifiés en les touchant & en s'en servant : ceux qui précédoient & ceux qui suivoient, faisoient retentir l'air de leurs cris. Après avoir été long-temps dans la presse, au milieu de la foule qui l'environnoit, il fut conduit dans un magnifique appartement qu'on lui avoit préparé. Lorsqu'il fut question de traiter de l'affaire, pour laquelle le serviteur de Dieu étoit venu, il ne trouva que de la docilité & de la soumission, tant dans les grands que dans les petits, ensorte que l'histoire lui applique cette pensée d'un Poëte :

Jussa sequi, tam velle mihi, quam posse necesse est.
Quand il parle, tout cede; il faut suivre ses loix ;
Je ne veux, ni ne puis résister à sa voix.

Les miracles éclatans que saint Bernard fit à Milan, surtout en chassant d'une femme un démon qui la tourmentoit depuis sept ans, augmenterent encore la vénération de ce peuple pour le saint Abbé. Il vouloit absolument l'avoir pour Archevêque, & ne pouvant vaincre sa résistance, il lui demanda une colonie de ses religieux pour fonder un monastere, qui fut appellé Cherval, *Cara vallis*, non Clairval, comme quelques-uns l'appellent mal à propos.

Ses miracles dans cette ville : il y fonde un monastere.

Ib. lib. II. *c.* III. *p.* 1097, 1098, *&c.*

Saint Bernard ayant terminé si heureusement sa négociation & réconcilié les Milanois avec le Pape, il retourna à Pise, en passant par Pavie & par Crémone, où il fit beaucoup de miracles. Enfin ayant obtenu la permission d'aller rejoindre ses religieux, il se mit en route & passa une seconde fois par Milan, où il guérit une femme possédée du démon.

Il obtient la permission de retourner à Clairvaux.

Ib. p. 1100.

Ib. p. 1101. *n.* 24.

L'Historien de sa vie, après avoir raconté ce que fit saint Bernard en différens endroits d'Italie, termine son récit par cette réflexion. « Il se rencontre en ce Saint plusieurs choses dignes d'admiration & de louange. Les uns admirent sa science, les autres ses mœurs, & les autres ses miracles. Quant à moi je révere toutes ces grandes qualités autant qu'elles le méritent ; mais ce que je trouve en lui de plus

Son humilité plus admirable que tout ce qu'on appercevoit en lui.

Ib n. 25.

» admirable & de plus digne de louange, c'eſt que bien qu'il
» fût un vaſe d'élection, qu'il portât ſans crainte le nom
» de Jeſus-Chriſt devant les Peuples & devant les Rois, que
» les Princes du monde lui obéiſſent, que les Evêques de
» toutes les nations fuſſent prêts de ſuivre abſolument tous
» ſes avis, que par un privilege particulier l'Egliſe Romai-
» ne même révérât tous ſes conſeils & qu'elle lui eût ſoumis
» les Peuples & les Royaumes en le faiſant comme Légat
» dans toute la chrétienté ; & même, ce que l'on eſtime de
» plus glorieux, quoique ſes actions & ſes paroles fuſſent
» confirmées par des miracles, néanmoins il ne s'éleva
» jamais ; mais ayant toujours des ſentimens humbles de lui-
» même, il ne ſe regarda que comme l'inſtrument & le
» miniſtre de ces œuvres admirables ». Combien d'Egliſes
Op. Bern. t. II. p. 1102. n. 26.
deſtituées de Paſteurs, l'ont-elles deſiré pour leur Evêque ? Langres, Châlons, Gênes, Milan, Reims, l'ont preſſé & ſollicité, mais inutilement. Toutefois ſon refus fut toujours humble & modeſte ; il répondit qu'il n'étoit point maître de lui-même, mais attaché au ſervice des autres. Sur quoi ſes freres diſoient : « Nous avons vendu tout ce que nous poſſé-
» dions, pour acheter cette perle précieuſe que nous avions
» trouvée, & nous ne pouvons plus rentrer aujourd'hui
» dans les biens que nous avons vendus. Si donc nous per-
» dions tout enſemble, & le prix que nous avons donné, &
» la choſe que nous avons acquiſe, & que nous n'euſſions
» plus, ni nos biens, ni cette perle, nous ſerions réduits à
» un déplorable état, & bien éloignés de notre eſpérance ;
» puiſque notre huile étant répandue, nous ſerions contraints
» d'en aller chercher ailleurs comme ces vierges impruden-
» tes de l'Evangile». Auſſi les religieux de Clairvaux avoient-
Ib. n. 27.
ils pourvu à leurs affaires, comme le dit l'Hiſtorien, ayant eu recours au Pape, pour que perſonne ne pût leur enlever celui qui étoit l'objet de leur joie.

1135.
Il arrive à Clairvaux où il eſt reçu avec la plus grande joie, & où il retrouve le meme eſprit.
Ib. n. 28.

Lorſque ce ſaint Abbé eut paſſé les Alpes, les bergers & tous les habitans de la campagne deſcendoient des rochers pour venir au-devant de lui, & demandoient avec de grands cris ſa bénédiction : ſe retirant enſuite dans les montagnes, ils s'entretenoient enſemble du bonheur qu'ils avoient eu de voir le ſerviteur de Dieu, & de recevoir ſa bénédiction.

Le Saint continuant sa route arriva à Besançon, d'où on le conduisit solemnellement à Langres. En étant parti, il trouva ses religieux qui venoient au-devant de lui. Ces saints solitaires, transportés de joie de revoir leur pere, mais d'une joie modeste & toute sainte, sans aucune dissipation, se jettent à ses pieds, puis à son col, l'embrassent tendrement, lui parlent chacun à leur tour, & le ramenent dans leur sainte solitude. Quelle joie pour lui, de la retrouver après une si longue absence, telle qu'il l'avoit laissée! c'est-à-dire, qu'il y retrouva la même union, le même zele, la même ferveur, le même esprit, sans aucune altération; il ne vit aucun relâchement, & n'entendit pas la moindre plainte. « Saint Bernard se souvenant de celui qui a dit: je » voyois le diable qui tomboit du ciel comme un éclair, » étoit d'autant plus humble & plus soumis à la divine Ma» jesté, qu'il la reconnoissoit plus favorable à ses desirs; il » ne se glorifioit pas en lui-même de ce que les démons lui » étoient assujettis, mais il se réjouissoit au Seigneur de ce » qu'il voyoit les noms de ses freres écrits dans le ciel, en » les voyant unis ensemble par une charité inviolable & » entiérement exempte de la corruption du siecle ».

Mab. Ann. l. LXXVI. n. 67.

Ibid.

Le monastere de Clairvaux transféré dans un endroit plus spacieux.

Le nombre en étoit si grand, & le lieu qu'ils habitoient si étroit, que ne pouvant point les contenir, il fallut transférer le monastere de Clairvaux dans un endroit plus spacieux. Saint Bernard ne consentit qu'avec peine à ce changement, & sur les remontrances des principaux religieux, de l'avis desquels il avoit coutume de se servir. Nombre de personnes de toutes sortes d'états, Princes, Seigneurs, Evêques, Négocians, &c, contribuerent au nouvel édifice; mais personne ne le fit avec plus de magnificence & de profusion que Thibaud, comte de Champagne.

S. Bernard en Aquitaine: comment il oblige le duc Guillaume de rétablir l'évêque de Poitiers sur son siege.

Tandis qu'on travailloit à la construction du nouveau monastere, Geofroi, évêque de Chartres, ayant reçu ordre du Pape de remédier en sa qualité de Légat, aux maux qui désoloient l'Aquitaine, il vint à Clairvaux pour engager saint Bernard à entreprendre cette bonne œuvre. Le saint Abbé y ayant consenti, ils partirent ensemble, allerent à Nantes où ils firent l'établissement de l'abbaye de Busay, & ensuite se rendirent en Aquitaine. Dans une entrevue que

Guillaume eut avec le saint Abbé à Partenay, il consentit de reconnoître Innocent pour légitime Pape ; mais il déclara qu'il ne pouvoit se résoudre à rétablir dans leurs sieges les Evêques qu'il avoit chassés, du nombre desquels étoit celui de Poitiers, parce qu'ils l'avoient offensé, & qu'il avoit juré de ne leur jamais pardonner. Pour vaincre la résistance du Prince, saint Bernard crut devoir employer des moyens plus efficaces que les raisons dont il s'étoit servi jusqu'alors. Il entre dans l'Eglise, pour célébrer les saints Mysteres : après la consécration, ayant donné la paix aux fideles, il met le corps de Jesus-Christ sur la patene, la prend entre ses mains, va à la porte de l'Eglise où le Prince étoit, ne pouvant assister au sacrifice à cause de l'excommunication, & lui adresse ces paroles terribles, le visage tout en feu, les yeux étincelans, avec un air non de suppliant, mais menaçant : « Nous vous avons prié, & vous nous avez » méprisés ; cette multitude de fideles, qui est ici assem» blée, vous a prié & vous l'avez également méprisée : voi» ci le fils de la Vierge, le Chef de l'Eglise que vous persé» cutez, qui vient à vous ; voici votre Juge, au nom duquel » tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre & dans les » enfers ; voici votre Juge, entre les mains duquel votre » ame tombera un jour : le mépriserez-vous lui-même, com» me vous avez méprisé ses serviteurs » ? Tous les assistans fondoient en larmes, & attendoient en prieres le succès de cette action & quelque coup extraordinaire du ciel. Le Duc voyant le saint Abbé venir à lui avec une contenance assurée, le corps de Jesus-Christ entre les mains, est saisi de frayeur, tombe par terre, se roule comme un furieux. On le releve, mais il retombe aussi-tôt, sans dire une seule parole, & sans regarder personne ; l'écume lui sort de la bouche, il pousse des soupirs, & demeure comme un homme attaqué d'épilepsie. Alors le Saint s'approche de lui, le touche du pied, lui ordonne de se lever & d'écouter debout la sentence du Dieu terrible. « L'Evêque de Poitiers, lui dit-il, » que vous avez chassé de son siege, est ici présent ; récon» ciliez-vous avec lui, embrassez-vous & jurez ensemble » une éternelle paix. Reconduisez-le à son siege ; pour satis» faire à Dieu, rendez-lui l'honneur que vous lui devez,

Mab. Ann. l. LXXVI. n. 68.

Vit. Bern. l. II. c. VI. n. 38.

» rappellez à l'unité tous les schismatiques de vos états, & » soumettez-vous à Innocent ce grand pontife, que toute » l'Eglise reconnoît ». Le Duc obéit, sans rien répondre; il va au-devant de l'Evêque de Poitiers qu'il avoit fait déposer, l'embrasse, & le rétablit sur son siege: ensuite saint Bernard lui parle, & l'exhorte à conserver la paix. Ce Prince mourut deux ans après devant l'autel de saint Jacques en Galice, où il étoit allé en pélerinage par esprit de pénitence.

Mab. Ann. l. LXXVI. *n.* 145. *p.* 189.

Après avoir ainsi rendu le calme à l'Aquitaine, où la paix ne fut néanmoins bien affermie qu'après la mort de Gérard d'Angoulême, qui périt malheureusement, saint Bernard revint à Clairvaux, où il se mit dans une profonde retraite, & commença à composer ses Sermons sur le Cantique des Cantiques.

De retour à Clairvaux il commence ses sermons sur le Cantique des Cantiques.

1137.

Mais il ne jouit pas long-temps de ce saint & agréable loisir, ayant été obligé par ordre du Pape de retourner en Italie, pour achever d'éteindre les restes du schisme; car il étoit regardé comme l'unique ressource dans les plus grandes extrémités. Il témoigna à ses religieux, avant que de partir, la douleur qu'il avoit de les quitter, & les consola en leur représentant la nécessité où il se trouvoit d'obéir à des ordres si respectables. Il fut reçu à Viterbe avec toutes les marques d'honneur & d'amitié, par le Pape & les Cardinaux, qui crurent devoir l'envoyer à Rome pour y fortifier le parti d'Innocent. Comme il se disposoit à partir; il fut arrêté par la maladie de Gérard, son frere, qui l'avoit accompagné; mais il obtint de Dieu par ses prieres, que ce frere, qui lui étoit si utile & si cher, ne mourroit qu'après son retour à Clairvaux, & partit pour Rome. Ses négociations y eurent tout le succès qu'on en avoit espéré. Il alla ensuite au Mont-Cassin, & dès qu'il parut sur cette montagne, les religieux de cette célebre Abbaye, qui par la crainte de Roger avoient suivi le parti d'Anaclet, l'abandonnerent & se rangerent sous l'obéissance d'Innocent. L'abbé Raynald, dont l'élection n'avoit pas été canonique, fut déposé & on élut Guibaud ou Wibaud à sa place ([a]). On

Autre voyage de S. Bernard en Italie: ses négociations pour éteindre les restes du schisme.

Bern. vit. l. II. *c.* VII.

Mab. Ann. l. LXXVI. *n.* 133. *p.* 282.

Serm. XXVI. *in Cant.*

([a]) Les Historiens de la vie de saint Bernard n'ont pas manqué de parler de ses voyages en Italie; mais il est surprenant qu'aucun d'eux ne rapporte qu'il

chargea ensuite saint Bernard d'aller dans la Campanie, où les désordres avoient recommencé après le départ de l'Empereur, pour tâcher d'appaiser le duc de Sicile, Roger, qui y faisoit de grands ravages. On voit le détail de cette *Villef. p. 254.* nouvelle affaire, dans la lettre que saint Bernard écrivit à ses religieux, l'une des plus belles que ce Saint ait jamais écrite : un Cardinal lui servit de secretaire.

Il prédit à Roger, duc de Sicile, qu'il seroit défait par Ranulfe, général de l'Empereur.

Roger fier de ses succès, ayant été sourd à toutes les remontrances de Bernard, le saint Abbé lui prédit sa défaite, & il assura Ranulfe, général de l'Empereur, dont l'armée étoit composée de soldats foibles, déja vaincus, timides, peu sensibles à la gloire, qu'il remporteroit la victoire : ce qui arriva. Pendant la bataille le Saint se mit en priere dans une métairie voisine, où l'on entendit bientôt les cris des fuyards & de ceux qui les poursuivoient. Un religieux qui étoit avec saint Bernard, étant sorti au bruit, Ranulfe qui passa, l'ayant apperçu, descendit de cheval, se jetta à ses pieds & lui dit : « Je rends graces à Dieu, qui vient » de donner la victoire, non pas à nos forces, mais à la foi » de son serviteur Bernard ».

1138. Vains efforts de Roger en faveur d'Anaclet : mort de cet Antipape : élection de Victor : S. Bernard le détermine à renoncer au Pontificat : fin du schisme.

Roger humilié de sa défaite, avant que de tenter un second combat, proposa une conférence, où trois Cardinaux de chaque parti examineroient la validité des deux élections. Son dessein étoit de profiter du temps pour ramasser des troupes ; & il espéroit que le cardinal de Pise, partisan d'Anaclet, pourroit par son éloquence & la science des canons, triompher de saint Bernard : mais le contraire arriva. Le saint Abbé emporta tous les suffrages dans l'assemblée, & le cardinal de Pise lui-même abandonna le parti d'Anaclet, qui ne put survivre à sa douleur, & mourut misérablement peu après (le 25 Janvier 1138). Les schismatiques étant retournés à Rome, élurent à sa place le car-

ait visité la célebre abbaye du Mont-Cassin. Il est néanmoins certain qu'il l'a visitée, & même qu'il a fait un discours au Chapitre, lorsque l'abbé Raynald fut déposé & que l'on substitua à sa place Wibaud, abbé de Stavelo, qui peu auparavant s'étoit retiré au Mont-Cassin pour éviter cette dignité. Pierre Diacre le dit expressément dans sa chronique du Mont-Cassin. *Lib.* IV. *c.* CXXII. *Sequenti autem die iterum ad monasterium ascendentes in capitulo resederunt, in quo post peractum ab abbate Clarevallensi Sermonem, Cardinales autoritate apostolica eidem Raynaldo Cassinensem abbatiam interdixerunt.*

dinal Grégoire, à qui ils donnerent le nom de Victor : mais ce nouvel Antipape se voyant sans appui, alla trouver de nuit saint Bernard, qui lui fit déposer toutes les marques de l'autorité pontificale & le mena aux pieds d'Innocent, à qui il promit obéissance. Tel fut le succès des négociations de saint Bernard, qui le fit regarder comme l'auteur de la paix & le pere de la patrie. Il nous apprend dans la lettre qu'il écrivit sur ce sujet au prieur de Clairvaux, la date de l'heureuse fin de cette affaire dont il fait le détail. « Le jour » même de l'Octave de la Pentecôte (qui cette année 1138 » tomboit le 29 Mai) nous reçumes du Seigneur l'accom- » plissement de nos desirs : il rendit l'union à son Eglise & la » paix à toute la terre. Les amis de Pierre de Léon se prosternerent ce même jour aux pieds du Pape légitime ».

Mab. Ann. l. LXXVII. n. 2 & 3.

Let. CCCXVII.

S. Bernard quitte Rome regretté de tout le monde, pour revenir dans sa solitude.

Saint Bernard, après avoir travaillé avec tant de peines & de fatigues pendant sept ans entiers, tant en Italie qu'en France, à éteindre le feu du schisme, passa à peine cinq jours à Rome depuis le rétablissement de la paix. Les honneurs qu'on rendoit à cet homme humble dans la capitale du monde chrétien, lui étoient à charge ; c'est pourquoi aussi-tôt que son œuvre fut finie, il se pressa de revenir dans sa solitude, & sortit de Rome le 3 Juin, aussi pauvre qu'il y étoit entré, n'emportant d'autre récompense de ses travaux, qu'une dent de saint Césaire martyr, & quelques autres reliques, & laissant tous les Romains, grands & petits, le clergé & le peuple dans une consternation générale de son départ.

Il va à Lyon, il s'y oppose à la consécration de celui qui avoit été élu évêque de Langres : il en fait élire un autre.

Saint Bernard avoit dessein de se rendre promptement à Clairvaux ; mais son zele, qui lui faisoit prendre part à tout ce qui se passoit dans l'Eglise, retarda son arrivée. Ayant appris qu'on avoit fait l'élection d'un évêque de Langres, & que cette élection étoit tombée sur un sujet qu'il en jugeoit indigne, il alla à Lyon s'opposer à la consécration de celui qui avoit été élu. Il écrivit plusieurs lettres, dont nous parlerons ailleurs, au Pape & aux Cardinaux, & fit tant qu'il vint à bout de faire élire un autre Evêque. La nouvelle élection tomba sur Godefroi, prieur de Clairvaux, parent de saint Bernard, qui avoit refusé lui-même cet évêché, comme il refusa encore, vers le même-temps, l'archevêché de Reims.

Rendu à Clairvaux il perd Gérard son frere : sermon qu'il composa à ce sujet.

Le saint Abbé étant arrivé dans sa solitude, eut la consolation d'y trouver la plus exacte discipline; mais peu après il eut la douleur de perdre son frere Gérard, à qui Dieu avoit prolongé les jours, à sa priere, jusqu'à ce qu'il fût de retour à Clairvaux : aussi dès qu'il le vit malade, il comprit que son heure étoit arrivée. Cette mort précieuse aux yeux du Seigneur, est marquée le 13 Juin dans le Calendrier & le Ménologe de Cîteaux. Saint Bernard, qui avoit alors repris son travail sur les Cantiques, ayant un jour commencé un sermon où il expliquoit un verset de ce Livre sacré, le souvenir de son frere lui vint à l'esprit & le frappa tellement, qu'il ne parla que de lui dans son discours. C'est le vingt-cinquieme sermon, qui peut être regardé comme un chef-d'œuvre en son genre. Un téméraire disciple d'Abélard, nommé Bérenger, s'avisa dans ce temps de critiquer cet admirable discours, dans lequel saint Bernard, au jugement de D. Mabillon, s'est surpassé lui-même; il reprochoit entre autres choses au saint Abbé d'avoir copié en plusieurs endroits ce que dit saint Ambroise dans l'oraison funébre de son frere Satyre : ce qui ne peut que faire honneur à saint Bernard, quand le fait seroit vrai.

Ann. l. LXXVII. *n.* 13.

Dans le monastere du Paraclet il reprend quelque changement fait à l'Oraison Dominicale : réponse d'Abélard.

Ib. n. 14.
Abel. Ep. V. *p.* 244.

Ce fut vers ce temps que saint Bernard alla au monastere du Paraclet, où il fut reçu comme un ange par la fameuse Héloïsse, qui en étoit Abbesse. Ayant assisté à l'Office divin, il trouva mauvais que dans l'Oraison Dominicale on dit *Panem nostrum supersubstantialem*, au lieu de *panem nostrum quotidianum*, & crut qu'Abélard étoit auteur de cette nouveauté. Celui-ci en convint dans une lettre qu'il écrivit à saint Bernard sur ce sujet, & soutint cette leçon par l'autorité de saint Mathieu, de l'Evangile duquel l'Eglise a emprunté l'Oraison Dominicale. Après cela, Abélard rapporte plusieurs choses sur lesquelles les religieux de Cîteaux s'éloignent de la pratique de l'Eglise, dans la célébration des Offices; néanmoins il ne les condamne pas absolument, quoiqu'il soit d'avis qu'on doit suivre l'usage commun de l'Eglise. Ce que dit Abélard sur ce sujet, est fort sensé : il seroit à souhaiter qu'il ne se fût pas plus écarté sur d'autres matieres, par des subtilités profanes qui lui attirerent de grandes affaires, & plusieurs censures.

Cet

Cet esprit orgueilleux eut la témérité de donner un défi à saint Bernard, & de demander un Concile de la Province, pour y exposer ses sentimens, ou plutôt ses erreurs, & les défendre contre l'abbé de Clairvaux. Le Concile se tint à Sens, en 1140; il étoit composé des Evêques de deux Métropoles, de Sens & de Reims, & d'un grand nombre de personnes éclairées du Clergé tant séculier que régulier : le Roi & le comte de Nevers honorerent l'assemblée de leur présence. Abélard s'y rendit, mais il n'osa pas même entrer en dispute avec celui qu'il avoit osé défier, & prit honteusement la fuite. Nous n'en dirons pas davantage sur cet événement, parce qu'on en a déja parlé dans l'article d'Abélard, & que nous serons encore obligés de le faire, en rendant compte des lettres que saint Bernard écrivit sur cette affaire au pape Innocent, tant en son propre nom, qu'au nom des Evêques du Concile. Nous ajouterons seulement qu'Abélard, qui appella du jugement des Evêques à celui du Pape, fut condamné à Rome comme il l'avoit été à Sens; & que l'ayant appris, il se retira à Cluni, où Pierre le Vénérable lui fit un accueil tel qu'il pouvoit l'attendre de sa charité. Abélard alla ensuite à Clairvaux, où il fut conduit par Rainard, abbé de Cîteaux; il fit sa paix avec saint Bernard, donna des marques sinceres de repentir & revint à Cluni, où Pierre le Vénérable lui persuada de se fixer : ce qu'il fit.

1140. Concile de Sens : Abélard en appelle au Pape : il est condamné à Rome : il se retire à Cluni.

Ann. l. LXXVII. *n.* 71. *p.* 326.

Le lecteur sensé n'attend pas de nous la réfutation de ce que certains disciples d'Abélard ont eu la témérité de publier en faveur de leur maître contre saint Bernard. Le saint Abbé de Clairvaux n'a pas besoin d'apologie, sa conduite ne demande que des éloges; & quand même on conviendroit qu'Abélard n'étoit pas hérétique & aussi coupable qu'on l'a cru, on ne sauroit trop louer saint Bernard du zele avec lequel il s'est élevé contre le langage profane de ce Philosophe orgueilleux, qui s'égaroit dans ses vains raisonnemens, & dont le cœur insensé étoit rempli de ténebres.

Le zele de notre Saint contre Abélard est digne de louanges.

Rom. I.

Après avoir signalé son zele pour la défense de la foi, saint Bernard n'en témoigna pas moins pour la paix de l'Etat. C'est ce qu'on voit par toutes les démarches qu'il fit, les

1142. 1143. Saint Bernard

procure la paix de l'Etat.

mouvemens qu'il se donna, les lettres qu'il écrivit, l'an 1142 & 1143, au sujet des démêlés de Louis le Jeune avec Thibaud, comte de Champagne. Enfin après bien des peines & des travaux, il eut la consolation de voir la guerre terminée, & la paix solidement établie entre les deux Princes, comme il l'avoit prédit cinq mois avant que cela arrivât.

Il perd l'amitié d'Innocent : mort de ce Pape : Célestin II lui succede : il est bientôt remplacé par Lucius II : Eugene III élu Pape.

Dans le temps que le saint Abbé gémissoit des maux qui désoloient la France, il eut un chagrin personnel qui lui fut très-sensible, ayant perdu l'amitié du pape Innocent II, auquel il avoit rendu de si grands services, & qui lui étoit redevable de la Papauté. Car on peut dire, sans rien avancer de trop, que ce fut saint Bernard qui fit reconnoître Innocent pour Pape légitime, à l'exclusion d'Anaclet son concurrent. Cette disgrace de saint Bernard est un exemple qui, comme le remarque Baronius, après avoir rapporté la lettre que le saint Abbé écrivit au Pape pour se justifier, nous apprend à ne pas mettre nos espérances dans les Princes & dans les enfans des hommes, en qui ne se trouve point le salut. Innocent survécut peu au mauvais procédé qu'il avoit eu pour son bienfaiteur, étant mort la même année le 24 Septembre 1143. On élut à sa place, deux jours après, Gui, cardinal du titre de saint Marc, qui prit le nom de Célestin II, & mourut le 9 Mars de l'année suivante. Lucius II, son successeur, élu le 22 du même mois, ne tint le siege que jusqu'au 25 Février 1145. Après sa mort, saint Bernard vit un de ses disciples placé sur le siege de saint Pierre, dans la personne de Bernard, natif de Pise, abbé du monastere de saint Anastase, que les Cardinaux élurent d'un consentement unanime, quoiqu'il ne fût point de leur corps.

Mab. Ann. l. LXXVIII. n. 49.

Dans quel temps saint Bernard écrivit à Eugene III.

« Saint Bernard n'eut pas plutôt appris l'élection d'Eu» gene III, dit M. Baillet, qu'il lui écrivit pour lui marquer » la joie & la crainte qu'il avoit de voir un de ses enfans sur » le Trône apostolique ». Si ce célebre Agiographe avoit lu avec quelque attention la lettre de saint Bernard, il auroit remarqué qu'il différa assez long-temps d'écrire à ce nouveau Pape, dans l'espérance qu'il le préviendroit lui-même. « Je différois, dit-il, de vous en féliciter, dans la

Lett. CCXXXVIII.

» pensée que vous me feriez la grace de me l'apprendre » vous-même. J'attendois que quelqu'un de vos Officiers » vînt de votre part me faire le détail de ce qui s'étoit passé ». *Presseram stylum hactenus, rem tacitus considerabam. Expectabam enim litteras vestras, & præveniri a vobis in benedictionibus dulcedinis. Expectabam virum fidelem*, &c. Saint Bernard ajoute même encore que c'est malgré lui qu'il écrit, & que cette lettre lui a été extorquée par ses amis : *Litteræ istæ non sunt voluntatis sed necessitatis, & amicorum extortæ precibus.*

1145. Le Pape ne fait rien sans consulter saint Bernard : triste état de la religion en Orient.

Ep. CCXXXIX.

Si saint Bernard avoit eu tant de crédit & tant de part à toutes les affaires de l'Eglise sous les Papes précédens, on peut bien croire qu'il n'en eut pas moins sous le Pontificat d'un de ses enfans. Aussi tous ceux qui avoient des affaires s'adressoient-ils à lui, comme il le marque lui-même à Eugene, & on disoit qu'il étoit Pape : *Aiunt non vos esse Papam, sed me.* La suite de sa vie, & le compte que nous rendrons de ses lettres, feront voir que s'il n'étoit pas Pape, il en partageoit l'autorité, ou du moins que celui qui étoit revêtu de cette dignité ne faisoit rien sans le consulter : c'est ce que nous voyons d'abord par ce qui se passa par rapport à la Croisade. Eugene III étant à Viterbe, où il s'étoit retiré peu après son élection, pour se mettre à l'abri de la fureur des Romains, qu'Arnauld de Bresse avoit soulevé contre lui, il y reçut une Ambassade des Eglises d'Arménie, qui vinrent le consulter sur quelques points de discipline, & lui apprirent le triste état de la religion dans l'Orient. Les Sarrasins s'étoient emparés de la ville d'Edesse, dont la perte exposoit Antioche & Jérusalem à un très-grand danger. Le Pape fut consterné de ces nouvelles, & plus sensible aux malheurs de cette Eglise qu'aux siens propres, il s'occupa du soin d'y remédier.

Saint Bernard est choisi pour prêcher la Croisade : ce n'est point lui qui la conseille.

Mab. præf. §. VII. *n.* 83.

Otto. Fri. l. I. *de Fred. c.* XXXIV.

Dans le même-temps Louis le Jeune assembla quelques-uns des plus puissans Seigneurs de son royaume, pour leur faire part de la résolution où il étoit d'aller à Jérusalem; parce que Philippe son frere, qui s'étoit engagé par vœu à faire ce voyage, étoit mort sans l'avoir pu exécuter. La réponse des Seigneurs à la proposition du Roi, fut qu'il falloit consulter saint Bernard, que tous regardoient comme un oracle, pour savoir ce qu'il y avoit à régler dans cette

conjoncture. Le Saint répondit qu'on ne pouvoit mieux faire que de s'adresser au Pape, & de soumettre à son jugement une entreprise si importante. L'avis fut suivi, on députa au Pape; le Pape applaudit à la résolution de Louis le Jeune, & nomma l'abbé de Clairvaux pour exciter à cette expédition par la parole les peuples de France & de Germanie. Rien ne se fait sans consulter saint Bernard : le Pape, le Roi, les Seigneurs, tous s'accordent sur ce point. Mais il est à propos de remarquer, que quoique rien ne se fasse sans le consulter, ce n'est point lui qui conseille cette entreprise ; il ne décide point de lui même, il attend la décision; il est chargé de travailler à l'exécution, il obéit, & s'y prête même avec zele. L'abbé Suger n'approuvoit pas cette entreprise, mais son avis ne prévalut point. « L'abbé de Clairvaux, dit à ce sujet un moderne, avec l'air & l'enthousiasme d'un Prophete en avoit toute l'infléxibilité. Le Prophete l'emporta sur le sage & religieux politique ». Nous laissons au lecteur le soin de qualifier, comme elles le méritent, ces paroles aussi injurieuses aux Prophetes, qu'à saint Bernard; nous nous contenterons de dire, pour excuser autant qu'il est possible celui qui tient ce langage, que courant après les mots il n'a pas senti la force de ceux dont il s'est servi. Lorsqu'on s'érige en censeur des Saints, on est exposé à tomber dans de grands écarts : c'est ce qui est arrivé à l'auteur.

Velly Hist. de France t. III. p. 95.

1146. Succès des prédications de saint Bernard : elles sont accompagnées d'un grand nombre de miracles.

Dans une assemblée tenue à Vezelai le jour de Pâque, qui cette année 1146 tomboit le 31 Mars, il prêcha la Croisade avec un succès extraordinaire. Le roi de France, la reine Eléonore, quantité de Seigneurs & une multitude innombrable prirent la croix. Dans une autre assemblée tenue la même année à Chartres, saint Bernard fut choisi pour être le chef de l'expédition : il écrivit au Pape, pour lui représenter que cela étoit autant au-dessus de ses forces, que contraire à sa profession. Le Pape approuva ses raisons, mais il le chargea de continuer à prêcher la Croisade. Après l'avoir prêchée en France, il passa en Allemagne, où ses exhortations furent si persuasives, que les villes & les campagnes devenoient désertes. Les peuples, les Princes, l'Empereur même, tout cédoit à ses dis-

Lett. CCLVI.

cours. Ce qui leur donnoit tant d'efficace, c'eſt qu'ils étoient accompagnés de miracles ſi éclatans & en ſi grand nombre, qu'il n'étoit pas poſſible d'y réſiſter. Il nous ſeroit difficile d'en faire le dénombrement ; mais ce que nous ne devons pas omettre, c'eſt qu'ils ont eu pour témoins des milliers d'hommes, & pour hiſtoriens des écrivains d'autant plus dignes de foi, qu'ils étoient contemporains, & avoient vu eux-mêmes ceux qu'ils rapportent.

1147.

Départ des Croiſés : ſuites funeſtes de cette entrepriſe.

Mab. Ann. l. LXXVII. *n.* 117. *p.* 414.

Au retour d'Allemagne, ſaint Bernard ſe trouva à l'aſſemblée qui ſe tint à Etampes le 16 Février 1147, au ſujet de l'expédition projettée : il y fit le détail de ſes travaux en Allemagne & de leur ſuccès. Les Députés de divers pays ſe trouverent à cette aſſemblée, & avertirent tous, ſur-tout ceux de Roger, roi de Sicile, qu'il ne falloit point ſe fier aux Grecs. Le Roi & les François répondirent qu'ils ne redoutoient aucune nation : à la bonne heure ; mais ils auroient au moins dû craindre leur perfidie & ſe tenir ſur leur garde. Tout ayant été réglé pour le départ des Croiſés, le Roi s'y prépara en particulier par beaucoup de bonnes œuvres. Il alla à ſaint Denis, où le Pape, qui étoit venu en France, & l'abbé Suger l'attendoient, pour prendre l'Etendard, connu dans l'hiſtoire ſous le nom d'Auriflamme, & pour implorer l'aſſiſtance de ſon ſaint patron ; après quoi il partit pour ſe mettre à la tête de l'armée qui devoit s'aſſembler à Metz. Ce Prince donna dans le cours de cette expédition de grandes marques de valeur & d'une véritable piété ; mais la perfidie des Grecs, & la mauvaiſe conduite des Croiſés, la trahiſon même, ou la jalouſie de ceux qu'on alloit ſecourir, firent échouer l'entrepriſe. Le Roi après avoir paſſé un an entier dans la Paleſtine, où il célébra à Jéruſalem la Fête de Pâques, de l'année 1149, revint en France au mois d'Août de la même année, ne ramenant pas avec lui la dixieme partie de ſon armée.

Mab. ib. n. 127.

Ib. n. 128.

Différens jugemens que l'on en a porté : ſaint Bernard en eſt accuſé particuliérement.

Le mauvais ſuccès de cette entrepriſe donna occaſion à beaucoup de diſcours & de jugemens différens. Les uns l'attribuerent aux mœurs corrompues des Croiſés ; d'autres jugeant des choſes par l'événement, blâmerent le projet. Mais ce fut ſur-tout ſur ſaint Bernard que tomberent les traits des langues malignes, parce qu'il avoit prêché la

Croiſade. Il n'eſt pas ſurprenant que dans les premiers mouvemens de la douleur, que l'on reſſentit en apprenant les triſtes ſuites de la Croiſade, pluſieurs perſonnes affligées de la mort de leurs parens ou de leurs concitoyens, ſe ſoient laiſſées emporter contre le ſaint Abbé de Clairvaux, à cauſe de la part qu'il y avoit eu par ſes prédications. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt de voir encore aujourd'hui des écrivains téméraires s'élever contre ce grand homme, reſpecté des hérétiques mêmes, & l'outrager dans leurs ſcandaleux écrits. Nous voulons bien, en ſupprimant leurs noms, leur épargner la confuſion qu'ils mériteroient, & nous contenter de renverſer le fondement de leurs injuſtes accuſations.

Il eſt juſtifié par des auteurs non ſuſpects: par Otton de Friſingue.

Ott. l. 1. de Fred. c. LX.

Otton de Friſingue, écrivain peu favorable pour l'ordinaire à ſaint Bernard, & qui par conſéquent ne doit pas être ſuſpect, ne fait point de difficulté de reconnoître qu'il avoit été inſpiré pour prêcher la Croiſade ; mais que l'orgueil des Croiſés, leur débauche, le mépris des avis ſalutaires étoient la cauſe du mauvais ſuccès.

Par Guillaume de Neubrige.

Nous pourrions rapporter les témoignages de beaucoup d'autres écrivains, même des plus célebres du ſiecle, en faveur de ſaint Bernard. Nous nous contenterons d'en citer un, que D. Mabillon appelle *bonæ notæ & fidei ſcriptorem.* Cet écrivain eſt Guillaume de Neubrige, qui fait voir que le malheureux ſuccès de la Croiſade vint de la mauvaiſe conduite des Croiſés, également oppoſée à la diſcipline de l'Evangile, & à la diſcipline militaire. « Nous liſons, dit-il, » que l'armée du Seigneur, qui étoit très-nombreuſe, fut » ſouillée par le péché, même ſecret d'un ſeul homme, » enſorte qu'elle ſe trouva ſans force, & dépouillée du » ſecours de Dieu. Joſué ayant conſulté le Seigneur, il » répondit : l'anathême eſt au milieu de vous, Iſraël ; vous » ne pourrez plus ſoutenir l'effort de vos ennemis, juſqu'à » ce que vous ayez ôté l'anathême du milieu de vous. Or, » continue Guillaume, les déſordres s'étoient tellement » multipliés dans notre armée, tant contre la diſcipline de » l'Evangile que contre la diſcipline militaire, qu'il n'eſt » point ſurprenant que le ciel ne l'ait pas favoriſée ».

Lib. 1. de reb. Angl. c. XX.

Joſ. VII. 13.

Par l'Hiſtorien de ſa vie.

L'hiſtorien de ſaint Bernard ne diſſimule point, que

quelques perſonnes furent extrêmement ſcandaliſées contre lui, ou par ſimplicité ou par malice, à cauſe des mauvaiſes ſuites de la Croiſade. Sur quoi cet écrivain aſſure, que le ſaint Abbé n'étoit point l'auteur de ce projet; que malgré les preſſantes ſollicitations du Roi, il ne voulut ni parler, ni donner conſeil ſur une affaire de cette importance, qu'après qu'il en eut reçu ordre de Sa Sainteté par un bref public; que le Saint prêcha la Croiſade, Dieu travaillant avec lui & confirmant ſes paroles par des miracles. « Mais par quels » & combien de miracles? Par un ſi grand nombre, dit notre » Auteur, qu'il ſeroit difficile de les compter » : *Sed quantis & quam multiplicibus ſignis? Quanta vel numerare, nedum narrare difficile foret.* « Quelquefois il fut guéri en un ſeul » jour juſqu'à vingt perſonnes affligées de diverſes mala- » dies, & même davantage : à peine ſe paſſa-t-il un ſeul jour » qu'il ne fit de ſemblables miracles. Enfin Jeſus-Chriſt fit » en ce temps, par les prieres de ſon ſerviteur, que ceux » mêmes qui étoient aveugles dès leur naiſſance virent la » lumiere, que les boiteux marcherent droit, que ceux qui » étoient eſtropiés furent guéris, que les ſourds entendi- » rent, que les muets parlerent, la grace rétabliſſant d'une » maniere plus admirable ce que la nature avoit laiſſé d'im- » parfait ».

Gaufr. l. III. *c.* IV.

« Il faut remarquer, que Dieu ne fait pas ſeulement des » miracles pour confirmer les vérités de la foi, mais qu'il en » fait auſſi quelquefois pour juſtifier l'innocence de ſes ſervi- » teurs & de ſes ſervantes, pour éclaircir des choſes cachées, » & pour confondre par une voix divine & une autorité » ſuprême les impoſtures de leurs ennemis, lorſqu'ils ne » peuvent les détruire par des preuves humaines & ordinai- » res. Ce fut ainſi qu'il ſe déclara autrefois pour l'inno- » cence de ſaint Chryſoſtôme, lorſque dès la premiere nuit » qui ſuivit ſon premier banniſſement, il ébranla un quar- » tier de la ville de Conſtantinople par un tremblement de » terre, qui porta l'Empereur ſaiſi de crainte à le faire reve- » nir. Ce fut ainſi qu'il découvrit l'innocence de cette fem- » me de Verceil fauſſement accuſée d'adultere par ſon mari, » faiſant, au rapport de ſaint Jérôme, que le bourreau ne » put en ſept coups entamer ſeulement ſa peau avec ſon

Dieu même le juſtifie par des miracles qu'il accorde à ſa priere.

Pallad. vita Chryſ. Theod. l. V. *hiſt.* c. XXXIV. *Hier. de muliere ſepties ictâ Sur. die 3. Mart. Vit. Bern. l.* III. *c.* IV. *Cæſar. l.* VIII, *c.* LXIX.

» épée. Ce fut ainsi qu'il se rendit protecteur de la chasteté de sainte Cunegonde, impératrice, soupçonnée de n'avoir pas gardé la foi conjugale, en lui faisant tenir dans sa main un fer tout rouge, ainsi qu'un bouquet de fleurs. Ce fut ainsi que par la vue qu'il rendit à un aveugle, il montra que saint Bernard n'avoit prêché la Croisade que par son esprit, quoique l'armée eût été ruinée, & lui décrié comme un faux prophete. Ce fut ainsi qu'au rapport de Cæsarius, religieux de Cîteaux, il décida la question qui partageoit les Théologiens & les Docteurs de la Faculté de Paris, touchant la justice ou l'injustice de la cause de saint Thomas de Cantorberi, qui s'opposoit lui-seul à tous les Evêques catholiques d'Angleterre, en faisant un grand nombre de miracles à son tombeau ». S'il étoit aussi aisé de faire taire les calomniateurs que de les confondre, nous pourrions nous flatter de les réduire au silence par les raisons que nous venons d'apporter, & par celles que nous pourrions encore y ajouter, pour justifier saint Bernard contre leurs injustes accusations. L'historien de ce grand Saint rapporte, que « lorsque le bruit se répandit en France de la ruine de l'armée des Croisés, on apporta au serviteur de Dieu un enfant qui étoit aveugle, pour qu'il lui rendît la vue; qu'il s'en excusa d'abord, mais qu'enfin vaincu par les prieres du pere de cet enfant, il mit la main sur lui, & demanda à Dieu que si ç'avoit été par l'ordre de sa providence qu'il avoit prêché la Croisade aux Chrétiens, & si son esprit avoit parlé par sa bouche, il lui plût en donner un témoignage en rendant la vue à cet aveugle; & lorsqu'après sa priere il en attendoit l'effet, l'enfant dit : Qu'est-ce que cela ? je vois la lumiere. Les assistans, qui étoient en grand nombre, tant religieux que séculiers, voyant que l'enfant avoit recouvré la vue, furent merveilleusement consolés & rendirent graces à Dieu d'un si grand miracle ». Un prodige de cette nature, accompagné de tant de circonstances, ne devroit-il pas fermer la bouche à tous ceux qui osent accuser saint Bernard ? Dieu même le justifie, & des hommes téméraires le condamnent.

Gaud. l. III. c. IV.

On répond à

Il en est qui se couvrant du voile de l'équité, prétendent

dent que la guerre à laquelle il exhorta les Princes chrétiens, étoit injuste, parce qu'il s'agissoit d'enlever aux Sarrasins un pays qu'ils possédoient légitimement, & dont on ne pouvoit les chasser sans injustice. Mais Dieu n'est-il pas le maître des Royaumes? N'a-t-il pas autrefois chassé de la Palestine & exterminé tous les différens peuples qui l'habitoient, pour la donner aux Israélites? N'avoit-il pas le pouvoir d'envoyer encore dans ce même pays des Princes chrétiens, pour en chasser les habitans? Et puisque les discours que saint Bernard a faits pour engager les Princes à cette entreprise, ont été accompagnés de tant de miracles, qui n'ont pû venir que de Dieu, peut-on douter que ce ne soit par son Esprit qu'il a parlé, & que ce dessein ne vînt de lui? Le mauvais succès de l'entreprise ne prouve point le contraire. Car, comme le dit un grand homme aussi recommandable par ses lumieres que par sa piété, « Dieu demande » quelquefois de nous certaines choses, qu'il ne veut pas » néanmoins faire réussir; notre devoir est de lui obéir, & » de lui abandonner le succès de notre obéissance. Trop de » miracles, ajoute cet homme sage & judicieux, ont accompagné la prédication que saint Bernard fit de la Croisade, » pour douter que ce ne fût par son ordre & par sa volonté; » & les mauvais succès de cette expédition doivent nous » apprendre à ne point condamner les gens de bien, dont » quelques démarches ont eu une mauvaise suite ». Voilà une belle instruction pour les politiques & les sages du siecle, qui au lieu d'envisager Dieu dans tous les événemens en jugent par les succès, blâmant ou condamnant selon qu'ils sont bons ou mauvais, & ont la témérité de censurer la conduite des Saints mêmes, en particulier celle de saint Bernard, que Dieu a justifiée par tant de miracles.

ceux qui prétendent que cette guerre étoit injuste.

Vie de Till. p. 37.

Quant à ceux qui prétendent que la Croisade étoit injuste, ils ne font pas attention que les Chrétiens étoient maîtres de la Palestine, depuis près de cinquante ans, lorsque saint Bernard la prêchoit, & qu'ils possédoient ce pays aussi légitimement par droit de conquête, que les Sarrasins l'avoient possédée auparavant. Baudoin III, qui régnoit alors, étoit le cinquieme roi de Jérusalem, depuis la prise de cette ville par Godefroi de Bouillon, qui l'emporta d'assaut le 15 Juil-

Preuves que cette Croisade étoit juste.

let 1099. L'intervalle de temps qui s'étoit écoulé jusqu'à celui où saint Bernard prêcha la Croisade, n'est-il pas suffisant pour former une prescription légitime en faveur des Chrétiens? Peut-on donc blâmer des Princes qui vont au secours de leurs parens, de leurs amis, pour empêcher qu'on ne les opprime? Peut-on blâmer le saint Abbé qui les y a exhortés, & dont les exhortations étoient accompagnées de tant de miracles, qu'on ne peut douter qu'il n'ait parlé au nom de Dieu, ou plutôt que Dieu n'ait parlé lui-même par sa bouche?

Saint Bernard fait lui-même son apologie.

Eccles. VII. 8.

Dans les circonstances fâcheuses où se trouva saint Bernard, lorsqu'on apprit le mauvais succès de la Croisade, il éprouva par lui-même la vérité de ce que dit le Sage : *Calumnia conturbat justum.* Il appelle ce temps, un temps de disgraces, qui sembloit lui interdire l'usage de la vie; mais écoutons le faire lui-même son apologie, à la tête de son second livre de la Considération. « Nous avons, dit-il au » Pape, annoncé la paix, & il n'y a point de paix; nous » avons promis le repos, & nous voilà dans le trouble. » Avons-nous donc agi témérairement, & par fantaisie? » N'avons-nous pas suivi vos ordres, ou plutôt ceux de Dieu, » en suivant les vôtres? *Cucurrimus planè in eo, non quasi in* » *incertum, sed jubente te, immo per te Deo....* Tout le monde sait que les jugemens du Seigneur sont véritables, mais » celui-ci est un si profond abyme, qu'on peut, ce me semble, » appeller heureux celui qui n'en est pas scandalisé. Cependant comment l'insolence humaine ose-t-elle reprendre ce » qu'elle ne peut concevoir? Souvenons-nous des jugemens » de Dieu exercés dans les siecles passés, pour trouver notre » consolation..... Je parle de ce que chacun sait assez, & » de ce que tout le monde ignore à présent : car de la maniere dont est fait le cœur de l'homme, ce qu'on sait lorsqu'on n'en a que faire, on l'oublie dans le besoin : *Nempe* » *sic se habent mortalium corda : Quod scimus cùm necesse non* » *est, in necessitate nescimus.* Moyse sur le point de tirer le » peuple de Dieu de l'Egypte, lui promit une meilleure » terre : car autrement, comment ce peuple qui n'avoit de » goût que pour la terre, l'eût-il suivi? Il le fit sortir, & » il ne le fit pas entrer dans la terre qu'il lui avoit promise;

Lib. II. *de Cons.* c. 1. p. 415, 416.

» & on ne peut attribuer à la témérité du conducteur ce triste & fâcheux événement. Il faisoit tout par l'ordre de » Dieu, qui coopéroit à tout & le confirmoit par des miracles, dont les discours de Moyse étoient suivis ». Saint Bernard ajoute que comme les péchés des Israélites les firent périr dans le désert, ainsi ceux des Croisés qui les ont imités, ont été la cause de leur perte. Il rapporte ensuite ce qui arriva aux onze tribus d'Israël, qui furent battues deux fois par celle de Benjamin, contre laquelle elles avoient marché par l'ordre de Dieu, pour la punir d'un grand crime. Il demande ce que feroient de lui les Croisés, si à sa priere ils faisoient un second essai & qu'ils fussent encore battus. Notre saint Abbé ajoute que la meilleure & la plus solide justification, est le témoignage de la conscience. « Je me soucie peu, continue-t-il, d'être condamné par » ceux qui donnent au bien le nom de mal, & qui prennent » la lumiere pour les ténebres, & les ténebres pour la lu» miere. S'il faut que l'un ou l'autre arrive, j'aime encore » mieux qu'on murmure contre moi que contre Dieu, &c ».

Sentiment de Bayle sur cette Croisade.

Dict. t. 1. p. 780.

Bayle trouve mauvais que saint Bernard ait cité pour sa justification l'exemple de Moyse. « Lorsqu'on voulut se » plaindre qu'il (saint Bernard) avoit mené à la boucherie, » sans sortir de son pays, une infinité de Chrétiens, il en fut » quitte pour dire que les péchés des Croisés avoient empê» ché l'effet de ses prophéties. Il n'y a point d'imposteur, » ajoute-t-il, qui ne se puisse cacher derriere ce retranche» ment. C'est dans le vrai, dit encore Bayle, tout le centre » de son manifeste; car s'il allegue l'exemple de Moyse, afin » de se mettre à couvert sous l'autorité inviolable d'un si » grand nom, c'est qu'il prétendoit que les membres de la » Croisade ne s'étoient pas moins souillés de crimes que les » enfans d'Israël, & qu'ainsi les uns & les autres avoient » détourné l'effet des promesses ».

Not. F.

Sa critique & celle de ses sectateurs est renversée.

Pour confondre Bayle avec tous ses sectateurs, & renverser sa critique, il nous suffit de rapporter le témoignage d'un auteur que Bayle cite lui-même. Il est d'autant moins suspect, qu'il étoit peu favorable à saint Bernard, & d'ailleurs très-instruit de tout ce qui regarde l'affaire de la Croisade, ayant fait lui-même le voyage de la Terre-Sainte. Or

cet écrivain, qui eſt Otton de Friſingue, a prétendu la même choſe que ſaint Bernard. Il n'a point fait difficulté de reconnoître que l'orgueil & les mœurs corrompues des Croiſés avoient été cauſe du mauvais ſuccès de cette entrepriſe; que la raiſon même & les exemples anciens autoriſoient à le dire ([a]). Ces anciens exemples, dont parle Otton, ne ſont ſans doute autres que ceux des Iſraélites allégués par ſaint Bernard. Nous finirons cet article, en rapportant ce qu'en ont dit judicieuſement les Auteurs de l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, *Liv. XXVI. tom. IX. p.* 234. « Lorſqu'on apprit le » mauvais ſuccès de la Croiſade, le murmure fut violent, & » tel qu'après pluſieurs ſiecles, le nôtre ſe reſſent encore de » l'impreſſion qu'il fit ſur les eſprits. Mais il n'y eut réelle» ment de ſcandaliſé & d'ébranlé, que ce qu'il y avoit de » foible dans la foi. C'eſt preſque de nos jours, ou en des » temps fort éloignés de ſaint Bernard, que la liberté ou » l'impiété des critiques a le plus invectivé contre lui. De » ſon vivant, après les premiers éclats d'une affliction aſſez » juſte, pour ne pas laiſſer les plaintes ſans réponſe, il » éprouva que l'aveu des Croiſés mêmes ſuffiſoit à ſa défenſe » & à celle de la religion ».

Saint Bernard en Languedoc: il combat l'héréſiarque Henri par ſes diſcours & ſes miracles.

Mab. Ann. lib. LXXVIII. *n.* 132.

Reprenons la ſuite de la vie de ſaint Bernard. Vers le temps que les Croiſés partirent pour leur expédition, notre Saint alla dans le Languedoc combattre un diſciple de Pierre de Bruis, qui infectoit ce pays par ſes erreurs. Henri (c'eſt le nom de cet hérétique) rejettoit le baptême des enfans, les prieres & les ſacrifices pour les morts, mépriſoit l'excommunication des Prêtres, ſe mocquoit des Sacremens, & de toutes les cérémonies de l'Egliſe, &c. Ce ſont à-peu-près tous les mêmes dogmes, ou plutôt les mêmes héréſies, que Luther, Calvin, Zuingle, ont prêchées dans les derniers ſiecles. Le ſaint Abbé de Clairvaux étant donc allé au ſecours d'un peuple ſéduit, accompagné d'Albéric, évêque d'Oſtie, légat du Pape, & de Geofroi de Chartres, il fut

([a]) *Si dicamus ſanctum illum abbatem Spiritu Dei ad excitandos nos afflatum fuiſſe, ſed nos ob ſuperbiam laſciviamque noſtram ſalubria mandata non obſervantes, meritò rerum perſonarumque diſpendium deportaſſe, non ſit a rationibus vel antiquis exemplis diſſonum.* Ott. Friz. lib. I. de Fred. c. LX. ad finem.

reçu comme un Ange defcendu du ciel, & combattit l'erreur par fes difcours & par fes miracles, tant à Touloufe que dans les autres lieux où le féducteur avoit fait plus de mal. L'Hiftorien de notre Saint rapporte qu'à Sarlat on lui préfenta des pains pour qu'il les bénît, & qu'en les béniffant par le figne de la croix il dit: «Vous reconnoîtrez que nous » vous prêchons la vérité, & que les hérétiques vous trom» pent par une fauffe doctrine, fi vos malades recouvrent la » fanté en mangeant de ce pain que j'ai béni». Geofroi de Chartres, qui étoit proche du faint Abbé, ayant dit: « Ils » feront guéris, s'ils le prennent avec une ferme foi : Je ne » dis pas cela, répliqua faint Bernard; mais je dis que tous » ceux qui en mangeront feront guéris de leurs maladies, » afin qu'ils connoiffent par ce miracle que nous fommes » véritables & que nous annonçons la parole de Dieu felon » la divine vérité ». Il y eut en effet un fi grand nombre de malades guéris, que le Saint repaffant par les lieux voifins, fut obligé d'éviter le concours extraordinaire du peuple que le bruit de cette merveille attiroit. A Touloufe, ayant vu un Chanoine régulier de faint Saturnin, qui étoit paralytique & moribond, il le confola, lui donna fa bénédiction & fortit difant en fon cœur: « Qu'attendez-vous, Sei» neur? Ce peuple cherche des miracles, & nous leur ferons » peu utiles par nos paroles, fi vous ne les confirmez par » des effets miraculeux de votre Puiffance». Auffi-tôt le paralytique fe jetta hors de fon lit, le fuivit en courant, & l'ayant atteint fe jetta à fes pieds. Ce Chanoine régulier qui fe nommoit Bernard, fuivit à Clairvaux celui à qui il étoit redevable de fa guérifon, y embraffa la vie monaftique, & fut dans la fuite abbé de Valdeau.

Gaud. l. III. c. VII.

Ibid.

Mab. ib.

Sentimens de Saint Bernard fur fes miracles.

Gaud. Ib. c. VIII.

Si l'on eft étonné du grand nombre des miracles de faint Bernard, on doit encore être plus édifié des fentimens d'humilité dont ils étoient accompagnés. « Ces miracles, difoit» il, me furprennent beaucoup, ne pouvant comprendre ce » qu'ils veulent dire, ni pourquoi il a plu à Dieu de faire » de telles merveilles par une telle perfonne. Je ne crois pas » avoir rien lu dans les faintes Ecritures, qui ait du rapport » à cette forte de miracles. Car quelquefois Dieu s'eft fervi » en ces rencontres d'hommes qui étoient faints & parfaits,

» & quelquefois aussi d'hypocrites & de trompeurs. Quant à » moi, je ne suis pas parfait, & ma conscience ne me reproche point d'être hypocrite. Je sais que je n'ai point le » mérite des Saints que Dieu a coutume de relever par l'éclat » des miracles ; mais j'ai aussi une secrete confiance de n'être » pas du nombre de ceux qui font beaucoup de miracles au » nom de Dieu, & qui ne sont point connus de lui ». Tels étoient les sentimens de saint Bernard sur ses miracles : c'est ainsi qu'il en parloit dans l'occasion à quelques-uns de ses religieux. « Mais enfin, dit l'Historien de sa vie, il crut » avoir trouvé un excellent moyen pour couvrir une grace » si particuliere, en disant : je sais que les faveurs ne sont » pas pour la sainteté d'un seul, & que Dieu ne considere » pas tant la perfection de celui par lequel il les communi» que, que l'estime qu'on en fait, afin de rendre recomman» dable aux hommes la vertu qu'ils croyent être dans une » telle personne. Car ces grandes actions ne sont pas pour » ceux qui les font, mais plutôt pour ceux qui les voyent & » qui en ont connoissance ; & Dieu ne leur donne pas ce » pouvoir pour témoigner qu'ils soient plus saints que le res» te des hommes, mais afin d'imprimer davantage l'amour » & le desir de la sainteté dans les autres. Et ainsi je n'ai » nulle part à ces miracles, &c ».

Concile de Reims en présence du Pape : saint Bernard y assiste : il y combat les nouveautés de Gilbert de la Poirée.

L'an 1148, saint Bernard assista au Concile que le pape Eugene tint à Reims, au mois de Mars, & y combattit les nouveautés que Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, enseignoit sur la Trinité. Le Prélat avec toutes les subtilités de la Scholastique ne put résister, & se soumit humblement à la décision du Concile, qui condamna ses erreurs : en conséquence de sa soumission, sa personne fut épargnée, & il retourna dans son Diocese avec toutes les marques d'honneur dûes à sa dignité. Baronius, Manrique, M. Baillet, M. de Villefore, & plusieurs autres prétendent avec Tritheme, qu'après le Concile de Reims Eugene alla à Treves, où Adalbéron, qui en étoit archevêque, l'avoit prié de se rendre pour des affaires qui demandoient sa présence. Néanmoins un auteur contemporain dit expressement que ce Pape alla de Reims à Paris. D. Mabillon appuie ce sentiment de preuves convaincantes, & fait voir que

Chron. Maurin. Mab. Ann. lib. LXXVIII. n. 157.

le voyage de Treves a précédé le Concile de Reims. *Ib. n. 159.*

Le Pape va à Treves : il écrit à sainte Hildegarde, dont il approuve les révélations. Réponse de saint Bernard à cette Sainte qui l'avoit consulté.

Eugene passa un temps considérable à Treves, & y tint un Concile, où l'on examina les écrits de sainte Hildegarde, célebre alors par ses révélations qui faisoient beaucoup de bruit. On en fit lecture en présence du Pape, qui en lut lui-même une partie, les admira & rendit graces à Dieu des nouveaux miracles qu'il faisoit de son temps. C'est ce que l'on voit par la lettre qu'il écrivit à sainte Hildegarde, dans laquelle il l'exhorta à continuer de mettre par écrit ses révélations. Il approuva fort la résolution où elle étoit de vivre avec ses sœurs sous la regle de saint Benoît, dans le lieu qu'elle avoit choisi : en la félicitant, il l'avertit que Dieu résiste aux superbes & qu'il donne sa grace aux humbles. La lettre d'Eugene est à la tête de celles de sainte Hildegarde, qui y fit réponse. Cette réponse est la premiere dans le recueil des lettres de la Sainte, qui en reçut encore beaucoup d'autres, tant de la part des successeurs d'Eugene, (d'Anastase IV, d'Adrien IV, d'Alexandre III), que des Empereurs, des Rois, des Princes, des Prélats, des Abbés & autres. Elle prévint saint Bernard, & lui écrivit, pour le consulter & lui exposer l'état de son ame. Elle lui marquoit dans sa lettre, que quoiqu'elle ne sût d'autre langue que la Teutonique, elle avoit reçu de Dieu le don d'intelligence pour l'interprétation du Pseautier, de l'Evangile & des autres livres. Le saint Abbé, après avoir répondu avec beaucoup de modestie aux louanges que sainte Hildegarde lui avoit données dans sa lettre, la félicite des faveurs qu'elle a reçues du ciel, & l'avertit d'y répondre par une grande humilité, sachant que Dieu résiste aux orgueilleux & qu'il donne sa grace aux humbles. *Ep. CCCLXVI.*

Le Pape se rend à Clairvaux : il assiste au Chapitre de Cîteaux.

Cette même année, saint Bernard eut la satisfaction de recevoir à Clairvaux le pape Eugene III, non au retour de Treves, mais de Paris, où il étoit allé après le Concile de Reims. Les exemples d'humilité & de détachement que ce Pape donna pendant son séjour dans cette Abbaye, où il avoit été élevé, firent voir qu'il conservoit l'esprit de son premier état dans la sublime dignité dont il étoit revêtu. De Clairvaux, Eugene prenant la route d'Italie, passa par Cîteaux, & assista au Chapitre qui se tint dans le mois de

Septembre, non pour y présider par son autorité, mais pour y être humblement assis comme l'un d'entre eux, *Quasi unus ex eis.*

Saint Malachie arrive à Clairvaux: il y meurt: sa vie écrite par saint Bernard.

Mab. Ann. lib. LXXIX. *n.* 29.

Saint Malachie, primat d'Irlande, ayant appris que le pape Eugene étoit en France, résolut d'aller l'y trouver, pour lui demander le Pallium que son prédécesseur lui avoit promis; mais il arriva trop tard: Eugene avoit déja repassé les Alpes, & étoit même proche de Rome. Le saint Prélat alla à Clairvaux, où la Providence avoit réglé qu'il termineroit sa carriere, comme il l'avoit toujours desiré. Il y arriva quelques jours avant la saint Luc, & fut reçu avec la plus grande joie par saint Bernard, qui eut la douleur de perdre ce saint ami le second jour du mois de Novembre. Il écrivit aux freres d'Irlande, pour leur apprendre cette mort; & ce fut à leur priere qu'il composa sa vie, qui est imprimée dans le recueil de ses ouvrages.

Mort de l'abbé Suger: saint Bernard lui avoit écrit pendant sa maladie.

Notre saint Abbé ne fut pas moins affligé de la mort de l'abbé Suger, qui arriva quelques années après. Ayant appris que ce grand homme, à la conversion duquel il avoit eu beaucoup de part, étoit malade, il lui écrivit la lettre la plus tendre, dans laquelle il lui témoignoit un desir ardent de le voir. Il le prioit de se souvenir de lui, lorsqu'il seroit arrivé où il l'auroit prévenu, afin qu'il lui fût donné de partir bientôt après, & d'arriver où il seroit.

Saint Bernard malade à l'extrémité: il se rétablit: il va à Treves: de retour à Clairvaux il se met au lit pour mourir.

Au commencement de l'année 1153, saint Bernard fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. Mais ce qui étoit pour lui un sujet de joie, étoit pour les freres celui de la douleur la plus vive. Ils pleuroient amérement la perte de leur pere, tâchant par leurs prieres & leurs larmes de le retenir, & faisant des vœux au ciel pour le conserver. Le Saint ayant senti quelques soulagemens, ne douta point que ce ne fût l'effet de leurs instances auprès de Dieu, & s'en plaignit en ces termes: « Pourquoi retenez-vous ici ce » misérable? Vous avez eu plus de pouvoir que moi: épar- » gnez-moi, je vous en conjure, & laissez-moi partir». Le moment n'étoit cependant point encore arrivé; le saint Abbé reprit des forces suffisamment pour pouvoir travailler à plusieurs affaires, & même pour se transporter en Lorraine, à la priere de l'archevêque de Treves, afin d'appaiser

les

les troubles qui y régnoient. Après avoir rétabli la paix, il revint à Clairvaux consommer le sacrifice dont l'heure si desirée étoit venue. Etant au lit de la mort, il écrivit à l'abbé de Bonneval une lettre où il fait le détail de son état; puis il ajoute : « Mais pour ne rien cacher à un ami, dont » l'amitié s'intéresse à tout, je vous avouerai, peut-être » avec un peu d'imprudence, que dans tous ces maux l'hom» me intérieur ne s'abat point, que l'affoiblissement de la » chair n'empêche point que l'esprit ne soit prompt. Priez » le Sauveur, qui ne veut point la mort du pécheur, de me » garder à la sortie de ce monde plutôt que de la différer; » car il est temps que je meure. Ayez soin de me si bien » munir de vos prieres pour ces derniers momens, où je me » trouverai dépouillé de mérites, que le tentateur ne puisse » en nul endroit porter ses coups, ni me faire la moindre » blessure ».

Les Evêques & les Abbés de la Province ayant appris l'état ou étoit saint Bernard, se rendirent à Clairvaux avec un grand nombre de religieux pour recevoir ses derniers soupirs. Ce fut vers les neuf heures du 20 Août 1153, que le saint Abbé passa de cette vie dans le séjour des Bienheureux, après avoir reçu l'Onction Sacrée & le Corps de Jesus-Christ. (Il paroît par-là qu'on administroit le Sacrement de l'Extrême-Onction avant l'Eucharistie). Le corps du Saint, revêtu des habits sacerdotaux, fut porté dans la chapelle de la Vierge. Il y eut un concours prodigieux de la noblesse & du peuple de tous les lieux voisins; toute la vallée retentissoit de leurs gémissemens : mais les femmes arrêtées à la porte du monastere, parce que, selon l'ancienne discipline qui s'observe encore à Cîteaux & à Clairvaux, il ne leur étoit pas permis d'entrer dans l'Eglise, étoient celles qui pleuroient le plus amérement. Le corps demeura exposé pendant deux jours, & le troisieme il fut enterré devant l'autel de la Vierge, d'où on le transfera dans la suite à la nouvelle Eglise, où il repose sous l'autel matutinal, près du tombeau de saint Malachie; mais la tête du saint Abbé a été mise dans une chasse. Saint Bernard étoit dans sa soixante-troisieme année : il y en avoit quarante qu'il avoit fait profession à Cîteaux, & trente-huit qu'il étoit Abbé,

Mort de saint Bernard : ses funérailles : monasteres qu'il a fondés.

Ann. Ben. l. LXXIX. *n.* 6. *t.* VI. *p.* 526 *&* 527.

Alan. c. XXX. *n.* 84. *p.* 1272.

Ann. ib.

Gaud. l. V. *n.* 24.

Il avoit fondé par lui-même, ou aggrégé environ soixante-douze monasteres; savoir, trente-cinq en France, onze en Espagne, six en Flandre, cinq en Angleterre, autant en Savoye & en Irlande, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suede, un en Hongrie & un en Dannemarc.

Sa canonisation différée pour un temps, accordée ensuite.

Mab. t. II. p. 1341.
Boll. ad 20. Aug. t. IV. p. 243.

Saint Bernard est le premier Saint de la nouvelle réforme de Cîteaux, qui ait été canonisé. A peine y avoit-il dix ans qu'il étoit mort, que sa canonisation fut proposée dans le Concile de Tours, tenu par Alexandre III, l'an 1163. Ce Pontife y étoit très-disposé; d'ailleurs la sainteté éminente du saint Abbé, les grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise, enfin le nombre prodigieux de miracles qu'il avoit opérés, l'exigeoient. Mais comme on demandoit la même chose pour plusieurs autres, le Pape voyant qu'il ne pouvoit pas les satisfaire tous, pour éviter le scandale, différa alors d'accorder pour saint Bernard ce qu'il étoit à propos de refuser aux autres. C'est la raison que le pape Alexandre lui-même donne dans l'acte de la canonisation du saint Abbé de Clairvaux, adressé à l'Eglise de France. Quoique la date de l'année ne soit point marquée dans cet acte, il est certain que ce fut l'an 1174, le 18 Janvier. On en peut voir les preuves dans l'édition des Œuvres de saint Bernard, & dans les Bollandistes.

Ibid.

Epitaphes de S. Bernard.

Parmi plusieurs Epitaphes de saint Bernard, nous en choisissons deux qui nous ont paru les meilleures. La premiere est attribuée à Adam, chanoine régulier de l'Abbaye de saint Victor de Paris.

Ecce latet Clarævallis clarissimus abbas,
Qui summis summus, qui sibi parvus erat.
Religionis apex, lux mundi, laus monachorum,
Flos cleri, legis sanctio, juris amor.
Instructus, velox, sublimis, pauper, abundans,
Artibus, ingenio, sanguine, veste, bonis.
Dura, malum, cunctos, tulit, horruit, ædificavit;
Vana, Deum, requiem, sprevit, amavit, habet.

Autre Épitaphe de Saint Bernard, tirée des Œuvres de Philippe de Bonne-Eſpérance, p. 802.

Claræ ſunt valles, ſed claris vallibus abbas
Clarior, his clarum nomen in orbe dedit.
Clarus avis, clarus meritis & clarus honore;
Clarior eloquio, relligione magis.
Mors eſt clara, cinis clarus, clarumque ſepulchrum;
Clarior exultat ſpiritus ante Deum.



§. II.

ECRITS DE S. BERNARD.

LES Ecrits de ſaint Bernard ſont partagés en ſix Tomes, qui forment deux volumes in-folio. Le premier tome contient ſes Lettres, au nombre de 444 : le ſecond, ſes Opuſcules, au nombre de 12 : le troiſieme, ſes Sermons du temps, ſur les fêtes des Saints, &c : le quatrieme, ſes quatre-vingt-ſix Sermons ſur le Cantique des Cantiques. Les ouvrages contenus dans les deux autres tomes, n'appartiennent point à ſaint Bernard. Telle eſt la diſtribution des Ecrits de ce ſaint Docteur, dans l'édition que D. Mabillon en a publiée en 1690 : c'eſt celle que nous ſuivrons dans le compte que nous en rendrons, comme étant la plus correcte de toutes celles qui l'ont précédée & même ſuivie. Diſtribution des ouvrages de ſaint Bernard.

ARTICLE PREMIER.

Ses Lettres.

Les lettres qui tiennent le premier rang, ſont diviſées en trois claſſes. Le ſavant Editeur qui les a revues & corrigées ſur pluſieurs manuſcrits, a balancé long-temps ſur l'ordre qu'il devoit garder en les publiant. Trop ſage & trop judicieux, pour ne pas ſentir l'inconvénient qu'il y a à ſuivre une ordre où regne beaucoup de confuſion, & ſelon lequel la réponſe à une lettre précede quelquefois la lettre, il inclinoit à réformer cet arrangement; mais plein de reſpect pour l'antiquité, il a eu ſcrupule de changer l'or-

Ordre que l'on a gardé en publiant les lettres de ſaint Bernard.

Præf. n. 16.

dre où ces lettres se trouvent dans un recueil fait du vivant même de saint Bernard, comme nous l'apprenons de Guillaume de saint Thierri. Cet écrivain, mort avant le saint Abbé de Clairvaux, dit expressément que la lettre adressée à Robert, qui est à la tête de ce recueil, y fut mise par les freres, à cause du grand miracle qui arriva lorsque saint Bernard la dicta au milieu de la campagne, pendant la pluie, sans que le papier fût mouillé : *Ob tam grande miraculum in codice epistolarum a fratribus non immeritò fuisse ordinatam.* Cet ancien recueil ne contient que 310 lettres, qui forment la premiere classe.

Guill. n. 50.

Robert, cousin de S. Bernard, fait profession à Cîteaux : il est envoyé à Clairvaux: les Religieux de Cluni l'en font sortir & l'attirent chez eux.

Mab. Ann. lib. XXXII, *n.* 98.

I. Robert, à qui la premiere lettre est adressée, étoit cousin de S. Bernard, étant fils de la sœur de sa sainte mere; il est cependant appellé son neveu, parce qu'il étoit moins âgé. Ses parens l'avoient offert étant enfant au monastere de Cluni; mais lorsqu'il apprit que Bernard & ses freres s'étoient retirés à Cîteaux, animé du même zele, il demanda à y être reçu : son âge ne le permettant pas encore, on différa deux ans, pendant lesquels il venoit souvent à Cîteaux. Enfin il obtint par ses prieres & ses larmes ce qu'il desiroit si ardemment : *Quæsisti, petisti, pulsasti; sed pro tui adhuc teneritudine, te licet invito, dilatus es per biennium.* Après qu'il eut fait profession à Cîteaux, l'abbé Etienne lui permit d'aller à Clairvaux se réunir à ses parens, dont il avoit suivi l'exemple. Les religieux de Cluni piqués de ce qu'on leur avoit enlevé un sujet, sur lequel ils avoient des prétentions qui n'étoient point sans fondement, trouverent moyen de le faire revenir. Le fameux abbé Pons, profitant du temps que saint Bernard étoit séparé de la Communauté à cause de ses infirmités, sans se mêler, & sans même avoir aucune connoissance de ce qui s'y passoit, envoya à Clairvaux le Grand-Prieur, homme habile & insinuant, qui persuada aisément ce jeune religieux, auquel la réforme de Cîteaux étoit peut-être à charge, & l'amena avec lui. Ce fut une espece de triomphe pour les religieux de Cluni, qui envoyerent à Rome, obtinrent le consentement du Pape, & firent faire une nouvelle profession à Robert. Tel est le sujet de la premiere lettre de saint Bernard, qui est un chef-d'œuvre d'éloquence, & suffit pour faire voir que celui qui

l'a écrite a eu d'autres maîtres que les chênes & les hêtres.

Quelque sensible que le saint Abbé fût à ce qui s'étoit passé, il garda le silence pendant plus d'un an, pour laisser à Robert le temps de réflechir sur sa démarche; mais voyant qu'il ne rentroit point en lui-même, & ne pouvant dissimuler plus long-temps sa peine, il écrivit cette admirable lettre, ou sont renfermés tous les sentimens de la tendresse la plus vive, & tous les traits de l'éloquence la plus ingénieuse. « J'ai assez attendu, lui dit-il, & peut-être trop, » mon cher fils Robert, que la miséricorde de Dieu touchât votre cœur & le mien, en vous inspirant un repentir » salutaire, & en me donnant la joie de votre conversion; » mais me voyant jusqu'à présent frustré de mon espérance, » je ne puis plus cacher ma douleur, ni dissimuler ma tristesse. Que je suis malheureux, dit-il, d'être privé de la » satisfaction de vous voir, & de vivre avec vous: mourir » pour vous, c'est ma vie; & vivre sans vous, c'est la mort » pour moi: *Me miserum quòd te careo, quòd te non video,* » *quòd sine te vivo, pro quo mori, mihi vivere est; sine quo vive-* » *re, mori.* Je ne demande donc point pourquoi vous êtes » sorti; mais je me plains de ce que vous n'êtes pas revenu: » venez seulement, & nous serons en paix.... Je veux que » ce soit ma faute, de ce que vous êtes sorti; j'ai été trop » sévere envers un jeune enfant délicat, & j'ai traité trop » durement une personne foible.... Je pourrois m'excuser, » mais je veux que ce soit ma faute; pardonnez-moi, puisque » je la reconnois. Peut-être y a-t-il eu en moi quelque indiscrétion, mais certainement je n'ai point eu de mauvaise » volonté. Que si vous craignez encore quelque chose de ma » part, sachez que je ne suis point ce que j'ai été, comme je » me flatte que vous ne serez plus ce que vous avez été vous-» même. Soit que ce soit par ma faute que vous soyez sorti, » je ne veux point m'excuser; soit que ce soit par la vôtre, » comme plusieurs le pensent, je ne vous accuse point; soit » enfin que ce soit la faute de l'un & de l'autre, comme je » le crois, si vous refusez à présent de revenir, vous serez » seul inexcusable. Voulez-vous donc être exempt de faute? » Revenez: si vous la reconnoissez, je vous la pardonne. » Pardonnez-moi aussi vous-même la mienne, puisque je la

Charité de saint Bernard pour Robert: son humilité.

» reconnois ; sinon vous avez trop d'indulgence pour vous, & » trop de dureté pour moi ». Saint Bernard fait ensuite sentir à Robert qu'il pourroit lui représenter la faute qu'il a commise, en le faisant souvenir de ses vœux, lui proposer le jugement de Dieu, le reprendre de sa désobéissance, l'accuser d'apostasie : mais, dit-il, je connois votre caractere ; sur lequel l'amour est plus capable de faire impression, que la crainte : *Qui facilius possit amore flecti, quàm timore compelli.*

Portrait du Prieur de Cluni qui enleva Robert. *P. 5. n. 4.*

Le Prieur de Cluni n'est pas épargné dans la description que fait saint Bernard de la maniere dont il enleva Robert : il est traité de loup ravissant, caché sous la peau de brebis, de séducteur, de prédicateur d'un nouvel Evangile, qui prêche la crapule, blâme les veilles, le jeûne ; qui donne le nom de contemplation à l'oisiveté, de discrétion à la gourmandise, &c.

Le Pape accorde un Bref pour le délier de ses vœux : S. Bernard en appelle au tribunal de J. C. *n. 6. n. 7.*

Comme les Religieux de Cluni avoient obtenu du Pape une sentence qui délioit Robert des vœux qu'il avoit faits dans la réforme de Cîteaux, saint Bernard, quoique plein de respect pour l'autorité du souverain Pontife, ne craint point de lui dire que c'est se flatter en vain, & que ce jugement sera réformé par le souverain Juge : *Veniet, veniet qui malè judicata rejudicabit :* il appelle même de ce jugement au tribunal de Jesus-Christ : *Tuum, Domine, tribunal appello ; tuo me judicio servo, tibi committo causam meam, qui judicas justè, &c.*

Les vœux des enfans ont plus de force que l'oblation qu'ont fait d'eux leurs parens. *n. 8.*

Pour obtenir cette dispense du Pape, on lui avoit exposé que Robert étant enfant avoit été offert au monastere de Cluni par ses parens ; sur quoi saint Bernard demande : lequel doit plutôt subsister, ou le vœu que le pere a fait pour son fils, ou le vœu que le fils a fait pour lui-même, sur-tout lorsqu'il a fait vœu de quelque chose de plus parfait? Il demande si ce qu'a fait un enfant, qui ignoroit alors ce qu'il faisoit, doit avoir plus de force que ce qu'il a fait mûrement, avec connoissance de cause : enfin supposé qu'il ait été offert à Cluni, il demande pourquoi on l'a laissé vivre dans le siecle : « Car, dit-il à Robert, c'est du siecle, & non pas » de Cluni, que vous êtes venu à Cîteaux ».

Douleur que S. Bernard ressent de la sortie de Ro-

Il lui rappelle à ce sujet, avec quel empressement il avoit demandé d'être reçu, les larmes qu'il avoit répandues, les

prieres qu'il avoit faites pour obtenir d'être admis à prononcer ses vœux. Il lui reproche vivement de les avoir violés, & lui fait sentir son ingratitude en le faisant souvenir de tous les soins qu'il a pris de sa conduite : il l'exhorte à rentrer en lui-même, à consulter la vérité, à écouter ce que lui répondra sa conscience sur la démarche qu'il avoit faite en quittant son Ordre, ses freres, & en le quittant lui-même, qui lui étoit si étroitement lié par les liens du sang, & plus encore par l'esprit. C'est ici que le Saint fait paroître la tendresse la plus vive pour Robert, & qu'il exprime la douleur qu'il ressent de sa sortie, avec tous les traits de l'éloquence la plus ingénieuse.

bert : il emploie, pour le toucher, l'éloquence la plus ingénieuse.

v. 2.

n. 10.

Une lettre si touchante n'eut pas alors son effet. Saint Bernard l'écrivit vers l'an 1119, & ce ne fut qu'en 1122 qu'il eut la consolation de voir revenir Robert, que Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, successeur de Pons, renvoya à Clairvaux dès la premiere année de son gouvernement. Depuis son retour, Robert vécut soixante-cinq ans dans une régularité constante, selon le témoignage de Jean l'Hermite, auteur contemporain; & il fut dans la suite choisi par saint Bernard lui-même, pour gouverner l'Abbaye de Maison-Dieu, dans le diocese de Besançon. Cette lettre fait connoître plusieurs usages monastiques de ce temps, sur lesquels l'éditeur donne des éclaircissemens dans ses notes.

Effets que cette lettre produisit.

Vit. S. Bern. lib. 1. n. 5.

II. La seconde est adressée au jeune Foulques, depuis archidiacre de Langres. Ce jeune homme, après avoir embrassé l'état de Chanoine régulier, étoit rentré dans le monde, séduit par les caresses & les promesses de son oncle. Saint Bernard, plein de zele & de cette charité qui nous rend redevables à tout le monde, quoique d'ailleurs il n'eut aucune autorité sur Foulques, crut devoir lui faire des remontrances à ce sujet. Il blâme également & le neveu & l'oncle : « Jeune insensé, dit-il au premier, moins jeune d'âge que de » jugement, qui vous a fasciné les yeux pour vous détourner » du droit chemin dans lequel vous aviez commencé de marcher? C'est votre oncle, direz-vous; ce fut ainsi qu'Adam » rejetta sa faute sur sa femme, & la femme sur le serpent; » mais ils n'en furent pas moins punis l'un & l'autre. Ne » chargez point votre oncle d'une faute qui n'excuse point

Foulques, Chanoine régulier, quitte son état, séduit par son oncle: S. Bernard blâme l'un & l'autre.

Let. II, p. 8.

» la vôtre. Vous a-t-il enlevé ? Vous a-t-il fait violence »? Il lui demande pourquoi cet oncle a eu plus de force, qu'il n'en avoit eu sur Guerric, cousin de Foulques, qui avoit résisté courageusement & étoit demeuré victorieux. Puis il vient à l'oncle, & parle ainsi : « Que dirai-je de la méchance» té de cet oncle, qui détourne ses neveux de la milice de » Jesus-Christ pour les enrôler dans celle du démon, & les » conduire avec lui en enfer ? Est-ce là le bonheur qu'il pro» cure à ses amis ? Ceux que Jesus-Christ appelle à sa suite » pour régner éternellement avec lui, cet oncle les retient » pour brûler dans le feu éternel..... O vieillard malheu» reux ! O oncle cruel ! qui dans un âge décrépit, & prêt de » mourir, devient le meurtrier de son neveu, & lui ôte » l'héritage de Jesus-Christ, pour le rendre héritier de ses » crimes ».

Il l'exhorte à sortir du monde. Usage que l'on doit faire des biens de l'Eglise.

Saint Bernard exhorte Foulques à quitter le monde & la maison de son oncle, qui est remplie d'écueils : il l'avertit du danger qu'il y a dans la possession des biens de l'Eglise, afin qu'il ne se flatte pas sous prétexte qu'il ne ravit point le bien d'autrui, & qu'il est content de ce qui lui appartient. « De quelle nature est le bien dont vous jouissez ? C'est un » bien de l'Eglise, que vous gagnez en vous levant la nuit » pour chanter matines, en assistant à la messe & aux offi» ces le jour & la nuit » : *Surgis ad vigilias, vadis ad missas, horis chorum nocturnis diurnisque frequentas.* (Ces paroles nous font voir que c'étoit alors l'usage parmi les Chanoines de se lever la nuit pour l'office). « Vous faites » bien, continue saint Bernard, & vous ne recevez pas gra» tuitement le bien qu'on vous donne : il est juste que celui » qui sert l'autel, vive de l'autel. Il vous est donc permis, en » servant l'autel, de vivre de l'autel ; mais non pas de vous » servir des biens de l'autel, pour le luxe & la vanité ; ni » pour en acheter des brides d'or, des selles & des housses » brodées, des éperons d'argent, &c. En un mot tout ce » que vous employez des revenus de l'autel à autre chose, » qu'à ce qui est nécessaire pour votre nourriture & votre » vêtement, qui doit être simple, ne vous appartient point; » c'est une rapine, c'est un sacrilege » : *Denique quidquid præter necessarium victum ac simplicem vestitum de altario retines,*

nes ; tuum non eſt , rapina eſt , ſacrilegium eſt.

III. Dans la troiſieme lettre, écrite vers l'an 1120, S. Bernard répond avec beaucoup de modeſtie & d'humilité aux louanges que les Chanoines réguliers d'Audicourt, *Aildicurtis*, lui avoient données. (Nous ignorons aujourd'hui quelle eſt cette maiſon, qui étoit dans le dioceſe de Châlons-ſur-Marne). Puis il les exhorte à être tranquilles au ſujet de quelques-uns de leurs freres, qui étoient venus à Clairvaux par le conſeil de pluſieurs perſonnes de piété, & en particulier du très-illuſtre Evêque de Châlons, pour mener une vie plus auſtere, en ſervant ſous la regle de ſaint Benoît le même Maître qu'ils avoient ſervi ſous la regle de ſaint Auguſtin.

Humilité de S. Bernard.

Lett. III.

IV. Dans la quatrieme, il preſſe Arnould, abbé de Morimond, de revenir dans ſon monaſtere qu'il avoit abandonné ; cet Arnould étoit d'une famille illuſtre, & parent de Frédéric, évêque de Cologne. Ayant embraſſé la réforme de Cîteaux, il s'y diſtingua tellement par ſa régularité & ſes talens, que ſaint Etienne le choiſit pour fonder l'Abbaye de Morimond. Il gouvernoit depuis dix ans cette Abbaye, & en avoit même encore établi trois nouvelles, lorſqu'il quitta Morimond avec quelques-uns de ſes religieux. Le prétexte dont il ſe ſervit pour couvrir ſa légéreté, ou ce ſcandale, fut le procédé du Comte de Choiſeul d'Apremont, qui lui redemandoit tout ce que ſon pere avoit donné à l'Abbaye de Morimond : il alléguoit encore le peu de ſubordination de quelques-uns de ſes religieux ; en partant, il ajouta que c'étoit par le deſir de viſiter les lieux ſaints de la Paleſtine. De Cologne, où il ſe retira, il écrivit aux Abbés de Cîteaux & de Clairvaux les raiſons de ſa retraite : ſaint Etienne étoit alors (en 1125) en Flandres.

Arnould, abbé de Morimond : il quitte ſon Abbaye : motifs qu'il allegue pour juſtifier ſa ſortie.

Let. IV. *p.* 14. *Mab. Ann. lib.* LXXIV. *n.* 118.

Saint Bernard ayant reçu ſa lettre, y fit la réponſe la plus touchante, pour tâcher de ramener ce religieux fugitif, quoiqu'il n'ignorât pas l'obſtination infléxible de ſon cœur : *Quamvis in magna parte lapidei cordis tui obſtinationem & ipſe non ignorem.* Arnould avoit même témoigné, pour lui faire perdre l'eſpérance de le ramener, qu'il étoit inutile qu'il prît la peine de faire réponſe à ſa lettre. Mais cela n'arrêta point le ſaint Abbé ; ſon zele & ſa douleur ne lui permirent

Zele & douceur de ſaint Bernard : il tâche de ramener ce religieux fugitif.

point de demeurer dans le silence. « Vous riez sans doute
» de ma vaine confiance, lui dit-il, à cause de la résolution
» où vous êtes de résister opiniâtrément à mes prieres & à
» mes larmes, & à tout ce que je pourrois employer pour
» vous fléchir. Pour moi je me fonde sur celui qui m'assure
Marc. IX. 22. » que *Tout est possible à celui qui croit;* je m'applique avec
Philip. IV. 13. » confiance ces paroles : *Je puis tout en celui qui me fortifie.*
» Quoique je n'ignore point quelle est l'obstination d'un
» cœur aussi dur que la pierre, tel qu'est le vôtre, je vou-
» drois être auprès de vous, soit que je dusse réussir ou non.
» Combien de raisons n'alléguerois-je point contre vous?
» Après avoir épuisé ma voix, je ferois parler mon visage &
» mes yeux; je me jetterois à vos pieds, j'embrasserois vos
» genoux, je me collerois à votre visage, je baiserois cette
» chere tête, qui a blanchi avec moi sous l'aimable joug de
» Jesus-Christ; je répandrois un torrent de larmes, je vous
» prierois, je vous conjurerois par notre Seigneur Jesus-
» Christ, de ne pas rendre inutile son sang, en faisant périr
» ceux qu'il a rachetés par sa croix, en dispersant ceux qu'il
» a rassemblés..... O illustre appui de notre Ordre! Ecou-
» tez du moins les plaintes d'un ami absent, pénétré de dou-
» leur de votre retraite, & vivement touché de votre mal-
» heur & de votre péril ». Il s'est glissé une faute d'impression dans la date de cette lettre, qui est marquée sous l'année 1127, quoiqu'elle ait été écrite en 1125. Arnould mourut le 4 Janvier de l'année suivante dans la Flandre.

Saint Bernard reproche à Adam son inconstance. *Let. V. p. 16.*

V. Adam, à qui la cinquieme letttre est adressée, étoit l'un des religieux qu'Arnould emmena avec lui. Il avoit été Moine de Marmoutiers près de Tours, puis de Foigny, enfin de Morimond. Saint Bernard lui reproche avec beaucoup de force sa légéreté & son inconstance.

Il engage Brunon, depuis archevêque de Cologne, à détromper les religieux séduits par Arnould. *Let. VI. p. 16.*

VI. Dans la sixieme, écrite dans le même-temps & sur le même sujet, il prie Brunon, qui fût depuis archevêque de Cologne, de travailler à détromper les religieux qu'Arnould avoit emmenés avec lui, parmi lesquels il y en avoit trois, savoir Adam, Evrard & Conrad, dont la sortie les affligeoit davantage.

Il presse Adam de revenir à son

VII. La septieme lettre, adressée à Adam, a été écrite après la mort d'Arnould, & par conséquent l'an 1126. Saint Ber-

nard, après avoir repréſenté à ce religieux fugitif, combien ſa ſortie de Morimond eſt contraire à la charité qui ne peut ſouffrir la diviſion, lui fait voir que quand il ſeroit vrai qu'il devoit obéir à ſon Abbé qui l'a emmené avec lui, il eſt obligé, à préſent que cet Abbé eſt mort, de revenir dans ſon monaſtere & de réparer le ſcandale qu'il a donné. Mais ſaint Bernard eſt bien éloigné de croire, qu'Adam & ceux qui avoient accompagné Arnould, étoient obligés de lui obéir dans le cas dont il s'agit. Il prouve que c'eſt en vain qu'on couvre du voile ſpécieux de l'obéiſſance, ce que l'on fait en obéiſſant à un ſupérieur qui commande quelque choſe de contraire à ce que Dieu ordonne. « Quoi, » dit-il, Dieu défend ce qu'un homme me commande, & » j'écouterai cet homme au mépris de la voix de Dieu, à » laquelle je ſerai ſourd » ? *Quid enim? Quod jubet homo, prohibet Deus; & ego audiam hominem ſurdus Deo?* « Ce » n'eſt pas ainſi, continue ſaint Bernard, que les Apôtres » ont agi : ils nous crient, *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux » hommes* ». Il cite encore deux autres textes de l'Ecriture, dont il tire cette concluſion : « Qui que ce ſoit qui comman- » de un mal, il eſt certain que ce n'eſt point un acte d'obéiſ- » ſance de lui obéir, mais plutôt une déſobéiſſance » : *Igitur facere malum, quolibet etiam jubente, conſtat non eſſe obedientiam, ſed potius inobedientiam.*

monaſtere après la mort d'Arnould. On ne doit point obéir au ſupérieur qui commande le mal.

Let. VII. *p.* 17.

n. 1.

n. 2.

n. 3.

Act. v. 29.

Notre ſaint Abbé examine enſuite quelles ſont les choſes, dans leſquelles l'inférieur eſt obligé d'obéir à ſon ſupérieur, ou n'y eſt pas obligé; & il établit les véritables principes ſur l'obéiſſance, traitant cette importante matiere avec toute la lumiere & la ſolidité, dont un homme auſſi rempli de l'Eſprit de Dieu eſt capable. C'eſt ſans doute ce qui a fait donner à la lettre ce titre qu'elle porte dans le manuſcrit du Roi : *De diſcretione obedientiæ*, Du diſcernement de l'obéiſſance : titre, qui en donne une juſte idée. « Il faut » remarquer, dit ſaint Bernard [a], qu'il y a des choſes pu-

En quelles circonſtances on eſt obligé de lui obéir : quelles ſont celles où on ne le doit pas.

[a] *Sanè hoc advertendum, quòd quædam ſunt pura bona, quædam pura mala, & in his nullam deberi hominibus obedientiam : quoniam nec illa omittenda ſunt, etiam cùm prohibentur; nec iſta, vel cùm jubentur, committenda. Porro inter hæc ſunt media quædam, quæ pro modo, loco, tempore vel perſona, & mala poſſunt eſſe, & bona : & in his lex poſita eſt obedientiæ, tamquam in ligno ſcientiæ boni & mali, quod erat in medio paradiſi. In his profectò fas non eſt*

» rement bonnes, & d'autres purement mauvaiſes. Ni dans » les unes, ni dans les autres, on ne doit obéir aux hommes; » car il ne faut ni s'abſtenir des premieres, parce qu'on les » défend; ni faire les ſecondes, parce qu'on les ordonne. » Mais entre ces choſes (purement bonnes & purement » mauvaiſes), il y en a d'autres, qui par rapport aux cir- » conſtances des temps, des lieux, des perſonnes, peuvent » être bonnes, ou mauvaiſes; c'eſt dans celles-là qu'il faut » avoir égard à la loi de l'obéiſſance; c'eſt-là proprement » l'arbre de vie, qui étoit au milieu du paradis. Il eſt cer- » tain qu'en ces occaſions il n'eſt pas permis de préférer ſon » ſentiment à celui de ſes ſupérieurs; & l'on ne doit alors » mépriſer ni leurs commandemens ni leurs défenſes ».

Il y a des choſes purement bonnes ou mauvaiſes, il y en a d'indifférentes : exemples des unes & des autres.

Pour mieux faire comprendre ce qu'il enſeigne, il donne des exemples & explique ce qu'il entend par les choſes bonnes par leur nature, les mauvaiſes par leur nature, & les indifférentes par elles-mêmes. « La foi, dit-il, l'eſpérance » & la charité, & les autres vertus, ſont purement bonnes; » comme il ne peut y avoir de mal à les commander & à les » pratiquer, on ne peut les défendre & ſe diſpenſer de les » pratiquer, ſans faire un mal. Les choſes purement mau- » vaiſes ſont le vol, le ſacrilege, l'adultere & autres ſem- » blables : ce ne peut être un bien de les commander ou de » les commettre, & il ne peut y avoir de mal à les défendre » & à les éviter. La loi n'eſt point faite pour ces choſes : » nul homme n'a droit de commander ce qui eſt défendu, » ni de défendre ce qui eſt commandé : *Nullius quippe pro- » hibitio valet obviare præceptis : nullius juſſio præjudicare pro- » hibitis.* Quant aux choſes qui tiennent le milieu entre les » purement bonnes & les purement mauvaiſes, comme elles » ne ſont ni bonnes, ni mauvaiſes par elles-mêmes, on peut » faire bien ou mal, ſoit en les commandant, ſoit en les dé- » fendant; mais l'inférieur ne fait point mal en obéiſſant ». Saint Bernard donne pour exemple de ces choſes indifférentes, le jeûne, les veilles, la lecture. Il fait encore remarquer, que parmi les choſes indifférentes, il y en a qui rentrent quelquefois dans la claſſe des purement bonnes, ou des

noſtrum ſenſum ſententiæ præſcribere magiſtrorum; in his omnino prælatorum nec juſſio, nec prohibitio contemnenda.

purement mauvaises. Par exemple, c'est une chose indifférente de se marier ou de ne se point marier ; mais lorsqu'on a embrassé cet état, il n'est pas permis de le quitter ; ensorte que ce qui étoit indifférent avant le mariage, devient un bien nécessaire pour ceux qui l'ont contracté. De même un homme du monde peut jouir de son bien, & il peut s'en dépouiller ; mais lorsqu'il y a renoncé en embrassant l'état monastique, ce seroit un crime à lui de posséder quelque chose.

On ne peut quitter son monastere, même avec la permission du Pape.

La sortie d'Adam, du monastere de Morimond est, au jugement de saint Bernard, une de ces choses mauvaises par elles-mêmes, que rien ne peut excuser, & qu'aucune autorité ne peut justifier, pas même celle du Pape. Comme ces religieux fugitifs, pour arrêter les remords de leur conscience, avoient demandé la permission du souverain Pontife, saint Bernard ne craint point de traiter cette permission de remede frivole qui ne servoit qu'à couvrir un ulcere, & qui étoit incapable de le guérir : *O frivolum satis remedium ! Videlicet ad velamentum, non ad medicamentum.*

n. 8.

n. 9.

Ce qui est un mal en soi, ne change point de nature, quoique le Pape y consente.

« Nous avons, disent-ils, demandé la permission au saint » Siege, & nous l'avons obtenue. Plût à Dieu, répond saint » Bernard, que vous n'eussiez pas demandé une permission, » mais un conseil ; c'est-à-dire, que vous eussiez demandé, » non que cela vous fût permis, mais s'il pouvoit l'être. » Mais pourquoi demandiez-vous cette permission ? Est-ce » afin de pouvoir faire ce qui ne vous étoit pas permis ? » Vous aviez donc la volonté de faire ce qui ne vous étoit » pas permis : or ce qu'il ne vous étoit pas permis de faire, » étoit un mal. Vous aviez donc intention de faire un mal ». Saint Bernard soutient que la sortie d'Adam est un scandale, une chose mauvaise par elle-même, qu'il n'a pu faire, & qu'on n'a pu lui commander, ni lui permettre. « Vous » avez cependant demandé la permission de faire ce mal, lui » dit-il ; mais dans quelle vue ? Etoit-ce pour pécher avec » plus de sécurité & moins de scrupule, & par conséquent » avec moins de danger ? Admirable précaution ! Prudence » merveilleuse ! Ils avoient conçu dans leur cœur un mal, » mais ils ont été assez avisés pour ne le commettre qu'avec » permission, & ils ne l'ont enfanté qu'après avoir obtenu le

» consentement du Pape. Quel avantage leur en revient-il?
» Ce qui étoit mauvais a-t-il cessé de l'être, où l'est-il moins,
» parce que le Pape y a consenti? Qui peut nier que ce ne
» soit un mal de consentir au mal? J'ai cependant peine à
» croire que le Pape y ait consenti, si ce n'est qu'il a été
» trompé par leurs mensonges, ou vaincu par leur importu-
» nité » : *Numquid ideo aut malum esse desiit, aut vel minoratum est, quia Papa concessit? Quis verò malum esse neget, assensum præbere malo?* Belle leçon pour ces religieux, qui renonçant à leurs vœux & à leurs obligations, sollicitent & obtiennent, par leur importunité & par de faux exposés, des permissions de secouer le joug de la regle qu'ils avoient embrassée librement, pour rentrer & vivre dans le siecle, au scandale de la religion & au mépris de Dieu.

Les inférieurs en certaines occasions doivent examiner les commandemens de leurs supérieurs.

Adam prétendoit, qu'en sortant de Morimond avec son Abbé, il n'avoit rien fait que par obéissance, & que ce n'étoit point au disciple à examiner si le commandement de son maître étoit juste ou non. Saint Bernard renverse tous ces faux prétextes avec une force & une éloquence admirable. Couvrir du nom de l'obéissance une pareille démarche, c'est dit le saint Abbé, c'est donner le nom de vertu au vice: *Tu*
n. 10. *conaris pessima vitia virtutum palliare nominibus.* Il lui demande s'il est sorti de plein gré, ou malgré lui : s'il est sorti de plein gré, ce n'est plus un acte d'obéissance; si c'est malgré lui, le commandement lui étoit suspect, & dès-lors il devoit
n. 11. nécessairement examiner s'il étoit juste : *Ubi verò suspicio, ibi discussio necessaria.* « Mais est-ce à moi à examiner (a)? C'est
n. 12. » l'affaire de celui auquel il ne m'est pas permis de contre-
» dire.... O Paul de nos jours, digne imitateur de la simpli-
» cité de ce saint Solitaire! Heureux, répond saint Bernard,
» si toutefois votre Abbé eût été pour vous un autre Antoi-
» ne, dont chaque parole dut être pour vous un oracle!
» *O istorum temporum Paule simplex, si tamen & ille alterum*
» *se tibi exhibuisset Antonium!* O religieux obéissant, qui
» fait exactement tout ce qu'on lui commande, sans en omet-
» tre un iota; à qui il suffit qu'une chose soit commandée,

(a) *Sed quid ad me? inquis. Ille viderit cui mihi contradicere fas non erat. Non est discipulus super magistrum. Docendus, non docturus, ejus lateri adhærebam. Sequi debui, non præire præceptorem auditor.*

» pour l'exécuter ſans aucun examen »! *O monachum obedientiſſimum. . . . . Non attendit qualе ſit quod præcipitur, hoc ſolo contentus quia præcipitur.* Saint Bernard s'éleve contre une telle obéiſſance & en fait voir les dangers. « Si c'eſt ainſi, dit-il, qu'il faut agir [a], c'eſt en vain qu'on lit dans l'Egliſe ces paroles : *Examinez tout, & retenez ce qui eſt bon;* I. Theſſ. v. 21.
» il faut effacer de l'Evangile ce qui eſt dit : *Soyez prudens comme des ſerpens*, puiſque ce qui ſuit eſt ſuffiſant, *Soyez ſimples comme des colombes.* Ce n'eſt point que je prétende qu'on ſoit en droit d'examiner les ordres de ſon ſupérieur, quand on n'y voit rien de contraire à la loi de Dieu; mais je ſoutiens qu'il eſt beſoin de prudence, pour diſcerner s'il y a quelque choſe qui y ſoit contraire; & de fermeté, pour s'y oppoſer. Ce n'eſt pas à moi à examiner, diſoit encore le moine Adam, c'eſt à celui qui me commande. Sur quoi saint Bernard répond : Dites-moi, je vous prie, ſi vous mettant une épée à la main il vous avoit ordonné de le tuer, lui auriez-vous obéi ? S'il vous avoit commandé de le jetter dans le feu ou dans l'eau, lui auriez-vous obéi » ? Math. x. 16.

Deux choſes particuliérement doivent s'obſerver dans les monaſteres, l'obéiſſance & la ſtabilité.

Après avoir réfuté ſolidement tous les prétextes dont le moine Adam pouvoit couvrir ſa ſortie, ſaint Bernard remarque qu'il y a deux choſes qui doivent principalement s'obſerver dans les monaſteres; ſavoir l'obéiſſance à l'Abbé, & la ſtabilité dans un lieu, mais que l'une ne doit point préjudicier à l'autre. Sur quoi il dit : » Vous me demanderez peut- n. 15.
» être comment j'obſerve moi-même la promeſſe de ſtabili- n. 16.
» té que j'ai faite à Cîteaux, moi qui réſide à préſent dans un autre lieu ? Il eſt vrai, répond le Saint, que j'ai fait profeſſion à Cîteaux, mais j'ai été envoyé par mon Abbé, dans un eſprit de paix, ſans ſcandale, ſans ſchiſme, dans le lieu que j'habite préſentement ».

[a] *Si ita oportet, ſine cauſa legitur in Eccleſia :* Omnia probate, quod bonum eſt tenete. *Si ita oportet, deleamus jam de libro Evangelii:* Eſtote prudentes ſicut ſerpentes, *ſufficiente quod ſequitur,* & ſimplices ſicut columbæ. *Nec dico a ſubditis mandata præpoſitorum eſſe dijudicanda, ubi nihil jubere deprehenditur divinis contrarium inſtitutis : ſed neceſſariam aſſero & prudentiam, quâ advertatur, ſi quid adverſatur; & libertatem, quâ & ingenuè contemnatur. Ceterum iſte, nihil, inquit, habeo interrogare : viderit ille quid juſſerit. Dic quæſo, ſi dato in manus gladio, ſuum te armari juſſiſſet in jugulum, acquieviſſes? Aut ſi ſe tuo voluiſſet impulſu in ignem vel in aquam præcipitem dari, obtemperaſſes?*

Saint Bernard donne les raisons qui l'engagent à admettre des religieux d'autres monasteres. Comment on peut demeurer dans ceux où la regle ne s'observe pas dans sa pureté.

Enfin saint Bernard prévient une objection qu'on pouvoit lui faire, sur ce que sa conduite ne paroissoit pas d'accord avec ses paroles : en effet, tandis qu'il blâmoit un religieux d'avoir quitté son monastere, par l'ordre & du consentement de son Abbé, il en recevoit lui-même, qui quittoient leur Ordre malgré leurs supérieurs & leur vœu de stabilité, pour venir à Clairvaux. « Je les reçois, répond le saint » Abbé, parce que je ne crois pas qu'ils fassent mal de sortir

n. 18.

» d'une maison, où ils ont peine à remplir ce qu'ils ont » promis à Dieu, pour entrer dans une autre où il leur est » plus aisé de servir ce même Dieu, qui est également » par-tout, & où ils récompensent le violement de la stabi- » lité par la pratique de tous les devoirs de la vie religieuse....

n. 19.

» Mais quoi, direz-vous, vous condamnez donc tous ceux » qui ne font pas la même chose ? Non : mais comprenez ma » pensée, & ne me faites pas parler mal-à-propos. Pourquoi » voulez-vous me rendre odieux à plusieurs milliers de saints » religieux, qui dans une même profession que la mienne, » quoique sous des constitutions différentes, vivent encore, » ou sont morts saintement ? J'ai dit les raisons, pour les- » quelles je crois devoir donner entrée chez nous à des reli- » gieux d'autres monasteres : condamnai-je pour cela ceux » qui n'y viennent pas ? J'excuse les uns, mais je n'accuse » pas les autres. S'il en est quelqu'un qui desire d'observer » la regle dans sa pureté, & qui ne l'ose par la crainte du » scandale, on ne le puisse à cause de ses infirmités, je ne » crois pas qu'il péche, pourvu qu'il vive sobrement & avec » piété dans le lieu où il est. Car si les constitutions de son » monastere ne lui permettent pas d'observer la regle dans » toute son étendue, il sera excusable de ne pas passer dans » une maison plus réguliere, soit par la charité qui lui fait

Jac. V. 20.

» craindre de scandaliser ses freres, parce qu'il est écrit, *La* » *charité couvre la multitude des péchés* ; soit par l'humilité, » qui fait que sentant sa foiblesse il se regarde comme impar- » fait.

Brunon consulte pour savoir s'il doit accepter l'archevêché de Cologne : saint Ber-

VIII. La huitieme lettre, écrite l'an 1131, est une réponse à Brunon, élu archevêque de Cologne, qui l'avoit consulté pour savoir s'il devoit accepter cette dignité. Saint Bernard ne décide point, se contentant de lui faire sentir la pesan-

teur

teur d'un tel fardeau. Il ne dissimule point que ce qui le rend encore plus réservé à décider, c'est la peinture que Brunon lui a faite de l'état de sa conscience, en le consultant : car on ne peut nier, dit-il, qu'une vie aussi peu réglée ne soit indigne de la dignité d'un si auguste ministere : *Nec enim negandum est, hujuscemodi vitam esse indignam tam sacri dignitate ministerii.* Je frémis, dit-il encore, je l'avoue ; je frémis, dis-je, (car je dois vous dire ce que je pense,) en considérant de quel état on vous tire, & quel est celui où l'on vous fait passer, sans qu'aucun intervalle de pénitence ait précédé pour applanir un passage si périlleux : *Horreo, fateor..... horreo, inquam, considerans, unde, quò vocaris.*

nard lui donne une réponse indécise.

Lett. VIII. *p.* 26.

Il lui représente que la droite raison dicte de régler sa propre conscience, avant de régler celle des autres ; que la premiere démarche d'une piété bien ordonnée, est d'avoir pitié de soi-même, avant que d'avoir pitié du prochain. Il se peut faire que Dieu le comble de graces, & lui rende sa premiere innocence ; mais autre chose est de recevoir promptement la rémission de ses péchés, autre chose de passer tout d'un coup de l'état du péché aux premiers honneurs de l'Eglise : *Aliud est celerem adipisci veniam peccatorum ; & aliud de ipsis sceleribus ad infulas mox provehi dignitatum.* Saint Bernard le prie de se contenter de cette réponse indécise, il lui promet le secours de ses prieres, & le renvoye à saint Norbert qui est plus à sa portée & plus capable de lui donner conseil.

On doit penser à son salut avant de s'occuper de celui des autres.

IX. La neuvieme, de l'an 1132, est adressée au même Brunon, nouvellement fait archevêque de Cologne. Il lui inspire des sentimens de crainte & d'humilité ; le devoir d'un ami étant d'effrayer ses amis pour les sauver, non de les flatter pour les perdre.

Saint Bernard inspire à Brunon des sentimens de crainte & d'humilité.

Lett. IX. *p.* 27.

X. Dans la dixieme de la même année, au même Brunon, il l'exhorte à être severe à punir le crime ; afin d'ôter aux méchans, par une punition éclatante, l'envie de le commettre : *Quatenus non solum præsens facinus mulctatum esse videatur, sed etiam a simili temeritate audiens omnis malignitas compescatur.*

Il l'exhorte à être severe à punir le crime.

Lett. X.

XI. La onzieme, écrite l'an 1125, est adressée à Guigues, prieur de la grande Chartreuse, & à ses religieux. Un Chartreux passant par Clairvaux, fut tellement édifié de la ver-

Quelle est la charité véritable, ses effets, ses différens degrés : elle

est cette loi qui convertit les ames. *Lett. XI. p. 28.*

tu des religieux & de l'abbé, qu'à son retour il en fit une
peinture à ses freres, qui les remplit d'admiration pour saint
Bernard. Guigues lui écrivit à ce sujet, & c'est à cette lettre
que saint Bernard fait réponse par celle-ci. Après avoir
témoigné à Guigues la satisfaction qu'il a eue de recevoir
une lettre de sa part, il parle de la charité, de ses effets, &
de ses différens degrés, avec une lumiere admirable : il dé-
veloppe les différens motifs qui font agir les hommes, & en-
seigne qu'il n'y a que la charité qui soit sans tache & qui
puisse convertir les ames. « Il en est, dit-il ([a]), qui bénis-
» sent le Seigneur, parce qu'il est puissant ; d'autres, parce
» qu'il est bon pour eux ; d'autres, parce qu'il est bon en
» lui-même : les premiers sont des esclaves qui craignent ;
» les seconds sont des mercenaires qui cherchent leurs in-
» térêts ; les troisiemes sont des fils qui ont le respect dû à
» leur pere. L'esclave & le mercenaire agissent l'un & l'au-
» tre pour eux-mêmes ; il n'y a que la charité seule, qui est
» dans le fils, qui ne recherche point ses intérêts : c'est d'el-
Ps. XVIII. 8. » le qu'il est dit : *La loi du Seigneur est toute pure, elle*
» *change les cœurs* ; parce qu'il n'y a qu'elle seule qui puis-
» se détacher le cœur de l'homme de l'amour du monde &
» de soi-même, & l'attacher à Dieu. Ni la crainte, ni l'a-
» mour propre ne changent le cœur : ils changent quelque-
» fois le visage & l'action, mais jamais l'affection.... Que
» l'esclave ait donc pour loi la crainte qui l'enchaîne ; le
» mercenaire, la cupidité qui le resserre lorsqu'il est tenté
» & attiré par ses charmes : aucune de ces loix n'est pure &
» ne peut changer le cœur. C'est la charité qui convertit
» l'ame, & qui la met en liberté ([b]) ».

([a]) *Est qui confitetur Domino, quoniam potens est ; & est qui confitetur, quoniam sibi bonus est ; & item qui confitetur, quoniam simpliciter bonus est. Primus servus est, & timet sibi : secundus mercenarius, & cupit sibi : tertius filius, & defert patri. Itaque & qui timet, & qui cupit, uterque pro se agunt : sola quæ in filio est caritas, non quærit quæ sua sunt.*

([b]) *Quam ob rem puto de illa dictum :* Lex Domini immaculata, convertens animas ; *quod sola videlicet sit, quæ ab amore sui & mundi avertere possit animum, & in Deum dirigere. Nec timor quippe, nec amor privatus convertit animam. Mutant interdum vultum vel actum, affectum numquam.... Sit itaque servo sua lex timor ipse, quo constringitur : sit mercenario sua cupiditas, qua & ipse arctatur... Sed harum nulla aut sine macula est, aut animas convertere potest. Caritas verò convertit animas, quas facit & voluntarias.*

La charité eſt la loi du Seigneur, elle eſt Dieu même, ſelon l'expreſſion de ſaint Jean, *Deus caritas eſt*; elle eſt auſſi un don de Dieu, elle eſt la loi éternelle, qui a créé l'univers & qui le gouverne. L'eſclave & le mercenaire ont auſſi chacun leur loi, qu'ils ſe ſont faite, l'un en craignant ſans aimer, l'autre en aimant quelque choſe plus que Dieu. Mais quoiqu'ils ſe ſoient fait des loix contraires à celle de Dieu, ils n'ont pû ſe rendre indépendans de la loi éternelle : car c'eſt un ordre de cette loi éternelle & juſte, que tout homme qui refuſe de s'y ſoumettre, devienne ſon propre tyran; & que celui, qui ſecoue volontairement le joug doux & léger de la charité, ſoit forcé de gémir ſous le poids accablant de ſa volonté. C'eſt par ce ſecret admirable que la loi éternelle pourſuit ce fugitif, & qu'elle lui fait ſentir que, tout contraire qu'il ſoit à Dieu, il en eſt dépendant, puiſqu'il ne peut ſe ſouſtraire à la juſtice de ſa loi.

La charité eſt Dieu même, elle eſt auſſi un don de Dieu. Quelle eſt la loi de l'eſclave & du mercenaire.
n. 4.
I. Joan. IV. 16.
n. 5.

Quoique ſaint Paul diſe que, *La loi n'eſt point faite pour le juſte*, il ne faut pas croire que les enfans ne ſont ſujets à aucune loi. Saint Paul nous apprend par-là, que les enfans ne ſont point tyranniſés par la loi qui n'imprime que la crainte; mais il ne prétend point qu'ils doivent vivre dans l'indépendance de la loi dictée dans un eſprit de douceur, qui inſpire l'amour. C'eſt ce qu'il enſeigne par ces paroles : « *Vous n'avez point reçu l'eſprit de ſervitude, pour vivre* » *encore dans la crainte; mais vous avez reçu l'eſprit d'adop-* » *tion des enfans* ». Le juſte n'eſt pas ſous la loi, mais il n'eſt pas ſans loi. La loi n'eſt pas établie pour lui, parce qu'on ne la lui impoſe pas par contrainte, mais qu'on la lui fait aimer & goûter avec une pleine liberté, ſelon cette parole de notre Seigneur : *Prenez mon joug ſur vous.*

Comment la loi n'eſt point faite pour le juſte.
I. Tim. I. 9.
n. 6.
Rom. VIII. 15.
Math. XI. 29.

La charité eſt une loi douce & aimable, que l'on porte non-ſeulement avec joie, mais qui rend même douces & faciles les loix de l'eſclave & du mercenaire, qu'elle ne détruit point : elle tempere l'une, regle l'autre, & les adoucit toutes les deux. La charité n'eſt jamais ſans crainte, mais cette crainte eſt chaſte; jamais elle n'eſt ſans deſirs, mais ſes deſirs ſont réglés : *Numquam erit caritas ſine timore, ſed caſta; numquam ſine cupiditate, ſed ordinata.* Elle perfectionne la loi de l'eſclave, en lui inſpirant l'amour; & celle du mer-

La charité rend tout facile : elle n'eſt ni ſans crainte, ni ſans deſir.
n. 7.

cenaire, en redreſſant ſes deſirs. L'amour purifie la crainte en ſe mêlant avec elle, mais il ne l'anéantit pas; il retranche la peine qui accompagne la crainte tant qu'elle eſt ſervile, mais la crainte chaſte & filiale reſte : *Pœna tantùm tollitur, ſine qua eſſe non potuit dum fuit ſervilis; & timor manet in ſæculum ſæculi caſtus & filialis.* La charité regle les deſirs, en faiſant d'abord renoncer à tout ce qui eſt mauvais; enſuite en faiſant préférer ce qui eſt meilleur, enfin en faiſant deſirer le bien pour parvenir au ſouverain bien. Lorſque l'homme eſt arrivé à ce degré de perfection par la grace de Dieu, il n'aime ſon corps & tous les biens corporels, qu'à cauſe de ſon ame; il n'aime ſon ame que pour Dieu, & Dieu que pour lui-même.

Notre amour commence par la chair : quatre degrés par leſquels il s'éleve & ſe perfectionne.

n. 8.

I. Cor. XV. 46.

Mais comme nous ſommes charnels & nés de la concupiſcence de la chair, il eſt néceſſaire que notre amour commence par la chair : ſi cet amour eſt conduit par la grace, il s'élevera par degrés, & ſera enfin perfectionné par l'eſprit. Car ce qui eſt ſpirituel ne précede point ce qui eſt animal; & il eſt néceſſaire que nous portions l'image de l'homme terreſtre, avant que de porter celle de l'homme céleſte : ainſi l'homme commence à s'aimer pour lui-même; parce qu'il eſt charnel, & qu'il ne goûte rien hors de lui; enſuite voyant qu'il ne peut ſubſiſter par lui-même, il commence à chercher Dieu par la foi, & à l'aimer comme un bien qui lui eſt néceſſaire. Dans le ſecond degré, il aime Dieu à cauſe de ſoi-même, & non à cauſe de Dieu : mais lorſqu'à l'occaſion de ſes propres beſoins il a commencé à adorer Dieu, à s'en occuper fréquemment, en liſant, en priant, en ſe familiariſant, pour ainſi dire, avec lui, il le connoît plus parfaitement, il le goûte enſuite; & après avoir goûté combien le Seigneur eſt doux, il paſſe au troiſieme degré, & il aime Dieu non pour ſoi-même, mais pour Dieu. On s'arrête à ce degré; je ne ſais ſi dans cette vie il y a quelqu'un qui arrive à la perfection du quatrieme degré, qui eſt de ne s'aimer que pour Dieu : ſaint Bernard avoue que cela lui paroît impoſſible, & qu'une ſi grande perfection eſt réſervée pour le ciel.

Quelque long que ſoit l'extrait que nous venons de donner, nous avons lieu de croire que les lecteurs ne ſe plain-

dront pas que nous nous ſoyons trop étendus ſur une matiere ſi intéreſſante.

XII. Dans la douzieme, dont l'éditeur ne marque point la date, ſaint Bernard témoigne à Guigues & à ſes religieux la douleur qu'il a eue, & qu'il a encore, d'avoir paſſé près de leur maiſon, ſans avoir pû les voir, ſes occupations ne le lui ayant pas permis. Il les prie d'avoir pitié de lui, & ſe recommande à leurs prieres.

Saint Bernard ſe recommande aux prieres de Guigues & de ſes freres.

Lett. XII. *p.* 33.

XIII. La treizieme, écrite l'an 1126, & non 1129, comme le prétend Baronius, eſt adreſſée au pape Honorius, en faveur d'Albéric, qui avoit été élu évêque de Châlons-ſur-Marne, après la mort d'Ebale. La recommandation de ſaint Bernard ne paroît pas avoir eu ſon effet; mais Albéric, dont il fait l'éloge, fut depuis archevêque de Bourges.

Saint Bernard demande au Pape de confirmer l'élection d'Albéric pour le ſiege de Châlons.

Lett. XIII. *p.* 33.

XIV. Dans la quatorzieme, de la même année, au même Pape, il lui recommande l'affaire de l'Egliſe de Dijon, c'eſt-à-dire, de l'Abbaye de ſaint Bénigne, que les Moines de Luxeu vouloient dépouiller d'un bien qui lui avoit toujours appartenu. Saint Bernard appelle *Egliſe de Dijon* ſimplement, l'Egliſe de ſaint Bénigne, parce qu'elle étoit la principale Egliſe de cette ville.

Il recommande au Pape une affaire de l'Egliſe de Dijon.

Lett. XIV. *p.* 34.

XV. La quinzieme, à Haimeric, chancelier, eſt de la même année & ſur le même ſujet. Il y témoigne ſon affection pour les Moines de Dijon, & prie Haimeric de leur faire éprouver les effets de l'amitié qu'il a pour lui, ſans cependant bleſſer la juſtice : *Monachi Divionenſes ob antiquam illius eccleſiæ religionem mihi cariſſimi ſunt. Sentiant, ſi placet, quod non ſit amor otioſus, ſive veſter ad nos, ſive noſter ad illos, ſalvâ tamen in omnibus juſtitiâ, contra quam ne amicum quidem reſpicere fas eſt.*

Il prie Haimeric de donner aux religieux de cette Egliſe quelque marque de l'amitié qu'il a pour lui.

Lett. XV. *ib.*

XVI. Dans la ſuivante, de la même année, ſaint Bernard recommande encore la même affaire à Pierre, cardinal-prêtre. « Je n'ai point de procès, lui dit-il, mais je regarde comme » ma propre affaire celle des Moines de Dijon, parce que » ce ſont des hommes religieux, *viri religioſi*. Je vous prie » de maintenir leurs intérêts comme les miens propres, &c ».

Il engage le cardinal Pierre à s'intéreſſer dans la même affaire.

Lett. XVI. *p.* 35.

XVII. La dix-ſeptieme, de l'an 1127, eſt adreſſée à Pierre, cardinal-diacre & légat, qui eſt différent de Pierre de Léon. Saint Bernard s'excuſe de n'être point allé le voir, ſur ce

Saint Bernard ne ſort point de ſon cloître ſans certaines raiſons :

il répond au cardinal Pierre sur quelques ouvrages qu'il lui avoit demandés.

Lett. XVII. p. 35.

qu'il s'est fait une regle de ne point sortir de son cloître sans certaines raisons. Le Cardinal lui avoit demandé quelques écrits, qu'il l'avoit chargé de lui préparer ; sur quoi le saint Abbé lui marque, qu'il ne croit pas avoir fait aucun ouvrage de morale, *de moralibus*, qui fût digne de son excellence : *Quod vestræ excellentiæ studio dignum putem.* Il ajoute que quelques religieux ont recueilli des lambeaux de ses Sermons, à mesure qu'il les prononçoit ; & il le renvoye à Gebuin, chantre & archidiacre de Troyes, qui en a un recueil. Il lui promet de plus de le contenter, s'il vient à Clairvaux, & s'engage pour cela à faire ce qu'il voudra.

Modestie de S. Bernard : mémoire des ouvrages qu'il a composés.

Lett. XVIII.

XVIII. Dans la dix-huitieme, au même, il tâche de détruire l'idée avantageuse qu'il avoit de lui. Il dit à ce sujet de très-belles choses sur le néant de l'homme, sur les louanges, la vanité & la flaterie : *Laudamus mendaciter, delectamur inaniter, ut & vani sint qui laudantur, & mendaces qui laudant. Alii adulantur, & ficti sunt ; alii laudant quod putant, & falsi sunt ; alii utrorumque præconiis gloriantur, & vani sunt.* Saint Bernard marque qu'il lui envoie le livre qu'il a demandé, & qu'il lui fera tenir les autres qu'il desire, aimant mieux passer pour ignorant que pour mal-honnête. Afin que Pierre sache ce qu'il peut lui donner, il lui fait un mémoire des ouvrages qu'il a composés, qui sont un petit Traité de l'humilité, quatre Homélies sur la sainte Vierge, sur ces paroles, *Missus est Angelus*, une Apologie, quelques lettres écrites à diverses personnes, & ce que quelques-uns de ses religieux ont recueilli de ses Sermons.

Il recommande les Députés de Reims.

Let. XIX. p. 38.

XIX. Dans la dix-neuvieme, adressée au même, il lui recommande les Députés de Reims. Il est temps, dit-il, d'exiger ce que vous m'avez promis, & d'éprouver si j'ai eu raison de compter sur l'amitié que vous m'avez témoignée depuis que j'ai l'honneur de vous connoître. Nous ignorons quel étoit le sujet de cette députation.

Il met au rang de ses propres affaires, celles où la cause de Dieu est intéressée.

Lett. XX. p. 38.

XX. La vingtieme, sur le même sujet, a été écrite la même année, 1127, à Haimeric, chancelier de l'Eglise Romaine. Il lui dit que s'il est importun, c'est pour la charité, la vérité & la justice. Quoiqu'il ne soit pas un homme assez important, pour avoir à Rome des affaires qui le regardent personnellement, il met au rang de ses propres affaires, cel-

les où la cauſe de Dieu eſt intéreſſée. Il le prie de faire éprouver aux Députés de l'archevêque de Reims, le crédit qu'il paſſe pour avoir auprès de lui.

XXI. Dans la vingt-unieme, écrite ſur la fin de l'an 1127, à Matthieu, légat du ſaint Siege, il s'excuſe avec beaucoup de modeſtie, de ne s'être point trouvé à une aſſemblée indiquée pour traiter quelques affaires. Il ſe plaint, de ce qu'on ſe ſert des liens de l'obéiſſance qu'il a vouée, pour l'arracher tous les jours de ſon cloître & le rejetter dans le monde. « Ces affaires, dit-il, dont vous voulez me charger aux » dépens de mon repos & de mon cher ſilence, ſont faciles, » ou difficiles. Si elles ſont faciles, on n'a pas beſoin de moi » pour les terminer; ſi elles ſont difficiles, je n'en ſuis pas » capable : à moins qu'on ne me regarde comme un grand » homme, pour qui les grandes choſes, & même impoſſi- » bles, ſont reſervées; comme ſi je pouvois faire ce qui eſt » impoſſible à tout autre. Si cela eſt ainſi, Seigneur mon » Dieu, comment ſuis-je le ſeul dans le jugement duquel » vous vous êtes trompé, en mettant ſous le boiſſeau une » lumiere qu'il falloit mettre ſur le chandelier? Et pour par- » ler plus clairement, pourquoi avez-vous fait moine, & » caché ſous votre tente dans ces temps de trouble & de » déſordres, un homme néceſſaire au monde, & dont les » évêques ne peuvent ſe paſſer pour traiter les affaires »? Il ajoute néanmoins, que quelque répugnance qu'il ait à quitter ſa ſolitude, il eſt diſpoſé à obéir à ſes ordres.

Modeſtie de S. Bernard, ſon amour pour le ſilence : il ſe plaint qu'on l'arrache tous les jours de ſon cloître.

Lett. XXI. *ib.*

XXII. La vingt-deuxieme, de l'an 1128, eſt adreſſée à Humbauld, archevêque de Lyon, légat du ſaint Siege, en faveur de l'évêque de Meaux.

Il écrit en faveur de l'évêque de Meaux.

Lett. XXII. *p.* 39.

XXIII. Dans la vingt-troiſieme, à l'évêque de Troyes, il loue ce Prélat d'avoir diſtribué ſes biens aux pauvres dans une maladie, quoiqu'il ait appris de l'Ecriture qu'on ne doit louer perſonne de ſon vivant. La lettre eſt de l'an 1128. L'évêque, nommé Atton, ſe retira dans la ſuite à Cluni, où il mourut le 29 Août 1145, comme nous l'apprenons de Pierre le Vénérable.

Il loue l'évêque de Troyes d'avoir diſtribué ſes biens aux pauvres.

Lett. XXIII. *ib.*

Lib. II. *Ep.* I.

XXIV. La vingt-quatrieme, écrite vers l'an 1130, eſt adreſſée à Gilbert l'Univerſel, évêque de Londres, dont nous avons parlé dans l'onzieme volume de l'Hiſtoire Littéraire : le lec-

Louanges qu'il donne à l'évêque de Londres : ſont-elles méritées ?

Lett. XXIV. *p.* 41. *Hist. Litt. t.* XI. *pag.* 236.

teur peut consulter cet article, pour juger s'il mérite toutes les louanges que saint Bernard lui donne, en particulier sur ses aumônes & sur la pauvreté dans laquelle il vivoit.

Il donne à l'archevêque de Rouen de belles regles pour sa conduite.

Lett. XXV. *p.* 41.

XXV. Dans la vingt-cinquieme, il exhorte Hugues, archevêque de Rouen, à vivre en paix avec ses diocésains, & à modérer son zele. La lettre paroît être de l'année 1130, qui est celle de l'élection de Hugues. Saint Bernard appelle le Prélat, son illustre pere, *Pater illustris*, & lui donne de fort belles regles sur la conduite qu'il doit tenir dans le gouvernement d'un peuple qui demande de la douceur, de la patience, de la discrétion & de la modération.

Excellens avis pour un Evêque.

Lett. XXVI.

XXVI. La vingt-sixieme, écrite l'an 1130, à Gui, évêque de Lausanne, est fort courte, mais remplie d'excellens avis pour un évêque.

Il exhorte Ardution a être fidele à la grace de Dieu.

Lett. XXVII. *p.* 43.

XXVII. La vingt-septieme, écrite l'an 1135, à Ardution, élu évêque de Geneve. Le consentement unanime du Clergé & du peuple fait juger à saint Bernard que cette élection est l'ouvrage de Dieu, & il exhorte le Prélat élu à y coopérer avec fidélité.

Il lui donne de bons conseils.

Lett. XXVIII. *ib.*

XXVIII. La suivante est adressée au même; il lui parle avec beaucoup de liberté sur sa vie passée qui le rendoit indigne d'être élevé à l'épiscopat: *Si quidem & facta tua, & studia tua præterita in nullo prorsus visa sunt episcopali convenire officio.* Mais Dieu, dit-il, qui peut d'une pierre susciter des enfans à Abraham, peut faire que la bonne vie, qui devoit précéder son élection, l'accompagne & la suive. Il lui donne d'excellens avis, & l'exhorte à ne prendre conseil que de gens de bien, à n'employer & à n'admettre qu'eux à sa table & au rang de ses amis: il lui recommande ses pauvres freres, les religieux de Bonnemont & de Hautecombe.

Il félicite Etienne sur la paix rendue à son Eglise.

Lett. XXIX. *ib.*

XXIX. La vingt-neuvieme, écrite au nom des religieux de Clairvaux, l'an 1126, à Etienne, évêque de Mets, est une lettre de félicitation sur la paix rendue à son Eglise.

Sagesse, prudence & désintéressement de saint Bernard.

Lett. XXX. *p.* 44.

XXX. Dans la trentieme, écrite vers le même-temps, & au nom des religieux de Clairvaux, il exhorte Adalbéron, primicier de l'Eglise de Mets, à attendre en patience le moment que Dieu avoit marqué pour l'exécution d'une entreprise qu'il pressoit beaucoup: il s'agissoit de l'établissement d'un nouveau monastere. On voit par cette lettre la sagesse,

la prudence & le désintéressement de saint Bernard dans ses démarches. Il ne veut rien faire avec précipitation : il consulte Dieu ; & sa maxime est que, pour lui plaire, il doit éviter, autant qu'il lui est possible, d'être à charge à personne, de peur de paroître chercher plutôt ses intérêts particuliers que la gloire de Dieu : *Arbitramur enim acceptum esse Deo, si quantum in nobis est, nemini oneri esse studuerimus ; ne non tam fructum, quàm datum in hoc ejus negotio, requirere (quod absit) videamur, &c.*

Hugues premier fondateur de Clairvaux : saint Bernard lui témoigne sa reconnoissance.

Lett. XXXI. *p.* 45.

XXXI. Dans la trente-unieme, écrite l'an 1125, il félicite Hugues, fils de Thibaud, troisieme comte de Champagne, de ce que, pour la cause de Dieu, il s'étoit fait soldat & pauvre, de comte & riche qu'il étoit : *Factus es ex comite miles, & pauper ex divite.* C'est à ce même Hugues, qu'est adressée la deux cent cinquantieme lettre d'Ives de Chartres. Il ne faut pas le confondre avec un autre Hugues, Maître des Chevaliers du Temple, à qui saint Bernard adresse son exhortation aux Chevaliers. Celui à qui le saint Abbé a écrit la lettre trente-unieme, doit être regardé comme le premier fondateur de Clairvaux, puisque c'est lui qui a donné à saint Bernard & à ses compagnons le lieu, où ils jetterent les fondemens de cette Abbaye, qui devint bientôt si célebre : aussi saint Bernard lui témoigne-t-il sa reconnoissance des grandes liberalités qu'il en a reçues.

Il exhorte à la patience : effets que produit l'affliction dans les élus & les réprouvés : on doit persister dans sa vocation avec simplicité.

Lett. XXXII. *ib.*

XXXII. La trente-deuxieme, écrite vers l'an 1120, est une lettre de consolation à l'Abbé de saint Nicaise de Reims, au sujet d'un de ses religieux, nommé Drogon, qui s'étoit retiré à Pontigny. Saint Bernard déclare, que si ce religieux l'avoit consulté, il n'auroit point consenti à sa sortie ; & que si après sa sortie, il étoit venu à Clairvaux, il ne l'auroit point reçu : *Si frater Drogo de sua discessione me consuluisset, absit ut consentirem : si post discessionem ad nos divertisset, absit ut susciperem.* Saint Bernard ajoute, qu'il écrivit dans le temps à l'Abbé qui avoit reçu ce religieux, c'est-à-dire, à Hugues de Pontigny. Il exhorte l'Abbé de saint Nicaise à ne se pas laisser abattre par cette affliction. « Dans les élus, lui dit-il, » l'affliction produit la patience, la patience l'épreuve, » l'épreuve l'espérance, & l'espérance ne confond point : » dans les réprouvés au contraire, l'affliction produit le

» découragement, le découragement le trouble, le trou» ble le désespoir qui les fait périr » : *Sic damnandis & reprobis tribulatio parit è contrario pusillanimitatem, pusillanimitas perturbationem, perturbatio desperationem, & illa interimit.* Il lui propose l'exemple d'un Saint, qui dans un cas pareil étant sollicité de redemander un sujet qui lui appartenoit, répondit aux freres : « Je n'en ferai rien; quelque part qu'il » soit, s'il est homme de bien, je le regarde comme à moi ». Il ajoute qu'il pratique lui-même la leçon qu'il lui donne, en demeurant dans le silence & se contentant de prier pour les religieux de Cluni, qui lui avoient enlevé & retenoient un de ses parens : (c'est de Robert dont il parle). Enfin il finit en déclarant qu'il est plus sûr de persister dans sa vocation avec simplicité, que d'abandonner l'état qu'on a embrassé, sous prétexte d'une plus grande perfection; parce qu'il est à craindre qu'on ne puisse consommer ce qu'on a la présomption d'entreprendre : *Tutiusque esse in ea vocatione qua vocatus est, simpliciter perseverare, quàm sub specie quasi melioris boni, id quidem quod jam cœpit, dimittere, nec ad id quod præsumit, fortassis sufficere.*

Il explique ce qu'il avoit insinué dans une lettre précédente qui est perdue.

Lett. XXXIII.

XXXIII. La lettre suivante (trente-troisieme) écrite la même année & sur le même sujet, est adressée à Hugues, abbé de Pontigny. S. Bernard lui en avoit écrit une précédemment, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous, dont cet Abbé n'avoit point bien pris le sens. Il n'est point surprenant que Hugues n'ait point pris le sens de saint Bernard, & ait cru que son avis étoit qu'il devoit rendre le religieux; puisqu'il l'insinue dans la lettre à l'Abbé de saint Nicaise, en disant qu'il n'auroit point reçu ce religieux s'il étoit venu à Clairvaux, & en ajoutant qu'il a écrit sur ce sujet à l'Abbé de Pontigny qui l'avoit reçu : *Denique, quod solum potui, ad abbatem qui eum suscepit, nostras mox (sicut scis) pro eo litteras misi.* Mais dans la lettre dont il s'agit ici, saint Bernard s'explique plus clairement, & fait connoître qu'il n'a point eu intention de conseiller à Hugues de renvoyer Drogon; dont il connoissoit depuis long-temps le zele & la ferveur; ensorte que loin de blâmer son dessein, il le félicite de l'avoir exécuté. « Mais, dit-il, son Abbé, qui est mon intime » ami, & l'archevêque de Reims m'ayant pressé de vous

» écrire pour le redemander; afin de les guérir de tout soupçon, j'ai écrit tant pour les contenter, que pour vous » fournir les moyens de vous justifier contre leurs fausses » accusations ». Il lui rappelle que dans sa lettre, après lui avoir exposé tous les inconvéniens qui étoient à craindre pour lui, s'il retenoit Drogon, il concluoit par ces mots: « Si vous jugez qu'il vaut mieux endurer tout ce que je re» présente, que de renvoyer ce religieux, c'est votre affai» re, cela ne me regarde point. Ces dernieres paroles, dit » saint Bernard, ne devoient-elles pas vous faire compren» dre, que tout ce que j'avois dit auparavant n'étoit qu'une » défaite honnête, pour ne pas dire un déguisement de ma » pensée »? *Cùm itaque hoc in fine dixi, quid aliud vobis quàm illa superiora dispensatoriè (ut non dicam, simulatoriè) a me ita scripta fuisse latenter intimavi?*

XXXIV. Dans la trente-quatrieme, à Drogon, S. Bernard félicite ce religieux d'avoir quitté son monastere pour passer dans un autre plus régulier, & il l'exhorte à persévérer. Après avoir loué sa démarche, il lui dit: « Savez-vous que » les Pharisiens se sont scandalisés de votre action? Mais » souvenez-vous qu'il ne faut pas s'embarasser du scandale de » toutes sortes de personnes, comme notre Seigneur le fait » voir par la réponse qu'il fit en disant: *Laissez-les; ce sont des* » *aveugles qui conduisent d'autres aveugles*: il vaut mieux » qu'il arrive du scandale, que d'abandonner la vérité »: *Melius est enim, ut scandalum oriatur, quàm veritas relinquatur.* Cependant Drogon ne persévéra pas dans la réforme de Cîteaux, soit qu'il l'ait quittée de lui-même, soit que les plaintes réitérées de Joran, abbé de saint Nicaise, aient obligé Hugues de Pontigny de le rendre. Car il paroît être le même que le prieur de saint Nicaise, qui l'an 1138 fut fait premier Abbé de saint Jean de Laon, où il avoit conduit une colonie de Moines, pour remplacer les religieuses qu'on avoit fait sortir de cette Abbaye: Drogon fut dans la suite créé cardinal & évêque d'Ostie, par Innocent II.

Il vaut mieux qu'il arrive du scandale, que d'abandonner la vérité.

Lett. XXXIV. *p.* 47.

Matt. XV. 14.

Bern. op. t. I. *not. in Epist.* XXXII. *p.* XIX.

XXXV. La trente-cinquieme, vers l'an 1128, est adressée à Hugues Farsit, pour lui recommander l'affaire d'un certain Humbert qui avoit été déshérité injustement. Saint Bernard parle ensuite d'une lettre que Hugues lui avoit écrite, &

S. Bernard demande à Hugues Farsit la rétractation de quelque erreur.

Lett. XXXV. *p.* 48.

dit qu'il la conserve encore, loin de l'avoir brûlée, comme on l'en avoit accusé. Mais il ajoute qu'il y a dans cette lettre, d'ailleurs édifiante, un article touchant les Sacremens, qui lui a fait de la peine : c'est pourquoi, comme il seroit dangereux entre amis de trahir la vérité, il l'en avertit, en le priant d'y faire réflexion, & ajoutant qu'il a trop d'humilité pour avoir honte de rétracter ce qui ne seroit pas conforme à la foi de l'Eglise : *Vestræ autem ingenuæ humilitatis est non erubescere corrigi, si quid aliquando aliter sapuistis.*

Il reconnoît la pureté de sa foi: il le prie de ne point inquiéter un Evêque après sa mort. *Lett.* XXXVI. *ib.*

XXXVI. La trente-sixieme, écrite la même année, est une réponse à celle du même Hugues. Dans la précédente saint Bernard lui avoit donné le titre de *Maître*; dans celle-ci, il le qualifie saint Abbé. Il reconnoît la pureté de sa foi, dans la déclaration qu'il lui en a faite par sa lettre, & témoigne qu'il a presque lieu de croire que c'est lui qui a mal compris la pensée de Hugues. Ensuite S. Bernard lui conseille, en qualité de son confrere, de cesser d'inquiéter un saint & savant Evêque, qu'il a laissé en repos pendant sa vie : *Modestiæ vestræ fraterna præsumtione consulo, quatenus Episcopum sanctum & doctum, quem quietè vivere permisistis, mortuum inquietare desinatis.* Dom Mabillon paroît persuadé que l'Evêque, dont saint Bernard parle, est Guillaume de Champeaux, avec lequel il avoit eu une étroite liaison.

Il témoigne à Thibaud sa surprise de ce qu'il lui refuse une chose qui est juste. *Lett.* XXXVII. *p.* 49.

XXXVII. Dans la trente-septieme, écrite l'an 1128, il témoigne à Thibaud, comte de Champagne, sa surprise de ce qu'ayant tant de bonté pour lui, il lui refuse une chose aussi juste que celle qu'il lui demande : il s'agissoit de faire grace à Humbert, qui s'étoit justifié des accusations formées contre lui. Saint Bernard avoit déja écrit en sa faveur au Comte, qu'il appelle dans celle-ci son excellence : *Ecce hoc secundò vestræ supplico eximietati.* D. Mabillon croit que la premiere lettre du saint Abbé au comte Thibaud, touchant l'affaire de Humbert, est la trente-neuvieme, qui par conséquent auroit dû précéder la trente-septieme.

Il le loue de ce qu'il est fidele à tenir sa parole. *Lett.* XXXVIII. *p.* 50.

XXXVIII. La trente-huitieme est de la même année, au même Prince, & sur le même sujet : saint Bernard témoigne la crainte qu'il a de le fatiguer par ses importunités. « Mais que faire, dit-il ? Si je crains de vous offenser par mes » lettres trop fréquentes, je dois bien plus craindre d'offen-

» ſer Dieu, en refuſant de vous ſolliciter pour un malheu-
» reux..... Je ne puis voir, ſans être touché de compaſ-
» ſion, ſa veuve & ſes enfans, qui ſont d'autant plus à plain-
» dre, qu'ils ſont comme orphelins du vivant de leur pere ». Thibaud avoit cependant pardonné à Humbert, & donné parole qu'il ſeroit rétabli : ſur quoi ſaint Bernard marque qu'il eſt ſurpris de ce que cette bonne œuvre n'a pas encore été conſommée par un Prince, dont le caractere principal, parmi tant d'excellentes qualités qui relevent ſon rang, & rendent ſon nom célebre par toute la terre, eſt une foi inviolable à tenir ſa parole. Il en rejette la faute ſur quelque conſeiller infidele, qui par une malignité artificieuſe a entrepris d'arracher de ſon cœur la ferme réſolution où il eſt d'être véritable dans ſes paroles. Il le conjure de faire reſtituer inceſſamment à la femme & aux enfans de Humbert les biens dont il a dû hériter, comme il l'a promis.

Il lui recommande les affaires de différentes perſonnes. Zele de Thibaud pour la juſtice : il eſt le premier Prince qui ait puni les duels.

Lett. XXXIX. p. 51.

XXXIX. Dans la trente-neuvieme, écrite au même Prince, l'an 1127, il lui recommande différentes perſonnes; 1°, les Chanoines réguliers de Larzicourt, prieuré du dioceſe de Châlons-ſur-Marne, depuis uni au College de cette ville; 2°, la veuve d'un nommé Belin, qui avoit été ſévérement puni pour ſes crimes; 3°, Humbert, qui ayant été vaincu dans un duel, en préſence du Prévôt de Bar, avoit été auſſi-tôt condamné, par ordre de Thibaud lui-même, à perdre les yeux, après quoi les Officiers de ce Prince s'étoient emparés de tous ſes biens. Saint Bernard repréſente au Comte, qu'il eſt de ſa juſtice & de ſa charité de laiſſer à ce malheureux de quoi entretenir une vie triſte & languiſſante; & que d'ailleurs l'iniquité des peres ne doit pas retomber ſur les enfans. D. Mabillon remarque que la plupart des écrivains font de grands éloges du comte Thibaud, & louent ſur-tout ſon zele pour la juſtice : il cite, en preuve du zele de ce Prince pour la juſtice, la lettre trente-neuvieme de S. Bernard & pluſieurs autres, par leſquelles nous apprenons avec quelle ſévérité il puniſſoit les duels, qui étoient tolérés preſque par tous les autres Princes. Thibaud eſt le premier, ou l'un des premiers, qui les ait punis. La punition de Humbert paroît ſévere; mais un ſi grand mal, dit D. Mabillon, demandoit un tel remede : *Gravis quidem pœna.....*

Not. in Epiſt. XXXVII. p. XX.

Not. in Epiſt. XXXXIX.

ſed tanto & tam pertinaci morbo talis medicina debebatur.

Concile de Troyes.

Dans la même lettre, ſaint Bernard félicite le comte Thibaud, de l'honneur que reçoit la ville de Troyes d'avoir été choiſie pour la tenue d'un Concile ; il le prie d'avoir beaucoup d'égards pour les Evêques de cette aſſemblée, & de recevoir avec diſtinction l'évêque de Langres, dont il étoit diocéſain. Ce Concile ſe tint au commencement de l'an 1128, ſaint Bernard s'y trouva.

Il lui recommande un Religieux pauvre.

Lett. XL. *p.* 52.

XL. Dans la quarantieme, de l'an 1127, il recommande au comte Thibaud un religieux qui le mérite à double titre, pour ſa pauvreté & ſa piété.

Il lui en recommande un autre fort âgé.

Lett. XLI. *ib.*

XLI. La quarante-unieme, de la même année, au même Comte, eſt encore une lettre de recommandation, en faveur d'un religieux fort âgé. « Je voudrois, lui dit-il, s'il étoit » poſſible, que tous les ſerviteurs de Dieu devinſſent vos » débiteurs, afin que pour des richeſſes d'iniquité dont » vous leur auriez fait part, ils vous reçuſſent un jour dans les » tabernacles éternels ».

Lett. XLII.

XLII. La quarante-deuxieme, à Henri archevêque de Sens, étant plutôt un traité qu'une lettre, l'éditeur l'a renvoyée parmi les Opuſcules, dans le quatrieme tome. Pour nous conformer à cet arrangement, nous en rendrons compte ailleurs.

Il écrit en faveur de l'Abbaye de Molême.

Lett. XLIII. *ib.*

XLIII. Dans la quarante-troiſieme, il prie l'archevêque de Sens de laiſſer à l'abbaye de Molême la libre poſſeſſion de l'Egliſe de Senan.

Sur le même ſujet

Lett. XLIV.

XLIV. La quarante-quatrieme, écrite vers le même-temps, c'eſt-à-dire, vers l'an 1128, eſt adreſſée au même Prélat. Saint Bernard le prie de ſe relâcher de certains droits nouveaux qu'il s'attribuoit ſur l'Egliſe de Senan, au préjudice des religieux de Molême.

Louis le Gros fait ſaiſir les biens de l'évêque de Paris: celui-ci a recours au Chapitre de Cîteaux qui écrit au Roi.

Lett. XLV. *p.* 53.

XLV. La quarante-cinquieme, de l'an 1127, eſt adreſſée à Louis le Gros, roi de France, au nom d'Etienne, abbé de Cîteaux, & du Chapitre général des Abbés & Religieux de la même Congrégation : il eſt néceſſaire d'en expliquer le ſujet. Etienne, évêque de Paris, ayant encouru la diſgrace du Roi, ce Prince fit ſaiſir tous ſes biens. Etienne, après avoir employé inutilement les prieres & les ſoumiſſions, jetta un interdit ſur la perſonne du Roi ; il ſe retira

ensuite à Sens, auprès de son Métropolitain, pour lui rendre compte de sa conduite. Les deux Prélats se rendirent au Chapitre de Cîteaux, qui se tenoit alors, demanderent à l'assemblée sa protection, à titre de freres, ayant été admis à la participation de leurs prieres. L'abbé Etienne, de l'avis des autres Abbés, promit toute sorte d'assistance, & d'employer tout le crédit qu'ils pouvoient avoir auprès de Dieu & des hommes, pour le service du Prélat. En conséquence ils écrivirent une lettre au Roi; saint Bernard prêta sa plume, & fut choisi avec Hugues de Pontigny, pour en être le porteur.

Saint Bernard & ceux qui présentent avec lui la lettre, d'abord mal reçus, ensuite écoutés: le Roi retracte bientôt ce qu'il leur a accordé.

Villef. p. 111.

Les deux Abbés, afin de donner plus de poids à leur négociation, persuaderent à l'archevêque de Sens & à ses Suffragans de se joindre à eux pour présenter la lettre. Etant convenus du jour & du lieu, ils allerent trouver le Roi, & saint Bernard lui mit en main cette lettre. « Il falloit, dit un » moderne, que la sainteté de ces religieux eût fait de vives » impressions sur l'esprit de ce Prince, pour qu'une lettre » écrite avec tant de liberté ne l'irritât point; mais au con- » traire, il fut touché de leurs prieres & de leur fermeté, il » fût ému de leur zele pour la justice, & de plus effrayé » de l'anathême qu'on avoit lancé contre lui. Il en craignit » la confirmation par le Pape, & leur députation réussit » d'abord si heureusement, qu'il résolut de faire rendre à » l'évêque de Paris les biens dont la justice séculiere l'avoit » dépouillé ». En parlant de la sorte, M. de Villefore paroît assez d'accord avec l'annaliste de Cîteaux; mais il ne l'est point avec les anciens écrivains, ni avec la plupart des modernes, qui assurent que saint Bernard & ceux qui l'accompagnoient, furent d'abord fort mal reçus par le Roi, lorsqu'ils lui présenterent la lettre: *Quas (litteras) sanctus Bernardus cum Hugone Pontiniacensi, multis que aliis Prælatis, Ludovico supplex offerens, repulsam indignè passus est.* Ce sont les paroles de D. Mabillon, tant dans ses notes sur les lettres de saint Bernard, que dans ses Annales. Cependant le Roi fut touché de la liberté avec laquelle saint Bernard lui parla ensuite, (*Die altera*, dit Geofroi) en le menaçant même que Dieu puniroit son opiniâtreté & le mépris qu'il faisoit des Evêques, par la mort de son fils aîné, & il parut

Manr. ad an. 1127.

Not. in Bern. litt. p. XXI. *n.* 32.

Mab. Ann. l. LXXV. *n.* 12. *p.* 154.

Gaufr. l. IV. *c.* 11.

changer de diſpoſition; mais ce repentir, ſi toutefois on peut lui donner ce nom, ne fut pas de longue durée. Car Honorius II ayant levé l'interdit, ce Prince ne ſe vit pas plutôt délivré de la crainte qu'il avoit que le Pape ne le confirmât, qu'il donna un libre cours à ſes reſſentimens contre l'évêque de Paris.

Raiſons de la diſgrace de l'évêque de Paris.

Lett. XLIX.

Nous avons parlé de la diſgrace de ce Prélat, ſans en faire connoître la cauſe : ſaint Bernard ſemble l'inſinuer, lorſqu'il dit dans ſa lettre au Pape que, « Ceux que le Roi combloit d'honneurs, dont il eſtimoit la fidélité, qu'il honoroit » de ſon amitié lorſqu'ils vivoient dans le monde, ſont ceux-» là même qu'il perſécute comme ſes ennemis, parce qu'ils » ſoutiennent la dignité de leur ſacerdoce & l'honneur de » leur miniſtere. Voilà, dit ſaint Bernard, la ſource des » accuſations & des calomnies atroces dont on a tâché de » flétrir l'innocence de l'évêque de Paris... C'eſt dans cette » même vue que le Roi s'efforce d'ébranler & d'abattre la » fermeté de l'archevêque de Sens, pour qui nous vous écri-» vons ». Tant que l'évêque de Paris mena une vie toute ſéculiere à la Cour, il jouit des bonnes graces du Roi; mais lorſque touché de l'exemple de l'archevêque de Sens, ainſi que de celui de l'abbé Suger, & frappé des diſcours de ſaint Bernard, il réſolut de changer de conduite, le Roi irrité de ſa retraite changea en haine l'amitié qu'il avoit pour lui.

Bar. ad. an. 1127.

Mab. ib.

Spic. t. III. *p.* 162. *Ep.* XXXVII.

Baronius attribue à la même cauſe les mauvais traitemens que l'évêque de Paris & ſon Métropolitain eſſuyerent de la part du Roi. D. Mabillon remontant plus haut, pour en trouver l'origine dans quelqu'ancien monument, rapporte la lettre d'un ami d'Etienne à ce Prélat, déja publiée par D. d'Achery, par laquelle il paroît que cette tempête fut excitée par des Eccléſiaſtiques qui aigrirent le Roi contre ce Prélat, parce qu'il s'oppoſoit à leurs exactions, le firent dépouiller de ſes biens, avec les perſonnes qui lui étoient attachées, & conſpirerent même contre ſa vie, comme on le voit par une autre lettre adreſſée au même Étienne. Le lecteur peut conſulter l'article de cet Evêque, dans lequel on a déja parlé de cette grande affaire & de quelle maniere elle fut enfin terminée.

Plaintes au Pape.

XLVI. La quarante-ſixieme lettre eſt adreſſée au pape Honorius,

Honorius : saint Bernard & Hugues de Pontigny, aux noms desquels elle est écrite, se plaignent amérement des mauvais effets qu'avoit produit la levée de l'interdit jetté sur le roi Louis le Gros, qui en étoit devenu plus opiniâtre & moins disposé à la paix. Ils ne craignent point de lui dire qu'ils ont la douleur de voir l'Eglise déshonorée sous son pontificat : *Tristes vidimus, tristes & loquimur : honorem ecclesiæ, Honorii tempore non minimè læsum.* « Déja, disent-ils encore, l'humili-» té, ou plutôt la fermeté des Evêques avoit fléchi la colere » du Roi, lorsque l'autorité du souverain Pontife a abattu le » courage des Evêques, & fait triompher l'orgueil ». Ils reconnoissent néanmoins que le Pape avoit été surpris ; puis ils ajoutent que ce qui les étonne, c'est qu'il ait jugé en faveur d'une partie, sans avoir entendu l'autre : *Est autem quod miramur, quanam ratione judicatum sit de parte, adjudicatum absenti.*

de ce qu'en levant l'interdit, il a rendu le Roi moins disposé à la paix.

Lett. XLVI. *p.* 54.

XLVII. Dans la quarante-septieme, écrite la même année, au même Pape, saint Bernard, sous le nom de Geofroi, évêque de Chartres, fait une relation succincte de ce qui s'étoit passé dans l'affaire de l'évêque de Paris : il n'y oublie pas le mauvais effet qu'avoit produit le Bref qui ordonnoit de lever l'interdit. « Votre Bref, dit-il, est non-seule-» ment cause qu'on retient ce qu'on a pris, mais encore qu'on » est plus hardi à piller ce qui reste : *Hoc denique litteris ves-» tris factum est, ut malè ablata pejus teneantur, & reliqua » passim in dies rapiantur, &c.*

Saint Bernard expose au Pape ce qui s'est passé dans l'affaire de l'évêque de Paris.

Lett. XLVII. *ib.*

XLVIII. La quarante-huitieme est une réponse à Haimeric, chancelier de l'Eglise Romaine, sur quelques plaintes formées contre lui. L'annaliste de Cîteaux nous apprend que le premier auteur des plaintes & des murmures contre le saint Abbé, étoit Henri, évêque de Verdun, qui avoit été déposé par le Légat du Pape, comme dissipateur des biens de son Eglise, qu'il employoit en dépenses profanes. Ce Prélat ambitieux, s'ennuyant de la vie privée, trouva moyen d'usurper le siege de Châlons-sur-Marne en se faisant élire par ses intrigues, & même de faire confirmer à Rome son élection. Le zele de saint Bernard ne lui permettant pas de garder le silence sur une telle entreprise, il employa son crédit auprès du Légat pour la faire échouer. L'Evêque se

Saint Bernard se justifie des reproches qu'on lui faisoit : il sollicite la liberté de vivre dans la retraite & le silence.

Lett. XLVIII.

Manr. ad An. 1129.

voyant traversé, se plaignit de saint Bernard, & trouva des personnes disposées à écouter ses plaintes : ces plaintes furent portées jusqu'à Rome, ensorte que Haimeric, chancelier de cette Eglise, fut chargé d'écrire à saint Bernard ce qu'on pensoit de sa conduite, & ce qu'on y trouvoit à redire. C'est sur quoi roule la lettre quarante-huitieme, dans laquelle on voit plus que dans aucune autre le caractere de ce saint Abbé, qui bien loin d'être intimidé par les reproches qu'on lui faisoit, montre encore plus de liberté. « Qu'y » a-t-il en moi, dit-il, qui ait pû leur déplaire (aux Cardi- » naux)? Est-ce à cause qu'à Châlons l'on a ôté à un homme » décrié par-tout, l'administration qu'on lui confioit, lui » qui avoit dissipé tous les biens de son Maître dans l'Eglise » de Verdun? Est-ce à cause qu'à Cambrai, on a contraint » Fulbert, après avoir ruiné son monastere, de céder sa pla- » ce à Parvin, qui, selon le témoignage de tout le monde, » est un serviteur prudent & fidele? Est-ce enfin parce que » dans la ville de Laon, l'on a rétabli un sanctuaire du Sei- » gneur, qui étoit devenu un asyle de l'impureté? Pour » laquelle de ces choses me déchirez-vous, pour ne pas dire » me lapidez-vous »? Saint Bernard continue & dit, que si c'étoit lui qui eût fait ces choses, elles devroient lui faire honneur; mais que ne les ayant point faites, il ne mérite ni louange ni blâme. Tout ce qu'on pourroit lui reprocher, c'est qu'il a été présent lorsqu'on les a faites, lui qui devroit être dans la solitude & ne point se mêler des affaires de ce monde. « Il est vrai, dit-il, j'étois au Concile, je ne puis » le désavouer; mais on m'y avoit invité & même traîné. Si » cette démarche déplaît à mes ennemis, elle me déplaît » également. Je voudrois n'y avoir point été appellé, & ne » me trouver jamais en de semblables occasions. Plût à Dieu » que je ne me fusse pas trouvé derniérement dans un lieu » où j'eus la douleur de voir une tyrannie violente armée de » l'autorité apostolique contre l'Eglise, comme si cette ty- » rannie n'eût pas été déja assez armée de sa propre fureur. » Alors je sentis, selon la parole du Prophete, ma langue » s'attacher à mon palais, quand je vis cette suprême auto- » rité nous accabler par le poids de son Bref » : *Cùm subitò pondus superjectum est nostris cervibus, atque irrefragabilis au-*

toritas litterarum : c'eſt ainſi que ſaint Bernard parle du Bref, par lequel Honorius leva l'interdit de Louis le Gros. « Je me » tus auſſi-tôt, ajoute-t-il, je m'humiliai, je gardai le ſilen- » ce, pour ne pas dire même de bonnes choſes, & ma dou- » leur s'eſt renouvellée, lorſque j'ai vu, à la lecture de ces » lettres, le viſage des innocens ſe couvrir de confuſion, & » les impies redoubler leur joie après avoir fait le mal, & » triompher dans les actions les plus criminelles. . . . J'ai de » la peine à me voir mêlé dans ces affaires, ou dans d'autres » qui ne me regardent pas; j'en ai de la peine, mais on m'y » contraint ». Notre Saint prie enſuite le Chancelier, puiſ- qu'on trouve mauvais qu'il ſe mêle des affaires du monde, de faire enſorte qu'on ne lui ordonne plus de ſortir de ſon monaſtere. « Qu'on ordonne, dit-il, je vous conjure, à ces » grenouilles criardes & importunes de ne point ſortir de » leurs trous & de ſe contenter de leurs marais; qu'on ne » les entende plus dans les Conciles, qu'on ne les rencontre » plus dans les Palais; qu'aucune néceſſité, ni aucune auto- » rité ne les engage dans les affaires. . . Si par votre moyen » je puis l'obtenir, je ſerai en paix, & j'y laiſſerai les autres. » Mais quoique je demeure enſeveli dans les ténebres & le » ſilence, je ne crois pas que les plaintes & les murmures » des Égliſes puiſſent ceſſer, à moins que la Cour de Rome » ne ceſſe de favoriſer les préſens au préjudice des abſens». Cette lettre eſt de l'an 1130.

L'archevêque de Sens accuſé par le roi de ſimonie, deſire d'être jugé par le Pape : ſaint Bernard lui écrit & ne modere pas aſſez ſon zele : il n'eſt pas écouté.

Lett. XLIX. *&* L. *p.* 57.

Manr. ad an. 1128.

XLIX & L. Les deux ſuivantes, quarante-neuvieme & cinquante, de l'année 1128, ſont adreſſées à Honorius, au nom des abbés de Cîteaux, de Pontigny & de Clairvaux, en faveur de l'archevêque de Sens. Ce Prélat étoit tombé dans la diſgrace du roi Louis le Gros, qui l'accuſoit de ſimonie : quoique ſa conſcience ne lui reprochât rien, il redoutoit d'être jugé par un tribunal que l'autorité royale pourroit éblouir, & ſouhaitoit pour cela d'avoir le Pape pour juge. Pour l'obtenir il eut recours aux Abbés, dont il avoit vu le crédit dans l'affaire de l'évêque de Paris ſon Suffragant, & les conjura d'écrire pour lui au Pape : les Abbés y conſentirent, & ſaint Bernard fut chargé d'écrire. Dans la premiere lettre, après avoir beaucoup blâmé la conduite du Roi à l'égard des Evêques, il inſinue au ſaint Pere le

desir qu'il a que l'affaire de l'archevêque de Sens soit jugée à Rome. « Car, dit-il en finissant, si l'on ordonne que l'af» faire soit rapportée au conseil du Roi, & jugée en sa pré» sence, c'est livrer le Prélat à ses ennemis ». Nous ne pouvons dissimuler que cette lettre est remplie de traits trop vifs, & que saint Bernard a plus suivi le mouvement & l'ardeur de son zele, qu'il ne s'est appliqué à suivre les regles de la bienséance, & à garder les ménagemens & les égards qui sont dus à la Majesté Royale. Louis le Gros n'étoit point sans défaut, il pouvoit même avoir tort dans l'affaire de l'archevêque de Sens; mais méritoit-il pour cela d'être appellé un autre Hérode, *Alter Herodes*, un persécuteur de la religion, qui n'en vouloit pas tant aux Evêques, qu'à la justice, à la piété, à la religion même, qu'il appelloit ouvertement la ruine de son royaume & l'ennemie de sa couronne? On ne reconnoît point à ces traits Louis le Gros. Quoique saint Bernard parle comme ayant vu les choses de plus près, que le Pape ne pouvoit les voir, *Quantum quidem nos sentimus qui vicini sumus*, il paroît qu'on lui en a imposé, & qu'il a été surpris. La lettre dont nous parlons, n'eut pas l'effet qu'on souhaitoit : le Pape, qui n'avoit pas si mauvaise opinion de Louis le Gros, renvoya l'affaire devant lui. En conséquence saint Bernard écrivit une seconde lettre, pour prier sa Sainteté de permettre à l'archevêque de Sens d'avoir recours au saint Siege, & d'appeller à son tribunal, au cas qu'on ne lui rendît pas justice : Grace, dit-il, qui jusqu'ici n'a été refusée à aucun opprimé.

Il recommande l'affaire de l'archevêque de Sens: constance des abbés de Cîteaux à soutenir la cause de Dieu: bonté de Louis le Gros.

Lett. LI. *p.* 58.
Manr. ad Ann. 1128.
Vill. vie de S. Bern. p. 128.

LI. La lettre cinquante-unieme est adressée au chancelier Haimeric, pour lui recommander l'affaire de l'archevêque de Sens : elle est du même-temps que la précédente. Nous ignorons de quelle maniere cette affaire fut jugée, mais il est constant que le Prélat fut justifié, & qu'il demeura paisible possesseur de son siege; ainsi le calme fut rétabli dans l'Eglise de France par les soins des abbés de Cîteaux. « Dans les » différentes négociations de ces Abbés, dit un moderne, on » ne peut trop admirer leur constance à soutenir la cause de » Dieu, sans être ébranlés ni par les refus, ni par les périls, » ni même par les graces du Roi, dont ils recevoient tous » les jours des bienfaits ». Ce qu'il ajoute n'est pas moins vrai :

« Mais, dit-il, l'on ne doit pas être moins étonné de voir » dans ce Prince une patience & des bontés, que nulles divi» ſions n'ont pu affoiblir ni interrompre, & que nulles con» tradictions n'ont pû vaincre.

Saint Bernard demande de n'être chargé d'aucune affaire : il parle de quelques-uns de ſes écrits.

Lett. LII. p. 58.

LII. Dans la cinquante-deuxieme, écrite l'an 1128, à Haimeric, chancelier de l'Egliſe, il l'aſſure que l'évêque de Chartres, leur ami commun, n'a point eu deſſein d'entreprendre le voyage de Jéruſalem : il le prie d'employer ſon crédit pour empêcher qu'on ne le charge d'aucune affaire : enfin il lui marque que l'évêque de Chartres lui a demandé quelques-uns de ſes écrits pour lui en faire part, mais qu'il n'a rien de prêt qui ſoit digne de ſa curioſité. Il ajoute qu'il a publié depuis peu un petit Traité ſur la Grace & le Libre arbitre, & qu'il le lui envoiera avec plaiſir, ſi-tôt qu'il ſaura qu'il le deſire.

Il recommande deux religieux.

Lett. LIII. p. 59.

LIII. Dans la cinquante-troiſieme, au même Haimeric, écrite la même année, il lui recommande deux religieux, avec leſquels il témoigne être ſi étroitement uni, qu'il ne fait qu'un avec eux, & que qui les voit, le voit lui-même.

Il avertit Haimeric de penſer à ſon ſalut.

Lett. LIV. p. 59.

Eccli. VII. 4.

LIV. Dans la cinquante-quatrieme, au même Haimeric, il lui recommande Vivien, abbé de Haute-combe; puis il l'avertit de penſer à ſon ſalut. « L'ame eſt d'un grand prix, » lui dit-il, puiſqu'elle a coûté le ſang d'un Dieu ». Il l'exhorte à ne jamais perdre de vue cet avis du Sage : *Souvenez-vous, mon fils, de votre fin derniere, & vous ne pécherez jamais.*

Il s'intéreſſe pour un Moine reclus qui avoit abandonné ſon état.

Lett. LV. p. 60.

LV. La cinquante-cinquieme eſt adreſſée à Geofroi, évêque de Chartres, pour lui recommander un Moine reclus, qui touché de repentir d'avoir abandonné ſon état, deſiroit de ſe mettre ſous la conduite de ce Prélat, afin qu'il lui apprît les véritables moyens de réparer ſa faute, & qu'il l'aidât à faire ce qu'il devoit. Saint Bernard prie le Prélat de ſecourir ce miſérable & de l'arracher de la gueule du loup : *Ferte opem miſero. . . . erroneam Chriſti oviculam de faucibus lupi feſtinate eripere.* Cette lettre eſt de l'an 1128; elle fait honneur à Geofroi, dont les écrivains du temps parlent fort avantageuſement.

Saint Bernard n'adopte point le

LVI. La cinquante-ſixieme eſt de la même année, & adreſſée au même qui deſiroit ſavoir ſi le vénérable Nor-

ſentiment de S. Norbert ſur l'Antechriſt.

Lett. LVI. *p.* 60.

bert feroit le voyage de la Terre-Sainte. Saint Bernard répond qu'il n'en ſait rien : il dit enſuite qu'ayant demandé à Norbert, quel étoit ſon ſentiment ſur l'Antechriſt, il lui avoit proteſté qu'il ſavoit certainement qu'il paroîtroit ſur la terre, du vivant même des hommes de ſon temps : ſaint Bernard ajoute que l'ayant prié de lui dire les raiſons qu'il avoit de penſer ainſi, elles ne l'avoient pas perſuadé. Dans cette même lettre, il recommande le pauvre Humbert à l'évêque de Chartres ; & il lui apprend qu'Etienne, diſciple du Prélat, court dans la voie du ſalut.

Un moindre vœu ne doit pas empêcher l'accompliſſement d'un plus grand.

Lett. LVII. *ib.*

LVII. La cinquante-ſeptieme, de l'an 1128, adreſſée au même, paroît à l'éditeur avoir été écrite au ſujet du Moine, dont il eſt parlé dans la lettre cinquante-cinquieme. Geofroi l'avoit renvoyé à ſaint Bernard, croyant qu'il étoit obligé d'accomplir auparavant un vœu qu'il avoit fait d'aller à Jéruſalem : ſur quoi le ſaint Abbé dit, que ſi on lui demande ce qu'il penſe, ſon ſentiment eſt qu'un moindre vœu ne doit pas empêcher l'accompliſſement d'un plus grand ; & que Dieu n'exige pas qu'on exécute tout ce que l'on a promis, quel qu'il ſoit, ſi d'ailleurs l'on fait quelque choſe de meilleur que ce que l'on avoit promis. « Vous fâcheriez-vous, dit-il, contre » un débiteur, qui pour douze écus qu'il vous devroit, vous » payeroit un marc d'argent au terme preſcrit » ?

Il exhorte Ebale à donner à l'Abbaye de Touſſaint un Abbé qui aime la régularité.

Lett. LVIII. *p.* 61.

LVIII. La cinquante-huitieme, écrite l'an 1126 (avant la treizieme) eſt adreſſée à Ebale, évêque de Châlons-ſur-Marne, au ſujet de l'abbaye de Touſſaint, poſſédée par des Chanoines réguliers, dont quelques-uns ne vouloient pas reconnoître celui qui avoit été élu Abbé, & demandoient à l'Evêque la permiſſion de faire une autre élection. Saint Bernard exhorte le Prélat à maintenir cet Abbé, malgré leur réſiſtance ; & ſi cela ne ſe peut, il veut qu'il leur en donne un qui aime la régularité. Il lui propoſe pour modele, la conduite de l'évêque Guillaume de Champeaux dans un cas pareil.

Il écrit en faveur de l'Abbaye de S. Etienne de Dijon.

Lett. LIX. *p.* 62.

LIX. Dans la cinquante-neuvieme, il conſeille à Guilencus, de céder à l'abbaye de ſaint Etienne de Dijon (aujourd'hui la Cathédrale) certains biens ſur leſquels il avoit des prétentions, de crainte d'y cauſer du ſcandale en faiſant valoir ſes droits. Cette lettre eſt de l'an 1129.

LX. Dans la ſoixantieme, écrite la même année, au même Prélat, il le ſollicite en ſaveur de l'abbaye de Molême, pour laquelle le comte Thibaud s'intéreſſoit comme lui. Il ſe flatte d'obtenir ce qu'il lui demande, ſur l'expérience qu'il a déja faite de ſes bontés.

Il le prie en faveur de l'Abbaye de Molême.

Lett. LX. *p.* 62.

LXI. La ſoixante-unieme eſt adreſſée à Ricuin, évêque de Toul, au ſujet d'un pécheur que ce Prélat lui avoit adreſſé. Saint Bernard lui marque qu'il a cru devoir le renvoyer à ſon Paſteur, parce que ce n'eſt point ſon uſage de mettre perſonne en pénitence, ſur-tout dans des cas graves, que ceux qui ſont ſous ſa conduite : *Nos enim.... dare pœnitentiam, maximè in criminalibus, nulli hominum præſumere omnino ſolemus, niſi ſolis, quos in noſtram curam ſuſcepimus.* Ce ſeroit, dit-il, une témérité à lui d'entreprendre de traiter des affaires des Evêques, auxquels il a recours lui-même dans les cas difficiles, & aux déciſions deſquels il s'en rapporte. « Que ce ſoit donc le propre Paſteur qui traite ſa » brebis malade ; que ce Paſteur ſoit inſtruit des canons ; qu'il » lui applique le remede d'une pénitence proportionnée aux » péchés, de peur que ſi celui pour qui Jeſus-Chriſt a donné » ſa vie, meurt dans ſon péché, le ſouverain Paſteur ne lui » redemande ſon ſang » : *Provideatur igitur morbidæ ovi a proprio Paſtore, & tali Paſtore, qui canones non ignorat, congrua pœnitentiæ medicina, &c.* Cette lettre doit avoir été écrite l'an 1125, puiſque Ricuin, à qui elle eſt adreſſée, eſt mort l'an 1126.

Saint Bernard refuſe de traiter des affaires qui regardent les Evêques.

Lett. LXI. *p.* 63.

LXII. La ſoixante-deuxieme, adreſſée à Henri, évêque de Verdun, a été écrite avant l'an 1129, puiſque ce Prélat fut dépoſé cette année, comme nous l'apprenons par la lettre quarante-huitieme de S. Bernard, dans une aſſemblée tenue à Châlons-ſur-Marne. Laurent de Liege, dans ſon hiſtoire des évêques de Verdun, dit que Henri avoit abdiqué, avant l'an 1129, par le conſeil de ſaint Bernard, pour s'épargner la honte de l'examen de ſa conduite dans l'aſſemblée que le cardinal Matthieu avoit convoquée. Quant à la lettre dont il s'agit, ſaint Bernard recommande à Henri une femme qui s'étoit adreſſée à lui pour le conſulter ſur ſa conſcience. Le S. Abbé lui conſeilla d'aller trouver ſon Evêque, à qui il écrivit, lui marquant qu'il l'avoit remiſe dans le bon chemin,

Il renvoie à Henri une femme pénitente qu'il avoit remiſe dans le bon chemin.

Lett. LXII. *p.* 63.

Spic. t. XII. *p.* 311.

& que c'étoit au Pasteur à recevoir cette femme pénitente ; qu'il ne devoit point mépriser : *Nostrum fuit deviantem corrigere ; vestrum sit peccatricem non despicere, immo pœnitentem suscipere.*

Saint Bernard est bien éloigné de vouloir condamner un Evêque absent sans connoissance de cause.

Lett. LXIII. *p.* 64.

LXIII. Dans la soixante-troisieme, écrite au même Prélat, vers l'an 1128, il lui marque qu'il n'a point censuré sa conduite, comme on l'en avoit accusé, n'étant point assez téméraire pour condamner un Évêque absent, dans une affaire qui ne le touche point, & dont il n'est aucunement instruit. Henri lui avoit témoigné quelque desir de faire connoissance avec lui ; saint Bernard l'en remercie, & dit qu'il souhaite également de le connoître & d'en être connu. Il lui recommande Gui, abbé de Trois-Fontaines, qui avoit commencé l'établissement d'un monastere dans le diocese de Verdun, appellé la Chalade.

Il prie Alexandre de donner son consentement à Philippe qui s'étoit retiré à Clairvaux : il l'exhorte à ne point s'attacher à la gloire du monde.

Lett. LXIV. *ib.*

XLIV. La soixante-quatrieme, de l'an 1129, est adressée à Alexandre, évêque de Lincoln, au sujet d'un nommé Philippe, membre de cette Eglise, qui passant par Clairvaux pour aller à Jérusalem, s'étoit fixé dans ce saint désert. Saint Bernard marque au Prélat que Philippe a bien abrégé son chemin, qu'en peu de temps il a fait un vaste trajet de mer, & qu'une heureuse navigation l'a fait arriver tout d'un coup au port du salut, après lequel il soupiroit ; enfin qu'il est déja citoyen de Jérusalem, & pour parler sans figure, « Clairvaux, dit-il, est cette Jérusalem, qui ne fait qu'une » même chose avec celle d'en-haut par la pureté de ses de- » sirs, par l'imitation de la vie qu'on y mene & par l'union » du même esprit. C'est le lieu où il a résolu de fixer sa » demeure & son repos ». Saint Bernard demande l'agrément du Prélat, au nom de Philippe & au sien propre ; il le prie de payer à ses créanciers ce qu'il leur a assigné sur le revenu de sa prébende, & d'accorder à sa mere l'usufruit de la maison qu'il a bâtie sur le fond de l'Eglise. Après cela notre saint Abbé témoigne qu'il se sent inspiré de Dieu, pour exhorter le Prélat lui-même à considérer quelle est la fragilité de la gloire du monde, à ne point s'y attacher, à penser que la mort est proche, afin de n'en être point surpris.

Humilité de S. Bernard, son

LXV. Dans la soixante-cinquieme, écrite vers l'an 1129, il loue Alvis, abbé d'Anchin, à qui elle est adressée, des sentimens

ſentimens qu'il a témoigné en apprenant la mort de Goduin. Ce Goduin avoit été Moine d'Anchin, & s'étoit retiré à Clairvaux, où ſaint Bernard l'avoit reçu : il en fait des excuſes à Alviſe avec tout l'eſprit & toute la délicateſſe imaginable. « J'ai eu tort de le recevoir, dit-il ; mais ce tort eſt-il ſi » grand ? Sans vouloir m'excuſer, qui eût été aſſez dur pour » ne pas le recevoir ? Qui auroit pû, dis-je, ne pas ouvrir la » porte à un Saint qui frappoit, ou le mettre dehors après » la lui avoir ouverte » ? Si l'eſprit de ſaint Bernard brille dans cette lettre, ſa charité, ſa douceur, ſon humilité & ſon amour pour la paix n'y éclatent pas moins.

amour pour la paix.

Lett. LXV. *p.* 65.

LXVI. La ſoixante-ſixieme, écrite dans le même-temps, eſt adreſſée à Geofroi, alors abbé de ſaint Médard de Soiſſons. Ce Geofroi avoit été abbé de ſaint Thierri, d'où il fut transféré à ſaint Médard, & enfin fait évêque de Châlons-ſur-Marne : ſaint Bernard le prie de faire ſa paix avec l'abbé Alviſe, & de lui faire tenir ſa lettre. « Peut-être, dit-il, » que je lui euſſe mieux perſuadé mon innocence de vive » voix que par écrit ; car dans ces rencontres la parole eſt » plus inſinuante que l'écriture, & la voix plus perſuaſive » que le papier. Les yeux font foi de ce que la bouche dit, » & le viſage eſt plus expreſſif que la main » : *Nam ſolet in talibus acceptior eſſe ſermo vivus quàm ſcriptus, & efficacior lingua quàm littera. Oculi quippe loquentis fidem faciunt dictis ; nec ita poteſt affectum exprimere digitus, quomodo vultus.*

Son zele pour bannir tout ſujet de diviſion.

Lett. LXVI. *p.* 67.

LXVII. La ſoixante-ſeptieme eſt écrite vers l'an 1125, au nom des religieux de Clairvaux, à Hildegaire, abbé de ſaint Germer de Flay, & à ſa Communauté. Ceux-ci ſe plaignoient amérement de ce que l'on avoit reçu à Clairvaux un de leurs confreres, quoique la Regle de ſaint Benoît défende de recevoir un religieux d'un monaſtere connu. Saint Bernard prouve dans cette lettre qu'il n'a rien fait de contraire à la Regle, en recevant ce moine de ſaint Germer ; puiſque, quelque fameuſe que fût cette Abbaye, comme ils le prétendoient, on ne la connoiſſoit point à Clairvaux, n'y ayant jamais oui parler, & n'ayant jamais ſu le nom d'aucun abbé, ni d'aucun religieux de ſaint Germer, ignorant même & leur demeure & leur regle. Le moine de ſaint Germer étoit donc d'une maiſon inconnue aux religieux de

En quelles occaſions & pour quels motifs on peut admettre dans un monaſtere un religieux étranger.

Lett. LXVII. *ib.* *Reg. S. Bened.* *c.* LXI.

Clairvaux, qui pouvoient non-ſeulement le recevoir, mais même l'inviter à demeurer toujours parmi eux, comme la Regle le dit. Cependant on n'en agit pas ainſi à ſon égard; on lui refuſa d'abord l'entrée, on le preſſa de retourner dans ſa maiſon, enfin on ne le reçut que ſept mois après, en conſidération des motifs qu'il allégua. Ces motifs étoient que ſon Abbé ne le regardoit point comme un Moine, mais comme un médecin; qu'il l'obligeoit de ſervir, non Dieu, mais le monde; que, pour gagner les bonnes graces des Grands, il lui faiſoit viſiter les concuſſionnaires, les voleurs, les excommuniés. En vain ce religieux avoit repréſenté les dangers auxquels il étoit expoſé, l'Abbé n'y avoit eu aucun égard; en conſéquence il quitta ſon monaſtere, de l'avis de perſonnes ſages, pour chercher ailleurs les moyens de faire ſon ſalut: ſur cet expoſé, il fut reçu à Clairvaux, éprouvé, aſſocié, & il y fit profeſſion. Saint Bernard finit en diſant, que toutes les injures que vomiſſent contre lui ceux à qui il écrit, & toutes les menaces qu'ils lui font, ne pourront le déterminer à chaſſer un religieux qu'il a reçu conformément à la Regle. Cette lettre ne calma point les religieux de ſaint Germer, qui y firent une réponſe très-vive, dans laquelle ils accuſoient ſaint Bernard d'avoir violé la Regle de S. Benoît, les canons & la loi même naturelle.

Saint Bernard ſe juſtifie : ſa charité.
Lett. LXVIII. *p.* 60.

LXVIII. Dans la ſoixante-huitieme, écrite peu-après, le ſaint Abbé répond à toutes les accuſations des moines de ſaint Germer, & fait voir qu'il n'étoit point en faute: il leur certifie de nouveau qu'il ne connoiſſoit point leur monaſtere; & ſur le refus qu'ils faiſoient de le croire, il l'aſſure avec ſerment, en prenant Dieu à témoin: *Negamus, & non creditis. Verùm ſi non creditis ſimpliciter negantibus, credite vel jurantibus. In veritate quæ Deus eſt, vobis dicimus, nec novimus vos, nec noſcimus: ignotorum ſcripta ſuſcepimus, ad ignotos reſcripſimus.* Prétendre après cela que ſaint Bernard connoiſſoit le monaſtere de ſaint Germer, n'eſt-ce pas violer toutes les loix de l'équité, outrager ce grand Saint, & l'accuſer de prendre le nom de Dieu en vain, même pour aſſurer un menſonge? Ce qu'alléguoient les religieux de ſaint Germer comme une preuve invincible que ſaint Bernard connoiſſoit leur monaſtere, ſavoir qu'il avoit mis à la tête

de sa réponse le nom de l'Abbé & du monastere; cette preuve, dis-je, n'est qu'une pure chicane. En effet, savoir un nom, est-ce savoir ce qu'il exprime? *Quasi mox ut rerum vocabula scimus, etiam res ipsas noverimus.* Enfin après avoir répondu à toutes leurs plaintes d'une maniere qui ne laisse rien à desirer à tout homme équitable, après avoir rendu un témoignage avantageux à la régularité du religieux qu'il a reçu, saint Bernard les prie de n'être plus irrités contre lui & de le laisser en paix. S'ils lui refusent cette grace, il proteste que la charité lui inspirera toujours pour eux les sentimens d'une amitié sincere, d'un profond respect & d'une tendresse fraternelle.

LXIX. La soixante-neuvieme sans date, est adressée à Gui, abbé de Trois-Fontaines, auquel il étoit arrivé par méprise de dire la messe, n'y ayant que de l'eau dans le calice. Cet accident l'affligeoit beaucoup: saint Bernard approuve sa tristesse, qui lui paroît juste, pourvu qu'elle ne soit pas excessive, parce que l'excès de la tristesse est capable d'augmenter le péché. Notre Saint pose pour principe que c'est le motif & non l'action, l'intention & non l'effet, qui est la mesure du bien & du mal, selon cette parole de notre Seigneur: Si votre œil est simple, tout votre cœur sera lumineux; s'il est mauvais, tout votre corps sera ténébreux: *Rerum causa, non materia; nec exitus actuum, sed intentionis propositum culpas discernit & merita, dicente Domino, &c.* C'est sur cette regle que saint Bernard juge avec son Prieur, après avoir bien pesé la chose, de la faute de Gui. C'est ignorance de sa part, négligence de la part des Ministres; mais il n'y a point de malice ni dans les uns ni dans les autres. Cependant il lui impose pour pénitence, de réciter tous les jours jusqu'à Pâques les Pseaumes de la Pénitence en se prosternant sept fois, & de recevoir sept fois la discipline; il prescrit la même pénitence à celui qui le servoit à l'autel: quant à celui, qui s'en étant apperçu auparavant, oublia de mettre du vin dans le calice, il le juge plus coupable que les autres, & le laisse à la discrétion de l'Abbé. Lorsque Gui s'apperçut, mais trop tard, de la méprise, il versa du vin dans le calice sur la particule de l'hostie consacrée; ce que saint Bernard approuve, & ce qu'il auroit fait lui-même en pareil cas;

La grandeur du péché dépend non de l'effet, mais de l'intention. Pénitence imposée pour n'avoir mis à la messe que de l'eau dans le calice.

Lett. LXIX. *p.* 70.

Matt. VI. 22.

non qu'il crut que le vin ait été changé par-là au ſang de Jeſus-Chriſt, mais parce qu'en le touchant il devient comme ſacré. Saint Bernard ajoute encore, qu'en pareil cas il remédieroit à un tel inconvénient, en répétant les paroles du Canon depuis *Simili modo poſtquam cœnatum eſt*, & qu'après cela il acheveroit le reſte de la meſſe, ne doutant point que le pain ne ſoit conſacré ſéparément.

Douceur & modération de ſaint Bernard.

Lett. LXX. *p.* 72.

LXX. Dans la ſoixante-dixieme, ſans date, au même Abbé, il l'exhorte à uſer d'indulgence envers un de ſes religieux, dont il ne peut voir, ſans être touché de compaſſion, le pitoyable état. On trouve dans pluſieurs manuſcrits, mais non dans celui de Clairvaux, ni dans ceux de Colbert, une addition conſidérable à cette lettre, que le judicieux éditeur a renvoyée dans ſes notes à la fin du volume, la jugeant indigne de ſaint Bernard. Rien en effet n'eſt plus oppoſé au caractere de ce ſaint Abbé, ſi rempli de charité, de modération & de prudence, que le trait qui y eſt rapporté concernant un religieux nommé Barthelemi, auquel il ordonne d'une voix menaçante de ſortir de la maiſon. Le fabricateur de cette addition ne pouvoit mieux s'y prendre, pour mettre ſaint Bernard en contradiction avec lui-même, que de le faire agir & parler de la ſorte dans une lettre, où il demande grace pour un religieux, & où il exhorte celui à qui il écrit de le traiter avec douceur.

Il ne veut point être accuſé d'indifférence.

Lett. LXXI. *ib.*

LXXI. Dans la ſoixante-onzieme, de l'an 1127, il marque aux religieux de l'Abbaye de Trois-Fontaines, que s'il ne leur a point rendu viſite, ce n'eſt point indifférence de ſa part, mais parce qu'il attendoit une occaſion favorable: il les conſole de la mort de leur abbé (Roger).

Sa modeſtie ne peut ſouffrir les louanges.

Lett. LXXII.

LXXII, LXXIII, LXXIV. Les trois ſuivantes, ſoixante-douze, ſoixante-treize, ſoixante-quatorze, ſans date, ſont adreſſées à Rainaud, abbé de Foigny, dans le dioceſe de Laon. Dans la premiere, ſaint Bernard lui parle avec une grande modeſtie ſur les louanges & les titres de Seigneur & de Pere qu'il lui donnoit. Le ſaint Abbé dit qu'à la vérité il a pour lui l'affection & la tendreſſe d'un pere, mais il ne veut pas qu'il lui donne d'autre titre que celui de frere & de conſerviteur. On voit dans cette lettre quels étoient les ſentimens de ce ſaint & humble Abbé ſur les louanges des hom-

mes, & ses dispositions à l'égard de ses amis & de ses ennemis.

Dans la seconde, il console Rainaud, & lui témoigne la part qu'il prend aux inquiétudes que la supériorité lui cause, & qu'il lui avoit prédites. Il l'avertit qu'un supérieur doit être la consolation de ses religieux, & que ce n'est point d'eux qu'il doit attendre la sienne. Cette lettre est remplie d'avis très-sages & très-importans pour ceux qui sont chargés de la conduite des autres.

Un supérieur doit être la consolation de ses religieux.

Lett. LXXIII. *p.* 75.

Saint Bernard ayant marqué dans la précédente à Rainaud, qu'il ne pouvoit apprendre ses peines sans les sentir, & qu'ainsi il étoit de sa discrétion de lui en cacher une partie, afin de lui épargner un surcroît de chagrin; il se rétracte dans la soixante-quatorzieme, & dit que ce qu'il avoit regardé comme un remede à ses inquiétudes, n'a fait que les augmenter: « Car, dit-il, je ne sentois & je ne crai-
» gnois que les maux dont vous m'informiez; aujourd'hui
» je ressens & je crains tous ceux que je puis imaginer; &
» pour parler avec votre Ovide, *juxta tuum Ovidium*, je me
» grossis les dangers au-delà de la vérité; je soupçonne tout,
» parce que je ne sais rien, & je m'attriste d'un mal imagi-
» naire. Telle est la force de la charité: un cœur n'est plus
» à lui lorsqu'elle s'en est emparé; il craint ce qu'il ignore,
» il s'afflige sans sujet, il s'inquiete malgré lui ». Ainsi saint Bernard veut que Rainaud ne lui cache plus rien; il le prie de lui renvoyer les petits ouvrages qu'il a, par la premiere commodité.

Tendre attachement de S. Bernard pour ses amis: force de la charité.

Lett. LXXIV. *p.* 76.

LXXV. La soixante-quinzieme, de l'an 1127, est adressée à Artaud, abbé de Prully, dans le diocese de Sens, pour le détourner du dessein où il étoit d'établir une maison en Espagne. Saint Bernard commence par lui dire que deux amis comme eux, liés depuis long-temps par la même profession & les mêmes sentimens, doivent, quoiqu'absens, se rendre tous les services qui dépendent d'eux, & que le témoignage le plus sincere de la véritable amitié est de s'avertir réciproquement de ce qu'on reprend dans leur conduite. Après ce début, il lui marque qu'il ne comprend pas quel motif peut le porter à reléguer ses enfans dans une terre étrangere, & à entreprendre un établissement, tandis qu'il

Deux amis sinceres doivent s'avertir de ce qu'on reprend dans leur conduite.

Lett. LXXV. *ib.*

a proche de lui une maiſon commode & prête à être habitée, que l'abbé de Pontigny lui cédera d'autant plus volontiers qu'elle lui eſt inutile. Cette maiſon étoit l'abbaye de Vauluiſant, qu'Artaud fonda l'an 1127; ainſi il paroît qu'il ſuivit l'avis de ſaint Bernard.

Conduite qu'on devoit tenir envers un homme qui ayant porté l'habit religieux du vivant de ſa femme, s'étoit remarié après ſa mort.

Lett. LXXVI. *p.* 77.

LXXVI. La ſoixante-ſeizieme ſans date, eſt adreſſée à l'Abbé des chanoines réguliers de ſaint Pierre-Mont, dans le dioceſe de Toul, au ſujet d'un homme que cet Abbé avoit envoyé à ſaint Bernard pour le conſulter. L'homme en queſtion avoit porté long-temps l'habit religieux, & vécu dans la continence, du vivant & du conſentement de ſa femme; après la mort de ſa femme, il avoit quitté l'habit & s'étoit remarié : tel eſt le cas propoſé à ſaint Bernard. Le Saint blâme cette conduite; « Mais parce que ſon mariage, dit-il, » quel qu'il puiſſe être, s'eſt fait publiquement, ſans oppo» ſition & avec toutes les formalités accoutumées, il me » paroît dangereux qu'il quitte ſa femme, ſi elle n'y conſent, » à moins qu'il ne ſoit autoriſé du conſeil ou de l'ordre de » l'Evêque, ou fondé ſur un jugement canonique ». Saint Bernard conſeille à l'Abbé d'employer tout ce qui peut dépendre de lui, pour tirer cet homme de l'état malheureux où il eſt, d'autant qu'il y a donné occaſion par les longs délais qu'il a apportés à ſa profeſſion.

LXXVII. La ſoixante dix-ſeptieme eſt adreſſée à Hugues de ſaint Victor. Nous en parlerons ailleurs, pour nous conformer à l'arrangement de l'éditeur, qui l'a renvoyée parmi les traités.

Converſion miraculeuſe de Suger.

Lett. LXXVIII. *p.* 77.

Ann. l. LXXV. *n.* 90 *p.* 187.

LXXVIII. Dans la ſoixante-dix-huitieme, écrite l'an 1127, ſaint Bernard félicite l'abbé Suger de la réforme qu'il a faite en lui, & de celle qu'il a établie dans ſon Abbaye. D. Mabillon ne doute point que le ſaint Abbé de Clairvaux n'ait eu beaucoup de part à ce changement merveilleux, tant par ſes avis que par ſes exemples, & ſur-tout par ſes écrits, ſpécialement par ſon apologie contre les religieux de Cluny, dans laquelle il y a pluſieurs choſes qui pouvoient regarder Suger. Quoi qu'il en ſoit de l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour opérer ce changement admirable dans un Abbé & dans une Communauté, qui vivoient d'une maniere ſi contraire à l'eſprit de leur état; le changement

fut si grand, qu'il remplit de joie tous les gens de bien, qui louerent Dieu de ce miracle de la droite du Tout-puissant, qui surpassoit toutes leurs espérances. « Pour moi, dit saint n. 3.
» Bernard à Suger, je souhaitois, je vous l'avoue, mais je » n'espérois pas entendre dire de vous de si grandes choses. » Comment s'imaginer en effet, que vous montassiez tout » d'un coup au plus haut degré de la vertu & au comble du » mérite ? Mais à Dieu ne plaise que je mesure sur la foibles-» se de ma foi & de mon espérance, la bonté infinie de celui » qui fait tout ce qu'il veut, indifféremment dans toutes sor-» tes de personnes, & malgré tous les obstacles... Le ciel » se réjouit de la conversion d'un seul pécheur, combien » plus de la conversion de toute une maison religieuse, & » d'une maison telle que la vôtre ».

Relâchement dans l'Abbaye de saint Denis, sa réforme.

Sur cela saint Bernard fait la peinture de l'abbaye de saint Denis avant cet heureux changement, & ensuite de la régularité qui y regne, pour bénir l'auteur de ces merveilles, & pour louer celui qui en est l'instrument & le coopérateur. n. 4.
« Je rappelle, dit-il, les maux passés, non pour les repro- n. 5.
» cher & pour confondre personne, mais pour donner plus » d'éclat à cette sainte réforme, par la description des désor-» dres qui l'ont précédée..... Approchez le blanc du noir, » chaque couleur en sera plus vive » : *Junge nigra candidis ; & mutua collatione in proprio quæque colore distinctius enitescunt.* « Mais pour vous ôter tout sujet de confusion, je vous dis » avec l'Apôtre : *Vous étiez tels autrefois, mais vous êtes pu-* I. Cor. VI. 11.
» *rifiez, vous êtes sanctifiez.* La maison de Dieu est interdite » aux gens du monde, on n'y cherche plus à satisfaire sa » curiosité, on n'y perd plus le temps dans des conversations » frivoles » : *Jam nullus sæcularibus in domum Dei patet aditus, nullus ad sancta curiosis accessus : nulla jam cum otiosis confabulatio permiscetur.* « Ce lieu n'est plus accessible qu'aux » enfans de Dieu ; personne n'y entre qu'avec respect, pour » chanter ses louanges & lui adresser ses vœux. Avec quelle » joie cette troupe de martyrs, dont les reliques rendent ce » lieu célebre, n'entend-elle pas la voix de ses enfans » ? Saint Bernard s'estime heureux d'être encore au monde, n. 6.
pour apprendre du moins ce qu'il ne peut voir à cause de son éloignement. « Plus heureux encore, ajoute-t-il, ceux que

» Dieu favorise de tant de graces : mais béni soit sur tous » celui que l'Auteur de tout bien a daigné choisir pour être » le chef de cette réforme ».

Les louanges que S. Bernard donne à Suger ont pour principe la charité. n. 7.

Notre Saint loue ensuite l'abbé Suger ; mais l'éloge qu'il en fait a pour principe la charité, & il ne passe pas les bornes de la vérité. Comme il ne s'est point tû sur le mal, il ne doit point se taire sur le bien : il s'est élevé contre le mal, il doit rendre témoignage au bien.

Quelle est l'amitié véritable : exhortation à la persévérance. n. 13.

Sur la fin de sa lettre, saint Bernard exhorte Suger à travailler à la conversion d'un de ses intimes amis, & à lui donner des marques d'une véritable amitié, en faisant ensorte qu'il devienne ami de la vérité ; d'autant qu'ils ne s'aimeront jamais véritablement, que lorsque la vérité sera le lien de cette liaison : *Verum te amicum proba : & da operam, quomodo & ipse amicus sit veritatis. Tunc demum veræ erunt amicitiæ, si veritatis fuerint fœderatæ consortio.* S'il ne réussit pas à gagner cet ami, il doit, pour ce qui le regarde lui-même, être ferme dans le bien, parce que les plus beaux commencemens sans la persévérance sont inutiles. L'ami de Suger, dont parle saint Bernard, étoit Etienne de Garlande, archidiacre de Paris, qui non-seulement possédoit plusieurs bénéfices, mais qui allioit à ses dignités ecclésiastiques la charge de Sénéchal : *Quel est ce monstrueux assemblage*, dit-il ! *vouloir être en même-temps prêtre & soldat, & n'être pourtant ni l'un ni l'autre.*

S. Bernard donne quelques avis. Lett. LXXIX. p. 83. App. p. XXXIII.

LXXIX. La soixante-dix-neuvieme est adressée à Luc, abbé de Cuissi, Ordre de Prémontré, dans le diocese de Laon, & non du Mont-Corneille près de Liege, comme Picard & Horstius l'ont cru mal-à-propos. Saint Bernard l'indique assez clairement, en lui témoignant sa surprise de ce qu'il s'adresse à lui pour le consulter, étant si près de Guillaume de saint Thierri, qui est un homme sage & éclairé. Le saint Abbé avoit déja écrit à Luc, pour lui donner des avis qu'il avoit fort bien reçus : dans celle-ci il lui prescrit la maniere dont il doit punir le crime d'un de ses religieux, & l'avertit qu'aucun d'eux n'ait de commerce avec les personnes du sexe. Cette lettre est de l'an 1130.

Raison pour user de modération en punissant le mal. Lett. LXXX. p. 84.

LXXX. Dans la quatre-vingtieme, de la même année, il console Gui, abbé de Molême, à qui les serviteurs de son monastere avoient fait quelque insulte. Saint Bernard lui dit

dit qu'il eſt juſte que ces ſerviteurs ſoient punis, & que le tort ſoit réparé; mais il ajoute qu'il faut uſer d'une grande modération, de crainte qu'il ne paroiſſe que c'eſt plutôt une vengeance de ſa part, qu'une juſte punition.

LXXXI. Dans la quatre-vingt-unieme, écrite vers l'an 1130, il ſe juſtifie auprès de Gérard, abbé de Pottieres, dans le dioceſe de Langres, qui l'avoit accuſé d'avoir écrit contre lui au comte de Nevers.

Saint Bernard ſe juſtifie.

Lett. LXXXI. *ib.*

LXXXII. La quatre-vingt-deuxieme, écrite vers l'an 1128, eſt une réponſe à l'Abbé de ſaint Jean de Chartres, qui l'avoit conſulté, en lui faiſant ſavoir par l'abbé de ſaint Dénis de Reims qu'il avoit deſſein de faire le voyage de la Terre-Sainte, pour ne plus penſer qu'à ſervir Dieu. Saint Bernard réſolut d'abord de ne lui point répondre; mais « Faiſant réflexion qu'il arrive preſque toujours que les hommes les plus ſages ſe defient de leurs lumieres, & s'en rapportent plus volontiers à celles d'autrui; qu'ils ſont d'ordinaire flottans & irréſolus dans leurs propres doutes, quoique très-habiles à éclaircir ceux des autres », il lui marqua par cette lettre ce qu'il penſoit de ſon deſſein. Loin de l'approuver, il lui fait ſentir tous les inconvéniens qui s'enſuivront, s'il quitte par l'amour du repos le troupeau dont il eſt chargé. Ce qu'il dit à ce ſujet, eſt très-inſtructif & très-ſolide, & convient à ceux que l'amour du repos & d'autres motifs portent à quitter les places, où la providence les a mis pour veiller au ſalut des ames. La lettre n'eut pas d'effet; car il paroît que celui à qui elle eſt adreſſée, n'eſt autre qu'Etienne, qui d'abbé de ſaint Jean de Chartres fut fait patriarche de Jéruſalem, l'an 1128, comme nous l'apprenons d'Ordric Vital.

L'amour du repos n'eſt pas un motif ſuffiſant pour quitter les places.

Lett. LXXXII. *p.* 85.

Lib. XII. *ad fin.*

LXXXIII. La quatre-vingt-troiſieme eſt une lettre de conſolation à Simon, abbé de ſaint Nicolas-aux-Bois, dans le dioceſe de Laon, qui éprouvoit de la contradiction & de l'oppoſition à ſes bons deſſeins de la part de ſes religieux. Saint Bernard lui repréſente que, quoique ce ſoit une marque d'impiété de traverſer les pieux deſſeins des juſtes, ce n'eſt pas toujours un défaut de piété dans un particulier de faire céder ſes ſaints deſirs au grand nombre de ceux qui s'y oppoſent: *Sicut enim impiorum eſt piis bonorum propoſitis aſſi-*

Les pieux deſirs des juſtes n'ont pas toujours un heureux ſuccès.

Lett. LXXXIII.

duè reluctari; sic contra pietatem non est, propter multitudinem adversantium, quamvis justa & sancta desideria paucorum plerumque non perfici. Cette lettre a été écrite vers l'an 1129.

Saint Bernard recommande un Religieux.

Lett. LXXXIV. p. 87.

LXXXIV. La suivante, quatre-vingt-quatrieme, sans date, est adressée au même Simon. Saint Bernard lui renvoie un de ses religieux qui étoit venu à Clairvaux par le desir d'une vie plus austere, & y avoit passé quelque temps; il le prie de le recevoir avec douceur.

Nous ne pouvons connoître le degré d'amour que les autres ont pour nous: quel est l'ordre de la charité.

Lett. LXXXV. ib.

LXXXV. La quatre-vingt-cinquieme, de l'an 1125, est adressée à Guillaume de saint Thierri. Cet Abbé ayant écrit plusieurs fois à saint Bernard sans recevoir aucune réponse de lui, il se plaignit qu'il n'avoit pas pour lui une amitié égale à la sienne. Le saint Abbé releve agréablement cette plainte, & dit qu'il ne peut assez s'étonner, que, n'y ayant que Dieu qui connoisse le fond des cœurs, il prétende connoître le degré d'amour qui est dans le sien. « Ce que vous dites peut » être vrai, dit saint Bernard, peut-être que je vous aime » moins que vous ne m'aimez; mais je suis très-certain que » vous ne pouvez le savoir ». Cette lettre est remplie d'excellentes maximes sur l'amitié chrétienne, & sur l'ordre de la charité. « Mon Dieu, s'écrie ce saint Abbé, éclairez mes » ténebres, afin que je voie regner en moi ce bel ordre de la » charité, qui me fasse aimer ce que je dois aimer, autant » qu'il faut que je l'aime, & pour la fin pour laquelle je le » dois aimer; que je ne veuille être aimé qu'en vous, & » autant que je dois l'être. Car malheur à moi, s'il arrive, » ce que je crains beaucoup, ou qu'il m'aime plus que je ne » le mérite, ou que je l'aime moins qu'il ne le mérite »:

n. 3. *Deus meus, illumina ipsas quoque tenebras meas, ut videam & gaudeam ordinatam in me caritatem, sciens & diligens quæ diligenda sunt, & quantum, & ad quid diligenda sunt; me quoque nolens diligi nisi in te, & quantum diligendus sum. Væ etenim mihi si, quod valde vereor, aut ego plus ab illo quàm meruï, aut ille a me minus quàm dignus sit, diligatur.*

Avis aux Supérieurs.

Lett. LXXXVI. p. 89.

LXXXVI. La quatre-vingt-sixieme, écrite vers l'an 1130, le lendemain de la Nativité de la sainte Vierge, est encore adressée à Guillaume de saint Thierri. S. Bernard lui envoie un Moine fugitif, auquel il avoit fait une correction proportionnée à la dureté de son cœur, avant que de le faire

partir : il marque à Guillaume d'en faire autant, & cependant de donner une lettre de recommandation à ce religieux, avec laquelle il puiſſe ſe préſenter à ſon Abbé. Quant au deſir que Guillaume lui avoit témoigné de quitter ſon Abbaye pour ſe retirer à Clairvaux, S. Bernard lui marque, qu'il eſt plus sûr pour lui de ſe conformer à la volonté de Dieu & d'y obéir. « Demeurez donc ferme dans votre état, lui dit-il, c'eſt l'avis » que je vous donne ; reſtez où vous êtes, & travaillez au » bien de ceux dont vous êtes le ſupérieur ; ne refuſez pas » de gouverner, tandis que vous pouvez le faire utilement : » malheur à vous, ſi vous êtes ſupérieur ſans faire de fruit ; » mais c'eſt encore un plus grand malheur de refuſer d'être » utile, par la crainte d'être ſupérieur » : *Tene itaque meo conſilio quod tenes, mane in quo es, & ſtude prodeſſe quibus præes... væ quidem tibi ſi præes, & non prodes ; ſed væ gravius, ſi quia præeſſe metuis, prodeſſe refugis.*

LXXXVII. La quatre-vingt-ſeptieme eſt adreſſée à un Chanoine régulier, nommé Oger, qui avoit quitté ſon Abbaye pour vivre en ſimple religieux. S. Bernard blâme ſa démarche, quoiqu'il eût obtenu l'agrément de ſon Evêque, ou plutôt qu'il l'eût extorquée ; & il lui dit, qu'une permiſſion qu'on arrache, eſt moins une permiſſion qu'une violence : *Non accepiſti, ſed extorſiſti. Extorta autem ſeu coacta licentia, licentia non eſt, ſed violentia.* En parlant de la ſorte à Oger, notre ſaint Abbé n'a pas deſſein de l'engager à reprendre ſa dignité, ni de le jetter dans le déſeſpoir, mais il ſeroit fâché qu'il regardât ſa démarche comme une petite faute. Il veut qu'elle lui inſpire de la crainte, & qu'il en faſſe pénitence : cela lui donne occaſion de dire d'excellentes choſes ſur la crainte. « Je cherche, dit-il, à vous inſpirer une crain» te, non qui vous déſeſpere, mais qui vous anime à tra» vailler à votre ſalut. Car il eſt une crainte inutile, triſte, » cruelle, qui n'obtient point le pardon, parce qu'elle ne le » cherche point ; mais il eſt une autre crainte, ſainte, hum» ble, utile, qui facilite le pardon au pécheur, quelque » grand que ſoit ſon crime. Cette crainte produit, nourrit » & conſerve l'humilité, la douceur, la patience, la perſé» vérance.... Les productions de l'autre ſont l'endurciſſe» ment, une triſteſſe démeſurée, l'abbatement, le dégoût,

Arracher une permiſſion, c'eſt faire violence : il y a une crainte inutile, il y en a une autre qui eſt ſainte : fruits de l'une & de l'autre.

Lett. LXXXVII. *p.* 90.

» l'horreur, la révolte & le désespoir ». Saint Bernard l'avertit ensuite d'éviter l'illusion de présumer qu'il a fait une belle action, & de se glorifier d'avoir donné un rare exemple de vertu ; il le loue de ce qu'en quittant sa place, il s'est remis sous l'obéissance, & a craint de se conduire lui-même en refusant de conduire les autres : *Et meritò*, ajoute saint Bernard : *quia qui se sibi magistrum constituit, stulto se discipulum subdit.* En général toute cette lettre, qui est assez longue, est remplie d'excellens avis qui pouvoient être fort utiles à Oger dans l'état où il s'étoit réduit, & lui servir de regle de conduite : aussi étoit-ce ce qu'il avoit demandé au saint Abbé de Clairvaux. La lettre est de l'an 1126.

Saint Bernard ne veut pas qu'on tire de copie de ses ouvrages avant qu'ils aient été examinés.

Lett. LXXXVIII. *p.* 94.

LXXXVIII. Les trois suivantes, écrites dans le cours de l'année 1127, sont adressées au même Oger, & des réponses à celles de ce Chanoine régulier. Dans la quatre-vingt-huitieme, saint Bernard s'excuse sur ses occupations de ce qu'il ne lui a point écrit ; il promet de lui communiquer un ouvrage qu'il avoit demandé, mais il ne veut pas qu'il en tire une copie. Oger en avoit déja transcrit un autre & l'avoit communiqué, sans la participation de l'auteur, à Guillaume de saint Thierri. Saint Bernard ne trouve pas mauvais qu'il ait fait voir sa production à une personne à qui il voudroit ouvrir tout son cœur ; mais il le prie de n'en point faire part à d'autres, avant que de l'avoir examiné & corrigé avec Guillaume, afin qu'il soit appuyé de deux témoins. Il paroît que ce livre est son apologie.

Le temps du Carême est un temps de silence : le comble de l'ignorance est de vouloir instruire les autres de ce que l'on ne sait pas.

Lett. LXXXIX. *p.* 95.

Eccl. III. 7.

LXXXIX. Dans la quatre-vingt-neuvieme, il marque à Oger qu'il sera peut-être surpris de recevoir une réponse si courte à sa longue lettre ; « Mais souvenez-vous, dit-il, de » cette parole du Sage : *Il y a temps de parler, & temps de se* » *taire :* or quel sera le temps de se taire, si nous parlons pen- » dant le Carême » ? Après une belle description de l'embarras que causent les lettres que l'on écrit, il s'excuse encore sur sa profession, qui est de pleurer & non d'instruire : *Vel monachi quod esse videor, vel peccatoris quod sum, officium non est docere, sed lugere.* « D'ailleurs, dit-il, je suis un ignorant, & le » comble de l'ignorance est de s'ingérer d'instruire les autres » de ce qu'on ne sait point » : *Indoctus quoque (quod & verè me fateor esse) si præsumat docere quod nescit, nihil indoctius agit.*

Docere itaque nec indocto est in promptu, nec monacho in ausu, nec pœnitenti in affectu. A la fin de la lettre saint Bernard marque à Oger qu'il lui envoie son ouvrage des *Louanges de la sainte Vierge*, pour remplacer celui qu'il a demandé, & qu'il n'a pu lui procurer.

XC. Dans la quatre-vingt-dixieme, il convient avec Oger que la véritable amitié n'a pas besoin d'être entretenue par de vains & frivoles discours ; en conséquence il l'exhorte à ne point se fatiguer à écrire des lettres, afin qu'il n'y ait que le cœur qui soit dans l'action en méditant jour & nuit la loi du Seigneur, qui n'est qu'amour.

L'amitié véritable s'entretient sans de longs discours.

Lett. XC. *p.* 96.

XCI. La quatre-vingt-onzieme, écrite l'an 1130, est adressée aux Abbés assemblés à Soissons. Cette assemblée, tenue dans l'abbaye de saint Médard, sous l'abbé Geofroi, est un des premiers Chapitres des Moines noirs. Il paroît que ce fut l'apologie de saint Bernard, adressée à Guillaume de saint Thierri, qui y donna occasion, & que le but étoit de prévenir la décadence de la discipline monastique. Le saint Abbé de Clairvaux témoigne aux Abbés, auxquels il écrit, qu'il est très-mortifié de ce que ses occupations ne lui permettent pas de se trouver à leur assemblée ; mais il les assure qu'il y assiste en esprit : il les exhorte à ne penser uniquement qu'à faire le bien, sans s'embarrasser des murmures des tiedes, des négligens & des méchans. « Appliquez-vous, leur dit-il, au salut des petits, sans vous embarrasser des murmures des malintentionnés. Vous devez peu vous embarrasser du scandale de ceux que vous ne pouvez guérir, sans devenir malades avec eux. Vous ne devez pas non plus vous attendre que vos réglemens soient du goût de tous ; s'il falloit l'attendre, on ne feroit presque jamais aucun bien. Il vaut mieux consulter l'utilité, que l'inclination des particuliers ; & les porter à Dieu malgré eux, que de les abandonner aux desirs de leur cœur ».

Les supérieurs doivent procurer le salut des petits, & ne point s'embarrasser des murmures des méchans.

Lett. XCI. *p.* 97.

n. 4.

XCII. Dans la quatre-vingt-douzieme, de l'an 1132, il recommande à Henri, roi d'Angleterre, des religieux qu'il envoyoit dans son royaume pour y fonder le monastere de Rieval, premiere Abbaye de la réforme de Cîteaux, dans le diocese d'York.

Il demande la protection du Roi pour des religieux qu'il envoie.

Lett. CXII. *p.* 98.

App. p XXXIX.

XCIII. La quatre-vingt-treizieme est une lettre de

Reconnoissance

de saint Bernard pour les bienfaits qu'il a reçus.

Lett. XCIII. *de l'an* 1132. *p.* 99.

App. p. XXXIX.

remerciement à Henri, évêque de Winchestre, qui lui avoit témoigné de la bonté. Saint Bernard l'assure que s'il en est indigne, au moins il n'en est pas ingrat : il recommande au Prélat l'abbé Oger, porteur de la lettre ; c'est le même, à qui saint Bernard a écrit les lettres quatre-vingt-septieme & suivantes.

Origine du monastere de Fontaines. Celui qui est résolu d'embrasser un plus grand bien, n'est plus libre de se borner à un moindre.

Lett. CXIV. *vers* 1132. *p.* 99.

App. p. XL.

XCIV. La quatre-vingt-quatorzieme est adressée à l'Abbé d'un monastere d'York : cet abbé est Geofroi qui avoit consulté saint Bernard au sujet de douze de ses religieux qui étoient sortis, le Prieur à leur tête, par le desir d'une vie plus austere. Ces religieux demanderent auparavant à leur Abbé la permission d'embrasser la réforme de Cîteaux ; mais n'ayant pû l'obtenir, ils prirent leur parti & se retirerent auprès de Turstin, qui non-seulement leur fit un accueil très-favorable, mais même leur donna un lieu pour s'y établir, & nomma Richard leur abbé : telle est l'origine du monastere de Fontaines, qui peu de temps après fut uni à Cîteaux. Geofroi, très-affligé de la sortie de ses religieux, écrivit à saint Bernard pour le consulter sur ce qu'il avoit à faire ; c'est le sujet de la lettre quatre-vingt-quatorzieme. Le saint Abbé lui témoigne d'abord qu'il est embarrassé, par la crainte qu'il a que sa réponse ne cause du scandale aux uns, & ne donne trop de sécurité aux autres. De quel côté me tourner, dit-il, pour n'offenser personne, soit par mon silence, soit par ma réponse ? Comme il approuvoit la démarche des religieux, pour ne point choquer Geofroi par sa décision, il le renvoie à saint Grégoire le Grand, qui enseigne dans son Pastoral, que quiconque a résolu d'embrasser un plus grand bien, n'est plus libre de se borner à un moindre. Pour lui il ne décide point si l'état que ces religieux ont quitté, est plus ou moins parfait que celui qu'ils ont ensuite embrassé : quant à l'abbé Geofroi, il lui fait entendre, qu'au lieu d'être un obstacle au bien, il doit le faire lui-même. Dans la lettre trois cent treize, écrite sur le même sujet, notre Saint s'explique encore plus nettement.

Past. part. III. *cap.* XXVIII.

Saint Bernard remercie Turstin de sa charité.

Lett. XCV. *l'an* 1132. *p.* 100.

XCV. La quatre-vingt-quinzieme est adressée à Turstin, archevêque d'York, pour le remercier de la charité qu'il avoit eue envers les religieux dont nous venons de parler.

XCVI. Dans la quatre-vingt-seizieme, il félicite Richard,

abbé de Fontaines, & ses compagnons, d'avoir embrassé une vie plus austere : sur quoi il dit, qu'on trouve plus aisément plusieurs séculiers qui se convertissent, qu'un seul religieux qui se réforme, & qui fasse quelqu'effort pour avancer dans la vertu : *Multo facilius reperias multos sæculares converti ad bonum, quàm unum quempiam de religiosis transire ad melius. Rarissima avis in terris est, qui de gradu, quem fortè in religione semel attigerit, vel parum ascendat.* La réforme des Religieux plus rare que la conversion des séculiers. *Lett.* XCVI. *l'an* 1132. *p.* 101.

XCVII. Dans la quatre-vingt-dix-septieme, il détourne le duc Conrad de faire la guerre à Amédée, comte de Geneve. *Lett.* XCVII. *vers l'an* 1132. *p.* 101.

XCVIII. La quatre-vingt-dix-huitieme sans date & sans inscription, est une réponse à cette question qui lui avoit été faite, pourquoi de tous les justes, qui ont vécu sous l'ancienne loi, les Machabées sont les seuls dont l'Eglise fasse la fête comme étant Martyrs. La raison qu'en donne saint Bernard, est que les Machabées sont semblables aux Martyrs de la nouvelle alliance, étant morts précisément pour la défense de la loi, ayant mieux aimé sacrifier leur vie que de la renoncer : *Instar quippe Martyrum nostrorum libare & ipsi diis alienis, patriamque deserere legem, immo mandata Dei transgredi cogebantur; renuebant & moriebantur... Quoniam similes illos fecit Martyribus christianis non dissimilis veritatis confessio, meritò eos similis prosequitur & veneratio.* Pourquoi les Machabées sont les seuls de l'ancienne loi dont l'Eglise fasse la fête. *Lett.* XCVIII. *p.* 102. *n.* 2. *n.* 4.

XCIX. La quatre-vingt-dix-neuvieme sans date, est adressée à un Moine, qui, selon le bruit public, avoit quitté son monastere au scandale de son Abbé, avec lequel il étoit brouillé, & de ses freres. Saint Bernard qui étoit lié d'amitié avec ce religieux, en fut allarmé; mais il en reçut une lettre qui le tira d'inquiétude, & dissipa ses soupçons. C'est à cette lettre que notre Saint répond par la quatre-vingt dix-neuvieme, où il lui dit que la fausseté de ces bruits leur a donné occasion à l'un & à l'autre de faire voir la sincérité de leur amitié réciproque, à laquelle cette inquiétude ajoutera un nouveau degré. Il en goûteroit, dit-il, toute la douceur, s'il avoit le bonheur de le voir; mais il aime mieux en être privé, que de l'acheter au prix de son repos. Inquiétude de saint Bernard pour un religieux de ses amis : leur amitié sincere. *Lett.* XCIX. *p.* 105.

C. La centieme sans date, à un Evêque qui n'est point nommé, est une lettre de remerciement de la charité qu'il La gloire des Evêques est de fai-

re du bien aux pauvres : c'est une vertu d'aimer la pauvreté.

Lett. c. ib.

avoit exercée envers des religieux. « Il sied bien à un Evê» que d'être libéral, lui dit saint Bernard ; rien ne signale » tant votre sacerdoce, n'orne plus votre couronne, & n'il» lustre tant votre dignité, que de faire du bien aux pauvres, » & de montrer par-là, que si votre état vous empêche d'ê» tre pauvre, vous aimez ceux qui le sont. Car ce n'est pas » une vertu d'être pauvre, mais c'en est une d'aimer la pau» vreté » : *Non enim paupertas virtus reputatur, sed paupertatis amor.*

Saint Bernard sollicite en faveur d'un religieux.

Lett. CI. p. 106.

CI. La cent unieme sans date, est adressée à des religieux, auxquels il renvoie un de leurs confreres, nommé Lambert, qui étoit sorti sans permission, en les priant de le recevoir avec bonté. Saint Bernard les assure qu'ayant examiné à fond les raisons de sa sortie, il lui a paru que son intention étoit droite, & qu'il n'étoit coupable que de l'avoir fait sans permission.

On doit tenter tous les moyens pour corriger un religieux déréglé.

Lett. CII. ib.
I. Cor. V. 13.

CII. Dans la cent deuxieme sans date, à un Abbé qui n'est point nommé, & qui vraisemblablement l'avoit consulté, il lui conseille d'employer tous les moyens possibles pour corriger un religieux déréglé, & de le retrancher, s'il est incorrigible, selon le conseil de l'Apôtre : *Auferte malum ex vobis.* Mais ce qu'il appelle *retrancher*, n'est point le chasser, de maniere qu'il ait la liberté de vivre à son gré, dans l'indépendance, & sans suivre les regles de sa profession ; c'est le séparer du troupeau comme une brebis grangrenée.

Eloge de la pauvreté religieuse : écueils des biens du monde.

Lett. CIII. p. 107.

CIII. Dans la cent troisieme sans date, au frere de Guillaume, religieux, S. Bernard après avoir fait l'éloge de la pauvreté religieuse, exhorte celui à qui il écrit, à se dépouiller des biens de ce monde, qu'on ne peut posséder sans peine, aimer sans crime, & perdre sans douleur : *Possessa onerant, amata inquinant, amissa cruciant.*

Vanité de ce que l'on fait pour le monde : une vie inutile suffit pour la damnation : comment on doit régler l'amour pour ses parens.

Lett. CIV. p. 108.

CIV. La cent quatrieme, à Maître Gaultier de Chaumont, est une exhortation à fuir le monde, & à préférer Jesus-Christ & son salut à ses parens. Saint Bernard plaint cet ami de ce qu'il consume la fleur de son âge dans de vaines occupations, & de ce qu'il fait servir à des choses passageres, au lieu de l'employer pour Jesus-Christ, ce qu'il ne tient que de lui : il lui demande qu'est-ce qui lui resteroit de son travail, si une mort soudaine venoit l'enlever. Si le but de ses

travaux

travaux eſt de ſe faire un grand nom, on louera, lui dit-il, comme vous votre cheval après ſa mort, on dira qu'il étoit bon : il eſt écrit que, pour monter ſur la montagne du Seigneur, non-ſeulement il faut n'avoir pas reçu ſon ame en vain, mais encore avoir les mains innocentes & le cœur pur ; ſur quoi ſaint Bernard demande à Gaultier ſi ſes actions & ſes penſées ſont telles, qu'il puiſſe avoir la confiance d'être dans cet état. « Jugez quelle ſera la punition de l'iniquité, ſi » une vie inutile & vuide de bonnes œuvres ſuffit pour nous » damner » : *Attende quid mereatur iniquitas, ſi ſola ſufficit inutilitas ad damnationem.* Comme l'attachement de Gaultier pour ſa mere pouvoit lui ſervir d'excuſe, ſaint Bernard prévient l'objection & y répond, en faiſant voir que lorſqu'il s'agit du ſalut, il ne faut avoir égard ni à pere ni à mere, & que c'eſt pratiquer une piété parfaite que de les mépriſer pour ſuivre Jeſus-Chriſt : *Etſi impium eſt contemnere matrem, contemnere tamen propter Chriſtum, piiſſimum eſt.*

Exhortation à la vie religieuſe. *Lett.* CV. *p.* 109.

CV. Dans la cent cinquieme ſans date, à Romain, ſoudiacre de l'Egliſe de Rome, ſaint Bernard l'exhorte à exécuter promptement le deſſein qu'il avoit conçu depuis longtemps. Il paroît que le deſſein de Romain étoit de ſe faire religieux à Clairvaux : pour l'y encourager, le ſaint Abbé lui remet devant les yeux la certitude de la mort, l'incertitude de ſon heure, le bonheur de la mort des juſtes. « Comment, lui dit-il, pouvez-vous vivre dans un lieu où vous » n'oſeriez mourir » ? *Quomodo vivere potes, ubi mori non audes?*

Douceurs de la ſolitude. *Lett.* CVI. *p.* 110.

CVI. La cent ſixieme ſans date, eſt adreſſée à Henri Murdach, qui avoit deſſein de ſe faire religieux, mais qui étoit chancelant & avoit peine à ſe déterminer. Saint Bernard l'exhorte à prendre une bonne fois la ferme réſolution de ſuivre Jeſus-Chriſt, en lui dépeignant les douceurs de la ſolitude. « Croyez-moi, dit-il, j'en ai fait l'expérience : vous » trouverez quelque choſe de plus dans les bois, que dans les » livres. Les arbres & les rochers vous enſeigneront ce que » vous ne pouvez apprendre des plus grands maîtres. On tire » ici du miel de la pierre, & de l'huile d'un rocher » : *Experto crede : aliquid amplius invenies in ſilvis, quàm in libris. Ligna & lapides docebunt te, quod a magiſtris audire non poſſis, &c.* Henri à qui cette lettre eſt adreſſée étoit Anglois & direc-

teur des écoles dans son pays : il se rendit aux avis de saint Bernard, embrassa la vie religieuse à Clairvaux, & fut ensuite successivement abbé de Vauclair, de Fontaines en Angleterre, & enfin archevêque d'York. Saint Bernard parle dans la même lettre de deux religieux, nommés Guillaume & Yves. Cet Yves ne seroit-il pas le frere de Guillaume, à qui la lettre cent troisieme est adressée ?

Vanité des grandeurs & des richesses du monde : économie du salut.

Lett. CVII. *p.* 111.

CVII. Dans la cent septieme sans date, à Thomas, prévôt de Beverla, au diocese d'York, saint Bernard le presse d'accomplir le vœu qu'il avoit fait d'être religieux à Clairvaux. Le S. Abbé lui représente la vanité des grandeurs & des richesses de ce monde, les malheurs & les disgraces qu'on y éprouve ; il lui parle de la grace & de la prédestination. En un mot, pour donner une juste idée de cette lettre, on peut dire, d'après D. Mabillon, que saint Bernard y décrit profondément toute l'économie du salut. Cette admirable lettre n'eut point son effet, sinon de décharger la conscience de saint Bernard, comme il le dit dans la suivante : Thomas fut sourd à la voix qui lui parloit ; il différa, en différant il se réfroidit, & la mort l'enleva.

L'étude de Jesus-Christ plus utile que l'étude des sciences : danger de différer la conversion.

Lett. CVIII. *p.* 115.

CVIII. La cent huitieme sans date, est adressée à Thomas de saint Omer, moine de saint Bertin, comme on le voit par les lettres trois cent quatre-vingt-deuxieme & trois cent quatre-vingt-quinzieme, écrites à son sujet. Il avoit promis de vive voix à saint Bernard de se faire religieux à Clairvaux, & confirmé sa promesse par écrit, dans une lettre où il reconnoissoit son engagement ; mais il demandoit encore un délai jusqu'à ce qu'il eût fini ses études, & prioit de ne point faire connoître son dessein, de crainte que cela ne l'exposât aux railleries. Le saint Abbé, après lui avoir fait sentir que c'est Dieu qu'il trompe & non les hommes, en différant d'exécuter ce qu'il a promis ; qu'il a plus sujet de craindre la colere de Dieu, que les railleries des hommes, lui demande si ce sont là les beaux principes de morale sur lesquels il regle ses mœurs, & les fruits de la science à laquelle il lui avoit marqué qu'il s'appliquoit, au préjudice de ses saintes résolutions. « Combien vous seroit-il plus utile, ajoute saint Bernard, » d'étudier Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié ? Vous vous » trompez, mon fils, vous vous trompez, si vous vous ima-

» ginez trouver dans les écoles du monde une ſcience, qui » eſt un don de Dieu, réſervé à ceux qui mépriſent le monde. » Elle ne s'apprend point par la lecture, mais par l'onction; » elle n'eſt point le fruit d'une lettre morte, ni d'une ſimple » ſpéculation, mais de l'eſprit & de la pratique » : *Quàm ſalubrius diſceres Jeſum, & hunc crucifixum! quam utique ſcientiam haud facile, niſi qui mundo crucifixus eſt, apprehendit. Falleris, fili, falleris, ſi te putas invenire apud mundi magiſtros, quam ſoli Chriſti diſcipuli, id eſt mundi contemptores, Dei munere aſſequuntur. Nec enim hanc lectio docet, ſed unctio; non littera, ſed ſpiritus; non eruditio, ſed exercitatio in mandatis Domini.* Saint Bernard lui repréſente enſuite par l'exemple de Thomas, prévôt de Beverla, dont il porte le nom, & ſur les traces duquel il marche, combien il eſt dangereux de différer ſa converſion : il l'exhorte à profiter de ſon malheur, à ſe délivrer du filet de la perdition, & à le délivrer lui-même de la crainte où ſon état le jette. Car, je l'avoue, dit-il, votre éloignement me cauſe autant de douleur, que ſi l'on m'arrachoit les entrailles.

CIX. Dans la cent neuvieme ſans date, ſaint Bernard loue Geofroi de Péronne & ſes compagnons d'avoir renoncé à tous les avantages que leur naiſſance & leurs talens pouvoient leur procurer dans le monde, pour embraſſer la vie religieuſe, & il les exhorte à la perſévérance qui couronne les autres vertus. Geofroi & ſes compagnons étoient une conquête que ſaint Bernard avoit faite dans un voyage de Flandre, dont il eſt parlé dans ſa vie, livre quatrieme, ch. III; & dans Hermanne, moine de Tournay, qui rapporte que pluſieurs Clercs célebres, *multi famoſi Clerici*, tant de l'Egliſe que de tout le dioceſe de Tournay, ſuivirent ſaint Bernard. Ce fait étant rapporté après la vingt-quatrieme année du pontificat de Simon, évêque de Noyon, qui monta ſur le ſiege l'an 1122, la lettre cent neuvieme de ſaint Bernard ne peut être de l'an 1131, où Manrique la place mal-à-propos. Parmi les jeunes gens auxquels elle eſt adreſſée, il y avoit un autre Geofroi qui fut depuis prieur de Clairvaux.

La perſévérance couronne les autres vertus.

Lett. CIX. *p.* 117.

Spic. t. XII. *p.* 479.

CX. Dans la cent dixieme, ſaint Bernard conſole les parens de Geofroi, & leur dit que, loin de s'affliger, ils

Avantages de la vie religieuſe.

Lett. CX. *p.* 118.

doivent se réjouir de ce que Dieu veut que leur enfant soit le sien. « Qu'y perdez-vous, dit-il, & que perd-il ? Il en de» vient plus riche, plus qualifié, plus illustre ; & ce qui vaut » beaucoup mieux, de pécheur il devient saint ». Ensuite il les rassure sur la crainte que leur donnoit la foible complexion de Geofroi.

Vive réprimande aux parens qui veulent retirer leurs enfans des monasteres.

Lett. CXI. *p.* 119.

CXI. La cent onzieme sans date, est écrite au nom d'un religieux, nommé Elie, à Ingorran son pere & Yvete sa mere, qui faisoient tous leurs efforts pour lui faire quitter l'état qu'il avoit embrassé. Les termes vifs & quelquefois trop peu mesurés, qui se trouvent dans cette lettre, portent à croire qu'elle est du nombre de celles que saint Bernard laissoit écrire à ses secretaires, comme on le voit par la lettre trois cent quatre-vingt-neuvieme. « Pere inhumain ! Me» re cruelle ! Parens impitoyables & impies, ou plutôt qui » ne sont point les parens, mais les meurtriers de leur fils ; » qui s'affligent de son salut, qui trouvent leur consolation » dans sa mort ; qui aiment mieux que je périsse avec eux, » que de me voir régner sans eux, &c ». Elie assure ses parens, qu'ayant goûté les biens spirituels, les charnels lui sont insipides ; qu'il aspire au ciel, que la terre ne lui est plus rien : il les prie de cesser de répandre des larmes inutiles, & de solliciter son retour, sinon qu'ils l'obligeront de se retirer encore plus loin.

Saint Bernard invite Geofroi à rentrer dans le cloître.

Lett. CXII. *p.* 120.

CXII. Dans la cent douzieme sans date, à Geofroi de Lisieux, saint Bernard gémit de ce que ses parens l'ont arraché du cloître, pour le replonger dans le monde ; & il l'invite à revenir. « Revenez, je vous prie, lui dit-il, avant que » vous tombiez sans ressource... Peut-être avez-vous honte » de revenir, parce que vous avez fui ; rougissez plutôt d'a» voir fui, & non de revenir au combat. Le combat n'est pas » encore fini, les deux armées sont encore aux mains : vous » êtes maître de la victoire ».

Eloge de la virginité : beauté de la vertu jointe à la noblesse.

Lett. CXIII. *p.* 120.

CXIII. La cent treizieme est adressée à la vierge Sophie : saint Bernard lui représente la fragilité des biens de ce monde, le bonheur d'une vierge chrétienne qui par son état est délivrée des soins inquiétans de cette vie, les grandes récompenses qui l'attendent. En faisant l'éloge de la virginité, il entre-mêle de solides instructions très-propres à soutenir

Sophie ; & à l'encourager. Il paroît que cette vierge étoit d'une haute naiſſance ; car ſaint Bernard, après avoir dit que Dieu appelle peu de gens de qualité, ajoute qu'elle eſt plus heureuſe d'être de ce petit nombre, qu'elle ne l'eſt par l'élévation de ſa naiſſance : *Benedicta tu in nobilibus, ... Inſignior planè atque illuſtrior, quod de paucis facta es, quàm quod orta de magnis.* Dieu, dit-il encore, ne fait point acception de perſonne ; néanmoins la vertu a quelque choſe qui plaît davantage, lorſqu'elle ſe trouve jointe à la nobleſſe : *Neſcio tamen quo pacto virtus in nobili plus placet.* *n. 1.*

Exhortation à conſerver la grace reçue. Uſage des guimpes.

Lett. CXIV.

CXIV. La cent quatorzieme eſt ſans date ; il y félicite une religieuſe d'être rentrée dans ſon devoir, après avoir mené une vie peu conforme à ſon état, & il l'exhorte à ne pas négliger la grace qu'elle a reçue. Dans la deſcription que S. Bernard fait de la vie de cette religieuſe avant que Dieu l'eût touchée, il dit que ſes habits convenoient mieux à une femme mondaine qu'à une perſonne conſacrée à Dieu : *Veſtitus ornatior, wimplatæ magis quàm velatæ congruerent.* Ce terme *wimplatæ* ſe trouve dans tous les manuſcrits des différentes Bibliotheques, que D. Mabillon a conſultés : ainſi c'eſt mal-à-propos qu'on lui a ſubſtitué *uni inflatæ* dans toutes les éditions, à l'exception de deux, qui ſont celles de Paris de l'an 1494, & de Lyon de 1530. Les éditeurs n'ont pas fait attention que *wimplatæ* eſt formé de *wimpla* ou *guimpla*, en changeant le *g* en *w*, en françois *Guimpe* ou *guimple*. C'étoit autrefois l'ornement de tête des dames de la premiere qualité, comme on le voit par une infinité d'anciennes figures. Celles qui voulurent ſe coëffer plus modeſtement prirent un voile, au lieu de guimple : delà viennent ces deux vers d'un ancien Poëte François, rapportés dans le Dictonnaire de Borel : *App. p. 43.*

Moult fut humiliant & ſimple,
Elle eut un voile en lieu de guimple.

Ce terme de guimple n'eſt plus en uſage aujourd'hui que parmi les religieuſes.

Dangers de la vie hérémitique :

CXV. La cent quinzieme eſt adreſſée à une religieuſe du monaſtere de Notre-Dame de Troyes, qui malgré les remon-

avantages de la cénobitique.

Lett. CXV. *p.* 124.

trances de sa Supérieure & de ses sœurs, vouloit sortir pour mener ailleurs une vie plus austere : cette religieuse avoit néanmoins témoigné qu'elle étoit disposée de suivre la décision de saint Bernard. Le saint Abbé en étant informé lui écrivit cette lettre, dans laquelle il lui expose les dangers & les inconvéniens de la vie hérémitique, les avantages de la vie cénobitique, le tort qu'elle feroit à sa Maison où la réforme avoit été établie depuis peu, celui qu'elle se feroit à elle-même ; enfin il décide qu'elle doit rester où elle est. « Croyez-moi, ma fille, lui dit il, soit que vous soyez » sainte, soit que vous soyez pécheresse, ne vous séparez » pas du troupeau, de crainte d'être dévorée. Etes-vous sain» te ? Travaillez par votre exemple à acquérir des compa» gnes. Etes vous pécheresse ? N'accumulez point péché sur » péché, mais faites pénitence où vous êtes : *Age pœniten» tiam ubi es*, de peur de scandaliser vos sœurs, & de vous » exposer vous-même aux traits de la médisance ».

Ermengarde dirigée par saint Bernard.

Lett. CXVI. *p.* 125.

CXVI. La cent seizieme sans date, est adressée à Ermengarde, ci-devant comtesse de Bretagne. Il paroît qu'elle étoit dirigée par saint Bernard, qui l'appelle sa chere fille en Jesus-Christ, & dit qu'elle l'avoit choisi pour prendre conseil de lui dans l'affaire de son salut, *Ad consilium salutis*.

Il loue sa piété.

Lett. CXVII. *ib.*

CXVII. La suivante sans date, est adressée à la même Princesse : saint Bernard la loue sur sa piété, & témoigne un grand desir de la voir.

Eloge de Béatrix.

Lett. CXVIII. *p.* 126.

CXVIII. Dans la cent dix-huitieme, il fait un bel éloge de Béatrix, dame noble & vertueuse, qui avoit pour lui autant d'affection & lui donnoit autant de marques de bienveillance, que s'il eût été son fils ou son neveu : ce sont les expressions de saint Bernard.

Exemption accordée à Clairvaux : conversion d'Adélaïde, Duchesse de Lorraine.

Lett. CXIX. *ib.*

Lib. I. *c.* XIV.

CXIX. La cent dix-neuvieme est adressée au duc & à la duchesse de Lorraine : le duc se nommoit Simon, & la duchesse Adélaïde, non Gertrude. Saint Bernard les prie de confirmer l'exemption du droit de passage, qu'ils avoient accordée aux religieux de Clairvaux lorsqu'ils alloient faire leur provision dans leurs Etats. Le saint Abbé fut l'instrument dont Dieu se servit pour opérer la conversion d'Adélaïde, qui prit le voile dans l'abbaye du Tart en Bourgogne.

S. Bernard dé-

CXX. Dans la cent vingtieme, à la duchesse de Lorrai-

ne, il témoigne sa reconnoissance à cette Princesse des offres qu'elle lui a faites, & il l'exhorte ainsi que le Duc son mari, à céder pour l'amour de Dieu le château pour lequel ils font des préparatifs de guerre, au cas qu'ils reconnoissent que leurs prétentions sont mal fondées.

tourne d'une guerre injuste.

Lett. CXX. *p.* 127.

CXXI. Dans la cent vingt-unieme sans date, il prie la duchesse de Bourgogne (c'étoit Mathilde, femme d'Hugues I) de consentir au mariage d'un de ses sujets, nommé Hugues de Beze: à la fin de sa lettre, il l'exhorte à distribuer son bled aux pauvres, afin qu'ils le lui rendent avec usure dans l'éternité.

Il sollicite Mathilde en faveur d'un de ses sujets: exhortation à l'aumône.

Lett. CXXI. *p.* 127.

CXXII. La cent vingt-deuxieme, écrite vers l'an 1130, est une lettre de Hildebert, archevêque de Tours, à saint Bernard, dans laquelle le Prélat comble d'éloges le saint Abbé, & lui demande son amitié & ses prieres.

Eloge de saint Bernard.

Lett. CXXII. *p.* 128.

CXXIII. La cent vingt troisieme est une réponse de saint Bernard à la précédente: il remercie Hildebert, de ce qu'étant aussi élevé qu'il l'est au-dessus de lui par son âge & sa dignité, il veut bien s'abaisser jusqu'à prévenir & à rechercher l'amitié d'un homme vil & méprisable comme lui. Sur les louanges que Hildebert donnoit à notre saint Abbé, il fait cette humble & modeste réponse: « Je lis dans votre let- » tre, non ce que je suis, mais ce que je voudrois être, & ce » que j'ai honte de ne pas être »: *Lego de me in litteris tuis, non quod sum, sed quod esse vellem, & quod non esse pudet.*

Humilité & modestie de saint Bernard.

Lett. CXXIII. *p.* 129.

CXXIV. Dans la cent vingt-quatrieme, de l'an 1131, il exhorte Hildebert à reconnoître pour légitime pape, Innocent, qui est déja reconnu pour tel par tous les Princes. Saint Bernard s'étudie moins dans cette lettre à établir le droit d'Innocent, qu'à invectiver contre Anaclet & contre Gérard, évêque d'Angoulême, que l'Antipape avoit nommé son Légat.

Il demande qu'Innocent soit reconnu pour légitime Pape.

Lett. CXXIV. *ib.*

CXXV. La cent vingt-cinquieme, écrite vers le même-temps, est adressée à Geofroi de Loroux, *de Loratorio*, dans le diocese de Tours, sur les confins du Poitou. Geofroi étoit un maître célebre, qui fut depuis archevêque de Bourdeaux. Saint Bernard lui fait des reproches sur son indifférence, parce qu'il ne s'étoit point encore déclaré en faveur d'Innocent: « Quoi, dit-il! vous demeurez dans le repos,

Il reprend Geofroi, de ce qu'il ne s'est pas encore déclaré en faveur d'Innocent.

Lett. CXXV. *p.* 130.

» pendant que l'Eglise votre mere est dans l'allarme » ? *Tu tibi quiescis, & mater tua Ecclesia graviter conturbatur?* Il lui marque que les rois d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Espagne, de Jérusalem, & tout le Clergé & le Peuple de ces Royaumes ont reconnu Innocent pour leur pere & leur chef. « Je sais bien, lui dit saint Bernard, qu'é» tant un enfant de paix, rien ne sera capable de vous » faire rompre l'unité; mais ce n'est pas assez : vous devez » la défendre & combattre de toutes vos forces ceux qui la » troublent ». Anaclet & Gérard d'Angoulême sont encore plus maltraités dans cette lettre que dans la précédente : le comte de Poitiers, qui favorisoit l'Antipape, n'y est pas épargné.

Il établit la canonicité de l'élection d'Innocent. Ambition, ses effets.

Lett. CXXVI. p. 131.

CXXVI. Dans la cent vingt-sixieme, de l'an 1132, adressée aux évêques de Limoges, de Poitiers, de Périgueux, de Saintes, saint Bernard défend la cause d'Innocent contre Gérard d'Angoulême, qui soutenoit celle d'Anaclet. Voici de quelle maniere il débute : « La vertu s'acquiert dans la » paix, elle s'éprouve dans l'adversité, & triomphe dans la » victoire. Le temps est arrivé, mes Révérends, où il ne » vous est pas permis de cacher la vôtre, si vous en avez, ni » de la tenir dans l'inaction : *Virtus in pace acquiritur, in pressura probatur, approbatur in victoria. Tempus est quo vestra, si qua est, nec latere jam, nec torpere sinatur, reverendi & meritò suspiciendi Patres.* Après ce début saint Bernard tombe sur Gérard d'Angoulême, qu'il accuse d'ambition & de ne s'être déclaré contre Innocent, que parce que ce Pape lui avoit refusé la légation; il fait à ce sujet une description très-vive de l'ambition & des effets qu'elle produit. Enfin il vient au fait, & établit la canonicité de l'élection d'Innocent, en faisant l'énumération des Rois, Princes, Evêques, &c. qui le reconnoissent pour légitime Pape : il exhorte les Evêques à résister de toutes leurs forces à ceux qui prennent le parti de Pierre de Léon, & les assure que le pouvoir des ténebres passera bientôt.

Combien l'erreur des Princes est pernicieuse à leurs sujets.

Lett. CXXVII. p. 137.

CXXVII. La cent vingt-septieme, écrite l'an 1132, au nom du duc de Bourgogne, est adressée à Guillaume, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, pour l'engager à abandonner le parti de l'antipape Anaclet. « Etant votre parent par le

» le ſang & votre ami par le cœur, dit le duc de Bourgogne » par la plume de ſaint Bernard, je ne puis vous diſſimuler » votre erreur. Si un particulier s'égare, il ne fait tort qu'à » lui; mais l'erreur d'un Prince enveloppe tous ceux qui ſont » ſous ſa domination » : *Principis error multos involvit, & tantis obeſt, quantis præeſt ipſe.* Il ajoute que les Princes ſont établis pour conſerver, non pour perdre leurs ſujets; pour les protéger, non pour les pervertir; pour ſervir l'Egliſe, non pour l'opprimer. Il lui témoigne ſa ſurpriſe de ce qu'après avoir rendu à l'Egliſe des ſervices dignes de lui, il l'abandonne dans ſon affliction; ce qu'il attribue à de mauvais conſeils: il traite ces conſeillers d'impoſteurs, & Pierre de Léon leur chef d'Antechriſt, qui n'a pour lui que le ſeul duc de la Pouille (Roger); enfin il lui repréſente, que le plus sûr parti eſt de ſe réunir à tous les fideles, & de reconnoître pour Pape celui que tous les Ordres religieux & tous les Princes ont reconnu.

Saint Bernard l'exhorte a donner la paix à l'Egliſe.

Lett. CXXVIII. *p.* 138.

CXXVIII. La ſuivante, de la même année, eſt écrite au même Prince. Saint Bernard avoit eu avec lui une entrevue, dans laquelle il avoit obtenu, contre l'eſpérance des gens de bien, tout ce qu'il ſouhaitoit; mais après ſon départ, le Duc ne tint rien & chaſſa même les Clercs de ſaint Hilaire: ſaint Bernard l'exhorte à les rappeller & à donner la paix à l'Egliſe.

Eloge des Génois. La perſévérance couronne les autres vertus.

Lett. CXXIX. *ib.*

CXXIX. La cent vingt-neuvieme, de l'an 1133, eſt adreſſée aux conſuls, magiſtrats & citoyens de la ville de Genes. Saint Bernard les remercie du bon accueil qu'ils lui avoient fait l'année précédente, & rend un glorieux témoignage au zele & à l'empreſſement avec leſquels ils avoient écouté la parole de Dieu, qu'il leur prêchoit depuis le matin juſqu'au ſoir pendant le ſéjour qu'il fit parmi eux: *Veſpere & manè & meridiè*: il les aſſure que jamais il ne les oubliera, & les appelle, *Plebs devota*, *honorabilis gens*, *civitas illuſtris :* enſuite il les exhorte à la perſévérance, vertu qui couronne toutes les autres; à entretenir la paix avec les Piſans leurs freres, à être ſoumis au Pape, fideles à l'Empereur; à ſe défier du duc Roger, à punir ceux qui ſemeroient la diviſion parmi eux. Il finit, en leur inſinuant que s'ils ſont réſolus de tenter le ſort des armes & de ſignaler

leur valeur, il eſt plus glorieux pour eux de combattre les ennemis de l'Egliſe, & de reconquérir les Etats que les Siciliens leur ont enlevés, que de faire la guerre à leurs voiſins & à leurs alliés.

Saint Bernard loue les Piſans des ſervices qu'ils out rendus à l'Egliſe.

Lett. cxxx. *p.* 140.

CXXX. Dans la cent trentieme, de l'an 1133, adreſſée aux conſuls, aux ſénateurs & à tous les citoyens de la ville de Piſe, il les loue des ſervices qu'ils ont rendus à l'Egliſe, & dit qu'ils en ont déja reçu la récompenſe en partie; Dieu ayant fait de Piſe une nouvelle Rome, & le ſiege du Chef de ſon Egliſe. Saint Bernard parle de la ſorte, parce que le pape Innocent, chaſſé de Rome par Anaclet, s'étoit retiré à Piſe. Il les félicite de ce qu'ils ſont inſenſibles aux menaces & aux préſens du tyran de Sicile; (c'eſt ainſi qu'il appelle Roger): il les exhorte à conſerver le dépôt qui leur eſt confié, & à reſpecter le pere commun des fideles; à la fin de la lettre, il leur recommande le marquis Engelbert, qui étoit allé à Piſe, pour ſoutenir le parti d'Innocent. D. Mabillon juge que cet Engelbert eſt celui dont il eſt parlé dans la vie de ſaint Norbert, où il eſt appellé très-puiſſant Marquis, frere de l'évêque de Ratisbonne; il étoit auſſi duc de Carinthie, & avoit pluſieurs filles, dont l'une fut mariée au comte Thibaud.

Cap. xxxii.

Saint Bernard engage les Milanois à ne point abandonner le parti d'Innocent : il donne trop d'étendue à la puiſſance du Pape.

Lett. cxxxi. *p.* 140.

CXXXI. Dans la cent trente-unieme, écrite l'an 1135, il exhorte les Milanois, qui paroiſſoient vouloir abandonner le parti d'Innocent, à lui demeurer fideles. Il leur rappelle ce que ce Pape a fait pour eux depuis leur réconciliation; ce qu'ils doivent craindre, s'ils abuſent de ſa clémence; & ce qu'il leur en a déja coûté pour s'être révolté contre lui. Saint Bernard fait beaucoup valoir dans cette lettre la puiſſance du Pape, & paroît même l'étendre au-delà de ſes juſtes bornes : *Poteſt a finibus terræ ſublimes quaſcumque perſonas eccleſiaſticas evocare, & cogere ad ſuam præſentiam, non ſemel aut bis, ſed quoties expedire videbit.* Il avoit ſans doute puiſé ces maximes dans les Décrétales, dont il ne connoiſſoit pas la fauſſeté.

Il félicite le Clergé de Milan d'avoir ramené leur ville à l'obeiſſance d'Innocent.

CXXXII. Les trois lettres ſuivantes ont été écrites avant celle qui précéde. Dans la cent trente-deuxieme, de l'an 1134, il félicite le Clergé de Milan d'avoir ramené leur ville à l'unité catholique, c'eſt-à-dire, à l'obéiſſance d'Innocent;

il leur marque qu'après s'être mis en route, pour aller en personne les congratuler, il avoit changé de résolution, étant obligé de se rendre au Concile (de Pise). *Lett.* CXXXII. *p.* 142.

Il se réjouit d'avoir été le médiateur de leur réconciliation.

CXXXIII. Dans la cent trente-troisieme, de la même année, il témoigne aux Milanois la joie qu'il a d'avoir été choisi pour être le médiateur de leur réconciliation avec le Pape, & dit qu'il repassera chez eux, après avoir assisté au Concile. *Lett.* CXXXIII. *ib.*

Exhortation à la persévérance.

CXXXIV. La cent trente-quatrieme, écrite dans le même-temps, est adressée aux très-chers Freres de Milan convertis depuis peu. Saint Bernard les exhorte à la persévérance, & promet d'aller après le Concile les instruire plus amplement & les aider dans leur sainte entreprise. Baronius, prenant à la lettre les mots, *Ad novitios apud Mediolanum conversos*, a cru qu'il y avoit déja un monastere de la réforme de S. Bernard avant son arrivée à Milan, où ces prétendus novices s'étoient retirés; mais il s'agit seulement de personnes du monde, que saint Bernard avoit gagnées à Dieu & qui s'étoient mises sous sa conduite. *Lett.* CXXXIV. *ib.*

Dieu seul auteur du bien, l'homme n'en est que l'instrument.

CXXXV. La cent trente-cinquieme, de l'an 1135, paroît être une réponse à Pierre, évêque de Pavie, qui l'avoit félicité sur l'heureux succès de ses négociations & de ses prédications. Le saint Abbé fait voir que c'est à Dieu seul que la gloire en est dûe, & qu'il n'en a été que l'instrument; de même que la beauté d'un caractere ne doit point être attribuée à la plume, mais à la main qui la conduit: *Laudatur de bona litteræ tornatura manus, non calamus.* Saint Bernard loue ensuite le Prélat de ses aumônes. *Lett.* CXXXV. *p.* 143.

Saint Bernard implore la clémence du Pape.

CXXXVI. Dans la cent trente-sixieme, écrite l'an 1134, il prie le pape Innocent de traiter avec douceur un jeune homme, nommé Dausin, qui étoit disposé à faire satisfaction & à réparer le tort qu'il avoit fait: ce Dausin étoit le chef d'une troupe de voleurs qui avoient pillé les Evêques, au retour du Concile de Pise. *Lett.* CXXXVI. *ib.*

Il écrit en faveur des Milanois.

CXXXVII. La cent trente-septieme, de l'an 1134, est adressée à l'Impératrice (Richere), à laquelle il mande que les Milanois n'ont été réconciliés à l'Église & à son chef, qu'après avoir renoncé au parti de Conrad, & reconnu Lothaire pour légitime & unique Empereur des Romains: il *Lett.* CXXXVII. *p.* 144.

exhorte cette Princesse à traiter avec clémence ce peuple ; lorsque le Pape, qui doit se rendre le médiateur de la réconciliation, le demandera.

Il demande du secours pour le Pape.

Lett. CXXXVIII. ib.

CXXXVIII. Dans la cent trente-huitieme, de l'an 1133, il marque à Henri, roi d'Angleterre, que le parti d'Innocent est aux portes de Rome & sur le point de s'en rendre maître ; il lui demande du secours, pour affermir sur son siege un Pape qu'il a reconnu & reçu avec tant d'honneur.

Il engage l'Empereur à réprimer les schismatiques.

Lett. CXXXIX. p. 145.

CXXXIX. Dans la cent trente-neuvieme, de l'an 1135, il exhorte l'empereur Lothaire, en l'appellant le restaurateur de l'Empire, le protecteur de l'Eglise & le pacificateur de la Chretienté, à réprimer les schismatiques, & à arracher la Sicile des mains d'un usurpateur, c'est-à-dire, de Roger : il lui parle en faveur de l'Eglise de saint Jangoulf de Toul, qui étoit opprimée.

Il lui recommande les Pisans.

Lett. CXL. ib.

CXL. La cent quarantieme est de la même année, & adressée au même Empereur en faveur des Pisans, contre lesquels on l'avoit aigri.

Il reprend Humbert avec force de ce qu'il a quitté son Abbaye.

Lett. CXLI. p. 146.

CXLI. La cent quarante-unieme, de l'an 1138, est écrite à Humbert, abbé d'Igny, qui pendant que saint Bernard étoit en Italie pour les affaires de l'Eglise, avoit quitté son Abbaye par l'amour de la retraite, pour se retirer à Clairvaux & y vivre en simple religieux. Le saint Abbé blâme hautement cette démarche, & la traite d'impie désertion : *Quid non impietatis habet hæc fuga tua ? &c.* Humbert persista malgré des remontrances si vives, & mourut dix ans après (en 1148) à Clairvaux, où il s'étoit retiré pour s'y préparer.

Il console des religieux de la perte de leur Abbé & les exhorte à faire un bon choix.

Lett. CXLII. p. 147.

CXLII. Dans la cent quarante-deuxieme, de l'an 1138, il console les religieux de l'Abbaye des Alpes (qui s'étoient unis à ceux de Cîteaux) de la perte de leur Abbé, qu'on leur avoit enlevé pour le faire Evêque : il les exhorte à choisir promptement un bon sujet pour le remplacer, sans attendre pour cela son retour, parce qu'il y auroit du danger.

Il s'excuse de sa longue absence. Fruits de la charité.

Lett. CXLIII. p. 148.

CXLIII. La cent quarante-troisieme, de l'an 1135, est adressée à ses très-chers Freres les religieux de Clairvaux, aux convers & novices. Il s'excuse de sa longue absence, témoigne la douleur qu'il a d'être si long-temps éloigné d'eux, & les anime à servir Dieu avec cette charité qui

bannit la crainte, qui ne sent point le poids du travail, qui n'envisage point le prix de ses œuvres, qui n'en cherche point le salaire, & qui cependant nous fait agir plus vivement que tout autre motif.

CXLIV. La cent quarante-quatrieme, de l'an 1137, adressée aux mêmes religieux, est remplie de témoignages de sa tendresse pour eux. Il y exprime de la maniere la plus touchante la douleur que lui cause l'éloignement où il est de sa chere solitude, dont on l'a arraché jusqu'à trois fois; le desir qu'il a d'y retourner, & d'y mourir entre les bras de ses freres & de ses enfans; enfin d'y être enterré pauvre, au milieu des pauvres. Après leur avoir fait part de ses peines, il ne veut pas leur laisser ignorer les sujets de consolation que Dieu lui envoye, par le succès qu'il donne à ses travaux : ce succès est tel, que s'il n'y avoit pas de vanité à en parler, il leur diroit combien la présence d'une personne aussi méprisable que lui a été pour cette fois nécessaire à l'Eglise; mais il aime mieux qu'ils l'apprennent d'une autre bouche que de la sienne. Tout malade que fut alors saint Bernard, portant sur son visage l'image d'une mort prochaine, il fut obligé d'aller en Pouille.

Tendre amour de saint Bernard pour ses religieux.

Lett. CXLIV. *p.* 149.

CXLV. La cent quarante-cinquieme, de l'an 1137, adressée aux Abbés assemblés à Cîteaux, est écrite dans le même goût que les deux précédentes. S. Bernard les prie de compatir à ses peines, & de lui rendre Dieu propice, afin qu'il ait la consolation d'entendre ces paroles consolantes : *Je vous remets entre les mains de vos freres, vous mourrez parmi eux & non parmi des étrangers.*

Saint Bernard souhaite de mourir entre les mains de ses freres.

Lett. CXLV. *p.* 150.

CXLVI. La cent quarante-sixieme sans date, est adressée à Bouchard, abbé de Balerne, dans le diocese de Besançon : c'étoit un éleve de saint Bernard, qui lui avoit témoigné sa reconnoissance des soins qu'il avoit pris de le former à la vertu. Le saint Abbé dans sa réponse se réjouit de n'avoir pas travaillé en vain, mais il lui représente avec force que la gloire en doit être rendue à Dieu seul : il rapporte ces paroles de Jesus-Christ, *Je vous rends gloire, mon Pere*, &c. puis il continue ainsi : « Oui, mon pere, cela est ainsi, parce » que telle est votre volonté. C'est cette volonté qui les rend » tels qu'ils sont, & non pas leur propre mérite; car vous

Toute la gloire du bien que l'on fait est due à Dieu; c'est lui qui prévient nos mérites.

Lett. CXLVI. *p.* 151.

Math. XI. 25.

» n'en trouvez aucun, mais vous les prévenez. Nous avons » tous péché & nous avons tous besoin d'être prévenus. » Reconnoissez donc, mon frere, que vous avez été prévenu dans les graces abondantes que vous avez reçues, non » par moi qui ne suis rien, mais par celui qui m'a prévenu » moi-même pour vous porter à vous sauver. Je n'ai fait au » plus que planter & qu'arroser; mais que suis-je sans le » secours de celui qui a donné l'accroissement? Soumettez-» vous à lui avec une profonde humilité, attachez-vous à lui » de toute l'étendue de votre cœur. Pour moi je m'offre à » vous servir comme son serviteur, comme le compagnon » de votre voyage, & comme votre cohéritier dans son » royaume, &c ».

Joie de saint Bernard en voyant l'Eglise triompher de ses persécuteurs.

Lett. CXLVII. *p.* 152.

CXLVII. Les trois suivantes de l'an 1138, sont adressées à Pierre, abbé de Cluni. Dans la cent quarante-septieme, saint Bernard témoigne à cet Abbé la satisfaction qu'il a eue de recevoir de ses lettres dans une terre étrangere, il l'en remercie dans les termes les plus obligeans; puis il lui parle des affaires de l'Eglise, & de la joie qu'il a de ce qu'elle triomphe enfin de la violence de ses persécuteurs: il lui marque que l'impie qui avoit fait pécher Israël, n'est plus au monde, & qu'un autre ennemi de l'Eglise a eu le même sort; le premier est Anaclet, & le second Gérard d'Angoulême.

Desir qu'il a de voir Pierre de Cluni.

Lett. CXLVIII. *p.* 152.

CXLVIII. Dans la cent quarante-huitieme, saint Bernard marque à Pierre de Cluni le plaisir que la lecture de sa lettre lui a causé, & le desir qu'il a d'avoir une entrevue avec lui.

Il lui donne quelques conseils.

Lett. CXLIX. *p.* 153.

CXLIX. Dans la cent quarante-neuvieme, au même, il lui conseille de demeurer en repos, & d'abandonner l'affaire qu'il avoit avec les religieux de saint Bertin, d'autant qu'il n'en pouvoit attendre aucun avantage, & que le succès en étoit incertain. Les religieux de saint Bertin s'étoient soumis l'an 1101, à Hugues, abbé de Cluni, mais après la mort de cet Abbé ils avoient secoué le joug: Pierre vouloit les ramener à l'obéissance; tel étoit leur différend.

Il loue le zele d'Innocent.

Lett. CL. *p.* 153.

CL. La cent cinquantieme est adressée au pape Innocent. Après avoir loué le zele que le Pape avoit fait paroître en différentes occasions, saint Bernard l'exhorte à réprimer l'ambition de Philippe, qui vouloit usurper le siege de l'E-

glise de Tours, vacant par la mort de Hildebert. D. Mabillon place cette lettre & la suivante en l'année 1133 ; ce qui suppose que Hildebert, archevêque de Tours, étoit mort ; mais si ce Prélat n'est mort qu'en l'an 1134, selon l'opinion la plus vraisemblable, il faudra mettre plus tard l'époque de ces deux lettres. En effet, ce que dit saint Bernard de l'heureux succès du pontificat d'Innocent, qui a causé une joie universelle à toute l'Eglise ; ce qu'il ajoute, que l'Eglise après avoir compati à ses afflictions, doit régner avec lui : *Nam si compassa est, & conregnare debet*, ces expressions semblent marquer qu'Innocent étoit alors délivré de toutes ses afflictions, qu'il étoit paisible possesseur du saint Siege, & en un mot qu'il régnoit. Il eut néanmoins encore bien des traverses à essuyer, & saint Bernard lui-même les partagea avec lui, puisqu'il fut obligé de faire jusqu'à deux fois le voyage d'Italie, depuis l'an 1133.

Il déplore le malheur de l'ambition de Philippe. *Lett.* CLI. *p.* 154.

CLI. La lettre cent cinquante-unieme, écrite avant la précédente, est adressée à Philippe, usurpateur de l'archevêché de Tours : saint Bernard étoit alors à Viterbe, & Philippe à Rome. Le saint Abbé déplore le malheur de l'ambition de ce jeune homme, & l'état où il réduisoit une Eglise qui l'avoit élevé dans son sein, & qui avoit conçu de lui d'heureuses espérances.

Les désordres du Clergé viennent de la négligence des Evêques. *Lett.* CLII. *p.* 155.

CLII. Dans la cent cinquante-deuxieme, de l'an 1135, il prie le pape Innocent de protéger l'évêque de Troyes, dont tout le crime étoit d'avoir repris les désordres de son Clergé : *Cujus in hac discordia (si non fallor) tota culpa est, quod culpas redarguerit Clericorum.* Cela donne matiere à saint Bernard de parler du trouble & du désordre que le Clergé cause dans l'Eglise ; il en rejette la faute sur les Evêques qui y donnent occasion par leur négligence, & en enrichissant les Ecclésiastiques ([a]), au lieu de les corriger. Dans cette lettre saint Bernard s'excuse de ne pouvoir se rendre auprès

([a]) *Insolentia Clericorum, cujus mater est negligentia Episcoporum, ubique terrarum turbat & molestat Ecclesiam. Dant Episcopi sanctum canibus, & margaritam porcis : & illi conversi conculcant eos. Meritò quales fovent, tales & sustinent. Quos ditant Ecclesiæ bonis, non corrigunt eorum mala, malosque gravati portant. Alienis nimirum laboribus locupletantur clerici, comedunt fructum terræ absque pecunia : & prodiit quasi ex adipe iniquitas eorum.*

du Pape ; il donne pour raison, l'éducation de ses éleves qu'il ne pouvoit abandonner sans danger & sans scandale.

Modestie de saint Bernard.

Lett. CLIII. *p.* 156.

CLIII. La cent cinquante-troisieme, écrite l'an 1135, est adressée à Bernard des Portes, chartreux, qui le pressoit vivement de lui envoyer ses Sermons sur le Cantique. Saint Bernard s'en défend d'abord avec beaucoup de modestie, alléguant son incapacité, & prétendant que ce qu'on lui demande ne peut ni faire honneur à celui qui le donne, ni profiter à celui qui le reçoit ; néanmoins il se rend, & cédant aux importunités de Bernard, il promet de lui envoyer quelques Sermons qu'il a composés depuis peu sur le Cantique des Cantiques.

Il demande ce qu'on pense de ses Sermons sur les Cantiques.

Lett. CLIV.

CLIV. Dans la cent cinquante-quatrieme, au même ; il s'excuse de ne lui avoir pas rendu visite, quelque desir qu'il en eût ; une affaire importante ne lui a pas permis : le chagrin qu'il en a, lui est plus sensible que toutes les fatigues de son voyage. En lui envoyant ses Sermons sur le commencement des Cantiques, il le prie de lui mander au plutôt ce qu'il en pense, afin qu'il continue ou qu'il abandonne cet ouvrage.

Représentations qu'il fait au Pape.

Lett. CLV. *p.* 157.

CLV. La cent cinquante-cinquieme, écrite vers l'an 1135, est adressée à Innocent. Saint Bernard ayant appris que ce Pape avoit nommé Bernard des Portes à un évêché de Lombardie, il le loue de ce choix ; mais il lui représente que cette place ne lui convient point à cause du caractere des Lombards, & il le prie de le réserver pour un autre évêché.

Triste état de l'Eglise d'Orléans.

Lett. CLVI. *ib.*

CLVI. La cent cinquante-sixieme, de l'an 1135, est adressée au même Pape, auquel il expose le triste état de l'Eglise d'Orléans, qui est non-seulement privée de son Pasteur, mais dont les membres sont dispersés, ayant été obligés de prendre la fuite, après la perte de leurs biens, pour sauver leur vie : saint Bernard ne craint point de se plaindre de la lenteur d'Innocent à secourir cette Eglise.

Sur le même sujet.

Lett. CLVII. *p.* 158.

CLVII. La cent cinquante-septieme, adressée à Haiméric, cardinal-diacre, chancelier de l'Eglise Romaine, est écrite sur le même sujet.

Il demande que le meurtre de Tho-

CLVIII. La cent cinquante-huitieme, de l'an 1133, adressée au pape Innocent, est écrite au sujet du meurtre de Thomas,

mas, prieur de ſaint Victor, qui avoit été aſſaſſiné le 20 du mois d'Août 1133, à Gournai, en revenant de Chelles. Ce crime avoit été commis en préſence même de l'évêque de Paris par les neveux d'un Archidiacre, aux vexations duquel Thomas s'oppoſoit. On ne douta nullement que les neveux de l'Archidiacre ne ſe fuſſent portés à cet excès par le conſeil de leur oncle, & pour ſatisfaire ſon reſſentiment contre le prieur de ſaint Victor. L'Archidiacre ſe ſentant coupable, & craignant les ſuites de cette affaire, ſe retira à Rome; c'eſt pourquoi S. Bernard lui dit, en lui adreſſant la parole dans la lettre qu'il écrit au Pape : « Penſes-tu, ſcélérat, » que le ſiege de l'équité ſoit une caverne de voleurs & une » retraite de lions? La bouche encore fumante du ſang d'un » fils que tu viens de maſſacrer, tu te jettes entre les bras de » ſa mere, tu te préſentes aux yeux de ſon pere ». Cependant ſaint Bernard ſouhaite que s'il demande la pénitence, on ne la lui refuſe pas; mais il inſiſte ſur la néceſſité de punir un tel crime, & ſur les ſuites fâcheuſes que l'impunité occaſionneroit.

mas ſoit puni : le ſaint Siege ne doit point être le refuge des ſcélérats.

Lett. CLVIII. *p.* 158.

CLIX. La lettre cent cinquante-neuvieme, adreſſée au même Pape, ſur le même ſujet, porte le nom d'Etienne. Le Prélat, après avoir expoſé ſuccinctement le fait, témoigne la vive douleur que lui cauſe ce triſte événement : il fait l'éloge de Thomas, dont la mort précieuſe aux yeux de Jeſus-Chriſt, pour lequel il a vécu, le prive des plus douces conſolations, des lumieres, des ſages conſeils, & du ſolide appui qu'il trouvoit en lui : « Toute la religion déſolée, dit- » il au Pape, ſupplie ſon pere commun de la conſoler dans » ſa diſgrace ».

Sur le même ſujet.

Lett. CLIX. *p.* 159.

CLX. La cent ſoixantieme, ſur le même ſujet, au nom du même Prélat, eſt adreſſée au chancelier Haimeric. D. Mabillon a publié dans ſes notes plus amples une lettre d'Etienne à Geofroi, évêque de Chartres, par laquelle il le prie de le venir trouver à Clairvaux où il s'eſt retiré, ne pouvant plus ſoutenir la vue d'un pays où cette cruelle ſcene s'étoit paſſée : cette lettre pourroit bien être encore de ſaint Bernard, quoiqu'on n'y trouve pas ces phraſes empruntées de l'Écriture, dont l'uſage lui eſt ſi familier. L'évêque de Chartres ſe rendit à Clairvaux, pour concerter avec Etienne

Concile de Jouarre.

Lett. CLX. *p.* 160.

App. p. LVIII.

& saint Bernard ce qu'il y avoit à faire. En qualité de Légat, il ordonna aux Evêques des dioceses de Reims, de Rouen, de Tours & de Sens de se trouver au Synode indiqué à Jouarre. On y rendit une sentence qui fut confirmée par Innocent : cette sentence se réduisit à excommunier les assassins, & à défendre de célébrer les saints Mysteres dans tous les endroits où ils se trouveroient. D. Mabillon, dans sa Chronologie de saint Bernard, place en l'an 1131 le meurtre de Thomas, prieur de saint Victor, & celui d'Archambaud, sous-doyen de l'Eglise d'Orléans, arrivé peu-après : il ajoute qu'ils furent l'un & l'autre la cause pour laquelle le Concile de Jouarre fut assemblé; mais cette époque ne s'accorde, ni avec celle des lettres que saint Bernard écrivit sur ce sujet à Innocent, ni avec d'autres circonstances. D. Mabillon lui-même place cet événement en l'an 1133, dans ses notes, ainsi que dans ses Annales, où il dit que saint Bernard en allant d'Italie en Allemagne, vit peut-être en passant son cher Clairvaux, dans le temps qu'arriva le meurtre de Thomas, prieur de saint Victor. Il nous paroît certain que saint Bernard passa à Clairvaux dans cette circonstance, puisque l'évêque de Paris vint l'y trouver, & qu'il écrivit à Geofroi de Chartres de l'y venir joindre.

Ann. l. LXXVI. *n.* 5. *p.* 226.

Saint Bernard demande que les meurtriers d'Archambaud soient punis d'une maniere exemplaire.

Lett. CLXI. *p.* 160.

Lib. I. *Ep.* XVII.

CLXI. La lettre cent soixante-unieme, de l'an 1133, est adressée à Innocent, pour le porter à punir exemplairement les auteurs du meurtre d'Archambaud, sous-doyen de l'Eglise d'Orléans. Il fut assassiné peu après le prieur de S. Victor, comme il est évident par la lettre de S. Bernard, quoique Pierre le Vénérable semble insinuer que le meurtre du Sous-doyen avoit précédé celui du Prieur. « Que faites-» vous, ami de l'époux, pasteur du troupeau de Jesus-Christ, » dit le saint Abbé au Pape? Pourrez-vous trouver quelque » moyen d'arrêter un mal si funeste & si extraordinaire? » Cependant il est nécessaire d'en employer un, qui puisse » remédier pour le temps présent & servir de préservatif » pour l'avenir. .... De nouveaux maux demandent de nou-» veaux remedes » : *Novis morbis novis obviandum est medicamentis.* Saint Bernard insinue qu'il faudroit non-seulement priver de toutes dignités, mais même déclarer inhabiles à en posséder aucune, ceux qui ont contribué à ces attentats.

CLXII & CLXIII. Les deux suivantes, écrites dans le même-temps, l'une à Haimeric, chancelier, l'autre à Jean de Creme, cardinal-prêtre, sont sur le même sujet.

Sur le même sujet.

Lett. CLXII & CLXIII. *p.* 161.

CLXIV. La cent-soixante-quatrieme, de l'an 1138, adressée au pape Innocent, est une relation de ce qui s'étoit passé dans l'élection d'un évêque de Langres. Après la mort de Guillaume, arrivée l'an 1138, l'archevêque de Lyon, & Hugues, duc de Bourgogne, voulurent placer sur le siege de Langres un religieux de Cluni. Le doyen Robert, & l'archidiacre Ponce, avec Olric & les autres Chanoines s'y opposoient, demandant qu'on leur laissât faire librement l'élection : le Pape leur écrivit de ne la faire qu'avec l'avis de personnes sages. Ils jetterent les yeux sur S. Bernard, qui étoit alors à Rome, promettant de suivre son conseil, & le Pape y consentit : malgré ces conventions, on élut un évêque de Langres. S. Bernard, qui apprit cette nouvelle en revenant d'Italie en France, & même qu'on se disposoit à sacrer celui qui avoit été élu, alla à Lyon où la cérémonie devoit se faire, & fit ses plaintes à l'Archevêque qui rejetta la faute sur le fils du duc de Bourgogne : le religieux de Cluni vint aussi à Lyon, mais dès le lendemain il se retira. L'Archevêque écrivit dans le même-temps deux lettres aux chanoines de Langres ; il ordonnoit dans l'une de procéder à une nouvelle élection, & dans l'autre il leur marquoit qu'il n'avoit point rejetté la premiere, mais qu'il avoit seulement remis à un autre temps l'ordination de celui qui avoit été élu ; ce qui renfermoit une contradiction, que saint Bernard ne manque pas de relever. Le moine de Cluni étant ainsi arrêté, alla demander au Roi & obtint l'investiture, après quoi il fit assigner un jour pour l'ordination. Falcon, doyen de Lyon, Ponce, archidiacre de Langres, Bon-ami, chanoine de la même Eglise, & deux religieux de Clairvaux en appellerent au Pape. Tel est le sujet de la lettre cent soixante-quatrieme.

Relation de ce qui s'est passé dans l'élection d'un évêque de Langres.

Lett. CLXIV. *ib.*

CLXV. Dans la cent soixante-cinquieme, il loue Falcon, doyen de Lyon, & Gui, trésorier de la même Eglise, du zele qu'ils avoient témoigné dans cette affaire, & les exhorte à continuer.

S. Bernard loue le zele de ceux qui ont pris part à cette affaire.

Lett. CLXV. *p.* 163.

CLXVI. Dans la cent soixante-sixieme, au pape Inno-

Il se plaint au

Pape de ceux qui ont sacré l'Evêque de Langres.

Lett. CLXVI. *p.* 164.

cent, il se plaint amérement de ce que l'archevêque de Lyon & les évêques d'Autun & de Macon, tous amis de Cluni, ont eu la témérité de sacrer, malgré les appellations faites au saint Siege, celui qu'ils avoient élu évêque de Langres. Saint Bernard étoit arrivé à Clairvaux, & y étoit même malade, lorsqu'il écrivit cette lettre.

Zele trop ardent de saint Bernard: Pierre le Vénérable lui répond & se justifie.

Lett. CLXVII. *p.* 165.

Lett. CLXVIII, CLXIX. *p.* 165. 166.

CLXVII, CLXVIII & CLXIX. La suivante, adressée au même Pape, est encore sur le même sujet, ainsi que la cent soixante-huitieme aux évêques & aux cardinaux de la Cour de Rome, & la cent soixante-neuvieme à Innocent. Toutes ces lettres sont remplies de traits extrêmement vifs, non-seulement contre le moine de Cluni qui avoit été élu évêque de Langres, mais encore contre l'archevêque de Lyon & même contre Pierre le Vénérable. Le religieux élu est traité de monstre, *monstrum*, qui est l'horreur des gens de bien, & la risée des méchans : *Quem, proh pudor ! & boni horrent, & mali rident.* Le Prélat & le respectable abbé de Cluni ne sont gueres mieux traités. « Les dieux de la terre, » dit saint Bernard, c'est-à-dire, l'archevêque de Lyon & » l'abbé de Cluni, enflés de leurs richesses se sont ligués » contre moi, contre une infinité de serviteurs de Dieu, » contre vous, contre eux-mêmes, contre Dieu, contre » toute sorte d'équité & d'honnêteté » : *Dii fortes terræ vehementer elevati sunt, Lugdunensis scilicet archiepiscopus, & Cluniacensis abbas. Hi confidentes in virtute sua, & in multitudine divitiarum suarum gloriantes, adversùm me appropinquaverunt & steterunt : & non adversùm me tantùm, sed adversùm magnam multitudinem servorum Dei, adversùm vos quoque, adversùm seipsos, contra Deum, contra omnem æquitatem & honestatem.* Jamais on ne reconnoîtra à ces traits Pierre le Vénérable, l'un des plus grands hommes de son siecle & des plus recommandables par sa naissance, sa piété, sa modération, la douceur de ses mœurs, & généralement par toutes les qualités du cœur & de l'esprit, qui font les grands hommes & les saints. « Il faut demeurer d'accord, dit un » auteur de la vie de saint Bernard, en parlant de la lettre » où se trouvent les paroles que nous venons de rapporter, » que quand la vivacité de saint Bernard étoit animée par le » zele de la justice, rien n'étoit égal à l'impétuosité de son

Villef. p. 301.

» zele; car comment traite-t-il dans cette lettre (cent ſoixan-
» te-huitieme) ſes meilleurs amis » ? Qu'il nous ſoit donc permis de le dire : le ſaint Abbé de Clairvaux, en ſuivant l'impétuoſité de ſon zele, ne s'eſt pas apperçu qu'il l'emportoit au-delà des juſtes bornes. Il y a même lieu de croire qu'on lui en avoit impoſé ſur le compte du moine de Cluni, élu évêque de Langres, pour en faire un portrait auſſi affreux que celui qu'il fait. Car enfin, ſi ce Moine avoit été tel que le dépeint ſaint Bernard, Pierre le Vénérable auroit-il pris ſa défenſe ? Auroit-il écrit à ſaint Bernard lui-même comme il le fit, pour juſtifier ce Moine ſur les accuſations formées contre lui ? Auroit-il concouru à mettre à la tête d'un Dioceſe un ſujet qui étoit l'horreur des gens de bien, & le jouet des méchans ? Dans les lettres que le ſaint Abbé de Cluni écrivit à ce ſujet, on voit régner une modération admirable, qui rappelle celle de ſaint Auguſtin répondant à ſaint Jérôme. « Je ne ſuis pas ſurpris, dit-il, & on ne
» doit point l'être, ſi de mauvais bruits qu'on débite à un
» homme de bien, lui déplaiſent : mais il falloit faire attention,
» que ſi ces bruits pouvoient être vrais, ils pouvoient auſſi
» être faux. C'eſt pourquoi avant que de s'en aſſurer, il ne
» falloit pas les publier devant les tribunaux des Juges & des
» Evêques. Il falloit penſer (c'eſt une plainte que l'amitié
» me donne droit de dépoſer dans le ſein d'un intime ami)
» que celui, dont il s'agit, eſt moine de votre égliſe de
» Cluni, & fils de l'Abbé que vous aimez. Il falloit conſidé-
» rer que les perſonnes, par le canal deſquelles vous avez
» appris les choſes qui vous ont fait peine, ſont les ennemis
» jurés des religieux de Cluni, auxquels ils font la guerre
» avec le plus grand acharnement, n'épargnant ni les calom-
» nies, ni les ſacrileges. Il falloit voir s'il étoit de votre
» prudence d'ajouter foi à ce que de telles perſonnes vous
» ont dit : il ne convient ni à vous, ni à aucun homme de
» bien, de s'en rapporter à des ennemis ſi déclarés. Croyez
» plutôt à des perſonnes de la maiſon, qu'à des étrangers ; à
» des perſonnes connues, qu'à des inconnues ; à des amis qui
» vous diſent vrai, qu'à des ennemis qui calomnient. Croyez
» à moi, ce moi qui vous ſuis connu, & qui fais gloire d'ê-
» tre votre ami. Je ne puis être exempt de tout menſonge,

Lib. I. *Ep.* XXIX. *Ann. l.* LXXVII. *n.* 7. *p.* 299.

» puiſque tout homme eſt menteur ; mais à Dieu ne plaiſe » que je faſſe un menſonge, lorſque je puis l'éviter ». Pierre le Vénérable ajoute enſuite, qu'il avoit interrogé le religieux, qu'il n'avoit rien omis pour en tirer la vérité ſur les accuſations formées contre lui, & qu'il lui avoit témoigné être prêt de ſe juſtifier, même par le ſerment. Enfin le reſpectable abbé de Cluni déclare à ſaint Bernard, que s'il prend la défenſe de ſon religieux, ce n'eſt point par le deſir de le voir placé ſur un ſiege épiſcopal ; mais ſeulement parce qu'un véritable Iſraélite ne doit ni noircir, ni ſouffrir qu'on noirciſſe la réputation d'une fille d'Iſraël.

Nous ignorons ſi ſaint Bernard fit réponſe à cette lettre ; ce qui eſt certain, c'eſt qu'il réuſſit à faire caſſer par le Pape l'élection du moine de Cluni ; & Godefroi, prieur de Clairvaux, fut élu, ſur le refus de ſaint Bernard, pour remplir le ſiege de Langres. Ajoutons une choſe qui fait beaucoup d'honneur à Pierre le Vénérable, c'eſt que l'eſtime & l'amitié que ce grand homme avoit pour ſaint Bernard, ne ſouffrirent aucune altération dans cette rencontre, ni dans aucune autre : il le témoigne lui-même avec une effuſion de cœur, qui prouve bien ſa grandeur d'ame.

Reſpect de ſaint Bernard pour l'autorité royale.

Lett. CLXX. *p.* 166.

CLXX. La lettre cent ſoixante dixieme, écrite l'an 1138, eſt adreſſée à Louis le Jeune, roi de France, à qui on avoit rapporté que Godefroi, élu évêque de Langres, s'étoit mis en poſſeſſion de ſon Egliſe, quoiqu'il n'eût pas reçu l'inveſtiture du temporel. Saint Bernard commence par déclarer à ce Prince, que quand tout l'univers conjuré contre lui voudroit l'engager à entreprendre quelque choſe contre Sa Majeſté, cependant il conſerveroit la crainte de Dieu, & ne ſeroit pas aſſez téméraire pour offenſer un Roi qui regne par ſon ordre. Après cela il aſſure que le nouvel évêque n'eſt point encore entré dans la ville, & ne s'eſt mêlé de rien : il inſinue au Roi qu'il ne ſoutient pas les flatteuſes eſpérances qu'on avoit conçues de lui, lors de ſon ſacre ; à la fin de la lettre, il le prie de confirmer par ſon conſentement l'élection de Godefroi, & de ne pas différer de lui donner l'inveſtiture.

Il demande au Pape le Pallium

CLXXI. Dans la ſuivante, écrite l'an 1139, au pape Innocent, il fait l'éloge de Falcon nouvellement placé ſur le

fiege de l'églife de Lyon, & demande pour lui la plénitude de l'honneur eccléfiaftique (c'eft-à-dire, le Pallium) qui eft le feul ornement qui lui manque.

pour l'archevêque de Lyon.

Lett. CLXXI. *p.* 168.

CLXXII. La cent foixante-douzieme, de la même année, au même Pape, eft écrite au nom de Godefroi, évêque de Langres, qui en qualité de fuffragant de l'archevêque de Lyon, demande le Pallium pour fon métropolitain.

Sur le même fujet.

Lett. CLXXII. *ib.*

CLXXIII. Dans la cent foixante-treizieme, de la même année, adreffée à Falcon, il marque à ce prélat qu'il a écrit au pape Innocent en fa faveur, & il lui recommande les religieux de Beniffon-Dieu, *Benedictio-Dei*, abbaye de Cîteaux, fondée l'an 1138.

Il recommande à Falcon des religieux.

Lett. CLXXIII. *ib.*

CLXXIV. La cent foixante-quatorzieme, de l'an 1140, eft la fameufe lettre écrite aux Chanoines de l'églife de Lyon, au fujet de l'établiffement de la fête de la Conception de la fainte Vierge. Après avoir d'abord loué l'églife de Lyon, qu'il met au-deffus de toutes les églifes des Gaules, non-feulement à caufe de la dignité de fon fiege, mais encore pour plufieurs autres raifons, & fpécialement parce que dans les offices eccléfiaftiques elle n'a jamais confenti à aucune nouveauté; il témoigne fa furprife de ce que quelques-uns d'entr'eux ont voulu introduire depuis peu une Fête que l'Eglife ne connoît point, « Que la raifon défap» prouve, & dont on ne voit aucune trace dans la tradition: » *Quam ritus Ecclefiæ nefcit, non probat ratio, non commendat* » *antiqua traditio.* Sommes-nous, dit-il, plus favans ou » plus dévots que nos peres? C'eft une préfomption dange» reufe, de vouloir faire ce que leur prudence n'a pas jugé à » propos. La chofe même n'eft pas de nature à avoir pu leur » échapper, s'ils n'avoient pas jugé qu'elle ne devoit point » fe faire ».

La fête de la Conception de la faint. Vierge, nouvelle dans l'Eglife, défapprouvée par la raifon, inconnue dans la tradition.

Lett. CLXXIV. *p.* 169.

« Mais, dites-vous, la Mere de Dieu mérite de grands » honneurs. J'en conviens; mais ces honneurs doivent être » fondés fur la raifon. Cette Vierge royale eft comblée de » tant de prérogatives fingulieres, qu'elle n'a pas befoin d'un » faux honneur. Honorez la pureté de fon corps, la fainteté » de fa vie; admirez fa virginité féconde, refpectez le fruit » divin qu'elle a produit, publiez qu'elle a conçu fans con» cupifcence & enfanté fans douleur. Louez-la comme une

Louanges véritables de la fainte Vierge: elle n'a pas befoin d'un faux honneur.

» Vierge révérée des Anges, desirée des nations, connue
» des Patriarches & des Prophetes, choisie de Dieu, & pré-
» férée à toutes les autres. Donnez-lui les noms d'instru-
» ment de grace, de médiatrice du salut, de réparatrice du
» monde: elevez enfin par vos éloges celle qui est élevée
» au-dessus des Anges. Voilà ce que l'Eglise chante en l'hon-
» neur de la Vierge, & ce qu'elle m'a appris à chanter. Je
» m'attache avec confiance à ce qu'elle m'enseigne, & j'en
» instruis les autres; mais j'ai scrupule d'admettre ce qu'elle
» ne m'enseigne pas ».

Prérogatives de Marie : elle a été exempte de tout péché actuel : sa conception n'a pu être sainte : elle est née dans la sainteté.

n. 3.
n. 5.
n. 6.

Saint Bernard fait voir quelles sont les véritables prérogatives de la sainte Vierge, dans les fêtes que l'Eglise célebre en son honneur, savoir celles de son Assomption & de sa Nativité qui a été toute sainte : il enseigne qu'elle a été exempte de tout péché actuel, ayant reçu une si grande abondance de graces, que non-seulement elle a été sainte dans sa naissance, mais encore préservée de tout péché pendant qu'elle a vécu; puis il demande quel surcroît de graces ont peut ajouter à ces prérogatives. « C'est d'honorer
» encore, disent-ils, sa conception qui a précédé sa nais-
» sance; parce que si cette conception n'eût précédé, on
» n'auroit pas pu honorer sa naissance ». Saint Bernard réfute ce raisonnement, dont il montre le ridicule : il ne témoigne pas non plus faire beaucoup de cas d'un écrit dans lequel on prétendoit que cette fête étoit autorisée par une révélation divine. « Pour moi, dit-il, j'ai pour suspects de
» tels écrits, qui n'ont pour fondement ni raison, ni au-
» torité évidente. Car quelle est la justesse de cette consé-
» quence? Marie est née dans la sainteté, donc elle y a été
» conçue. Est-ce que sa conception est sainte, pour avoir
» précédé sa sainteté? Il a été sans doute nécessaire qu'elle
» la précédât; mais il ne s'ensuit pas qu'elle ait eu part à sa
» sainteté. D'où la puiseroit-elle? Par où la transmettroit-
» elle? Il a fallu au contraire que Marie ait été sanctifiée
» après avoir été conçue, afin de pouvoir naître dans la sain-
» teté qu'elle n'avoit point eue dans la conception qui
» avoit précédé sa naissance. Direz-vous que sa naissance,
» quoique postérieure, a communiqué sa sainteté à sa
» conception, qui est la premiere dans l'ordre des temps?
» Cela

» Cela ne se peut ; la sanctification de Marie, qui a suivi » sa conception, a pu s'étendre à sa naissance, mais non pas » remonter par un effet rétroactif jusqu'au temps de sa con- » ception. Comment donc sa conception sera-t-elle sainte? » *Unde ergo conceptionis sanctitas?* Dira-t-on que Marie n. 7.
» prévenue de la grace sanctifiante, étoit deja sainte avant » que d'être conçue ; & que comme sa naissance fut sainte, » parce qu'elle fut sanctifiée avant que de naître, sa concep- » tion l'est aussi, parcequ'elle étoit sainte avant que d'être » conçue? Mais il n'est pas possible qu'elle ait été sainte » avant que d'être, & elle n'étoit pas avant que d'être con- » çue. Peut-être que dans l'union charnelle de ses parens » la sainteté s'est unie à la conception, ensorte qu'elle a été » sanctifiée & conçue en même-temps. Mais cela répugne à » la raison. Comment la sainteté sera-t-elle sans l'Esprit- » Saint? Et comment allier l'Esprit-Saint avec le péché? Or » comment le péché ne se trouve-t-il pas dans une action où » regne la concupiscence? A moins qu'on ne prétende qu'elle » a été conçue du Saint-Esprit, sans l'opération d'aucun » homme...... Après cela n'ayant pu être sanctifiée » avant que d'être conçue, puisqu'elle n'étoit pas encore ; ne » l'ayant pu être au moment de sa conception, à cause du » péché dont elle est inséparable, il ne reste plus qu'à croire » qu'elle l'a été après sa conception, & qu'ayant été puri- » fiée du péché originel, elle est née dans la sainteté, mais » qu'elle n'y a pas été conçue » : *Restat ut post conceptionem in utero jam existens, sanctificationem accepisse credatur, quæ excluso peccato sanctam fecerit nativitatem, non tamen & conceptionem.*

Jesus-Christ seul a été conçu dans la sainteté.

« C'est pourquoi, continue saint Bernard, quoiqu'il y en » ait quelques-uns en très-petit nombre qui soient nés saints, » nul n'a été conçu dans la sainteté, excepté celui, qui de- n. 8.
» vant sanctifier les hommes & expier le péché, en devoit » seul être exempt. Jesus-Christ seul est conçu du Saint-Es- » prit, parce que lui seul est saint avant que d'être conçu. » Excepté Jesus-Christ, tous les enfans d'Adam doivent s'ap- » pliquer ce que dit l'un d'eux avec autant de vérité que » d'humilité : *J'ai été conçu dans l'iniquité, ma mere m'a conçu* Ps. L.
» *dans le péché* ».

Nulle raison d'établir cette fête: la sainte Vierge ne sauroit approuver une nouveauté introduite contre l'usage de l'Eglise.
n. 9.

« Celá étant, sur quel fondement établira-t-on la fête de » la Conception ? *Quænam jam erit festivæ ratio Conceptio-* » *nis ?* Comment, dis-je, appellera-t-on sainte une concep- » tion qui ne vient point du Saint-Esprit, pour ne pas dire » qu'elle vient du péché ? *Quo pacto, inquam, aut sanctus asse-* » *retur conceptus, qui de Spiritu-Sancto non est, ne dicam de* » *peccato est ?* ou comment en célébrera-t-on la fête, n'étant » nullement sainte ? *Aut festus habebitur, qui minimè sanctus* » *est ?* La glorieuse Vierge n'a pas besoin d'un honneur par » lequel il semble qu'on honore le péché, & qu'on lui attri- » bue une sainteté qu'elle n'a pas : *Libenter gloriosa hoc honore* » *carebit, quo vel peccatum honorari, vel falsa induci videtur* » *sanctitas.* D'ailleurs elle ne sauroit approuver une nou- » veauté, introduite contre l'usage de l'Eglise ; nouveauté » qui est la mere de la témérité, la sœur de la superstition, » la fille de la légéreté » : *Nulla ei ratione placebit contra Eccle- siæ ritum præsumta novitas, mater temeritatis, soror supers- titionis, filia levitatis.*

On ne doit point instituer légérement de nouvelles fêtes & sans consulter le saint Siege : saint Bernard soumet son jugement au sien.

Saint Bernard, après toutes ces raisons, dit aux Chanoines à qui il écrit, qu'avant d'instituer cette fête il falloit consulter le saint Siege, au lieu de condescendre sans réflexion à la simplicité des ignorans ; puis il ajoute : « J'avois » déja remarqué cette erreur, c'est l'expression de saint Ber- » nard, dans quelques personnes ; mais j'ai fermé les yeux, » excusant une dévotion que la simplicité de leur cœur & » le zele pour la sainte Vierge leur avoit inspirée ([a]). Mais » voyant la superstition s'introduire parmi les sages, & dans une » Eglise célebre, je n'ai pas cru devoir le dissimuler ». Cependant il soumet son sentiment au jugement des docteurs plus éclairés que lui, & à la décision de l'Eglise Romaine, déclarant qu'il est prêt de se rétracter s'il a avancé quelque chose de contraire à ce qu'elle décidera.

En quel temps la sainte Vierge a été sanctifiée selon saint Bernard : son sentiment attaqué & soutenu par différentes personnes.

L'Auteur de l'Histoire Littéraire de Lyon, le pere Colonia, dit que la lettre dogmatique que saint Bernard écrivit à l'Eglise Métropolitaine de Lyon, au sujet de l'immaculée Conception, a fait grand bruit dans la république des let-

([a]) *Ante quidem apud aliquos* errorem *compereram ; sed dissimulabam, parcens devotioni, quæ de simplici corde & amore Virginis veniebat. Verum apud sapientes. .... superstitione deprehensa ; nescio, &c.*

tres ; il prétend même qu'elle y a excité de vives contestations, qui durent encore depuis six siecles. Sans relever ce que dit le pere Colonia, & sans entrer dans les contestations dont il veut parler, nous remarquerons seulement, d'après le Pere Mabillon, que la lettre de saint Bernard fut attaquée de son vivant dans un Traité publié sur ce sujet, faussement attribué à saint Anselme ; elle le fut encore, après la mort de saint Bernard, par un moine Anglois, nommé Nicolas ; celui-ci fut refuté par Pierre de Celles. Dans le même-temps Potton, prêtre & moine de Prum, blâma les Moines qui avoient introduit de nouvelles fêtes. Quant au sentiment de saint Bernard, il est exprimé en des termes si clairs, qu'il n'est pas possible de leur donner un sens favorable à l'opinion de ceux qui soutiennent l'immaculée Conception. La comparaison qu'il fait de la sanctification de la sainte Vierge avec celle de Jérémie & de saint Jean-Baptiste, n'y mettant d'autre différence qu'en ce que la sainte Vierge a reçu une plus grande abondance de grace ; cette comparaison, dis-je, fait voir qu'il a cru que la sainte Vierge n'a été sanctifiée qu'après l'union de son corps & de son ame, & non au premier instant qu'elle fut conçue. Cependant la fête de la Conception a enfin été établie dans toute l'Eglise, par l'autorité du Concile général de Basle.

Hist. Litt. t. 11. p. 333, 339.

Not. sus. p. LXI. n.

Pet. Cell. l. IX. Ep. X.

Saint Bernard recommande les Chevaliers du Temple.

Lett. CLXXV. *p.* 172.

CLXXV. La cent soixante-quinzieme lettre, de l'an 1135, est une réponse au patriarche de Jérusalem, qui avoit écrit plusieurs fois à saint Bernard, & lui avoit envoyé du bois de la vraie Croix : le saint Abbé lui en témoigne sa reconnoissance, & lui recommande les Chevaliers du Temple.

Adalbéron témoigne au Pape le desir qu'il a de l'aller voir : il se plaint de ses suffragans.

Lett. CLXXVI. *p.* 172.

Lett. CLXXVII. *p.* 173.

CLXXVI & CLXXVII. La cent soixante-seizieme, de l'an 1135, & la cent soixante-dix-septieme, de l'an 1139, sont écrites l'une & l'autre au nom d'Adalbéron, archevêque de Treves, au pape Innocent II. Adalbéron est le même que le primicier de Mets, à qui la lettre trentieme est adressée. Dans la premiere, le Prélat marque au Pape qu'il a depuis long-temps un extrême desir d'aller en personne rendre ses devoirs à Sa Sainteté ; mais que ses affaires ne le lui ayant pas permis, il envoye Hugues, archidiacre de Toul, pour y suppléer : il assure le Pape de la fidélité des Eglises de France & d'Allemagne, & ajoute que le Roi, c'est-à-

dire, l'empereur Lothaire, se prépare à aller à son secours avec une puissante armée. Dans la cent soixante-dix-septieme, il se plaint des peines qu'il souffre dans un Diocese, dont il ne s'est chargé que malgré lui; ce qui l'afflige le plus, c'est que ses suffragans qui devroient le secourir, sont de jeunes gens nobles qui s'opposent au bien qu'il veut faire, & le traversent en tout. On ne connoît plus, dit-il, dans nos Dioceses, ni ordre, ni justice, ni honneur, ni religion: *Jus, fas, honestas, religio in nostris Episcopatibus perierunt.*

Saint Bernard s'éleve avec force contre l'abus des appels fréquens au Pape.

Lett. CLXXVIII. p. 174.

CLXXVIII. La cent soixante-dix-huitieme est adressée au même Pape, & sur le même sujet. Les deux précédentes, écrites au nom d'Adalbéron, n'ayant eu aucun effet, saint Bernard indigné de voir l'iniquité triompher de la justice, en écrivit une en son propre nom avec toute la force & la liberté que son zele étoit capable de lui inspirer. On peut en juger par le début: « Je parle avec liberté, dit-il, » parce que mon amour est sincere: il ne l'est point, lorsqu'u» ne délicatesse scrupuleuse & une défiance timide impose » silence à un ami. La plainte que l'archevêque de Treves » fait de vous, ne lui est pas particuliere; elle lui est com» mune avec beaucoup d'autres, & même avec vos meilleurs » amis. Tous les Pasteurs de ces Provinces, qui ont à cœur » le salut des ames, crient tous d'une voix, qu'il n'est plus » de justice dans l'Église, que ses chefs sont inutiles, que » l'autorité Episcopale est entiérement avilie, puisqu'aucun » Evêque ne peut venger les injures faites à Dieu, ni punir » le crime, même dans son Diocese. On en rejette la faute » sur vous & sur la Cour de Rome. Vous détruisez, disent » ils, le bien qu'ils font, & vous rétablissez le mal qu'ils ont » détruit. Tout ce qu'il y a de scélérats & de chicaneurs » dans le peuple & dans le clergé, & même de moines chas» sés de leurs monasteres, courent à vous & reviennent » fiers & triomphans d'avoir trouvé des protecteurs en » vous, au lieu qu'ils auroient dû n'y trouver que des ven» geurs de leurs crimes». En parlant de la sorte, saint Bernard a en vue l'abus des appels fréquens au Pape, par le moyen desquels toute l'autorité des Evêques étoit anéantie, & les crimes demeuroient impunis. Toute la lettre est écrite

avec la même liberté ; il y parle de l'état déplorable de l'Eglise de saint Jangoulf de Toul, & de quelques autres affaires auxquelles le Pape n'apporte aucun remede : il lui représente que les gens de bien sont surpris & scandalisés de ce que le saint Siege protege des Evêques qui sont des tyrans plutôt que des Evêques, & dont les mœurs indignes de leur caractere feroient horreur même dans un séculier : il recommande à la fin de la lettre l'Agent que l'archevêque de Treves envoyoit à Rome, & fait son éloge. D. Mabillon place cette lettre en l'an 1139 ; c'est peut-être une faute d'impression, car elle paroît être plutôt de l'année 1135, ou 1136.

CLXXIX. La suivante cent soixante-dix-neuvieme, de la même année, est écrite au même Pape, en faveur d'Adalbéron, contre l'abbé de saint Maximin. Saint Bernard prie le Pape d'ouvrir les yeux, & de suspendre un peu ses occupations, pour considérer jusqu'à quel point on a surpris sa religion ; puisqu'il souffre qu'un homme, tel que l'abbé de saint Maximin, réduise un Prélat de mérite a être l'opprobre de ses voisins.

Il se plaint au Pape de ce qu'on a surpris sa religion.

Lett. CLXXIX. *p.* 176.

CLXXX. Dans la cent quatre-vingtieme, de l'an 1136, il prie le Pape de révoquer la sentence qu'il avoit prononcée par surprise en faveur de l'abbé de saint Maximin contre Adalbéron : il lui dit à ce sujet que « Le Siege apostolique a » cela de particulier qu'il ne se fait point une peine de révo- » quer, sitôt qu'il s'en apperçoit, ce qui lui a été extorqué » par la fraude & le mensonge. Aussi, ajoute-t-il, est-il » selon les regles de l'honneur & de l'équité, que nul im- » posteur ne profite de son imposture, sur-tout auprès du saint » Siege & du souverain Pontife » : *Hoc solet habere præcipuum apostolica sedes, ut non pigeat revocare quod a se fortè deprehenderit fraude elicitum, non veritate promeritum. Res plena æquitate, & laude digna, ut de mendacio nemo lucretur, præsertim apud sanctam & summam sedem.* C'est pour cela que saint Bernard sollicite pour l'archevêque de Treves, connoissant son mérite, l'intention qui le fait agir, & la justice de sa cause. Ce Prélat avoit retiré le monastere de saint Maximin des mains d'un séculier, qui à titre de protecteur le pilloit, & il vouloit y mettre la réforme.

Le saint Siege révoque sans peine ce qui lui a été extorqué par fraude.

Lett. CLXXX. *p.* 176.

Reconnoiſſance de ſaint Bernard pour les bienfaits.

Lett. CLXXXI. *p.* 177.

CLXXXI. La cent quatre-vingt-unieme, de l'an 1136, au chancelier Haimeric, ne renferme que des témoignages de la reconnoiſſance de ſaint Bernard pour tous les bienfaits qu'il avoit reçus de lui.

Vive réprimande que fait ſaint Bernard.

Lett. CLXXXII. *ib.*

CLXXXII. La cent quatre-vingt-deuxieme, de la même année, à Henri, archevêque de Sens, qui avoit dépoſé ſon archidiacre, eſt d'un ſtyle bien différent de la précédente. Saint Bernard y fait à ce Prélat une réprimande des plus vives ſur la dureté de ſon caractere : *Odibilem duritiam.* Il lui reproche d'être d'une humeur intraitable, de n'avoir d'autre regle que ſon caprice, de tout faire par empire ſans jamais conſulter la volonté de Dieu, de ſe rendre le jouet de ſes ennemis, de ne donner à ſes amis que des ſujets de plainte. Penſez-vous, lui dit-il, que la juſtice ſoit bannie de tout le monde, comme elle l'eſt de votre cœur : *Itane putatis periiſſe juſtitiam de toto orbe, ſicut de corde veſtro.* Il finit en lui diſant, qu'il lui a écrit en des termes durs & piquans, qui peut-être ne lui plairont pas ; mais que cependant ce n'eſt pas une imprudence de ſa part, s'il veut rentrer en lui-même & ſe corriger.

L'obéiſſance dûe au ſaint Siege.

Lett. CLXXXIII. *p.* 178.

CLXXXIII. La cent quatre-vingt-troiſieme, de l'an 1139, eſt adreſſée à Conrad, roi des Romains (ſucceſſeur de Lothaire III, dont il avoit été concurrent). Ce Prince avoit écrit à ſaint Bernard, & lui avoit fait quelque reproche de ce qu'il avoit favoriſé ſon concurrent. Le Saint lui répond, qu'il ſait que *tout homme doit être ſoumis aux Puiſſances ;* & que *celui qui leur réſiſte, réſiſte à l'ordre de Dieu.* Il ſouhaite que Conrad obſerve lui-même ce précepte, en rendant au ſaint Siege & au vicaire de ſaint Pierre l'obéiſſance qu'il exige lui-même de ſes ſujets.

Rom. XIII. 1.

Saint Bernard ne peut envoyer les religieux que le Pape demande.

Lett. CLXXXIV.

CLXXXIV. Dans la cent quatre-vingt-quatrieme, de l'an 1140, au pape Innocent, ſaint Bernard s'excuſe de ne lui point envoyer de religieux, ſur ce qu'il a formé trois nouveaux établiſſemens depuis ſon départ d'Italie, & qu'il lui en reſte encore d'autres à faire.

Exhortation à a pénitence.

Lett. CLXXXV.

CLXXXV. La cent quatre-vingt-cinquieme, de l'an 1137, eſt adreſſée à Euſtache, uſurpateur du ſiege de Valence (en Dauphiné) pour l'engager, par la vue de ſon âge, de la mort prochaine & du jugement de Dieu, à rentrer en lui-

même, & à faire pénitence. Après lui avoir donné de salutaires instructions sur la fausse honte qui pouvoit le retenir, sur les flatteurs qui l'environnoient, il finit en lui disant, qu'il gardera le silence jusqu'à ce qu'il sache de quelle maniere il a reçu ses avis.

CLXXXVI. La cent quatre-vingt-sixieme, écrite vers l'an 1140, est adressée à Simon, fils du châtellain de Cambrai, qui desiroit d'avoir un entretien avec saint Bernard : il lui recommande les religieux du monastere de Vaucelles, fondé l'an 1132, près de Cambrai, & le prie de confirmer la donation faite par son pere.

Saint Bernard demande quelques graces.

Lett. CLXXXVI. *p.* 180.

CLXXXVII. La cent quatre-vingt-septieme, de l'an 1140, est adressée aux Evêques qui devoient s'assembler dans l'octave de la Pentecôte à Sens, pour condamner les erreurs d'Abélard : il les exhorte à défendre les intérêts de la foi.

Concile de Sens contre Abélard.

Lett. CLXXXVII. *ib.*

CLXXXVIII. Dans la cent quatre-vingt-huitieme, de la même année, & sur le même sujet, il représente aux Evêques & aux Cardinaux de l'Eglise Romaine, l'obligation qu'ils ont de retrancher du royaume de Dieu les scandales, d'en arracher les épines & d'en étouffer les divisions. Il déclare qu'il a recours à l'Eglise Romaine, pour empêcher qu'on n'altere la foi, qu'on ne fasse injure à Jesus-Christ, qu'on n'insulte aux Peres, &c. « On se moque de la foi des simples, » dit-il, on veut pénétrer dans les secrets de Dieu, on agite » témérairement des questions sur les choses les plus relevées, » on insulte aux Peres, parce qu'ils ont cru qu'il falloit les » assoupir, loin de vouloir les résoudre » : *Irridetur simplicium fides, eviscerantur arcana Dei, quæstiones de altissimis rebus temerariè ventilantur, insultatur Patribus, quod eas magis sopiendas, quàm solvendas censuerint.* Après ces accusations générales & autres qui regardent Abélard, le saint Abbé venant au détail continue ainsi : « Lisez le livre de Pierre Abélard, » à qui il donne le titre de *Théologie* : vous y verrez comment » il parle de la sainte Trinité, de la génération du Fils, de » la procession du Saint-Esprit, & d'une infinité d'autres » points, sur lesquels il s'explique d'une maniere nouvelle » & contraire à la foi orthodoxe. Lisez un autre livre qu'il » a intitulé des *Sentences*, & celui qui a pour titre, *Connoissez-vous vous-même* : considérez la quantité prodigieuse

Erreurs d'Abélard : saint Bernard demande qu'il soit puni.

Lett. CLXXXVIII. *p.* 181.

» d'erreurs & de blaſphêmes qu'il y a raſſemblés; ce qu'il » penſe de l'ame de Jeſus-Chriſt, de ſa Perſonne, de ſa deſcente aux enfers, du Sacrement de l'autel, de la puiſſance » de lier & de délier, du péché originel, de la concupiſcence, du péché de la délectation, du péché de foibleſſe, du » péché d'ignorance, de l'action du péché, & de la volonté » de pécher ». Ce détail eſt ſuivi d'une exhortation à punir publiquement celui qui a commis ces excès, afin que la condamnation publique de celui qui a péché publiquement reprime ces eſprits audacieux, qui donnent les ténebres pour la lumiere, qui dogmatiſent juſque dans les carrefours, & répandent dans leurs écrits les erreurs dont ils ſont infectés.

Les ſcandales multipliés font deſirer la mort à ſaint Bernard : Abélard auteur d'un nouveau ſcandale : le mépris des Peres, caractere des novateurs.

Lett. CLXXXIX. *p.* 182.

CLXXXIX. Dans la cent quatre-vingt-neuvieme, de la même année, au pape Innocent, ſaint Bernard témoigne la vive douleur qu'il reſſent de tant de ſcandales, qui lui rendent la vie ennuyeuſe & lui font deſirer de mourir. Il s'étoit flatté de jouir de quelque tranquillité, dès que la fureur du lion ſeroit domptée, c'eſt-à-dire, dès que le ſchiſme de Pierre de Léon ſeroit éteint; mais à peine, dit-il, ſommes-nous échappés de la gueule du lion, que nous ſommes attaqués par un dragon (ce dragon eſt Pierre Abélard), dont je vois avec douleur que les écrits volent de toutes parts & ſe liſent juſque dans les places publiques ; les ténebres ſont ſubſtituées à la lumiere ; la ville & la campagne ſont imbues de ſes erreurs ; le poiſon en eſt ſi bien préparé, que tout le monde l'avale comme un breuvage délicieux : on y forge, continue ſaint Bernard, un nouvel Evangile, on établit une foi nouvelle ; on ne traite plus des vertus & des vices ſelon les principes de la morale ; on ne parle plus des Sacremens ſelon la regle de la foi ; on n'explique plus le myſtere de la Trinité avec une ſage & diſcrete ſimplicité : tout eſt renverſé, tout eſt oppoſé à la méthode employée juſqu'à préſent, & contraire à ce que nous avons reçu. L'auteur de ce nouveau ſcandale eſt Pierre Abélard, qui comme un autre Goliath ſe préſente armé de toutes pieces, précédé de ſon écuyer, qui eſt Arnaud de Breſſe, & inſulte l'armée d'Iſraël avec d'autant plus d'inſolence, qu'il eſt fier de l'abſence de David. Pour abaiſſer les Peres, il fait de grands

grands éloges des Philosophes, dont il préfere les découvertes & les nouveautés à la créance & à la doctrine des Peres. (Le mépris des Peres a de tout temps été le caractere des novateurs & des hérétiques).

Saint Bernard rapporte ensuite ce qui s'étoit passé entre lui & Abélard. Il m'appelle moi-même, dit-il, pour combattre tête à tête avec lui : *Me omnium minimum expetit ad singulare certamen.* L'archevêque de Sens écrivit à saint Bernard, à la sollicitation d'Abélard, pour qu'il se rendît à Sens, où Abélard devoit défendre sa doctrine en présence des Evêques. Le saint Abbé refusa d'abord, s'en excusant sur différens prétextes, en particulier parce qu'il lui paroissoit que c'étoit une chose indigne de commettre avec les frivoles raisonnemens d'un homme la cause de la foi qui est fondée sur la vérité même : *Tum quia judicarem indignum, rationem fidei humanis committi ratiunculis agitandam, quam tam certa ac stabili veritate constat esse subnixam.* Ce refus de saint Bernard rendit Abélard plus fier : ce fut un triomphe pour lui & pour ses disciples, mais le triomphe ne fut pas de longue durée. Le saint Abbé cédant enfin aux sages remontrances de ses amis qui lui représenterent les mauvais effets que produiroit son absence, se trouva au rendez-vous dans le temps marqué, sans défense & sans préparation, mais pénétré de cette parole de l'Evangile, *Ne méditez point ce que vous répondrez, &c.* L'assemblée étoit composée des Evêques & des Abbés, d'un grand nombre de Religieux, de Professeurs, de savans Ecclésiastiques : le Roi même y étoit en personne. Abélard s'étant présenté, on produisit contre lui certaines propositions extraites de ses écrits : à peine en eut-on commencé la lecture, qu'il sortit sans vouloir l'entendre, en appellant (ce qui me paroît injuste, dit saint Bernard) des juges qu'il avoit choisi lui-même : *Quæ cùm cœpissent legi, nolens audire exivit, appellans ab electis judicibus, quod non putamus licere.* Les articles furent examinés, & trouvés contraires à la foi & à la vérité par toute l'assemblée. Après ce récit, saint Bernard dit au Pape, que c'est au successeur de saint Pierre à voir si le siege de cet Apôtre doit servir d'asyle à celui qui combat sa foi : *Verum tu, o successor Petri, judicabis, an debeat habere refugium sedem Petri, qui Petri*

Saint Bernard refuse d'abord d'assister à l'assemblée de Sens, il s'y rend enfin : Abélard en appelle : saint Bernard exhorte le Pape à le condamner.

Matt. x. 19.

fidem impugnat : il l'exhorte fortement à condamner les erreurs, afin de mettre le comble à ses vertus, en marchant sur les traces de ses illustres prédécesseurs.

Lett. cxc. *ib.*

CXC. La cent quatre-vingt-dixieme, sur les erreurs d'Abélard, est adressée au pape Innocent : l'éditeur l'a renvoyée au tome second parmi les Traités.

Présomption d'Abélard : ses erreurs condamnées.

Lett. cxci. *p.* 184.

CXCI. La cent quatre-vingt-onzieme, de la même année, est écrite au même Pape, au nom de Samson, archevêque de Reims, de Josselin, évêque de Soissons, de Geofroi de Châlons, & d'Alvise d'Arras. Ces Prélats y représentent Abélard comme un homme plein de présomption, grand à ses yeux, enflé de son savoir, qui détruit le mérite de la foi, & s'est mis dans la tête qu'il pouvoit comprendre par sa raison tout ce que Dieu est, &c. Ils remarquent que son livre sur la Trinité avoit déja été condamné au feu par le Légat du saint Siege, & qu'ayant été nouvellement accusé par l'abbé de Clairvaux en présence des Evêques, il en a appellé à Rome, récusant le lieu & le juge qu'il avoit lui-même choisis : ils ajoutent qu'ils se sont contentés de condamner les propositions extraites des livres d'Abélard, sans rien décerner contre sa personne, par considération pour le saint Siege : ils exhortent Sa Sainteté à apporter un prompt remede à un mal qui s'étend de plus en plus.

Détail des erreurs d'Abélard.

Lett. cxcii. *p.* 185.

CXCII. La cent quatre-vingt-douzieme, de la même année, est adressée à Gui du Châtel, cardinal-prêtre (depuis Pape sous le nom de Céléstin II). Il lui insinue que l'attachement qu'il a pour Abélard, dont il avoit été disciple, ne doit pas aller jusqu'à favoriser les erreurs de son maître : il fait un court détail de ces erreurs, & accuse Abélard de parler en Arien de la Trinité, en Pélagien de la Grace, en Nestorien de la Personne de Jesus-Christ : *Cùm de Trinitate loquitur, sapit Arium ; cùm de Gratia, sapit Pelagium ; cùm de Persona Christi, sapit Nestorium.*

Portrait d'Abélard, sa doctrine, il la soutient avec opiniâtreté.

Lett. cxciii. *ib.*

CXCIII. La cent quatre-vingt-treizieme, de la même année, sur le même sujet, est adressée au cardinal Yves (qui avoit été chanoine de saint Victor de Paris). Après y avoir fait un portrait affreux d'Abélard, il vient à sa doctrine, & l'accuse de prêcher hautement l'iniquité, d'altérer l'intégrité de la foi, de passer les bornes que nos Peres ont

prescrites, en disputant sur les Sacremens & sur la Trinité, de fabriquer de nouveaux dogmes, de les défendre avec une opiniâtreté qui le rend encore plus hérétique, qu'il ne l'est par les erreurs mêmes qu'il enseigne, d'anéantir la vertu de la Croix, d'être tombé dans un égarement pire que le premier, depuis qu'il a été condamné à Soissons. Saint Bernard ajoute qu'Abélard vit cependant dans une grande assurance, fondée sur ce qu'il a des disciples parmi les Cardinaux & dans le Clergé de Rome; qu'il ose se flatter que ceux, dont il devroit craindre la censure, seront les fauteurs de ses anciennes & de ses nouvelles erreurs.

CXCIV. La cent quatre-vingt-quatorzieme, de l'an 1140, est la réponse du pape Innocent, contre les erreurs d'Abélard, adressée à Henri, archevêque de Sens, à Samson, archevêque de Reims, aux Evêques leurs suffragans, & à Bernard, abbé de Clairvaux. Après avoir rapporté en peu de mots ce que les Apôtres & les Hommes apostoliques ont fait pour la défense de l'unité de la foi contre divers hérétiques, le Pape témoigne qu'il a été pénétré de douleur, en apprenant par leurs lettres qu'Abélard faisoit revivre leurs hérésies; mais que ce qui le console, c'est de voir que Dieu a suscité dans les jours de son apostolat de dignes imitateurs de leurs Peres & des Pasteurs zelés pour combattre les nouveautés de cet hérétique : il déclare qu'après avoir fait examiner les articles d'Abélard qu'ils lui ont envoyés, il les a condamnés avec leur auteur, auquel il impose silence comme à un hérétique, & qu'il juge que tous les sectateurs de ses erreurs doivent être retranchés de la communion de l'Eglise. La lettre est datée du 13 Juillet.

Réponse du Pape contre Abélard : il le comdamne comme hérétique.

Lett. CXCIV. *p.* 186.

CXCV. Dans la cent quatre-vingt-quinzieme, de l'an 1140, il exhorte l'évêque de Constance à chasser de son diocese Arnaud de Bresse qui s'y étoit retiré, ou même à le tenir enfermé, pour empêcher qu'il ne fasse de plus grands ravages. « C'est un homme, dit-il, qui ne mange, ni ne boit; » qui, comme le démon, n'est affamé & altéré que du sang » des ames ».

Arnaud de Bresse, combien à craindre.

Lett. CXCV. *p.* 187.

CXCVI. La cent quatre-vingt-seizieme, de la même année, est adressée à Gui, légat, qui avoit donné retraite à Arnaud de Bresse : il l'avertit de prendre garde que la pro-

Il est dangereux de le protéger.

Lett. CXCVI. *p.* 188.

tection qu'il donne à cet homme dangereux ne l'autorise à faire encore plus de mal : « Protéger un tel homme, dit-il, » c'est être rebelle au Pape, ou plutôt à Dieu même ».

Saint Bernard donne quelques conseils.

Lett. CXCVII. *p.* 189.

CXCVII. La cent quatre-vingt-dix-septieme, de l'an 1141, est adressée à Pierre, diacre de Besançon, qui avoit maltraité l'abbé de Charlieu : saint Bernard l'exhorte à ne point persécuter les serviteurs de Dieu, & à ne pas démentir par sa conduite les sentimens qu'il avoit conçus de lui.

Rome l'asyle des affligés : autorité du saint Siege.

Lett. CXCVIII. *ib.*

CXCVIII. La suivante, de la même année, est écrite au pape Innocent, en faveur de Gui, abbé de Charlieu, contre la vexation d'un religieux de la Chaise-Dieu, dont étoit alors abbé un très-saint homme, nommé Etienne de Mercœur; ce qui fait dire à saint Bernard qu'il ne comprend point, comment un Abbé si plein de piété souffre de si grands déréglemens dans un de ses religieux : *Miror quomodo vir religiosus abbas Casæ-Dei in monacho suo tot & tanta vitia aut ignorare possit, aut dissimulare.* Cela est effectivement surprenant, sur-tout à en juger par le portrait que saint Bernard fait de ce religieux, qu'il dépeint comme un scélérat. Pour se mettre à couvert de ses violences, Gui entreprit le voyage de Rome, *l'asyle commun des affligés*, dit saint Bernard, qui à ce sujet releve beaucoup les prérogatives & l'autorité du saint Siege : *Et quidem ex privilegio sedis apostolicæ constat, summam rerum ad vestram potissimum respicere summam autoritatem & plenariam potestatem.*

Saint Bernard se plaint au Pape de ses lenteurs.

Lett. CXCIX. *p.* 190.

CXCIX. La cent quatre-vingt-dix-neuvieme, de la même année, au même Pape, regarde la même affaire. Il paroît qu'elle avoit été renvoyée pardevant les évêques de Valence & de Grenoble, & jugée par eux, ensorte qu'il ne s'agissoit plus que d'obtenir du Pape la confirmation de leur jugement. Saint Bernard se plaint de ce qu'il est trop lent à écouter ses plaintes; & il le conjure, au nom de celui qui l'a établi le refuge des opprimés, de faire cesser la violence du méchant & l'affliction du malheureux.

On est blâmable de ne pas faire cesser le scandale, quand on le peut.

Lett. CC. *p.* 191.

CC. La deux centieme, de l'an 1140, est adressée à Ulger, évêque d'Angers, sur un grand différent qui étoit entre le Prélat & l'Abbesse de Fontevraud. Quoique saint Bernard ne décide point qu'Ulger ait tort : *In culpa dicere non audeo*, il lui fait cependant sentir qu'il est blâmable de

ne pas faire cesser le scandale que cause ce différent, quand bien même la faute ne viendroit pas de lui : *Nescio quomodo vel conscientiam vestram esse in tuto confiditis sub hoc scandalo. Nec enim excusat vos, etiamsi in quempiam alterum jure culpam refunditis. Esto quod alius moverit scandalum : profectò compescere vos potestis. Nolle compescere, sine culpa erit?* D'ailleurs saint Bernard parle avec éloge d'Ulger, & en des termes qui font voir que ce Prélat étoit dans une grande estime. L'affaire qui donna occasion à saint Bernard de lui écrire, ne paroît pas avoir été terminée à son avantage, malgré les mouvemens qu'il se donna, ayant même fait plus d'une fois le voyage de Rome sous le pontificat d'Innocent & de Luce, qui furent favorables aux religieuses de Fontevraud.

Dans les supérieurs l'instruction & l'exemple doivent être joints à la priere.

Lett. CCI. *p.* 192.

CCI. La deux cent unieme, sans date, est une réponse à Baudouin, abbé de Rieti, auquel il donne d'excellens avis sur ses obligations. Il l'exhorte à remplir ses devoirs, sans prétendre s'excuser sur son peu d'expérience, ou sur son incapacité; à rendre ses paroles efficaces, & à soutenir ses instructions par ses exemples, en pratiquant le premier ce qu'il enseigne. « L'ordre le plus beau & le plus salutaire, » dit-il, est de porter soi-même le fardeau qu'on impose, & » de puiser dans sa propre conduite les leçons que l'on donne »: *Pulcherrimus ordo est & saluberrimus, ut onus quod portandum imponis, tu portes prior*... « Il n'est point de discours plus vif & » plus efficace que l'exemple ; il persuade facilement ce que » l'on dit, parce qu'il prouve que ce qu'on veut persuader » est possible » : *Sermo quidem vivus & efficax, exemplum est operis.* L'instruction & l'exemple sont donc les deux points essentiels où se réduisent les obligations d'un supérieur, & dont la pratique met sa conscience en sûreté ; mais la priere doit y être jointe, parce que c'est d'elle que les deux autres, l'instruction & l'exemple, tirent toute leur force.

Ne rien précipiter dans l'élection d'un Evêque.

Lett. CCII. *p.* 193.

CCII. Dans la deux cent deuxieme, de l'an 1144, il exhorte le Clergé de Sens à ne rien précipiter dans l'élection d'un Archevêque, à attendre les avis des Evêques suffragans, & le consentement des religieux du Diocese, afin de traiter en commun une affaire commune.

Un Clerc ne peut porter les armes,

CCIII. La deux cent troisieme, de l'an 1140, est adressée à l'évêque Atton & au clergé de Troyes. Il leur déclare

ni un Sous-diacre se marier.

Lett. CCIII. p. 194.

qu'ils sont obligés de s'opposer au dessein d'un sous-diacre de leur Eglise, nommé Anselle, qui vouloit prendre le parti des armes & se marier: *Nec clerici est pugnare armis militaribus, nec subdiaconi uxorem ducere.*

Saint Bernard desire ardemment de voir l'abbé de saint Aubin.

Lett. CCIV. ib.

Ex. lib. III. c. XIV.

CCIV. Dans la deux cent quatrieme, de l'an 1140, il témoigne à l'abbé de saint Aubin (d'Angers) un grand desir de le voir. Saint Bernard eut cette satisfaction, puisque cette abbé, nommé Guillaume, quitta son Abbaye, pour passer dans la réforme de Cîteaux, où il fut reçu par saint Bernard, & où il devint l'admiration des parfaits même, par l'éclat de ses vertus.

Saint Bernard repris vivement.

Lett. CCV. ib.

CCV. La deux cent cinquieme, écrite vers l'an 1140, est une réponse à l'évêque de Rochester, qui avoit écrit une lettre fort vive à saint Bernard, sur ce qu'il avoit conseillé à Robert Pullus (depuis cardinal) de passer encore quelque temps à Paris, pour perfectionner ses études.

Danger des plaisirs & des vanités du monde.

Lett. CCVI. p. 195.

CCVI. La deux cent sixieme, sans date, est adressée à la reine de Jérusalem (Mélisende). Après lui avoir recommandé un jeune homme de ses parens, il l'avertit de prendre garde que les plaisirs & les vanités du siecle ne lui ravissent le royaume du Ciel : car que sert, dit-il, de régner un instant ici bas, si l'on perd un royaume éternel ? *Nam quid prodest regnare paucis diebus super terram, & regno cælorum æterno privari ?* Il exhorte la Princesse à être charitable envers les étrangers & les pauvres, mais sur-tout envers les prisonniers.

Roger, roi de Sicile, de schismatique & de persécuteur devenu enfant & protecteur de l'Eglise : il demande des religieux à saint Bernard qui lui en envoie.

Lett. CCVII. ib.

CCVII, CCVIII & CCIX. La deux cent septieme & la deux cent huitieme, de l'an 1139, & la deux cent neuvieme, sans date, sont adressées à Roger, roi de Sicile. Saint Bernard y parle de ce Prince, d'une maniere bien différente de celle que l'on a vue dans quelques lettres précédentes. Ce n'est plus le tyran de Sicile, *tyrannus Siculus ;* ce n'est plus un usurpateur, &c. c'est un Prince, qui par ses grands exploits a rendu son nom célebre par-tout l'univers, & dont la réputation a pénétré parmi toutes les nations: *Etenim gloria nominis vestri quos fines non attigit?* Ce changement de langage dans saint Bernard, vient de ce que Roger n'étoit plus le même que par le passé :s'étant réconcilié avec le Pape (après l'avoir fait prisonnier) il étoit devenu enfant

& protecteur de l'Eglise, de schismatique & de persécuteur qu'il avoit été auparavant ; enfin il travailloit à réparer les maux qu'il avoit faits, & à expier les crimes que Pierre de Léon l'avoit engagé de commettre pendant neuf ans : il demanda même des religieux à saint Bernard, lui promit de fonder un Monastere, & le pria instamment d'honorer ses Etats d'une visite. Le saint Abbé le satisfit, en lui envoyant des religieux, avec une lettre par laquelle il les lui recommanda. Roger reçut ces religieux avec une magnificence toute royale, & les établit dans un pays délicieux ; c'est ce que nous apprenons par la lettre CCIX que saint Bernard écrivit à ce Prince pour lui en faire ses remerciemens.

Lett. CCVIII. *p.* 196.

Lett. CCIX. *ib.*

CCX. La deux cent dixieme, de l'an 1139, est une lettre de recommandation au pape Innocent, en faveur de l'archevêque de Reims, dont saint Bernard fait beaucoup de cas.

Saint Bernard écrit au Pape en faveur de l'archevêque de Reims.

Lett. CCX. *p.* 197.

CCXI. La deux cent onzieme, de la même année, au même Pape, est écrite en faveur de l'archevêque de Cantorbery, & de l'évêque de Londres.

Il lui recommande d'autres Evêques.

Lett. CCXI. *ib.*

CCXII. Dans la deux cent douzieme, de la même année, au même pape, il défend la cause de Pierre, évêque de Salamanque, & releve son humilité. Il y eut trois évêques de Salamanque élus en même-temps, qui tous trois furent déposés par Innocent. Pierre étoit de ce nombre : en revenant de Rome, il alla à Cluni, de-là à Clairvaux, pour implorer l'assistance de saint Bernard, qui écrivit cette lettre en sa faveur ; mais elle n'eut point d'effet, & le siege de Salamanque fut rempli par Bérenger, chancelier du roi Alfonse.

Il défend la cause de Pierre, élu évêque de Salamanque.

Lett. CCXII. *p.* 197.

Manr. ad An. 1139.

CCXIII. Dans la deux cent treizieme, de la même année, il se plaint au Pape lui-même de ce qu'il n'a pas tenu les conditions du traité fait dans la réconciliation de Pierre de Pise. Au Concile de Latran, qui se tint cette année, on déposa tous les Cardinaux que l'Antipape avoit faits : Pierre, cardinal de Pise, fut enveloppé dans cette condamnation & chassé de son siege, quoique saint Bernard, après la conférence tenue en présence de Roger, l'eût réconcilié avec le Pape. Le saint Abbé ne pouvant souffrir qu'on traitât ainsi un Cardinal, qu'il avoit fait rentrer dans le sein de

Saint Bernard se plaint vivement au Pape de la déposition de Pierre, cardinal de Pise.

Lett. CCXIII. *p.* 198.

l'Eglise avant la décision du Concile, & qu'on eût si peu d'égard à sa négociation, en écrivit au Pape en des termes très-vifs. « Qui me fera justice de vous-même, dit-il? *Quis » mihi faciet justitiam de vobis?* Si j'avois quelque Juge de- » vant qui vous citer, je vous ferois voir aujourd'hui ce » que vous méritez: (je parle dans le transport de ma dou- » leur). Il est vrai qu'il y a le tribunal de Jesus-Christ: » mais au lieu d'y être votre délateur, je voudrois vous y » défendre, si je le pouvois, & si vous aviez besoin de moi. » Ainsi j'ai recours à celui à qui il est donné de juger de tous » les autres, c'est-à-dire, à vous. J'en appelle à vous-même: » décidez entre vous & moi. En quoi, je vous prie, votre » serviteur vous a-t-il désobligé, pour le noircir & le faire » regarder comme un traître? Ne m'avez-vous pas fait » l'honneur de me nommer votre vicaire dans la réconci- » liation de Pierre de Pise, supposé que Dieu daignât le re- » tirer par mon ministere du bourbier du schisme? Si vous » le niez, j'ai pour le prouver, autant de témoins qu'il y » avoit alors de personnes à la Cour de Rome. N'est-ce pas » en exécution de vos ordres, qu'après cela il fut rétabli » dans son rang & dans sa dignité»?

Il recommande au Pape l'évêque de Cambrai & l'abbé Godescalque.

Lett. CCXIV. *p.* 199.

CCXIV. Dans la deux cent quatorzieme, de l'an 1140, il recommande au pape Innocent l'évêque de Cambrai, dont il fait l'éloge, & l'abbé Godescalque. Celui-ci, que saint Bernard appelle le saint Abbé, étoit abbé du Mont-Saint-Martin en Artois, de l'ordre des Prémontrés, & fut depuis évêque d'Arras.

Il le sollicite en faveur de l'évêque d'Auxerre

Lett. CCXV. *ib.*

CCXV. La deux cent quinzieme, de l'an 1140, au même Pape, est écrite en faveur de Hugues, évêque d'Auxerre, & de son Doyen. Saint Bernard s'excuse de ce qu'il l'importune si souvent par ses lettres, sur les solicitations de ses amis, auxquels il ne peut le refuser.

Il se plaint de ce que Raoul qui avoit répudié sa femme, trouve des protecteurs à Rome.

Lett. CCXVI. *p.* 200.

Spic. t. XII. *p.* 480.

CCXVI. Dans la deux cent seizieme, de l'année 1142, au même Pape, il se plaint de ce que le comte Raoul, qui avoit répudié sa femme légitime pour en épouser une autre, trouvoit des protecteurs à la Cour de Rome: Hérimanne, moine de Tournai, ou son continuateur, nous met au fait du sujet de cette lettre. Raoul, comte de Vermandois, voulant épouser Pétronille, sœur d'Aliénore, reine de

de France, fit casser son mariage avec la niece du comte de Champagne, sous prétexte de parenté. Trois Evêques, savoir, Simon de Tournai, Barthélemi de Laon, & Pierre de Senlis, avoient approuvé ce divorce. C'est contre ce scandale que saint Bernard s'éleve dans la lettre deux cent seizieme : il y fait entendre assez clairement que cela s'est fait en haine du comte Thibaud, qui n'a d'autre crime, si c'en est un, que celui d'aimer la justice, & de rendre au Roi ce qui est dû au Roi, & à Dieu ce qui est dû à Dieu.

Il écrit au Pape en faveur du comte Thibaud.

Lett. CCXVII. *p.* 200.

CCXVII. Dans la deux cent dix-septieme, de l'an 1142, au même Pape, saint Bernard expose les violences que souffre le comte Thibaud, à cause de son amour pour la justice & de sa fidélité envers le saint Siege : il le prie de relever ce Prince du serment, par lequel il s'étoit engagé, pour prévenir de plus grands maux, à faire lever l'excommunication fulminée par le légat Yves contre Raoul, sa nouvelle femme & leurs sujets.

Saint Bernard se justifie auprès du Pape.

Lett. CCXVIII. *p.* 201.

CCXVIII. Dans la deux cent dix-huitieme, écrite vers l'an 1143, saint Bernard se justifie auprès du Pape, que l'on avoit indisposé contre lui, en l'accusant d'avoir disposé à son gré de l'argent du cardinal Yves. Le saint Abbé éclaircit la vérité, raconte le fait, & prouve qu'il n'a même eu aucune part à tout ce qui s'est passé : après quoi il prie le Pape de ne plus le regarder avec un œil d'indignation, mais de reprendre pour lui son visage doux & serein : *Cedat jam, si placet, manifestæ indignatio veritati, nec mihi deinceps frons rugetur, aut supercilium deponatur; sed solita redeat serenitas blando & benigno vultui, ac suo denuo sole læta facies induatur.* A l'égard des lettres que saint Bernard écrivoit si souvent au Pape, & qui pouvoient lui être à charge, il promet de se corriger.

Il se plaint de l'interdit jetté sur le royaume de France. On ne doit point tenir ce qu'on a juré contre la raison.

Lett. CCXIX. *p.* 202.

Nang. ad an. 1142.

CCXIX. La deux cent dix-neuvieme, de l'an 1143, est adressée à trois Evêques de la Cour de Rome, qui sont Alberic d'Ostie, Etienne de Palestrine, Igmare de Frescati, & à Gerard, chancelier de la même Eglise, au sujet de l'interdit qu'on avoit jetté sur le royaume de France. Louis le Jeune, après la mort de l'archevêque de Bourges, avoit laissé au Clergé la liberté d'élire celui qu'il voudroit, pourvu que l'élection ne tombât pas sur Pierre de la Châ-

tre ; il avoit fait ſerment qu'il ne ſeroit jamais Archevêque de ſon vivant : néanmoins il fut élu, alla à Rome, & fut ſacré par le Pape. N'ayant pû ſe faire recevoir à Bourges, il ſe retira dans les Etats du comte de Champagne, à qui Louis le Jeune déclara la guerre pour ce ſujet. Le pape prit le parti de Pierre de la Châtre, & eut recours aux armes ſpirituelles, à l'excommunication & à l'interdit ; ce qui expoſoit le Royaume au plus grand de tous les maux, c'eſt-à-dire, à un ſchiſme. Tel eſt le ſujet de la lettre deux cent dix-neuvieme, dans laquelle ſaint Bernard ſe plaint des uns & des autres, tant des coupables qui ne vouloient pas s'humilier, que des Juges qui refuſoient d'uſer de modération : *Ut nec rei humiliari velint, nec judices miſereri . . . . . Nec delinquentes ſatisfacere, nec rectores ſeu correctores condeſcendere ullatenus acquieſcunt. Omnes ſuum ſtomachum ſequuntur.* Il blâme le Roi d'avoir fait un ſerment illicite, & de ce qu'une fauſſe honte l'empêchoit de revenir ſur ſes pas. «Car » vous n'ignorez pas, dit-il, que c'eſt un déshonneur parmi » les François de violer un ſerment, même inconſidéré ; » quoique tout homme de bon ſens ſoit obligé de convenir, » qu'il ne faut point tenir ce qu'on a juré contre la raiſon ». Saint Bernard témoigne que les circonſtances de l'emportement du Roi, qui lui fit faire ce ſerment, de ſon âge & de ſa dignité, méritent qu'on l'épargne, autant que la liberté de l'Egliſe peut le permettre.

Il ne faut pas faire un mal pour qu'il en arrive un bien.

Lett. CCXX. *p.* 303.

CCXX. La deux cent vingtieme, de l'an 1142, eſt écrite à Louis le Jeune, qui l'avoit prié de faire tous ſes efforts pour empêcher que le Pape n'excommuniât de nouveau le comte Raoul. Saint Bernard répond à ce Prince, qu'il ne peut détourner ce coup, & que quand il le pourroit, il ne croiroit pas le devoir entreprendre ; parce qu'il ne faut pas faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. Ce qui l'afflige le plus, dit-il, c'eſt que le Roi lui marque dans ſa lettre, que cette affaire eſt un obſtacle au traité de paix conclu entre lui & le comte Thibaud. Il ne peut douter que ce ne ſoit une faute conſidérable d'avoir forcé ce Comte, les armes à la main, de jurer contre toutes les loix divines & humaines, que non-ſeulement il ſolliciteroit le Pape, mais qu'il l'engageroit à abſoudre la perſonne & les ſujets du comte

Raoul, malgré la justice & la raison. Je vous parle fortement, dit-il en finissant, parce que je crains que vous ne vous attiriez quelque grand malheur ; & ma crainte est la preuve de l'attachement que j'ai pour votre personne.

CCXXI. La lettre deux cent vingt-unieme, de la même année, au même Prince & sur le même sujet, est encore plus vive que la précédente. Il lui reproche d'abandonner légérement ses bonnes résolutions, pour suivre des conseils inspirés par le démon qui le pousse à renouveller des maux & des ravages, dont il avoit témoigné du repentir. S. Bernard veut parler de la cruauté exercée à Vitry, qui l'année précédente avoit été réduit en cendres avec mille trois cens personnes qui s'étoient refugiées dans l'Eglise. Il l'accuse de rejetter toutes les propositions de paix faites par le comte Thibaud, de violer les traités qu'il a fait lui-même, de n'écouter aucun avis sage : *Nec verba pacis recipitis, nec pacta vestra tenetis, nec sanis consiliis acquiescitis.* Mais quelque résolution que le Roi prenne, saint Bernard déclare, qu'étant enfant de l'Eglise, il ne peut déguiser l'injure que sa Mere souffre ; qu'il est résolu de tenir ferme & de combattre jusqu'à la mort, non avec l'épée & le bouclier, mais par ses prieres & ses larmes : *Nos Ecclesiæ filii, matris injurias, contemptum, & conculcationem omnino dissimulare non possumus.... Stabimus & pugnabimus usque ad mortem, si ita oportuerit, pro Matre nostra, armis quibus licet, non scutis & gladiis, sed precibus fletibusque ad Deum.* Le Saint rapporte ensuite, qu'il a défendu la cause du Roi auprès du Pape par ses lettres & ses agens, presque jusqu'à blesser sa propre conscience ; mais qu'en voyant les violences qu'il exerce tous les jours, il commence à se repentir de son indiscrétion.

Saint Bernard fait au Roi une sévere, mais juste réprimande.

Lett. CCXXI. *p.* 204.

CCXXII. La deux cent vingt-deuxieme, de la même année, est adressée à Josselin, évêque de Soissons, & à Suger, abbé de Saint-Denis, ministres de Louis le Jeune : il y fait voir l'injustice des prétextes dont on vouloit couvrir le violement des traités conclus avec le comte de Champagne, & la guerre qu'on lui faisoit. Mais quand ce Prince auroit eu tort, saint Bernard demande pourquoi le Roi s'en prend à l'Eglise ; pourquoi il pille ses biens ; pourquoi il empêche que les brebis de Jesus-Christ n'ayent des Pasteurs,

Il se plaint aux Ministres du Roi des conseils qu'ils lui donnent.

Lett. CCXXII. *p.* 205.

tantôt en s'opposant au sacre des Evêques élus, tantôt en différant l'élection. « Sont-ce là, dit-il, les conseils que » vous lui donnez ? Il seroit étonnant que ces choses se fissent contre votre avis » : *An vos ei consulitis talia ? Mirum valde, si contra vestrum consilium fiunt hæc :* « D'un autre côté, » il seroit encore plus étonnant que vous donnassiez de si mauvais conseils » : *Mirum magis & malum, si vestro consilio fiunt.* Des lettres écrites avec tant de liberté ne pouvoient être du goût des Ministres ; aussi leur déplurent-elles, & Josselin fit une réponse très-dure à saint Bernard.

Liberté de saint Bernard dans ses remontrances : il paroît ne pas parler assez respectueusement du roi.

Lett. CCXXIII. *p.* 207.

CCXXIII. La deux cent vingt-troisieme, écrite l'an 1143, est une réplique à Josselin, évêque de Soissons. Après s'être justifié sur les reproches que le Prélat lui avoit faits, saint Bernard lui parle avec autant & même plus de liberté que dans les lettres précédentes : afin qu'il n'en doute point, il le lui déclare. « Au reste, afin que vous ne pensiez pas, » dit-il, que l'humble satisfaction que je vous fais, m'ôte » l'esprit de liberté ; je vous avoue que j'ai vu, & que je vois » encore avec douleur que vous n'avez pas le courage que » vous devriez avoir, pour venger les injures faites à Jesus-» Christ, & défendre la liberté de l'Eglise. C'est cette dou-» leur qui m'a porté à vous dire des choses dures, mais non » pas celles que vous me reprochez ». Il lui donne ensuite des instructions sur le zele qu'il devroit avoir pour s'opposer aux entreprises du Roi, dont il parle, qu'il nous soit permis de le dire, en des termes qui ne nous paroissent pas assez respectueux. En effet il l'accuse de troubler ses Etats, d'attaquer le ciel & la terre, de ravager l'Eglise, de profaner le Sanctuaire, de favoriser les méchans, de persécuter les gens de bien, de faire mourir les innocens: *Sine causa regnum suum conturbat, bella ubique cœlis terrisque suscitat, ecclesias vastat, sacra temerat, exaltat iniquos, bonos persequitur, perimit innocentes.* On peut remarquer qu'il donne à Josselin le titre de *Sérénité*, qu'il a donné au Roi dans la lettre cent soixante-dixieme, & qu'il donne au Pape dans la trois cent trente-septieme : il appelle Louis le Jeune, *Puer*, selon l'usage de l'Ecriture, comme le dit D. Mabillon, quoiqu'il eût alors plus de vingt-deux ans, & qu'il fût marié.

Il fait le détail

CCXXIV. Dans la deux cent vingt-quatrieme, de la

même année, à Etienne, évêque de Paleſtrine, il fait le détail des violences du Roi contre l'Égliſe, les Evêques & les Monaſteres : il enchérit encore dans cette lettre ſur ce qu'il en a dit dans les précédentes.

des violences du Roi.

Lett. CCXXIV. *p.* 208.

CCXXV. Dans la deux cent vingt-cinquieme, de la même année, à l'évêque de Soiſſons, il exhorte ce Prélat à employer ſes ſoins & ſes talens pour procurer la paix à l'Etat : il lui marque qu'il eſpere le voir à ſaint Denis pour l'aſſemblée qu'on y a indiquée.

Il deſire la paix de l'Etat.

Lett. CCXXV. *p.* 209.

CCXXVI. La deux cent vingt-ſixieme, de la même année, eſt écrite à Louis, roi de France & duc d'Aquitaine, au nom de Hugues, évêque d'Auxerre, & de Bernard, abbé de Clairvaux, qui ſe plaignent du peu de ſuccès de leurs travaux, des maux que la guerre cauſe à l'Etat, & de ce que les auteurs du trouble & de la diviſion le mettent à leur tête, lui qu'ils devroient redouter comme le défenſeur de ſes Etats & le vengeur de ſes ſujets. Ils lui témoignent qu'ils ne déſeſperent point que le même eſprit, qui a ébranlé ſon cœur ſur les maux paſſés, ne le faſſe rentrer en lui-même ; mais que s'il perſiſte à rejetter les ſages avis qu'on lui donne, Dieu ne permettra pas que ſon Égliſe ſoit plus long-temps opprimée.

Plaintes que font au Roi l'évêque d'Auxerre & ſaint Bernard.

Lett. CCXXVI. *p.* 210.

CCXXVII. La deux cent vingt-ſeptieme, de la même année, eſt adreſſée à l'évêque de Soiſſons, à qui il demande ſa protection avec la plus grande inſtance, & dans des termes qui font juger que la choſe l'intéreſſoit beaucoup : *Peto ſuppliciter, peto inſtanter, peto opportunè, importunè* ; mais il n'exprime point cette choſe, qu'il dit être difficile, *Peto rem difficilem.* Ces paroles, Si vous délivrez le pauvre d'une main puiſſante, *Si liberatis pauperem a potente*, portent à croire qu'il demandoit à Joſſelin ſa protection auprès du Roi, qui pouvoit être irrité contre lui.

Saint Bernard implore la protection de Joſſelin.

Lett. CCXXVII. *ib.*

CCXXVIII. La deux cent vingt-huitieme, de la même année, eſt une réponſe à Pierre, abbé de Cluni, qui ſe plaignoit du ſilence de ſaint Bernard dans une lettre que nous n'avons plus ; du moins n'y en a-t-il point, au jugement de D. Mabillon, parmi celles de Pierre, qui ait donné occaſion au ſaint Abbé de Clairvaux de faire la réponſe dont nous parlons : elle eſt écrite avec toute la politeſſe & l'agrément poſſibles.

Réponſe de ſaint Bernard pleine de politeſſe & d'agrémens.

Lett. CCXXVIII. *p.* 211.

Modele parfait de l'amitié chrétienne.

Lett. CCXXIX. p. 212.

CCXXIX. La deux cent vingt-neuvieme, de la même année, est une réponse de Pierre le Vénérable à la lettre précédente. Le dessein de l'éditeur, en la plaçant parmi celles de saint Bernard, a été de proposer dans ces deux illustres amis, sur-tout aux personnes religieuses, un modele parfait de l'amitié chrétienne. Le saint Abbé de Cluni détaille dans cette excellente production, les sujets de la division qui régnoit entre les religieux de Cluni & de Cîteaux, les exposant sans partialité, sans acception de personnes, & d'une maniere qui fait juger quelle étoit l'étendue des lumieres & de la charité de cette grande ame.

Saint Bernard avertit des Evêques de leur devoir.

Lett. CCXXX. p. 225.

CCXXX. La deux cent trentieme, sans date, est adressée aux évêques d'Ostie, de Frescati & de Palestrine. Il leur représente qu'ils n'ont été élevés aux places qu'ils occupent dans l'Eglise, que pour la servir; ce qu'il dit, pour les engager à secourir le diocese de Mets, qui étoit réduit dans l'état le plus triste.

Apologie de l'abbé de Lagny.

Lett. CCXXXI. p. 226.

CCXXXI. Dans la deux cent trente-unieme, sans date, adressée aux mêmes Prélats, il défend l'innocence de l'abbé de Lagny, dont il fait un bel éloge, & réfute les accusations formées contre lui. « Que reprend-on, dit-il, dans l'abbé » de Lagny? Est-ce d'être un bon religieux, & encore meil» leur Abbé? Est-ce d'avoir l'approbation de tout le monde, » d'être plus homme de bien qu'on ne croit, d'avoir fait » fleurir la discipline monastique dans son Abbaye, d'en » avoir augmenté le revenu, de l'avoir peuplée d'un grand » nombre de saints religieux? Voilà quel est son crime. Si c'en » est un d'être agréable à Dieu & aux hommes; qu'on le » punisse, qu'on le crucifie; car on ne peut nier qu'il ne soit » tel; le ciel & la terre en sont témoins, &c». Après avoir détruit tous les chefs d'accusation, & en particulier ce qu'on reprochoit à l'abbé de Lagny sur sa conduite à l'égard de quelques Moines brouillons, saint Bernard continue ainsi avec sa liberté ordinaire: « Il est inoui qu'un moine rebelle, » superbe, ambitieux, ait été remis en liberté, & affranchi » de l'obéissance par l'autorité du saint Siege. Depuis le traî» tre Judas, jamais disciple ne s'est révolté contre son Maî» tre, & n'a trahi le sang innocenr par une aussi noire perfi-

» die. Jusqu'à présent, ajoute saint Bernard (a), vous avez » dominé, contre le précepte de saint Pierre, sur le Clergé ; » &, contre celui de saint Paul, vous avez dominé sur la foi » de toute la terre : aujourd'hui vous étendez encore votre » domination, en voulant disposer absolument des religieux. » Que vous reste-t-il, sinon de dominer sur les Anges mêmes? » Ce nouveau Judas surpasse le premier en malice; au lieu que » la trahison de celui-là fit horreur aux disciples, ce dernier » plus artificieux a sû gagner par ses impostures, non une per» sonne du commun, mais le Prince même des Apôtres, » qu'il a engagé à conniver à son crime & à le favoriser. Je » ne l'impute point au Pape, qui étant homme a pu être » trompé, & je prie Dieu qu'il ne le lui impute point.... » Pour vous, qui êtes religieux (Albéric d'Ostie & Igmare » de Frescati avoient été moines de Cluni, Etienne de » Palestrine l'étoit de Cîteaux) entrez, je vous prie, dans les » intérêts de saint Benoît votre législateur, auquel vous » voyez qu'on contredit de toutes parts : bientôt on verra » périr la discipline monastique, si les Puissances se mêlent » d'appuyer les moines contre leurs supérieurs ».

Saint Bernard écrit contre l'abbé de saint Chaffre.

Lett. CCXXXII. p. 227.

CCXXXII. Dans la deux cent trente-deuxieme, sans date, adressée aux mêmes, saint Bernard leur marque que si ce qu'on dit de l'abbé de saint Théofroi (saint Chaffre, abbaye de l'Ordre de saint Benoît, dans le diocese du Puy-en-Vélay) est véritable, comme il y a beaucoup d'apparence, ils ne peuvent le dissimuler.

Il engage un Abbé à reprendre la conduite de son Abbaye.

Lett. CCXXXIII. ib.

CCXXXIII. Dans la deux cent trente-troisieme, sans date, il exhorte Jean, abbé de Buzay, à reprendre la conduite de son Abbaye, qu'il avoit quittée pour vivre dans la solitude. Il lui avoit déja écrit sur ce sujet deux lettres, que nous n'avons plus, & qui n'avoient eu aucune effet. Nous ignorons si celle-ci, qui est des plus tendres, fit impression sur lui : elle nous apprend que l'abbé Jean s'étoit

(a) *Olim quidem eratis, contra apostolum Petrum, dominantes in Clerum; immo &, contra coapostolum ejus Paulum, dominabamini fidei totius orbis : at nunc novum aliquid addidistis, usurpantes amplius & in ipsam religionem. Quid restat, nisi ut adjiciatis & ipsis sanctis Angelis dominari? ... Non imputo domino meo, cui, tamquam homini, subripi potuit ; & hoc oro, ne Deus imputet. Absit autem, ubi veritatem agnoverit, ut prævalcat tam execrabilis maligni hujus sacrilegusque conatus.*

retiré sur un faux rapport qui lui avoit été fait, que saint Bernard vouloit le déposer : sur quoi il lui déclare qu'il n'en a jamais eu la pensée ; que quand il l'auroit voulu, il n'en avoit pas le pouvoir ; & enfin que quand il l'auroit pu, il ne l'auroit jamais voulu.

Il demande grace pour un religieux qui avoit écrit contre lui.

Lett. CCXXXIV. *p.* 229.

CCXXXIV. La deux cent trente-quatrieme, sans date, est adressée à Herbert, abbé de saint Etienne de Dijon, au sujet d'un de ses religieux qui avoit écrit contre saint Bernard. Le saint Abbé de Clairvaux demande grace pour lui, à condition qu'il ne se donnera plus la liberté d'écrire, ou de parler sur des matieres qui passent la portée de son esprit.

Il implore l'autorité du saint Siege contre un Evêque simoniaque.

Lett. CCXXXV. *ib.*

Mab. Ann. l. LXXVII. *n.* 125. & 136.

Lib. LXXVIII. *n.* 52.

CCXXXV. La deux cent trente-cinquieme, de l'an 1143, est écrite au pape Célestin II, contre Guillaume qui s'étoit emparé du siege d'York, vacant par la mort de Turstin, arrivée l'an 1140. Il avoit à la vérité été élu par le plus grand nombre, & le roi Etienne avoit confirmé son élection ; mais la plus saine partie s'y opposoit, prétendant qu'elle étoit simoniaque. Du nombre des opposans furent deux abbés de l'Ordre de Cîteaux, Guillaume de Rieval, & Richard de Fontaine. L'affaire fut portée à Rome, & les parties s'y rendirent : le pape Innocent en renvoya la décision à Henri, évêque de Winchestre, qui absout Guillaume. Après la mort d'Innocent, les adversaires de Guillaume s'adresserent à Célestin son successeur, demandant sa déposition : les abbés de Rieval & de Fontaine, lorsqu'ils virent sur le siege de saint Pierre un de leurs confreres, continuerent aussi leurs poursuites, & vinrent enfin à bout de le faire déposer, à l'aide de saint Bernard qui écrivit plusieurs lettres. On voit dans ces différentes lettres, écrites avec toute la vivacité que le zele de saint Bernard étoit capable de lui inspirer, les détails & les circonstances de cette affaire, avec les portraits des acteurs : celui de l'intrus, c'est-à-dire, de Guillaume, ne lui fait pas honneur. Quoique le pape Innocent y soit loué quelquefois, il n'y est pas toujours épargné. Dans la deux cent trente-cinquieme, la premiere selon l'ordre du recueil que nous suivons, saint Bernard se plaint de ce que cette affaire a été portée à Rome, & jugée par Innocent d'une maniere qui déshonore

nore l'Eglise, ensorte qu'on la montre au doigt & qu'on se moque du Pape : *Monstratur digito matris Ecclesiæ turpitudo ; patris Innocentii verenda irridentur, denudata a servo nequam.* « Falloit-il donc, dit-il, évoquer à Rome de si loin une » cause infâme, digne d'être ensevelie dans l'obscurité, » pour qu'elle eût une issue si déplorable » ? *Si is exitus imminebat, cur è longinquo Romam est pertracta causa spurcissima, umbra magis & angulo digna ?*

CCXXXVI. La deux cent trente-sixieme, de la même année, sur le même sujet, est adressée à toute la Cour de Rome, aux Evêques & aux Cardinaux. Il commence par témoigner la part qu'il prend à l'honneur de la Cour Romaine, & la vive douleur qu'il ressent à la vue des abominations qui se commettent dans la maison de Dieu, ensorte que la vie lui devient ennuyeuse : *Romanæ curiæ injuriam a me non judico alienam. Urimur assiduè, dico vobis, urimur graviter nimis, ita ut nos tædeat etiam vivere. In domo Dei videmus horrenda.* Ensuite il dit, qu'Innocent avoit déclaré que l'élection de Guillaume seroit nulle, au cas que le doyen de l'Eglise (qui se nommoit aussi Guillaume) ne le déchargeât point par serment du crime qu'on lui imputoit ; que le doyen n'a pas osé jurer pour l'intrus, & que cependant il est assis sur le Siege épiscopal. « Que ne s'éleve-t-il un Phinées, » s'écrie sur cela saint Bernard, pour exterminer ce fornica» teur ? Pourquoi Pierre n'est-il pas vivant, pour faire mou» rir l'impie par la vertu de sa parole » ? Saint Bernard ajoute que l'intrus montroit des lettres qu'il se vantoit d'avoir obtenues à Rome : « Hé plût à Dieu, dit-il, que ce » fût du Prince des ténebres, & non des Princes des Apôtres, » qu'il les eût obtenues » ! *Utinam a Principibus tenebrarum, non a Principibus Apostolorum !* Tout le reste de la lettre est écrit avec le même feu. Les lettres deux cent trente-neuvieme, deux cent quarantieme, trois cent quarante-sixieme, trois cent quarante-septieme, trois cent cinquante-troisieme, trois cent soixantieme, sont encore sur le même sujet.

Sur le même sujet.

Lett. CCXXXVI. *p.* 230.

CCXXXVII. Dans la deux cent trente-septieme, de l'an 1145, aux Cardinaux & Evêques de la Cour de Rome, saint Bernard témoigne la surprise où il est, de ce qu'ils ont élevé sur le siege de saint Pierre un religieux accoutu-

Sur la promotion d'Eugene III : craintes de saint Bernard.

Lett. CCXXXVII. p. 232.

mé au repos & à la solitude : ce religieux étoit Bernard, abbé du monastere de saint Anastase, élu Pape sous le nom d'Eugene III après la mort de Lucius II. « Dieu vous le » pardonne, dit-il, qu'avez-vous fait? Vous avez tiré un hom» me du tombeau, pour le faire rentrer dans le monde : vous » plongez dans le tumulte & l'embarras celui qui s'étoit con» sacré au repos & à la retraite ». Il ne peut cependant nier que c'est peut-être l'ouvrage de Dieu ; il le présume même, mais ce changement d'état l'inquiete : il craint pour un fils, dont la modestie & l'humeur tranquille conviennent mieux au repos d'une vie privée, qu'au tumulte des affaires. Enfin après avoir exposé les motifs de sa crainte, il exhorte les Cardinaux & les Evêques à maintenir leur ouvrage par leur zele & leur attachement, à aider le Pape & à concourir avec lui à l'œuvre pour laquelle le Seigneur l'a appellé par leur canal.

Obligations & dangers du souverain Pontife : saint Bernard en est effrayé.

Lett. CCXXXVIII. p. 233.

CCXXXVIII. La deux cent trente-huitieme, de la même année, adressée à Eugene III, est une lettre de compliment sur son exaltation, qui est remplie de solides instructions sur les obligations & les dangers de la place à laquelle il a été élevé. Saint Bernard, après avoir attendu que le nouveau Pape lui apprit lui-même que Joseph son fils étoit en santé & régnoit sur toute l'Egypte, lui écrivit à la sollicitation de ses amis. Il l'exhorte à ne point s'approprier ce qui appartient à l'Eglise, mais à être prêt à lui sacrifier sa propre vie : « Le vrai successeur de Paul, continue-t-il, doit dire » comme lui : *Nous ne dominons pas sur votre foi, nous ne som-* » *mes que les coopérateurs de votre salut.* L'héritier de Pierre » doit tenir son langage : *Nous ne dominons point sur l'héritage* » *du Seigneur, nous devons être le modele du troupeau que nous* » *conduisons* ». Saint Bernard avoue qu'il a eu de la joie de son élévation, mais qu'elle est tempérée par la crainte qu'elle lui cause. Quoiqu'il ait perdu le titre de Pere à son égard, il en a les frayeurs & les inquiétudes, il en a la tendresse & les sentimens : il envisage son élévation, & tremble à la vue de l'abyme ouvert sous ses pieds ; parce que plus il est élevé, plus il court de dangers ; plus la place qu'il occupe est sainte, plus elle doit lui inspirer de frayeur. C'est la place de Pierre, du Prince des Apôtres : s'il s'écarte de la voie dans

II. Cor. I. 23.

I. Pet. V. 3.

laquelle ce saint Apôtre a marché, les cendres de son tombeau s'éleveront contre lui.

Saint Bernard n'oublie pas l'affaire de Guillaume qui s'étoit emparé du siege d'York; il le traite de voleur, qu'il faut chasser : l'évêque de Winchestre n'est gueres plus épargné. Le saint Abbé insinue au Pape avec beaucoup de délicatesse, le desir qu'il a de voir bannir de la Cour de Rome l'abus qui y régnoit, de recevoir de l'argent pour accorder des graces. « Puissai-je avoir, dit-il, avant que de mourir, » la consolation de voir l'Eglise florissante comme elle l'é» toit dans les premiers temps, lorsque les Apôtres jet» toient leurs filets, non pour prendre de l'argent ou de » l'or, mais les ames! Heureux si je vous entendois dire, » comme celui dont vous remplissez la chaire : *Que votre » argent périsse avec vous* »! Saint Bernard finit sa lettre en avertissant Eugene de ne pas se laisser éblouir par l'éclat d'une gloire passagere, de méditer sans cesse sa fin derniere, & de penser qu'il suivra au tombeau ceux auxquels il a succédé.

Il recommande au Pape quelques affaires : il s'éleve contre l'abus d'accorder des graces pour de l'argent : ses desirs pour l'Eglise & pour le Pape.

Act. VIII. 20.

CCXXXIX & CCXL. La deux cent trente-neuvieme, de la même année, & la deux cent quarantieme, de l'an 1146, sont adressées au même Pape. Saint Bernard y renouvelle ses instances contre l'idole d'York : *Contra idolum illud Eboracense iterato stilus dirigitur* : c'est ainsi qu'il appelle Guillaume, & il presse vivement Eugene de faire éclater son zele en déposant cet intrus.

Il presse le Pape de faire éclater son zele contre Guillaume d'York.

Lett. CCXXXIX *&* CCXL. *p.* 235, 236.

CCXLI. Dans la deux cent quarante-unieme, de l'an 1147, à Hildefonse, comte de saint Gilles (de Toulouse), il décrit les ravages que l'hérétique Henri, disciple de Pierre de Bruis, faisoit dans les Etats de ce Prince : il expose en même-temps les dogmes impies, & trace le portrait de ce séducteur qui se cachoit sous la peau de brebis, mais que l'on reconnoissoit aisément à ses œuvres. Il demande après cela à ce Prince, s'il est glorieux pour lui, que Henri chassé de toute la France à cause des erreurs qu'il y semoit, n'ait trouvé de pays disposé à le recevoir que le sien, où à l'abri de sa puissance, il avoit la liberté d'exercer sa fureur contre le troupeau de Jesus-Christ. Ce fut pour ce sujet que saint Bernard se transporta, comme il le dit, malgré ses in-

Ravages de l'hérétique Henri : son portrait : il trouve de la protection Toulouse.

Lett. CCXLI. *p.* 237.

firmités, dans un pays exposé aux ravages de ce monstre cruel que personne n'osoit attaquer : je ne viens point chez vous, dit-il, de mon propre mouvement, l'Eglise m'y appelle, la charité m'y engage. Saint Bernard étoit accompagné de plusieurs Evêques, à la tête desquels étoit l'évêque d'Ostie, délégué par le saint Siege pour cette importante affaire. Il finit en exhortant le Comte à faire une réception honorable à ce Prélat & à ceux de sa suite, & à seconder, selon le pouvoir que Dieu lui a donné, une entreprise qui n'a pour but que son salut & celui de ses sujets.

Saint Bernard donne aux habitans de Toulouse divers avertissemens.

Lett. CCXLII. *p.* 238.

CCXLII. Dans la deux cent quarante-deuxieme, de la même année, écrite après son retour aux habitans de Toulouse, il remercie Dieu de ce qu'il a béni son voyage & fait fructifier le peu de séjour qu'il a fait parmi eux, pendant lequel il a manifesté la vérité non-seulement par ses discours, mais encore par les prodiges qui les ont accompagnés, & découvert les loups qui, pour mieux dévorer leur concitoyens, se couvroient de la peau de brebis. Il les avertit de fuir les hérétiques, de les poursuivre, d'exercer l'hospitalité, & de ne point écouter indifféremment toutes sortes de prédicateurs, mais seulement ceux qui ont mission du saint Siege, ou qui sont approuvés par leur Evêque.

Les Romains révoltés contre Eugene: saint Bernard les rappelle à leur devoir par des reproches & des prieres.

Lett. CCXLIII. *p.* 240.

CCXLIII. La deux cent quarante-troisieme, de l'an 1146, est adressée aux Romains qui s'étoient révoltés contre Eugene, voulant, à la persuasion d'Arnaud de Bresse, changer la forme du gouvernement, faire revivre la république de l'ancienne Rome, & obliger le Pape à subsister des dîmes & des offrandes des fideles, selon le premier usage. Saint Bernard, animé de son zele ordinaire, employe tous les moyens les plus capables de faire impression sur l'esprit des Romains, pour les ramener à leur devoir. Parmi les motifs qui engagent le saint Abbé à écrire, il fait sentir aux Romains que c'est une cause commune à tous les fideles, qui tous se glorifient d'avoir pour chef celui que les Apôtres saint Pierre & saint Paul ont élevé par leur triomphe, & ennobli par l'effusion de leur sang; que l'outrage qu'ils font à ces Apôtres rejaillit sur chaque fidele; que leur voix ayant rétenti par toute la terre, tout l'univers est sensible à cet outrage. « A quoi pensez-vous, ô Romains, con-

» tinue-t-il, d'irriter les maîtres du monde, les patrons & » les protecteurs de votre ville? Pourquoi vous attirez-vous, » par une fureur insensée, la colere du Roi de l'Univers, en » entreprenant avec une audace sacrilege de détruire les » privileges du siege apostolique, & de diminuer son auto- » rité, vous qui auriez dû en prendre la défense contre » tous»? Après plusieurs reproches très-vifs, qu'il leur fait en ami pour les corriger, *Habet vera amicitia nonnumquam objurgationem, adulationem numquam*, il les conjure par notre Seigneur Jesus-Christ de se reconcilier avec Dieu & avec les deux Apôtres, saint Pierre & saint Paul, qu'ils ont chassés de Rome dans la personne d'Eugene leur Vicaire & leur Successeur; de faire leur paix avec les Princes de ce monde, de peur que tout le monde ne leur fasse la guerre; de se rendre favorables tant de martyrs, dont ils conservent les cendres, & qui conspireront contr'eux, s'ils s'opiniâtrent dans leur révolte; de se réconcilier enfin avec le monde Chrétien, que la nouvelle de leur attentat a scandalisé.

CCXLIV. Dans la deux cent quarante-quatrieme, de la même année, il exhorte l'empereur Conrad à défendre l'autorité du Pape contre la rébellion des Romains: cette lettre mérite une attention particuliere. Saint Bernard veut que l'empire & le sacerdoce s'entr'-aident, qu'ils s'appuyent, qu'ils se défendent mutuellement: *Invicem se foveant, invicem se defendant, invicem onera sua portent.* Il est bien éloigné de croire que la paix & la liberté de l'Eglise soient nuisibles aux intérêts de l'Empire, ou que la prospérité & la grandeur de l'Empire soient nuisibles aux intérêts de l'Eglise: Dieu qui a établi ces deux Etats, ne les a point unis pour se détruire, mais pour se fortifier: *Non enim utriusque institutor Deus in destructionem ea connexuit, sed in ædificationem.* Saint Bernard représente à l'Empereur que l'injure que les Romains ont faite au Pape, lui est commune avec toute l'Eglise, Rome étant la capitale de son Empire comme elle l'est de la Religion; & qu'en qualité d'Empereur il a deux obligations à remplir, l'une de défendre sa couronne, l'autre de protéger l'Eglise: *Utrumque interesse Cæsaris constat, & propriam tueri coronam, & Ecclesiam defensare.*

L'Empire & le Sacerdoce se défendent mutuellement: deux obligations de l'Emper.ur.

Lett. CCXLIV. *p.* 242.

Saint Bernard écrit au Pape au sujet d'Hélie, évêque d'Orléans.

Les deux lettres suivantes, de la même année 1146, adressées au pape Eugene, regardent l'affaire d'Hélie, évêque d'Orléans. Ce Prélat, d'une naissance illustre, avoit été moine & abbé de saint Sulpice de Bourges: on l'en tira l'an 1136 pour être placé sur le siege d'Orléans, & il fut sacré par le pape Innocent, au mois d'Avril de l'année suivante. La conduite d'Hélie n'étant pas réguliere, les Clercs de son Eglise l'accuserent devant le Pape. Hélie ne pouvant ni se justifier, ni fléchir le juge, quoique le roi Louis le Jeune & Pierre de Cluni demandassent grace pour lui, quitta son siege par le conseil de saint Bernard, & rentra dans son premier état. Tel est le sujet des lettres deux cent quarante-cinquieme & deux cent quarante-sixieme.

Il faut s'exposer à la colere du Roi, plutôt que d'offenser Dieu.

Lett. CCXLV. p. 243.

CCXLV. Dans la deux cent quarante-cinquieme, saint Bernard félicite le Pape de ce qu'il a refusé au Roi la grace qu'il lui demandoit pour l'évêque d'Orléans: il lui marque que quand bien même ce refus auroit offensé le Prince, ce qui n'arriva pas, il auroit fallu en ce cas s'exposer à sa colere, plutôt que d'offenser Dieu : *Quod etsi contigisset, sustinendum fuerat, ne Deus offenderetur.*

C'est un abus du pouvoir, d'en user plus pour punir que pour faire du bien.

Lett. CCXLVI. p. 244.

CCXLVI. Dans la deux cent quarante-sixieme, le saint Abbé, après avoir exposé l'affaire d'Hélie, demande au Pape qu'il lui conserve le rang de simple Prêtre, & qu'on ne diffame pas par le dernier opprobre un Prélat, qui s'est lui-même dépouillé de sa dignité : il lui dit que c'est abuser de son pouvoir, d'en user plus pour punir que pour faire du bien : *Potestate accepta malle in malo, quàm in bono uti, abuti est.*

Saint Bernard se plaint au Pape de ce qu'il a ôté l'usage du Pallium à Samson, archevêque de Reims.

Lett. CCXLVII. p. 245.

CCXLVII. La deux cent quarante-septieme, de l'an 1146, est écrite au même Pape, en faveur de Samson, qu'il avoit privé de l'usage du Pallium, pour avoir couronné le Roi à Bourges : c'étoit alors l'usage de couronner les Rois dans toutes les grandes solemnités. Samson, archevêque de Reims, ayant fait cette cérémonie dans l'assemblée tenue à Bourges pour la Croisade, Pierre qui occupoit ce siege s'en plaignit au Pape, & le Pape ôta l'usage du Pallium à Samson. Saint Bernard ne fait point difficulté de marquer au Pape combien il désapprouve ce qu'il a fait en cette occasion : « Dieu vous le pardonne, dit-il d'abord : qu'avez-vous

» fait? Vous avez couvert de confusion l'homme le plus » modeste; vous avez humilié à la face de l'Eglise celui » dont elle respecte la vertu ».

CCXLVIII. La deux cent quarante-huitieme, de la même année, est écrite au même Pape, pour l'avertir de se tenir en garde contre l'évêque de Séez : ce Prélat étoit Girard, qui vouloit ôter de son Eglise les chanoines réguliers, pour y substituer des chanoines séculiers. Notre Saint représente d'abord au Pape, que si c'est toujours un mal de tromper, c'en est presque toujours un d'être trompé, surtout pour des personnes d'un certain rang; qu'ainsi plus sa puissance est grande, plus sa dignité est éminente, plus il est non-seulement dangereux, mais même honteux pour lui d'être trompé, sur-tout dans les affaires ecclésiastiques: *Quantò vestra potestas & dignitas major, tantò ea quæ vobis fortè subreptio fit, non modo periculosior, sed & turpior est, præsertim in ecclesiasticis causis.* Le portrait que saint Bernard fait du Prélat, contre les surprises duquel il prévient le Pape, fait juger qu'il étoit habile à tromper par un extérieur composé, un air modeste, des yeux baissés, des paroles humbles, des larmes mêmes qui couloient à ses ordres & étoient instruites à mentir, &c. Il avoit attrapé par-là les gens du pays, qui écrivirent en sa faveur : saint Bernard dit au Pape, que pour n'y être pas trompé, il faut interroger ses actions qui le lui feront connoître. La lettre de saint Bernard eut tout son effet, & l'évêque de Séez, loin d'obtenir ce qu'il sollicitoit, fut obligé lui-même d'embrasser l'état de chanoine régulier, le Pape l'ayant exigé de lui.

C'est un mal de tromper & d'être trompé.

Lett. CCXLVIII. *p.* 246.

CCXLIX. Dans la deux cent quarante-neuvieme, de l'an 1145, il recommande au pape Eugene le prieur de la Chaise-Dieu, qui avoit été élu évêque de Vienne en Dauphiné, par le consentement unanime du Clergé & du Peuple. «Si la » rareté donne du prix aux choses, dit saint Bernard, rien » n'est plus précieux qu'un bon Pasteur, parce que rien n'est » plus rare » : la preuve qu'il apporte du mérite de celui pour lequel il s'intéresse, c'est qu'il plaît aux bons & déplaît aux méchans.

Rien de plus précieux qu'un bon Pasteur, parce que rien de plus rare.

Lett. CCXLIX. *p.* 247.

CCL. La deux cent cinquantieme, sans date, est adressée à Bernard, prieur des Portes, & aux Saints qui étoient avec

Souffrir avec peine l'humiliation,

c'eſt un défaut : humilité de ſaint Bernard.

Lett. CCL. *p.* 247.

lui. Un religieux de cette Chartreuſe ayant été élu Evêque, le Pape refuſa d'approuver l'élection, ce qui piqua les Chartreux. Saint Bernard n'approuva pas cette ſenſibilité, & en parla dans quelqu'une de ſes lettres d'une maniere qui fit croire au prieur des Portes qu'il étoit indiſpoſé contre eux; & cela les affligeoit beaucoup : ſaint Bernard leur écrivit pour diſſiper leur crainte. « Vous n'avez rien à craindre, » mes révérends peres, de votre ſerviteur, leur dit le ſaint » Abbé : je vous aime dans la vérité comme mes amis, » & je vous reſpecte comme des Saints ». Mais il ne diſſimule pas qu'il a été choqué, non contre eux, mais pour eux, parce qu'il ne peut ſouffrir que l'éclat de leur ſainteté ſoit obſcurci. « Dans un corps d'une beauté parfaite, dit-il, » la moindre tache eſt choquante. C'en eſt une dans un ſaint » de ſentir ſes abaiſſemens avec trop de vivacité: c'eſt ne point » être parfait, que de ne pas avoir de la joie & ne pas ſe glo» rifier d'être humilié ». Saint Bernard les aſſure qu'il n'a eu aucune part dans cette affaire, & leur témoigne qu'il a été piqué lui-même de deux lettres trop vives qui leur avoient été écrites par les abbés de Chézi & de Troyes, auxquels il ſe propoſe d'en faire des reproches. « Il eſt temps de penſer » à moi, dit le ſaint & humble Abbé en finiſſant ſa lettre : » ma vie monſtrueuſe & ma conſcience allarmée crient vers » vous. Je ſuis je ne ſai quelle chimere de mon ſiecle, ni » clerc, ni laïque : je porte l'habit de moine, mais j'en » ai quitté depuis long-temps les obſervances. Je ne vous » mande point ce qui me regarde, je crois que vous avez » appris par d'autres ce que je ſuis, quelles ſont mes occu» pations, les périls où l'on m'expoſe dans le monde, ou » plutôt les abymes où l'on me précipite. Si vous ne l'avez » pas encore appris, je vous prie de vous en informer, afin » que vous m'aidiez de vos conſeils & de vos prieres, en » voyant le beſoin que j'en ai ».

Il loue le Pape de ſon zele & l'exhorte à la miſéricorde.

Lett. CCLI. *p.* 248.

CCLI. La deux cent cinquante-unieme, de l'an 1147, eſt adreſſée à Eugene, en faveur des moines de la Beaume, dans le dioceſe de Beſançon, qui avoient commis un grand crime, mais qui en avoient été punis. Saint Bernard après avoir loué le Pape du zele qu'il a fait paroître dans cette occaſion, lui repréſente qu'il eſt temps d'exercer la miſéri-

corde,

corde, & que ceux qui avoient commis le crime n'étant plus dans le monaſtere, il doit avoir compaſſion des innocens. Comme ces religieux avoient une affaire avec ceux d'Autun, & qu'ils craignoient que la mauvaiſe action de leurs confreres ne leur fît tort, ſaint Bernard prie le Pape de les accorder, en ſe diſant ami des uns & des autres. On peut remarquer dans cette lettre, qu'il donne au Pape la qualité de Vicaire de Jeſus-Chriſt, quoique l'uſage des anciens fût de ne lui donner que celle de Vicaire de ſaint Pierre, & qu'il appelle ſaint Paul le prédéceſſeur du Pape: n y trouve encore le titre de *Majeſté*.

CCLII. Dans la deux cent cinquante-deuxieme, de l'an 1147, ſaint Bernard exhorte Eugene à exécuter la ſentence portée par ſon prédéceſſeur contre Guillaume, intrus dans l'archevêché d'York, en lui repréſentant les ravages que cet intrus avoit faits dans le monaſtere de Fontaines.

Il prie le Pape d'exécuter la ſentence portée contre l'évêque d'York.

Lett. CCLII. *p.* 249.

CCLIII. La deux cent cinquante-troiſieme, de l'an 1150, eſt adreſſée à l'abbé de Prémontré, qui avoit fait pluſieurs plaintes contre lui. Saint Bernard démontre d'abord l'injuſtice du procédé de cet Abbé, en faiſant l'énumération des ſervices qu'il a rendus à ſon Ordre dans tous les temps; puis il réfute en détail toutes ſes plaintes & ſes accuſations: il finit en témoignant aux Prémontrés qu'il eſt réſolu de les aimer conſtamment, malgré leur indifférence; que les liens de la charité, qui l'attachent à eux, ſont indiſſolubles; que plus ils l'accableront d'injures, plus il les comblera d'honnêtetés.

Saint Bernard fait le détail des ſervices qu'il a rendus aux Prémontrés: ſon amitié pour eux toujours conſtante.

Lett. CCLIII. *p.* 250.

CCLIV. La deux cent cinquante-quatrieme eſt adreſſée à Guarin, abbé des Alpes, qui, dans un âge fort avancé, avoit entrepris de réformer ſon monaſtere. Saint Bernard le félicite ſur cette généreuſe réſolution, & dit de très-belles choſes ſur la néceſſité d'avancer toujours dans la perfection, ſans jamais s'arrêter. Cette lettre eſt de l'année 1136, en laquelle l'abbaye des Alpes ſe joignit à la réforme de Cîteaux.

Néceſſité d'avancer toujours dans la perfection.

Lett. CCLIV. *p.* 254.

CCLV. Dans la deux cent cinquante-cinquieme, de l'an 1134, il exhorte avec beaucoup de force Louis le Gros, roi de France, à ne point empêcher la tenue d'un Concile. « Il n'y a, dit-il, qu'un cœur dur & inſenſible aux

Il exhorte le roi de France à ne point empêcher la tenue d'un Concile.

Lett. CCLV. p. 256.

» maux pressans de l'Eglise sa mere, qui puisse ignorer combien une assemblée d'Evêques est nécessaire dans ce temps-ci». *Quàm sit hoc tempore necessarius conventus episcoporum, nullus ignorat, nisi qui durus corde matris Ecclesiæ angustias non attendit.* Le Concile dont il s'agit ici, est celui qu'Innocent II avoit convoqué à Pise l'an 1134, & auquel Louis le Gros ne vouloit pas que les évêques de France assistassent, sous prétexte des grandes chaleurs.

Il console le Pape : les deux glaives de saint Pierre : saint Bernard refuse d'être le chef de la Croisade.

Lett. CCLVI. p. 257.

CCLVI. La deux cent cinquante-sixieme, de l'an 1146, est adressée à Eugene : il y exhorte ce Pape à ne pas se laisser abattre à cause d'un grand échec que les Chrétiens venoient de recevoir en Orient par la prise d'Edesse. Il fait usage, selon le goût du siecle, de la fameuse allégorie des deux glaives, & dit que c'est le temps de les tirer tous deux pour la défense de l'Eglise orientale, parce que Jesus-Christ souffre où il a déja souffert. Saint Bernard lui apprend qu'on l'a élu chef de la croisade dans l'assemblée de Chartres; mais il ajoute, qu'il n'a ni le dessein, ni la volonté de faire ce voyage; & que quand même il auroit les forces & l'habileté nécessaires, cela est trop contraire à sa profession.

Il écrit au Pape en faveur d'un religieux.

Lett. CCLVII. p. 258.

CCLVII. La deux cent cinquante-septieme est écrite dans le même temps, & au même Pape, en faveur d'un religieux nommé Philippe. Ce Philippe ayant suivi le parti d'Anaclet dans le temps du schisme, fut fait évêque de Tarente: dans la suite il fut dégradé & vint à Clairvaux, où, par indulgence, on le laissa dans l'office de Diacre. Saint Bernard demande avec beaucoup d'instance au Pape qu'il le rétablisse, quoique Philippe ne le souhaite point, content de vivre inconnu dans la maison de Dieu. On voit, par le catalogue des prieurs de Clairvaux, qu'il étoit prieur lorsque saint Bernard mourut.

Il prie le Pape de lui renvoyer l'abbé de saint Anastase : le Pape le refuse : saint Bernard se rend à son avis.

Lett. CCLVIII. p. 259.

CCLVIII, CCLIX & CCLX. La deux cent cinquante-huitieme, de l'an 1148, est adressée au même Pape, au sujet de Rualenus, abbé de saint Anastase. Ce religieux, qui n'avoit accepté cette dignité que par obéissance aux ordres du Pape & malgré lui, étoit dans un grand chagrin; c'est pourquoi saint Bernard prie le Pape de le renvoyer : mais le Pape persistant à vouloir que Rualenus restât dans son poste, non-

ſeulement le ſaint Abbé y donna ſon conſentement par la lettre deux cent cinquante-neuvieme, mais il en écrivit une à Rualęnus lui-même, dans laquelle il l'exhorte à ne pas réſiſter. Cette lettre eſt la deux cent ſoixantieme, écrite la même année que la précédente.

CCLXI. Dans la deux cent ſoixante-unieme, ſans date, il prie le pape Eugene d'abſoudre l'abbé de ſaint Urbain de l'excommunication qu'il avoit portée contre lui, pour avoir donné l'habit religieux à un chevalier du Temple. Dans cette lettre, ſaint Bernard donne au Pape le titre de *Majeſté*.

Il demande l'abſolution de l'abbé de ſaint Urbain.

Lett. CCLXI. *p.* 260.

CCLXII. La deux cent ſoixante-deuxieme, ſans date, eſt écrite au même Pape, à la priere de l'archevêque de Reims, en faveur des religieux de l'abbaye de Mouſon, qu'on opprimoit.

Il écrit pour des religieux.

Lett. CCLXII. *p.* 261.

CCLXIII. La deux cent ſoixante-troiſieme eſt adreſſée, non au Pape, comme le portent quelques manuſcrits que l'on a ſuivi mal-à-propos dans les éditions précédentes, mais à l'évêque de Soiſſons, ſelon les manuſcrits de Cîteaux, de Vauclair, & autres. Elle eſt ſans date, & écrite en faveur de l'abbé de Chézy, qui avoit une affaire dont le Prélat étoit juge.

Il s'intéreſſe à une affaire de l'abbé de Chézy.

Lett. CCLXIII. *ib.*

CCLXIV. La deux cent ſoixante-quatrieme, de l'an 1149, eſt de Pierre le Vénérable, qui témoigne à ſaint Bernard, dans les termes les plus énergiques, ſon eſtime & le deſir qu'il a de le voir, & même de toujours vivre avec lui, ſi cela étoit poſſible. Il le prie de lui envoyer le fameux Nicolas, pour le dédommager de la peine qu'il a d'être privé de lui, & ſe recommande avec ſa Communauté à ſes prieres & à celles de ſes religieux.

Pierre le Vénérable deſire de vivre avec ſaint Bernard.

Lett. CCLXIV. *ib.*

CCLXV. La deux cent ſoixante-cinquieme, de la même année, eſt la réponſe de ſaint Bernard à la précédente. *Que faites vous*, dit le ſaint Abbé à Pierre le Vénérable ? *vous louez un pécheur, vous canoniſez un malheureux*. Après avoir rejetté, avec toute l'humilité & la modeſtie dont il étoit capable, les louanges que Pierre le Vénérable lui avoit données, il fait à ſon tour l'éloge du ſaint abbé de Cluni. Rien de plus touchant & de plus tendre, que les témoignages d'eſtime & d'amitié que ces deux illuſtres amis ſe donnent réciproquement.

Saint Bernard ennemi des louanges : il fait l'éloge de l'abbé de Cluni.

Lett. CCLXV. *p.* 262.

Amitié de saint Bernard pour l'abbé Suger : il l'exhorte à la mort.

Lett. CCLXVI. *p.* 262.

CCLXVI. La deux cent soixante-sixieme, de l'an 1151, est adressée à l'abbé Suger, qui étoit alors malade. Saint Bernard l'encourage à la mort, & lui témoigne le desir qu'il a de le voir: « Mais, dit-il, comme nul homme n'est maître » de ses voies, je n'ose promettre positivement ce que je » ne suis pas assuré d'exécuter. Tout ce que je puis faire, » est de tâcher de me rendre possible ce qui ne l'est pas » actuellement. Peut-être irai-je, peut-être n'irai-je pas. » Mais quoi qu'il arrive, je vous ai toujours aimé, & je vous » aimerai toujours. Je le dis avec confiance, je ne puis » perdre un ami si cher. Il ne périt point pour moi, il ne » fait que partir avant moi. Nos ames se tiennent colées » ensemble d'une maniere à ne pouvoir se détacher, & les » liens qui nous unissent ne sauroient se rompre. Souvenez- » vous seulement de moi, quand vous serez arrivé où vous » me prévenez, afin qu'il me soit donné de partir bien-tôt » & d'arriver où vous serez ». M. de Villefore, qui est peu exact sur les dates, & qui a coutume de placer les événemens tantôt plus tard, tantôt plutôt d'une année, met cette lettre & la mort de Suger en 1152, quoique l'une & l'autre soient de l'an 1151.

Il avertit l'abbé de Cluni qu'un de ses religieux est entré à Clairvaux.

Lett. CCLXVII. *p.* 263.

CCLXVII. La deux cent soixante-septieme, sans date, & fort courte, est adressée à l'abbé de Cluni, pour lui apprendre qu'un de ses religieux, nommé Gaucher, est entré à Clairvaux.

Il représente au Pape qu'il est obligé de révoquer son jugement.

Lett. CCLXVIII. *ib.*

CCLXVIII. Dans la deux cent soixante-huitieme, sans date, adressée à Eugene, il l'avertit qu'il a été surpris en élevant à une dignité un sujet indigne, dégradé pour ses crimes par Lambert, évêque d'Angoulême, de sainte mémoire : il lui représente qu'il est obligé en conscience de révoquer son jugement.

Il désavoue une lettre obtenue de lui.

Lett. CCLXIX. *p.* 264.

CCLXIX. Dans la deux cent soixante-neuvieme, sans date, au même Pape, il désavoue une lettre de recommandation, qu'un homme artificieux avoit obtenue de lui par la médiation de l'évêque de Beauvais. D. Mabillon croit que celui qui avoit surpris cette lettre à saint Bernard, est Arnoul de Mayole, dont il est parlé dans la lettre CCLXXVIII.

Troubles dans la grande Char-

CCLXX. La deux cent soixante-dixieme, de l'an 1151,

eſt adreſſée au pape Eugene, au ſujet des troubles arrivés dans la grande Chartreuſe. M. de Villefore prétend (d'après l'annaliſte de Cîteaux) que ces troubles arriverent à l'occaſion de l'élection d'un évêque de Grenoble, dont les Chartreux crurent pouvoir prendre connoiſſance, & touchant laquelle ils ſe partagerent, les uns la ſoutenant, les autres la condamnant. Mais nous apprenons par une autre vie de ſaint Bernard, & par celle de ſaint Anthelme, prieur de la grande Chartreuſe, puis évêque du Bellay, que ces troubles avoient une autre cauſe. Le zele d'Anthelme pour la régularité choqua quelques-uns de ſes religieux, qui s'y oppoſerent ouvertement. En vain il tâcha de les faire rentrer dans leur devoir, ces religieux indociles réſiſterent à ſes ſages remontrances, ce qui l'obligea de les faire ſortir. Quelques-uns de ces diſcoles allerent à Rome, & obtinrent du Pape un ordre pour être reçus ſans aucune ſatisfaction de leur part. Saint Bernard, qui aimoit par préférence les Chartreux, fut fort affligé de ces diſſenſions, & de la ſurpriſe faite au Pape. En conſéquence il lui écrivit avec beaucoup de force, pour lui faire ſentir les ſuites fâcheuſes de l'indulgence qu'il avoit eue pour des religieux déſobéiſſans à leur ſupérieur. « Depuis la fondation de ce monaſtere, dit-il, on n'a jamais oui-dire » qu'aucun déſerteur y ſoit rentré ſans avoir fait ſatisfaction; » mais aujourd'hui ceux qui étoient mal ſortis de cette maiſon, y ſont rentrés impunément par un ſcandale plus grand » que le premier, ajoutant encore à leur premiere prévarication. Que penſez-vous, très-ſaint Pere, que feront » ceux qui étant ſortis en violant les regles, ne rentrent » que par orgueil? Leur orgueil ne fait que croître; ils ſe » félicitent de leur déteſtable conduite, ils inſultent à ceux » qui ſont outragés. Ils ont vaincu, & ils triomphent.... » Voyez-vous, très-ſaint Pere, juſqu'à quel point ils vous » ont ſurpris? *Videſne, clementiſſime Pater, quantum ſubreptum ſit tibi?* L'auteur de la ſurpriſe n'en ſera-t-il pas » puni comme il le mérite?... Ils vous ont trompé par les » apparences, faut-il en être étonné? vous êtes homme: » *Species decepit te. Quid mirum? & tu homo es.* Maintenant » que la fourberie eſt découverte, faites éclater votre zele, » & puniſſez ſévérement les méchans, &c.» Dans cette

treuſe: ſaint Bernard en eſt affligé: ſuites funeſtes de l'indulgence du Pape.

Lett. CCLXX. *p.* 254.

Vie de S. Bern. p. 545 *&* 546.

Vit. S. Bern. l. VI. *c.* X. *p.* 590.

App. p. LXXV.

lettre saint Bernard marque au Pape la mort de Rainald, abbé de Cîteaux, qui est, dit-il, une grande plaie pour l'Ordre, & il lui recommande Gosvin son successeur.

Saint Bernard refuse de demander des bénéfices pour un enfant.

Lett. CCLXXI. p. 265.

CCLXXI. La deux cent soixante-onzieme, de l'an 1151, est adressée au comte de Champagne, qui l'avoit prié de s'employer pour obtenir des bénéfices à son fils Guillaume, alors en bas âge. Saint Bernard lui répond nettement qu'il offenseroit Dieu, s'il faisoit ce qu'il lui demande : *Offendo autem procul dubio, si facio quod requiritis.* « Car je » sais, ajoute-t-il, (a) que les dignités ecclésiastiques ne » doivent être données qu'à ceux qui ont la volonté & le » pouvoir de s'en acquitter dignement. J'ose vous déclarer, » que vous ne pouvez sans injustice, & que je ne puis sans » danger les solliciter pour votre fils encore enfant. . . . . » Je souhaite toutes sortes de bien à notre cher fils Guil» laume ; mais je lui souhaite Dieu par dessus toutes choses. » C'est pourquoi je ne veux pas qu'il ait rien contre Dieu, » de peur qu'il ne perde Dieu. Si un autre pense autrement, » je ne veux pas qu'il l'ait par mon canal, de crainte que je » ne perde Dieu moi-même. » *Sanè Guillelmulo nostro cupio bene per omnia : sed ante omnia Deum. Hinc est, quod contra Deum nolo aliquid habeat, ne non habeat Deum. Quod si alius secus voluerit, nolo per me habeat, ne perdam & ego Deum.* Ce prince Guillaume fut dans la suite archevêque de Reims & Cardinal.

Il exhorte un Evêque à se réconcilier.

Lett. CCLXXII. p. 265.

CCLXXII. Dans la deux cent soixante-douzieme, de l'an 1151, il exhorte l'évêque de Laon à se réconcilier avec le porteur de sa lettre. Ce prélat étoit Gautier, auparavant abbé de saint Martin de Laon, successeur du pieux Barthelemi, qui avoit quitté son siege épiscopal pour se retirer dans l'abbaye de Foigny, dont il étoit le fondateur.

Avis du Pape au Chapitre de Cîteaux.

Lett. CCLXXIII. p. 266.

CCLXXIII. La deux cent soixante-treizieme, écrite l'an 1150, est une lettre du pape Eugene, adressée au chapitre général de Cîteaux : il y témoigne le desir qu'il auroit de se trouver à leur assemblée, si ses occupations le lui per-

(a) *Nam honores & dignitates ecclesiasticas non ignoro deberi his, qui eas dignè secundum Deum administrare & velint, & possint. Porro eas acquiri parvulo filio vestro precibus meis, vel vestris, nec vobis justum, nec mihi tutum esse noveritis.*

mettoient ; il se recommande à leurs prieres, & les exhorte à maintenir la discipline, à corriger les abus, à faire d'utiles réglemens pour les prévenir ; à marcher sur les traces de leurs premiers peres, dont la vie retirée & austere a été si agréable à Dieu ; à éviter de tout leur pouvoir le gouvernement des ames, auquel on voudroit les attirer ; à préférer le repos de la solitude aux occupations & aux affaires du siecle ; & sur-tout à être reconnoissans des graces de Dieu, par de bas sentimens d'eux-mêmes, n'ayant rien que ce qu'ils ont reçu de Dieu.

Saint Bernard remercie le Pape & le prie d'avoir toujours des bontés pour son Ordre.

La suivante, sous le même *numero* (CCLXXIII) est une réponse que S. Bernard semble avoir faite en son particulier à celle du Pape. Il le remercie, en lui marquant la joie que sa lettre a causée aux peres du Chapitre, & les bons effets qu'elle a produits : il le prie de continuer ses bontés envers un petit troupeau, qui fait partie du grand dont il est chargé, & qui mérite même une attention particuliere de sa part. Il se plaint de ce qu'on lui a enlevé Hugues, abbé de Trois-Fontaines en Champagne, (& non de saint Anastase à Rome, puisque Rualenus étoit alors abbé de cette maison) : cependant si le Pape veut retenir cet Abbé, il le lui recommande. Hugues fut évêque d'Ostie, & Cardinal la même année.

Saint Bernard se répent d'une lettre de recommandation qu'il a écrite au Pape.

Lett. CCLXXIV. *p.* 268.

CCLXXIV. La deux cent soixante-quatorzieme, de l'an 1151, est adressée à Hugues : c'est celui dont il est parlé dans la lettre précédente. Saint Bernard avoit écrit au Pape en faveur d'un jeune homme, neveu de l'évêque d'Auxerre son intime ami, à qui son oncle avoit conféré une prévôté. Ce n'étoit point l'usage de saint Bernard d'en agir ainsi, comme il le dit : *Quod utique non facio, nec feci umquam ;* mais dans cette occasion il se laissa gagner par l'étroite amitié qui le lioit avec l'oncle du jeune homme. Saint Bernard témoigne dans cette lettre qu'il se repent d'avoir écrit en sa faveur, & souhaite qu'on révoque la grace qui lui a été accordée à sa priere, aimant mieux passer dans l'esprit du Pape pour s'être conduit indiscrétement, que de s'exposer à offenser Dieu par le moindre mensonge : *Videar levitate usus : sed malo periclitari apud dominum meum præcipitatione scribendi, quàm apud Deum suspicione mendacii.*

Il instruit le Pape de ce qui s'est passé à Auxerre dans l'élection d'un Evêque.

Lett. CCLXXV. *p.* 268.

CCLXXV. La deux cent soixante-quinzieme, de l'an 1151, est adressée à Eugene. Saint Bernard instruit le Pape de ce qui s'étoit passé à Auxerre, où il y avoit eu deux élections, après la mort de Hugues, pour lui donner un successeur. La premiere élection étant faite, le saint Abbé avoit déja écrit au Pape, ne sachant pas encore qu'il y en eût une seconde, & lui marqua, comme par esprit de prophétie, ce qui arriva effectivement. Ceux qui agissoient dans cette affaire voulurent engager notre Saint à parler pour eux; mais il jugea à propos d'envoyer auparavant sur les lieux un religieux de confiance, qui lui rendit un compte exact de la maniere dont on avoit procédé dans l'une & l'autre élection : c'est sur le rapport de ce religieux que saint Bernard mande au Pape ce qui s'étoit passé.

Il demande au Pape la cassation du testament de l'évêque d'Auxerre.

Lett. CCLXXVI. *p.* 269.

CCLXXVI. Dans la deux cent soixante-seizieme, de la même année, il presse très-vivement le pape Eugene de casser le testament scandaleux de l'évêque d'Auxerre, qui, étant mourant & presque sans connoissance, avoit fait son légataire à peu près universel des biens qu'il avoit acquis au profit de l'Eglise, son neveu, jeune laïque, incapable de la servir. Saint Bernard ne croit pas qu'un Evêque aussi saint que l'étoit celui d'Auxerre, ait fait un pareil testament; mais il le regarde comme fabriqué par un Diacre, nommé Etienne, qui a abusé de son état pour le lui faire signer. Saint Bernard parle ensuite de l'élection de l'évêque d'Auxerre.

Tendre amitié de saint Bernard pour Pierre le Vénérable.

Lett. CCLXXVII. *p.* 270.

CCLXXVII. La deux cent soixante-dix-septieme, de l'an 1146, au même, est une lettre de recommandation pour l'abbé de Cluni qui alloit à Rome. On y voit la tendre amitié & la haute estime qu'avoit saint Bernard pour ce grand homme. Il prie le Pape de le recevoir avec honneur, comme un illustre membre de Jesus-Christ, comme un vase destiné à des usages honorables, plein de grace & de vérité, rempli de bonnes œuvres. Il lui marque qu'il n'est rien que Sa Sainteté ne doive lui accorder de tout ce qu'il lui demandera au nom de Jesus-Christ; cependant il en exclut la demande qu'il pourroit lui faire, d'être déchargé du soin de son abbaye.

Il recommande

CCLXXVIII. La deux cent soixante-dix-huitieme, de l'an

l'an 1150, au même, est écrite en faveur de l'évêque de Beauvais, qui étoit Henri, frere du roi Louis le Jeune. Ce Prélat avoit été tiré de l'abbaye de Clairvaux peu après sa profession, pour être placé sur ce siege épiscopal, d'où il fut dans la suite transféré à l'archevêché de Reims.

au Pape l'évêque de Beauvais.

Lett. CCLXXVIII. *ib.*

CCLXXIX. Dans la deux cent soixante-dix-neuvieme, écrite l'an 1152, saint Bernard prie le comte Henri (fils & successeur de Thibaud le Grand, comte de Champagne) de faire réparer le dommage, que ses sujets avoient causé à l'abbaye de Châtillon. Cette abbaye est Châtillon-sur-Seine, dans le diocese de Langres, où saint Bernard avoit introduit des Chanoines réguliers, & non Châtillon en Normandie : l'Abbé partant pour Rome avoit prié saint Bernard de prendre soin de son Abbaye.

Il demande la réparation des dommages causés à l'abbaye de Châtillon.

Lett. CCLXXIX. *p.* 271.

CCLXXX. La deux cent quatre-vingtieme, de l'an 1152, est écrite au pape Eugene sur l'élection de l'évêque d'Auxerre. Ce Pape avoit nommé trois Commissaires, du nombre desquels étoit saint Bernard, pour procéder à une nouvelle élection ; c'est-à-dire, à une troisieme, car il y en avoit déja eu deux. L'abbé de Clairvaux & l'un des Commissaires s'accorderent à choisir Alain, qui effectivement fut évêque d'Auxerre ; mais le troisieme Commissaire donna sa voix à un autre. Le saint Abbé exhorte le Pape à suppléer par son suffrage à cette voix : il l'assure qu'il peut le faire en sûreté, que ce sera un sujet de joie pour le Peuple, pour la plus saine partie du Clergé, pour le Roi lui-même & pour l'Eglise. Saint Bernard fait un portrait très-désavantageux du comte de Nevers qui s'opposoit à ce choix ; il le représente comme un Prince affamé des biens de l'Eglise, & qui s'en emparoit avec la même avidité qu'un lion s'empare de sa proie. Cependant nous voyons par des monumens que ce Prince, nommé Guillaume IV, a fait du bien à plusieurs Eglises, en particulier aux abbayes de Vézelay, de Pontigny, de saint Germain d'Auxerre. Il est enterré dans le Chapitre de cette derniere Abbaye, quoiqu'il eût choisi sa sépulture dans le cimetiere.

Il prie le Pape de confirmer l'élection de l'évêque d'Auxerre : portrait qu'il fait du comte de Nevers.

Lett. CCLXXX. *ib.*

CCLXXXI. La deux cent quatre-vingt-unieme, sans date, est adressée à Brunon, abbé de Cherval, monastere de l'Ordre de Cîteaux, près de Milan. Saint Bernard ayant

Il reprend Brunon qui lui avoit écrit avec vivacité.

Lett. CCLXXXI. *p.* 273.

reçu quelques plaintes sur cet Abbé, lui donna des avis charitables; mais Brunon en fut choqué & fit une réponse très-vive. Le saint Abbé lui en fait ici des reproches, en lui représentant que s'il n'étoit point en faute, il ne lui avoit point fait de mal; que si au contraire il y étoit, il devoit se fâcher contre lui-même, & non contre celui qui l'avertissoit charitablement.

Il prie le Roi de consentir à l'élection de l'évêque d'Auxerre.

Lett. CCLXXXII. *ib.*

CCLXXXII. Dans la deux cent quatre-vingt-deuxieme, de l'an 1152, il exhorte Louis le Jeune, roi de France, à consentir à l'élection de l'évêque d'Auxerre, à laquelle ce Prince s'opposoit, sous prétexte qu'on ne lui avoit pas demandé permission de la faire.

Il engage le Pape à terminer un différent qu'il n'avoit pu appaiser.

Lett. CCLXXXIII. *p.* 174.

CCLXXXIII. La deux cent quatre-vingt-troisieme, de l'an 1150, est écrite au pape Eugene, touchant un différent entre les moines de Gigny, abbaye de l'Ordre de S. Benoît, dans le comté de Bourgogne, & ceux du Miroir, monastere de l'Ordre de Cîteaux, qui avoient été pillés par les premiers à cause des dîmes. En vain saint Bernard, qui s'étoit rendu à Cluni, & Pierre le Vénérable travaillerent à terminer cette affaire; ils ne purent engager les moines de Gigny à consentir de réparer le dommage qui montoit à trente mille sols, quoiqu'on fût disposé à leur faire une grosse remise. Saint Bernard conclut qu'il n'y a qu'une puissance supérieure, telle que celle du Pape, qui puisse finir ce différent.

Il écrit au Pape pour l'archevêque de Reims & plusieurs autres personnes.

Lett. CCLXXXIV. *ib.*

CCLXXXIV. Dans la deux cent quatre-vingt-quatrieme, de l'an 1151, au pape Eugene, il recommande l'archevêque de Reims (Samson); l'évêque d'Arras (Godescalc) qui avoit une affaire avec l'abbé de saint Vast; l'abbé d'Aucourt, abbaye de Chanoines réguliers, près de Bapaume; les doyens de Béthune, de Soissons & de Cambrai. Saint Bernard marque au Pape qu'on a écrit plusieurs fausses lettres en son nom, ce qui l'a obligé de changer son cachet, pour éviter la surprise, & de se servir d'un nouveau où il a fait graver sa figure & son nom; c'est à cette marque qu'il veut qu'on reconnoisse ses véritables lettres. On voit dans une charte, qui contient un accord fait entre les monasteres de sainte Genevieve & de saint Victor, le sceau de saint Bernard, avec son nom & son portrait, tenant un livre de

la main droite & une crosse de la gauche.

CCLXXXV & CCLXXXVI. La deux cent quatre-vingt-cinquieme, de l'an 1153, & la deux cent quatre-vingt-sixieme, de la même année, sont écrites au même Pape, en faveur d'Odon, abbé de saint Denis, que l'on accusoit d'avoir endetté la maison, engagé les terres, dissipé les revenus, & d'avoir commis un meurtre. Saint Bernard prend la défense de cet Abbé avec beaucoup de zele : « Quand » personne, dit-il, n'écriroit pour l'Eglise de saint Denis » & pour la personne d'Odon, son abbé, je ne balancerois » pas de le faire : c'est une cause juste en tous ses points, une » Eglise célebre, & un Abbé qui jouit d'une bonne réputa- » tion. De plus, ajoute-t-il, cette Abbaye & cet Abbé relevent » particuliérement de vous » : *Ad hæc & is, & illa specialis res vestra est.* C'est pourquoi il dit au Pape, qu'il l'exhorte à défendre son propre bien qu'on enleve & qu'on pille cruellement : *Pro vestra ipsius proprietate sollicito...* «Que le » glaive de Pierre défende le patrimoine de Pierre » : *Gladius Petri defendat patrimonium Petri.* Après cela le saint Abbé réfute les accusateurs, & attaque particuliérement le chef, qui étoit un nommé Raymond, dont il fait un portrait fort désavantageux : il continue dans la deux cent quatre-vingt-sixieme lettre de défendre l'abbé de saint Denis.

Il prend la défense de l'abbé de saint Denis.

Lett. CCLXXXV & CCLXXXVI *p.* 275 & 276.

CCLXXXVII. Dans la deux cent quatre-vingt-septieme, à l'évêque d'Ostie, sur le même sujet que les deux précédentes, saint Bernard prie ce Prélat de s'employer pour l'abbé de saint Denis.

Sur le même sujet.

Lett. CCLXXXVII. *p.* 276.

CCLXXXVIII. La deux cent quatre-vingt-huitieme, de l'an 1153, est adressée à André, chevalier du Temple, oncle de notre saint Abbé. Il y déplore le mauvais succès de la Croisade, & témoigne un grand desir de voir son oncle, qui de son côté n'en avoit pas moins, & lui avoit marqué qu'il n'attendoit que ses ordres pour partir; mais saint Bernard n'ose l'en presser, par la crainte que son absence ne soit préjudiciable au pays où il étoit en grande réputation. Il se contente de lui mander, s'il prend la résolution de venir, de hâter son départ, de peur qu'en tardant il ne le trouve plus : « Car je suis, dit-il, comme une victime prête » à être immolée, & je ne pense pas qu'il me reste beaucoup

Il déplore le mauvais succès de la Croisade : il témoigne à son oncle le desir qu'il a de le revoir.

Let. CCLXXXVIII. *p.* 277.

» de temps à vivre ». Il lui marque qu'il a écrit à la Reine, comme il le souhaitoit ; enfin il se recommande aux prieres des Moines reclus, & des autres religieux.

Instructions qu'il donne à la reine de Jérusalem.
Lett. CCLXXXIX. *p.* 278.

CCLXXXIX. La deux cent quatre-vingt-neuvieme, de la même année, adressée à la reine de Jérusalem (Mélisende, & selon d'autres, Mélusine, fille de Baudouin, roi de Jérusalem) contient d'excellentes instructions touchant la vie qu'elle doit mener comme veuve & comme Reine, pour être agréable à Dieu & aux hommes : « Souvenez-vous, lui » dit-il, que vous êtes veuve, & que n'ayant plus de mari à qui » vous deviez chercher à plaire, vous ne devez vous appli» quer qu'à plaire à Dieu..... Soyez disciple de Jesus-Christ » crucifié, vous apprendrez à son école les maximes pour » bien régner. Vous apprendrez comme veuve, à être douce » & humble de cœur ; comme Reine, à juger la cause des » pauvres dans la justice, à vous déclarer la protectrice des » humbles qu'on opprime sur la terre ».

Peinture affreuse des désordres du légat Jourdan.
Lett. CCXC. *p.* 279.

CCXC. Dans la deux cent quatre-vingt-dixieme, de l'an 1152, à l'évêque d'Ostie, il fait une peinture affreuse des désordres du cardinal Jourdan, légat ; qui au lieu de répandre les richesses de l'Evangile dans les endroits où il étoit passé, les avoit profanés par ses sacrileges, commettant des actions infâmes, s'enrichissant des dépouilles des Eglises, &c : il finit en disant qu'il en rapporte moins qu'on n'en publie.

Saint Bernard écrit au Pape en faveur de l'Eglise de saint Eugende.
Lett. CCXCI. *ib.*

CCXCI. La deux cent quatre-vingt-onzieme, sans date, est adressée au pape Eugene, en faveur du monastere de saint Eugende (appellé depuis *saint Claude*) qui étoit près de sa ruine.

Il fait des reproches à un séculier.
Lett. CCXCII. *p.* 280.

CCXCII. Dans la deux cent quatre-vingt-douzieme, sans date, il fait des reproches très-vifs à un séculier, de ce qu'il avoit voulu empêcher un de ses parens, nommé Pierre, de se faire religieux.

Réponse au sujet d'un religieux entré à Clairvaux.
Lett. CCXCIII. *ib.*

CCXCIII. La deux cent quatre-vingt-treizieme, de l'an 1150, est adressée à Pierre, abbé de Moutier-la-Celle (puis de S. Remi, & enfin évêque de Chartres). Il avoit écrit à saint Bernard au sujet d'un moine de Chézy (nommé Adam) qui s'étoit retiré à Clairvaux ; ce qui avoit fait beaucoup de peine à son Abbé. Saint Bernard lui répond, que c'est du con-

ſentement de l'Abbé lui-même & par ſon ordre, que le religieux dont il regrette la perte, eſt à lui, qu'il lui a voué obéiſſance, & qu'il s'eſt chargé de ſa direction. Saint Bernard ajoute qu'il avoit rebuté ce religieux, lequel lui avoit proteſté que s'il le mettoit dehors, il iroit dans un endroit plus éloigné, d'où il ne reviendroit jamais; qu'ainſi il n'a pu en conſcience lui fermer la porte de ſa maiſon, & qu'il peut encore moins le faire ſortir à préſent.

CCXCIV. Dans la deux cent quatre-vingt-quatorzieme, de l'an 1150, il recommande au pape Eugene l'évêque du Mans (Guillaume Paſſavant), dont il fait l'éloge, l'abbé de Vendôme, & le député de l'évêque d'Angers, qui alloient à Rome.

Saint Bernard recommande quelques perſonnes au Pape.

Lett. CCXCIV. *p.* 281.

CCXCV & CCXCVI. Les deux ſuivantes, deux cent quatre-vingt-quinzieme & deux cent quatre-vingt-ſeizieme, adreſſées, l'une au cardinal Henri, qui avoit été moine de Clairvaux, l'autre à l'évêque d'Oſtie, ſont écrites en faveur de l'évêque du Mans.

Il écrit en faveur de l'évêque du Mans.

Lett. CCXCV *&* CCXCVI. *ib.*

CCXCVII. Dans la deux cent quatre-vingt-dix-ſeptieme, ſans date, il prie l'abbé de Moutier-Ramey, de recevoir un religieux qui avoit quitté ſon monaſtere, & demandoit à rentrer.

Il s'intéreſſe pour un religieux qui avoit apoſtaſié.

Lett. CCXCVII. *p.* 282.

CCXCVIII. Dans la deux cent quatre-vingt-dix-huitieme, de l'an 1151, il informe le pape Eugene de la conduite ſcandaleuſe de Nicolas ſon ſecretaire, qui étant paſſé l'an 1146 de l'abbaye de Moutier-Ramey dans celle de Clairvaux, y fut reçu dans l'abſence de ſaint Bernard. Il gagna tellement le ſaint Abbé, qu'il lui donna toute ſa confiance, & le fit ſon ſecretaire; mais il en abuſa de maniere que ſaint Bernard lui-même, quelque prévenu qu'il fût en ſa faveur, s'apperçut de ſa perfidie. Le ſaint Abbé diſſimuloit cependant, dans l'eſpérance qu'il rentreroit en lui-même, ou que comme un autre Judas il ſe manifeſteroit: c'eſt ce qui arriva. Nicolas voyant que ſa conduite étoit connue, ſe retira; outre les livres, l'or & l'argent qu'il emporta, on le trouva ſaiſi de trois cachets, du ſien, & de ceux de ſaint Bernard & du Prieur: il fut convaincu & forcé d'avouer qu'il avoit envoyé des lettres ſuppoſées.

Il informe le Pape de la conduite ſcandaleuſe de Nicolas ſon ſecretaire.

Lett. CCXCVIII. *ib.*

CCXCIX. La deux cent quatre-vingt-dix-neuvieme, de

Il ſe plaint d'une

Impoſition exceſſive.

Lett. CCXCIX. *ib.*

l'an 1150, eſt adreſſée au comte d'Angoulême, en faveur des religieux de Boiſſe, au ſujet d'une impoſition exceſſive que le Comte exigeoit de cette Abbaye.

Il conſole la comteſſe de Blois & l'exhorte à la douceur envers ſon fils.

Lett. CCC. *p.* 283.

CCC. Dans la trois centieme, de l'an 1152, il conſole la comteſſe de Blois (Mathilde) qui étoit affligée de la conduite peu reſpectueuſe de ſon fils. Saint Bernard excuſe le Prince ſur ſa jeuneſſe, & fait eſpérer à la Comteſſe qu'il changera : il lui repréſente, que quoiqu'il s'écarte de ſon devoir, étant mere elle ne peut ni ne doit l'oublier ; & que la douceur eſt un moyen plus propre pour le ramener, que des réprimandes qui ſeroient capables de l'aigrir.

Il engage Sancie à terminer un différent.

Lett. CCCI. *ib.*

CCCI. La trois cent unieme, de l'an 1149, eſt adreſſée à Sancie, ſœur de l'*Empereur* d'Eſpagne : c'étoit Alphonſe le Bon, roi de Caſtille & de Léon. Saint Bernard prie cette Princeſſe de terminer un différent, au ſujet du monaſtere de Tholdanos, dans lequel les Ciſterciens s'étoient établis, quoiqu'il eût été fondé pour les Bénédictins de Carracetta. Saint Bernard parle dans cette lettre de ſon frere Nivard, qui étoit en Eſpagne, où il l'avoit envoyé avec une colonie de religieux.

Il recommande l'affaire de l'archevêque de Mayence.

Lett. CCCII. *p.* 284.

CCCII. Dans la trois cent deuxieme, de l'an 1153, aux Légats apoſtoliques (Bernard & Grégoire) il recommande l'affaire de l'archevêque de Mayence. Malgré ſa recommandation le Prélat fut dépoſé.

Il répond à une conſultation du Roi.

Lett. CCCIII. *ib.*

CCCIII. La trois cent troiſieme, ſans date, eſt adreſſée à Louis le Jeune, qui avoit conſulté ſaint Bernard ſur la conduite qu'il devoit tenir à l'égard d'un ſeigneur de Bretagne, excommunié pour cauſe d'adultere. La réponſe du ſaint Abbé fait voir qu'il étoit capable de donner des avis ſur les matieres de politique, comme ſur celles de la conſcience.

Il remercie le Roi qui avoit pris part à ſa maladie.

Lett. CCCIV. *p.* 285.

CCCIV. Dans la trois cent quatrieme, de l'an 1153, il remercie le Roi de la bonté qu'il a eue de prendre part à ſa maladie : il lui marque que le prince Robert ſon frere, lui a fait l'honneur de le viſiter, & qu'il lui a parlé d'une maniere à faire eſpérer de lui une meilleure conduite pour l'avenir.

Il mande au Pape que c'eſt lui qui a empêché l'évêque de Beauvais

CCCV. Dans la trois cent cinquieme, de l'an 1153, au pape Eugene, il marque que c'eſt lui qui a empêché Henri, évêque de Beauvais, de ſe rendre à Rome; que ce Prélat

envoyoit à sa place un homme dont les instructions étoient de ne rien faire que par les ordres de Sa Sainteté, & de s'y soumettre entiérement.

de se rendre à Rome.

Lett. CCCV. *ib.*

CCCVI. La trois cent sixieme, de l'an 1151, est écrite à l'évêque d'Ostie : ce Prélat étoit Hugues, auparavant religieux de Cîteaux, & abbé de Trois-Fontaines en Champagne, qui devenu Evêque & Cardinal, ne laissoit pas d'avoir le principal gouvernement de l'Abbaye qu'il avoit quittée. Il étoit convenu avec saint Bernard de mettre à sa place un religieux, nommé Nicolas; mais la Communauté n'ayant jamais voulu y consentir, l'abbé de Clairvaux, ne pouvant vaincre sa répugnance, en élut un autre, appellé Turolde. Hugues, choqué de cette élection, se plaignit amérement de saint Bernard, comme s'il lui avoit manqué de parole. Le saint Abbé se justifie dans cette lettre : il commence par déplorer les scandales du monde, & gémit du traitement qu'il éprouve de la part d'une personne avec qui il étoit lié d'une amitié si étroite. Après cela il rapporte de quelle maniere les choses se sont passées; & enfin il déclare à Hugues qu'il est le maître de faire ce qu'il voudra, & de déposer celui qui a été élu. Il finit sa lettre en disant qu'il bénit Dieu de l'avoir privé avant sa mort d'une consolation trop douce, & dont il se flattoit peut-être trop, qui étoit d'avoir les bonnes graces du Pape & celles de Hugues, afin qu'il apprît par sa propre expérience à ne jamais compter sur aucun homme.

Saint Bernard se justifie lui-même, sa modestie.

Lett. CCCVI. p. 286.

CCCVII. La trois cent septieme, de l'an 1152, est adressée au même Hugues : il y prend la défense de l'évêque de Beauvais, le justifie sur les bruits que l'on répandoit contre lui, & prie Hugues de le traiter comme un de ses confreres. Le saint Abbé marque, qu'il a été malade jusqu'à mourir, qu'il est actuellement hors de danger, mais qu'il sent bien qu'il n'ira pas loin : enfin il fait un détail court & curieux de l'aventure de l'archevêque de Lyon.

Il prend la défense de l'évêque de Beauvais.

Lett. CCCVII. p. 288.

CCCVIII. Dans la trois cent huitieme, de l'an 1153, adressée à Alfonse, roi de Portugal, il marque à ce Prince, qu'il a reçu sa lettre, & que l'événement lui apprendra ce qu'il a fait pour son service. Il lui annonce que son frere Pierre, qui a traversé la France, fait la guerre en Lor-

Il répond au roi de Portugal qui lui avoit écrit.

Lett. CCCVIII. p. 289.

raine, mais qu'il combattra bientôt ſous l'étendard du Dieu des armées. On trouve dans cette lettre le titre de *Celſitudo* donné à Alphonſe : ce Prince eſt le premier roi de Portugal.

Il recommande au Pape les députés de l'abbé Suger.

Lett. CCCIX. ib.

CCCIX. Dans la trois cent neuvieme, ſans date, à Eugene, il recommande à ce Pape les députés de l'abbé Suger dont il fait un bel éloge : *Apud Cæſarem eſt tamquam unus de curia Romana, apud Deum tamquam unus de curia cœli.*

Saint Bernard mande à quelle extrémité la maladie la réduit.

Lett. CCCX. p. 290.

CCCX. La trois cent dixieme, de l'an 1153, eſt adreſſée à Arnould de Chartres, abbé de Bonneval. Cette lettre, dans laquelle le ſaint Abbé fait une peinture très-vive de ſon état, a été écrite peu avant ſa mort, & peut être regardée comme la derniere. Il prie Arnould de demander au Seigneur pour lui, qu'il ne differe pas de le retirer de ce monde, & qu'il le ſoutienne dans ce paſſage.

LES LETTRES, dont nous avons parlé juſqu'ici, ſont celles qui compoſoient l'ancienne collection, dans laquelle elles ne ſont point rangées ſelon l'ordre chronologique. L'éditeur, comme nous l'avons déja remarqué, a eu ſcrupule de changer l'ordre d'un recueil reſpectable par ſon antiquité ; mais à l'égard des autres lettres recueillies par divers auteurs, il les a placées ſelon le temps, auquel elles ont été écrites.

Les intérêts & les affaires des Evêques ſont la cauſe de Dieu : autorité du Chancelier de la Cour de Rome.

Lett. CCCXI. p. 290.

CCCXI. La premiere lettre de cette ſeconde claſſe, eſt la trois cent onzieme, adreſſée à Haimeric, chancelier de l'Egliſe Romaine, au nom de Hugues, abbé de Pontigni, & de ſaint Bernard. On ignore quelle en fut l'occaſion, mais on voit qu'il s'agiſſoit de quelque bonne œuvre entrepriſe par des Evêques, à laquelle des gens mal intentionnés s'oppoſoient. Les intérêts des Evêques, diſent nos deux Abbés, ſont ceux de Jeſus-Chriſt, & leur affaire propre eſt la cauſe de Dieu, *Et ipſorum negotium, Dei eſt cauſa.* Ils s'élevent enſuite avec force contre ceux qui s'oppoſent au bien ; pour leſquels ce qui eſt une odeur de vie aux autres, devient une odeur de mort ; qui, de la paix même, ſe font un ſujet de ſcandale. « Cependant, pécheur, tu as beau faire, grincer les dents & » ſécher d'envie, l'ouvrage de Dieu ſubſiſtera malgré toi ».

De-là

De-là, les deux Abbés prennent occasion d'exhorter le Chancelier à faire valoir le talent qu'il a reçu, en lui représentant qu'il est du devoir & de l'obligation de sa charge d'être bienfaisant envers ceux qu'une même foi rend comme lui les domestiques du Seigneur; que comme il ne se fait presque aucun bien dans la chrétienté, dont le chancelier de Rome ne soit le canal & l'organe, c'est à lui qu'il faut s'en prendre lorsqu'on manque de faire quelque bien, c'est sur lui que réjaillit la gloire de tout ce qu'on entreprend de saint & de louable.

Lettre de remerciement.

Lett. CCCXII. *p.* 292.

CCCXII. La trois cent douzieme, de l'an 1130, qui paroît pour la premiere fois, est une lettre de remerciement à Raynaud, archevêque de Rheims. Ce Prélat avoit écrit à saint Bernard.

Difficultés de saint Bernard pour décider les cas qu'on lui propose: on ne doit point être jaloux du progrès de ses enfans dans la vertu: malheur de ceux qui retournent en arriere.

Lett. CCCXIII. *ib.*

CCCXIII. La trois cent treizieme, écrite vers l'an 1132, est une réponse à Geofroi, abbé de sainte Marie d'York, qui l'avoit consulté sur quelques doutes, & en particulier sur des religieux, qui, après avoir quitté leur monastere pour passer dans un autre plus régulier, étoient revenus à leur premiere profession. Le saint Abbé témoigne d'abord à Geofroi, que c'est une peine pour lui de décider les cas qu'on lui propose, tant parce qu'étant homme il ne pénétre pas le bon plaisir de Dieu, que parce qu'il arrive souvent qu'on offense le prochain en décidant autrement qu'il ne le souhaitoit. Il fait ensuite sentir à Geofroi, que la tristesse qu'il a eue de voir quelques-uns de ses religieux le quitter, pour passer à un genre de vie plus austere, n'est pas une tristesse selon Dieu; que c'est manquer de zele pour ses enfans, d'être jaloux de leur avancement; qu'il doit favoriser le dessein de ceux que la délicatesse de leur conscience porte à passer dans un état plus parfait. A l'égard de ceux qui, après être passés à un état plus parfait, l'avoient abandonné, il déclare qu'ils auroient mieux fait de persévérer dans la réforme qu'ils avoient embrassée; qu'ils feroient bien de retourner au combat; que les raisons qu'on allégue pour les justifier, sont vaines; qu'il est nécessaire pour se sauver, de renoncer à tout; que c'est un mal, & que c'est même presque une hérésie de l'ignorer, *Quod ignorare non tam malum, quàm pœnè hæreticum est;* qu'il est bien dangereux,

& que c'est être bien près de sa chûte, de présumer de la miséricorde de Dieu aux dépens de sa justice, & d'opposer l'une à l'autre pour se défendre : *Periculosum quippe valde est, & gravi ruinæ proximum, de Dei misericordia præsumere contra Dei justitiam; & ipsam velle defendere contra ipsam.* Enfin saint Bernard décide ainsi : « Si j'avois fait vœu » d'embrasser un état plus parfait & plus sûr pour mon salut, » & si après avoir exécuté mon vœu, j'avois la témérité de » retourner à ma premiere profession par une légéreté cri» minelle ; non-seulement je me regarderois comme un » apostat, mais comme un homme qui n'est plus propre au » royaume de Dieu ». Saint Bernard appuie sa décision de l'autorité de saint Grégoire le Grand, qui enseigne que, *Quiconque a embrassé un état plus parfait, n'est plus le maître d'en suivre un qui le soit moins. Car celui qui met la main à la charrue, & qui regarde derriere soi, n'est point propre au royaume de Dieu. Tel est celui, qui après avoir voué un genre de vie plus saint, en reprend un autre qui est moins parfait.*

Past. l. III. *c.* XXVIII.

Il mande au Pape qu'il n'a pu réussir dans une entreprise.

Lett. CCCXIV. *p.* 294.

CCCXIV. Dans la trois cent quatorzieme, de l'an 1134, saint Bernard marque au pape Innocent, qu'il n'a pu réussir à réconcilier les villes de Crémone & de Milan : il l'exhorte à suspendre son jugement contre l'évêque de Milan.

Il prie Mathilde de se rendre à une demande qu'il lui fait.

Lett. CCCXV. *p.* 295.

CCCXV. La trois cent quinzieme, de l'an 1138, est écrite à Mathilde, reine d'Angleterre, en faveur des moines de la Chapelle, abbaye de l'ordre de saint Benoît dans le diocese de Boulogne. Mathilde, fille de Malcom III, roi d'Ecosse, étoit femme d'Henri I, roi d'Angleterre, après avoir épousé en premieres noces l'empereur Henri V : elle avoit beaucoup de considération pour saint Bernard.

Il est contre les canons que les laïques possédent des biens ecclésiastiques.

Lett. CCCXVI. *ib.*

CCCXVI. La trois cent seizieme, de l'an 1135, est adressée à Henri, archevêque de Sens, & à Haimeric, chancelier de l'Eglise Romaine : il les exhorte à ne pas empêcher qu'un jeune Seigneur laïque ne remette à des religieux des biens ecclésiastiques, qu'il possédoit contre les canons.

Le schisme étant éteint, saint Bernard annonce son retour à Clairvaux.

CCCXVII. La trois cent dix-septieme, de l'an 1138, est écrite de Rome à Geofroi, alors prieur de Clairvaux, depuis évêque de Langres. Il lui marque que le jour de la Pentecôte Dieu avoit accompli leur desir, en rétablissant l'u-

nité de l'Eglise, & rendant la paix à Rome; que les schismatiques étoient venus se prosterner aux pieds du Pape, & lui avoient prêté serment de fidélité; qu'ainsi n'y ayant plus rien qui le retienne, il retournera incessamment le rejoindre.

Lett. CCCXVII. *p.* 296.

CCCXVIII. Dans la trois cent dix-huitieme, écrite vers l'an 1138, il marque au pape Innocent, que l'église de Reims est sur le penchant de sa ruine, que son unique espérance est en lui, & qu'il est nécessaire de hâter l'élection d'un Evêque, de peur que le peuple de la ville ne porte plus loin son insolence, s'il n'est réprimé par une force supérieure.

Il engage le Pape à hâter au plutôt l'élection d'un évêque de Reims.

Lett. CCCXVIII. *ib.*

CCCXIX. La trois cent dix-neuvieme, de l'an 1138, est adressée à Turstin, archevêque d'Yorck. Il marque à ce Prélat, que les raisons qu'il allegue pour quitter son siege ne sont point suffisantes, à moins qu'il n'ait commis quelque crime, *Nisi fortè mortale aliquid commissum sit*, ou que le Pape ne lui en ait accordé la permission. Ainsi saint Bernard est d'avis qu'il reste dans son état; ou que, si des raisons secrettes l'obligent de se démettre, il se retire dans la maison religieuse la plus réformée.

Pour quitter son siege, il faut qu'il y ait des raisons graves.

Lett. CCCXIX. *p.* 297.

CCCXX. La trois cent vingtieme, de l'an 1138, est adressée à Alexandre, prieur de Fontaines en Angleterre, & à toute la Communauté. Leur Abbé étant mort, il s'agissoit de lui donner un successeur: saint Bernard leur écrivit à ce sujet, & leur envoya Henri, abbé de Vauclair, dont il fait l'éloge, pour présider à l'élection, & pour faire tout ce qu'il feroit lui-même, s'il étoit présent. Il les conjure de n'avoir qu'un même sentiment, de fuir la division, & de concourir ensemble à la gloire de Dieu.

Saint Bernard conjure des religieux de n'avoir qu'un sentiment dans l'élection d'un Abbé.

Lett. CCCXX. *ib.*

CCCXXI. La trois cent vingt-unieme, de la même année, est adressée à Henri. Saint Bernard lui ordonne d'accepter sans résistance la charge d'abbé de Fontaines, si les religieux de cette Abbaye s'accordent avec le vénérable abbé de Rieval à le choisir; ce qui arriva. Cet Henri étoit Anglois: il fut d'abord moine de Clairvaux, d'où on le tira sur la fin de l'an 1135, pour aller fonder l'abbaye de Vauclair; il la gouverna jusqu'en 1138, que saint Bernard l'ayant envoyé à Fontaines, il fut élu Abbé; enfin, l'an 1147, il fut placé sur le siege d'Yorck, & mourut le 14 Octobre 1153.

Il ordonne à Henri, s'il est élu, d'accepter la charge d'Abbé.

Lett. CCCXXI. *p.* 298.

Il se réjouit de la conversion de Hugues, il lui donne divers avis.

Lett. CCCXXII. *p.* 299.

CCCXXII. Dans la trois cent vingt-deuxieme, écrite vers l'an 1138, il témoigne à Hugues la joie qu'il a eue d'apprendre sa conversion. Il l'exhorte à n'être pas ingrat envers celui qui lui a fait une si grande faveur, à ne point s'effrayer des austérités, à recourir dans les tentations à Jesus-Christ crucifié, à fuir les conversations avec les hôtes, & enfin à persévérer. Hugues, à qui cette lettre est adressée, étoit neveu du saint évêque de Grenoble de ce nom : il venoit d'embrasser la vie religieuse dans le monastere de Bonnevaux, au diocese de Besançon, dont il fut dans la suite Abbé.

Il écrit au Pape en faveur de l'archevêque de Treves.

Lett. CCCXXIII. *p.* 300.

CCCXXIII. La trois cent vingt-troisieme, de l'an 1139, publiée pour la premiere fois, est adressée au pape Innocent en faveur de l'archevêque de Treves, contre l'abbé de saint Maximin. Il paroît que le Prélat ne vouloit pas confirmer l'élection de l'Abbé, qui, selon le portrait qu'en fait saint Bernard, vouloit être Général sans avoir été à la guerre, & Abbé avant que d'être religieux : *Prius dux quàm miles, prius abbas quàm monachus esse voluit.*

Motifs qui consolent saint Bernard de l'absence de Robert.

Lett. CCCXXIV. *p.* 301.

CCCXXIV. La trois cent vingt-quatrieme, de l'an 1139, est adressée à Robert, abbé de Dunes. Saint Bernard lui marque, qu'il ne se console de son éloignement que par l'union de leurs esprits, & par l'espérance d'être un jour réunis ensemble, sans crainte d'être séparés. Robert succéda à saint Bernard, qui l'avoit même désigné. L'abbaye de Dunes ayant été ensevelie dans les sables au siecle dernier, on l'a transférée à Bruges en Flandres.

Il lui donne quelques avis.

Lett. CCCXXV. *ib.*

CCCXXV. Dans la trois cent vingt-cinquieme, de la même année, & au même, il lui donne des avis sur la conduite qu'il doit tenir à l'égard d'un novice nommé Idier.

Exhortation à défendre la cause de l'Eglise.

Lett. CCCXXVI. *ib.*

CCCXXVI. La trois cent vingt-sixieme est une lettre de Guillaume de saint Thierri à Geofroi, évêque de Chartres, & à saint Bernard : il les exhorte à défendre la cause de l'Eglise contre Abélard.

Lett. CCCXXVII. *p.* 303.

CCCXXVII. La trois cent vingt-septieme est la réponse de saint Bernard à Guillaume de saint Thierri.

Il écrit au Pape contre celui qui avoit été élu évêque de Rodès.

Lett. CCCXXVIII. *ib.*

CCCXXVIII. La trois cent vingt-huitieme, écrite vers l'an 1140, n'avoit point encore paru. Elle est adressée au Pape, & regarde l'élection d'un évêque de Rodès, que saint Bernard représente comme un très-mauvais sujet & indigne

de l'épiscopat. « A Dieu ne plaise, dit-il, qu'on voie sous » votre pontificat de pareils monstres élevés aux dignités » : *Absit, ut in diebus tuis talia monstra promoveantur.*

Sur le même sujet.

Lett. CCCXXIX, *p.* 304.

CCCXXIX. La trois cent vingt-neuvieme, qui n'avoit point encore vu le jour, est adressée à l'évêque de Limoges, à qui le Pape avoit renvoyé l'affaire de l'élection de l'évêque de Rodès. Il s'est glissé une faute de copiste, qui a écrit *Catinensis*, pour *Rutenensis.*

Point de plus dangereux ennemis de l'Eglise, que ceux qu'elle renferme dans son sein : erreurs d'Abélard : saint Bernard écrit contre lui à différentes personnes.

Lett. CCCXXX. *ib.* CCCXXXI. *p.* 305. CCCXXXII. *p.* 306. CCCXXXIII. *p* 307. CCCXXXIV. *ib.* CCCXXXV. *ib.* CCCXXXVI. *p.* 308.

CCCXXX, CCCXXXI, CCCXXXII, CCCXXXIII, CCCXXXIV, CCCXXXV & CCCXXXVI. La trois cent trentieme, qui paroît pour la premiere fois, ainsi que les six qui suivent, est adressée au Pape contre Pierre Abélard. Saint Bernard remarque que parmi les différens ennemis qui environnent l'Eglise, il n'en est pas de plus dangereux, ni qui la déchirent plus cruellement que ceux qu'elle renferme dans son sein : *Inter hæc omnia genera hostium, quibus circumvallatur Ecclesia Dei, sicut lilium inter spinas, nihil periculosius, nihil molestius est, quàm cùm ab eis, quos continet in gremio suo, & quos suis fovet uberibus, laceratur interius.... Nulla pestis efficacior ad nocendum, quam familiaris inimicus.* Le saint Abbé se plaint qu'on forge une nouvelle foi en France, *Nova fides in Francia cuditur*, en disputant sur les vertus, les Sacremens, la Trinité. L'auteur de ces nouveautés étoit maître Pierre Abélard, que saint Bernard accuse d'Arianisme, de Pélagianisme & de Nestorianisme [a] : il se vantoit même d'avoir parmi les cardinaux & les clercs de la Cour de Rome, des disciples qui approuvoient sa doctrine. Saint Bernard ne pouvant garder le silence dans de telles circonstances, écrivit au Pape, l'exhortant à s'armer de son glaive pour la défense de l'Eglise. Son zele ne se borna pas là, il écrivit plusieurs autres lettres sur le même sujet; la trois cent trente-unieme, au cardinal Etienne; la trois cent trente-deuxieme, au cardinal G.; la trois cent trente-troisieme, au cardinal Grégoire Tarquinius; la trois cent trente-quatrieme, au

(a) *Denique, ut pauca de multis dicam, Theologus noster cum Ario gradus & scalas in Trinitate disponit; cum Pelagio liberum arbitrium gratiæ præponit; cum Nestorio Christum dividens hominem assumptum a consortio Trinitatis excludit.*

cardinal Gui de Pise ; la trois cent trente cinquieme, à un Cardinal-Prêtre ; la trois cent trente-sixieme, à un Abbé. Dans toutes ces lettres il attaque vivement Abélard, qu'il appelle le précurseur de l'Antechrist : *Præcedit jam Petrus Abaëlardus ante faciem Antichristi parare vias ejus.* Il l'accuse sur-tout d'établir des degrés dans la Trinité, comme Arius ; de donner, comme Pelage, la prééminence au libre arbitre sur la grace ; enfin de diviser Jesus-Christ, comme Nestorius. Ce reproche se trouve dans la plupart des lettres, & dans les mêmes termes ; tant notre saint Abbé étoit frappé de l'outrage fait à Jesus-Christ, dans sa Divinité, dans sa Personne, & dans sa Grace.

Concile de Sens : le Pape est prié de confirmer ce qui s'y est fait.

Lett. CCCXXXVII. *p.* 308.

CCCXXXVII. La trois cent trente-septieme, de l'an 1140, est écrite à Innocent, au nom des évêques de France. Saint Bernard prêtant sa plume aux Prélats qui avoient assisté au concile de Sens, instruit le Pape de ce qui s'étoit fait contre Abélard, & le prie de confirmer par son autorité la condamnation de ses erreurs.

Contre Abélard.

Lett CCCXXXVIII. *p.* 310.

CCCXXXVIII. La trois cent trente-huitieme, de l'an 1140, est adressée à Haimeric, cardinal & chancelier, contre Abélard.

Saint Bernard prend la défense de l'évêque d'Arras : reproches qu'on lui fait : comment il y répond.

Lett. CCCXXXIX. *p.* 311.

Boll. 12 *Mai p.* 111. *n.* 54.

CCCXXXIX. Dans la trois cent trente-neuvieme, de l'an 1140, au pape Innocent, saint Bernard prend la défense d'Alvise, évêque d'Arras, contre les moines de Marchiennes & l'abbé de saint Vast. L'anonyme, auteur de la vie de sainte Rictrude fondatrice & premiere abbesse de Marchiennes, rapporte, que dans un concile tenu à Lagny, le Légat qui y présidoit, fit des reproches à saint Bernard d'avoir maltraité dans cette lettre les moines de Marchiennes. Le même auteur ajoute, que saint Bernard avoua au Légat, qu'il avoit été trompé par les envoyés de l'évêque Alvise, au rapport desquels il avoit eu trop de confiance.

Il écrit en faveur de l'évêque d'Angers.

Lett. CCCXL. *p.* 312.

CCCXL. La trois cent quarantieme, de la même année, au même Pape, est écrite en faveur de l'évêque d'Angers (Ulger) qui étoit en procès avec l'abbaye de Fontevraud.

Le devoir des Evêques est d'annoncer la parole de Dieu.

CCCXLI. La trois cent quarante-unieme, de l'an 1140, est adressée à Malachie, archevêque d'Irlande. Saint Bernard le remercie des religieux, de la lettre & du bâton

qu'il lui a envoyés : il l'exhorte à instruire ses peuples de la science du salut, comme il y est obligé doublement, en qualité de Légat & d'Evêque.

Lett. CCCXLI. ib.

CCCXLII. La trois cent quarante-deuxieme, vers l'an 1140, est écrite à Josselin, évêque de Soissons, en faveur de l'archevêque de Bordeaux, qui avoit été cité au conseil du Roi, pour avoir consacré l'évêque de Poitiers, élu d'un consentement unanime, & avoir distribué aux pauvres l'argent qu'avoit laissé son prédécesseur. Saint Bernard fait l'éloge de Josselin, à qui il attribue les qualités qui caractérisent le parfait ministre d'Etat ; savoir, d'être affectionné pour le bien, & d'être prudent : *Hic ordo, hæc ratio, hic modus videndus est in viro consilii, ut diligat & sapiens sit.* Ces deux qualités sont absolument nécessaires ; & si l'une ou l'autre manque, c'est un grand malheur pour le royaume. Saint Bernard venant ensuite à ce qui fait l'objet de sa lettre, demande pourquoi l'on intente un procès à l'archevêque de Bordeaux, dont il fait voir l'innocence ; après quoi, il s'écrie : *O consilium sine consilio, in quo justitia pro scelere, & innocentia pro crimine reputatur !* L'autorité que notre saint Abbé s'étoit acquise, & le zele qui l'animoit, lui faisoient quelquefois employer des expressions qu'on n'excuseroit point dans la bouche d'un autre.

L'amour du bien & la prudence, deux qualités nécessaires à un Ministre d'Etat. Innocence de l'archevêque de Bordeaux.

Lett. CCCXLII. p. 313.

CCCXLIII & CCCXLIV. Les deux lettres suivantes, trois cent quarante-troisieme & trois cent quarante-quatrieme, sont de Bernard, abbé de saint Anastase, qui fut depuis Pape, sous le nom d'Eugene III. La premiere est adressée au pape Innocent, & la seconde à saint Bernard : dans l'une & l'autre, il marque la douleur la plus vive d'avoir été arraché de Clairvaux. Il imite parfaitement le style de saint Bernard, tant pour le tour des phrases, que pour l'application de l'Ecriture-Sainte.

Douleur de l'abbé de saint Anastase d'avoir été arraché de Clairvaux.

Lett. CCCXLIII & CCCXLIV. p. 314.

CCCXLV. Dans la trois cent quarante-cinquieme, de l'an 1140, saint Bernard témoigne aux religieux de saint Anastase la joie & la consolation qu'il a eue en apprenant leur zele pour la régularité, l'obéissance & la pauvreté ; mais quoiqu'ils habitent dans un lieu mal-sain & qu'il y ait plusieurs malades parmi eux, il les blâme d'avoir recours à l'art de la médecine pour leur guérison. « Je suis touché »

Saint Bernard ne veut pas que des religieux aient recours à l'art de la médecine.

Lett. CCCXLV. p. 315.

» dit-il, de l'infirmité des corps; cependant il faut beaucoup » plus craindre l'infirmité de l'ame ([a]): mais il ne convient » point, & il n'eſt pas même expédient pour le ſalut, que » des religieux recourent à l'art de la médecine. Il leur eſt » permis, à la bonne heure, de ſe ſervir de certaines herbes » communes & convenables à la pauvreté de leur état; mais » on ne peut ſans bleſſer la bienſéance & la pureté de notre » profeſſion, acheter des drogues, appeller des Médecins, » ſe ſervir de potions & de remedes, &c. »

Il écrit au Pape contre l'archevêque d'York.

Lett. CCCXLVI. *p.* 316.

CCCXLVI. La lettre trois cent quarante-ſixieme, écrite vers l'an 1141, eſt adreſſée au pape Innocent contre l'archevêque d'York qui alloit à Rome pour défendre ſa cauſe, & ſe confioit dans ſes grandes richeſſes. Saint Bernard eſpere que le Vicaire de Pierre fera dans cette occaſion, ce que Pierre fit à l'égard de celui qui regardoit le don du Saint-Eſprit comme une choſe vénale.

Au même en faveur des députés d'York.

Lett. CCCXLVII. *p.* 317.

CCCXLVII. Dans la trois cent quarante-ſeptieme, de l'an 1141, il recommande à Innocent les députés de l'égliſe d'York.

Il recommande au Pape, Arnoul, élu évêque de Liſieux.

Lett. CCCXLVIII. *ib.*

CCCXLVIII. La trois cent quarante-huitieme, de la même année, eſt écrite au même Pape, en faveur d'Arnoul, élu évêque de Liſieux, contre le comte d'Anjou, (Geoffroi Plante-Geneſt), que ſaint Bernard appelle le perſécuteur des gens de bien, l'oppreſſeur de la paix & de la liberté de l'Egliſe.

Différentes lettres de recommandation.

Lett. CCCXLIX. CCCL & CCCLI. *p.* 318 & 319.

CCCXLIX, CCCL & CCCLI. Les trois ſuivantes, trois cent quarante-neuvieme, trois cent cinquantieme & trois cent cinquante-unieme, de la même année, & au même Pape, ſont des lettres de recommandation; la premiere, pour un ami; la ſeconde, pour un jeune gentilhomme, parent du ſaint Abbé, qui alloit à Jéruſalem pour combattre les ennemis de la foi; la troiſieme, pour des pauvres.

Privilege accordé par le Pape à

CCCLII. La trois cent cinquante-deuxieme, de l'an 1141,

([a]) *Compatior utique, & multum ego compatior infirmitati corporum: ſed timenda multo magis, ampliuſque cavenda infirmitas animarum. Propterea minimè competit religioni veſtræ, medicinas quærere corporales, ſed nec expedit ſaluti. Nam de vilibus quidem herbis, & quæ pauperes deceant, interdum aliquid ſumere, tolerabile eſt, & hoc aliquando ſolet fieri. At vero ſpecies emere, quærere medicos, accipere potiones, religioni indecens eſt, & contrarium puritati, maximeque Ordinis noſtri nec honeſtati congruit, nec puritati.*

eſt

est un privilege très-ample que le pape Innocent accorde à saint Bernard & à son Ordre, en considération des grands services que le saint Abbé avoit rendus à l'Eglise Romaine. Par ce privilege, le Pape prend sous sa protection tous les biens que l'abbaye de Clairvaux posséde actuellement & qu'elle pourra acquérir dans la suite : il accorde aux religieux de Cîteaux le droit de choisir un Abbé parmi tous ceux de l'Ordre ; & aux abbayes qui en ont d'autres sous elles, de prendre des Abbés de leurs dépendances, ou des religieux dans tout l'Ordre pour remplir cette dignité : il défend aux Archevêques & Evêques d'obliger l'abbé de Clairvaux & les abbés de l'Ordre de Cîteaux de venir à leurs Conciles, si ce n'est pour cause de la foi : il défend à toutes personnes de recevoir les freres convers qui ne sont pas moines, *Qui monachi non sunt*, ou de les retenir, après qu'ils ont fait profession : enfin il déclare tous les religieux de cet Ordre exempts de payer la dîme des fruits qu'ils recueillent, *Propriis manibus & sumptibus*, ou des bestiaux qu'ils nourrissent.

saint Bernard & à son Ordre.

Lett. CCCLII. *p.* 319.

CCCLIII. Dans la trois cent cinquante-troisieme, de l'an 1141, il console Guillaume, abbé de Rieval, qui étoit affligé de l'ordination de l'archevêque d'Yorck : il l'avertit de modérer son zele, & de souffrir en patience ce qui arrive, puisqu'il n'a rien à se reprocher. Pour ce qui regarde les Ordres & les Sacremens, vous savez, lui dit-il, que celui qui baptise & qui consacre, est Jesus-Christ le souverain Pasteur des ames.

Avis & instructions que donne saint Bernard.

Lett. CCCLIII. *p.* 320.

CCCLIV & CCCLV. La trois cent cinquante-quatrieme & la trois cent cinquante-cinquieme, de l'an 1142, sont adressées à Mélisende, reine de Jérusalem. Dans la premiere, il donne des avis à cette Princesse, qui venoit de perdre le Roi son mari, sur la conduite qu'elle doit tenir dans le gouvernement du royaume, dont elle se trouvoit chargée, le Roi son fils n'étant point en âge de régner. Dans la seconde, il recommande à cette Reine des religieux de Prémontré.

Il prescrit à Mélisende la conduite qu'elle doit tenir.

Lett. CCCLIV & CCCLV. *p.* 321.

CCCLVI & CCCLVII. Les deux suivantes, trois cent cinquante-sixieme & trois cent cinquante-septieme, de l'an 1142, sont adressées à Malachie, archevêque d'Hibernie, au sujet des religieux que ce Prélat lui avoit envoyés pour

Il renvoie des religieux qu'il avoit formés à la vie monastique.

Lett. CCCLVI & CCCLVII. *p.* 322.

les former à la vie monaſtique. Dans la premiere, ſaint Bernard lui marque, en renvoyant ces religieux, qu'il a exécuté ſes ordres, autant que ſes occupations le lui ont permis. Dans la ſeconde, il lui demande la continuation de ſon amitié, & le prie de lui en donner des marques dans la perſonne de ſes religieux.

Le Pape doit être le lien de l'union des fideles.

Lett. CCCLVIII, *p.* 323.

CCCLVIII. Dans la trois cent cinquante-huitieme, de l'an 1142, il prie le pape Céleſtin de procurer la paix à Thibaud, comte de Champagne, en lui marquant qu'il eſt obligé par ſa place & ſa dignité d'être le lien de l'union des fideles, & d'entretenir la paix parmi eux : *Ad hoc illi uni ſedi apoſtolicæ incumbit ſollicitudo omnium eccleſiarum, ut omnes ſub illa, & in illa uniantur ; & ipſa pro omnibus ſollicita ſit, ſervare unitatem ſpiritûs in vinculo pacis.*

Le Pape eſt prié d'empêcher que l'abbé de Morimond ne faſſe le voyage de Jéruſalem.

Lett. CCCLIX. *ib.*

CCCLIX. La trois cent cinquante-neuvieme, de l'an 1143, eſt adreſſée au même Pape par les religieux de Clairvaux, au ſujet de Raynaud, abbé de Morimond, qui avoit quitté ſon Abbaye avec pluſieurs religieux pour faire le voyage de la Terre-ſainte. Saint Bernard n'étoit point alors à Clairvaux ; mais ſa Communauté, animée de ſon eſprit, prévoyant les fâcheuſes ſuites que pourroit avoir le mauvais exemple de Raynaud, crut devoir écrire au Pape, afin qu'il refusât à cet Abbé la permiſſion qu'il devoit lui demander.

Lettre de conſolation.

Lett. CCCLX. *p.* 324.

CCCLX. La trois cent ſoixantieme, de l'an 1143, eſt une lettre de conſolation à Guillaume, abbé de Rieval, ſur le même ſujet que la trois cent cinquante-troiſieme.

Saint Bernard recommande Jean de Saliſbéry.

Lett. CCCLXI. *p.* 325.

CCCLXI. Dans la trois cent ſoixante-unieme, de l'an 1144, à Thibaud, archevêque de Cantorbéry, il recommande avec beaucoup d'inſtance Jean de Salisbéry, dont il fait l'éloge : il prie ce Prélat de lui procurer de quoi vivre honnêtement & même honorablement, & de le faire promptement, parce qu'il eſt ſans reſſource : *Sed & hoc velociter, quia non habet quo ſe vertat.* Ce Jean de Salisbéry n'eſt autre que celui qui fut depuis évêque de Chartres.

Il prie Robert de ſoulager le Pape de ſes conſeils.

Lett. CCCLXII. *ib.*

CCCLXII. La trois cent ſoixante-deuxieme, de l'an 1145, eſt adreſſée, non à Roland, mais à Robert Pullus, comme porte le manuſcrit de Cîteaux. Saint Bernard exhorte ce Cardinal, chancelier de l'Egliſe Romaine, dont il étoit ami depuis long-temps, à s'acquitter dignement du devoir

de ſa charge, en ſoulageant par ſes conſeils Eugene III, nouvellement élu Pape, dans le gouvernement de l'Egliſe.

CCCLXIII. La trois cent ſoixante-troiſieme, de l'an 1146, eſt adreſſée au Clergé & au peuple de la France orientale, pour les engager à prendre les armes contre les infideles. C'eſt une lettre circulaire, qui, ſelon l'expreſſion de D. Mabillon, eſt comme la trompette de la Croiſade: *Hoc veluti claſſicum eſt ad expeditionem ſacram.* Saint Bernard, après avoir relevé les avantages de cette expédition, s'éleve avec force contre la fureur des duels, & contre le faux zele de ceux qui perſécutoient les Juifs & les faiſoient mourir. « Il ne faut point les perſécuter, dit-il, il ne faut point les » maſſacrer, il ne faut pas même les chaſſer de vos terres: » *Sed nec effugandi quidem.* Ils ſont comme des figures & » des caracteres vivans, qui nous rappellent la Paſſion du » Seigneur. Ils ſont diſperſés dans tout l'Univers, afin que » la juſte peine de leur crime ſoit un témoignage de notre » rédemption. C'eſt pour cela qu'ils ſont diſperſés, humiliés, » & réduits à un dur eſclavage ſous les Princes Chrétiens. » Cependant ils ſe convertiront enfin, & Dieu jettera un » regard favorable ſur eux ».

Saint Bernard exhorte à la Croiſade, s'éleve contre les duels, ne veut point qu'on perſécute les Juifs.

Lett. CCCLXIII. *p.* 326.

CCCLXIV. Dans la trois cent ſoixante-quatrieme, de l'an 1146, il invite Pierre, abbé de Cluni, à l'aſſemblée qui devoit ſe tenir à Chartres pour la Croiſade. Pierre n'y aſſiſta point, & s'en excuſa ſur ce qu'il étoit obligé de ſe trouver au Chapitre de ſon Ordre.

Aſſemblée de Chartres pour la Croiſade.

Lett CCCLXIV. *p.* 329.

CCCLXV. Dans la trois cent ſoixante-cinquieme, de l'an 1146, adreſſée à Henri, archevêque de Mayence, il reprend vivement un moine (nommé Rodulphe) qui, ſans avoir miſſion de Dieu ni des hommes, s'arrogeoit le droit de prêcher, & exhortoit les fideles à maſſacrer les Juifs.

Il reprend un moine qui engageoit à maſſacrer les Juifs.

Lett. CCCLXV. *p.* 330.

CCCLXVI. Dans la trois cent ſoixante-ſixieme, de l'an 1146, après avoir relevé avec beaucoup de modeſtie les louanges que ſainte Hildegarde lui avoit données, il la félicite des graces que Dieu lui fait, & l'exhorte à y répondre par une grande humilité, *Parce que Dieu réſiſte aux ſuperbes, & donne ſa grace aux humbles.* « Quant à moi, ajoute le ſaint » Abbé, quelle inſtruction & quel avertiſſement pourrois-je » vous donner, à vous qui avez une ſcience intérieure &

Il exhorte à répondre aux dons de Dieu par l'humilité.

Lett. CCCLXVI. *p.* 331.

Jac. IV. 6.

» une onction qui vous instruit de toutes choses ? Car on dit » que vous connoissez par la lumiere du Saint-Esprit les se- » crets du ciel & les choses qui sont au-dessus de la portée » des hommes ». Saint Bernard se recommande à ses prieres, & l'assure qu'il prie continuellement Dieu de l'affermir dans la vertu.

Il recommande l'évêque de Mets.

Lett. CCCLXVII. *ib.*

CCCLXVII. Dans la trois cent soixante-septieme, de l'an 1147, il recommande l'évêque de Mets à Gui, chancelier de Rome.

Il remercie Gui des vases sacrés qu'il lui a envoyés.

Lett. CCCLXVIII. *ib.*

CCCLXVIII. La trois cent soixante-huitieme, de l'an 1147, est une lettre de remerciement à Gui, cardinal-diacre, qui lui avoit écrit, & lui avoit envoyé des vases sacrés. Saint Bernard lui marque qu'il a communiqué sa lettre aux freres, & qu'il leur a recommandé, comme il le souhaitoit, de célébrer la messe dans les vases qu'il a envoyés, à son intention & à celle de ses parens & de ses amis. Il prie le Seigneur qu'il le fasse lui-même un vase d'honneur dans sa maison : il l'exhorte ensuite à veiller, à se conduire avec sagesse dans la maison du Seigneur, à fuir le mal, &c.

Il félicite Suger de la réforme établie à sainte Genevieve de Paris.

Lett. CCCLXIX & CCCLXX. *p.* 332.

CCCLXIX & CCCLXX. Les deux lettres suivantes, trois cent soixante-neuvieme & trois cent soixante-dixieme, de l'an 1147, sont adressées à l'abbé Suger. Saint Bernard le félicite de la réforme qu'il a établie à sainte Genevieve de Paris, en substituant des Chanoines réguliers aux Chanoines séculiers qui desservoient auparavant cette Eglise ; il l'exhorte à achever la bonne œuvre qu'il a commencée.

Saint Bernard n'est point d'avis que le Roi marie sa fille au fils du comte d'Angers.

Lett. CCCLXXI. *p.* 333.

CCCLXXI. La trois cent soixante-onzieme, de l'an 1147, est adressée à l'abbé Suger : elle ne contient autre chose que la lettre écrite par saint Bernard au roi Louis le Jeune, pour le dissuader de donner sa fille en mariage au fils de Foulques, comte d'Angers. La raison que le saint Abbé allégue, c'est que la mere de la Reine & le fils du Comte étoient parens au troisieme degré, ce qui rendoit ce mariage illicite. Il n'eut pas lieu, & la princesse (Marie) épousa dans la suite Henri, comte de Champagne.

En louant les vertus qui sont dans l'homme, on loue les dons de Dieu : on ne doit

CCCLXXII. Dans la trois cent soixante-douzieme, de l'an 1147, saint Bernard loue Pierre, évêque de Palenza en Espagne, sur son humilité, sa pénitence, son amour pour la lecture, la douceur de ses mœurs ; mais c'est afin

de publier les effets de la grace de Jesus-Christ. C'est le Créateur qu'il loue, & non la créature ; celui qui dispense les dons, & non celui qui les a reçus ; celui qui donne l'accroissement, & non le néant de celui qui a planté ou qui arrose : *Verumtamen laudes Christi silere non possum. Laudetur ergo non creatura, sed Creator; laudetur non ille qui accepit, sed ille a quo accepit.* « Connoissez donc, dit S. Bernard, si vous » êtes sage, la grace qui est en vous, mais qui ne vient point de » vous, parce que *tout don parfait vient d'en haut & descend » du Pere des lumieres.* Je sais qu'il y en a, qui, par la crainte » que l'orgueil ne les fasse tomber dans le filet du diable, » affectent de se cacher ce qu'ils ont reçu de Dieu. Pour » moi, ajoute-t-il, je crois qu'il m'est nécessaire de savoir » ce que j'ai reçu, afin que je sache ce qui me manque ; de » connoître, selon l'Apôtre, les biens que Dieu nous a » faits, afin de ne pas ignorer quels sont ceux que nous de» vons encore desirer. Car celui qui ayant reçu un bienfait » ne sait point ce qu'il a reçu, court un double danger ; » d'être ingrat envers son bienfaiteur, & négligent à con» server son bienfait. Comment en effet remerciera-t-il celui à » qui il ignore qu'il est redevable ? Et comment sera-t-il » vigilant pour conserver un bien qu'il ne sait pas avoir » reçu » ?

pas se cacher les bienfaits reçus.

Lett. CCCLXXII, *p.* 334.

CCCLXXIII. La trois cent soixante-treizieme, de l'an 1147, est une lettre de l'abbé de l'Epine, au diocese de Palenza en Espagne, dans laquelle cet Abbé se plaint amérement de ce que saint Bernard l'a chargé de la conduite d'un monastere ; il le prie de le décharger d'un fardeau qui est au-dessus de ses forces.

L'abbé de l'Epine s'afflige de la place qu'on l'a forcé de prendre.

Lett. CCCLXXIII. *p.* 335.

CCCLXXIV. La trois cent soixante-quatorzieme, de l'an 1148, est une lettre de consolation, adressée aux religieux d'Irlande, sur la mort du bienheureux Malachie.

Lettre de consolation.

Lett. CCCLXXIV. *p.* 336.

CCCLXXV. Dans la trois cent soixante-quinzieme, de l'an 1148, il prie Ide, comtesse de Nevers, de faire cesser les vexations de ses vassaux contre les moines de Vézelay.

Il se plaint de quelques vexations.

Lett. CCCLXXV. *p.* 337.

CCCLXXVI. La trois cent soixante-seizieme, de l'an 1149, est adressée à Suger, abbé de saint Denis. Saint Bernard le prie d'employer son autorité, *Quia maximus princeps estis in regno*, pour arrêter un duel entre Henri, comte de

Saint Bernard prie Suger d'empêcher un duel.

Lett. CCCLXXVI. *ib.*

Champagne, & Robert frere du roi de France, lesquels avoient assigné un rendez-vous criminel après les fêtes de Pâques pour se battre. Saint Bernard appelle ces rendez-vous *Maledictas nundinas*, parce que ceux qui avoient la fureur de se battre, assembloient beaucoup de monde pour être spectateurs de leur combat. Le saint Abbé écrivit sur le même sujet, comme il le dit, aux archevêques de Reims & de Sens, aux évêques d'Auxerre & de Soissons, au comte Thibaud & au comte Raoul.

Il loue l'abbé Suger, & lui écrit sur différens sujets.

Lett. CCCLXXVII. CCCLXXVIII, CCCLXXIX, CCCLXXX, CCCLXXXI. *p.* 338 & 339.

CCCLXXVII, CCCLXXVIII, CCCLXXIX; CCCLXXX & CCCLXXXI. Les cinq lettres suivantes, trois cent soixante-dix-septieme, trois cent soixante-dix-huitieme, trois cent soixante-dix-neuvieme, trois cent quatre-vingtieme & trois cent quatre-vingt-unieme, sont de la même année, & adressées au même Abbé. Dans la premiere, il le loue sur son zele pour le bien commun, & de ce qu'il a convoqué les Etats généraux du royaume pour remédier aux désordres; afin que tout le monde sache, dit-il, que le Roi a laissé dans son absence un ami fidele de sa personne & de son royaume, un Ministre prudent & un solide appui. Il l'exhorte à se conduire comme il convient à la place qu'il occupe, à la dignité dont il est revêtu, & à la puissance qu'il a reçue, pour faire bénir & admirer à toute la postérité la mémoire de sa régence. Dans la deuxieme, il prie l'abbé Suger de faire donner du bled aux religieux de la Maison-Dieu, dans l'archévêché de Bourges, qui manquoient de pain. Dans la troisieme, il lui recommande un Abbé qui étoit dans la disette : J'adresse, lui dit-il, un Abbé pauvre à un Abbé opulent, afin que la richesse de l'un supplée à la pauvreté de l'autre. Dans la quatrieme, il parle du triste état de l'Eglise d'Orient. Enfin, dans la cinquieme, il lui témoigne que jamais il n'a cru qu'il ait eu aucune part aux maux du royaume, mais que néanmoins il y en a qui les lui imputent; c'est pourquoi il l'exhorte à ne point avoir de commerce avec les méchans, afin qu'on ne puisse lui reprocher de vivre en intelligence avec les ennemis de l'Eglise.

Reconnoissance de saint Bernard : le vœu d'un particulier plus indif-

CCCLXXXII. La trois cent quatre-vingt-deuxieme, de l'an 1150, est une réponse de saint Bernard à Léonius, abbé de saint Bertin, & à ses religieux. Le saint Abbé leur

témoigne sa reconnoissance des services qu'ils lui ont rendus, à lui & à ses amis; il les exhorte à ne point empêcher Thomas, moine de saint Bertin, d'accomplir le vœu qu'il avoit fait d'être religieux de Clairvaux. Il répond aux raisons qu'ils alléguoient, & leur fait sentir, que le vœu qu'il a fait de plein gré avec connoissance, est bien plus indispensable que celui de ses parens, qui, sans son aveu, l'avoient offert au monastere de saint Bertin : d'ailleurs, en accomplissant son vœu propre, bien loin de donner atteinte à celui qu'avoient fait ses parens, il l'accomplissoit plus parfaitement. Saint Bernard leur conseille donc de ne point arrêter le cours de la grace, & de ne pas étouffer les prémices de l'esprit de Dieu, qui est auteur des saintes résolutions de Thomas. On peut consulter la lettre cent huitieme, qui est adressée à ce religieux.

pensable que l'oblation faite de lui par ses parens.

Lett. CCCLXXXII. *p.* 340.

CCCLXXXIII. Dans la trois cent quatre-vingt-troisieme, de la même année, au même abbé de saint Bertin, saint Bernard le remercie des services qu'il rendoit aux religieux de son Ordre, qui étoient dans son voisinage, c'est-à-dire, aux religieux de Clairmarets : il le prie de continuer d'être leur pere & de les regarder comme ses enfans.

Il demande à Léonius la continuation de sa charité.

Lett. CCCLXXXIII. *p.* 341.

CCCLXXXIV & CCCLXXXV. Les deux suivantes, trois cent quatre-vingt-quatrieme & trois cent quatre-vingt-cinquieme, sont adressées aux moines de saint Bertin. La premiere, de l'an 1150, est une lettre de remerciement, remplie de témoignages de reconnoissance. Dans la seconde, sans date, il les loue de s'être réformés & les exhorte à se perfectionner de plus en plus, oubliant ce qui est derriere eux & avançant toujours. Puisque toutes choses doivent tourner au bien des élus, profitons de l'exemple des gens du siecle. « Quel est, dit-il, l'ambitieux qui soit content » des honneurs auxquels il est arrivé, & qui n'en recherche » pas d'autres? Les desirs insatiables de l'avare, du volup» tueux, & de ceux qui cherchent la vaine gloire, ne con» damnent-ils pas notre négligence & notre tiédeur? Rou» gissons d'être moins ardens pour les biens spirituels. » Quelle honte pour une ame, qui s'est convertie à Dieu, » de rechercher la justice avec moins de zele qu'elle n'en » avoit auparavant pour se livrer à l'iniquité? Encore quel-

On doit courir toujours avec une nouvelle ardeur dans la voie de la perfection.

Lett. CCCLXXXIV & CCCLXXXV. *p.* 342.

» le différence ! La mort est la récompense du péché, & » la vie éternelle est le fruit de la vertu. Ayons donc honte » de courir avec moins d'ardeur à la vie, que nous ne cour» rions à la mort ; & d'avoir moins de zele pour notre » salut, que nous n'en avions pour notre perdition. Nous » sommes même d'autant plus inexcusables, que plus on » court avec vîtesse dans le chemin du salut, plus on a » de facilité à courir ; & que plus on se charge du joug » de Jesus-Christ, plus il est léger ». Après cela saint Bernard applaudit au réglement que les religieux de saint Bertin avoient fait pour établir un silence plus rigoureux, & un plus grand éloignement du monde, qui fait la pureté de la religion. Il déplore le malheur des religieux, qui pour une légere satisfaction, perdent le fruit de tant d'exercices spirituels : en quoi ils sont les plus malheureux de tous les hommes, puisque leur vie étant par elle-même laborieuse, ils se privent pour des bagatelles de la récompense qu'ils devroient en espérer.

Consolation donnée à saint Bernard sur le mauvais succès de la Croisade.

Lett. CCCLXXXVI. p. 344.

CCCLXXXVI. La trois cent quatre-vingt-sixieme, de l'an 1150, est une lettre de Jean, abbé de Case mario, monastere de l'Ordre de saint Benoît dans le pays de Verulo en Italie, réuni l'an 1140 à la réforme de Cîteaux : cet abbé Jean étoit lui-même auteur de cette réunion, & connoissoit saint Bernard, qui dans ses voyages d'Italie lui avoit rendu visite plusieurs fois. Jean le console sur le mauvais succès de la Croisade, en lui découvrant comme en confession à son pere spirituel, *Quasi patri meo spirituali in confessione*, que le nombre des Croisés morts, avoit rempli les places des Anges qui étoient tombés : c'est ce que l'abbé Jean assure sur une révélation faite par les Patrons de son Eglise, saint Jean & saint Paul.

Estime & affection de saint Bernard pour Pierre de Cluni.

Let. CCCLXXXVII. p. 345.

CCCLXXXVII. Dans la trois cent quatre-vingt-septieme, de l'an 1150, saint Bernard témoigne à Pierre de Cluni l'estime & l'affection qu'il a pour lui, & le prie de l'excuser, s'il lui est échappé dans ses lettres quelque chose de désobligeant : il rejette la faute sur la multitude des affaires dont il est accablé, & sur les secretaires qui prennent mal le sens de ses paroles : il l'assure que cela n'arrivera plus, & qu'il reverra toutes les lettres qui lui seront écrites.

tes. On peut juger de-là que parmi les lettres de saint Bernard, il y en a plusieurs qui ont été écrites par ses secretaires.

CCCLXXXVIII. La trois cent quatre-vingt-huitieme, de l'an 1150, est la réponse de Pierre de Cluni à la précédente. Elle est digne de ce grand homme, qui y fait paroître avec une éloquence admirable, & une effusion de cœur qui charme, la noblesse de ses sentimens, l'élévation de son génie, la bonté de son cœur, son humilité, son amitié, son estime & son respect pour saint Bernard. Nous parlerons encore de cette lettre dans l'article de Pierre le Vénérable : nous remarquerons seulement ici, que celle dont saint Bernard a fait des excuses, n'existe plus, comme on peut en juger par les termes que l'abbé de Cluni rapporte dans sa réponse.

Sentimens de Pierre de Cluni pour saint Bernard.

Let. CCCLXXXVIII. *ib.*

CCCLXXXIX. La trois cent quatre-vingt-neuvieme, de l'an 1150, est une réplique de saint Bernard, qui témoigne à l'abbé de Cluni le plaisir que lui a causé sa lettre, à laquelle ses occupations ne lui ont pas permis de faire une réponse aussi longue qu'il l'auroit souhaité.

Saint Bernard témoigne à Pierre de Cluni la satisfaction que lui a causée sa lettre.

Lett. CCCLXXXIX, *p.* 348.

CCCXC. La trois cent quatre-vingt-dixieme, de l'an 1152, est une réponse de saint Bernard à celle que Eskile, archevêque de Lunden, métropole de Danemarck, lui avoit écrite. Le saint Abbé témoigne au Prélat combien il est sensible aux marques d'amitié qu'il lui donne, & aux persécutions qu'il éprouve : il lui mande que, pour ce qui regarde le dessein secret qu'il a formé, Guillaume son envoyé, porteur de sa lettre, sera son interprete. Ce dessein secret d'Eskile étoit de se retirer à Clairvaux, où il vint du vivant de saint Bernard; mais ce ne fut que long-temps après qu'il quitta son archevêché & embrassa la vie monastique dans cette Abbaye, l'an 1178, où il mourut saintement l'an 1182.

Saint Bernard sensible aux marques d'amitié que lui donne l'archevêque de Lunden.

Lett. CCCXC. *ib.*

Lib. IV. *vit. S. Bern. c.* IV. *App. p.* LXXXVIII.

CCCXCI. La trois cent quatre-vingt-onzieme, de l'an 1132, est adressée à l'abbesse de Favernay, dans le diocese de Besançon. Saint Bernard l'avertit de ne pas se contenter de travailler aux réparations des maisons, mais de s'appliquer à rétablir la discipline monastique. Cette Abbaye occupée alors par des Bénédictines, fut donnée par l'archevê-

Il recommande le rétablissement des maisons & la réforme des mœurs

Lett. CCCXCI. *p.* 349.

que Anséric, l'an 1132, aux moines de la Chaise-Dieu pour y mettre la réforme : l'acte publié par D. Mabillon, est du 17 Septembre 1132. Favernay est aujourd'hui une abbaye de Bénédictins.

Ibid.

Excellentes instructions sur les devoirs d'un Evêque: exhortation à l'humilité.

Lett. CCCXCII. *p.* 350.

CCCXCII. La trois cent quatre-vingt-douzieme, sans date, est adressée à Raoul, patriarche d'Antioche. Saint Bernard donne à ce Prélat d'excellentes instructions sur les devoirs d'un Evêque, & en particulier sur l'humilité qu'il doit conserver dans l'élévation : « Prenez garde à vous, lui » dit-il, dans le lieu élevé que vous occupez, de peur de » tomber, & qu'en tombant de si haut, votre chûte n'en » soit que plus mortelle...... L'élévation pour un homme » sensé n'est pas tant un motif d'orgueil, qu'un sujet de » crainte » : *Locus altus sensato homini non tam occasio est elationis, quàm causa timoris.*

Avis sur les obligations d'un Pasteur : pour être en sûreté il faut être humble.

Lett. CCCXCIII. *p.* 351.

CCCXCIII. La lettre suivante, sans date, adressée à Guillaume, patriarche de Jérusalem, est remplie, comme celle qui précéde, d'avis solides sur les obligations d'un Pasteur. Après avoir relevé les prérogatives du siege de Jérusalem, & l'honneur que Dieu a fait à ce Patriarche en le choisissant préférablement à tous les autres pour le remplir, il l'exhorte à être humble, pour être en sûreté : *Humilis solus securè potest ascendere, quia humilitas non habet unde cadat.* « Voulez-vous donc être solidement appuyé, fondez- » vous sur l'humilité. Elle a deux pieds ; l'un est la considé- » ration de la grandeur de Dieu, l'autre est la vue de votre » foiblesse » : *Ut ergo securè stare valeas, sta in humilitate, non in uno pede superbiæ.... Humilitas enim duos habet pedes, considerationem divinæ potentiæ, & propriæ infirmitatis.*

Saint Bernard écrit en faveur de l'abbé d'Aisnay.

Lett. CCCXCIV. *p.* 352.

CCCXCIV. Dans la trois cent quatre-vingt-quatorzieme, sans date, adressée à l'archevêque de Lyon, il blâme ce Prélat de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de l'abbé d'Aisnay, en le condamnant, déposant & destituant de sa charge en un instant : il le prie de révoquer sa sentence & de rétablir l'Abbé, jusqu'à ce que son procès soit examiné dans toutes les regles.

Saint Bernard ne trouve pas juste la demande que lui fait l'évêque d'Arras.

CCCXCV. La trois cent quatre-vingt-quinzieme, sans date, est adressée à Alvise, évêque d'Arras. Ce Prélat, sollicité par l'abbé de saint Bertin, avoit écrit ou fait écrire à

ſaint Bernard de renvoyer Thomas, moine de cette Abbaye, qui s'étoit retiré dans celle de Clairvaux. Le ſaint Abbé témoigne à Alviſe ſon étonnement, qu'un Evêque auſſi judicieux faſſe une ſemblable demande ; & ſi le reſpect dû à ſon caractere le lui permettoit, il oſeroit preſque lui répondre ce que le Seigneur répondit aux enfans de Zébédée : *Vous ne ſavez ce que vous demandez.*

Lett. CCCXCV. p. 353.

Matt. XX. 22.

CCCXCVI. Dans la trois cent quatre-vingt-ſeizieme, ſans date, à Ricuin, évêque de Toul, il s'excuſe d'avoir reçu par ignorance un de ſes religieux profès.

Lettre d'excuſe. Lett. CCCXCVI. p. 354.

CCCXCVII. La trois cent quatre-vingt-dix ſeptieme, ſans date, eſt écrite à Odon, abbé de Marmoutiers, & à ſa Communauté, au nom de Hugues de Pontigny & de Bernard, abbé de Clairvaux. Les religieux de cette célebre Abbaye étoient en différent avec des Clercs ou des Chanoines, au ſujet des offrandes ou des dîmes d'une Egliſe, que ces derniers deſſervoient. Les parties étant convenues de remettre la déciſion de leur différent entre les mains de l'évêque de Chartres & de Thibaud, comte de Champagne, les arbitres rendirent un jugement, auquel les moines de Marmoutiers faiſoient difficulté de ſe ſoumettre, prétendant qu'ils étoient lézés. Tel eſt le ſujet de la lettre des deux Abbés, qui commencent par faire l'éloge de la maiſon ; après quoi ils témoignent leur ſurpriſe, de ce que quelques religieux ſacrifient la haute réputation de vertu & l'eſtime qu'ils s'étoient acquiſe, pour le modique revenu d'une paroiſſe, dont ils conteſtent la dîme. Ils oppoſent à leurs raiſons ces paroles de l'Apôtre : *C'eſt déja un péché parmi vous, de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne ſouffrez-vous pas plutôt qu'on vous faſſe tort ?* Ils leur repréſentent que tout Chrétien, & ſurtout les Moines, doivent préférer d'avoir moins de bien en conſervant la paix, que d'en avoir davantage en plaidant ; que les Clercs doivent vivre de l'autel préférablement aux religieux ; enfin qu'ayant conſenti à la tranſaction, ils ſont obligés de ſe ſoumettre au jugement qui a été rendu.

La paix eſt préférable aux plus grands biens. Lett. CCCXCVII. p. 355.

II. Cor. IV. 7.

CCCXCVIII. La trois cent quatre-vingt-dix-huitieme, ſans date, eſt adreſſée à Gui, abbé de Moutier-Ramey, au dioceſe de Troyes, & à ſa Communauté, qui l'avoient

Regles ſur la compoſition des offices de l'Egliſe, & caractere du chant.

Lett. CCCXCVIII. p. 357.

prié de composer des leçons & des hymnes pour l'Office de saint Victor leur patron. Le saint Abbé s'en excuse sur son incapacité, & donne des regles excellentes sur la composition des offices de l'Eglise & le caractere du chant. Il faut que celui que l'on veut charger d'un pareil travail, soit savant; que la capacité, la dignité, la piété, le style répondent à la grandeur de l'ouvrage, & à la sainteté du sujet. « Dans la solemnité d'un Saint, il veut que l'on » n'entende rien qui sente la nouveauté ou la légéreté; » rien qui ne soit authentique & ancien; rien que ce qui » peut édifier & ce qui est conforme à la gravité ecclé- » siastique. Au cas que l'on veuille quelque chose de nou- » veau, & que le sujet l'exige, il est d'avis que l'on choisisse » des pieces, qui par la dignité du style & de l'auteur » soient d'autant plus utiles, qu'elles s'insinuent plus agréa- » blement dans le cœur de ceux qui les entendent; que les » pensées fassent briller la vérité, qu'elles inspirent la ver- » tu, persuadent l'humilité, enseignent l'équité; qu'elles » répandent la lumiere de la vérité dans l'esprit; qu'elles » forment les mœurs, crucifient les vices, donnent de la » dévotion, réforment les sens. Il veut que le chant soit » grave, qu'il ne ressente ni la mollesse ni la rusticité, que » son harmonie n'ait rien d'efféminé, qu'il ne flatte l'oreille » que pour toucher le cœur, qu'il dissipe la tristesse & ap- » paise la colere, qu'au lieu de faire perdre le sens de la » lettre, il aide à l'expliquer. Car ce n'est pas, dit-il, une » petite perte dans la vie spirituelle, lorsque la beauté du » chant détourne de l'attention qu'on doit avoir au sens » des paroles, & qu'on s'attache plus à bien mesurer sa » voix, qu'à insinuer les choses mêmes » : *Non est levis jactura gratiæ spiritualis, levitate cantûs abduci a sensuum utilitate; & plus sinuandis intendere vocibus, quàm insinuandis rebus.* Voilà ce que saint Bernard demandoit dans les prieres & le chant de l'Office Divin. Il envoya à l'abbé Gui deux discours, une hymne, des répons & des antiennes: pour récompense de son travail il lui demande des prieres.

Saint Bernard écrit en faveur d'un religieux.

CCCXCIX. La trois cent quatre-vingt-dix-neuvieme, sans date, est adressée à Lelbert, abbé de saint Michel, en faveur d'un religieux de cette Abbaye, à qui saint Bernard

avoit persuadé de renoncer à son pélerinage, & de retourner dans son monastere.

Lett. cccxcix. p. 358.

Il demande qu'on reçoive un religieux avec charité.

CCCC. La quatre centieme, sans date, est encore une lettre de recommandation pour Robert, religieux de Liessies sur les frontieres du Hainaut. Saint Bernard prie qu'on reçoive avec charité ce religieux, qui ne doit point être traité comme un déserteur, & qu'on le retire de l'obédience ou prieuré, où il est malgré lui, & en danger de se perdre : il demande ensuite des nouvelles de l'Abbé.

Lett. cccc. ib.

Il rassure l'abbé Baudouin.

CCCCI. Dans la quatre cent unieme, sans date, il rassure Baudouin, abbé de Châtillon-sur-Seine, qui étoit allarmé de quelques faux rapports qu'on lui avoit faits, & craignoit d'avoir offensé saint Bernard.

Lett. cccci. p. 359.

Il recommande le porteur de sa lettre.

CCCCII. La suivante, quatre cent deuxieme, sans date, est adressée à Baudouin, évêque de Noyon, à qui il recommande, en plaisantant, un jeune homme, porteur de sa lettre. Nous y trouvons une expression remarquable, *Maneries loquendi*, pour *modus loquendi*. Baudouin est le même que l'abbé de Châtillon.

Lett. ccccii. ib.

Forme nécessaire pour la validité du baptême.

CCCCIII. La quatre cent troisieme, sans date, est une réponse à Henri, archidiacre (d'Orléans), qui l'avoit consulté sur la validité du baptême conféré par un laïc à un enfant qui étoit en danger de mort, sous cette forme : *Je te baptise au nom de Dieu & de la vraie & sainte Croix*. Saint Bernard, si toutefois il est auteur de cette lettre ; (car quelques-uns le nient, quoiqu'elle se trouve dans les anciennes éditions & dans le manuscrit de Sorbonne), saint Bernard, dis-je, répond affirmativement, & prétend que celui qui a ainsi baptisé, a compris la Trinité sous le nom de Dieu ; & qu'en ajoutant *la sainte & vraie Croix*, il a fait mention de la Passion de notre Seigneur, il a confessé Jesus-Christ crucifié ; par conséquent que le baptême est valide. Il excuse le laïc sur sa simplicité & sa bonne intention ; mais il dit que ceux qui voudroient faire la même chose ne seroient pas excusables. Cette décision n'est point conforme à la doctrine de saint Augustin, ni à la tradition de l'Eglise, selon laquelle il est nécessaire, pour la validité du baptême, qu'il soit conféré au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit.

Lett. cccciii. ib.

CCCCIV. Dans la quatre cent quatrieme, sans date,

Saint Bernard

donne quelques conseils.

Lett. CCCCIV. *p.* 360.

saint Bernard conseille à un reclus, nommé Albert, de manger une fois le jour, & de ne point donner d'entrée aux femmes dans sa cellule.

Il avertit qu'un religieux est en état de pratiquer la regle.

Lett. CCCCV. *ib.*

CCCCV. La quatre cent cinquieme, sans date, est adressée à l'abbé G. Il lui donne avis qu'un de ses religieux est en état de pratiquer la regle comme les autres; & que s'il s'en dispense, ce n'est point par infirmité, mais par dépravation d'esprit. *Certum sit vobis, non esse corporis ægritudinem, sed animæ passionem.*

Il prie de recevoir un religieux converti.

Lett. CCCCVI. *p.* 361.

CCCCVI. La quatre cent sixieme, sans date, est écrite à l'abbé de saint Nicolas, (Simon), au sujet d'un religieux converti qu'il lui renvoie, en le priant de le recevoir.

Il presse de rendre un dépôt qui a été confié.

Lett. CCCCVII. *ib.*

CCCCVII. Dans la quatre cent septieme, sans date, il blâme Odon, abbé de Beaulieu, (Ordre de Prémontré au diocese de Troyes) de ce qu'il n'a pas rendu à un pauvre homme un dépôt qu'il lui avoit confié. Pourquoi, lui dit-il, n'avez-vous pas plutôt vendu un vase sacré, pour payer à cet homme ce que vous lui deviez, que de laisser éclater des plaintes si odieuses? Il l'exhorte à faire promptement cesser des bruits qui déshonorent sa personne & sa maison, en rendant ce qu'il doit.

Il envoie un ecclésiastique.

Lett. CCCCVIII. *ib.*

CCCCVIII. Dans la quatre cent huitieme, sans date, il adresse à Guillaume, abbé de saint Martin de Troyes, maison de Chanoines réguliers, un Ecclésiastique qui avoit eu dessein de se faire religieux à Clairvaux, mais qui étoit trop délicat pour soutenir l'austérité de la regle.

On peut desirer de se voir, mais dans l'éternité.

Lett. CCCCIX. *p.* 362.

CCCCIX. La quatre cent neuvieme, sans date, est adressée à Rorgon d'Abbeville, qui desiroit de voir saint Bernard: sur quoi le saint Abbé lui dit qu'il le desire lui-même; mais que ces desirs sont défectueux, n'ayant pour principe qu'un sentiment humain; qu'il faut soupirer à se voir dans l'éternité bienheureuse, & faire ses efforts pour y parvenir. Il prie ce Seigneur de donner aux moines d'Alchi une terre inculte dont il ne tiroit aucun revenu. M. Dupin a pris ce Rorgon pour un abbé d'Abbeville.

Saint Bernard recommande Pierre Lombard.

Lett. CCCCX. *ib.*

CCCCX. Dans la quatre cent dixieme, sans date, il recommande à Gilduin, abbé de saint Victor, Pierre Lombard, qui avoit été recommandé à saint Bernard lui-même par l'évêque de Luques.

CCCCXI. La quatre cent onzieme, sans date, adressée à Thomas, prévôt de Beverlac en Angleterre, est une exhortation pathétique pour l'engager à embrasser la vie religieuse. Cette lettre paroît avoir été écrite avant la cent septieme, adressée au même Thomas, laquelle est une des plus belles de saint Bernard.

Exhortation à la vie religieuse.

Lett. CCCCXI. *p.* 363.

CCCCXII. Dans la quatre cent douzieme, sans date, il exhorte un jeune homme à exécuter sans délai la promesse qu'il a faite de se faire religieux à Clairvaux.

Il engage un jeune homme à exécuter sa promesse.

Lett. CCCCXII. *p.* 364.

CCCCXIII. La quatre cent treizieme, sans date, est écrite à Raynaud, abbé de Foigny, au sujet d'un novice, contre lequel un religieux de l'abbaye de Raynaud étoit prévenu de telle sorte, qu'il l'avoit fait renvoyer & s'opposoit à sa rentrée. Le novice, de l'avis de l'Abbé, alla trouver saint Bernard, qui le renvoya à Raynaud avec une lettre, dans laquelle, après l'avoir loué de sa charité & de sa prudence, il le prie de recevoir ce novice & de le traiter avec la même charité qu'il a déja fait paroître. Il écrivit en même temps une autre lettre au religieux qui étoit prévenu contre le novice; c'est la suivante.

Il prie Raynaud de recevoir un novice avec charité.

Lett. CCCCXIII. *ib.*

CCCCXIV. La quatre cent quatorzieme, sans date, est adressée au moine Alard, auquel saint Bernard reproche la conduite qu'il avoit tenue, & qu'il tenoit encore à l'égard de frere Admar, en s'opposant opiniâtrément lui seul à sa rentrée, quoique le novice reconnût sa faute & qu'il en demandât pardon. Il lui fait voir combien ce procédé est contraire à l'esprit de la regle de saint Benoît, à ce que saint Paul a pratiqué, & à ce que l'Écriture enseigne. Il le prie, en finissant, de ne pas refuser à ses prieres une grace que le novice est venu solliciter si loin.

Il reprend Alard de sa conduite, & le prie de se rendre à ses instances.

Lett. CCCCXIV. *p.* 365.

CCCCXV. La quatre cent quinzieme, sans date, est adressée à un homme, qui, après avoir promis de se faire religieux, avoit manqué à sa parole. Saint Bernard l'exhorte à secouer le joug de ses passions, & à se séparer de la bête cruelle qui est affamée de ses biens & du sang de son ame, pour venir à Clairvaux; sans quoi il lui déclare qu'il n'y aura plus entre eux de société fraternelle, puisqu'il se juge lui-même indigne du suffrage des justes, en rejettant leurs conseils.

On est indigne du suffrage des justes quand on rejette leurs conseils.

Lett. CCCCXV. *ib.*

CCCCXVI. La quatre cent seizieme, sans date, est

Saint Bernard

n'a point été le distributeur des aumônes du comte de Champagne.

Lett. CCCCXVI. p. 366.

adressée à un inconnu qui lui avoit écrit une lettre très-piquante, au sujet de la distribution des aumônes du comte de Champagne. Saint Bernard déclare que ce Prince ne se gouverne, ni ne distribue ses aumônes par son conseil; qu'il en a été simplement le témoin, mais jamais le dispensateur.

Il demande des bontés pour un religieux.

Lett. CCCCXVII. ib.

CCCCXVII. Dans la quatre cent dix-septieme, à l'abbé du Tronchin près de Gand, il décide que le moine Dodon, qui étoit venu le consulter, n'avoit point de motif suffisant pour quitter son Ordre. Saint Bernard prie l'Abbé de recevoir ce religieux comme son enfant, & de veiller sur ce dépôt qui lui est confié.

Saint Bernard termine un différent.

Lett. CCCCXVIII. p. 368.

Cette lettre est suivie d'une courte charte sur un différent entre l'abbé du Tronchin & Baudouin de Wasia, qui alloient à Rome pour le faire juger. Saint Bernard leur épargna les frais & les fatigues du voyage, en terminant leur procès à Clairvaux, où ils étoient venus, & les renvoya en paix & bons amis.

***

CE sont là toutes les lettres de saint Bernard, publiées par D. Mabillon, qui soient constamment de ce saint Abbé. Parmi celles qui suivent, au nombre de vingt-sept, les unes lui sont faussement attribuées, d'autres sont douteuses, d'autres écrites sous son nom par Nicolas, d'autres enfin sont adressées à saint Bernard lui-même: on y trouve aussi quelques chartes.

Instruction à des novices: maximes opposées à celles de saint Bernard.

CCCCXVIII. La premiere des lettres faussement attribuées à S. Bernard, pour le moins très-douteuse, est une instruction à des novices pour les encourager à être fermes dans la résolution qu'ils ont prise de se consacrer à Dieu, & à ne pas s'effrayer par la vue des péchés de leur vie précédente. C'est-là le sujet de la lettre quatre cent dix-huitieme, dont le style embarrassé & affecté ne sent en aucune façon le génie aisé de saint Bernard. D'ailleurs, on y trouve des maximes bien opposées à celles de ce saint Abbé, qui certainement n'auroit jamais dit, qu'il faut louer Dieu de sa damnation: Peut-être cette lettre est-elle du nombre de celles que les secretaires de saint Bernard écrivoient d'eux-mêmes.

Raisons qui em-

CCCCXIX & CCCCXX. Les deux suivantes, quatre cent

cent dix-neuvieme & quatre cent vingtieme, ſans dates, adreſſées la premiere à Alfonſe, roi de Portugal, la ſeconde à Jean Cirita, ne ſont point de ſaint Bernard : on n'y reconnoît ni le génie, ni le ſtyle, ni la modeſtie du ſaint Abbé. Horſtius les a tirées des annales de Bernard Brito, qui en avoit déja publié d'autres ſous le nom de la ducheſſe de Lorraine à ſaint Bernard, & de ſaint Bernard à la Ducheſſe; mais, comme le dit D. Mabillon, il nous faudroit un meilleur garant de l'authenticité de ces lettres, que l'annaliſte Portugais.

pèchent ſ d'attribuer ces lettres à ſaint Bernard.

Lett. CCCCXIX *&* CCCCXX. *p.* 371 *&* 372.

CCCCXXI & CCCCXXII. La quatre cent vingt-unieme, adreſſée à l'abbé de ſaint Benoît, & la quatre cent vingt-deuxieme, à Louis, roi de France, que M. du Cheſne a inſérées dans ſa collection, ne ſont ni l'une ni l'autre de ſaint Bernard.

Saint Bernard n'eſt point auteur de ces lettres.

Lett. CCCCXXI *&* CCCCXXII. *ib.*

CCCCXXIII & CCCCXXIV. La quatre cent vingt-troiſieme, & la quatre cent vingt-quatrieme, de l'an 1146, ſont écrites, ſelon le titre, par Nicolas de Clairvaux, au nom de ſaint Bernard. La premiere eſt adreſſée au comte & aux barons de Bretagne, touchant la Croiſade; la ſeconde à Manuel Comnene, empereur de Conſtantinople, à qui l'auteur de la lettre recommande le fils du comte Thibaud.

Lettres écrites au nom de ſaint Bernard.

Lett. CCCCXXIII *&* CCCCXXIV. *p.* 373.

CCCCXXV. La quatre cent vingt-cinquieme, ſans date, adreſſée à l'évêque de Luques, contient de fort bonnes inſtructions, & en particulier ſur l'humilité.

Cette lettre contient de bonnes inſtructions.

Lett. CCCCXXV. *p.* 374.

CCCCXXVI. La quatre cent vingt-ſixieme, de l'an 1145, eſt une charte, ou lettre de ſaint Bernard, contenant un accord fait par ſa médiation entre Hugues, évêque d'Auxerre, & Guillaume, comte de Nevers, qui avoient des différens ſur pluſieurs chefs. Le ſaint Abbé s'étant rendu à Auxerre pour terminer ces différens, il y réuſſit heureuſement par l'acte dont il s'agit, qui eſt curieux & important pour connoître le ſtyle du temps dans ces ſortes d'affaires, la Juriſprudence du ſiecle, & les droits des Seigneurs. L'acte eſt daté de l'an 1145 de l'Incarnation, le premier du pontificat d'Eugene III.

Accord fait par la médiation de ſaint Bernard.

Lett. CCCCXXVI. *p.* 375.

CCCCXXVII. La quatre cent vingt-ſeptieme, de l'an 1146, eſt une lettre de Geofroi, évêque de Chartres, à

Saint Bernard propoſé pour arbitre.

Lett. CCCCXXVII. *p.* 377.

Etienne, évêque de Paris, dans laquelle il l'exhorte à prendre saint Bernard pour arbitre du différent qu'il a avec Etienne de Garlande.

Cette lettre regarde un moine indocile.

Lett. CCCCXXVIII. *ib.*

CCCCXXVIII. La quatre cent vingt-huitieme, sans date, est de Bernard, abbé de saint Anastase près de Rome, à saint Bernard, touchant un moine indocile & rebelle, qui, après avoir scandalisé tous les freres par sa conduite, étoit enfin sorti du monastere. Ce religieux avoit été envoyé de Clairvaux avec Bernard & d'autres pour faire un établissement en Italie; mais il avoua qu'il n'y étoit venu que par le desir de voir Rome.

Éloge de saint Bernard.

Lett. CCCCXXIX. *p.* 378.

CCCCXXIX. La quatre cent vingt-neuvieme, sans date, est une lettre d'Hugues Metel, Chanoine régulier, à saint Bernard, ou plutôt un panégyrique du saint Abbé.

Sur différens sujets.

Lett. CCCCXXX *&* CCCCXXXI. *p.* 380 *&* 381.

CCCCXXX & CCCCXXXI. Les deux suivantes, quatre cent trentieme & quatre cent trente-unieme, sans dates, sont du même Hugues. Dans la premiere, adressée à saint Bernard, il fait l'apologie de son monastere contre de faux rapports. La seconde, écrite au nom de Siébaud, abbé de saint Léon, est adressée à Guillaume, abbé; il s'agit d'un frere, nommé Herbert, qui ayant quitté sa maison, s'étoit retiré dans celle de Guillaume, & avoit calomnié son Abbé & ses confreres : il avoit même écrit une lettre pleine d'invectives à Siébaud, qui de son côté fit une réponse assez vive. Il justifie dans celle-ci, qui est fort modérée, la vivacité de sa réponse par l'exemple de saint Paul, qui écrivant aux Corinthiens & aux Galates emploie des paroles dures pour les toucher & les corriger.

Prieres demandées à saint Bernard : on desire ses Sermons sur le Cantique.

Lett. CCCCXXXII *&* CCCCXXXIII. *p.* 382.

CCCCXXXII & CCCCXXXIII. La quatre cent trente-deuxieme & la quatre cent trente-troisieme, sans dates, sont d'Haimon, archidiacre de Châlons-sur-Marne, à saint Bernard. Par la premiere, il lui fait savoir qu'il est malade, & se recommande à ses prieres, persuadé que s'il demande à Dieu sa guérison il l'obtiendra; par la seconde, il lui demande ses Sermons sur le Cantique des Cantiques : en finissant sa lettre, il appelle saint Bernard, le grand arbitre des choses divines & humaines, le maître des Chrétiens, le char de l'Eglise & son conducteur : *Divinarum & humanarum rerum maxime arbiter, magister Christicolarum, currus Ecclesiæ & auriga ejus.*

CCCCXXXIV. La quatre cent trente-quatrieme, écrite vers l'an 1148, est adressée à saint Bernard. L'auteur de la lettre prie le saint Abbé de faire dispenser l'évêque d'Amiens du voyage de la Terre-Sainte, dans lequel le Roi vouloit, selon le bruit public, qu'il l'accompagnât. Ce Prélat étoit Thierri qui avoit d'abord été moine de saint Nicolas-aux-Bois, puis abbé de saint Eloi de Noyon, enfin évêque d'Amiens.

On prie saint Bernard de faire dispenser l'évêque d'Amiens du voyage de la Terre-Sainte.

Lett. CCCCXXXIV. *ib.*

CCCCXXXV. La quatre cent trente-cinquieme, de l'an 1152, est une lettre de Samson, archevêque de Reims, à saint Bernard : le Prélat lui marque, qu'il a obtenu de l'abbé & des chanoines de saint Denis, l'Eglise de Mores, pour y fonder un monastere de son Ordre, & qu'il la donne lui-même, *Concedimus & donamus;* ce qui veut dire seulement, qu'il y consent.

Eglise accordée pour la fondation d'un monastere.

Lett. CCCCXXXV. *p.* 383.

CCCCXXXVI. La quatre cent trente-sixieme, de l'an 1152, est une charte en forme de lettre comme la précédente, par laquelle Henri, évêque de Troyes, donne à saint Bernard l'abbaye de Bulencourt, occupée par des Chanoines réguliers, dont l'Abbé s'étoit déposé lui-même.

L'abbaye de Bulencourt donnée à saint Bernard.

Lett. CCCCXXXVI. *ib.*

CCCCXXXVII. La quatre cent trente-septieme, de l'an 1153, est une lettre de Hugues, évêque d'Ostie, adressée au Chapitre de Cîteaux, pour annoncer la mort du pape Eugene, dont il fait l'éloge, & qu'il recommande à leurs prieres.

Mort d'Eugene III, annoncée au Chapitre de Cîteaux.

Lett. CCCCXXXVII. *p.* 384.

CCCCXXXVIII. La quatre cent trente-huitieme, de l'an 1154, a éte écrite à Samson, archevêque de Reims, par Barthelemi, moine de Foigny, pour se justifier de l'accusation formée contre lui, d'avoir dissipé les biens de l'Eglise de Laon, pendant qu'il en étoit Evêque : Barthelemi avoit rempli ce siege l'espace de 38 ans.

Barthelemi rend compte de son administration.

Let. CCCCXXXVIII. *p.* 385.

CCCCXXXIX. La quatre cent trente-neuvieme, de l'an 1132, est une lettre de Turstin, archevêque d'York, à Guillaume, archevêque de Cantorbery, contenant un grand détail sur la réforme de Cîteaux, introduite dans le monastere de sainte Marie, au diocese d'York. Saint Bernard, qui prenoit beaucoup de part à cette affaire, écrivit à ce sujet plusieurs lettres qu'on peut consulter : ce sont les lettres quatre-vingt-quatorzieme, quatre-vingt-quinzie-

Réforme de Cîteaux introduite dans un monastere du diocese d'York.

Lett. CCCCXXXIX. *p.* 386.

me, trois cent treizieme, trois cent dix-neuvieme; dans la quatre-vingt-quinzieme, il félicite Turstin de la protection qu'il donnoit aux religieux zélés pour la réforme.

Esprit des premiers réformateurs de Cîteaux.

Lett. CCCCXL. *p.* 391.

CCCCXL. La quatre cent quarantieme, sans date, est une lettre de Fastrede, troisieme abbé de Clairvaux, qui donne des avis à un Abbé de son ordre, dont la conduite n'étoit point réguliere : cette lettre est d'une grande beauté; l'auteur y représente avec beaucoup de force l'esprit des premiers réformateurs de Cîteaux, & les obligations de la profession religieuse à celui qui s'en écartoit par sa vie relâchée.

Bonheur & paix de la vie religieuse.

Lett. CCCCXLI. *p.* 393.

CCCCXLI. La quatre cent quarante-unieme, sans date; est adressée au prévôt de Noyon par Pierre de Roya, novice de Clairvaux, qui fait part à son ami de ses réflexions sur la vie du monde, & des motifs de sa retraite; après quoi il lui parle du bonheur & de la paix dont il jouit dans l'état qu'il a embrassé; enfin il finit par une longue & édifiante description de son monastere & de la vie des pauvres de Jesus-Christ qui l'habitent.

On demande au Pape la déposition d'un Abbé, & on le prie de confirmer une assemblée.

Lett. CCCCXLII. *p.* 398.

CCCCXLII. La quatre cent quarante-deuxieme, écrite vers l'an 1155, est une lettre du Chapitre général des moines Noirs, c'est-à-dire, des Bénédictins, du diocese de Reims, au pape Adrien IV, pour lui demander la déposition de Godefroi, abbé de Lagni, qui menoit une vie scandaleuse : ils prient le Pape de confirmer par sa bénédiction apostolique leur assemblée, à l'exemple du pape Innocent qui l'avoit autorisée par un privilege. D. Mabillon conclut de-là qu'on doit rapporter au pape Innocent l'origine des Chapitres des moines Noirs, & que le premier est celui de Soissons, auquel saint Bernard écrivit la lettre quatre vingt-onzieme.

Autres instances pour la déposition du même Abbé.

Lett. CCCCXLIII. *ib.*

CCCCXLIII. La quatre cent quarante-troisieme, écrite par les mêmes, est adressée au pape Alexandre III, à qui ils demandent la déposition de l'abbé de Lagni.

Lett. CCCCXLIV. *ib.*

CCCCXLIV. La quatre cent quarante-quatrieme, & derniere lettre, sans date & sans nom d'auteur, est adressée à l'abbé de Riéti.

CE sont là toutes les lettres que D. Mabillon a publiées. Depuis lui, D. Martenne & D. Durand en ont découvert plusieurs dans un manuscrit de saint Vast d'Arras, & les ont insérées dans le premier volume de leur grande collection. Elles sont toutes sans date, & la plupart fort courtes, mais néanmoins intéressantes. Différentes lettres qui ne se trouvent point dans la collection des œuvres de saint Bernard.

I. Dans la premiere, adressée à Mar. & à son épouse, il les exhorte à faire l'aumône. *Ampl. Coll. t. 1. p. 725.*

II. Dans la seconde, adressée à un Abbé, il s'excuse sur la briéveté de ses lettres, & lui renvoie un jeune homme, qu'il ne pouvoit recevoir. *Lett. II. p. 726.*

III. Dans la troisieme, il recommande à un Evêque l'affaire du monastere de saint Martin.

IV. Dans la quatrieme, à un ami, il s'excuse de ce qu'il n'a pu aller chez lui, & marque qu'il pourra faire seul auprès du Légat tout ce qu'ils auroient fait ensemble. *Lett. IV. p. 727.*

V. La cinquieme est adressée à un Juge, auquel il reproche poliment le refroidissement de son zele pour l'abbaye de Fontenay.

VI. La sixieme est adressée à un ami, auquel il recommande le porteur de la lettre, le priant de lui accorder sa protection auprès du Comte.

VII. Dans la septieme, à Hatton, évêque de Troyes, il blâme ce Prélat d'avoir conféré la dignité d'archidiacre à un enfant. Saint Bernard ne pouvoit souffrir cet abus, comme on le voit par différens endroits de ses écrits, *Lettre deux cent soixante-onzieme*, *Traité du devoir des Evêques*, *c. VII. de la Consid. c. V.* *Lett. VII. p. 728.*

VIII. La huitieme est la même que la trois cent quatre-vingt-onzieme de l'édition de D. Mabillon, avec cette seule différence, qu'elle est adressée à l'abbesse de Favernay, & selon le manuscrit de saint Vast, à un certain Abbé, *Ad quemdam Abbatem*; mais le titre de la lettre, *Pudicitiæ & gratiæ titulum*, fait voir que la leçon de D. Mabillon est la meilleure, & que la lettre a été écrite à une Abbesse, non à un Abbé.

Lett. IX. *p.* 729.

IX. La neuvieme eſt adreſſée à un ami, auquel il apprend qu'il a terminé une grande affaire, & fini heureuſement un voyage fatigant.

X. La dixieme, à un ami, *Ad quemdam amicum*, eſt la même que la trois cent ſeizieme, publiée par D. Mabillon, adreſſée à Henri, archevêque de Sens.

Saint Bernard nommé commiſſaire par le Pape pour examiner & juger l'élection d'un archevêque de Tours.

Lett. XI. *p.* 730.

Ampl. Coll. t. I. *Præf.* §. VII. *p.* LXV.

Lett. CL.

XI. Dans la onzieme, ſaint Bernard rend compte au pape Innocent II de la maniere dont il s'étoit acquitté d'une commiſſion qu'il lui avoit donnée : c'eſt un trait de la vie du ſaint Abbé, qui mérite d'être rapporté. Après la mort d'Hildebert, archevêque de Tours, arrivée le 18 Décembre 1134, le comte Geofroi ayant chaſſé les Chanoines, quelques-uns élurent, contre les Canons, un certain Philippe, neveu de Gilbert, prédéceſſeur d'Hildebert, & héritier de l'ambition de ſon oncle, comme le dit ſaint Bernard. D'un autre côté, la plus ſaine partie du Clergé élut canoniquement Hugues, homme prudent & diſtingué par ſa naiſſance, comme on le voit dans les actes des évêques du Mans. L'affaire ayant été portée devant le pape Innocent II, il nomma des Commiſſaires pour l'examiner, avec pouvoir de la juger définitivement. A la tête de ces Commiſſaires étoit ſaint Bernard, qui inſtruiſit le Pape de ce qu'ils avoient fait, par la lettre dont il s'agit ici : elle nous apprend, que les juges nommés ſe rendirent à Blois, & qu'ayant examiné cette affaire avec ſoin, en préſence de pluſieurs perſonnes reſpectables, tant Evêques qu'Abbés & Clercs, ils jugerent l'élection de Philippe nulle, & la caſſerent par le pouvoir qu'ils en avoient reçu du Pape : *Philippi electionem apoſtolica freti autoritate quaſſavimus.* Quant à celle de Hugues, ils la laiſſerent au jugement, ou à l'indulgence du Pape.

Saint Bernard chargé par le Pape de terminer la conteſtation entre l'archevêque de Tours & celui de Dol, décide en faveur du dernier.

Mart. ib. p. LXVI.

Quelques années après ſaint Bernard fut encore chargé, par le pape Eugene III, de terminer la conteſtation qui duroit depuis plus de deux cents ans entre l'archevêque de Tours & celui de Dol en Bretagne. La commiſſion étoit délicate : le ſaint Abbé s'étant rendu au lieu deſtiné, avec Geofroi ſon ſecretaire, & ſon frere Nivard, examina les raiſons des parties, & rendit un jugement favorable à l'Egliſe de Dol. Nous en ignorons la teneur ; mais le fait eſt

constant par la lettre du pape Anastase IV à l'archevêque de Tours, qui refusa de se soumettre à ce jugement; & par la décrétale d'Innocent III, qui termina enfin le différent des deux Eglises en faveur de celle de Tours. Ces deux pieces ont été données au public par D. Martenne. *Anecd. t. III. p. 897 & 945.*

Autres lettres inconnues à D. Mabillon.

XII. La lettre douzieme est adressée au Pape, en faveur de l'évêque de Troyes, qui étoit brouillé avec son Clergé. *Lett. XII. p. 732.*

XIII & XIV. Les deux suivantes, treizieme & quatorzieme, sont écrites sur le même sujet. *Lett. XIII & XIV. p. 733.*

XV & XVI. Dans la quinzieme, il recommande celui qui en étoit le porteur, comme un homme de lettres; & dans la seizieme, un ami de sa personne & de son Ordre.

XVII. XVIII & XIX. Les trois lettres qui suivent, dix-septieme, dix-huitieme, dix-neuvieme, sont écrites en faveur de l'évêque de Troyes. *Lett. XVII. XVIII & XIX. p. 734.*

XX. Dans la vingtieme, sans date & sans nom, saint Bernard exhorte celui à qui il écrit, à prendre plus de soin de son ame que de son corps: il lui reproche de ne pas faire usage de la connoissance qu'il a de la vérité: *Quid te juvat mente tenere veritatem, cùm adhuc vanitatem teneas in conversatione?*

XXI. La vingt-unieme est adressée au prieur de Clairvaux, selon D. Martenne. Saint Bernard lui envoie un jeune homme qui vouloit embrasser la vie religieuse. *Lett. XXI. p. 735.*

XXII. Dans la suivante, il marque à un abbé de l'Ordre de saint Benoît, qu'il lui envoie deux jeunes gens de bonne volonté, mais d'une santé trop délicate pour soutenir la vie de Clairvaux.

XXIII. Dans la vingt-troisieme, il mande à un ami qu'il a fait ce qu'il lui avoit demandé, que cependant il ne lui convenoit pas de se mêler de pareilles choses: *Quid enim ad nos pertinet de vestris terris, de vestris placitis, de vestris conjugiis?* Il s'agissoit d'établir un jeune homme, dans lequel on n'avoit jamais vu que de mauvaises inclinations. *Lett. XXIII. p. 736.*

XXIV. La vingt-quatrieme est la même que la quatre cent dix-septieme, publiée par D. Mabillon. *Lett. XXIV. p. 736.*

XXV. Dans la vingt-cinquieme, il prie un Abbé de recevoir avec douceur & charité un religieux fugitif, qu'il lui renvoie. *Lett. XXV. p. 737.*

XXVI. Dans la vingt-ſixieme, il donne des nouvelles de ſa ſanté à une perſonne qui en étoit inquiéte, l'ayant laiſſé dangereuſement malade.

Lett. XXVII. p. 738. XXVII. Dans la vingt-ſeptieme, il charge l'abbé de Haute-Combe d'envoyer quelqu'un de ſa part à Montpellier, où les Envoyés du roi de Sicile devoient venir prendre la fille du comte Thibaud, & la conduire en Sicile pour épouſer le fils du Roi : il s'agiſſoit d'établir en Sicile une colonie de religieux de Clairvaux; cet établiſſement ſe fit vers l'an 1139.

XXVIII. Dans la vingt-huitieme, il recommande l'abbé de Farfe, cardinal : c'eſt une témérité en moi, dit-il, de prendre la liberté de recommander une perſonne d'un ſi haut rang; mais ſon humilité l'a voulu.

Lett. XXIX. p. 739. XXIX. La vingt-neuvieme, adreſſée au roi de France, a été écrite, ſelon l'éditeur, au ſujet de l'élection d'un archevêque de Reims, après la mort de Raynaud. Tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur de ſaint Bernard; mais le ſaint & humble Abbé s'y oppoſa, & écrivit au Roi, qui avoit conſenti à l'élection, pour s'excuſer de ce qu'il n'acceptoit pas : il allégue pour raiſon ſon incapacité, ſa foibleſſe, ſon indignité, &c : *Verùm ego, optime rex, nullatenus acquieſco mittere manum ad fortia, corde puſillus, fractus corpore, & cui ſolum ſupereſt ſepulchrum; non audeo prorſus ad ſancta indignus & inſufficiens.*

Lett. XXX. p. 740. XXX. Dans la trentieme, à un ami, il parle d'un ouvrage utile que cet ami avoit fait, *Opus utile & Catholicum elaboraſtis :* il lui marque enſuite, que par les prieres de ſes amis il a recouvré la ſanté, après avoir été aux portes de la mort.

Lett. XXXI. ib. XXXI. La trente-unieme, aux freres, eſt une exhortation à faire l'aumône dans un temps de famine.

Lett. XXXII. p. 741. XXXII. Dans la trente-deuxieme, adreſſée à un Abbé, il le prie de recevoir avec bonté un religieux fugitif, & le détourne de quitter ſa place, pouvant y faire du bien.

Lett. XXXIII. p. 742. XXXIII. La trente-troiſieme, eſt la quatre cent treizieme dans l'édition de D. Mabillon, adreſſée à Rainaud, abbé de Foigni.

XXXIV. Dans la trente-quatrieme, il parle avec éloge des

des heureux commencemens de la conversion d'un certain Etienne, qui, s'il persévere, donnent lieu d'attendre de dignes fruits de pénitence.

XXXV. La trente-cinquieme est adressée à la Reine, tante de l'empereur d'Espagne : l'éditeur juge qu'elle a été écrite à l'occasion de la fondation du monastere de l'Epine par Sancie, sœur du roi Alfonse. Nous avons déja parlé d'une lettre de saint Bernard à Sancie, sur le même sujet : celle-ci y a beaucoup de rapport. Dans l'une & dans l'autre saint Bernard exprime sa reconnoissance des bontés que la Princesse témoignoit aux religieux de son Ordre, comme il l'avoit appris par son frere Nivard. *Lett. XXXV. ib.*

XXXVI. La trente-sixieme est adressée à Matthieu, évêque d'Albane : D. Martenne la regarde comme faussement attribuée à saint Bernard. Elle est suivie de remarques sur quelques-unes des lettres du saint Abbé, publiées par D. Mabillon, & d'une hymne sur saint Malachie, évêque & confesseur, dans laquelle on reconnoît le génie du saint Abbé.



AVANT que de finir cet article, nous remarquerons avec D. Mabillon, que saint Bernard a écrit beaucoup d'autres lettres qui sont perdues, ou du moins qui n'ont pas encore été découvertes. Les lettres que nous avons, en fournissent la preuve : voici la liste de celles qui nous manquent, avec la note des lettres ou des ouvrages, dans lesquels il en est fait mention. *Præf. n. 19.*

Liste des lettres de saint Bernard qui manquent.

I. Une lettre à Hugues de Pontigni, *Lettre trente-troisieme, n. 1.*

II. Deux lettres au pape Innocent II, contre Pierre de Besançon, *Lettre cent quatre-vingt-dix-huitieme.*

III. Une lettre au même Pape, en faveur de Pierre de Pise, *Lettre deux cent treizieme.*

IV. Plusieurs lettres au même Pape, pour l'introduction des religieux de Prémontré dans l'abbaye de saint Paul de Verdun, *Lettre deux cent cinquante-troisieme, n. 1.*

V. Une à Anſel, archidiacre de Troyes, *Lettre deux cent troiſieme*, à Atton.

VI. Une à Suger, *Lettre deux cent vingt-troiſieme*, *n.* 1. à Joſlin.

VII. Deux à Jean de Buzay, *Lettre deux cent trente-troiſieme*, au même Abbé.

VIII. Une au pape Eugene III, en faveur de l'évêque de Clermont, *Lettre deux cent quatre-vingt-quatrieme*, au même Pape.

IX. Lettre au même Pape, en faveur de l'évêque de Tournai; c'eſt ce qu'on voit par Hérimanne, moine de Tournai, *n.* 115.

X. Nous apprenons par une lettre de Pierre le Vénérable (la trois cent quatre-vingt-huitieme parmi celles de ſaint Bernard), que le ſaint Abbé en écrivit une, en faveur d'un abbé Anglois, dont le pere Mabillon ne voit aucune trace parmi celles qui exiſtent.

Lib. VI. *Hiſt.*

XI. Orderic Vital fait mention d'une lettre que ſaint Bernard donna à Guarin, abbé d'Ouche ou de ſaint Evroul, pour Noël, abbé de Rebais, par laquelle il prioit Noël & ſa Communauté d'accorder à Guarin la grace qu'il alloit demander, c'eſt-à-dire, des reliques de ſaint Evroul: la lettre eut ſon effet, mais elle n'exiſte plus.



ARTICLE SECOND.

Ses Opuſcules.

LES Opuſcules renfermés dans le ſecond tome des Œuvres de ſaint Bernard, ſont placés immédiatement après les lettres, avec leſquelles ils ont beaucoup de rapport par le ſtyle épiſtolaire. D'ailleurs quelques-uns de ces Traités ſont même des lettres : ainſi cet arrangement eſt d'autant plus juſte, qu'il eſt plus naturel. Pour ſuivre l'ordre du temps, il auroit fallu les ranger ainſi : premiérement, le Traité de l'Humilité : deuxiémement, de l'Obligation d'aimer Dieu : troiſiémement, l'Apologie à Guillaume : quatriémement, Lettre à Henri, archevêque de Sens : cinquiémement, du libre Arbitre : ſixiémement, de la Converſion aux Clercs : ſeptiémement, le livre aux Chevaliers du Temple : huitiémement, la lettre à Hugues de ſaint Victor : neuviémement, la lettre au pape Innocent, ſur les erreurs d'Abélard : dixiémement, le Traité du précepte & de la diſpenſe : onziémement, vie de ſaint Malachie : douziémement, les livres de la Conſidération. Tel devroit être l'ordre de ces ouvrages, ſelon le temps auquel ils ont été compoſés ; mais Horſtius, & D. Mabillon après lui, ayant égard aux perſonnes auxquelles ils ſont adreſſés, & aux matieres qui y ſont traitées, ont cru devoir leur en donner un autre, que nous ſuivrons nous-mêmes.

Ordre du temps des Opuſcules de ſaint Bernard, & celui qu'on leur a donné.

I. Les cinq livres de la Conſidération, quoique les derniers ſelon l'ordre des temps, tiennent le premier rang, & l'emportent ſur tous les autres, au jugement de D. Mabillon. Quant à la matiere & à la perſonne, dit-il, rien de plus généreux ; quant à la maniere de traiter ſon ſujet, rien de plus ſublime ; quant à la majeſté du ſtyle & la nobleſſe des ſentimens, rien de plus éloquent & de plus fort ; enfin, quant à la pureté de la doctrine & à la diſcipline, rien de plus conforme aux anciens Canons, de plus digne d'un

Jugement que l'on porte des livres de la Conſidération.

I. Traité de la Conſidération.

Præf. p. 404. n. 4.

Docteur catholique & d'un très-saint Pere. Etoit-il rien de plus difficile pour un homme élevé dans la solitude & l'éloignement de toutes les affaires du monde, que de donner & de prescrire des regles de conduite au souverain Pontife, & même à toute l'Eglise? Etoit-il d'entreprise moins à la portée d'un particulier, que de traiter avec briéveté & exactitude, de l'état de toute l'Eglise, des mœurs des Ministres des choses saintes, des devoirs de chacun, des vertus & des vices? Quelle prudence ne falloit-il pas pour marquer, pour attaquer même & reprendre les vices, les écarts & les abus commis par des personnes constituées en dignité, & s'en faire cependant aimer & admirer? C'est ce que saint Bernard a exécuté avec une dextérité, une facilité, ou plutôt avec une autorité que Dieu lui avoit donnée; de maniere qu'aussi-tôt que cet ouvrage parut, il fut recherché avec empressement & chéri de tous, même des Pontifes qu'il regarde plus particuliérement.

Ib. p. 403.

Saint Bernard entreprend cet ouvrage à la priere du pape Eugene: plan qu'il a suivi.

S. Bernard entreprit cet ouvrage à la priere d'Eugene III, qui avoit été son disciple. Ce Pape étant prêt de quitter la France, où il étoit venu chercher un azyle, pria le saint abbé de Clairvaux, avant que de s'en séparer, de vouloir bien lui envoyer de temps en temps des avis salutaires, pour le fortifier contre les dangers dont il étoit environné sur le Trône apostolique. Cela se passa l'an 1148, & dès l'année suivante saint Bernard envoya au pape Eugene le premier livre de la Considération; le second, en 1150; le troisieme, en 1152; les quatrieme & cinquieme suivirent de près. Dans le premier, saint Bernard traite de l'utilité & de la nécessité de la considération; dans le second, il considere les choses qui doivent être dans le souverain Pontife, c'est-à-dire, ce qu'il faut qu'il soit; dans le troisieme, celles qui sont au-dessous de lui, savoir le monde; dans le quatrieme, celles qui sont autour de lui, comme ses domestiques, les Cardinaux, les Evêques; enfin, dans le cinquieme, celles qui sont au-dessus de lui, Dieu & les Anges. Tel est le plan du Traité de la Considération.

Il prend part à la peine d'Eugene: force de la coutume; dureté de

Après une courte préface, dans laquelle saint Bernard expose au Pape les motifs qui l'ont engagé à entreprendre cet ouvrage pour son édification, sa satisfaction & sa con-

ſolation, il commence par compatir à la peine qu'il reſſent d'avoir été tiré des délices de la vie ſolitaire, pour être plongé dans une multitude d'occupations; mais il l'avertit de craindre l'effet de la coutume, qui endurcit & rend inſenſible aux plus grands maux. Il fait voir enſuite par quels degrés on tombe dans la dureté de cœur, & quels en ſont les funeſtes effets, qu'il décrit d'une maniere très-vive; après quoi il dit au Pape: « Voilà où vous conduiront ces » maudites occupations, ſi vous continuez de vous y livrer » tout entier, ſans penſer à vous-même. Dites-moi, je vous » prie, qu'eſt-ce qu'une vie qu'on paſſe à plaider ou à en- » tendre plaider? Encore les jours n'y ſuffiſent-ils pas. Les » nuits mêmes ne ſont pas libres; à peine accorde-t-on au » corps le repos néceſſaire. Je ſais que vous en gémiſſez; » mais c'eſt inutilement, ſi vous ne travaillez à y apporter » remede.... La vertu de la patience eſt grande, mais je » ne ſouhaite pas que vous en ayez pour de pareilles choſes. » La patience n'eſt plus une vertu, lorſqu'elle rend eſclave.. » Secouez donc le joug d'une ſervitude pernicieuſe. Croyez- » vous n'être pas eſclave, parce que vous ne l'êtes pas d'un » ſeul homme, mais de tous? *An ideo non ſervus, quia non* » *uni ſervis, ſed omnibus*? Ne m'objectez point ce que dit » l'Apôtre, qu'étant libre il s'eſt rendu eſclave de tous. Il » y a une grande différence entre la ſervitude dont il parle, » & la vôtre. L'Apôtre étoit-il eſclave par le deſir d'un » gain honteux? Voyoit-on venir à lui de toutes les parties » du monde des ambitieux, des avares, des ſimoniaques, » des ſacrileges, des concubinaires, des inceſtueux, & » autres monſtres d'hommes ſemblables, pour obtenir ou » conſerver par ſon autorité les dignités eccléſiaſtiques? » L'Apôtre ſe faiſoit eſclave de tous, pour les gagner tous » à Dieu, & non pour ſatisfaire leur cupidité.... Qu'y a-t-il » de plus ſervile & de plus indigne, ſur-tout d'un ſouverain » Pontife, que d'être continuellement occupé de pareilles » affaires, & pour de telles perſonnes? Enfin, quand prions- » nous? quand inſtruiſons-nous les Peuples? quand édifions- » nous l'Egliſe? quand méditons-nous la Loi de Dieu? » Votre Palais retentit tous les jours des loix, mais des » loix de Juſtinien, & non de celles de Dieu ».

cœur, ce qui y conduit, ſes effets: ſervitude indigne du ſouverain Pontiſe.

Ch. I. *p.* 407.

Ch. II. *p.* 408.

Ch. III. *p.* 409.

Ch. IV. *p.* 410.

I. Cor. IX. 19.

Le jugement des affaires temporelles ne convient point au successeur des Apôtres.

Ch. v. p. 411.
Ch. vi. ib.

Saint Bernard exhorte Eugene à secouer le joug de cette servitude : il lui représente, qu'en travaillant pour les autres, il ne doit pas s'abandonner lui-même, sous prétexte de la charité du prochain ; que le jugement des affaires temporelles ne convient point au Pape & aux successeurs des Apôtres, dont la puissance ne regarde que les crimes, non les possessions, & qui n'ont reçu les clefs que pour l'exercer envers les pécheurs : *Ergo in criminibus, non in possessionibus potestas vestra : quoniam propter illa, & non propter has, accepistis claves regni cœlorum, prævaricatores utique exclusuri ; non possessores* ; enfin, que c'est aux Princes de la terre à juger les choses basses & terrestres.

Il exhorte le Pape à la considération : ses avantages, ses effets.

Ch. vii. p. 412.

Le saint Abbé témoigne qu'il pourroit dire beaucoup d'autres choses ; mais comme les jours sont mauvais, il se contente d'avertir le Pape de ne point se livrer entiérement & continuellement à l'action ; de réserver quelque partie de lui-même, de son cœur & de son temps, pour l'employer à la considération, c'est-à-dire, aux réflexions & à la méditation des vérités utiles au salut. Cela lui donne occasion de parler des avantages de la considération, & d'entrer dans le détail des effets qu'elle produit. Elle purifie l'ame, dont elle tire son origine : elle regle ses affections, dirige ses opérations, corrige ses écarts, forme les mœurs, rend la vie honnête & réglée, donne la science des choses divines & humaines, &c.

Les bons Papes se sont fait du loisir au milieu des plus grandes affaires.

Ch. viii. p. 413.
Ch. ix. p. 414.

Il fait voir, que l'harmonie & la liaison des quatre vertus cardinales naissent de la contemplation : il avoue que si le Pape se livroit tout d'un coup à cette philosophie, on l'accuseroit d'être singulier & de blâmer la conduite de ses prédécesseurs, en s'en écartant : « Toutefois, ajoute-t-il, si nous » voulons rechercher les exemples des bons Papes plutôt » que des nouveaux, nous en trouverons qui se faisoient du » loisir au milieu des plus grandes affaires ; comme saint » Grégoire le Grand, qui expliquoit la partie la plus obs- » cure d'Ezéchiel, pendant que Rome étoit assiégée par les » Barbares. »

Dans les procès le Pape doit s'opposer aux chicanes des avocats & aux

Il s'éleve ensuite avec force contre les chicanes que l'on employoit dans les Tribunaux de la justice ecclésiastique, & exhorte le Pape à y apporter remede. « Qu'on plaide les

» causes, dit-il, mais qu'on les plaide comme il convient ; » car la maniere dont on les plaide est exécrable & indigne, » je ne dis pas de l'Eglise, mais d'un Tribunal séculier » : *Nam is modus, qui frequentatur, exsecrabilis planè ; & qui, non dico Ecclesiam, sed nec forum deceat.* « J'admire comment des » oreilles pieuses peuvent souffrir ces disputes d'Avocats, & » ces combats de paroles, plus propres à détruire la vérité, » qu'à la découvrir. Corrigez cette mauvaise coutume » : *Corrige pravum morem, & præcide linguas vaniloquas.* Il veut que le Pape décide promptement les causes qu'il ne peut se dispenser de juger par lui-même ; qu'il retranche les délais captieux ; qu'il n'écoute point ceux dont les péchés sont manifestes, & qui ont cependant l'impudence de demander audience. « L'Eglise est pleine d'ambitieux, dit-il : » on n'y a pas plus d'horreur des démarches & des projets » d'ambition, qu'on n'en a dans une caverne de voleur, de dé- » pouiller les passans » : *Plena est ambitiosis Ecclesia : non est jam quod horreat in studiis & molitionibus ambitionis, non plus quàm spelunca latronis in spoliis viatorum.* Le saint Abbé excite le zele du Pape contre une si grande impudence, & une peste si générale : *Adversus impudentiam hanc & generalem pestem.* Faites-vous craindre, lui dit-il, de ceux qui mettent leur confiance dans leur argent ; qu'ils soient réduits à le cacher, sachant que vous êtes plus disposé à le répandre, qu'à le recevoir. Si vous êtes ferme dans cette conduite, vous en gagnerez plusieurs ; vous les obligerez de s'appliquer à des occupations plus honnêtes, & vous en préserverez même plusieurs de la tentation. Ajoutez, que par-là vous gagnerez du temps pour le loisir que je vous conseille, & pour vaquer à la considération, sur laquelle il auroit encore d'autres choses à lui dire, mais qu'il réserve à un autre livre.

délais : l'Eglise pleine d'ambitieux : raisons qui engagent le Pape à se faire craindre de ceux qui mettent leur confiance dans leur argent.

Ch. x. p. 414.

Ch. xi. p. 416.

Le saint Abbé exécuta sa promesse l'année suivante, 1150, dans le second livre de la Considération. Il s'excuse d'abord d'avoir tant différé de continuer cet ouvrage, sur la douleur que lui avoit causé le mauvais succès de la Croisade, qu'on rejettoit sur lui, parce que c'étoit lui principalement qui l'avoit prêchée ; quoiqu'il ne l'eût fait que par les instances réitérées du roi de France, & par ordre du Pape ; quoique

Saint Bernard fait son apologie au sujet de la Croisade. Définition de la considération : examen où elle conduit. La domination interdite aux Apôtres & à leurs successeurs.

II. Liv. Ch. I. *Sa mission*, comme le dit M. Fleuri, *eût été assez prouvée par*
Liv. LXIX. n. 46. *les miracles qui accompagnerent sa prédication.* Après avoir fait son apologie, dont nous avons parlé ailleurs, saint
Ch. II. p. 417. Bernard vient à son sujet; il explique ce qu'il entend par la considération, qu'il distingue de la contemplation, quoiqu'on les confonde assez ordinairement. La contemplation suppose une vérité déja connue & s'y attache; la considération est une recherche attentive de la vérité, particulié-
Ch. III. ib. rement par rapport aux devoirs de son état. Il divise en quatre l'objet de la considération, & dit: « Vous devez » premiérement vous considérer vous-même, ensuite ce qui » est au-dessous de vous, ce qui vous environne, & ce qui » est au-dessus. » Il faut, dit-il, que votre considération commence par vous, *A te tua consideratio inchoet*, & qu'elle
Ch. IV. p. 418. se termine à vous, *sed & in te finiatur;* que vous considériez ce que vous êtes, qui vous êtes, & quel vous êtes: *quid,*
Ch. V. ib. *quis, & qualis sis.* Saint Bernard lui rappelle d'où il a été tiré pour être mis dans la place qu'il occupe, dont il lui fait
Ch. VI. ib. sentir les obligations. «Je ne crois pas, lui dit-il, que ce soit » pour dominer: *Non enim ad dominandum opinor.* » Il com-
Jerem. I. 10. pare sa mission à celle du Prophete, à qui Dieu dit qu'il l'avoit appellé pour arracher & détruire, pour édifier & planter. Qu'y a-t-il dans ces paroles qui sente le faste? *Quid horum fastum sonat?* Elles marquent seulement le travail spirituel, sous la figure du travail du corps; c'est un ministere & non une domination, *ministerium, non dominium datum.* Saint Bernard insiste spécialement sur cet article, faisant voir au Pape qu'il n'est pas établi au-dessus des autres pour dominer sur eux, mais pour être leur Ministre & pour veiller; que le soin des Eglises lui a été confié, mais que la domination est interdite aux Apôtres; que ce n'est point
I. Pet. V. 3. par humilité seulement que saint Pierre a dit, *Non dominantes in clero;* que Jesus-Christ a fait la même défense, en disant
Luc. XXII. 25. à ses Disciples, *Reges gentium dominantur eorum . . . vos autem non sic.* Cela est clair, conclut saint Bernard; la domination est interdite aux Apôtres: *Planum est, Apostolis interdicitur dominatus.* Vous ne pouvez joindre la domination à l'apos-
n. II. tolat; elle vous est interdite par Jesus-Christ: *Dominatio interdicitur, indicitur ministratio.* Votre héritage est dans la croix

croix de Jesus-Christ & dans les travaux : *Agnosce hæreditatem tuam in Christi cruce, in laboribus plurimis.* Entrez dans le monde, c'est le champ qui vous est confié ; entrez-y, non comme un maître, mais comme un fermier qui doit rendre compte, *Non tamquam dominus, sed tamquam villicus.* Arrachez-en les épines, & ces vieux arbres mêmes qui sont stériles, & ne portent point de fruits, sinon de ceux qui ne peuvent qu'être la nourriture des pourceaux : coupez-les, le temps en est arrivé. Exercez votre ministere : chassez les mauvaises bêtes des pâturages, afin que votre troupeau y paisse en sûreté : domptez les loups, mais ne dominez point sur les brebis : *Domabis lupos, sed ovibus non dominaberis.* Faites ce qu'ont fait les Apôtres & les Prophetes : la noblesse, si vous voulez l'acquérir, consiste dans la pureté des mœurs & la force de la foi : l'humilité est un bon fonds, sur lequel tout l'édifice spirituel s'éleve & s'accroît pour être un saint Temple consacré à Dieu.

n. 12.

n. 13.

Excellence de la dignité de souverain Pontife.

Ch. VII. *p.* 421.

Ch. VIII. *p.* 422.

Dans le chapitre VII, saint Bernard reprend un sujet de considération déja proposé à Eugene ; savoir, qui il est : *Quis sit, Papa, vel summus pontifex.* Il continue la même matiere dans le chapitre suivant, & releve sa dignité. « Qui » êtes-vous ? quel rang tenez-vous dans l'église de Dieu ? » Vous êtes, répond-t-il, le grand Prêtre, le souverain » Pontife, le premier des Evêques, Abel en primauté, » Noé en gouvernement .... Moyse en autorité, Aaron » en dignité ... c'est à vous à qui les clefs du Ciel ont été » données, à qui les brebis ont été confiées. Il y a d'autres » Portiers du Ciel & d'autres Pasteurs des troupeaux, que » vous ; mais vous l'êtes avec un honneur d'autant plus » grand, que vous avez reçu ce titre d'une maniere diffé- » rente des autres. Chacun d'eux n'a qu'un troupeau parti- » culier, mais toutes les brebis généralement vous ont été » confiées & ne sont à votre égard qu'un seul troupeau : » vous êtes Pasteur, non-seulement de toutes les brebis, » mais même de tous les Pasteurs. ... Les autres sont ap- » pellés à une partie du soin, au lieu que la plénitude de la » puissance vous est confiée, &c. »

Le Pape est toujours homme, il

Voilà ce que vous êtes, *En quis es* (c'est-à-dire, par la dignité) ; mais n'oubliez pas ce que vous étiez, & ce que

n'eſt que pouſſiere: examen qu'Eugene doit faire de lui-même : conſeils que lui donne ſaint Bernard.

Ch. IX. p. 422.

vous êtes encore (par la nature): car vous êtes ce que vous étiez ; & la dignité dont vous êtes revêtu, ne vous a pas dépouillé de votre nature. Vous êtes né homme ; vous avez été fait Evêque, mais vous êtes toujours homme : ainſi conſidérez-vous comme homme ; tirez le voile qui vous couvre, & vous vous trouverez un homme nu, pauvre, miſérable & malheureux, né pour le travail & non pour l'honneur, né d'une femme & dans le péché. En penſant que vous êtes ſouverain Pontife, faites attention que vous n'êtes que pouſſiere. De ces deux conſidérations, ſaint

Ch. X. p. 423. Bernard paſſe à une troiſieme, quel eſt Eugene, *qualis ſit ;*

Ch. XI. p. 424. c'eſt-à-dire, quelles ſont ſes mœurs, quelle eſt ſa conduite. Il l'exhorte à s'examiner ſérieuſement, à conſidérer ce qu'il eſt par lui-même, & ce qu'il eſt par la grace de Dieu ; s'il a fait du progrès dans la vertu ; s'il eſt plus patient, plus doux, plus humble, plus affable, plus courageux, plus ſérieux, plus défiant de lui-même, ou s'il n'a point donné dans les défauts oppoſés ; quel eſt ſon zele, ſa clémence, ſa diſcrétion qui doit régler l'un & l'autre ; s'il eſt égal dans l'ad-

Ch. XII. *ib.* verſité & dans la proſpérité ; ſi dans le repos il ne ſe laiſſe

Ch. XIII. p. 425. n. 22. point aller à des railleries indécentes. « Car, dit-il, ce qui » eſt badinerie pour des ſéculiers, eſt blaſphême dans la » bouche d'un Prêtre : *Inter ſæculares nugæ, nugæ ſunt ; in* » *ore ſacerdotis, blaſphemiæ.* Vous avez conſacré, ajoute-t-il, » votre bouche à l'Evangile ; l'ouvrir pour de pareils diſ» cours, c'eſt une choſe illicite ; mais l'y accoutumer, c'eſt » un ſacrilege » : *Conſecraſti os tuum Evangelio : talibus jam aperire illicitum, aſſueſcere ſacrilegum eſt.* Pour ce qui eſt de la médiſance, il ne craint point de dire, qu'il n'eſt pas facile de décider, s'il y a plus de mal à médire qu'à écouter celui qui médit : *Porro detrahere, aut detrahentem*

Ch. XIV. p. 426. *audire, quid horum damnabilius ſit, non facilè dixerim.* Enfin, ſaint Bernard termine ce ſecond livre en avertiſſant le Pape d'être en garde contre l'acception des perſonnes, & la facilité à croire les rapports, qui eſt le vice le plus ordinaire de ceux qui occupent de grandes places.

Le monde entier au-deſſous du Pape, mais pour en prendre ſoin :

Dans le troiſieme livre, il repréſente à Eugene ce qui eſt au-deſſous de lui : c'eſt le monde entier, qui lui eſt confié pour en prendre ſoin, non pour le poſſéder comme un

Souverain : *Dispensatio tibi super illum credita est, non data possessio.* Le Saint insiste sur cet article ; car il n'y a, dit-il, ni poison, ni fer que je craigne tant pour vous, que la passion de dominer : *Nam nullum tibi venenum, nullum gladium plus formido, quam libidinem dominandi.* Il veut que le Pape étende ses soins sur tous, sans exception, parce qu'il est redevable à tous, aux sages & aux insensés, aux infideles, aux Juifs, aux Grecs, aux Gentils. Il est de son devoir de travailler à la conversion de ceux qui n'ont pas la foi ; d'empêcher que ceux qui l'ont ne la perdent ; de s'opposer aux séducteurs, & de les réprimer. Saint Bernard se plaint du peu de zele que l'on a pour procurer la conversion des infideles, comme si l'on attendoit que la foi les rencontrât par hazard, sans leur être annoncée : il dit la même chose par rapport aux hérétiques, qui s'insinuoient presque par-tout en secret & même publiquement, sans qu'on travaillât à les ramener. Il prend de-là occasion de parler de l'ambition & des autres maux qui régnoient parmi les catholiques, de l'avidité insatiable des Italiens, mais sur-tout de l'abus des appels au saint Siege. « On appelle à vous de tout le monde, » dit-il ; c'est un témoignage de votre primauté : mais si vous » êtes sage, vous ne vous réjouirez point de cette primauté, » vous ne chercherez qu'à la rendre utile. On appelle à » vous, comme je l'ai dit ; mais plût à Dieu que ce fût » utilement. Plût à Dieu que les cris de l'opprimé se fissent » entendre & vous engageassent à punir celui qui l'opprime, » & que l'impie ne triomphât pas après avoir calomnié le » pauvre. Quoi de plus beau, que de voir les foibles à cou» vert de l'oppression, dès qu'ils interposent votre nom ? » Mais quel renversement, de voir au contraire celui qui a » fait le mal, se réjouir ; & celui qui a souffert, se fatiguer » inutilement ? ... Eveillez-vous, homme de Dieu, lors» que cela arrive. Que votre compassion & votre indignation » s'élevent ; accordez l'une à celui qui souffre l'injustice, » & faites éprouver l'autre à celui qui la commet. Consolez » le premier par la réparation des pertes & de l'injustice » qu'il a essuyées ; & traitez le second de maniere qu'il se » repente de ce qu'il a fait, & qu'il n'ait pas lieu de se ré» jouir de la punition de l'innocent ». Saint Bernard veut

il est redevable à tous : abus des appels au saint Siege.

Ch. 1. p. 425. n. 2.

n. 4.

n. 5.

Ch. II p. 428. n. 6.

qu'on traite de même celui qui a appellé ſans ſujet, parce
n. 7. que c'eſt une injuſtice d'appeller ſans raiſon. Il ſe plaint que l'on appelloit, même avant la ſentence, ce qui n'eſt point permis, à moins qu'il n'y ait une léſion manifeſte; que le but de ces appels étoit de ſe mettre à couvert de la juſtice & de vivre impunément dans le crime. « Juſqu'à quand » diſſimulerez-vous le murmure de tout l'Univers, contre » l'abus & la confuſion de ces appels? Juſqu'à quand dor-
n. 8. » mirez-vous »? Les méchans appellent pour s'oppoſer à un bien, pour arrêter les évêques qui veulent diſſoudre ou empêcher des mariages illicites, punir des violences & des ſacrileges, éloigner des Ordres & des bénéfices des perſonnes indignes & infâmes. De-là, le Saint conclut qu'il ne faut ni mépriſer les appellations, ni en abuſer.

Les Paſteurs ne doivent rechercher que l'intérêt de leur troupeau: Eugene à l'abri du reproche d'avarice.

Ch. III. p. 430. n. 13.

Dans le troiſieme chapitre, il fait voir que les Paſteurs ne doivent avoir en vue que les intérêts de leur troupeau. Il rend ce témoignage au pape Eugene, que ſa réputation le met à l'abri de tout reproche d'avarice, & rapporte à ce ſujet le refus qu'il avoit fait de recevoir de l'argent de deux Prélats d'Allemagne. « Le fait eſt nouveau ſans doute, » dit-il; car quand eſt-ce qu'on a vu à Rome refuſer de » l'argent? Auſſi, ajoute-t-il, vous n'avez pas apparemment » conſulté les Romains, pour en uſer de la ſorte. Les arche- » vêques de Mayence (Henri) & de Cologne (Arnauld) » arrivent, tous deux riches, tous deux coupables; l'on fait » grace à l'un ſans qu'il le mérite, & l'autre encore plus » indigne eſt renvoyé avec ces paroles: *Vous ſortirez d'ici* » *dans le même équipage que vous y êtes entré*. Que cette parole » reſſent la magnificence & la liberté évangélique! Qu'a-
Act. VIII. 20. » t-elle de moins que celle-ci: *Que votre argent périſſe avec* » *vous*? ſi ce n'eſt qu'il y a plus de zele dans l'une, & plus » de modeſtie dans l'autre ».

Abus des exemptions: trois choſes que l'on doit conſidérer dans tout ce que l'on fait.

Ch. IV. p. 431. n. 14.

Dans le quatrieme chapitre, ſaint Bernard combat l'abus des exemptions. « C'eſt un murmure général des Egliſes, » dit-il; elles ſe plaignent qu'on les tronque & qu'on les » démembre. Il n'y en a aucune, ou très-peu, qui ne ſe » plaigne de ce déſordre, ou qui ne le craigne. Si vous » demandez, pourquoi? c'eſt qu'on ſouſtrait les Abbés aux » Evêques, les Evêques aux Archevêques, les Archevêques

» aux Patriarches ou aux Primats. Cela eſt-il dans l'ordre, » & peut-on l'excuſer ? Vous montrez par-là que vous avez » la plénitude de puiſſance ; mais il eſt à craindre que vous » n'ayez pas la juſtice de votre côté. Vous le faites, parce » que vous le pouvez ; mais la queſtion eſt de ſavoir ſi vous » le devez faire. Vous êtes établi pour conſerver à chacun » ſon rang & ſa dignité, & non pour l'envier. L'homme *n.* 15. » ſpirituel conſidere trois choſes dans tout ce qu'il fait : pre- » miérement, ſi cela eſt permis : ſecondement, s'il eſt bien- » ſéant : troiſiémement, s'il eſt expédient. Quoique dans » la philoſophie Chrétienne rien ne ſoit bienſéant que ce » qui eſt permis, & que rien ne ſoit expédient que ce qui eſt » bienſéant & permis ; il ne s'enſuit pas néanmoins que tout » ce qui eſt permis ſoit bienſéant ou expédient. N'eſt-il pas » indécent de prendre votre volonté pour loi, & de négliger » la raiſon pour n'exercer que votre autorité, parce que » vous n'avez point de Supérieur à qui on puiſſe appeller ? » Etes-vous plus grand que celui qui a dit : *Je ne ſuis pas venu* *Jean.* VI. 38. » *pour faire ma volonté* » ? En vain on allégueroit les effets *n.* 16. de ces exemptions : elles n'en ont point d'autre, dit-il, que de rendre les Evêques plus inſolens & les Moines plus déréglés. Il montre enſuite qu'elles renverſent l'ordre établi *n.* 17. dans l'Egliſe, qu'elles y cauſent du trouble, qu'elles font mépriſer les Puiſſances légitimes, établies de Dieu auſſi bien que celle du Pape, & qu'elles détruiſent la hiérarchie *n.* 18. eccléſiaſtique.

Le Pape établi pour l'édification, non pour la deſtruction.

« Mais quoi, s'objecte ſaint Bernard au nom du Pape, » eſt-ce que vous voulez m'empêcher d'accorder des diſ- » penſes ? Non, mais de diſſiper. Je n'ignore pas que vous » êtes établi diſpenſateur ; mais c'eſt pour l'édification, & » non pour la deſtruction. Quand il y a néceſſité, la diſpenſe » eſt excuſable ; lorſqu'il y a utilité, elle eſt louable : j'en- » tends utilité commune, & non particuliere. Quand il n'y » a rien de cela, ce n'eſt pas une diſpenſation fidelle, mais » une cruelle diſſipation ». Toutefois ſaint Bernard convient, comme le remarque M. Fleuri lui-même, « qu'il y a quel- *Hiſt. Eccl.* LXIX. *n.* 59. » ques monaſteres exempts dans divers Dioceſes, qui dès » le temps de leur fondation appartiennent plus ſpécialement » au ſaint Siege par la volonté des fondateurs ». Mais, dit

le Saint, *Autre chose est ce qu'on a accordé par dévotion, autre chose est ce que sollicite l'ambition, qui ne veut point de subordination.*

Les réflexions du souverain Pontife doivent s'étendre sur toute l'Eglise : l'indécence des habits preuve du déréglement des mœurs.

Ch. v. p. 434. n. 19.

Enfin, dans le cinquieme & dernier chapitre, S. Bernard représente au Pape, que ses réflexions doivent s'étendre sur toute l'Eglise, pour voir si chacun y remplit son devoir ; si les peuples sont soumis aux Clercs, les Clercs aux Prêtres, les Prêtres à Dieu ; si le bon ordre regne dans les monasteres, si la discipline y est en vigueur . . . si les décrets Apostoliques y sont observés. Sur quoi il se plaint qu'on n'a aucun égard aux Réglemens qu'Eugene a publié lui-même dans le Concile de Reims, touchant la modestie des habits, & l'ordre qu'on doit garder dans la promotion aux dignités dans les Chapitres. « Ils ont coutume de dire : est-ce que Dieu se » soucie des habits ? ne sont ce pas les mœurs qu'il demande ? » Mais, répond saint Bernard, l'indécence des habits est la » marque du déréglement des esprits & des mœurs » : *At forma hæc vestium, deformitatis mentium & morum indicium est.*

Le clergé de Rome doit être le modele des autres : orgueil des Romains : on demande au Pape le soin & non la guérison de son troupeau.

Ch. I. p. 435. n. I.

Ch. II. ib.

Dans le quatrieme livre, saint Bernard propose au Pape pour sujet de considération ce qui est autour de lui, c'est-à-dire, son Clergé, son Peuple & ses Domestiques. Comme il n'avoit reçu aucune nouvelle de Rome sur l'accueil qu'on avoit fait aux livres précédens, il témoigne que cela l'engage à changer de style dans celui-ci & à être plus réservé : *Non mireris si prodit exilior sermo anceps.* Il nous paroît néanmoins qu'il n'y parle pas avec moins de feu, de force & de liberté que dans les autres. « D'abord, dit-il, pour ce qui est de » votre Clergé, il faut qu'il soit très-réglé, puisqu'il doit » être la regle & le modele de tous les autres. . . . Que » dirai-je de votre Peuple ? C'est le Peuple Romain : je ne » puis exprimer en moins de paroles & plus énergiquement » ce que je pense de vos brebis. Qu'y a-t-il au monde de » plus connu, que l'orgueil & la fierté des Romains ? C'est » une nation ennemie du repos, toujours remuante, qui » jusqu'à présent n'a su se soumettre que lorsqu'elle n'a pu » résister. Voilà la plaie, c'est à vous d'en avoir soin, il ne » vous est pas permis de la négliger. Peut-être vous moquez- » vous de moi, la croyant incurable ; mais n'ayez pas tant

» de défiance : on demande de vous que vous la traitiez, & » non que vous la guérissiez : *Curam exigeris, non curationem.* » Il n'est pas toujours au pouvoir du Médecin de guérir le » malade : *Non est in Medico semper relevetur ut æger.* . . . . » Faites ce que vous devez faire, Dieu fera lui-même son » ouvrage : plantez, arrosez, soignez, voilà le vôtre ; Dieu » donnera l'accroissement quand il voudra ; & s'il ne veut » pas le donner, vous n'y perdrez rien, vous aurez tou- » jours la récompense de votre travail. En parlant de la sorte, » je suis bien éloigné de donner aucune atteinte à la puissance » & à la bonté de Dieu. Je sais que le cœur de ce peuple est » endurci, mais Dieu est assez puissant pour susciter de ces » pierres mêmes des enfans à Abraham ».

Ovid. de Ponto. Eleg. x.

Caractere des bons Pasteurs : portrait des Romains & du clergé de Rome : le souverain Pontife doit souffrir & non affecter une pompe extérieure.

Le saint Abbé témoigne après cela quelque embarras sur ce qu'il a à dire, parce qu'on lui opposera la coutume, & que ce qu'il dira, quoique pratiqué autrefois, sera regardé comme nouveau, & ne plaira pas aux Satrapes, auxquels la grandeur plaît plus que la vérité : *Quia non placebit Satrapis, plus majestati quàm veritati faventibus.* Néanmoins, il y a eu, dit-il à Eugene, des Pasteurs avant vous, qui se donnoient tout entiers au soin de leurs troupeaux ; des Pasteurs de nom & d'effet, qui ne regardoient rien comme indigne d'eux, que ce qui étoit contraire au salut de leurs brebis ; qui sacrifioient leurs peines, leurs biens & leurs personnes mêmes ; qui n'avoient d'autre intérêt & d'autre satisfaction en vue, que de former à Dieu un peuple parfait. Qu'est devenue cette coutume ? Que les choses sont changées, mais en mal ! Saint Bernard revient sur les Romains, dont il fait une peinture affreuse. Les Ecclésiastiques ne sont gueres plus ménagés que le Peuple : « Vous voyez, » dit-il au Pape, que tout le zele des Ecclésiastiques se borne » à la conservation de leur dignité. Ils donnent tout à l'hon- » neur, & rien, ou peu à la piété : *Honori totum datur,* » *sanctitati nihil, aut parum.* Si vous voulez dans l'occasion » vous abaisser un peu & vous rendre plus sociable : cela ne » convient point, dit-on, à votre dignité ; vous ne savez » pas garder votre rang, ni soutenir votre personnage. La » derniere chose dont on parle, c'est de ce qui est agréable » à Dieu : *De placito Dei ultima mentio est.* La perte du salut

n. 3.

n. 4.

n. 5.

» eſt comptée pour rien.... La crainte du Seigneur paſſe
» pour ſimplicité, & même pour folie : on traite d'hy-
» pocrite, celui qui veille ſur ſes actions & craint de bleſſer
» ſa conſcience ; & d'homme inutile, celui qui aime la
Ch. III. *p.* 437. » retraite & penſe à lui-même. Quoi donc ! s'écrie ſaint
» Bernard parlant à Eugene : Ne vous éveillerez-vous pas
» au milieu des filets de la mort dont on vous tient envi-
» ronné ? Supportez-moi, je vous prie, ou pardonnez-moi :
» je vous parle avec plus de timidité que de témérité. J'ai
» pour vous un amour de jalouſie ; & je ſouhaiterois qu'il
» pût vous être auſſi utile, qu'il eſt ardent de ma part. Je ſais
» où vous demeurez : vous avez avec vous des gens ſans foi,
» & des ſéducteurs : ce ſont des loups, & non des brebis ;
» mais vous êtes leur Paſteur .... vous ne pouvez le nier ;
» autrement celui dont vous rempliſſez le ſiege, vous renie-
» roit. C'eſt Pierre, que nous ne voyons pas qui ait jamais
» paru en public orné d'or & de pierreries & revêtu de ſoie,
» monté ſur un cheval blanc, environné de ſoldats & d'of-
» ficiers marchans à grand bruit. Sans tout cela, Pierre a
» cru qu'il pouvoit exécuter le commandement que le Sei-
Jean. XXI. 15. » gneur lui fit en ces termes : *Si vous m'aimez, paiſſez mes*
» *brebis*. En cela vous avez ſuccédé, non à Pierre, mais à
» Conſtantin. Je vous conſeille de le ſouffrir pour vous ac-
» commoder au temps, mais ne l'affectez pas comme une
» obligation. Je vous exhorte à faire votre capital de vos
» devoirs. Quoique revêtu de pourpre & d'or, vous ne
» devez pas dédaigner les fonctions de Paſteur, ni rougir
» de l'Evangile ».

Choix des Cardinaux : qualités qu'ils doivent avoir, & ſur-tout les Légats : le Pape doit avoir un économe fidele : le détail de ſes affaires temporelles ne lui convient pas.

Ch. IV. *n.* 9 *p.* 438.

Dans le quatrieme chapitre, ſaint Bernard parle du choix des Cardinaux, qu'il dit devoir être pris de tout le monde, parce qu'ils doivent le juger : *Annon eligendi de toto orbe, orbem judicaturi ?* Il ne veut pas que dans ce choix on ait aucun égard aux prieres & aux ſollicitations. Celui pour lequel on demande, doit être ſuſpect : quant à celui qui demande lui-même, il en eſt indigne : *Pro quo rogaris ſit ſuſpectus : qui ipſe rogat pro ſe, jam judicatus eſt* : ſoit qu'on demande par ſoi-même, ou par un autre, c'eſt la même choſe. Les Clercs qui fréquentent la Cour, ſans même en être, doivent être mis au rang des ambitieux & exclus. Saint

Bernard

Bernard marque ensuite les qualités qu'il juge nécessaires aux Cardinaux, & en particulier aux Légats : ceux-ci doivent être des Jean-Baptiste pour les Rois, des Moyse pour les Egyptiens, des Phinées pour les fornicateurs, des Elie pour les idolâtres, des Elisée pour les avares, des Pierre pour les menteurs, des Paul pour les blasphémateurs. Qu'ils ne dépouillent point les Eglises, qu'ils n'épuisent point les bourses, qu'ils ne s'enrichissent point du bien de la veuve & du patrimoine du Crucifix. Saint Bernard fait des vœux en faveur d'Eugene, pour qu'il ait des Légats en qui se trouvent ces qualités, & qui soient semblables au cardinal Martin, & à Geofroi, évêque de Chartres. Il lui conseille de se décharger du soin de sa maison sur un économe fidele, dans lequel il ait une entiere confiance, qui ait une pleine autorité ; & de ne point écouter les rapports qu'on pourroit faire contre lui. Je veux, dit-il, que vous ayez pour regle générale, de regarder comme suspect quiconque refusera de soutenir en face de l'accusé, ce qu'il vous aura dit en secret : celui qui le refuse est un délateur, & non un accusateur. Il est indigne d'un Evêque d'entrer dans les plus petits détails sur l'administration de ses affaires temporelles. Chose surprenante ! On n'en voit que trop qui ne sont point embarrassés pour trouver des gens à qui ils confient le soin des ames, & qui n'en trouvent point pour régir leurs biens. Ils prennent un grand soin des plus petites choses, & ils n'en prennent que peu ou point du tout des plus grandes. Ils comptent leur dépense de chaque jour, & ils ignorent les pertes du troupeau de Jesus-Christ. Ils calculent avec leurs Intendans le prix de la viande & du pain, & ils s'entretiennent rarement avec leurs Prêtres sur les péchés du Peuple. L'ânesse tombe, & on la releve ; l'ame périt, & personne n'y pense : *Cadit asina, & est qui sublevet eam ; perit anima, & nemo est qui reputet.*

n. 12. *Ch. V. p. 440. n. 14 & 15.* *Ch. VI. p. 442. n. 17.* *n. 18.* *n. 19.* *n. 20.*

Qualités que doit avoir un Pape. *Ch. VII. n. 23. p. 444.*

Après quelques autres avis, le saint Docteur finit par cette belle récapitulation, qui renferme en abrégé les principales qualités que doit avoir un Pape. « Considérez avant » toutes choses, dit-il, que l'Eglise Romaine, dont Dieu » vous a établi le chef, est la mere des autres Eglises, & » non la souveraine ; que vous êtes, non le Souverain

» des Evêques, mais l'un d'entre eux ; le frere de ceux qui » aiment Dieu, & le compagnon de ceux qui le craignent. » Considérez que vous devez être une regle vivante de la » justice, un miroir de sainteté, un modele de dévotion, » le protecteur de la vérité, le défenseur de la foi, le doc- » teur des Nations, le guide des Chrétiens, l'ami de l'époux, » le conducteur de l'épouse, l'ordonnateur du Clergé, le » pasteur des Peuples, le maître des ignorans, l'asyle des » opprimés, l'avocat des pauvres, l'espérance des miséra- » bles, le tuteur des pupilles, le juge des veuves, l'œil des » aveugles, la langue des muets, le bâton des vieillards, » le vengeur des crimes, la terreur des méchans, la gloire » des bons, la verge des puissans, le fléau des tyrans, le » pere des Rois, le modérateur des loix, le dispensateur » des Canons, le sel de la terre, la lumiere de l'Univers, » le pontife du Très-Haut, le vicaire de Jesus-Christ, le » Christ du Seigneur, & enfin le dieu de Pharaon ».

La considération de ce qui est au-dessus de nous, est de pure spéculation: corps célestes donnés aux Anges.

Dans le cinquieme livre, saint Bernard traite des choses qui sont au-dessus de nous; non du soleil, de la lune & des étoiles, mais de Dieu & des Anges. Dans les livres précédens, la considération se trouve mêlée avec l'action, parce que le saint Abbé y donne des avis sur ce que doit faire le Pape; mais le sujet de celui-ci est de pure spéculation: *Quæ enim suprà sunt, actu non indigent, sed inspectu.* Il distingue trois sortes de considérations, & les explique dans le second chapitre. Dans le troisieme, il apprend de quelle maniere il faut considérer Dieu & les Anges. On peut remarquer que dans le quatrieme, il donne des corps célestes aux Anges, *corpore æthereos.* Toutefois il consent qu'on ne regarde ce sentiment que comme une opinion probable. Il rend raison de leurs noms, de leurs fonctions, & propose ce qu'on doit considérer en eux relativement à leurs ordres differens. Dans le cinquieme, il fait voir que toutes les qualités des Anges sont des dons de Dieu.

Ch. I. p. 445. n. I. — *Ch. II. n. 3 & 4.* — *n. 7.* — *n. 8.* — *n. 10.* — *n. 11 & 12.*

Saint Bernard expose admirablement les Mysteres de la Religion.

Ch. VI. VII & VIII.

Passant ensuite à l'Etre-Suprême, saint Bernard traite de l'Essence divine, du mystere de la Trinité, des perfections de Dieu, de la simplicité & de l'unité de sa nature, quoiqu'il y ait en lui trois Personnes, des propriétés de chaque Personne, de l'Incarnation, de l'union de la divinité & de

l'humanité en Jesus-Christ, dans lequel il y a deux natures & une seule Personne : au lieu que dans la Trinité il y a trois Personnes & une seule nature, &c. Sur tous ces mysteres, saint Bernard parle, non-seulement avec toute la précision, la justesse & l'exactitude possibles, mais encore avec une éloquence qui charme, comme le plus profond Théologien & même le plus habile Métaphysicien. Ce n'est pas le langage d'un disciple des chênes & des hêtres, mais celui d'un disciple du vase d'élection qui a été ravi au troisieme ciel.

C. IX & X.

Ch. XII.

Utilité de cet ouvrage : il a été admiré dans tous les temps : jugement que les Papes en ont porté.

Cet excellent ouvrage, rempli d'instructions les plus solides, sur-tout pour les personnes chargées de la conduite des ames, & en particulier pour les Papes, a été admiré par tous les plus saints & les plus savans hommes de tous les siecles. En effet, il n'est rien de si noble, de si sublime, de si éloquent, de si instructif, enfin de si persuasif par la lumiere & l'onction dont il est rempli. Ce seul écrit suffiroit, pour donner la plus haute idée de saint Bernard. On y voit ses grandes qualités tant du cœur que de l'esprit, son jugement, sa pénétration, son éloquence, sa prudence, sa fermeté, la force de son raisonnement, sa tendre piété, sa charité, son humilité, son amour pour l'Eglise. Il ne faut pas s'étonner de l'accueil qui fut fait à un tel ouvrage dès le moment qu'il parut, & qu'on n'a cessé de lui faire, même dans les derniers siecles. Gérard Vossius qui en publia l'an 1594 une édition avec une épître dédicatoire au pape Clément VIII, nous apprend que Nicolas V, avant l'usage de l'imprimerie, l'avoit fait écrire en beau & magnifique caractere pour son usage; que Pie V ne se lassoit point de le lire & de l'admirer; que Grégoire XIII, son successeur, ne le goûtoit pas moins; qu'Urbain VIII l'avoit presque toujours entre les mains; que Grégoire XIV en faisoit un grand cas, & souhaitoit qu'on l'imprimât séparément, afin que tous les Ecclésiastiques, & spécialement les Prélats, pussent se le procurer. Il n'en est point, après les saints Livres, d'où ils puissent tirer plus de secours pour remplir dignement leurs fonctions. C'est avec raison qu'un ancien Auteur, presque contemporain de saint Bernard, l'a appellé

le Deutéronome des Papes : *Deuteronomium ſummorum Pontificum.*

Converſion de Henri, archevêque de Sens : S. Bernard lui écrit pour l'affermir dans ſes réſolutions : date de cette lettre.

II. Opuſcule : Devoir des Evêques.

Ch. 1. p. 462.

II. Le ſecond Opuſcule de ſaint Bernard eſt un Traité des mœurs & du devoir des Evêques, *De moribus & officio Epiſcoporum*, adreſſé à Henri, archevêque de Sens, & compoſé à ſa priere, comme on le voit par la préface qui eſt à la tête : *Placuit præſtantiæ veſtræ novum aliquid a nobis dictatum requirere.* Henri avoit ſuccédé à Daïmbert l'an 1122 : dans les premieres années de ſon épiſcopat, il s'appliquoit peu à en remplir les devoirs ; mais les avis ſalutaires de deux reſpectables Prélats, Geofroi de Chartres & Bouchard de Meaux, ayant fait impreſſion ſur lui, il ſe retira de la Cour, & mena une vie plus conforme à ſon état. Peu après ſa converſion, il écrivit à ſaint Bernard pour lui demander quelque écrit propre à l'affermir dans ſes réſolutions. En conſéquence, le ſaint Abbé lui écrivit une grande lettre, dans laquelle il lui donna d'excellentes inſtructions ; c'eſt la quarante-deuxieme dans le Recueil des lettres, d'où elle a été tirée à cauſe de ſa longueur, pour être placée parmi les opuſcules à la ſuite des livres de la Conſidération. Cette place lui convient d'autant mieux, que le ſujet des deux ouvrages eſt à-peu-près le même : on pourroit appeller celui-ci le Deutéronome des Evêques. D. Mabillon croit qu'il a été compoſé auſſi-tôt après la converſion de Henri, & s'appuie ſur ces paroles, *Rumoribus recentioribus nuntiata ſunt de vobis ſolito lætiora.* Elles marquent effectivement que le ſaint Abbé écrivit cette grande lettre peu après avoir appris le changement de celui à qui elle eſt adreſſée. Quant à l'époque de cette converſion, qui doit fixer celle de la lettre, l'éditeur la met en la deuxieme année du pontificat d'Honorius II, qui monta ſur le ſaint Siege le 21 Décembre 1124.

Périls des Evêques : comment ils doivent rendre leur miniſtere honorable.

n. 1.

Le traité du devoir des Evêques eſt diviſé en ſept chapitres dans le manuſcrit du Vatican ; & en neuf dans l'édition d'Horſtius, ainſi que dans celle de D. Mabillon. Dans le premier, ſaint Bernard commence par marquer les périls auxquels les Evêques ſont expoſés, étant chargés de la conduite des ames. Puis il témoigne à Henri la joie qu'il a eue, d'apprendre par le vénérable évêque de Meaux une

nouvelle qui effaçoit les mauvais bruits de sa conduite passée. Il l'exhorte à confier sa personne & son Diocese aux évêques de Chartres & de Meaux, en l'assurant que sous une telle conduite sa réputation & sa conscience seront en sûreté, & qu'assisté d'un tel conseil il rendra son ministere honorable. « Mais ce n'est pas, dit-il, dans la pompe de » vos habits, dans la magnificence de vos équipages & dans » la somptuosité de vos palais que vous devez faire consister » cet honneur ; c'est dans l'innocence des mœurs, dans l'ap- » plication à vos devoirs, dans l'exercice des bonnes œu- » vres. Hélas ! combien y en a-t-il qui font le contraire, » qui parent superbement leur corps & se soucient peu de » leur ame » ?

n. 2.
n. 3.
Ch. II.
n. 4.

Après avoir fait la description des habits & des ornemens précieux que portoient alors les Prélats, il ajoute : « Ce ne » sont pas là les marques d'un Dieu souffrant, qu'ils de- » vroient porter à l'exemple des martyrs ; mais ce sont » les parures des femmes du monde, qui cherchent à plaire » à leurs maris. Pour vous, Prêtre du Très-Haut, à qui avez- » vous envie de plaire ? au monde, ou à Dieu ? Si c'est au » monde, pourquoi êtes-vous Prêtre ? si c'est à Dieu, pour- » quoi ne vous distinguez-vous point des Laïques. . . . . » Dites-nous, ô Pontifes, que fait l'or, je ne dis pas dans » le Temple, mais sur les harnois de vos chevaux ? Quand » je me tairois sur ce désordre, quand la Cour le dissimu- » leroit, la misere du pauvre le fait entendre... Les pauvres » manquant de tout & pressés par la famine, se plaignent » & crient : Dites-nous, Prélats, que fait l'or dans les » brides de vos chevaux ? Cet or ainsi employé nous garan- » tit-il du froid & de la faim ? Tandis que nous en sommes » tourmentés, à quoi sert ce tas d'habits renfermés dans » vos garde-meubles ? Ce que vous prodiguez ainsi, est à » nous ; ce que vous sacrifiez à votre vanité, vous nous » l'arrachez cruellement : nous sommes cependant l'ouvrage » de Dieu comme vous, & nous avons été rachetés par le » même sang de Jesus-Christ. Nous sommes donc vos freres : » jugez quelle cruauté c'est de repaître vos yeux de la por- » tion qui nous appartient. Votre superflu est notre néces- » saire ; ce que vous ajoutez à votre faste, vous le re-

Plaintes des pauvres contre leur luxe.
n. 4.
n. 5.
n. 6.
Pers. Sat. 1.
n. 7.

» tranchez à nos besoins. Ainsi votre cupidité cause un » double mal : vous périssez en dissipant votre bien, & vous » nous faites périr en nous le ravissant. Vos chevaux mar» chent chargés de pierreries, & nous allons nuds piés. . . . » Ce sont là les plaintes des pauvres ; ils n'osent pas même les faire éclater, mais elles sont connues de Dieu qui entend le langage du cœur ; ils s'éléveront un jour contre ceux qui les oppriment.

Quelles vertus doivent être leur ornement.

Après avoir combattu le faste & le luxe, saint Bernard montre en quoi un Pasteur doit faire consister la gloire de son ministere : ses vrais ornemens sont les vertus, sur-tout la chasteté, la charité & l'humilité. Il traite de ces vertus dans les chapitres suivans. Dans le troisieme, il parle de la chasteté, dont il fait l'éloge ; mais quelqu'éclatante que soit cette vertu, elle n'a aucun mérite, & n'est qu'une lampe sans huile, si elle n'est accompagnée d'une charité qui naît *d'un cœur pur, d'une bonne conscience & d'une foi sincere.* La pureté du cœur consiste en deux choses, qu'un Prélat doit avoir en vue dans toutes ses actions & toutes ses paroles ; savoir, la gloire de Dieu & le salut du prochain. Par ce moyen il remplit ses devoirs, & devient, selon l'étymologie de son nom, une espece de pont de communication entre Dieu & les hommes. La bonne conscience consiste de même en deux choses, à se repentir du mal & à s'en abstenir ; ou, pour parler avec saint Grégoire, *à pleurer les péchés qu'on a commis, & à n'en plus commettre.* L'une est insuffisante sans l'autre : *Horum neutrum solum sufficit* : ces deux mots renversent l'erreur de Luther sur la pénitence.

Ch. III. *p.* 464. *n.* 9.

I. Tim. I. 5.

n. 10.

Ch. IV. *p.* 466. *n.* 13.

Hom. XXXIV. *in Evang.*

L'humilité leur est particuliérement nécessaire : avantages de cette vertu.

L'humilité n'est pas moins nécessaire à un Pasteur, que les vertus dont on vient de parler, puisque sans l'humilité elles ne peuvent subsister. C'est l'humilité qui les acquiert, qui les conserve & qui les perfectionne ; c'est elle qui dompte l'orgueil, la source du péché & l'ennemi de toutes les vertus : elle se garantit elle-même de sa tyrannie, & elle en garantit toutes les autres. Au lieu que ce vice s'accroît & se fortifie souvent par la pratique même des autres vertus, l'humilité est comme la forteresse & le boulevard qui les met à couvert, & qui les défend contre cet ennemi commun. Saint Bernard remarque que, quoique Marie possédât toutes les

Ch. V. *p.* 468. *n.* 17.

vertus avec plénitude, l'humilité fut la ſeule dont elle crut devoir ſe glorifier, lorſque l'Ange la ſalua; c'eſt auſſi celle dont l'Auteur de toutes les vertus a fait le capital de ſa doctrine, en diſant: *Apprenez de moi que je ſuis doux & humble de cœur.* Matt. XI. 29.

L'humilité miſe en oppoſition avec l'orgueil.

Pour donner plus de relief à l'humilité, le ſaint Abbé la met en oppoſition avec le vice contraire, c'eſt-à-dire, l'orgueil, qu'il définit l'amour de ſa propre excellence: *Superbia eſt appetitus propriæ excellentiæ.* Il y en a de deux eſpeces, n. 12. l'un eſt aveugle & l'autre vain: le premier, qu'on peut appeller *préſomption*, eſt un vice de l'eſprit qui fait égarer la raiſon; le ſecond, qu'on peut nommer *vaine gloire*, eſt un vice du cœur qui dérégle la volonté. La préſomption fait accroire à l'homme qu'il poſſéde un bien qu'il n'a pas, ou qu'il eſt auteur de celui qu'il a, & fait qu'il s'en attribue le mérite. La vaine gloire rend l'homme ſenſible aux louanges vraies ou fauſſes, enſorte qu'il ne ſe met pas en peine que Dieu en ſoit loué. L'humilité au contraire eſt le mépris de ſa propre grandeur: *Humilitas eſt contemptus propriæ excellentiæ.* Il y en a deux eſpeces, qui ſont oppoſées aux deux eſpeces d'orgueil; ſavoir, l'humble ſentiment de ſoi-même, qui eſt oppoſé à la préſomption; & la fuite de l'eſtime des hommes, qui eſt oppoſée à la vaine gloire. Cet humble ſentiment empêche qu'on ne ſe faſſe illuſion, en croyant être ce qu'on n'eſt pas; il fait qu'on ſouffre en paix la privation du bien qui nous manque, & qu'on rapporte à Dieu toute la gloire de celui qu'on poſſéde.

Quelque témoignage que nous rende notre conſcience, nous ne devons pas être ſans crainte: l'humilité ſeule trouve grace devant Dieu.

Dans le ſixieme chapitre, ſaint Bernard fait voir que nous devons renfermer notre gloire comme en dépôt dans notre conſcience; mais néanmoins, quelque témoignage qu'elle nous rende, que nous ne devons pas être ſans crainte, parce que Dieu qui nous jugera connoît le fond de nos cœurs, & que nous ne le connoiſſons pas nous-mêmes. Le ſaint Abbé, Ch. VI. p. 469. ſi éclairé dans les voies de Dieu, donne les plus excellentes leçons, & apprend par ſon exemple & par ſes paroles avec n. 22. quelle humilité & quel tremblement il faut travailler à l'œuvre de ſon ſalut. « Je tremble de tout mon corps, n. 23. » Seigneur Jeſus, dit-il, *Contremiſco totus*, lorſque j'éleve » mes foibles regards juſqu'à votre Majeſté, & que je con-

» ſidere combien je l'ai outragée. Quand je deſcends de-là » pour me jetter aux pieds de votre miſéricorde, je ne ſuis » pas plus raſſuré : je crains qu'après avoir été rébelle à » votre Majeſté, je ne ſois ingrat à votre bonté; car que » me ſert-il que la main ſoit arrêtée, ſi le cœur ne l'eſt » point? Si les mouvemens déréglés de ce cœur ſont autant » d'outrages que je vous fais, ô mon Dieu, en combattant » la douceur par la colere, la charité par l'envie, la tempé» rance par la gourmandiſe, la chaſteté par l'incontinence, » les autres vertus par une infinité d'autres vices qui naiſſent » de mon cœur comme d'une ſource bourbeuſe & corrom» pue, & ſouillent la beauté de votre image : qu'ai-je » avancé de réprimer mon corps & de corriger mon exté» rieur? *Quid magnum feci ſolos cohibere artus, actus corri» gere?* Hélas! Seigneur, comment pourrai-je ſoutenir » votre jugement, ſi vous examinez à la rigueur tous les » péchés ſecrets qui ſe forment inceſſamment dans mon » cœur, quoiqu'au dehors je paroiſſe ne pas agir »? Il eſt vrai que les mouvemens de la concupiſcence que nous éprouvons en nous, ne rendent coupables qu'autant que nous y conſentons; & que lorſqu'on aime la Loi ſelon l'homme intérieur, on peut ſe conſoler, en diſant avec ſaint

Rom. VII. 17. Paul: *Ce n'eſt pas moi qui agis, mais le péché qui habite en moi.*

n. 24. Mais qui connoît tous ſes péchés? Au milieu de ces obſcurités & de tant de ſujets de crainte, nous ne devons point nous juger nous-mêmes, mais laiſſer ce jugement à celui qui a été établi Juge des vivans & des morts, & qui ayant formé chaque cœur en particulier, en connoît ſeul tous les reſſorts. A la vue de ce Juge, à qui rien n'échappe, non pas même une ſimple penſée, ni la plus légere parole, qui ſe vantera d'avoir le cœur pur? L'humilité ſeule trouvera grace auprès de lui, parce qu'elle eſt ennemie de la vanité, parce que Dieu fait grace aux humbles, & qu'il ne rejette pas un cœur contrit & humilié.

Plus on eſt élevé, plus l'humilité eſt néceſſaire: avec quelle ardeur les jeunes gens aſpirent aux dignités de l'Egliſe.

« Cette vertu vous eſt d'autant plus néceſſaire, mon très- » cher pere, dit ſaint Bernard à l'archevêque de Sens, que » vous avez de grands ſujets de vous élever. Votre naiſſance, » votre âge, votre capacité, votre dignité, & une dignité » auſſi éminente que celle de Primat : combien de motifs » d'orgueil

» d'orgueil & de sujets de vanité ? quoique cependant vous » puissiez aussi y trouver de quoi vous humilier. L'honneur » flatte, mais son poids accable & effraie celui qui est capable d'y faire réflexion. Peu comprennent cette » parole : on ne les verroit pas courir aux honneurs avec » tant d'empressement, s'ils en sentoient la pesanteur. . . . » Mais aujourd'hui, parce qu'on n'envisage que l'éclat & » non la peine, on a honte dans l'Eglise d'être simple Clerc ; » on se croit déshonoré, si on ne monte aux places les plus » éminentes. De jeunes gens, qui n'ont pour tout mérite » que leur naissance, sont élevés aux premieres dignités de » l'Eglise, & tirés de dessous la férule pour commander » aux Prêtres ; plus contens d'être soustraits à la verge que » d'être mis dans les premieres places, & plus flattés de » n'avoir plus de maîtres que de devenir maîtres des autres ». *Scholares pueri & impuberes adolescentuli ob sanguinis dignitatem promoventur ad ecclesiasticas dignitates, & de sub ferula transferuntur ad principandum Presbyteris ; lætiores interim quod virgas evaserint, quàm quod meruerint principatum ; nec tam illis blanditur adeptum, quàm ademptum magisterium.* « C'est par-là qu'ils commencent ; mais ensuite l'insolence » croissant avec l'âge, ils apprennent bien-tôt à étendre » leurs limites, & à vuider les bourses de leurs vassaux ».

Ch. VII. p. 471. n. 25.

« On voit encore, continue saint Bernard, des gens de » tout âge & de toute condition, courir après les bénéfices » à charge d'ames, comme à un moyen de vivre en repos, » sans aucun soin. Cela n'est point surprenant à l'égard de » ceux qui sont sans expérience : ils voient que ceux qui » sont chargés d'un fardeau si pesant, loin d'en gémir, aspirent encore à se charger davantage ; ainsi étant aveuglés » par leur cupidité, ils ne sont point effrayés du péril. » Ambition démesurée ! avarice insatiable ! après qu'on est » monté aux premieres dignités de l'Eglise, soit par mérite, » soit par argent, soit par la prérogative de la chair & du » sang qui ne posséderont pas le Royaume des cieux, on » n'est pas satisfait ; on brûle du desir de multiplier les bénéfices & d'en acquérir de plus honorables. Est-on Doyen, » Prévôt, Archidiacre ; occupe-t-on quelqu'autre dignité » de cette nature, on n'est pas content de n'en avoir qu'une.

On ne redoute point les bénéfices à charge d'ames : on ne craint point d'en accumuler plusieurs : ambition des Ecclésiastiques.

n. 27.

» On se donne du mouvement pour en avoir plusieurs ; » soit dans la même Eglise, soit dans des Eglises différentes ; » & après en avoir entassé plusieurs, on s'en dépouillera » volontiers, si l'on peut réussir à devenir Evêque. Du » moins alors sera-t-on content ? non, d'Evêque on veut
n. 28. » devenir Archevêque. . . . D'autres envahissent des Eglises » qui ne leur appartiennent point ; de sorte qu'on réunit » sous un Evêque deux villes, que deux Evêques auroient » peine à gouverner ». (Il semble que saint Bernard ait ici en vue l'évêque de Noyon, qui eut beaucoup de peine à consentir que l'église de Tournay, réunie à la sienne depuis long-temps, en fût séparée & eût un Evêque particulier : ce qui arriva enfin sous le pontificat d'Eugene III, qui, à la sollicitation de saint Bernard, sépara les deux Eglises, comme elles l'avoient été autrefois, & donna l'évêché de Tournay à Anselme, abbé de saint Vincent de Laon). « Quelle témérité détestable! quelle ambition violente! quelle » passion effrénée de dominer ! Lorsqu'on vous traînoit au » Siege épiscopal, vous pleuriez, vous fuyiez, vous vous » plaigniez de la violence qu'on vous faisoit, vous criiez que » ce poste étoit au-dessus de vos forces, que vous étiez bien » éloigné de le mériter, que vous étiez malheureux d'être » dans l'impuissance de remplir un ministere si saint & de » supporter toutes les sollicitudes pastorales. D'où vient donc » qu'aujourd'hui vous avez perdu toute pudeur, que vous » enviez de nouveaux soins, que non content de votre bien, » vouz avez l'impudence d'envahir celui d'autrui » ?

Rome autorise les abus par amour des présens.

n. 29.

En s'élevant contre ces abus, saint Bernard se plaint de ce qu'on va à Rome pour les autoriser, & ce qui est de plus triste, de ce qu'on y trouve de la protection ; non, dit-il, que les Romains se soucient de l'événement des affaires, mais parce qu'ils aiment les présens. J'en parle ouvertement, ajoute-t-il, parce qu'ils ne s'en cachent pas eux-mêmes. Je ne révéle pas leur infamie, je ne fais que la leur reprocher : *Nudè nuda loquor, nec retego verenda, sed inverecunda confuto.*

Saint Bernard recommande l'humilité & la modestie.

Dans le huitieme chapitre, saint Bernard exhorte de nouveau l'archevêque de Sens à la pratique de l'humilité & à la modestie. Enfin, dans le neuvieme & dernier, il attaque

vivement quelques Abbés de l'Ordre, *Quoſdam in noſtro Ordine monaſteriorum Abbates*, qui, quoique plus obligés par leur profeſſion à l'humilité, cherchoient à ſecouer le joug de l'obéiſſance aux Evêques; & qui achetoient à grand prix le privilege de porter les habits pontificaux, la mître, l'anneau, la chauſſure d'un Evêque. Ch. IX. p. 475. n. 33. n. 36.

Voix de Dieu; ſa force: elle eſt un rayon de lumiere. Miſere d'une mauvaiſe conſcience: malheur auquel on s'expoſe en ne rentrant point en ſoi-même.

III. Le troiſieme Opuſcule de ſaint Bernard eſt un livre, ou ſermon de la converſion aux Clercs: *De converſione ad Clericos*. Dans l'édition de Spire, de l'an 1501, il eſt intitulé: *De converſione ad Scholares*; ſans doute, parce qu'il fut prononcé aux écoles de Philoſophie & de Théologie de Paris, comme nous l'avons rapporté dans la vie du ſaint Abbé. Cet excellent diſcours eſt partagé en vingt-deux chapitres. Dans le premier, que l'on peut appeller l'*Exorde*, le ſaint Abbé montre quelle eſt la force & l'efficace de la parole de Dieu, qui parle, & tout ſe fait: *Dixit, & facta ſunt*. La converſion des ames eſt l'ouvrage de cette voix: *Converſio animarum opus divinæ vocis eſt, non humanæ*. Quelque langage que les hommes nous tiennent, nous ne devons en attendre d'effet que de Dieu ſeul; c'eſt pourquoi il faut le prier qu'il nous faſſe éprouver la force de ſa voix, & nous rende plus attentifs à écouter cette voix intérieure qui parle au cœur, que celle de l'homme qui parle aux oreilles. La voix de Dieu ſe fait entendre ſans ceſſe; elle n'eſt pas ſeulement une voix pleine de force, elle eſt encore un rayon de lumiere, qui fait connoître aux hommes leurs péchés, qui expoſe à leurs yeux l'état miſérable de leur conſcience, comme un livre ouvert dans lequel ils voient toute la triſte ſuite de leur vie: *Aperitur ſiquidem conſcientiæ liber, revolvitur miſera vitæ ſeries, triſtis quædam hiſtoria replicatur, illuminatur ratio, & evoluta memoria velut quibuſdam ejus oculis exhibetur*. L'homme voit dans ce grand livre ſes défauts, ſon orgueil, ſon envie, ſon avarice, ſon ambition; tous les péchés qu'il a commis y ſont écrits, ſes rapines, ſes cruautés, &c. Le funeſte plaiſir qu'il a goûté à ſatisfaire ſes paſſions eſt paſſé en un inſtant, mais les ſales veſtiges qui en reſtent gravés dans la mémoire cauſent une amertume dont il ne peut ſe délivrer. Ainſi le pécheur ſe hait réellement, & quant à la vie préſente, & quant à la vie future; s'il ne ſent pas ſes maux

Ch. I. p. 477. n. 2. Ch. II. p. 479. n. 3. n. 4. Ch. IV. p. 480. n. 5.

intérieurs, c'eſt qu'il n'eſt pas au-dedans de lui-même: *Effuſus ſiquidem animus damna interiora non ſentit, quia nec intus eſt.* Faut-il s'étonner que l'ame ne ſente point ſes bleſſures, étant abſente d'elle-même par l'oubli & l'attachement aux choſes extérieures? Mais elle ſentira un jour, lorſqu'elle rentrera en elle-même, avec quelle cruauté elle
n. 6. s'eſt égorgée. Ce ſera après la mort qu'elle y rentrera, pour être éternellement malheureuſe: elle ſe repentira alors, mais elle ne pourra plus faire pénitence. Les crimes ſeront punis ſans pouvoir jamais être expiés, & les corps ſeront tourmentés ſans pouvoir être détruits.

Bonté de Dieu dans les commencemens de la converſion: les vices groſſiers plus frappans alors que les ſpirituels.

Ch. v. *p.* 481.

n. 7.

Pour éviter ce malheur, il faut rentrer en ſoi-même, & prendre garde d'étouffer ce vers rongeur, qui fait ſentir au pécheur ſon triſte état. La bonté de Dieu eſt ſi grande, qu'afin que nous ne ſoyons pas tentés au-deſſus de nos forces, il tempere les remords de notre conſcience, & adoucit par diverſes conſolations l'amertume des reproches qu'elle nous fait. Par un effet de ſa miſéricorde, il arrive, ſur-tout dans les commencemens de la converſion, que nous ne connoiſſons la grandeur de notre maladie & la difficulté de notre guériſon, qu'autant que cela nous eſt utile (a); nous y trouvons même une certaine facilité, qui néanmoins diſparoît dans la ſuite, lorſqu'après une grande habitude & une longue expérience nous avons de rudes combats à ſoutenir, dans leſquels nous remportons la victoire, afin que nous ſachions que la piété eſt plus puiſſante que toutes choſes. Dans cet intervalle on s'examine, & on recherche la ſource de ſes déſordres; mais dans les commencemens le pécheur eſt plus frappé des vices groſſiers que des vices ſpirituels, tels que l'orgueil & l'envie, quoique ceux-ci ſoient plus grands & plus dangereux.

Difficultés qu'éprouve celui qui ſe convertit: la vue de ſa miſere,

Lorſque le pécheur veut ſe convertir, il éprouve de grandes difficultés, toutes les paſſions ſe ſoulevant contre ſes bonnes réſolutions. L'ame eſt foible, languiſſante, ſouil-

(a) *Multiplex enim nunc conſolatio arguentis conſcientiæ relevat cruciatum. Benignus eſt Deus, qui non patitur nos tentari ſupra quàm poſſumus, nec vermem hunc ſupra modum patitur malignari. Maximeque inter initia converſionis oleo miſericordiæ linit ulcera; ut nec morbi quantitas, nec difficultas curationis ultra quam expedit innoteſcat; magis autem arridere videtur facilitas quædam, quæ poſtmodum evaneſcit, quando jam, &c.*

lée ; le corps même eſt rebelle, & tous ſes membres ſont autant de portes par leſquelles la mort entre dans l'ame. Que l'ame, qui ſe trouve dans ce triſte état, écoute avec étonnement & admiration cette parole : *Heureux les pauvres d'eſprit, parce que le royaume des cieux leur appartient.* La connoiſſance de ſa pauvreté, de ſa miſere, de ſa langueur, eſt le meilleur moyen d'obtenir miſéricorde. Lorſque le pécheur ſe déplaît à lui-même, c'eſt alors qu'il plaît à Dieu : de l'humiliation il paſſe à l'humilité : la maladie le fait recourir au médecin : tout lui manque, & il trouve tout en Dieu. Dèſlors il commence à reſpirer : il a horreur des plaiſirs criminels qu'il a recherchés ; il reconnoît la vanité, l'illuſion, le peu de durée des richeſſes, des honneurs, des dignités, & des faux biens du monde.

moyen d'obtenir miſéricorde : progrès de la converſion.

Ch. VI. p. 481.

Matt. V. 3.

Ch. VII. p. 483. n. 12.

Ch. VIII. n. 13.

Quelque ſoin que le pécheur prenne pour que ſes péchés ne ſoient point reconnus, il eſt impoſſible qu'ils demeurent cachés aux yeux du ſouverain Juge, qui les punira un jour ; & s'il punit ceux qui n'ont pas fait de bonnes œuvres, s'il prononce contre eux cette terrible ſentence, *Allez au feu éternel* ; comment punira-t-il ceux qui ſe ſont ſouillés par des crimes ? La raiſon elle-même, éclairée par l'eſprit, ſuggere toutes ces réflexions ; mais la volonté ſe ſouleve, & porte tous les membres à ſe livrer aux mouvemens de la concupiſcence. L'expérience nous apprend tous les jours, que ceux qui penſent à ſe convertir, reſſentent les plus violentes tentations, & telles, qu'ils tomberoient dans le déſeſpoir, s'ils n'avoient pitié de leur ame qu'ils voyent dans un état ſi miſérable, & s'ils n'écoutoient la voix qui leur dit : *Heureux ceux qui pleurent.* Qu'ils pleurent donc, puiſque le temps eſt arrivé : qu'ils pleurent, mais avec piété & dans l'eſpérance d'être conſolés. Qu'ils conſidérent qu'ils ne peuvent trouver de repos en eux-mêmes, & que tout y eſt plein de miſere & de déſolation ; qu'ils ne doivent chercher ni eſpérer d'autre conſolation, que celle qui vient d'en haut. Qu'ils pleurent juſqu'à ce que les larmes ayent purifié leurs yeux, & qu'ils puiſſent voir la lumiere. Enfin lorſque la volonté du pécheur converti s'eſt détachée de l'amour des biens périſſables pour rechercher les céleſtes, il goûte les douceurs ineffa-

Le péché ne peut être caché au ſouverain Juge : tentations de ceux qui ſe convertiſſent : nulle conſolation pour eux que celle qui vient d'enhaut : repos d'une bonne conſcience : rien de créé ne peut contenter le cœur de l'homme.

Ch. IX. p. 485. n. 18.

Ch. X. p. 486. n. 20.

Ch. XI. p. 487. n. 22.

Ch. XII. p. 487.

Ch. XIII. ib. n. 25.

bles de la vie ſpirituelle & le repos d'une bonne conſcience. C'eſt-là le centuple que Jeſus-Chriſt a promis dans cette vie même, à ceux qui mépriſeroient le monde pour le ſuivre. Ce n'eſt point par des diſcours qu'on peut faire comprendre quel eſt ce bonheur : c'eſt une manne cachée qui n'eſt connue que de celui qui la reçoit ; on l'apprend par l'onction, & non par l'inſtruction ; la conſcience la conçoit & non la ſcience : *Non illud eruditio, ſed unctio docet ; nec ſcientia, ſed conſcientia comprehendit.* Rien de créé n'eſt capable de contenter le cœur de l'homme : il demeure vuide, accablé d'ennui & de dégoût, dans le ſein même des honneurs, des plaiſirs & des richeſſes : il n'y a que ceux qui ont faim & ſoif de la juſtice qui ſoient raſſaſiés.

Ch. XIV. p. 488.

Souvenir des péchés commis : effet qu'il produit après la converſion.

Ch. XV. p. 489. n. 28.

La volonté du pécheur étant changée, & ſon corps réduit en ſervitude, il lui reſte encore à purifier ſa mémoire, ſouillée par l'impreſſion de ſes déſordres paſſés. La choſe eſt difficile : car comment effacer de la mémoire ce qui y eſt profondément gravé? Mais le pécheur doit ſe conſoler ; ſes péchés lui étant remis par la miſéricorde de Dieu, le ſouvenir qu'il en conſerve, loin de lui nuire, coopére à ſon bien, en l'excitant à rendre des actions de graces à celui qui les lui a pardonnés.

Avoir pitié de ſoi-même, uſer d'indulgence avec ſon prochain, moyens d'obtenir miſéricorde.

Ch. XVI. p. 490. n. 29.

Pour obtenir miſéricorde, il faut la faire ; pour mériter que Dieu ait pitié de nous, il faut en premier lieu avoir pitié de ſoi-même, en faiſant pénitence dans les larmes : c'eſt-là le premier degré. Plus on eſt grand pécheur, plus on a beſoin de miſéricorde & d'indulgence, plus il faut en avoir pour ſon prochain, en lui pardonnant, en réparant le tort qu'on lui a fait, en répandant des aumônes abondantes dans le ſein du pauvre, & en ſuppléant par la bonne volonté lorſqu'on eſt dans l'impuiſſance.

Pour être purifié, beaucoup de remedes néceſſaires.

Ch. XVII. ib. n. 30.

Dans les inſtructions que ſaint Bernard donne, il a ſoin d'avertir qu'on ne doit pas ſe croire guéri de la plaie de ſes péchés, pour s'en être déchargé. Lorſqu'on a arraché le fer d'une bleſſure, dit-il, elle n'eſt pas guérie ſur le champ; c'eſt alors qu'il faut y appliquer les remedes, & travailler à la guériſon. Que celui qui nettoie la ſentine, ne s'imagine donc pas pour cela qu'il eſt pur ; mais qu'il ſache qu'il a beſoin de paſſer par beaucoup de remedes pour ſe

purifier ; que l'eau ne ſuffit pas, & qu'il faut encore être purifié & éprouvé par le feu : *Neque enim ubi ferrum extraxeris, continuò vulnus redditum eſt ſanitati ; ſed tunc primùm neceſſe eſt adhibere fomenta & operam dare curationi. Nemo ergo ſentinam ejiciens, mundatum ſeſe protinus arbitretur : quin immo noverit ſe multis interim purificationibus egere. Nec modo lavandum aqua, ſed & purgandum & examinandum igni.*

Saint Bernard s'éleve contre les eccléſiaſtiques ambitieux, il les invite à la pénitence.

Le reſte de ce Traité, c'eſt-à-dire, les Chapitres XIX, XX, XXI & XXII, eſt contre les Eccléſiaſtiques ambitieux, qui recherchent les dignités de l'Egliſe, s'engagent témérairement dans les Ordres, & ſouillent, par leurs mœurs corrompues, le redoutable miniſtere dans lequel ils ſont entrés d'eux-mêmes & ſans vocation. Après avoir relevé leurs déſordres, ſaint Bernard les exhorte d'une maniere vive & pathétique à faire pénitence, & à ne pas s'effrayer de ſes rigueurs ; parce qu'il n'y a rien d'impoſſible à ceux qui croyent, de difficile à ceux qui aiment, de dur pour ceux qui ſont doux, & de haut pour les humbles.

Ch. XXI. *n.* 38.

Jugement qu'on porte de cet ouvrage.

Pour prononcer preſque ſans aucune préparation, que celle de la priere, un diſcours tel que celui dont nous venons de rendre compte, il falloit que ſaint Bernard eût une grande facilité de parler, & qu'il fût bien rempli de l'Ecriture & des Peres. C'eſt l'ouvrage d'un grand maître de la vie ſpirituelle, inſtruit des vérités de la religion, & des maximes de la morale chrétienne ; qui connoiſſant à fond le cœur de l'homme, la profondeur de la plaie du péché, & la difficulté de la guériſon, développe toute l'économie de la converſion, ſes commencemens, ſes progrès, ſa perfection, les obſtacles qui s'y rencontrent & les moyens de les lever. Il intimide le pécheur par la vue des jugemens de Dieu, mais il le raſſure & le conſole par la vue de ſes miſéricordes ; en lui faiſant ſentir ſa foibleſſe, il lui en montre le remede. Tout ſon but eſt d'établir la néceſſité de la pénitence, d'y porter le pécheur, de lui inſpirer l'horreur du vice & l'amour de la vertu. Son ſtyle vif, pathétique & même orné, eſt auſſi propre à perſuader que la ſolidité de ſes raiſonnemens. Ce traité peut être d'une gran-

de utilité, ſur-tout pour ceux à qui Dieu donne le deſir de retourner à lui par une ſincere converſion.

Raiſons qui ont engagé ſaint Bernard à entreprendre cet ouvrage.

IV. Opuſcule, du Précepte & de la Diſpenſe.

p. 499.

IV. Le quatrieme Traité eſt intitulé, *du Précepte & de la Diſpenſe* : c'eſt le titre, que ſaint Bernard lui-même a jugé qu'on devoit lui donner, parce qu'il y examine quels ſont les préceptes dont on peut être diſpenſé, & à qui le droit de diſpenſer appartient : *Detur ei titulus, de præcepto & diſpenſatione.* C'eſt ainſi qu'il s'exprime dans une courte lettre, qui eſt à la tête, par laquelle il l'adreſſe à l'abbé de Coulombs, dans le dioceſe de Chartres, & non de ſainte Colombe près de Sens, comme le dit M. Dupin. Nous ſommes redevables de cet excellent ouvrage aux religieux de l'abbaye de ſaint Pere de Chartres, qui écrivirent deux lettres à ſaint Bernard pour le conſulter, & lui propoſerent leurs difficultés ſur l'obéiſſance & l'obligation d'obſerver la Regle de ſaint Benoît. Ces religieux ne pouvoient s'adreſſer à un meilleur caſuiſte pour réſoudre leurs difficultés, & qui fût plus capable par ſes lumieres, ſa piété & ſa grande expérience, de leur donner les inſtructions dont ils avoient beſoin. Comme les moines de Saint Pere avoient écrit à ſaint Bernard, à l'inſçu de leur Abbé, contre la diſpoſition de la Regle, le Saint ne leur adreſſa pas directement ſa réponſe, mais à l'abbé de Coulombs, qui étoit Roger, afin qu'ils ne la reçuſſent qu'avec la permiſſion du Supérieur.

xii. *Siecle p.* 270.

Udon, abbé de Saint Pere de Chartres répare la bibliotheque de cette Abbaye.

Nous ignorons quelle a été l'occaſion particuliere de cette démarche des moines de Chartres; car Udon leur abbé étoit un homme de mérite, qui gouverna fort paiſiblement l'abbaye de Saint Pere, depuis l'an 1128 juſqu'en 1158. Son élection avoit été approuvée par le grand Geofroi de Chartres, par Matthieu, cardinal-évêque d'Albane. Les actes de ſon gouvernement lui font honneur ; on y voit entre autres choſes le ſoin qu'il prit de réparer la bibliotheque & d'augmenter le nombre des livres, jugeant qu'il étoit honteux qu'un monaſtere ſi célebre eût une ſi pauvre bibliotheque : *Inhoneſtum & indecorum quod monaſterium magnæ nobilitatis haberet armarium tantæ paupertatis.*

p. 497.

En quel temps

Quant au temps où ce Traité a été compoſé, nous ne pouvons

pouvons en fixer l'année ; mais nous pouvons assurer qu'il a été écrit avant 1143, puisque Pierre le Vénérable après son retour d'Espagne, écrivant à saint Bernard vers l'an 1143, le pria de lui envoyer la lettre qu'il avoit écrite aux moines de Chartres touchant les préceptes de la Regle & les divers usages de l'Ordre monastique. Pierre ajoute qu'il l'a déja lue une fois à Cluni, mais qu'il n'a jamais pu la recouvrer pour la lire encore.

cet ouvrage a été écrit.

Lib. IV. Epist. XXII.

Saint Bernard se rend aux instances qu'on lui fait.

Dans la préface, qui est à la suite de la lettre à l'abbé de Coulombs, saint Bernard témoigne aux moines de Chartres, que puisqu'ils le forcent & par leurs lettres & par leurs messagers, ou de faire connoître son incapacité, ou de refuser de se prêter à une œuvre de charité, il aime mieux être sans celle qui enfle, que sans celle qui édifie : *Malens sine illa quæ inflat, quàm absque illa quæ ædificat, inveniri.* Ainsi vaincu par leurs prieres, il entreprend de satisfaire à leurs difficultés, en les réduisant toutes à la forme épistolaire, afin d'être plus court ; quoique, dit-il, on ne devroit pas être surpris qu'il fût long, dans une réponse à deux lettres assez longues.

On lui demande ce qui est de précepte & ce qui est de conseil dans la regle de saint Benoît.

n. 1.

Ce Traité est partagé en XXV chapitres : dans le premier, il établit l'état de la question ; savoir, comment & jusqu'à quel point la Regle de saint Benoît doit être observée par ceux qui en font profession ; si tout ce qu'elle contient doit être regardé comme étant de précepte, ensorte que quiconque le transgresse se rende coupable ; ou si ce ne sont que des avis & des conseils qui n'obligent pas beaucoup, & qu'on puisse ne point pratiquer, sans commettre aucune faute ; ou enfin, si une partie est de précepte, qu'on soit obligé d'observer, & l'autre de conseil dont on puisse se dispenser. Dans cette derniere supposition, les moines de Chartres prioient saint Bernard de distinguer ce qui étoit de précepte & ce qui est de conseil, afin que chacun sût à quoi s'en tenir.

La regle oblige ceux qui l'ont embrassée : il peut y avoir quelques dispenses.

Ch. I. p. 500. n. 2.

Le saint Abbé leur répond, que la Regle de saint Benoît est proposée à tous les hommes, mais qu'elle n'est imposée à personne ; qu'il est libre de l'embrasser, ou de ne la point embrasser ; cependant que lorsqu'on l'a une fois embrassée, ce qui étoit volontaire devient nécessaire : mais, dit-il d'après

Epist. CXXVII. saint Augustin, c'est une heureuse nécessité qui oblige à être meilleur. Ainsi, excepté certains points de la Regle de saint Benoît concernant les vertus spirituelles, comme la charité, la douceur, l'humilité, qui ne sont pas tant de son institution que de celle de Dieu, & qui pour cette raison ne peuvent être changés, tous les autres ne sont que des conseils & des avis pour ceux qui n'ont point embrassé cette Regle; mais ce sont des préceptes pour ceux qui en font profession, qu'ils ne peuvent violer sans se rendre criminels : ils sont libres & volontaires pour les premiers, & nécessaires pour les autres. Toutefois ils ne sont pas tellement nécessaires, qu'on ne puisse en être dispensé pour des causes légitimes.

Les Supérieurs seuls ont droit de dispenser : trois sortes de nécessaire : les regles établies par les hommes sujettes à changement : en quels cas.

Cela donne occasion à saint Bernard d'examiner à qui il appartient d'accorder des dispenses; quelles sont les choses dont on peut dispenser. Les Supérieurs seuls ont le droit de dispenser, mais ils ne doivent en user qu'avec prudence & comme des ministres fideles, non par fantaisie & selon leur caprice. Pour mieux faire entendre ce qu'il pense sur l'article des dispenses, il distingue trois sortes de

Ch. II. *p.* 501. *n.* 3. nécessaire; le nécessaire stable, l'inviolable & l'immuable :

n. 4. *Stabile, inviolabile, incommutabile.* Il entend par stable, les choses qui sont tellement nécessaires, qu'il n'est permis à aucun particulier d'y faire du changement, mais seulement aux Supérieurs. Telles sont les Regles de saint Basile, de saint Augustin, de saint Benoît, les Canons, les Réglemens ecclésiastiques, qui ayant été établis par de saints personnages, doivent être stables, sans qu'il soit permis à aucun particulier d'y rien changer; mais néanmoins ceux qui ont fait ces établissemens étant des hommes, il est permis aux hommes, qui par une élection canonique ont succédé à ces Saints, d'en dispenser eu égard aux circonstances des temps, des lieux & des personnes. Il veut qu'on remarque bien qu'il dit que ces changemens doivent être faits, non par légéreté, mais pour des causes légitimes. La raison pour laquelle ces choses peuvent être changées, c'est qu'elles ne sont pas un bien par elles-mêmes & par

n. 5. leur nature; d'ailleurs n'ayant été établies que pour contribuer à faire croître & à conserver la charité, tant qu'elles ser-

vent à cette fin, il n'eſt pas permis, même aux Supérieurs, d'y toucher. Mais s'il arrive qu'elles nuiſent à la charité, il eſt très-juſte que ce qui a été établi pour la charité, ſoit interrompu ou changé pour le bien de la charité, par ceux qui en vertu de leur charge doivent en prendre connoiſſance : car il ſeroit injuſte que ce qui a été inſtitué pour la ſeule charité, ſubſiſtât au préjudice de la charité. Les choſes que nous avons appellées ſtables, doivent donc être fermes & immobiles, même à l'égard des Supérieurs, mais en tant qu'elles ſervent à la charité : ſaint Bernard appuie ſa déciſion de l'autorité des papes Gélaſe & Léon, dont il cite les paroles.

Ce que Dieu a inſtitué, Dieu ſeul peut le changer.

Ch. III. *p.* 502. *n.* 6.

Il explique enſuite ce qu'il entend par le néceſſaire *inviolable*. Ce ſont les choſes qui n'ayant pas été inſtituées par les hommes, mais par Dieu même, ne peuvent être changées que par la même autorité qui les a établies. Dieu a défendu le vol dans le Décalogue ; aucune Puiſſance n'a eu & n'aura le pouvoir de diſpenſer de cette loi : mais Dieu lui-même le peut, & il en a diſpenſé, en ordonnant aux Iſraélites de dépouiller les Egyptiens.

Certaines choſes dont Dieu même ne peut diſpenſer.

n. 7.

Enfin, quant à ce que ſaint Bernard appelle le néceſſaire *immuable*, ce ſont des choſes de telle nature, que Dieu même ne peut en diſpenſer pour quelque cauſe que ce ſoit : il renferme ſous cette eſpece toutes les inſtructions que Jeſus-Chriſt a données dans le ſermon ſur la montagne, & tout ce qui eſt ordonné dans l'ancien & le nouveau Teſtament, touchant la charité, l'humilité, la douceur, & les autres vertus ſpirituelles. Toutes ces choſes ſont d'une telle nature, qu'il n'eſt jamais permis, ni utile de les retrancher, parce que leur bonté eſt immuable & fondée ſur les principes de la loi naturelle. De ces trois ſortes de néceſſité, la premiere eſt établie ſur la volonté de celui qui a promis d'obſerver les regles ; la ſeconde, ſur l'autorité de celui qui a fait le commandement ; la troiſieme, ſur la dignité du précepte.

L'Abbé ſoumis à la regle : il peut en diſpenſer, non ſelon ſa volonté, mais ſelon la charité.

Ch. IV. *n.* 9. *p.* 503.

Après avoir poſé ces principes, ſaint Bernard revenant à ſon principal objet, dit que la plus grande partie des obſervances régulieres dépend, ſinon de la volonté, du moins de la diſcrétion du Supérieur ; mais il ne s'enſuit pas delà qu'il n'y ait pas de néceſſité de les obſerver, parce que pre-

miérement l'Abbé ne peut dispenser en aucune maniere de ce qu'il y a de spirituel dans la Regle ; secondement, pour ce qui regarde les observances, même extérieures, il ne peut en dispenser que selon la charité, & non selon sa volonté, n'étant point au-dessus de la Regle qu'il s'est engagé lui-même par sa profession d'observer. La regle de Dieu qui est la charité, doit être préférée à la Regle de saint Benoît : ainsi il est quelquefois à propos que la lettre de la Regle céde à la charité, lorsqu'une juste nécessité l'exige ; mais à Dieu ne plaise qu'elle soit dépendante de la volonté
N. 10. d'aucun homme. Saint Bernard remarque que ces paroles de la Regle de saint Benoît s'adressent à l'Abbé comme
Reg. c. III. aux religieux : *In omnibus omnes magistram sequantur regulam, nec ab ea temerè devietur a quoquam* ; ainsi l'Abbé est obligé de l'observer, conformément au vœu qu'il en a fait. Il est lié par sa profession, il l'est encore par celle des religieux qui ont promis obéissance, selon la Regle de saint Benoît, *Promitto obedientiam secundùm regulam sancti Benedicti*, & non selon la volonté de l'Abbé, *non secundùm voluntatem Abbatis* ; ensorte que l'Abbé ne peut exiger d'eux que ce qui est prescrit par la Regle & selon la Regle ; & non ce qui seroit ordonné dans celles de saint Basile, de saint Augustin, de saint Pacôme ; car, dit saint Bernard, je ne crois pas qu'on puisse demander de moi autre chose que ce que j'ai promis.

L'obéissance s'étend à ce que l'on a promis, non au-delà : la dispense sans nécessité, est une prévarication.

Ch. V. n. 11. p. 504.

Voilà, continue le saint Abbé, quelles sont les bornes de l'obéissance, que vous cherchez : elle doit s'étendre à tout ce qu'on a promis. Il n'est point au pouvoir de l'Abbé de la restraindre, en exigeant moins des inférieurs ; ni de l'étendre, en exigeant d'eux plus qu'ils n'ont promis ; beaucoup moins peut-il demander ce qui seroit contre la Regle : *Nec ultra extendi potest, nec contrahi citra. Nil me Prælatus prohibeat horum quæ promisi, nec plus exigat quàm promisi. Vota mea nec augeat sine mea voluntate, nec minuat sine certa necessitate.* La dispense de la Regle, lorsqu'il n'y a point de nécessité, est une prévarication. Les Supérieurs doivent régler l'obéissance des inférieurs sur les promesses qu'ils ont faites par leurs vœux, les exhortant, sans les contraindre, à une plus grande perfection, & prenant garde de ne pas

tomber avec eux, lorsque la nécessité les oblige d'user de condescendance : *Condescendentes eis, cùm necesse fuerit, ad remissiora; non cadentes cum eis.*

Obéissance imparfaite, obéissance parfaite : la désobéissance, péché plus ou moins grand selon les circonstances.

Mais quoique le Supérieur ne puisse pas exiger des inférieurs plus qu'ils n'ont promis, saint Bernard appelle une obéissance imparfaite, celle qui est renfermée dans les bornes des promesses : *Hujuscemodi obedientiam, quæ voti finibus cohibetur, noverit imperfectam.* Car, dit-il, l'obéissance parfaite ne connoît point de bornes ; elle doit s'étendre par la charité, à tout ce qu'il y a de plus parfait. (Ch. VI. n. 12. p. 505.) La Regle même fait mention de cette obéissance, en avertissant celui à qui on auroit commandé quelque chose d'impossible, de mettre sa confiance en Dieu & d'obéir : *Confidens de adjutorio Dei, obediat ex caritate.* (Ch. LXVIII.) De plus, la Regle fait assez connoître par ces paroles, *ut omni obedientia monachus se subdat majori,* (Ch. VII.) qu'un religieux ne doit pas renfermer son obéissance dans les bornes de ses promesses & de ses engagemens, mais qu'il doit aller plus loin que ses vœux, & obéir en toutes choses. L'exemple de Jesus-Christ, qui s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, doit être notre regle. Toutes les fois qu'on s'en écarte, on tombe dans la désobéissance, qui est un péché & une prévarication. Toute désobéissance n'est pas également criminelle, quoiqu'elle soit toujours à craindre ; (Ch. VII. n. 13. p. 505.) car il peut s'y trouver une grande différence par rapport à l'intention & au motif de celui qui désobéit, à la personne qui commande, & à la chose qui est commandée : ce sont autant de circonstances qui peuvent aggraver ou diminuer le péché de la désobéissance, & par lesquelles on doit en juger. Il est défendu par la loi de Dieu de tuer, *Non occides* : quiconque tue se rend coupable ; mais le péché de celui qui tue en défendant sa vie, est bien différent de celui qui tue pour voler. « A l'égard des personnes qui nous commandent, on » doit plus craindre d'offenser ceux qui ont une plus grande » autorité sur nous ; car il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux » hommes, & aux supérieurs qu'aux confreres ; & entre » les supérieurs, aux nôtres qu'à des étrangers : or le péché » est plus grand, lorsqu'on désobéit à ceux dont l'autorité est » plus respectable ». Enfin, pour ce qui est des choses qu'on (n. 14.) nous commande, il faut avoir plus de soin d'observer celles

qui sont plus importantes, que celles qui le sont moins; & l'on est plus ou moins coupable, selon que la chose com-
n. 15. mandée est plus ou moins importante. Cette différence a aussi lieu dans les commandemens établis par les hommes. La qualité des préceptes & l'autorité de ceux qui les font, fixent donc les limites de l'obéissance & la mesure de la faute
n. 16. que l'on commet en désobéissant. Le degré le plus parfait de l'obéissance, est d'observer les commandemens dans le même esprit qu'ils ont été faits. Le vrai & humble obéissant ne méprise pas les plus petites choses, & il a soin d'observer les plus grandes, se conformant à l'intention du Supérieur; c'est par ces principes qu'on voit ce qui peut rendre l'obéissance plus ou moins parfaite, & la désobéis-
Ch. VIII. n. 17. p. 507. sance plus ou moins criminelle. Il est des choses légeres, comme la défense d'écrire, ou le commandement de garder le silence, qui lorsqu'elles sont ordonnées deviennent d'obligation, ensorte que celui qui ne les observe pas commet un péché, mais non un crime: *In peccatum reputantur, non tamen in crimen*; pourvu néanmoins que le violement du précepte soit l'effet de la surprise & de l'oubli, & qu'il ne vienne pas de mépris: *Ita sanè, si per subreptionem aut oblivionem, non autem per contemptum horum transgressio contigerit.*

Où il y a une regle, différence du mépris & de la négligence.

n. 18.

C'est donc une regle générale, dit saint Bernard, pour toutes les choses qui ne sont ni bonnes ni mauvaises par elles-mêmes, ni d'institution divine, ni prescrites par la Regle dont on fait profession, qu'on peut faire ou ne point faire ce qui n'est point commandé; mais que s'il y a un commandement, on ne peut l'omettre sans faire une faute, si c'est négligence; ou sans crime, si c'est par mépris; car la négligence est toujours blâmable, & le mépris est toujours criminel.

On doit obéir aux Supérieurs comme à Dieu dans les choses qui sont selon Dieu: différentes especes de scandale.

Ch. IX. n. 19. p. 507.

Soit que Dieu commande lui-même, soit qu'il commande par le ministere d'un homme qui le représente, il faut obéir également, à moins que ce que l'homme ordonne ne soit contraire au commandement de Dieu: car dans ce cas saint Bernard conseille, *Consulo*, de dire avec saint Pierre: *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* ([a]). Le scandale qui

([a]) *Quod si contigerit, pergendum indubitanter consulo in Petri apostoli sententiam, quia obedire oportet Deo magis quam hominibus.*

pourroit arriver de la désobéissance à un commandement injuste, pouvant donner matiere à une objection, saint Bernard la prévient, en disant qu'il ne faut pas porter le même jugement de tous les scandales. Autre est le scandale des petits; autre est celui des Pharisiens qui se scandalisent des paroles de Jesus-Christ. Le scandale des petits vient d'ignorance, & celui des Pharisiens de malice. Les premiers se scandalisent, parce qu'ils ne connoissent point la vérité; & les autres se scandalisent, parce qu'ils la haïssent. Il faut avoir des égards pour les petits, qui, ayant une bonne volonté, mais peu de lumiere, ont un zele qui n'est pas selon la science; mais si l'on doit prendre tant de soin pour ne point scandaliser les petits, à combien plus forte raison doit-on en prendre pour éviter le scandale à l'égard des Supérieurs que Dieu a, en quelque sorte, égalés à lui, en disant: *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise?* Nous devons donc écouter comme Dieu même celui qui nous tient la place de Dieu, dans les choses qui ne sont point manifestement contre Dieu: *Ipsum proinde quem pro Deo habemus, tamquam Deum in his, quæ apertè non sunt contra Deum, audire debemus.*

n. 20.

n. 21.

Luc. x.

Les moines de Chartres objectoient que si l'on doit obéir aux Supérieurs comme à Dieu, il n'est presque pas possible qu'un homme soumis à un autre homme soit sauvé; puisque dans la multitude de commandemens que font les Supérieurs, souvent fort inconsidérément, il est impossible qu'on n'en transgresse quelques-uns. Saint Bernard avoue qu'il est difficile d'arriver à cette perfection; mais, dit-il, c'est la marque d'un cœur imparfait & d'une volonté foible, de chicanner sur chaque commandement, de les examiner, d'en faire la critique, de n'obéir que lorsque ce qu'on commande est de notre goût, ou qu'on ne peut faire autrement. L'ame, dans ces dispositions, étant accablée par le joug, la chair est trop foible pour le porter; il n'y a que l'esprit qui puisse sentir qu'il est doux & léger. L'esprit seul de Jesus-Christ peut faire éprouver la douceur de son joug, sans cela il est pesant & insupportable.

L'obéissance quelquefois difficile, mais pour les imparfaits.

n. 22.

Ch. x. n. 23. p. 509.

Le saint Abbé convient qu'il n'est personne assez parfait pour ne commettre aucune faute, les Apôtres mêmes ayant

Les fautes contre la regle ne sont pas toutes égales.

n. 24. dit, que nous en commettons tous beaucoup : *In multis offendimus omnes ;* & que nous nous séduisons nous-mêmes, si nous disons que nous sommes sans péché : *Si dixerimus quia peccatum non habemus, ipsi nos seducimus* ; mais on n'est pas perdu pour être tombé dans quelque faute par surprise, & ce n'est pas une raison d'exagérer la difficulté qu'il y a d'observer la Regle. Tout ce qu'elle prescrit n'est pas également important ; il y a de la différence entre les préceptes qu'elle renferme, puisqu'il y en a même dans ceux que contient l'Evangile : ainsi il doit y avoir de la différence entre les fautes qu'on commet ; elles ne sont pas toutes égales, il y en a de légeres & de grandes. La Regle de saint Benoît elle-même établit cette distinction, en faisant mention de fautes plus grieves, & en imposant des peines plus ou moins séveres selon la qualité des fautes.

Jac. III. 2. I. Joan. I. 8. Ch. XI. p. 510. n. 25. Ch. XII. p. 511. n. 29.

La seule désobéissance qui vient de l'orgueil ou du mépris, est criminelle.

C'est donc en vain, dit saint Bernard aux religieux qui l'avoient consulté, que vous vous allarmez & que vous voulez allarmer touchant la promesse de l'obéissance que vous avez faite, comme si vous n'aviez pas dû promettre ce
n. 30. que vous ne pouvez accomplir entiérement, & ce que vous ne pouvez point sans crime ne pas observer. Le saint Abbé combat cette prétention, qui tend à éloigner d'une chose aussi avantageuse que l'est le vœu de l'obéissance, sous prétexte qu'il renferme un piege. Il répond que, quoiqu'il soit difficile parmi une si grande multitude de préceptes de n'en pas violer quelques-uns, tout violement de la Regle n'est pas un crime. Il n'y a que la désobéissance dont on ne fait point pénitence, qui mérite la peine éternelle. La désobéissance qui rend coupable de péché mortel, est celle qui vient de l'orgueil & du mépris de la Regle.

Qui sont ceux à qui l'obéissance paroît impossible : en faisant ses vœux on ne promet pas de ne point pécher.

Comme les religieux de Chartres insistoient beaucoup sur le danger qu'il y a de promettre ce qu'on ne peut accomplir qu'avec une grande peine, & prétendoient qu'il est presque impossible de ne pas commettre une infinité de fautes considérables contre ce vœu ; saint Bernard continue
Ch. XIII. p. 512. de réfuter leurs difficultés, qui font voir, dit-il, que ceux qui ont de tels sentimens, n'ont pas encore goûté combien le Seigneur est doux, & qu'ils gémissent sous le joug de la Loi, au lieu de respirer sous la grace. Mais pourquoi pensez-vous,

ſez-vous, leur dit le ſaint Abbé, qu'il n'eſt pas poſſible d'obſerver exactement tous les commandemens ? Eſt-ce parce que nous ne le voulons pas, ou parce que nous ne le pouvons pas ? Mais ſi nous le voulons & que nous ne le puiſſions pas, nous ſommes en ſûreté : ſi nous le pouvons, & que nous ne le voulions pas, nous ſommes des orgueilleux. D'ailleurs, on ne promet pas en faiſant ſes vœux qu'on ne péchera plus ; autrement on ſe parjureroit, ou l'on ſeroit plus ſaint que celui qui a dit : *Nous commettons beaucoup de fautes.* Si nous avions fait une telle promeſſe, il eſt conſtant que nous aurions promis ce qu'il nous ſeroit impoſſible de tenir. *Jac.* III. 2.

Dans la regle il y a des préceptes & des remedes : qui ne mépriſe ni les uns ni les autres, ne viole point ſes vœux.

Pour réſoudre pleinement toutes les difficultés ſur l'obſervation de la Regle, ſaint Bernard partage toutes les obſervances régulieres en deux claſſes ; l'une des préceptes, l'autre des remedes. Les préceptes ſont des inſtructions, pour nous empêcher de tomber dans le péché ; les remedes ſont établis pour notre guériſon, lorſque nous avons eu le malheur d'y tomber : *Præceptis inſtituitur vita contra peccatum ; remediis reſtituitur poſt peccatum innocentia.* Notre Regle renferme l'un & l'autre, les préceptes & les remedes. Si donc celui qui s'eſt engagé ſous cette Regle commet quelque faute contre ce qu'elle ordonne, & qu'il ait recours au remede qu'elle preſcrit ; quoiqu'il ait tranſgreſſé un précepte, il n'a pas pour cela renoncé à ſon vœu & rompu l'alliance qu'il a faite avec Dieu. Il n'y a que celui qui mépriſe le précepte & le remede, qui viole ſon vœu, renonce à ſa profeſſion & manque à ſa parole : *Solum itaque cenſuerim fregiſſe votum, violaſſe propoſitum, pactum prævaricaſſe, qui & præceptum contempſerit, & remedium.* La correction réguliere fait partie de la Regle comme les préceptes ; ainſi celui qui s'y ſoumet après avoir violé quelque commandement, ne ſecoue pas le joug & ne renonce pas à ſes promeſſes. Il n'eſt pas poſſible qu'on ne commette des fautes ; & c'eſt en vain qu'on objecte l'impoſſibilité de les éviter toutes, puiſque la Regle en procure le remede. Les religieux de Chartres prétendoient que la déſobéiſſance renferme toujours le mépris : ſaint Bernard leur répond que cela eſt faux, mais que quand il ſeroit vrai, la Regle y apporte des remedes convenables. *n.* 32.

C'eſt donc en vain qu'on prétend qu'il eſt impoſſible d'obſerver la Regle ; il eſt très-facile de l'obſerver avec la grace.

n. 33. Il paroît, par ce que dit ici ſaint Bernard, que pluſieurs religieux s'imaginoient que par leur profeſſion ils s'étoient engagés à ne jamais pécher : il fait ſentir les inconvéniens d'un ſentiment ſi bizarre ; après cela, il répond à différentes queſtions qu'ils lui avoient propoſées.

Une action, pour être bonne, doit être faite par l'amour & la connoiſſance du bien.

Ch. XIV. p. 514.

n. 34.

Rom. XIV. 14. & 23.

La premiere queſtion eſt occaſionnée par ces paroles de ſaint Paul : *Je ſais que rien n'eſt impur de ſoi-même, & qu'il n'y a que celui qui croit qu'une choſe eſt impure, à qui elle ſoit impure. . . . S'il en mange, il eſt condamné, parce qu'il n'agit pas ſelon la foi.* Les religieux demandoient ſi ces paroles établiſſent une regle générale, enſorte que ce que l'on fait devienne un mal auſſi grand qu'on ſe le perſuade, ſi on le croit mal, quoique ce ſoit un bien : cela ſuppoſé, ils demandoient encore, pourquoi une action que l'on fait, en la croyant bonne, quoiqu'elle ſoit mauvaiſe, ne devient pas bonne ; puiſque celle qui eſt bonne devient mauvaiſe, parce
n. 35. & ſeq. qu'on la fait en la croyant mauvaiſe. Pour réſoudre cette queſtion, ſaint Bernard établit d'excellens principes, & explique fort au long ce que c'eſt que l'œil ſimple & l'œil mauvais, la bonne & la mauvaiſe intention : il répond, que
n. 36. pour qu'une action ſoit bonne, il eſt néceſſaire qu'elle ſoit
n. 40. faite par l'amour & par la connoiſſance du bien : or celui qui fait une bonne action, la croyant mauvaiſe, n'a point l'amour du bien dans le cœur, & ainſi ſon action eſt mauvaiſe. Quant à celui qui fait une mauvaiſe action la croyant bonne, il eſt dans l'ignorance du bien ; par conſéquent, ſon action ne peut pas être cenſée bonne, quoique ſon intention le ſoit : cette bonne intention eſt louable, elle ne ſera pas même fruſtrée entiérement de récompenſe, mais néanmoins la ſimplicité trompée n'eſt pas exempte de mal : *Sine malo quocumque non erit decepta ſimplicitas.* Soit donc que l'on faſſe une bonne action que l'on croit mauvaiſe, ſoit que l'on en faſſe une mauvaiſe en la croyant bonne, on péche dans l'une & l'autre action ; avec cette différence néanmoins, que le péché eſt moins grand dans celui qui a une bonne intention : *Sive itaque malum putes bonum quod fortè agis, ſive bonum malum quod operaris, utrumque peccatum eſt, quia*

neutrum ex fide ; licèt ſanè levius admodum peccetur, ubi ſana intentione ſola reprehenſibilis actio foris apparet, quàm ubi maligna latet etiam in non mala actione intentio.

La ſeconde queſtion étoit de ſavoir, ſi dans tous les préceptes la déſobéiſſance eſt à proportion auſſi criminelle, que l'obéiſſance eſt méritoire : par exemple, ſi Abraham, en refuſant d'obéir à l'ordre que Dieu lui donna d'immoler ſon fils, ſe ſeroit rendu auſſi coupable qu'il ſe rendit agréable en lui obéiſſant. Saint Bernard répond que non : *Sed non eſt ita ;* & il dit, qu'il y a du mérite & de la gloire à faire pluſieurs choſes qu'on peut ſans pécher ne point faire ; par conſéquent, on mérite récompenſe lorſqu'on les fait, mais on ne mérite pas d'être puni ſi on ne les fait point. Il en eſt d'autres, au contraire, qu'on ne peut omettre ſans ſe rendre criminel, & qui cependant ne méritent point de récompenſe lorſqu'on les fait : telles ſont celles que Dieu a impoſées aux hommes par les loix publiques. En obſervant le commandement qui défend de tuer, on évite la punition, mais on ne mérite pas récompenſe. C'eſt ce qui fait dire à un Poëte : *Non feci furtum, non paſces in cruce corvos.* Saint Bernard dit à ce ſujet, qu'il faut s'en tenir à cette regle générale, qui eſt que dans les choſes les plus difficiles à pratiquer, l'obéiſſance doit être cenſée plus agréable que la prévarication n'eſt criminelle ; & que dans les plus faciles & les moins pénibles, le mépris eſt plus criminel, que l'action n'eſt louable.

L'obéiſſance eſt-elle toujours auſſi méritoire que la déſobéiſſance eſt criminelle.

Ch. XV. *p.* 517. *n.* 41.

Hor. lib. I. *Ep.* XVI.

La troiſieme queſtion regarde l'obligation de garder la ſtabilité ; ſavoir, juſqu'où elle s'étend, & quelles ſont les cauſes pour leſquelles il eſt permis à un religieux de ſortir de ſon monaſtere. Saint Bernard commence par déclarer, qu'il n'eſt jamais permis de ſe relâcher de la perfection qu'on a vouée. La promeſſe de ſtabilité qu'on a faite, oblige de reſter dans la maiſon où l'on s'eſt engagé, à moins que la mauvaiſe vie de ceux qui la compoſent, n'empêche d'obſerver la Regle : car ſi cela étoit ainſi, ſaint Bernard conſeille à un religieux de choiſir un monaſtere où il puiſſe accomplir les vœux qu'il a faits à Dieu : mais il n'eſt pas d'avis qu'un religieux quitte, ſans la permiſſion de ſon Supérieur, un monaſtere bien réglé, pour aller dans un autre plus auſtere.

A qui le changement de monaſtere eſt permis ou interdit : on peut ſe ſauver dans une maiſon, quoique la regle n'y ſoit pas obſervée dans toute ſa pureté.

Ch. XVI. *p.* 517. *n.* 43.

n. 44.

Si néanmoins cela arrivoit, il ne veut pas qu'on conseille à ce religieux de retourner dans son premier monastere, qui est moins parfait & moins austere; si ce n'est que les deux monasteres étant voisins, il fût rappellé par le premier. Le saint
n. 45. Abbé dit à ce sujet, que si quelqu'un le consultoit sur le dessein de passer de l'Ordre de Cluni dans celui de Cîteaux, il ne lui conseilleroit point de le faire sans le consentement de l'Abbé. Il en agissoit ainsi; premiérement, à cause du scandale qu'il donneroit à ses freres: secondement, parce qu'il ne faut pas quitter le certain pour l'incertain, & que celui qui veut embrasser un état plus parfait, n'en a peut-être pas la force: troisiémement, parce qu'il craignoit la légéreté, & qu'il arrive souvent qu'on se dégoûte de ce
n. 46. qu'on a recherché. Saint Bernard fait voir ensuite qu'on peut faire son salut dans un monastere bien réglé où l'on a fait profession, quoiqu'il soit moins austere, en pratiquant fidélement ce qui s'y observoit lorsqu'on s'est engagé. Quoique les termes de la profession soient les mêmes pour tous les religieux qui embrassent la Regle de saint Benoît, cependant les pratiques ne sont pas les mêmes dans tous les monasteres; mais quiconque pratique exactement le bien qui s'observoit lorsqu'il a fait profession, vit conformément à ce qu'il a promis: car il n'est pas douteux qu'il n'a eu intention de s'engager qu'à ce qu'il a vu pratiquer dans la maison où il
n. 47. a choisi de passer ses jours. Les observances de Marmoutiers & celles de Cluni sont différentes; on peut néanmoins également y faire son salut, quoique la Regle n'y soit pas observée dans toute sa pureté: c'est ainsi que parmi les bons Chrétiens mêmes, les uns embrassent un genre de vie plus parfait, les autres menent une vie plus commune: *Sicut enim non omnes omnia tenent, etiam boni Christiani, quæ in Evangelio sunt, omnes tamen secundùm Evangelium vivunt.... sic quoque qui secundùm regulam vivere statuunt, etsi non ad unguem, ut dicitur, totam custodiunt, etsi qua pro sui claustri ritu vel mutant, vel prætermittunt; a regulari tamen omnino professione non discedunt, &c.*

Réponse à quelques objections tirées des Peres.

Ch. XVII. p. 520.

Les moines de Chartres demandoient en quatrieme lieu à saint Bernard, pourquoi saint Grégoire le Grand n'obligea pas Venantius, qui avoit quitté l'habit religieux pour se

marier, de rentrer dans son état, & le reçut même à la communion ; & pourquoi saint Augustin enseigne, que le mariage contracté par ceux qui ont fait vœu de continence, est indissoluble. Saint Bernard répond, que pour le présent il n'a autre chose à dire, sinon que ç'a été le sentiment de ces Saints, mais que c'est à eux à voir s'ils ont eu raison. *Rectè-ne? ipsi viderint.* Il corrige néanmoins cette réponse peu après, en ajoutant qu'il est assuré que ces Saints, soit qu'ils aient abondé dans leur sens, soit qu'ils aient agi par l'esprit de Dieu, ont été fideles en ce point comme dans les autres. Il faut remarquer que, quoique saint Grégoire ait peut-être été trop indulgent en cette occasion, il parla cependant avec beaucoup de force à Venantius dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet ; & qu'en l'exhortant à rentrer dans son état, il lui fit sentir qu'il étoit hors de la voie du salut, & qu'il en désespéroit s'il n'y retournoit. Quant à saint Augustin, ce saint Docteur traitant la question des mariages contractés par des personnes qui ont fait vœu de continence, dit, à la vérité, qu'il ne peut regarder ces mariages comme des adulteres ; mais aussi il ajoute, qu'il ne craint point d'assurer que la chûte de ces personnes est pire que des adulteres : *Quapropter non possum quidem dicere, a proposito meliore lapsas, si nupserint, fœminas, adulteria esse, non conjugia : sed planè non dubitaverim dicere, lapsus & ruinas a castitate sanctiore, quæ vovetur Domino, adulteriis esse pejores.* Le sentiment de saint Augustin n'a rien de contraire au cent quatrieme Canon du quatrieme Concile de Carthage, tenu en 398 ; ni au seizieme Canon de celui de Calcedoine, qui se contente d'excommunier une vierge qui se marie après s'être consacrée à Dieu : *Si qua virgo se dedicaverit Deo, similiter & monachus, non licet eis jungi nuptiis. Si vero inventi fuerint hoc facientes, maneant excommunicati.* Cette question fut fort agitée du temps de saint Bernard ; & le troisieme Concile de Reims, tenu sous Eugene III, déclara dans le septieme Canon que ces mariages sont nuls & de nul effet.

n. 51.

Greg. lib. 1. Ep. XXXIII.

Aug. de bono vid. c. IX. X & XII.

De bono Vid. c. XI. *n.* 14. *t.* VI. *p.* 376.

Cinquieme question des moines de Chartres, proposée à saint Bernard. Les Evêques que saint Grégoire le Grand avoit fait renfermer dans des monasteres à cause de leurs

Les Evêques renfermés dans des monasteres y ont conservé leur habit.

n. 52. désordres, conserverent ils leur habit, ou prirent-ils celui de religieux ? Saint Bernard répond qu'il n'en sait rien ; mais il croit cependant plus probable que ces Prélats ne changerent point d'habit, parce qu'ils ne devoient rester que pour un temps dans les monasteres, pour y faire plus aisément pénitence.

Pourquoi la vie religieuse est-elle regardée comme un second baptême.

n. 53.

Sixieme question. Pourquoi entre tous les moyens établis pour faire pénitence, celui de la vie religieuse a-t-il mérité seul le privilege d'être appellé un second baptême? S. Bernard croit que c'est à cause du renoncement parfait au monde, & de l'excellence singuliere de la vie spirituelle, &c.

L'observation d'un vœu doit durer autant que la vie de celui qui l'a fait : on doit obéir à un Abbé, lorsque son élection n'est pas manifestement vicieuse.

Ch. XVIII. p. 521.

n. 54.

Septieme question. L'Abbé étant mort, ou déposé, les religieux ont-ils plus de liberté qu'ils n'en avoient, de sortir de leur monastere pour se retirer dans un autre ? Saint Bernard répond que non, parce que le vœu qu'on fait dans l'Eglise n'est point limité par la vie de l'Abbé, mais seulement autorisé par sa présence. Ainsi le religieux doit mesurer son vœu sur sa propre vie, & non sur celle d'aucun autre : *Profitenti itaque modus sit sua vita, non aliena.* Mais, ajoutoient les moines de Chartres, si un religieux a une aversion secrette contre son Abbé, parce qu'il n'a pas été élu selon les regles, que doit-il faire ? Saint Bernard veut que le religieux obéisse, lorsque l'élection n'est pas manifestement vicieuse devant les hommes, de maniere qu'on puisse le prouver.

On ne doit point approcher de l'autel avec le ressentiment dans le cœur.

Ch. XIX. p. 522.

n. 57.

Le saint Abbé, laissant là quelques-autres questions de peu de conséquence, vient à celle-ci : une personne irritée contre une autre qui l'a offensée, & qui est dans une disposition à son égard qu'elle ne voudroit pas lui faire du mal, mais qu'elle ne seroit pas fâchée qu'il lui en arrivât, est-elle en état de s'approcher de l'autel ? A Dieu ne plaise, répond saint Bernard, qu'étant dans le trouble je m'approche du sacrifice de paix ; & qu'agité par la colere & la dispute, je touche à un sacrement par lequel Dieu a opéré la réconciliation du monde avec lui.

Jugement de cet ouvrage.

Ch. XX. p. 522.

n. 58.

S. Bernard termine ce Traité par l'éclaircissement de quelques difficultés que les moines de Chartres lui avoient proposées sur deux textes de saint Paul, & par l'explication d'un autre tiré de l'évangile de saint Luc. Cet ouvrage est solide, instructif, & fait voir plus qu'aucun autre le grand

fonds de lumiere de l'Auteur, la justesse de son esprit, sa discrétion, sa charité, & sa prudence; tout y est pesé & mesuré selon les regles de la sagesse; rien n'y flatte la cupidité, mais rien n'y révolte par trop de sévérité. Les sages maximes qu'il y établit, sont propres à calmer & à tranquilliser les consciences tendres & timorées, à lever les scrupules, à inspirer l'amour du bien & du bon ordre. Le style de l'ouvrage est uni, familier, & tel qu'il convient dans un écrit de ce genre. Sa lecture en peut être d'une grande utilité tant aux supérieurs qu'aux inférieurs: les premiers y apprendront les grands principes qu'ils doivent suivre pour accorder des dispenses, & les inférieurs jusqu'où doit aller leur obéissance & la fidélité à observer leur regle.

Cette apologie a été le sujet de beaucoup de plaintes: saint Bernard suscité de Dieu pour combattre les vices.

V. Opuscule. Apologie à Guillaume, abbé de S. Thierri.

V. Opuscule. *Apologie à Guillaume, abbé de saint Thierri;* tel est le titre que saint Bernard lui-même donne à cet ouvrage, dans une lettre au cardinal Pierre, où il l'appelle, *Apologiam ad quemdam amicum nostrum*; c'est aussi ce qui a engagé D. Mabillon à le publier sous ce titre. Un des auteurs de la vie du saint Abbé de Clairvaux lui donne celui d'*Apologétique*, & y renvoie ceux qui voudroient savoir quel étoit le zele de saint Bernard contre les vices. On ne peut assurément douter de son zele; loin même d'avoir aucun doute sur ce sujet, il en est qui croient encore aujourd'hui qu'il le portoit trop loin: je dis, qui le croient encore aujourd'hui; car cet écrit attira dans le temps beaucoup de plaintes. Cela n'est point surprenant; jamais on n'attaque le vice, & on ne dit la vérité impunément. D'ailleurs c'étoit presque attaquer tout l'Univers, que de censurer la conduite des religieux de Cluni, qui étoient en grand nombre & en grande considération. Ainsi on ne doit pas être surpris qu'une pareille démarche ait excité des plaintes contre saint Bernard; mais ceux qui accusent ce Saint ne font pas assez attention, dit D. Mabillon, que Dieu l'avoit suscité pour renouveller la face de l'Eglise & la purifier; pour rendre à l'Ordre monastique son éclat & sa pureté, en déclarant la guerre aux vices qui le défiguroient. On verra par le compte que nous allons rendre de cet écrit, si les reproches que saint Bernard fait aux religieux de Cluni sont justes, si ce sont des vices qu'il reprend. Nous ne pensons

Ep. XVIII. n. 5.

Mabil. p. 524.

Geof. lib. III.

Mabil. p. 525.

pas qu'on ose le soupçonner d'en avoir imposé : si quelques-uns néanmoins avoient de pareils soupçons, il seroit aisé de les dissiper. Le Chapitre général que Pierre le Vénérable tint quelques années après l'apologie de saint Bernard, les statuts qu'il fit pour réformer les abus qui s'étoient introduits dans l'Ordre de Cluni, prouvent assurément que les reproches étoient bien fondés. Orderic Vital parle, sous l'année 1132, de ce Chapitre, auquel assisterent deux cens Prieurs.

Lib. XIII. *p.* 896.

Temps auquel cet ouvrage a été écrit.

Les abus dont se plaint saint Bernard, étoient en partie les suites fâcheuses du gouvernement de l'abbé Pons, qui fut si funeste & à la maison & à tout l'Ordre de Cluni ; car il faut bien remarquer qu'il y avoit à peine trois ans que Pierre le Vénérable étoit Abbé, lorsque saint Bernard écrivit son Apologie. Elle est certainement un de ses premiers ouvrages : il la place lui-même immédiatement après le livre de l'humilité, & ses homélies sur les louanges de la sainte Vierge, dans sa lettre au cardinal Pierre, écrite vers l'an 1127 ; ainsi on peut fixer le temps auquel l'Apologie a été écrite vers l'an 1125. Or Pierre le Vénérable avoit succédé à Hugues II l'an 1122, six mois après Pons. La plaie que celui-ci avoit faite à la régularité, étoit donc encore saignante, lorsque saint Bernard s'éleva contre les abus qu'il avoit introduits, & auxquels Pierre le Vénérable n'avoit pas encore eu le temps de remédier : il y travailla, comme nous l'avons vu, en convoquant un Chapitre à Cluni.

Bons effets qu'il produisit.

Si l'Apologie de saint Bernard excita des plaintes, elle ne laissa pas de produire de très-bons effets, entr'autres la réforme de la célebre abbaye de saint Denis, à laquelle l'abbé Suger travailla peu après. A l'exemple des Cisterciens, les moines noirs (c'est le nom qu'on donnoit aux Bénédictins) commencerent à tenir des Chapitres généraux, où ils travaillerent au rétablissement de la discipline monastique. Outre celui de Cluni, les Abbés de la province de Reims en tinrent un sous Innocent II, & avec son approbation; c'est ce que l'on voit par la lettre de ces Abbés au pape Adrien III contre l'abbé de Lagni.

Il est divisé en deux parties ; dif-

Pour venir à l'ouvrage, D. Mabillon croit qu'on peut le diviser en deux parties. Dans la premiere, saint Bernard blâme

blâme les religieux de Cîteaux de ce qu'ils décrioient les obſervances de Cluni : dans la ſeconde, il reproche à ceux-ci les abus qui s'étoient introduits parmi eux ; c'eſt ainſi à-peu-près qu'il eſt partagé dans un manuſcrit de Marmoutiers, où il porte ce titre : *Incipit Apologeticum domni Bernardi abbatis contra Ciſtercienſium detractiones, ad Guillelmum abbatem ; dividitque tractatum in duas epiſtolas.* Saint Bernard entreprit cet ouvrage à la ſollicitation de Guillaume de ſaint Thierri, comme on le voit par une petite préface qui eſt à la tête : il lui propoſe les difficultés de cette entrepriſe, & le prie de lui marquer plus clairement de quelle maniere il ſouhaite que ce deſſein ſoit exécuté : il ajoute que ces ouvrages lui font tort en le détournant de la priere : *Multum hinc mihi devotionis ſubtrahitur, dum ſtudium orationis intermittitur.*

ficultés de l'entrepriſe.

La préface eſt ſuivie d'une lettre au même Guillaume de ſaint Thierri, dans laquelle il proteſte, que ni lui, ni ſes religieux n'ont jamais mal parlé de l'Ordre de Cluni ; & qu'ils ſeroient les plus miſérables de tous les hommes, s'ils avoient la vanité de ſe croire meilleurs que les autres. L'ouvrage eſt partagé en treize chapitres, dont la lettre précédente fait le premier ; dans le ſecond, ſaint Bernard ſe juſtifie avec beaucoup de modeſtie & d'humilité, du reproche qu'on lui faiſoit d'avoir décrié l'Ordre de Cluni, dont il fait l'éloge ; dans le troiſieme, il fait voir que la diverſité des Ordres qui ſont dans l'Egliſe, ne doit point altérer la charité ; dans le quatrieme, il exhorte à conſerver l'unité par la charité, parce que nous ſommes tous dans une même & unique Egliſe : aucun Ordre ne lui appartient, à l'excluſion d'un autre. Saint Bernard déclare qu'il aime, qu'il eſtime l'Ordre de Cluni, & qu'il en fait l'éloge. Si on lui demande pourquoi il n'a pas embraſſé un Ordre dont il fait tant de cas : ce n'eſt pas, dit-il humblement, qu'il ne ſoit ſaint ; mais c'eſt que je ſentois que la maladie de mon ame étoit telle, quelle avoit beſoin de remedes plus forts pour la guérir : *Talem animæ meæ languorem ſentiebam, cui fortior eſſet potio neceſſaria.* . . . . J'aime tous les Ordres qui ſont dans l'Egliſe, je loue tous ceux où l'on vit dans la piété ; je ne ſuis attaché qu'à un par ma pro-

Saint Bernard loue l'Ordre de Cluni, & ceux où l'on vit dans la piété : il n'en critique aucun, & ne veut point qu'on les décrie.

Ch. I. *p.* 527.
Ch. II. *p.* 528.
Ch. III. *p.* 529.
Ch. IV. *p.* 530.
n. 7.
n. 8.

fession, mais je les embrasse tous par la charité : *Unum opere teneo, ceteros caritate.* Dans le cinquieme, il reprend vivement ceux de son Ordre, qui passoient pour critiquer & décrier les autres ; il leur oppose les diverses maximes de l'Evangile, par lesquelles il est défendu de juger le prochain.

Ch. V. p. 531.

Les exercices spirituels préférables aux corporels.

Ch. VI. p. 532. n. 12.

Mais, leur fait-il objecter, pourquoi n'observent-ils pas la Regle ? Pourquoi se servent-ils de fourrures ? Pourquoi mangent-ils de la viande, étant en bonne santé ? Pourquoi ne travaillent-ils pas des mains, comme la Regle l'ordonne ? Ce sont des choses, répond saint Bernard, qu'on ne peut nier ; mais, ajoute-t-il, la Regle de saint Benoît n'est pas contraire à celle de Dieu, qui dit que *Son royaume est au-dedans de nous ;* c'est-à-dire, qu'il ne consiste pas dans l'extérieur, ni dans les vêtemens, ni dans la nourriture corporelle, mais dans les vertus de l'homme intérieur : il fait voir ensuite que cet extérieur ne fait pas le capital de la Regle. Vous prenez, leur dit-il, occasion des observances corporelles, pour décrier vos freres, & vous laissez là ce qui est essentiel, c'est-à-dire, les exercices spirituels ; vous avalez le chameau, & vous craignez d'avaler un moucheron. Vous avez grand soin d'être habillés conformément à la Regle, & vous ne pensez pas aux vêtemens spirituels de l'ame, qui sont la piété & l'humilité. Couverts d'une tunique & en même-temps orgueilleux, vous avez en horreur ceux qui portent des pélisses ; comme si un homme humble, vêtu d'une robe fourrée, ne valoit pas mieux qu'un homme orgueilleux, vêtu d'une tunique. Le ventre rempli de feves & l'esprit plein d'orgueil, vous condamnez ceux qui vivent d'une nourriture plus délicate ; comme s'il ne valoit pas mieux user d'un peu de graisse, que de se rassasier de légumes & s'en remplir jusqu'à la gorge.

Luc. XVII. 22.

Autant qu'il se peut, il faut allier les uns avec les autres.

Ch. VII. p. 533. n. 13.

Dans le septieme chapitre, saint Bernard continue de faire voir que les exercices spirituels sont préférables aux exercices corporels ; mais il ne veut pas pour cela qu'on retranche ceux-ci : il faut pratiquer les uns, & ne pas omettre les autres, si ce n'est dans le cas où ils ne peuvent s'allier ensemble ; car alors on doit préférer les exercices spirituels comme plus avantageux : *Quantò enim spiritus cor-*

pore melior est, tantò spiritualis quàm corporalis exercitatio fructuosior. Il enseigne que c'est se tromper, de croire que tous ceux qui ont fait profession de la Regle de saint Benoît, sont obligés de l'observer à la lettre, sans qu'on puisse admettre aucune dispense. Celui qui pratique la Regle à la lettre, & celui qui la pratique avec quelques adoucissemens, l'observent l'un & l'autre, quoique différemment; l'un avec plus d'exactitude, & l'autre peut-être avec plus de discrétion. Saint Bernard finit ici la premiere partie de son Apologie, en disant, que puisqu'il n'a pas épargné les siens, & qu'il les a réprimandés au sujet des plaintes qu'on faisoit d'eux, il va ajouter quelque chose sur des abus introduits contre l'Ordre dans les monasteres de l'obéissance de Cluni : en quoi, dit-il, je n'attaque point l'Ordre, au contraire j'en prends la défense, en reprenant les désordres dans les hommes.

Désordres introduits dans les monasteres: on donne aux vices le nom des vertus.

Ch. VIII. *p.* 534. *n.* 16.

On dit, & on croit avec raison, que les saints Peres ont établi ce genre de vie ; afin que plusieurs pussent y faire leur salut, qu'ils ont tempéré la rigueur de la Regle en considération des foibles, mais qu'ils ne l'ont pas détruite. Saint Bernard ne peut se persuader qu'ils ayent établi ou accordé tant de vanités & de superfluités qu'il voit dans quantité de monasteres : il est étonné d'où a pu venir parmi des Moines tant d'intempérance dans le boire & le manger, tant de luxe dans les habits, les lits, les montures, les bâtimens ; ensorte qu'il semble que ceux qui s'abandonnent aujourd'hui à ces excès avec plus de profusion & de volupté, conservent plus parfaitement la religion de leurs Peres. Par un renversement étrange, on donne à présent aux vices le nom des vertus, & aux vertus le nom des vices. On traite d'avarice une dépense modérée ; la sobriété passe pour austérité : on donne le nom de tristesse au silence : au contraire le relâchement dans les mœurs s'appelle discrétion ; la profusion libéralité ; le flux de langue politesse. Ce n'est plus un vice, qu'un ris désordonné, c'est ce qu'on appelle gaïeté, &c... Cependant de si grands abus sont regardés comme des pratiques de l'Ordre ; on vit en repos & sans remords, en s'y livrant. Il en est, qui en usent comme n'en usant point, & qui par conséquent s'ils péchent, sont *n.* 18.

moins coupables. Il en eſt qui le font par ſimplicité, d'autres par charité, d'autres par néceſſité. Les premiers agiſſent par obéiſſance, diſpoſés à faire mieux, ſi on leur commandoit; les ſeconds, pour conſerver l'union, l'uniformité & la paix avec leurs freres; les troiſiemes, parce qu'ils n'ont pas aſſez de fermeté, pour réſiſter au torrent de la multitude.

Les viſites que ſe font les Moines bien différentes de celles qu'ils ſe faiſoient autrefois.

Ch. IX. p. 535. n. 19.

« Qui auroit jamais cru, s'écrie ſaint Bernard, dans les » commencemens de l'Ordre monaſtique, que la ferveur » primitive eût dû dégénérer en de tels relâchemens? O » quelle différence entre ces Moines & ceux du temps de » ſaint Antoine! Lorſqu'ils ſe rendoient de temps en temps » des viſites de charité, ils recevoient réciproquement avec » tant d'avidité le pain de l'ame, qu'oubliant les néceſſités » du corps, ils paſſoient ſouvent les jours ſans manger. » C'étoit-là vraiment garder l'ordre, de donner les premiers » ſoins à l'ame. . . . Mais aujourd'hui perſonne ne demande, » perſonne ne donne le pain céleſte. Il n'eſt pas queſtion des » ſaintes Ecritures & du ſalut de l'ame; les entretiens ſe » paſſent en bagatelles, en ris, en diſcours inutiles » : *Nihil de ſcripturis, nihil de ſalute agitur animarum; ſed nugæ, & riſus, & verba proferuntur in ventum.*

Abus dans les repas & les aſſaiſonnemens.

n. 20.

Des entretiens ſaint Bernard paſſant aux repas, leur fait des reproches ſur la profuſion & autres abus qui y régnoient. « Pendant, dit-il, que l'on traîne de longs diſ» cours, les mets ſe ſuccédent; & pour ſe dédommager de » l'abſtinence de la viande, de grands corps de poiſſons pa» roiſſent ſur la table à double rang » : *Grandia piſcium corpora duplicantur.* « Etes-vous raſſaſié des premiers: ſi vous » touchez aux ſeconds, il ne vous paroît pas que vous ayez » goûté ceux que l'on a déja ſervis; car l'adreſſe du cuiſi» nier eſt de les aſſaiſonner de telle ſorte, par des ſauſſes » diverſifiées ſelon l'eſpece des poiſſons, que les premiers » n'empêchent point qu'on ne mange les autres; enſorte » qu'après avoir dévoré quatre ou cinq plats, on eſt rempli » ſans avoir perdu l'appétit, ſans même qu'il ſoit diminué » : *Quatenus quatuor aut quinque ferculis devoratis, prima non impediant noviſſima, nec ſatietas minuat appetitum.* « On » ſéduit ſi agréablement le palais par les nouveaux ragoûts,

» qu'on recommence avec autant d'avidité que si l'on étoit » à jeun. Le ventre, qui n'a point d'yeux, ne voit pas qu'il » se charge; mais la variété préserve du dégoût.... Qui » pourroit dire seulement, pour ne point parler de tout le » reste, en combien de façons on apprête les œufs, avec » quel art on les tourne, on les retourne, on les délaye, » on les durcit, on les hache, on les rôtit, on les fri» casse, on les farcit? &c».

« Pour ce qui est de boire de l'eau pure, qu'en dirai-je? » puisqu'on n'en boit pas même dans le vin. Aussi-tôt que » nous sommes Moines, nous sentons des foiblesses d'esto» mach, & nous ne négligeons pas le conseil de l'Apôtre » sur l'usage du vin; mais nous oublions qu'il conseille seu» lement d'en boire un *peu* ». Après avoir relevé plusieurs autres abus, tant sur ce sujet que sur d'autres, & sur l'usage de la viande que l'on permettoit contre la Regle à de jeunes gens jouissans d'une bonne santé; saint Bernard demande si c'est ainsi qu'a vécu saint Macaire; si ce sont-là les instructions que nous avons reçues de saint Basile & de saint Antoine; si c'est-là ce que les Odon, les Mayeul, les Odilon, que les chefs de l'Ordre se glorifient d'avoir pour maîtres, ont observé & ont voulu qu'on pratiquât.

Autres abus. *n.* 21. *Tim.* v. 23. *n.* 23.

Dans le chapitre dixieme, saint Bernard attaque le luxe dans les habits. Il gémit de vivre dans un temps où il a la douleur de voir la décadence d'un Ordre si saint, si respectable, si ancien; d'un Ordre qui tire son origine de la primitive Eglise de Jérusalem, où tout étoit en commun parmi les fideles, auxquels on fournissoit le nécessaire & non le superflu, ni ce qui étoit rare & précieux. « Je ne » pense pas, dit-il, qu'on se souciât beaucoup du prix, de la » couleur & de l'ornement des habits, lorsque toute l'étu» de des Chrétiens se terminoit à une parfaite uniformité » de mœurs, à l'union des esprits & à l'avancement dans la » vertu; toute la multitude fidelle n'avoit qu'un cœur & » qu'une ame. Qu'est devenue la pratique de cette unani» mité? Nous nous répandons au dehors, & laissant là les » véritables & éternels biens du royaume de Dieu, qui est » au milieu de nous, nous cherchons hors de nous de vai» nes consolations dans de folles & fausses apparences; &c.

Luxe dans les habits. *Ch.* x. *p.* 537. *n.* 24. *n.* 25.

» loin de conserver le premier esprit de la religion chré-» tienne, nous en perdons jusqu'à l'extérieur. L'habit mê-» me, qui devroit être la marque de l'humilité des Moines, » ne sert aujourd'hui qu'à manifester leur orgueil; à pei-» ne les provinces peuvent-elles fournir des étoffes qui » soient à leur gré. Le Soldat & le Moine partagent ensem-» ble une même piece de drap, pour se faire, l'un un » habit de guerre, & l'autre un habit de cloître».

Mauvais exemples que donnent les Abbés.

Ch. XI. p. 538. n. 27.

Mais ce qui surprend saint Bernard, c'est que les Abbés, sur lesquels retombent les fautes des inférieurs, selon la Regle & selon l'Evangile, souffrent tous ces désordres, au lieu de s'y opposer. Hé comment les arrêteroient-ils, eux qui en donnent l'exemple? Ils n'ont pas la confiance de reprendre les autres sur des choses, dans lesquelles ils sentent bien qu'ils sont eux-mêmes répréhensibles: *Nemo fidenter reprehendit, in quo se esse irreprehensibilem non confidit. Si quidem humanitatis est omnium, in quo sibi quisque indulget, aliis non vehementer irasci.* Saint Bernard témoigne avoir vu un Abbé qui étoit accompagné de plus de soixante chevaux: on croit qu'il veut parler de l'abbé Suger, avant sa conversion.

Ornemens superflus dans les Eglises.

Ch. XII. p. 538. n. 28.

Le saint Abbé n'épargne pas même la magnificence dans les Eglises & les ornemens. « Tout cela, dit-il, est encore » peu de chose; je viens à d'autres abus de plus grande con-» séquence, d'autant plus qu'ils sont fort ordinaires. Je ne » parle point des dimensions des Eglises, de ces hauteurs » immenses, de ces longueurs démesurées, de ces largeurs » superflues, de ces somptueux ajustemens, de ces pein-» tures curieuses, lesquelles attirant les regards de ceux » qui prient, empêchent la dévotion, & ne représentent » à mon esprit que les anciennes cérémonies du Judaïs-» me; mais je veux que tout cela se fasse pour la plus » grande gloire de Dieu. Je demande à des Moines, moi » qui suis Moine, ce qu'un Payen demandoit autrefois à » des Payens: *Dites-moi, Prêtres, que fait l'or dans le lieu » Saint»? Dicite, Pontifices, in sancto quid facit aurum?* « Je » prends son sens, sans m'arrêter à ses paroles: Dites-moi, » pauvres, si toutefois on peut vous appeller pauvres, » que fait l'or dans le Sanctuaire? Je ne parle point des

Pers. Sat. II.

» Evêques & de leurs Eglises : c'eſt toute une autre raiſon que celle des Moines. Nous ſavons que les Evêques ſont redevables aux ſages & aux fols ; qu'ils excitent par ces images, & qu'ils réveillent par les choſes ſenſibles la dévotion des peuples, qu'ils n'auroient pu leur inſpirer par les ſpirituelles. Mais pour nous, qui avons renoncé au monde, qui avons tout quitté pour Jeſus-Chriſt..... a qui voulons nous inſpirer de la dévotion par des choſes que nous avons quittées » ? Saint Bernard attribue tout cela à l'avarice : « Si vous me demandez, comment, dit-il ? j'en découvrirai le ſecret qui eſt admirable. Il y a un art de ſemer l'argent, qui le multiplie » : *Tali quadam arte ſpargitur æs, ut multiplicetur. Expenditur ut augeatur, & effuſio copiam parit*... A la vue de » ces ſomptueuſes & admirables vanités, les hommes ſont plus portés à offrir qu'à prier... On leur fait voir les images les plus belles d'un Saint & d'une Sainte : les mieux parées ſont toujours les plus ſaintes, au jugement des hommes : ils courront pour les baiſer, & on les invite à donner. Ils ſont plus touchés d'admiration pour ce qu'ils ont vu de beau, que de reſpect pour les choſes ſaintes.... Que croyez-vous que l'on ait en vue dans toutes ces belles choſes ? La componction des pécheurs, ou leur admiration ? O vanité des vanités, mais qui n'eſt pas moins inſenſée qu'elle eſt vaine ! L'Egliſe eſt toute éclatante en ſes murailles, & elle ſouffre dans ſes pauvres. Elle couvre d'or ſes pierres, & laiſſe ſes enfans nuds : on emploie le revenu des pauvres à répaître les yeux des riches. Les curieux trouvent de quoi ſe ſatisfaire, & les miſérables ne trouvent pas de quoi ſoulager leur miſere » : *O vanitas vanitatum, ſed non vanior quàm inſanior ! Fulget Eccleſia in parietibus, & in pauperibus eget. Suos lapides induit auro, & ſuos filios nudos deſerit. De ſumptibus egenorum ſervitur oculis divitum. Inveniunt curioſi quo delectentur, & non inveniunt miſeri quo ſuſtententur.*

Reſpect dû aux Saints : dépenſes occaſionnées par les décorations inutiles.

Du moins, dit ſaint Bernard, au milieu de toutes ces magnificences, ne manquons pas de reſpect pour les Saints, juſqu'à faire de leurs images le pavé de nos Egliſes. On crache aſſez ſouvent, dit-il, dans la bouche d'un Ange, on

foule aux pieds le visage d'un Saint. Il veut bien accorder que ce soit pour l'honneur de la maison du Seigneur, que l'on fait tous ces ornemens superflus dans les Eglises, la simplicité & la dévotion des freres pouvant sanctifier ce qui feroit le crime d'un avare : « Mais à quoi bon, dit-il, » dans les cloîtres, à la vue de gens qui pleurent leurs » péchés, tous ces monstres en peinture & en bosse? Que » sert cette belle difformité, ou cette difforme beauté? » Ces singes immondes, ces lions furieux, ces centaures » monstrueux, &c. . . . Bon Dieu! si on ne rougit pas de » ces folies, qu'on regrette au moins la dépense ».

La vérité ne plaît pas toujours: l'inconstance de ceux qui passent d'un Ordre à un autre quelquefois répréhensible.

Ch. XIII. *p.* 540. *n.* 30.

Saint Bernard témoigne qu'il lui restoit encore beaucoup d'autres choses à dire ; mais ses occupations particulieres, & le départ d'Oger, qui vouloit emporter en s'en allant un ouvrage de sa façon, l'obligent de finir : il souhaite que personne ne se scandalise de ce qu'il a écrit. « Car je ne » doute point, dit-il, qu'en reprenant les vices, je n'aie un » peu offensé les oreilles de ceux qui y tombent : il peut » néanmoins arriver, si c'est la volonté de Dieu, que quel- » ques-uns de ceux mêmes que je crains d'avoir choqués, ne » le soient pas, & que mon ouvrage leur plaise ; mais pour » cela il faut qu'ils cessent d'être ce qu'ils étoient ; que ceux » qui menent une vie plus austere, cessent de médire de leurs » freres ; que ceux dont le genre de vie est moins rigoureux, » retranchent les superfluités. Que chacun conserve ce qu'il » a de bon, sans juger celui qui ne l'a pas ; que celui qui pense » être dans un état plus parfait, & qui pratique plus exac- » tement la Regle, ne méprise point ceux qui ne la peuvent » pratiquer avec la même exactitude ; que ceux qui sont » dans cette impuissance se contentent d'admirer les autres, » sans entreprendre de les imiter ». Saint Bernard donne cet avis, parce qu'il arrive assez souvent que ceux qui quittent un Ordre moins austere pour en embrasser un qui l'est davantage, n'ayant pas la force de persévérer, sont obligés de retourner à leur premier état ; de sorte qu'en passant & repassant de l'un à l'autre par une inconstante légéreté, ils laissent le scandale par-tout. Ainsi, quoique quelques-uns aient réussi, il est néanmoins plus sûr de rester dans le bien que l'on a entrepris, que d'en entreprendre un plus grand,

dans lequel on ne pourra peut-être pas perſévérer. « Voilà, » dit ſaint Bernard en finiſſant, ce que je penſe de votre » Ordre & du mien : voilà comme je parle de tous, aux » vôtres & aux nôtres ; je n'en veux point d'autre témoin » que vous-mêmes & ceux qui me connoiſſent comme vous » me connoiſſez. Ce que je trouve en vous de louable, je » le loue, je le publie : ſi j'y trouve quelque choſe qui ſoit » repréhenſible, je vous donne avis & à mes amis de le » corriger. Ce n'eſt aſſurément point là décrier. J'attends » une pareille grace de vous, je vous la demande & vous » en conjure ».

Jugement de cet ouvrage : les auſtérités ſans la charité, ne ſont qu'orgueil : la véritable piété réforme l'intérieur.

L'Apologie dont nous venons de rendre compte, n'eſt pas un des moindres ouvrages de ſaint Bernard. Son humilité, ſa charité, ſon zele pour le bon ordre y éclatent également. On y voit réunies enſemble des choſes qu'il eſt ſouvent difficile d'allier : il y apprend de quelle maniere on peut ſe juſtifier ſans hauteur, & accuſer ſans paſſion ; comment on peut invectiver contre les déſordres, ſans attaquer les Ordres : mais il y établit ſur-tout deux grandes vérités ; ſavoir, premiérement, que toutes les pratiques extérieures de la vie ſpirituelle, les plus grandes auſtérités, les jeûnes, les veilles, la ſolitude, &c, ne ſont qu'orgueil & miſere ſans la charité ; que c'eſt un grand aveuglement & un abus, de nourrir ſous cet extérieur des paſſions de haine, d'envie, d'ambition ; que la véritable piété réforme avec plus de ſoin l'intérieur que l'extérieur ; que la charité étant la plénitude de la loi & la perfection Chrétienne, c'eſt la charité qu'il faut pratiquer ; que les auſtérités n'étant que des moyens & des inſtrumens pour conduire à la perfection, il ne faut pas s'y arrêter, ni y mettre ſa confiance, mais les faire ſervir à augmenter la charité.

La charité ſans les œuvres extérieures, n'eſt qu'illuſion.

La ſeconde vérité que ſaint Bernard enſeigne, c'eſt que la charité ſans les exercices extérieurs, & l'amour ſans la pratique des vertus n'eſt qu'oiſiveté & illuſion ; que la vraie charité eſt auſtere, humble, ſimple, tempérante, indulgente, déſintéreſſée ; qu'elle n'eſt ni jalouſe, ni ambitieuſe ; qu'elle aime l'ordre, la diſcipline. Quoique cette Apologie ſoit fort éloquente, il y a pluſieurs termes de la plus baſſe latinité, comme *bacini*, pour ſignifier des baſſins ; *garſiones*,

des domestiques ; *galabrunum*, *isembrunum*, pour marquer des étoffes de ce temps.

Pierre le Vénérable n'a point répondu à l'apologie de saint Bernard.

Hist. Eccl. lib. LXVII. *n.* 49. *t.* XIV. *p.* 574.

M. Fleuri, après avoir donné une idée de cet écrit, continue ainsi : « Pierre, abbé de Cluni, fit de son côté » l'apologie de son Ordre, par une lettre écrite à saint Ber» nard, où il lui témoigne beaucoup d'estime & d'amitié ». On pourroit conclure delà que l'apologie de Pierre est une réponse à celle de saint Bernard ; mais ce seroit se tromper que de le penser. Les reproches auxquels Pierre répond dans sa lettre, ne sont point dans l'apologie de saint Bernard, & sont même fort différens ; ainsi la lettre n'est nullement une réponse à l'apologie. Le saint abbé de Clairvaux y reprenoit des vices & des abus réels, que Pierre le Vénérable travailla lui-même à corriger par les sages statuts qu'il fit quelques années après ; il étoit bien éloigné d'en faire l'apologie. Sa lettre, comme on le voit par ce que M. Fleuri lui-même en rapporte, regarde la réception des novices, la dépendance de la jurisdiction des Evêques, les dîmes & autres articles dont il n'est point question dans l'apologie de saint Bernard. Ainsi nous ne voyons point pourquoi le savant Auteur de l'Histoire Ecclésiastique dit en finissant l'extrait de la lettre de Pierre le Vénérable : *Le sage lecteur jugera laquelle est la plus solide, de cette apologie, ou de celle de saint Bernard.* Chacune a son mérite ; mais la lettre de Pierre n'est point une réponse à l'apologie de saint Bernard.

Lett. XXVIII.

p. 577.

Temps auquel cet ouvrage a été écrit.

VI. Opuscule, de la louange de la nouvelle milice.

p. 541.

Prol.

VI. Le sixieme Opuscule est une exhortation aux Chevaliers du Temple, publiée par D. Mabillon sous ce titre : *Liber de laude novæ militiæ ad Milites Templi.* S. Bernard adresse cet ouvrage à Hugues, Grand-Maître des Chevaliers, qui depuis long-temps le pressoit de composer une instruction pour lui & pour ses Chevaliers. Il est difficile de décider en quelle année il a été composé ; il n'a pu l'être que quelques années après le Concile de Troyes, tenu au mois de Janvier 1128 ; car avant ce Concile il n'y avoit que neuf Chevaliers, & lorsque saint Bernard fit cet écrit ils étoient déja en grand nombre : mais on ne peut en fixer la date au-delà de 1136, parce que Hugues *de Paganis*, à qui il est adressé à titre de Grand-Maître, eut pour successeur vers cette année Robert Burgundio, natif d'Aquitaine ; c'est ce qui paroît par Guillaume de Tyr.

Lib. XV. *c.* VI.

L'ouvrage eſt partagé en treize chapitres, précédés d'un prologue. Dans le premier, ſaint Bernard fait l'éloge des Chevaliers. « On apprend avec étonnement, dit-il, qu'il » y a un nouveau genre de milice dans le pays que notre » Seigneur a honoré de ſa préſence corporelle; afin que » comme il a exterminé les princes des ténebres par la force » de ſon bras, il en chaſſe encore à préſent ſes ſatellites, » les incrédules & les rebelles par le bras de ſes courageux » ſoldats, & qu'il rachete de nouveau ſon peuple. Je dis » un nouveau genre de milice, inconnu à tous les ſiecles » paſſés, par lequel on livre tout-à-la-fois deux combats, » l'un contre la chair & le ſang, l'autre contre les ennemis » ſpirituels. Réſiſter à un ennemi corporel par les forces du » corps, cela n'eſt ni ſurprenant, ni rare; déclarer la guerre » aux vices & aux démons par la force de l'eſprit, cela n'eſt » pas ſurprenant, quoique cela ſoit louable, puiſque le » monde eſt rempli de moines ». Mais ce que ſaint Bernard trouve admirable, c'eſt la réunion de ces deux ſortes de milices; car qui n'admirera ce qui eſt ſi extraordinaire? Un intrépide Chevalier, plein de confiance, couvre ſon corps de ſes armes, & ſon ame de la cuiraſſe de la foi; & dans cet état il ne craint ni les démons, ni les hommes. Loin de craindre la mort, il la deſire. Et que craindroit-il, ſoit qu'il vive, ſoit qu'il meure, lui dont Jeſus-Chriſt eſt la vie, & pour qui la mort eſt un gain? Saint Bernard regarde comme martyrs ceux qui meurent en combattant contre les infideles; il releve les avantages de cette milice, dans laquelle on ne court aucun des dangers où l'on eſt expoſé, lorſqu'on ne combat pas pour Jeſus-Chriſt ſeul. « Vous, dit-il, qui avez » embraſſé la milice ſéculiere, toutes les fois que vous en » venez aux mains avec l'ennemi, vous devez craindre de » le tuer dans le corps, & de vous tuer vous-même dans » l'ame; ou qu'il ne vous tue lui-même, tant dans le corps » que dans l'ame; car c'eſt par la diſpoſition du cœur, & » non par le ſort des armes, qu'on doit juger du danger ou » de la victoire d'un Chrétien: *Ex cordis nempe affectu, non* » *belli eventu, penſatur vel periculum, vel victoria Chriſtiani.* » Si la cauſe pour laquelle on combat eſt légitime, l'événe- » nement ne peut en être mauvais: *Si bona fuerit cauſa pug-*

Eloge des Chevaliers du Temple: ils ſont martyrs lorſqu'ils meurent en combattant contre les infideles: dangers des ſoldats à la guerre.

Ch. 1. p. 543.

n. 1.

n. 2.

» *nantis, pugnæ exitus non poterit esse malus*; de même le » succès ne peut en être bon, lorsque la cause est mauvaise » & l'intention déréglée. S'il arrive que vous soyez tué, » ayant vous-même la volonté de tuer, vous mourez homi- » cide : si vous êtes victorieux, & si vous tuez un homme, » ayant la volonté de tuer & de vous venger, vous vivez, » mais vous êtes homicide. Malheureuse victoire, dans la- » quelle vous êtes vaincu par le crime! Tandis que la colere ou » l'orgueil vous domine, c'est en vain que vous vous glorifiez » d'avoir triomphé d'un homme. Il arrive néanmoins quel- » quefois qu'on tue un homme, sans avoir aucun desir de » se venger, & sans mouvement d'orgueil, mais seulement » pour se délivrer soi-même. Malgré cela je ne regarderai » point cette victoire comme bonne; parce que de deux » maux, c'en est un moindre de mourir dans le corps que » dans l'ame » : *Est tamen qui nec ulciscendi zelo, nec vincendi typho, sed tantùm evadendi remedio interficit hominem. Sed ne hanc quidem bonam dixerim victoriam : cùm de duobus malis, in corpore quàm in anima mori levius sit.* Ce n'est pas là la morale du monde, mais c'est celle de l'Evangile; c'est celle de saint Ambroise, de saint Augustin : il faut la restraindre néanmoins aux guerres privées, & ne pas l'étendre à celles qui sont entreprises par l'autorité publique.

Reproches aux gens de guerre : avantages des Chevaliers du Temple, soit qu'ils tuent, soit qu'ils soient tués.

Ch. II. p. 545. n. 3.

« Quel est donc le fruit de la milice, ou plutôt de la » malice du siecle; si celui qui tue péche mortellement, & » celui qui est tué périt éternellement ? Quelle erreur, ou » quelle fureur, de faire tant de dépenses, sans avoir d'autre » fruit à attendre en portant les armes, que le crime ou la » mort » ? Saint Bernard reproche ici aux gens de guerre leur mollesse & les vains ornemens de leurs armes, qui ne servoient de rien pour les garantir de l'épée de l'ennemi. On doute, en les voyant, si ce sont des ornemens de femmes, ou de gens de guerre : *Militaria sint hæc insignia, an muliebria potius ornamenta ?* Mais ce qui doit encore plus allarmer leur conscience, ce sont les sujets si légers & si frivoles pour lesquels ils se font la guerre & s'égorgent : il n'en est pas ainsi des Chevaliers du Temple. « Ces soldats de » Jesus-Christ sont en sûreté en faisant la guerre du Seigneur; » ils ne craignent point de pécher en tuant leurs ennemis,

Ch. III. p. 546. n. 4.

» ou de périr s'ils sont tués ; parce que soit qu'on tue, soit » qu'on soit tué pour Jesus-Christ, il n'y a point de péché à » craindre, mais beaucoup de gloire à acquérir. . . . . Lorsque le soldat de Jesus-Christ tue un malfaiteur, il n'est » point homicide ; mais, s'il est permis de parler de la sorte, » il est malicide, & ministre de Jesus-Christ pour exercer » sa vengeance en punissant celui qui fait mal : s'il tue, c'est » l'avantage de Jesus-Christ ; s'il est tué, c'est le sien propre » : *Mors ergo quam irrogat, Christi est lucrum : quam excipit, suum.* Toutefois saint Bernard pense qu'il ne faudroit pas tuer les payens, si l'on pouvoit par quelqu'autre moyen empêcher qu'ils n'oppriment les Chrétiens.

Il est permis aux Chrétiens de se servir du glaive. *n.* 5. *Luc.* III. 14.

Mais, continue le saint Abbé, s'il n'étoit pas permis à un Chrétien de se servir du glaive, le Précurseur du Sauveur auroit-il dit aux soldats qui vinrent lui demander conseil : *Contentez-vous de votre paie ?* Ne leur auroit-il pas absolument défendu de porter les armes ? Il est donc permis de se servir du glaive : mais à qui cela doit-il être plus permis qu'à ceux qui, par leur force & leur courage, conservent la forteresse de Sion, & en chassent les violateurs de la Loi, afin que la Nation sainte ait la liberté d'y entrer ? Saint Bernard fait ici l'application des prophéties qui annoncent la délivrance & la gloire de Jérusalem, comme si elles étoient sur le point d'avoir leur accomplissement par le ministere de ces Chevaliers ; mais il a soin d'avertir, qu'il ne faut pas que l'interprétation litterale nuise au sens spirituel.

Vie des Chevaliers du Temple ; regles qu'ils observent ; leur courage : qui sont ceux qu'ils reçoivent. *Ch.* IV. *p.* 547. *n.* 7.

Dans le chapitre quatrieme, saint Bernard fait un grand éloge des Chevaliers, & entre dans le détail de leur vie, de leurs mœurs, de leur conduite, tant à la maison qu'en campagne, afin que l'on voie quelle différence il y a entre la milice de Dieu & celle du siecle. L'obéissance est telle parmi ces Chevaliers, qu'ils ne se remuent que par l'ordre de celui qui les commande : ils reçoivent de lui la nourriture & le vêtement. Dans l'un & l'autre, toute superfluité est retranchée ; on n'a égard qu'au seul nécessaire. Ils vivent en commun, sans femmes, sans enfans ; & afin qu'il ne leur manque rien de la perfection évangélique, personne ne posséde rien en propre : toute cette multitude n'est qu'un même cœur & une même ame. Jamais ils ne sont oisifs ;

lorſqu'ils ne marchent pas contre l'ennemi, ils s'occupent à raccommoder ſoit leurs armes, ſoit leurs habits, ou à faire ce que le chef a ordonné. Toute faute eſt punie ; parole inſolente, ouvrage inutile, ris immodéré, le moindre murmure, on ne laiſſe rien impuni : ils déteſtent le jeu des échecs & autres, n'aſſiſtent à aucun ſpectacle, &c. A l'approche du combat, ils s'arment intérieurement de foi & de fer au dehors; plus hardis que des lions, ils fondent ſur les ennemis, ſans craindre ni leur multitude ni leur férocité ; ils mettent leur confiance en celui qui, ſans avoir égard au nombre, donne la victoire à qui il lui plaît : tels ſont les miniſtres que Dieu s'eſt choiſi parmi les forts d'Iſraël, pour veiller à la garde du lit du vrai Salomon, c'eſt-à-dire, du ſaint Sépul-
Ch. v. *p.* 548. *n.* 9. chre. Ils habitent à Jéruſalem dans un temple, qui l'emporte de beaucoup ſur celui que Salomon fit bâtir autrefois. Saint Bernard, continuant de faire l'éloge des Chevaliers, compare ce nouveau temple avec l'ancien, dont toute la beauté ne conſiſtoit qu'en décorations extérieures, au lieu que celle du nouveau conſiſte dans la piété, la religion & la vie réglée de ceux qui l'habitent. Voilà ce qui ſe paſſe à Jéruſalem, & ce qui excite l'attention de tous les peuples depuis l'orient juſqu'à l'occident : mais ce qu'il y a de plus remarquable & de plus conſolant, c'eſt que ces Chevaliers, qui ſont aujourd'hui un ſujet d'admiration, étoient auparavant des ſcélérats, des parjures, des homicides, des ſacrileges. Ainſi il réſulte un double avantage de leur converſion ; premiérement, en ce que le pays en eſt délivré ; ſecondement, en ce qu'ils protegent & défendent celui où ils ſe ſont retirés, & leur milice devient un aſyle pour ceux qui les imitent en changeant de vie ; c'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt fait triompher de ſes ennemis, & triompher, non-ſeulement d'eux, mais encore des autres par leur miniſtere ; il en triomphe d'autant plus glorieuſement, qu'il le fait plus effi-
n. 11. cacement. Après cela, ſaint Bernard félicite Jéruſalem ſur ſa grandeur & ſur les bienfaits dont Dieu la comblée dans tous les temps.

Différentes réflexions ſur pluſieurs lieux de la Terre-Sainte.

Les chapitres ſuivans ne ſont que des réflexions du ſaint Abbé ſur la ville de Bethléem, ſur celle de Nazareth, ſur la montagne des Oliviers & la vallée de Joſaphat, où il

paroît croire que se fera le jugement dernier ; sur le Jourdain, sur le Calvaire, sur le Sépulchre. Il s'étend beaucoup à ce sujet, sur la mort de Jesus-Christ, qui étoit nécessaire, *admodum necessaria.* Sa mort nous a délivrés de la mort, sa vie de l'erreur, sa grace du péché : *Mors ergo a morte, vita ab errore, a peccato gratia liberavit.*

Ch. VI. p. 550. Ch. VII. ib. Ch. VIII. p. 551. Ch. IX. ib. Ch. X. p. 552. Ch. XI. ib.

VII. Le septieme Opuscule, *De gradibus humilitatis & superbiæ*, des degrés d'humilité & d'orgueil, est la premiere production de la plume de saint Bernard : il le place lui-même à la tête de tous les ouvrages qu'il avoit composés, lorsqu'il écrivit, vers l'an 1127, à Pierre, cardinal-diacre & légat. Geofroi appelle cet écrit le premier ouvrage du saint Abbé, *Primum opus illius*, en y renvoyant ceux qui voudront savoir avec quelle attention il s'examinoit & se jugeoit lui-même dès le commencement de sa conversion. Il le composa avant l'an 1125, & l'adressa à Geofroi (alors prieur de Clairvaux, depuis évêque de Langres) qui l'avoit prié d'expliquer plus au long dans un traité particulier, ce qu'il avoit dit sur les degrés d'humilité en présence de la Communauté.

Premier ouvrage de saint Bernard : en quel temps il a été composé.

Ep. XVIII. *Vit. S. Bern. Lib.* III. *c.* VIII.

On voit à la tête une rétratation, par laquelle il donne un bel exemple de l'humilité qui fait le sujet de son Traité ; ensorte qu'on peut dire qu'il la prêche encore mieux par ses actions que par ses paroles. En parlant du dernier jour, il avoit cité ces paroles comme étant de l'Evangile, *Nec ipse filius hominis scit*, au lieu que dans le texte sacré il y a seulement, *neque filius scit.* Long-temps après, saint Bernard s'étant apperçu qu'il avoit ajouté quelque chose au texte de l'Ecriture, quoiqu'il ne se fût aucunement écarté du sens ; comme son écrit étoit déja dans les mains de plusieurs personnes qui en avoient fait des copies, ne pouvant les corriger toutes, il se crut obligé de confesser publiquement sa faute : *Cùm non potui per tot jam libellos sparsum persequi mendacium, necessarium credidi confugere ad confessionis remedium* : voilà jusqu'où alloit la délicatesse de conscience de ce saint homme & son amour pour la vérité. S. Bernard n'avoit pas moins d'horreur pour toute nouveauté, que de respect pour l'antiquité : ayant avancé dans le même Traité quelque chose sur les Séraphins, qu'il n'avoit jamais lu nulle part, il crut encore être obligé d'en avertir, ajoutant

Rétractations de saint Bernard : son humilité : beau modele qu'il donne.

Ch. III. *p.* 563. *n.* 11.

p. 558.

qu'il ne vouloit pas qu'on regardât autrement que comme une opinion, ce qu'il n'avoit pu appuyer d'aucune autorité. Beau modele pour ces nouveaux Théologiens qui, comme le dit l'annaliste de Cîteaux, se donnent tant de « liberté en » parlant de nos plus sublimes mysteres ; qui introduisent & » font profession de soutenir des nouveautés ! Qu'ils écou- » tent & qu'ils tremblent, s'écrie ce judicieux Auteur, » qu'ils écoutent & qu'ils tremblent, eux qui se comparent » aux anciens ; qui s'éloignent de ce qu'ils nous ont appris, » comme s'ils craignoient de leur en avoir obligation ; » qui inventent toujours des nouveautés, comme si on devoit » leur en être redevable, & se glorifient même d'être les » premiers auteurs de leur doctrine (a) ».

Manr. ad An. 1121. Ch. II. n. 3.

Définition de l'humilité : les degrés qui y conduisent.

Ch. I. p. 559. n. 1. n. 2.

Le Traité qui fait le sujet de cet article, est divisé en vingt-deux chapitres. S. Bernard enseigne que Jesus-Christ est la voie de l'humilité qui conduit à la vérité, & que la connoissance de la vérité est le fruit de l'humilité : *Cognitionem veritatis fructum esse humilitatis.* Il définit l'humilité, une vertu qui rend l'homme vil & méprisable à ses propres yeux par une véritable connoissance de lui-même : *Humilitas est virtus, qua homo verissima sui agnitione sibi ipsi vilescit.* On retourne à Dieu, qui est la vérité, en pratiquant la loi de l'humilité qu'il a établie par un effet de sa miséricorde & de sa justice. Le fruit que l'on en retire est la charité ; on y arrive par les douze degrés que saint Benoît a marqués dans sa Regle.

Ch. II. p. 560. n. 3.

Le fruit de l'humilité est la connoissance de la vérité : ordre à garder dans sa recherche.

Ch. III. p. 561. n. 6.

La connoissance de la vérité consiste aussi elle-même en trois degrés ; car nous recherchons la vérité dans nous-mêmes, dans notre prochain, & dans sa propre nature : nous la recherchons dans nous, en nous jugeant nous-mêmes ; dans notre prochain, en compatissant à ses infirmités ; en elle-même, en la méditant avec un cœur pur : c'est là l'ordre qu'il faut garder. Il est nécessaire de connoître sa propre misere, pour être sensible à celle des autres ; celui qui se porte bien ne sait ce que souffre un malade : *Nescit sanus*

(a) *Audiant & timeant, qui vel in litteralibus, vel in altissimis theologiæ sensibus novitates non solum inducunt, sed profitentur! Audiant, qui dum se per omnia antiquis comparant, & dicta ab aliis fugiunt, ut aliis debita ; nova, quia sibi debenda semper excogitant, & primos se autores gaudent suæ doctrinæ.*

quid

quid sentiat æger. Comme il faut avoir le cœur pur, pour connoître la vérité pure ; ainsi il faut éprouver la misere, pour mieux sentir celle de son frere : Jesus-Christ même, notre Sauveur, a appris l'obéissance par tout ce qu'il a souffert : *Didicit ex his quæ passus est obedientiam* ; c'est-à-dire, qu'il a éprouvé dans le temps, s'étant fait homme ; ce qu'il savoit par sa Nature divine de toute éternité. Saint Bernard explique ici en quel sens il faut prendre ce que dit saint Paul de Jesus-Christ, qu'il a *appris l'obéissance ;* & ce que le Sauveur dit lui-même, que *le fils ne sait pas le jour.* On a déja remarqué la rétractation que saint Bernard a faite au sujet de la citation de ce texte.

Heb. v. 8. — *n.* 7. — *Matt.* XXIV. 36.

Le premier degré de la vérité en nous est donc de nous connoître nous-mêmes, c'est-à-dire, notre propre misere : le second degré est de compatir à la misere de nos freres, par la connoissance de notre propre infirmité : enfin le troisieme degré de la vérité est de purifier l'œil du cœur, pour pouvoir contempler les choses célestes & divines. On arrive à ce troisieme degré par les larmes de la pénitence, le desir de la justice, & les œuvres de miséricorde, qui concourent à lever les obstacles que l'ignorance, l'infirmité & les passions y apportent, & à purifier le cœur. Nous montons au premier degré, par l'humilité ; au second, par la tendresse ; au troisieme, par la contemplation. La Trinité opere toutes ces choses en nous, selon la propriété des Personnes ; le Fils inspire l'humilité, le Saint-Esprit la charité, & le Pere la contemplation : saint Paul a passé par ces trois degrés, dans le ravissement dont il parle écrivant aux Corinthiens. Saint Bernard s'arrête ici, pour gémir & soupirer après la vérité : il prie le Tout-puissant d'affermir tellement ses pas languissans, que le pied des superbes ne le fasse point tomber : il demande les ailes de la colombe, pour s'élever d'un vol plus rapide vers la vérité, afin de se reposer dans le sein de la charité : *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, quibus celerius volem ad veritatem, ut jam requiescam in caritate ?* Comme ces choses lui manquent, il demande à Dieu de le faire marcher dans la voie qui conduit à la vérité : il y a une voie pour monter, comme pour descendre ; une voie qui conduit au bien, & une qui conduit au mal. Ces deux voies

Degrés pour parvenir à la connoissance de la vérité : comment la voie de l'iniquité & celle de la vérité ne sont qu'une même voie.

Ch. IV. *p.* 564. *n.* 13. — *Ch.* V. *p.* 566. *n.* 16. — *Ch.* VI. *ib.* *n.* 19. — *Ch.* VII. *p.* 567. *n.* 20. — *Ch.* VIII. *p.* 568. *n.* 22. — *I. Cor.* XII. 2. — *Ch.* IX. *p.* 569. *n.* 24.

n'en font qu'une, mais différente d'elle-même; elle eſt la voie d'iniquité pour ceux qui deſcendent, & la voie de la
n. 27. vérité pour ceux qui montent. En effet, ce ſont les mêmes degrés pour deſcendre du trône & pour y monter; c'eſt le même chemin par lequel on va & on revient de la ville; on entre dans la maiſon & on en ſort par la même porte. Lorſqu'on veut donc retourner à la vérité, il ne faut pas chercher un nouveau chemin; c'eſt le même, il ne s'agit que de monter, en s'humiliant, les mêmes degrés par leſquels on eſt deſcendu en s'élevant. Ainſi le douzieme degré d'orgueil, à l'égard de celui qui eſt deſcendu, eſt le premier degré pour celui qui veut monter à la vérité par l'humilité: le ſecond degré d'humilité répond à l'onzieme de l'orgueil. Saint Bernard explique tous ces différens degrés d'orgueil, & les oppoſe aux degrés d'humilité dont il eſt parlé dans la
Reg. S. Ben. c. VII. Regle de ſaint Benoît.

Les degrés de l'orgueil oppoſés aux degrés de l'humilité.

Le premier degré de l'orgueil eſt la *curioſité*, oppoſée au douzieme degré d'humilité qui eſt la *retenue*, ſur-tout celle des yeux. « Comment oſez-vous lever les yeux vers le ciel, » dit ſaint Bernard, vous qui avez péché contre le ciel?
Ch. x. p. 571. n. 28. » Regardez la terre pour vous connoître, elle vous repréſentera à vous-même » : *Ut quid audes oculos levare ad cœlum, qui peccaſti in cœlum? Terram intuere, ut cognoſcas te ipſum. Ipſa te tibi repræſentabit, quia terra es, & in terram ibis.* Le ſaint Abbé s'étend beaucoup ſur les funeſtes effets de la curioſité, qui a cauſé la chûte du premier homme & des anges rebelles.

Ch. XI. p. 575. n. 39. Le ſecond degré d'orgueil eſt la *légéreté d'eſprit*, auquel eſt oppoſé l'onzieme degré d'humilité, qui conſiſte à parler peu, avec douceur, humilité & gravité.

Ch. XII. ib. n. 40. Le troiſieme degré de l'orgueil eſt la *vaine joie*, le propre des ſuperbes étant de deſirer toujours la joie, & de fuir la triſteſſe: *Proprium eſt ſuperborum, læta ſemper appetere, & triſtia devitare.* A ce degré d'orgueil eſt oppoſé le dixieme degré d'humilité, qui eſt de n'être ni facile, ni prompt à rire.

Ch. XIII. p. 576. n. 41. Le quatrieme degré de l'orgueil eſt l'oſtentation, *jactantia*, auquel eſt oppoſé le neuvieme degré d'humilité, qui eſt de ne parler que lorſqu'on eſt interrogé.

Le cinquieme degré de l'orgueil eſt la *ſingularité*, auquel eſt oppoſé le huitieme degré de l'humilité, qui eſt de pratiquer tous les exercices preſcrits par la Regle. *Ch.* XIV. *p.* 576. *n.* 42.

Le ſixieme degré de l'orgueil eſt l'*arrogance*, auquel eſt oppoſé le ſeptieme degré de l'humilité, qui eſt de ſe croire inférieur à tous. *Ch.* XV. *p.* 577. *n.* 43.

Le ſeptieme degré de l'orgueil eſt la *préſomption*, auquel eſt oppoſé le ſixieme degré de l'humilité, qui eſt de ſe juger incapable de toutes choſes. *Ch.* XVI. *ib.* *n.* 44.

Le huitieme degré de l'orgueil, eſt de défendre ſes péchés, *Defenſio peccatorum* : le troiſieme degré d'humilité, au contraire, eſt de reconnoître & de confeſſer humblement ſes fautes. *Ch.* XVII. *ib.* *n.* 45.

Le neuvieme degré d'orgueil eſt une confeſſion feinte, *Simulata confeſſio* : le quatrieme degré d'humilité oppoſé, eſt de ſouffrir patiemment, par eſprit d'obéiſſance, les traitemens les plus durs. *Ch.* XVIII. *ib.* *n.* 46.

Le dixieme degré d'orgueil eſt la *révolte* contre le Supérieur : le troiſieme degré d'humilité eſt de ſe ſoumettre à ſes anciens par l'amour de Dieu. Saint Bernard remarque, que les douze degrés d'orgueil peuvent ſe réunir & ſe réduire à trois ; dans les ſix premiers, ſe trouve le mépris des freres ; dans les quatre ſuivans, le mépris du Supérieur ; & dans les deux qui reſtent, le mépris de Dieu. *Ch.* XIX. *p.* 578. *n.* 48.

L'onzieme degré d'orgueil eſt la *liberté de pécher* : le deuxieme degré d'humilité eſt de ne point faire ſa volonté. *Ch.* XX. *p.* 579. *n.* 50.

Le douzieme degré d'orgueil eſt l'*habitude du péché* : le premier degré d'humilité eſt la crainte continuelle de Dieu. *Ch.* XXI. *ib.* *n.* 51.

Après avoir expliqué ces différens degrés d'orgueil, ſaint Bernard rapporte ce que dit l'Apôtre ſaint Jean : *Ce n'eſt pas pour ce péché* (qui va à la mort) *que je vous dis de prier* : *Pro tali non dico ut quis oret.* Mais faut-il donc déſeſpérer du ſalut de celui qui eſt dans cet état ? Non, il faut que celui qui l'aime gémiſſe ; qu'il n'entreprenne point de prier, & qu'il ne ceſſe point de pleurer. Mais peut-il reſter un ſentiment d'eſpérance, où il n'y a pas même lieu de prier ? Saint Bernard répond en propoſant l'exemple de Marthe, qui ne demanda point la réſurrection de ſon frere, & ſe

On doit gémir & non prier pour ceux qui ſont morts dans l'ame : les religieux ſortis ou chaſſés du monaſtere, exclus des prieres publiques : périls de ceux qui n'ont plus cette reſſource.

Ch. XXII. *p.* 579. *n.* 52.

Joan. XI. contenta de dire à Jesus-Christ, *Seigneur, si vous aviez été ici, mon frere ne seroit pas mort;* & celui de la sainte
Joan. II. Vierge, qui dit seulement, *ils n'ont point de vin.* Ces exemples doivent nous apprendre à conserver une grande foi dans les choses miraculeuses, & à joindre la modestie à cette grande foi; à gémir doucement dans ces sortes de rencontres, plutôt que de demander avec hardiesse & présomption. « Si celle qui étoit la mere de Jesus-Christ,
n. 53. » dit saint Bernard, oubliant sa qualité de mere, n'ose pas » demander le miracle du vin: comment moi, qui suis trop » honoré d'être l'esclave du fils & de la mere, aurai-je la » hardiesse de demander la vie d'un mort de quatre jours »? Cependant le saint Abbé dit, que s'il arrive que quelque frere perde la vie de l'ame, il ne laissera pas, quelque grand pécheur qu'il soit, de solliciter le Sauveur par ses prieres & par celles de la Communauté, tant que ce frere qui est mort spirituellement, restera dans le monastere; mais s'il sort, ou si l'on est obligé de le chasser, quoiqu'alors il ne prie plus avec tant de confiance, il ne laissera pas de continuer ses soupirs. Il n'osera pas dire ouvertement, *Venez, Seigneur, ressuscitez notre mort;* mais toutefois il criera doucement dans son cœur: *Peut-être, peut-être, oui peut-être Dieu exaucera le desir de ses pauvres, & son oreille entendra la disposition de leur cœur.* Il paroît, par ce que dit saint Bernard, que les religieux qui avoient été chassés, ou étoient sortis d'eux-mêmes, n'avoient aucune part aux prieres publiques.
n. 56. « A Dieu ne plaise toutefois, que nous cessions de prier » dans nos cœurs pour ces personnes-là, quoique nous » n'osions pas le faire publiquement.... Car encore que » ces misérables s'excluent eux-mêmes des prieres commu» nes, ils ne peuvent pas néanmoins se retrancher entiére» ment des cœurs de leurs freres. Mais qu'ils voyent par-là » dans quel péril ils sont engagés, puisque l'Eglise qui a la » confiance de prier pour les Juifs, pour les Hérétiques, » pour les Gentils, n'ose le faire publiquement pour eux: » car quoiqu'elle prie nommément pour toutes sortes d'impies » le jour du Vendredi-Saint, elle ne fait aucune mention » des excommuniés ».

Nous avons une traduction françoise de cet excellent

ouvrage de ſaint Bernard, publiée l'an 1674 par D. Antoine de Saint Gabriel, Feuillant, & dédiée à ſon Alteſſe Madame l'Abbeſſe de Maubuiſſon.

VIII. Le huitieme Opuſcule, eſt le livre, ou Traité de l'amour de Dieu, l'une des premieres productions de ſaint Bernard, des plus dignes de lui, & des plus utiles à la religion : c'eſt le jugement qu'en porte D. Mabillon. « Qu'y » a-t-il, en effet, pour me ſervir de ſes termes, de plus » digne d'un Docteur catholique, de plus utile à la répu- » blique chrétienne, que de prêcher, d'inculquer, & même » de défendre le premier & le plus grand commandement, » qui renferme tous les autres, & ſans lequel ils ne ſervent » de rien ; commandement que l'amour-propre, la cupidité » & les fauſſes interprétations des hommes attaquent tous » les jours & s'efforcent de renverſer ? Le téméraire Béren- » ger, diſciple & apologiſte d'Abélard ſon maître, eut au- » trefois l'impudence d'inſulter à ſaint Bernard, dans un » ouvrage qui ne mérite que d'être enſeveli dans des téne- » bres éternelles ; comme ſi ce ſaint Docteur avoit eu tort, » en écrivant ſur l'amour de Dieu, de traiter une matiere » dont perſonne ne doute, pas même une femmelette, ni le » plus ſimple des hommes. Mais l'amour de Dieu a toujours » eu ſes adverſaires ; & ſi les hommes ne combattent pas ce » précepte par leurs paroles, la plûpart le font par leurs » actions. Quelques-uns même le réduiſent à rien par » leurs fauſſes interprétations, enſorte qu'on en eſt venu » aujourd'hui au point de mettre en queſtion & de douter, » ſi un chrétien eſt obligé d'aimer une ſeule fois en ſa vie, » par un acte ſpécial d'amour, un Dieu tout bon, tout grand, » qui a créé les hommes, les a rachetés & les conſerve ».

Le commandement d'aimer Dieu eſt le plus indiſpenſable & le plus combattu.

Traité de l'amour de Dieu.

p. 581 Admon.

Le Traité de l'amour de Dieu eſt partagé en quinze chapitres : Haimeric, à qui il eſt adreſſé, étoit de Châtres près de Bourges. Il avoit été créé Cardinal l'an 1121, par Calliſte II ; Honoré II le fit Chancelier en 1126 ; il mourut l'an 1141. Haimeric étoit fort lié avec ſaint Bernard, comme on l'a vu par pluſieurs lettres : il avoit coutume de ſe recommander aux prieres du ſaint Abbé de Clairvaux ; mais outre ſes prieres, il lui demandoit ſes ouvrages, & lui donna même occaſion de compoſer celui-ci par

Ce qui a donné lieu à cet ouvrage.

plusieurs questions qu'il lui fit. De toutes ses questions, saint Bernard lui marque qu'il ne répondra qu'à celle qu'il lui a faite sur l'amour de Dieu : *Nec tamen ad omnia spondeo me responsurum : ad id solum quod de diligendo Deo quæritis, respondebo quod ipse dabit.* En conséquence saint Bernard composa cet écrit, dans lequel il traite de la maniere d'aimer Dieu, des raisons, de la source, des degrés, de la nécessité de cet amour.

Præf.

Pourquoi & comment nous devons aimer Dieu.

Ch. I. *p.* 583. *n.* I.

« Vous voulez donc savoir de moi, dit-il, pourquoi, & » comment il faut aimer Dieu? Je vous réponds, que la » raison pour laquelle nous devons aimer Dieu, c'est Dieu » même ; & que la maniere de l'aimer, est de l'aimer sans » mesure : *Causa diligendi Deum, Deus est; modus, sine modo* » *diligere.....* Deux raisons nous obligent d'aimer Dieu » pour lui-même ; parce que rien n'est plus juste, rien n'est » plus avantageux ». Nous devons l'aimer, parce qu'il le mérite; il nous a aimés, nous qui étions ses ennemis, jusqu'à livrer son fils à la mort pour nous. Quelqu'un dira peut-être, qu'il n'en a pas tant fait pour les Anges : cela est vrai, mais c'est qu'il n'en étoit pas besoin. Du reste, comme il a secouru les hommes dans leur misere, il en a préservé les Anges : *Cæterum qui hominibus subvenit in tali necessitate, servavit Angelos a tali necessitate : & qui homines diligendo, tales fecit ne tales remanerent ; ipse æque diligendo dedit & Angelis, ne tales fierent.*

Amour dû à Dieu pour les biens dont il a comblé nos corps & nos ames : ignorance nuisible à l'homme : la présomption lui est encore plus funeste.

Ch. II. *p.* 585. *n.* 2.

Ceux qui sont instruits de ces vérités, voient clairement pourquoi les hommes doivent aimer Dieu : si les infideles sont privés de ces lumieres, il est aisé de confondre leur ingratitude par le nombre infini des bienfaits dont Dieu les a comblés, tant par rapport au corps que par rapport à l'ame. N'est-ce pas lui qui leur donne le pain dont ils se nourissent, & l'air qu'ils respirent? Quant à l'ame, l'homme a reçu d'autres biens beaucoup supérieurs ; le libre arbitre qui l'éleve au-dessus de tous les animaux, & l'en rend le maître & le roi ; la science qui lui fait connoître la dignité qui est en lui, mais qui ne vient point de lui ; la vertu qui lui fait chercher le principe de son être & l'attache fortement à lui, lorsqu'il a eu l'avantage de le trouver.

n. 3. La science embrasse deux vérités : par l'une, l'homme con-

noît les biens qui ſont en lui, & par l'autre il reconnoît qu'ils ne ſont pas de lui. De même la vertu a deux propriétés, elle doit porter l'homme à la recherche de l'auteur des biens qui ſont en lui; & après qu'il l'a trouvé, elle doit l'attacher à lui par un amour indiſſoluble : la dignité de l'homme, ſans la ſcience, ne lui ſert de rien; & la ſcience, ſans la vertu, eſt nuiſible. Il eſt donc très-néceſſaire de ſavoir ces deux choſes, c'eſt-à-dire, ce que nous ſommes, & que ce n'eſt point par nous-mêmes que nous le ſommes; car ſi nous ne connoiſſons pas notre dignité, nous devenons ſemblables aux bêtes; ainſi il faut éviter cette ignorance. Il en eſt une autre qui eſt encore plus à craindre; c'eſt celle qui nous fait croire que le bien qui eſt en nous, vient de nous. Mais ce qui eſt plus pernicieux, ce qu'il faut déteſter & avoir en horreur, c'eſt une malheureuſe préſomption, qui nous fait glorifier d'un bien qui ne nous appartient pas : *Declinanda & exſecranda præſumptio eſt, qua ſciens & prudens fortè audeas de bonis non tuis tuam quærere gloriam :* cette préſomption eſt un attentat contre de Dieu : *Uſurpat & contra Deum* : elle fait tomber l'homme dans le mépris de Dieu, elle le rend ſemblable aux démons. *n. 4.*

L'infidele eſt inexcuſable de ne point aimer Dieu par deſſus toutes choſes.

n. 6.

Ceux mêmes qui n'ont pas la connoiſſance de Jeſus-Chriſt, doivent être ſuffiſamment convaincus de l'obligation d'aimer Dieu, par les lumieres de la loi naturelle, qui ne leur permettent pas d'ignorer les grands biens qu'ils ont reçus de leur Créateur, tant par rapport au corps que par rapport à l'ame. « C'eſt pourquoi l'infidele eſt inexcu-
» ſable de ne point aimer Dieu de tout ſon cœur, de toute
» ſon ame & de toute ſa force; parce qu'il y a toujours
» en lui une loi naturelle de juſtice, qui n'eſt pas même
» inconnue à la raiſon, laquelle crie inceſſamment à ſes
» oreilles, qu'il doit aimer de tout lui-même, celui auquel
» il ne peut ignorer qu'il eſt redevable de tout lui-même.
» Mais il eſt bien difficile, & même impoſſible, que l'hom-
» me par les ſeules forces de ſon libre arbitre puiſſe rap-
» porter à Dieu tout ce qu'il a reçu de ſa bonté ».

Motifs puiſſans qui excitent les Chrétiens à aimer Dieu.

Les Chrétiens ont des motifs bien plus puiſſans d'aimer Dieu, que les Juifs & les Infideles, en conſidérant tout ce que Jeſus-Chriſt a ſouffert & fait pour eux, en médi-

Ch. III. p. 586. tant les effets de sa puissance & de sa miséricorde dans sa
n. 7. passion & sa résurrection. Pour attirer Jesus-Christ dans
n. 9. notre cœur, il faut méditer les miséricordes d'un Dieu mourant, & la puissance de ce même Dieu qui ressuscite. Personne ne peut ignorer ces deux grandes vérités, puisque Jesus-Christ est mort pour nos péchés, & ressuscité pour notre justification; qu'il est monté au ciel pour y être notre avocat, qu'il a envoyé son Saint-Esprit en terre pour être notre consolateur, & qu'il doit revenir pour consommer son œuvre en nous.

Raisons pour lesquelles Dieu mérite d'être aimé.

Ch. V. p. 589.

n. 14.

Quiconque fait réflexion sur tant de faveurs, reconnoît aisément pour quoi l'on doit aimer Dieu, c'est-à-dire, les raisons pour lesquelles il mérite d'être aimé. Si l'infidele ne peut ignorer qu'il se doit tout entier à celui à qui il est redevable de ce qu'il est; que ne doit pas faire le chrétien qui sait, que non-seulement Dieu lui a donné la vie, qu'il prend soin de lui, qu'il le console, qu'il le gouverne; mais encore qu'il l'a racheté, qu'il l'a enrichi de ses graces, & qu'il lui prépare sa gloire? Que rendra-t-il à Dieu pour
n. 15. tant de bienfaits? La raison & l'équité naturelle veulent que celui qui tient tout de Dieu, se donne tout entier à lui, & l'aime de tout son pouvoir; mais la foi nous fournit encore d'autres motifs. Avant que Dieu eût paru revêtu de notre chair, avant qu'il eût souffert la mort sur une croix, avant qu'il fût sorti du tombeau, l'homme avoit reçu le commandement d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, de toutes ses forces. Que doit-il donc faire à présent? « Mais si je suis redevable de tout moi-même pour » le bénéfice de ma création, que pourrai-je donner de » surcroît pour celui de ma réparation, & sur-tout d'une » telle réparation »? *Quod si totum me debeo pro me facto, quid addam jam & pro refecto, & refecto hoc modo? Nec enim tam facilè refectus, quàm factus.*

Avantages de cet amour: Dieu lui-même en est la récompense.

Ch. VII. p. 591.

n. 17.

Après avoir exposé le premier motif pour lequel nous devons aimer Dieu, c'est-à-dire, comment il mérite que nous l'aimions sans mesure, saint Bernard passe au second motif, qui est l'avantage que nous retirons de cet amour: *Quo nostro commodo diligendus sit.* « Car, dit-il, on n'aime » point Dieu sans récompense, quoique ce ne soit point la

vue

» vue de la récompenſe qui doive porter à l'aimer. La véri-
» table charité ne peut être privée de ce qu'elle mérite,
» elle n'eſt cependant point mercenaire, puiſqu'elle ne cher-
» che point ſes propres intérêts : *Non enim ſine præmio dili-*
» *gitur Deus, etſi abſque præmii intuitu diligendus ſit. Vacua*
» *namque vera caritas eſſe non poteſt, nec tamen mercenaria eſt;*
» *quippe non quærit quæ ſua ſunt....* Le véritable amour eſt
» content de lui-même, il a ſa récompenſe, mais c'eſt la
» choſe elle-même qui eſt l'objet de ſon amour : *Verus amor*
» *ſe ipſo contentus eſt. Habet præmium, ſed id quod amatur.*
» Quoique ce ſoit que l'on paroiſſe aimer pour l'amour
» d'une autre choſe, il eſt certain que ce que l'on aime eſt
» la choſe à laquelle on ſe propoſe d'arriver, & non celle
» qui y conduit » : *Nam quidquid propter aliud amare videa-*
ris, id planè amas, quo amoris finis pertendit, non per quod
tendit. L'ame qui aime Dieu, ne cherche d'autre récom-
penſe de ſon amour que Dieu même ; autrement il faudroit
dire que c'eſt cette récompenſe, & non Dieu, qu'elle
aime.

C'eſt un ſentiment que la nature a gravé dans toute créature raiſonnable, de chercher toujours ce qu'elle juge lui être plus convenable, & de n'être jamais ſatisfaite de ce qu'elle a, lorſqu'il lui manque quelqu'autre choſe qu'elle croit préférable. Mais jamais l'homme ne peut trouver de véritable bonheur dans la jouiſſance des biens de ce monde, parce que rien ſur la terre ne peut remplir ni contenter le cœur de l'homme : en vain cherche-t-il ſon bonheur & ſa ſatisfaction dans les choſes créées, jamais il ne l'y trouvera. Les hommes charnels & les impies ſe donnent bien de la peine & de la fatigue pendant toute leur vie, qui n'eſt qu'un cercle qu'ils parcourent, ſans être plus avancés à la fin qu'au commencement : rien n'eſt capable de remplir le vuide de leur cœur, que la recherche du ſouverain bien & l'amour de la juſtice.

Deſir de l'homme pour le ſouverain bien. *n.* 18.

L'amour eſt une des quatre paſſions que nous avons reçues de la nature. (Ces quatre paſſions ſont l'amour, la crainte, la joie & la triſteſſe : D. Mabillon remarque que ſaint Bernard ne reconnoît avec les anciens, même profanes, que ces quatre affections principales de l'ame). Il ſeroit

Quatre degrés de l'amour : on n'arrive point à ſa perfection en cette vie : le commandement d'aimer Dieu, n'eſt

point impossible à l'homme. de la justice, que ce qui est naturel fût consacré à l'Auteur même de la nature : c'est pour cela qu'il est dit, que le premier & le plus grand commandement est celui de l'amour de Dieu. Mais comme la nature est foible, il a fallu faire à l'homme un commandement de ce premier devoir. L'amour, par lequel l'homme s'aime pour lui-même, est un amour charnel, selon ce que dit saint Paul : *Premiérement ce qui est animal, ensuite ce qui est spirituel.* Ce n'est cependant pas un commandement, mais une impression secrete de la nature : *Nec præcepto indicitur, sed naturæ inseritur*; c'est-là le premier degré d'amour, par lequel l'homme n'aime que lui-même. Pour tempérer l'excès de cet amour, il a reçu un second commandement, qui l'oblige d'aimer son prochain comme lui-même. Afin que cet amour du prochain soit juste, il faut l'aimer en Dieu ; & pour l'aimer en Dieu, il faut premiérement aimer Dieu : or Dieu, qui est auteur de tout bien, l'est aussi de l'amour que nous avons pour lui : *Facit ergo etiam se diligi Deus, qui & cætera bona facit.* C'est dans cette vue qu'il envoie des afflictions à l'homme, afin que sentant sa foiblesse il ait recours à lui pour le délivrer. Alors l'homme animal & charnel, qui n'aimoit que lui-même, commence aussi d'aimer Dieu pour son propre intérêt, connoissant par sa propre expérience que c'est en lui seul qu'il peut tout, & que sans lui il ne peut rien : voilà le second degré d'amour, par lequel l'homme aime Dieu à cause du bien qu'il en reçoit. Le troisieme degré d'amour est celui par lequel on aime Dieu pour lui-même : *Iste est tertius amoris gradus, quo jam propter seipsum Deus diligitur.* Enfin le quatrieme degré d'amour est celui par lequel l'homme ne s'aime plus lui-même que pour Dieu; mais c'est une perfection à laquelle il n'est pas possible d'arriver en cette vie. Les martyrs ne l'ont pas eue ; & elle ne se trouve pas même, selon saint Bernard, dans les ames des saints, tant qu'elles seront séparées de leurs corps : le desir qu'elles ont d'y être réunies, est une preuve manifeste qu'elles ne sont pas encore arrivées dans le dernier état de leur perfection. Ces ames n'étant pas encore pleinement satisfaites, elles ne pourront jamais arriver au terme de leur parfaite félicité, qu'après la réunion de leurs corps dans la

Ch. VIII. p. 593. n. 23.

I. Cor. XV. 46.

n. 25.

Ch. IX. p. 594. n. 26.

Ch. X. p. 595. n. 27.

Ch. XI. p. 596. n. 30.

gloire. Il ne faut cependant pas conclure delà, comme le remarque D. Mabillon après Horſtius, que le commandement d'aimer Dieu ſoit impoſſible à l'homme; parce que ce n'eſt point la perfection abſolue de la charité qui nous eſt commandée, c'eſt le deſir d'y arriver, & le travail continuel.

Dans les quatre derniers chapitres, ſaint Bernard diſtingue l'amour chaſte & pur, d'avec l'amour intéreſſé; l'amour des eſclaves & des mercenaires, d'avec celui des enfans. Tout ce qu'il dit ſur ce ſujet, n'eſt proprement qu'une répétition de ce qu'il avoit déja écrit ſur la même matiere dans ſa onzieme lettre à Guigues, Prieur de la grande Chartreuſe, & à ſa Communauté: il en avertit lui-même. Comme nous avons rendu compte de cette lettre, le lecteur peut y avoir recours.

Amour chaſte; amour intéreſſé.

Ch. XII. *p.* 598.

IX. Le neuvieme Opuſcule, adreſſé à Guillaume de ſaint Thierri, ſous ce titre, *Traité de la grace & du libre arbitre*; *Tractatus de gratia & libero arbitrio*, a été compoſé par ſaint Bernard l'an 1128, ou auparavant. C'eſt ce qui paroît par une lettre que le ſaint Abbé écrivit cette année à Haimeric, chancelier, où il lui marque expreſſément qu'il a fait cet ouvrage depuis peu, & offre de le lui envoyer: *Libellum de gratia & libero arbitrio nuper edidi: illum vobis libenter mittam, cùm vos velle cognovero.* Les Bollandiſtes croient qu'il a été compoſé l'an 1127, & ajoutent que ſaint Bernard, en le compoſant, a rendu un ſervice immortel à toute l'Egliſe: *Confectio hujus opuſculi, quo de Eccleſia univerſa Catholica meritus eſt, innodatur anno Chriſti 1127.* Cet admirable Traité eſt un précieux monument de la doctrine de l'Egliſe touchant la grace de Jeſus-Chriſt, & un témoignage éclatant de la reconnoiſſance de l'auteur, qui fait voir combien il craignoit, comme le remarque un des Hiſtoriens de ſa vie, d'être ingrat envers Dieu par rapport aux dons de ſa grace: *Quàm non ingratus gratiæ Dei, ex his liquet quæ de gratia & libero arbitrio tam fideliter quàm ſubtiliter diſputavit.* Voici ce qui donna occaſion au Traité dont nous parlons.

En quelle année cet ouvrage a été écrit: il eſt une preuve de la reconnoiſſance de ſaint Bernard pour les dons de Dieu.

IX. Opuſcule, Traité de la grace & du libre arbitre.

Lett. III.

Boll. ad XX. *Aug. tom.* IV. *p.* 133.

Gauf. lib. III. *c.* VIII.

L'humble diſciple de ſaint Paul & de ſaint Auguſtin, parlant un jour dans une compagnie des effets merveilleux

Ce qui a donné occaſion à cet ouvrage. Pour faire

le bien, deux choses nécessaires ; être instruit & être aidé : nos mérites viennent de la grace.

Ch. I. *p.* 603. *n.* I.

de la grace, dit qu'il reconnoissoit que Dieu l'avoit prévenu dans le bien ; qu'il étoit redevable à sa divine bonté du progrès qu'il y faisoit, & qu'il espéroit qu'il lui en accorderoit la perfection. « Que faites-vous donc par vous » même, dit là-dessus un des assistans ; & quelle récompense » pouvez-vous espérer, si c'est Dieu qui fait tout ? Mais » vous-même, répliqua saint Bernard, que prétendez-vous » donc que je doive faire ? Rendez gloire, lui dit-on, à » celui qui vous a prévenu, qui vous a excité, & qui vous » a fait commencer le bien ». Saint Bernard répondit que le conseil étoit bon, mais qu'il y avoit une grande différence entre la connoissance de ce qu'il faut faire, & l'exécution ; que quoiqu'on connoisse le bien, on n'a pas pour cela le pouvoir de le pratiquer ; que deux choses sont nécessaires, savoir d'être instruit & aidé ; que quoiqu'il sentît en lui le desir de faire le bien, il n'y trouvoit pas le pouvoir ; & même qu'il désespéroit de le trouver, si celui qui lui avoit déja donné le vouloir, ne lui en donnoit encore l'accomplissement. Sur cela on demande : où sont donc nos mérites, & où est notre espérance ? *Ubi ergo, ais, sunt merita nostra; aut ubi est spes nostra ?* Saint Bernard répond avec saint Paul : *Dieu nous a sauvés par un effet de sa miséricorde, & non par le mérite des œuvres de justice que nous ayons opérées : Non ex operibus justitiæ, quæ fecimus nos, sed secundùm suam misericordiam salvos nos fecit.* « Quoi donc, ajoute-t-il ? Peut-être » pensiez-vous être le créateur de vos mérites, & vous » sauver par votre propre justice, vous qui ne pouvez pas » seulement prononcer le nom de Jesus sans un secours par» ticulier du Saint-Esprit ? Avez-vous oublié qui est celui » qui a dit : *Vous ne pouvez rien faire sans moi* ? & ailleurs, *Cela » ne dépend point de celui qui veut & qui court, mais de Dieu » qui fait miséricorde.* Que fait donc, me direz-vous, le libre » arbitre ? Je réponds en deux mots, dit saint Bernard, il » parvient au salut ».

Tit. III. 5.

I. Cor. XII. 3.

Joan. XV. 5.

Rom. IX. 16.

Jugement de cet ouvrage.

Après cet exposé, le saint Docteur explique comment le libre arbitre concourt avec la grace au mérite de la bonne action, en donnant son consentement. Il traite ensuite beaucoup d'autres points sur la liberté de Dieu, de l'Ange, de l'homme dans l'état d'innocence, après son péché, & dans

la gloire ; sur la grace du premier homme, avant & après sa chûte. « L'ouvrage est court, dit D. Mabillon dans l'a- » vertissement qui est à la tête ; mais il contient plus de » substance & de solide doctrine, qu'il n'y en a dans beaucoup » de grands volumes, où la même matiere est traitée. Le » style en est vif & lumineux, les expressions propres & » conformes au sujet ; le discours aisé, sans affectation, mais » naturel ; il n'est ni foible ni languissant, mais fort, ner- » veux, élégant, poli, agréable ; n'ayant rien de dur, rien » d'inculte, rien qui sente la barbarie de l'école. Il n'est » pas tellement serré, que les raisons coulent avec trop de » précipitation ; ni si diffus, qu'il se répande comme un » torrent qui rompt toutes les digues & laisse son lit à sec ; » mais son cours égal, tranquille, majestueux, indique » assez qu'il sort d'une source abondante, qui n'est pas » remplie de richesses étrangeres, mais puisées dans son » propre fonds, ou plutôt qui sont un don de Dieu, & le » fruit d'une méditation continuelle de l'Ecriture-Sainte, » sur-tout de l'Apôtre ». *Admon.*

Deux choses operent le salut, la grace & le libre arbitre.

Ecoutons les instructions que saint Bernard donne sur cette importante matiere, en suivant tellement les principes du saint évêque d'Hyppone, qu'il semble, en lisant ce petit livre qui est tout d'or, que c'est moins saint Bernard qui parle, que saint Augustin : *Libellus sanè totus aureus, Augustini doctrinâ sic refertus, ut non tam Bernardus in Augustinum, quàm Augustinus in Bernardum transfusus videatur.* Il enseigne que l'œuvre du salut ne peut s'opérer sans le concours de deux choses ; que ces deux choses sont la grace qui opere le salut, & le libre arbitre dans lequel il s'opere ; que Dieu est auteur du salut, & que le libre arbitre en est le sujet ; qu'il n'y a que Dieu qui puisse le donner, & que le libre arbitre qui puisse le recevoir : mais comme il n'y a que Dieu qui puisse le donner, & que le libre arbitre qui puisse le recevoir, il ne peut non plus s'opérer sans le consentement de celui qui le reçoit, que sans la grace de celui qui le donne. C'est ainsi que le libre arbitre coopere à la grace qui opere le salut, lorsqu'il donne son consentement, c'est-à-dire, lorsqu'il fait son salut ; car consentir à

Mab. Ann. lib. LXXV. n. 60. t. VI. p. 172.

n. 2. p. 603.

la grace, c'eſt faire ſon ſalut (a).

Définition de la volonté : elle a toujours la raiſon pour compagne.

Pour mieux faire comprendre ce qu'il dit, ſaint Bernard définit la volonté : « Un mouvement raiſonnable qui préſide » au ſens & à l'appétit, ayant toujours la raiſon pour com» pagne, & en quelque façon à ſa ſuite : non qu'elle agiſſe » toujours par raiſon, mais parce qu'elle n'agit jamais ſans » raiſon ; de ſorte qu'elle fait pluſieurs choſes par la raiſon » contre la raiſon même, c'eſt-à-dire, qu'elle agit ſouvent » comme par ſon miniſtere, quoique contre ſa lumiere & » ſon jugement ». C'eſt en ce ſens qu'il eſt dit dans l'Evangile : *Les enfans du ſiecle ſont plus prudens dans leur conduite, que les enfans de la lumiere ;* & dans le Prophete, *qu'ils ſont ſavans à faire le mal.* Car la créature ne tire ſa prudence & ſon habileté, même pour faire le mal, que de la raiſon.

Ch. II. *p.* 604. *n.* 3.

Luc. XVI. 10.

Jerem. IV. 22.

La raiſon n'impoſe à la volonté aucune néceſſité.

n. 4.

« La raiſon a été donnée à la volonté, pour l'inſtruire » & non pour la détruire. Or elle la détruiroit, ſi elle lui » impoſoit la moindre néceſſité qui l'empêchât de ſe porter » librement ſelon ſes deſirs, ſoit au mal, en conſentant à » l'appétit & au malin eſprit . . . ſoit au bien, en ſuivant » le mouvement de la grace. Si la raiſon empêchoit la vo» lonté de ſe porter à quelqu'une de ces choſes, il eſt cer» tain qu'il n'y auroit plus de volonté, parce que la volonté » eſt incompatible avec la néceſſité » : *Ubi quippe neceſſitas, jam non voluntas.*

Le conſentement au bien ou au mal eſt libre & non néceſſaire : où il y a néceſſité,

Il n'y a que la volonté, ou le conſentement libre & non néceſſaire de la volonté, qui puiſſe faire l'homme heureux ou malheureux, ſelon qu'il ſe porte au bien ou au mal. C'eſt pourquoi ce conſentement eſt appellé fort juſtement

(a) *Tolle liberum arbitrium, & non erit quod ſalvetur : tolle gratiam, non erit unde ſalvetur. Opus hoc ſine duobus effici non poteſt : uno a quo fit ; altero cui, vel in quo fit. Deus autor eſt ſalutis, liberum arbitrium tantum capax : nec dare illam, niſi Deus ; nec capere valet, niſi liberum arbitrium. Quod ergo a ſolo* Deo, *& ſoli datur libero arbitrio ; tam abſque conſenſu eſſe non poteſt accipientis, quàm abſque gratia dantis. Et ita gratiæ operanti ſalutem cooperari dicitur liberum arbitrium, dum conſentit, hoc eſt dum ſalvatur.* Conſentire enim ſalvari eſt. . . . . . . *Conſenſus voluntarius nos diſcernit. Eſt enim habitus animi, liber ſui ; ſiquidem non cogitur, non extorquetur. Eſt quippe voluntatis, non neceſſitatis ; nec negat ſe, nec præbet cuipiam, niſi ex voluntate : Alioquin ſi compelli valet invitus, violentus eſt, non voluntarius.*

le libre arbitre, tant à cause de la liberté que la volonté ne peut perdre, *Ob voluntatis inamissibilem libertatem*, qu'à cause du jugement inséparable de la raison qui l'accompagne toujours. Ce consentement est libre de soi-même à cause de la volonté; & il est juge de lui-même à cause de la raison. « Comment en effet pourroit-on avec justice imputer » le bien ou le mal à celui qui n'est pas libre, puisque la » nécessité sert d'excuse légitime à l'un & à l'autre? Or il » est certain qu'il n'y a point de liberté, où il y a nécessité; » que s'il n'y a point de liberté, il n'y a point aussi de mérite, » ni par conséquent de jugement: (il faut excepter le péché » originel, dont la nature est différente de celle des autres). » Toute action qui n'est point faite avec cette liberté d'un » consentement volontaire, est destituée de mérite. Toutes » les puissances de l'homme, excepté sa volonté, sont ab- » solument incapables de bien & de mal, parce qu'elles n'ont » point en elles de liberté. . . . Delà vient que les actions » des fols, des enfans & de ceux qui dorment, ne sont ré- » putées ni bonnes ni mauvaises; parce que ne jouissant pas » des lumieres de la raison, ils n'ont point aussi l'usage de » leur propre volonté, ni par conséquent le jugement de » leur liberté ».

il n'y a point de liberté.

n. 5.

« Il n'y a donc que la volonté seule, qui, à cause de sa » liberté naturelle que rien ne peut contraindre, puisse » rendre une créature innocente ou criminelle, capable de » béatitude ou de misere. C'est pour cela que ce consente- » ment libre & volontaire, d'où dépend son jugement, est » appellé *libre arbitre*; ensorte que le terme de *libre* se rap- » porte à la volonté, & celui d'*arbitre* à la raison ».

La volonté seule rend innocent ou criminel.

Ch. III. *p.* 605, *n.* 6.

Saint Bernard distingue trois sortes de libertés; liberté, ou exemption de péché; liberté, ou exemption de misere; liberté, ou exemption de nécessité. « La derniere nous a » été donnée par la condition de notre nature; la premiere » nous a été rendue par la grace; & celle du milieu nous est » réservée dans le ciel, qui est notre patrie. La premiere » est appellée *liberté de nature*; la seconde *liberté de grace*; » la troisieme *liberté de gloire*, ou *de vie éternelle*. Premié- » rement, nous avons été créés dans une volonté libre & » une liberté volontaire, comme l'une des plus nobles

» créatures de Dieu : secondement, nous avons été réparés » & rétablis dans l'innocence, en devenant une nouvelle » créature en Jesus-Christ ; troisiémement, nous sommes » élevés dans la gloire, où nous arrivons à l'état d'une créa» ture parfaite ».

Les ames des Saints exemptes de la liberté de péché & de misere : la liberté de nécessité commune à Dieu & aux créatures raisonnables.

Ch. IV. p. 607. n. 2.

La double liberté de péché & de misere, (c'est-à-dire, l'exemption de péché & de misere) convient aux ames des justes séparées de leurs corps : c'est une vérité dont on ne peut douter ; car quoiqu'il manque quelque chose à la gloire de ces ames saintes, n'étant point réunies à leurs corps, il est néanmoins certain qu'elles sont entiérement exemptes de misere. Pour ce qui est de la liberté de nécessité, elle convient indifféremment à Dieu & à toute créature raisonnable, soit bonne, soit mauvaise : elle ne se perd, ni par le péché, ni par la misere, elle n'en souffre pas même d'altération : *Nec peccato, nec miseria amittitur, vel minuitur.* Elle n'est pas plus grande dans le juste que dans le pécheur, ni plus pleine dans l'Ange que dans l'homme. « Car [a] de » même que le consentement de la volonté humaine qui se » porte au bien par le secours de la grace, à cause qu'il s'y » porte volontairement & sans y être entraîné malgré lui, » constitue l'homme librement bon & libre dans le bien qu'il » embrasse ; de même aussi se laissant aller au mal de son » plein gré, il fait l'homme volontairement mauvais & libre » dans le mal qu'il commet, parce que c'est de sa propre » volonté qu'il est mauvais, sans y être contraint. Et comme » l'Ange céleste, & Dieu même demeure librement bon ; » parce qu'il est tel par sa propre volonté, & non par au» cune nécessité qui vienne de dehors ; ainsi le diable se » porte au mal & y persévere avec la même liberté, parce

[a] *Quomodo namque ad bonum per gratiam conversus humanæ voluntatis consensus, eo liberè bonum, & in bono liberum hominem facit, quo voluntarius efficitur, non invitus pertrahitur : sic sponte devolutus in malum, in malo nihilominus tam liberum, quàm spontaneum constituit, sua utique voluntate ductum, non aliunde coactum ut malus sit. Et sicut cælestis Angelus, aut etiam Deus ipse, permanet liberè bonus, propria videlicet voluntate, non aliqua extrinseca necessitate : sic profectò diabolus æque liber in malum & corruit, & persistit, suo utique voluntario nutu, non alieno impulsu. Manet ergo libertas voluntatis, ubi etiam fit captivitas mentis, tam plena quidem in malis, quàm in bonis, sed in bonis ordinatior ; tam integra quoque pro suo modo in creatura, quàm in creatore, sed in illo potentior.*

» qu'il

» qu'il agit de ſon propre mouvement & par l'inclination de » ſa volonté, ſans y être entraîné malgré lui par aucune » violence étrangere ». Il eſt à propos d'obſerver que saint Bernard, en parlant de la ſorte, ne conſidere la liberté que dans un ſens fort étendu, & dans ce qu'elle a qui eſt commun au Créateur & à la créature, à Dieu, aux Anges, aux hommes, & aux démons mêmes. La liberté, conſidérée de cette ſorte, peut être dite conſiſter dans le volontaire, & elle n'exclut que la néceſſité qui vient d'une impreſſion étrangere, c'eſt-à-dire, la contrainte.

On a une bonne volonté lorſqu'on la deſire. *n.* 10.

Ceux mêmes qui ſe plaignent en diſant qu'ils veulent avoir une bonne volonté, mais qu'ils n'en ont pas le pouvoir, ont cette liberté de néceſſité, mais ils n'ont pas la liberté (ou l'exemption) de péché. Celui qui deſire d'avoir une bonne volonté, en a déja une bonne, puiſqu'il ne veut en avoir une bonne que par la volonté même. Or s'il a la volonté, on ne peut douter qu'il n'ait auſſi la liberté, c'eſt-à-dire, la liberté de néceſſité, & non celle de péché; puiſqu'en même temps qu'il ſe voit dans l'impuiſſance d'avoir la bonne volonté qu'il ſouhaite, l'expérience lui apprend qu'il eſt privé de cette liberté de péché, qui, à la vérité, ne détruit pas ſa volonté, mais dont il reſſent les atteintes avec peine. Il eſt d'ailleurs conſtant qu'il a quelque bonne volonté, dès qu'il la deſire; puiſque c'eſt le bien même qu'il deſire, & qu'il ne ſauroit vouloir le bien que par une bonne volonté; de même qu'on ne peut vouloir le mal que par une mauvaiſe. Soit donc qu'on veuille le bien, ſoit qu'on veuille le mal, c'eſt la volonté qui le fait vouloir; mais quand nous ne pouvons pas ce que nous voulons, nous reconnoiſſons que cette liberté eſt en quelque ſorte eſclave du péché, & qu'elle eſt dans la miſere, mais néanmoins qu'elle n'eſt pas entiérement détruite.

Liberté de conſeil, liberté de bon plaiſir: le libre arbitre fait vouloir, la grace fait vouloir le bien. *n.* 11.

Le libre arbitre ne tire ſa dénomination que de cette liberté ſeule, par laquelle il eſt au pouvoir de la volonté de ſe juger elle-même bonne ou mauvaiſe, ſelon qu'elle a conſenti au bien ou au mal. Saint Bernard croit que le nom de libre conſeil, *liberum conſilium*, conviendroit mieux que celui de libre arbitre, à la liberté de péché; & celui de bon plaiſir, *liberum complacitum*, à la liberté de miſere. Nous

n'avons dans cette vie, ni l'une ni l'autre de ces deux
n. 12. libertés, nous n'en jouirons que dans la vie future. Les hommes ſpirituels, qui ont crucifié leur chair avec ſes vices & ſes concupiſcences, ont en partie la liberté de conſeil, qui fait que le péché ne regne pas dans leur corps mortel. L'empire du péché s'affoiblit, à meſure que le royaume de la grace s'accroît : *In quantum ergo regnum gratiæ dilatatur, in tantum peccati poteſtas minuitur.* Pour ce qui eſt de la liberté
Ch. V. p. 608. de miſere, ou de bon plaiſir, quel lieu pourroit-elle avoir
n. 13. dans un ſéjour qui n'eſt rempli que de malheurs & d'afflic-
n. 15. tions ? Il n'y a que quelques ames privilégiées, qui ont choiſi avec Marie la meilleure part, qui jouiſſent, quoique rarement & comme en paſſant, de la liberté de bon plaiſir. La liberté du franc-arbitre, qui convient à toutes les créatures raiſonnables, eſt la ſeule qu'on poſſéde pleinement en cette
Ch. VI. p. 609. vie. Encore cette liberté demeure-t-elle toujours dans quel-
n. 16. que ſorte de captivité, tandis qu'elle n'eſt point accompagnée des deux autres ; c'eſt même delà que vient notre im-
Gal. V. 17. puiſſance, dont parle l'Apôtre lorſqu'il dit : *Vous ne faites pas tout ce que vous voudriez.* Nous avons, à la vérité, le vouloir par notre libre arbitre, mais non le pouvoir de faire ce que nous voulons. « Je ne dis pas, ajoute ſaint Bernard, » que nous ayons le vouloir du bien ou du mal, mais ſeulement le vouloir ; car le vouloir du bien eſt une perfection, » & le vouloir du mal un défaut ; mais le ſimple vouloir, » c'eſt ce qui eſt capable de défaut ou de perfection : or c'eſt » la grace de création qui a donné l'être à notre volonté, » c'eſt la grace de rédemption qui lui donne ſa perfection, » & c'eſt par elle-même qu'elle tombe dans l'impuiſſance. » Ainſi le libre arbitre nous fait vouloir, & la grace nous » fait vouloir le bien : *Itaque liberum arbitrium nos facit* » *volentes, gratia benevolos.* Nous tenons de lui la volonté ; » & de la grace, la bonne volonté : *Ex ipſo nobis eſt velle,* » *ex ipſa bonum velle.* Autre choſe eſt de craindre ſimplement, autre choſe eſt de craindre Dieu ; autre choſe eſt » d'aimer ſimplement, autre choſe eſt d'aimer Dieu. . . .
n. 17. » Nous avons reçu de Dieu, par la condition de notre na» ture, le vouloir ; nous avons reçu de craindre & d'aimer : » mais c'eſt de la grace que nous recevons la volonté du

» bien, de même que la crainte & l'amour de Dieu.

» Nous avons été créés en quelque sorte maîtres de nous-» mêmes par la volonté libre ; & c'est par la bonne volonté » que nous appartenons à Dieu. Or celui qui l'a créée libre, » est celui qui la rend bonne : *Porro bonam facit, qui liberam* » *fecit*. . . . C'est la volonté libre qui nous rend maîtres » de nous-mêmes, la mauvaise volonté nous assujettit au » pouvoir du démon, & la bonne à Dieu : *Libera voluntas* » *nos facit nostros ; mala, diaboli ; bona, Dei*. . . . Mais » soit que nous appartenions à Dieu, ou au démon, nous » sommes à nous ; parce que dans les deux états la liberté » de notre franc-arbitre demeure en son entier, & est la » véritable cause du mérite ; afin que nous puissions juste-» ment, ou être punis comme méchans, puisque la propre » volonté nous rendoit libres pour ne pas tomber dans le » crime ; ou être récompensés comme justes, puisque nous » n'avons pu embrasser la vertu que par notre volonté. Ce » n'est pas la puissance du démon qui nous rend ses esclaves, » c'est notre volonté : c'est la grace qui nous soumet à Dieu, » & non pas notre volonté : *Sanè diabolo nostra nos mancipat* » *voluntas, non ejus potestas : Deo subjicit ejus gratia, non* » *nostra voluntas*. Notre volonté, il faut l'avouer, a été » créée bonne par la bonté de Dieu, mais elle ne sera jamais » parfaite que lorsqu'elle sera parfaitement soumise à son » créateur. A Dieu ne plaise que nous attribuions à la vo-» lonté sa perfection, & à Dieu seulement sa création ; car » c'est beaucoup plus d'être parfaite, que d'avoir été faite ; & » ce seroit un crime d'attribuer à Dieu ce qu'il y a de moindre, » & à nous ce qu'il y a de plus excellent : *Dictu ipso nefas,* » *Deo quod minus, nobis quod excellentius sit attribuere*.

La liberté du franc-arbitre, cause véritable du mérite : par la volonté on est soumis au démon, à Dieu par la grace.

n. 18.

» Pour perfectionner la volonté qui nous vient de notre » libre arbitre, nous avons besoin d'un double don de la » grace » : *Duplici gratiæ munere indigemus*. Ce double don est premiérement une vraie sagesse, qui opere la conversion de la volonté au bien ; secondement, un plein pouvoir, qui est la stabilité de la volonté dans le bien : mais cette vraie sagesse & cette pleine puissance ne se trouvent que dans ceux dont le libre arbitre est accompagné de la liberté de conseil & de celle de bon plaisir, & ne peut ni vouloir ce

Double don de la grace, nécessaire pour perfectionner la volonté.

n. 19.

n. 20.

qui eſt mauvais, ni être privé de ce qu'il veut. De ces deux choſes, l'une eſt la vraie ſageſſe, qui vient de la liberté de conſeil; l'autre, qui eſt la pleine puiſſance, nous eſt donnée par la liberté de bon plaiſir; mais eſt-il quelqu'un dans cette vie qui puiſſe ſe glorifier d'être arrivé à cette perfection? Si quelqu'un y arrivoit, il ſeroit plus parfait que ſaint Paul: *Si quis eſſet hujuſmodi, major eſſet Paulo.* Adam l'a-t-il eue dans le paradis terreſtre? s'il l'avoit poſſédée, jamais il n'en eût été chaſſé.

Quelle liberté ont eu nos premiers Peres avant leur péché & après. *Ch.* VII. *p.* 611. *n.* 21.

Quelle ſorte de liberté ont donc eu nos premiers peres dans l'état d'innocence? Ont-ils eu les trois libertés, du franc-arbitre, du conſeil & du bon plaiſir; c'eſt-à-dire, la liberté de néceſſité, de péché & de miſere? Sur la premiere il n'y a aucun doute, parce qu'elle ſe trouve dans tous les états. Quant aux deux autres, il faut diſtinguer; elles ont l'une & l'autre deux degrés, l'un ſupérieur, l'autre inférieur: le degré ſupérieur de la liberté de conſeil conſiſte à ne pouvoir pécher; le degré inférieur eſt de pouvoir ne pas pécher: de même le premier degré de la liberté de bon plaiſir conſiſte à ne pouvoir être troublé; le degré inférieur a pouvoir ne pas être troublé. Le premier homme, au moment de ſa création, a reçu avec la parfaite liberté du franc-arbitre les deux autres libertés du conſeil & du bon plaiſir, mais dans le degré inférieur. En péchant il les a perdues toutes les deux: ainſi, au lieu qu'il étoit dans un état où il pouvoit ne point pécher & ne point être troublé, il eſt tombé en celui de ne pouvoir plus ne point pécher, par la perte qu'il a faite de la liberté de conſeil; & de ne pouvoir n'être point troublé, par la perte de la liberté de bon plaiſir. Il ne lui eſt reſté en punition que la liberté du franc-arbitre, par laquelle il a perdu les deux autres: étant devenu par ſa propre volonté l'eſclave du démon, il a mérité de perdre la liberté de conſeil; & s'étant rendu tributaire de la mort par le péché, il n'a pu ſe conſerver la liberté de bon plaiſir.

L'homme eſt tombé par ſa volonté, il ne dépend pas d'elle de ſe relever.

De trois libertés que l'homme avoit reçues dans ſa création il en a perdu deux, par l'abus qu'il a fait de celle du franc-arbitre. Il a péché, parce qu'il l'a voulu; il eſt tombé par ſa faute & par le mauvais uſage de ſa volonté;

mais quoique sa chûte vienne de sa volonté, il ne dépend pas également d'elle de le relever. Il avoit bien reçu le pouvoir de ne pas tomber, s'il vouloit; mais non pas de se relever, s'il venoit à tomber : *Lapsus tamen ex voluntate, non æquè ex voluntate resurgere jam liberum habet; quia etsi datum fuit voluntati posse stare ne caderet, non tamen resurgere si caderet. Non enim tam facilè quis valet exire de fovea, quàm facilè in eam labi. Cecidit sola voluntate homo in foveam peccati : sed non ex voluntate sufficit & posse resurgere, cùm jam etsi velit, non possit non peccare.* n. 22 & 23.

Depuis le péché le libre arbitre demeure entier quoique misérable : Jesus-Christ seul lui peut rendre ce dont il a été dépouillé : comment la grace prépare l'homme à recouvrer sa premiere dignité.

« Quoi donc? le libre arbitre est-il donc perdu, puis- » qu'il ne peut pas ne point pécher? Nullement, répond » saint Bernard : il a perdu le libre conseil qui lui donnoit » le pouvoir de ne point pécher, & la liberté de bon plaisir; » mais le libre arbitre demeure entier, quoique misérable » depuis le péché : *Manet ergo, etiam post peccatum, libe- » rum arbitrium; etsi miserum, tamen integrum.* De sorte que, si » l'homme ne peut s'exempter du péché, ni de la misere, » ce n'est pas qu'il ait perdu son libre arbitre, mais c'est » qu'il a été dépouillé des deux autres libertés... Pour les re- » couvrer, il a besoin de Jesus-Christ, vertu & sagesse de » Dieu, lequel, en tant que sagesse, lui communique tout de » nouveau une parfaite connoissance de la vérité, afin de » rétablir en lui sa premiere liberté de conseil; & en tant » que vertu du Très-haut, lui donne une pleine puissance, » afin de réparer en lui sa liberté de bon plaisir; de sorte » que devenant parfaitement bon par l'une, il n'ait plus » aucun commerce avec le péché; & parfaitement heureux » par l'autre, il ne soit plus exposé aux atteintes de la » misere. Mais c'est en l'autre vie qu'il faut attendre la » jouissance de cette perfection, lorsque les deux libertés » que nous avons perdues, nous seront rendues en la maniere » que les Anges bienheureux les possédent dans le ciel. » Quant à présent, engagés dans ce corps mortel, il doit » nous suffire de ne point obéir au péché, en réprimant la » concupiscence par la liberté de conseil; & de ne point » craindre les afflictions en défendant la justice, par celle » de bon plaisir. Ce n'est pas être peu sage dans cette chair » de péché & dans ces jours de malice, si l'on ne peut être

Ch. VIII. p. 612.
n. 24.
n. 26.

» entiérement ſans péché, au moins de n'y pas donner ſon
» conſentement. Ce n'eſt pas non plus un foible pouvoir, de
» mépriſer courageuſement toutes les traverſes de cette vie
» pour la défenſe de la vérité, ſi l'on n'eſt pas aſſez heureux
n. 27. » pour n'en reſſentir aucune atteinte. Enfin, dans l'état
» préſent, il faut que la liberté de conſeil nous apprenne
» à ne point abuſer de la liberté du franc-arbitre, afin qu'un
» jour nous puiſſions jouir pleinement de la liberté de bon
» plaiſir; c'eſt ainſi que nous retraçons en nous l'image de
» Dieu qui étoit effacée, & que la grace nous prépare
» à recouvrer cette premiere dignité que nous avons perdue
» par le péché ».

L'image de Dieu dans l'homme établie ſur la triple liberté : celui qui a formé le libre arbitre, a pu ſeul le réformer : comment : pourquoi le libre arbitre eſt-il ainſi appellé.

Saint Bernard eſt d'avis que l'image du Créateur, à la reſſemblance duquel nous avons été créés, eſt proprement établie ſur cette triple liberté; que les bienheureux recouvrent cette reſſemblance dans une plus grande perfection, parce qu'ils jouiſſent de cette triple liberté d'une maniere plus excellente que le premier homme; que les hommes rachetés par Jeſus-Chriſt, pendant qu'ils ſont ſur la terre,
Ch. IX. p. 614. reçoivent par la grace une partie de cette liberté, parce
n. 28. que quoiqu'ils ne puiſſent pas entiérement être ſans péché & ſans miſere, ils peuvent toutefois, avec le ſecours de la
Ch. X. p. 615. grace, n'être pas ſurmontés par le péché & par la miſere. Il
n. 32. n'y avoit que Jeſus-Chriſt, la ſageſſe éternelle, qui pût rétablir l'image & la reſſemblance divine qui étoit dans l'homme, & lui rendre ſa beauté naturelle, dont le péché l'avoit dépouillé. L'ouvrage de la rédemption lui convenoit
n. 33. d'une maniere particuliere. « Il a donc fallu que ce
» divin modele, auquel le libre arbitre devoit être entié-
» rement conforme, deſcendît lui-même du ciel en terre;
» d'autant que pour recouvrer ſa premiere ſplendeur, il
» étoit convenable qu'il fût rétabli par celui-là même, par
» lequel il avoit été formé. Or ce modele n'eſt autre choſe
» que la ſageſſe éternelle; & la conformité qui ſe doit ren-
» contrer entre la copie & l'original, conſiſte en ce que
» l'image opere dans le corps, ce que la Sageſſe divine opere
Sag. VIII. 1. » dans l'Univers. *La Sageſſe divine*, dit Salomon, *agit avec*
» *force, atteint d'une extrémité à l'autre, & regle toutes*
n. 34. » *choſes avec douceur*. . . . Que le libre arbitre s'efforce

» donc de dominer sur son corps, de la même maniere que » la Sagesse préside dans l'Univers, & qu'à son exemple il » agisse fortement d'un bout à l'autre; c'est-à-dire, qu'il » commande à tous ses sens & à tous ses membres avec tant » d'empire, qu'il ne souffre pas que le péché regne dans son » corps mortel. . . . Ainsi l'homme ne sera plus esclave du » péché, il commencera à recouvrer la liberté de conseil, » à reprendre son ancienne dignité. . . . Mais si l'exemple n. 35.
» de la Sagesse divine nous excite à cette entreprise, nous » avons besoin de son secours pour lui devenir conformes, » *& pour être transformés en la même image de clarté en clarté,* II. Cor. III. 12.
» *par l'esprit de Dieu.* Or si c'est par l'esprit de Dieu, donc ce » n'est point par le libre arbitre. ([a]) Que personne ne s'ima» gine donc que le libre arbitre soit ainsi appellé, comme » s'il tenoit la volonté en équilibre entre le bien & le mal, » ensorte qu'elle pût faire l'un & l'autre avec la même faci» lité; puisque de lui-même il a pu tomber, & qu'il ne » peut se relever que par l'esprit de Dieu. Autrement, il faut » dire que le libre arbitre ne se trouve, ni en Dieu, ni » dans les saints Anges, qui sont tellement fermes dans le » bien qu'ils ne peuvent devenir mauvais; ni dans les Anges » rebelles, qui sont si fixes dans le mal qu'ils ne peuvent » être bons; ni dans les hommes après la résurrection, lors» qu'ils seront mêlés inséparablement, les uns avec les bons, » les autres avec les mauvais. Néanmoins il est certain que » ni Dieu, ni le diable ne sont privés du libre arbitre; » parce que ce n'est point une nécessité de foiblesse ou d'im» puissance, mais une ferme volonté & une fermeté volon» taire dans le bien, qui fait que Dieu ne peut être mauvais; » de même que ce n'est point une force étrangere & vio» lente, mais la volonté opiniâtre du démon & son opiniâ-

([a]) *Nemo proinde putet ideo dictum liberum arbitrium, quod æqua inter bonum & malum potestate aut facilitate versetur: cùm cadere per se quidem potuerit, non autem resurgere, nisi per Domini Spiritum. Alioquin nec Deus, nec Angeli sancti, cùm ita sint boni, ut non possint esse mali; nec prævaricatores item Angeli, cùm ita sint mali, ut jam non valeant esse boni; liberi arbitrii esse dicentur. . . . Cæterum nec Deus caret libero arbitrio, nec diabolus: quoniam quod ille esse non potest malus, non infirma facit necessitas, sed firma in bono voluntas, & voluntaria firmitas: quodque is non valet in bonum respirare, non aliena facit violenta oppressio, sed sua ipsius in malo obstinata voluntas ac voluntaria obstinatio.*

» treté volontaire dans le mal qui l'empêche de se porter » vers le bien. Il est donc plus probable que le libre arbitre » est ainsi appellé, parce qu'il rend la volonté également » libre, soit dans le bien, soit dans le mal ; puisque per» sonne ne doit & ne peut être réputé bon ou mauvais que » par sa volonté. C'est sur ce fondement que l'on peut dire, » qu'il se porte également au bien & au mal ; en ce que » des deux côtés il a une même liberté dans la volonté, » quoiqu'il n'ait pas une égale facilité dans l'élection ».

La grace qui attire à Dieu, ne nuit point à la liberté : les tentations ne la détruisent pas non plus.

Ch. XI. p. 617. n. 36.

C'est une prérogative attachée à la créature raisonnable par le Créateur, d'être en quelque sorte maîtresse d'elle-même, ne pouvant devenir mauvaise ni demeurer bonne, que par sa volonté : ce n'est point que sa volonté puisse lui faire mériter le salut ; mais elle ne peut l'obtenir sans sa volonté, car personne n'est sauvé malgré lui : *Nemo quippe salvatur invitus.* La grace qui nous attire à Dieu, ne nuit point à cette liberté ; son effet étant de nous faire vouloir,

n. 37.

& de changer notre volonté, non de nous en priver : *Ut faciat voluntarios, non salvet invitos.* Pour ce qui est des tentations, quelques violentes qu'elles soient, tant au dedans qu'au dehors, elles ne détruisent point non plus la volonté,

Ch. XII. p. 617. n. 38.

qui demeure toujours libre quant au franc-arbitre ; ensorte qu'elle subsiste avec la crainte des supplices & de la mort même. A l'exception du péché originel, tous les autres péchés sont un effet de la volonté. Par exemple, quoique saint Pierre ait renié Jesus-Christ par la crainte de la mort, il a péché du consentement de sa propre volonté & de sa volonté très-libre, mais foible & misérable : *Peccavit ergo, & non absque consensu propriæ voluntatis, infirmæ quidem & miseræ, sed planè liberæ :* il a péché en s'aimant trop, *Nimis se amando :* ce mauvais amour de lui-même ne venoit point de

n. 40.

la crainte, mais la crainte l'a fait connoître. Ceux qui renoncent la foi par la crainte ou la violence des tourmens, péchent aussi & sont inexcusables, parce que, quoiqu'ils le fassent à regret, ils le font néanmoins volontairement : *Cogebatur Christianus negare Christum, & quidem dolens, non tamen nisi volens.* La rigueur des tourmens découvre la foiblesse de la volonté, mais ne la force pas.

Le libre arbitre

C'est avec justice que le libre arbitre est condamné dans la créature,

créature, puiſqu'il n'eſt point de violence étrangere qui le puiſſe néceſſiter au péché; & c'eſt par miſéricorde qu'il eſt ſauvé, puiſqu'il n'a point de force en lui-même pour acquérir la juſtice : « Il ne faut donc point chercher hors du libre arbitre la véritable cauſe de ſa damnation, il n'eſt damné que » par ſa propre faute; ni vouloir trouver les mérites de ſon » ſalut en lui-même, il n'eſt ſauvé que par miſéricorde. Tous » ſes efforts ſont inutiles, s'ils ne ſont aidés par la grace; » il n'en fait même aucuns, ſi elle ne les lui fait faire. C'eſt » pourquoi on ne doit point croire que ſes mérites viennent » de ſon propre fonds, mais ils deſcendent d'en haut du Pere » des lumieres; à moins qu'on ne voulût retrancher du nombre des dons parfaits, les mérites par leſquels on acquiert » le ſalut. Lorſque Dieu, notre Roi, eſt venu ſur la terre » pour opérer le ſalut du genre humain, il a partagé les » dons qu'il a faits aux hommes, en mérites & en récompenſes. ... Le ſalut eſt donc l'ouvrage, non du libre » arbitre, mais de Dieu : *Itaque non liberi arbitrii, ſed Domini eſt ſalus.* Il eſt lui-même le ſalut, ſelon cette parole, » *Salus populi ego ſum* : il eſt la voie, *Ego ſum via*. ... Il » daigne néanmoins ſe ſervir des créatures pour opérer » ces mérites, non qu'il en ait beſoin, mais pour leur propre avantage. Il opére donc le ſalut de ceux dont les » noms ſont écrits au livre de vie, en ſe ſervant des créatures, tantôt ſans leur conſentement, tantôt contre leur » volonté, & quelquefois de leur gré ». Les créatures ſans le conſentement deſquelles Dieu opére le ſalut des élus, ſont les choſes inanimées; les créatures, contre la volonté deſquelles il l'opére, ſont les méchans, ſoit anges, ſoit hommes; celles enfin avec leſquelles il l'opére, ſont les bons anges & les hommes de bonne volonté; ce qui fait dire à ſaint Paul : *Ce n'eſt pas moi, mais la grace de Dieu avec moi.* Les créatures inanimées ne peuvent avoir de mérite, lorſque Dieu les fait ſervir au ſalut des élus. Les méchans ne méritent que la colere, parce que c'eſt contre leur intention qu'ils coopérent au ſalut des élus : ils ne ſont que comme une verge de correction, que le pere jette au feu après avoir corrigé ſon fils : *Quaſi diſciplinæ virga, quam, correcto filio, in ignem projiciet tamquam ſarmentum inutile.*

damné par ſa faute, ſauvé par miſéricorde : ſans la grace ſes efforts nuls & inutiles : Dieu opére le ſalut des élus par les créatures, de trois manieres.

Ch. XIII. *p.* 619. *n.* 42.

n. 43.

Pſ. XXXIV. 3.

Joan. XIV. 6.

n. 44.

I. *Cor.* XV. 10.

n. 45.

Pour ce qui eſt des bons anges & des hommes de bonne volonté, qui coopérent aux deſſeins de Dieu par un libre conſentement, ils recevront une grande récompenſe.

Ce que Dieu fait ſans nous, avec nous & par nous : quel eſt le ſeul mérite du libre arbitre : le commencement du ſalut vient de Dieu ſeul.

Ch. XIV. *p.* 621. *n.* 46.

II. Cor. III. 5.

« Quoi donc ? Eſt-ce là tout l'ouvrage du libre arbitre ; » n'a-t-il d'autre mérite que de donner ſon conſente- » ment ? Oui, répond ſaint Bernard : *Eſt prorſus.* Et ce con- » ſentement même, dans lequel conſiſte tout ſon mérite, » ne vient pas de lui ; puiſque *de nous-mêmes, nous ne ſommes* » *pas capables d'avoir comme de nous-mêmes une ſeule bonne* » *penſée*, ce qui eſt beaucoup moins que le conſentement. » C'eſt l'apôtre ſaint Paul qui attribue à Dieu, & non à » ſon libre arbitre, tout le bien qu'il peut faire, ſoit par la » penſée, ſoit par la volonté, ſoit par l'exécution. Si c'eſt » Dieu qui fait en nous ces trois choſes, c'eſt-à-dire, qui » donne la penſée, la volonté & l'accompliſſement ; il fait » aſſurément le premier ſans nous, le ſecond avec nous, & » le troiſieme par nous. Il nous prévient, en nous donnant » la bonne penſée ; il nous aſſocie avec lui par le conſente- » ment, en changeant notre mauvaiſe volonté ; & en don- » nant à notre conſentement le pouvoir d'accomplir la bon- » ne œuvre, il fait connoître au dehors la bonté de l'ouvrier » qui travaille au dedans. Certainement nous ne pouvons » point nous prévenir nous-mêmes ; ainſi celui qui ne trouve » perſonne qui ſoit bon, ne ſauve perſonne qu'il ne le » prévienne. Il eſt donc indubitable que le commencement » de notre ſalut vient de Dieu ſeul, & non pas de nous, » ni avec nous : *A Deo ergo ſine dubio noſtræ fit ſalutis exor-* » *dium, nec per nos utique, nec nobiſcum.* Mais quoique le » conſentement & l'action ne viennent pas de nous, il » eſt conſtant néanmoins qu'ils ne ſe font pas ſans nous ; » ainſi, ni le premier dans lequel nous ne faiſons rien, ni le » dernier, ... mais ſeulement le ſecond nous eſt imputé à » mérite, n'y ayant que la bonne volonté ſeule qui nous » puiſſe être avantageuſe, ſans laquelle les deux autres » deviennent inutiles & ſans fruit ».

Tout doit être attribué à la grace : comment elle concourt avec le libre arbitre.

« Il faut ſur-tout bien prendre garde, lorſque nous ſen- » tons que ces opérations ſe font inviſiblement en nous » & avec nous, de n'en rien attribuer à notre volonté qui » eſt foible ; ni au beſoin que Dieu pourroit avoir de ſon

» ſervice qui lui eſt inutile ; mais à la grace ſeule dont la » plénitude eſt en lui » : *Cavendum ergo, ne cùm hæc inviſibiliter intra nos ac nobiſcum actitari ſentimus, aut noſtræ voluntati attribuamus, quæ infirma eſt ; aut Dei neceſſitati, quæ nulla eſt ; ſed ſoli gratiæ, quâ plenus eſt.* « C'eſt la grace ſeule » qui excite le libre arbitre, en lui inſpirant la bonne pen- » ſée ; qui le perfectionne, en changeant ſon affection ; qui » le fortifie pour accomplir le bien, & qui le conſerve » de peur qu'il ne tombe dans la défaillance. Or dans toutes » ces opérations, elle agit de telle ſorte avec le libre arbi- » tre, que dans la premiere elle le prévient ſeulement, » & dans les autres elle l'accompagne, l'ayant prévenu » afin qu'il coopére avec elle. Cependant l'un & l'autre » concourent de telle ſorte à la perfection de l'œuvre que » la grace a commencée toute ſeule, qu'ils travaillent en- » ſemble, & non en particulier, à l'accomplir ; en même- » temps, & non l'un après l'autre. La grace n'en fait pas » une partie, & le libre arbitre une autre ; mais chacun » d'eux, par une ſeule & même action, fait l'œuvre toute » entiere ; le libre arbitre toute, & la grace toute : & » comme elle ſe fait toute dans le libre arbitre, auſſi elle » ſe fait toute par la grace » : *Ita tamen quod a ſola gratia cœptum eſt, pariter ab utroque perficitur ; ut mixtim, non ſingillatim ; ſimul, non viciſſim, per ſingulos profectus operentur. Non partim gratia, partim liberum arbitrium ; ſed totum ſingula opere individuo peragunt. Totum quidem hoc, & totum illa ; ſed ut totum in illo, ſic totum ex illa.* n. 47.

Après avoir ainſi traité l'importante matiere de la grace & du libre arbitre, ſaint Bernard dit que ce doit être une ſatisfaction pour le lecteur, de voir qu'il ne s'eſt écarté en rien du ſentiment de l'Apôtre, exprimé par ces paroles : *Ergo neque volentis, neque currentis, ſed miſerentis eſt Dei ;* & dans celles-ci : *Quid habes quod non accepiſti ?* « Vous êtes » créé, continue le ſaint Docteur, vous êtes guéri, vous » êtes ſauvé. Qu'y a-t-il en cela, ô homme, qui vienne de » vous, & qui ne ſoit impoſſible au libre arbitre » ? *Crearis, ſanaris, ſalvaris. Quid horum tibi ex te, o homo ? Quid horum non impoſſibile libero arbitrio ?* « Avant que d'être, vous » ne pouviez pas vous créér ; ni vous juſtifier étant pécheur,

C'eſt Dieu qui crée, qui guérit & qui ſauve : point d'autres mérites que ceux qui viennent de la grace. n. 48.

Rom. IX. 16.

I. Cor. IV. 7.

» ni vous ressusciter étant mort : » *Nec creare qui non eras ; nec justificare, peccator ; nec mortuus poteras te ipsum resuscitare.* « Il n'y a que celui qui ignore la justice de Dieu, » & veut établir la sienne propre, qui puisse douter de » ces vérités. Qui est celui qui ignore la justice de Dieu ? » Celui qui se justifie lui-même. Et qui est celui qui se jus- » tifie lui-même ? C'est celui qui ose s'attribuer d'autres » mérites, que ceux qui viennent de la grace » : *Quis est qui ignorat Dei justitiam ? Qui seipsum justificat. Quis est qui seipsum justificat ? Qui merita sibi aliunde, quàm a gratia præsumit.*

Triple opération de la grace : en quoi consiste le renouvellement intérieur : Dieu est auteur de nos mérites.

n. 49.

« Toutes les personnes sages confessent donc ces trois » sortes d'opérations, non du libre arbitre, mais de la grace » de Dieu en lui ou de lui. La premiere est la création, » la seconde la réparation, la troisieme la consommation. » De ces trois opérations, il n'y a que la seconde, la réfor- » mation, qui s'opére en quelque façon avec nous, à cause » du consentement de notre volonté, qui nous puisse être » imputée à mérite : *Sola, quæ nobiscum quodammodo fit propter » consensum voluntarium nostrum, in merita nobis reputabitur » reformatio.* Ce sont nos jeûnes, nos veilles, notre conti- » nence, les œuvres de miséricorde & toutes les autres » pratiques de vertu, par lesquelles notre homme intérieur » se renouvelle de jour en jour, à mesure que nos intentions » courbées vers la terre par les soins continuels de la vie » s'élevent peu à peu vers le ciel, que nos affections lan- » guissantes se fortifient dans l'amour des choses spirituelles, » & que notre mémoire souillée par le souvenir des péchés » passés se purifie par de bonnes actions qui lui donnent de » la joie. C'est dans ces trois choses que consiste le renou- » vellement intérieur : la droiture de l'intention, la pureté

n. 50.

» de l'affection, le souvenir des bonnes actions. Mais étant » certain que c'est le saint Esprit qui opére ces choses en » nous, elles sont des dons de Dieu ; & comme elles se » font avec le consentement de notre volonté, ce sont nos » mérites : *Quia verò cum nostræ voluntatis assensu, nostra

n. 51.

» sunt merita.* . . . La couronne de justice que saint Paul » attendoit, étoit à la vérité une couronne de justice, mais » de justice qui vient de Dieu & non de saint Paul. En effet,

» il eſt de la juſtice de Dieu de payer ce qu'il doit ; & il » doit juſtement ce qu'il a promis : *Juſtum quippe eſt ut reddat* » *quod debet : debet autem quod pollicitus eſt. Et hæc eſt juſti-* » *tia, de qua præſumit Apoſtolus, promiſſio Dei.* Si la volonté » vient de Dieu, le mérite en vient auſſi : or on ne peut » douter que le vouloir & l'action ne ſoient les effets de la » volonté de Dieu. Dieu eſt donc auteur du mérite, puiſ- » que c'eſt lui qui applique la volonté à la bonne œuvre, » & qui découvre le bien à la volonté (a) : ou, ſi l'on veut, » les actions que nous appellons nos mérites, ſont des ſe- » mences de notre eſpérance, des motifs de charité, des » marques d'une ſecrete prédeſtination, des préſages de » notre félicité future, le chemin du royaume céleſte, mais » non la cauſe qui nous en donne la poſſeſſion. En un mot, » pour finir avec ſaint Paul, ce ſont ceux qu'il a juſtifiés, » & non ceux qu'il a trouvés juſtes qu'il glorifie dans le ciel». Tel eſt l'ouvrage ſur la grace & le libre arbitre ; c'eſt un livre tout d'or, pour le répéter avec D. Mabillon & les Bollandiſtes : *Libellus ſanè totus aureus, Auguſtini doctrina ſic refertus, ut non tam Bernardus in Auguſtinum, quàm Auguſtinus in Bernardum transfuſus videatur.*

Rom. VIII. 30.

Mab. Ann. lib. LXXV. *n.* 60.

Belland. Aug. p. 133. *n.* 151 & 152.

Les queſtions les plus difficiles de la Théologie ſur les matieres de la grace & du libre arbitre, ſont éclaircies dans ce Traité avec toute la délicateſſe & l'exactitude poſſible. Quoique ſaint Bernard ne cite pas ſaint Auguſtin, on peut dire, d'après l'annaliſte de Cîteaux, que rien n'y eſt omis de ce qu'il y a de plus fort & de plus ſolide dans les écrits de ce ſaint Docteur : *Ut neque Auguſtini ſolida & nervoſa omittat* ; & d'après D. Mabillon, que c'eſt moins ſaint Bernard qui y parle que ſaint Auguſtin. Les erreurs des Pélagiens & des Demi-Pélagiens y ſont renverſées de fond en comble ; les vérités de la grace, ſa force, ſon efficacité, ſes opérations ; l'eſſence du libre arbitre, ſa foibleſſe, ſon impuiſſance depuis ſa chûte ; l'accord de la grace avec la liberté ; les mérites de l'homme qui ſont des dons de Dieu, comment il coopére à la bonne action ; tout eſt expliqué conformé-

Saint Bernard dans cet ouvrage s'explique conformément aux principes de ſaint Auguſtin.

Ann. Ciſt. ad an. 1127. *c.* IV. *n.* 3.

(a) *Si ergo a Deo voluntas eſt, & meritum. Nec dubium quin a Deo ſit & velle, & perficere pro bona voluntate. Deus igitur eſt autor meriti, qui & voluntatem applicat operi, & opus explicat voluntati.*

ment aux principes de ſaint Auguſtin, & cependant d'une maniere qui a la grace de la nouveauté, ſans rien dire de nouveau, *nova non novè*, mais ſur-tout avec une onction qui charme & enleve.

Temps auquel on juge que cet ouvrage a été écrit: matieres qui y ſont traitées.

X. Le dixieme Traité de S. Bernard eſt une lettre adreſſée à Hugues de ſaint Victor. Cette lettre étoit autrefois la ſoixante-dix-ſeptieme parmi celles de notre ſaint Abbé; mais Horſtius, & enſuite D. Mabillon, ont cru devoir la placer parmi les Traités, à cauſe de ſa longueur. Tout ce qu'on peut dire du temps auquel elle a été écrite, c'eſt qu'elle a dû l'être avant l'année 1142, qui eſt celle de la mort de Hugues, à qui elle eſt adreſſée. Saint Bernard y répond à pluſieurs queſtions, ſur leſquelles Hugues l'avoit conſulté par une lettre que nous n'avons plus; ſavoir premiérement, ſi le Baptême de Jeſus-Chriſt a été d'obligation dès le temps que notre Seigneur dit à Nicodeme: *Quiconque n'eſt pas né de nouveau par l'eau & par le ſaint-Eſprit, n'entrera point dans le royaume des cieux*: ſecondement, ſi perſonne ne peut être ſauvé ſans recevoir actuellement le Sacrement de Baptême, ou le martyre à la place, quand bien même il en auroit le deſir & l'auroit demandé avec une vraie foi & une grande contrition: troiſiémement, ſi les Patriarches de l'ancien Teſtament ont eu une connoiſſance auſſi claire de l'Incarnation, que les Chrétiens: quatriémement, s'il n'y a aucun péché d'ignorance. Toutes ces propoſitions avoient été avancées par un particulier, dont Hugues ſupprima le nom en conſultant ſaint Bernard.

Jean. III. 5.

Reſpect de ſaint Bernard pour les Peres: le Baptême n'a pu être d'obligation, qu'après une ſuffiſante promulgation du précepte: remedes du péché originel dans l'ancienne Loi.

Dans la préface, le ſaint Abbé témoigne ſon éloignement de toute nouveauté, & ſon reſpect pour les Peres: « Je » rapporte ſeulement, dit-il, les ſentimens & les paroles » des Peres, n'étant pas plus éclairé que nos Peres »: *Patrum tantum opponimus ſententias, ac verba proferimus, & non noſtra: nec enim ſapientiores ſumus quàm patres noſtri.* Entrant enſuite en matiere, il déclare ſur le premier article, qu'il y auroit trop de dureté à prétendre qu'une parole de Jeſus-Chriſt, dite à un particulier dans le ſecret, fût un précepte général qui obligeât tous les hommes ſous peine de damnation. Quoi, dit-il, la loi n'eſt pas encore publiée, & elle a déja fait des prévaricateurs? *Quid ergo? Necdum*

Ch. I. *p.* 625. *n.* 2.

lex promulgatur, & jam prævaricantes tenentur? Ce feroit une grande injuftice, d'exiger l'obéiffance dans une chofe dont on n'a pas oui parler: *Valdè quippe injuftè exigitur obeditio, ubi non præceffit auditio.* Car le commandement du Baptême n'eft pas de même genre que ce que la loi naturelle ne permet pas d'ignorer, quand même il n'y auroit pas de promulgation, tel qu'eft par exemple ce précepte: *Ne faites pas à autrui, ce que vous ne voulez pas qu'on vous faffe.* C'eft un myftere qui nous eft communiqué par la foi, & non par la nature: or il eft néceffaire que l'ouie précede la foi, felon cette parole de l'Apôtre: *Fides ex auditu. Si je n'étois point venu,* dit Jefus-Chrift, *& que je ne leur euffe point parlé, ils n'auroient point de péché.* Saint Bernard enfeigne, qu'avant l'inftitution du Baptême il y avoit d'autres remedes pour effacer le péché originel; favoir, le facrement de la Circoncifion, pour la race d'Abraham; la foi & les facrifices, pour les fideles qui fe trouvoient parmi les nations; & la foi des parens, pour les enfans. Revenant à la queftion fur le temps où le Baptême a été d'une obligation indifpenfable, il conclut que ce n'a été qu'après que ce précepte a été fuffifamment annoncé, pour parvenir à la connoiffance des hommes, fans qu'ils aient eu lieu de s'excufer. Depuis cette publication, la pratique des anciennes cérémonies à commencé à ne plus profiter à perfonne. Quant aux enfans, on doit croire que les anciens facremens leur ont profité jufqu'au temps que leur ufage a été publiquement aboli.

Rom. x. 17.
Joan. xv. 22.
Ch. II. p. 627. n. 6.

Secondement, venant après cela à la queftion fuivante, S. Bernard témoigne qu'il ne peut défefpérer du falut d'une perfonne qui, ayant defiré & demandé le baptême, ne l'a pas reçu, parce qu'elle a été prévenue par la mort; ni croire que fa foi lui a été inutile, fon efpérance confondue, & fa charité anéantie. « Je ferois fort furpris, dit-il, fi cet » inventeur d'opinions nouvelles, & ce défenfeur moderne » de ces inventions pouvoit trouver quelque raifon inconnue » à faint Ambroife & à faint Auguftin, ou quelque autorité » préférable à celle de ces deux Saints. L'un & l'autre, » s'il l'ignore, ont été du fentiment que je fais profeffion » de fuivre ». Après avoir rapporté des textes formels de

En quelles occafions on peut être fauvé avec le defir du Baptême: faint Bernard fuit le fentiment de faint Auguftin & de faint Ambroife.
n. 7.

ces saints Docteurs, il ajoute : « Je ne me détache pas aisément de ces deux colonnes, Augustin & Ambroise ; & » j'avoue que je suis avec eux ou dans l'erreur, ou dans le » bon sentiment : *Ab his ergo duabus columnis, Augustinum* » *loquor & Ambrosium, difficilè avellor. Cùm his, inquam, me* » *aut errare, aut sapere fateor.* Je crois comme eux, qu'un » homme peut être sauvé par la seule foi, avec le desir de » recevoir le sacrement, en cas qu'une mort inopinée, ou » quelqu'obstacle invincible ait empêché l'accomplissement » de son desir ».

n. 8.

Le martyre supplée au Baptême par la foi : ce qu'on doit penser au sujet des enfans.

Notre Saint remarque, que quoique le martyre supplée le Baptême, ce n'est pas par la peine, mais par la foi de celui qui souffre : *Etsi martyrium vicem Baptismi posse implere conceditur, non planè hoc facit pœna, sed ipsa fides.* Or si la foi donne tant de force au martyre, qu'il est censé avoir la vertu du Baptême ; seroit-elle si foible par elle-même, qu'elle ne pût obtenir seule, ce qu'elle a le pouvoir de donner à un autre ? Pour ce qui est des enfans, comme ils ne peuvent, à cause de leur âge, avoir cette foi, il s'ensuit nécessairement qu'ils ne peuvent être sauvés, quand ils meurent sans avoir reçu le Baptême, quoiqu'ils soient sauvés par la foi des autres quand ils le reçoivent.

n. 9.

Les justes de l'ancienne Loi n'ont eu qu'une connoissance imparfaite de nos mysteres.

Ch. III. p. 630.

n. 10.

n. 11.

n. 12.

n. 13.

Matt. XI. 11.

Sur la troisieme question, saint Bernard fait voir par des raisonnemens solides, que les fideles de l'ancienne loi n'ont pas eu une connoissance aussi parfaite des mysteres que l'histoire évangélique découvre à présent, que ceux qui sont venus après l'accomplissement de ces mysteres. S'ils l'avoient eue il faudroit dire que Dieu a été plus libéral envers les anciens Justes, qu'il ne l'est envers nous ; que la loi n'est pas inférieure à l'Evangile ; que saint Paul auroit eu tort de dire, que lui & les autres Apôtres avoient reçu les premices de l'esprit de Dieu ; ce seroit faire injure à Jesus-Christ, qui n'a pu ni tromper ni être trompé, lorsqu'il a dit, qu'entre tous les enfans des hommes il n'y en avoit point de plus grand que Jean-Baptiste.

L'ignorance n'excuse pas de péché.

Ch. IV. p. 632.

n. 17.

Sur la quatrieme question, savoir, s'il n'y a point de péché d'ignorance, comme le prétendoit l'anonyme, saint Bernard dit d'abord, qu'il ne faut pas se donner beaucoup de peine pour combattre une proposition manifestement fausse,

d'autant

d'autant que celui qui la soutient se contredit lui-même. « Néanmoins, ajoute-t-il, il est à craindre que si l'on ne » répond pas au fou selon sa folie, du moins en peu de mots, » il ne la prenne pour une sagesse, & ne répande avec plus » de hardiesse la semence de sa stupidité dans les oreilles » des personnes inconsidérées, & qu'ainsi ses extravagances » ne s'augmentent à l'infini; c'est pourquoi il faut réfuter » un mensonge manifeste par quelques témoignages évidens » de la vérité »: *Veritatis proinde testimoniis, paucis & manifestis, manifestum mendacium confutetur.* S. Bernard prouve ensuite qu'il y a des péchés d'ignorance, par les paroles du Prophete qui prie Dieu de ne pas se souvenir de ses ignorances; par celles de Moyse qui établit des sacrifices de la part de Dieu, pour expier les péchés d'ignorance; par l'exemple de saint Paul: « S'il n'y a point de péché d'ignorance, dit-il, Saul n'a donc point péché, lorsqu'il a » persécuté l'Eglise de Dieu, parce qu'il l'a fait étant dans » l'ignorance & demeurant dans l'incrédulité: il faisoit donc » bien, étant un blasphémateur, un persécuteur, & un calomniateur, ne respirant que menaces & que carnage contre » les disciples de Jesus-Christ: il ne devoit donc pas dire, » *j'ai obtenu miséricorde*, mais j'ai reçu ma récompense». La priere que Jesus-Christ fait à son Pere pour ceux qui le crucifioient, quoiqu'ils le fissent par ignorance, est encore une preuve que l'ignorance n'excuse pas de péché.

Ps. xxiv. 7.
Levit. v. 17.
I. Tim. I. 13.
Gal. I. 14.
Luc. xxiii. 34.

Saint Bernard défend ce qu'il avoit dit, que le dessein de Dieu touchant l'Incarnation avoit été inconnu aux Anges.

Enfin, dans le cinquieme & dernier chapitre, S. Bernard explique ce qu'il avoit dit, que les Anges n'avoient pas connu le dessein de Dieu touchant l'Incarnation, avant la sainte Vierge. Quelques personnes s'étant formalisées de cette proposition, Hugues de saint Victor en donna avis à saint Bernard: le saint Abbé répond que ces personnes n'ont pas eu sujet de se choquer de ses paroles, puisqu'il ne donne pas son opinion pour certaine; & qu'il en a ajouté une autre, pour que le lecteur choisît celle qui lui plairoit davantage. D'ailleurs, il ne voit pas qu'on ait de justes reproches à lui faire, quand bien même il auroit soutenu formellement que le dessein de Dieu a été inconnu aux Anges; non, à la vérité, quant au mystere de l'Incarnation en lui-même, mais quant au temps précis, au lieu, à la

Ch. v. *p.* 633. *n.* 13.

maniere, & sur-tout par rapport au choix que Dieu a fait de la sainte Vierge pour l'accomplissement de son dessein. Chacun, dit saint Bernard, peut abonder dans son sens, lorsqu'il suit un sentiment qui n'est point contraire à une raison convaincante, & qui ne va pas au mépris de l'autorité : *Sanè ibi unusquisque in suo sensu securus abundat, ubi aut certæ rationi, aut non contemnendæ autoritati quod sentitur non obviat....* « Quelle nécessité peut m'obliger de croire » que les Anges aient connu la ville de Nazareth, avant que » d'avoir vu l'ambassade de cet Archange, qui fut envoyé » en ce lieu pour saluer la Vierge & lui annoncer son divin » enfantement » ?

n. 19.

A quelle occasion saint Bernard a écrit ce Traité.

XI. Opuscule : Lettre au pape Innocent.

p. 636.

XI. Lettre, ou Traité contre quelques articles des erreurs d'Abélard, au pape Innocent II : c'étoit autrefois dans le recueil des lettres la cent quatre-vingt-dixieme, avant qu'Horstius l'en eût tirée pour la placer avec les Traités. Saint Bernard l'écrivit à l'occasion des erreurs du fameux Abélard, qui avoient été condamnées dans un Concile tenu à Sens l'an 1140. Les Evêques de ce Concile marquent dans deux lettres (la cent quatre-vingt-onzieme & la trois cens trente-septieme parmi celles de S. Bernard) qu'ils ont condamné les erreurs d'Abélard, sans toucher à sa personne, parce qu'il avoit appellé au saint Siege; & que les articles de ses erreurs sont rapportés plus au long dans la lettre de l'Archevêque de Sens : *Plenius contineri in litteris domini Senonensis.* Cette lettre n'est autre que la cent quatre-vingt-dixieme de saint Bernard, dans laquelle il rapporte en détail, & combat les différentes erreurs condamnées au Concile de Sens. Abélard reconnoît lui-même une partie de ces erreurs dans son apologie, mais il prétend qu'il y en a plusieurs qu'on lui a faussement attribuées : cette accusation regarde particuliérement S. Bernard, que ce téméraire écrivain maltraita fort, le regardant comme son ennemi & son délateur. Le saint Abbé fut vengé par deux disciples d'Abélard lui-même, qui avoient renoncé à ses erreurs ; savoir, Geofroi, qui fut depuis secretaire de saint Bernard, & un abbé Bénédictin : les écrits de l'un & de l'autre se trouvent dans le quatrieme volume de la bibliotheque de Cîteaux. Cet Abbé est le

même que Guillaume de ſaint Thierri, quoique l'auteur de la bibliotheque de Cîteaux prétende le contraire.

Il eſt accuſé ſans fondement : on le juſtifie.

Comme on ne trouve pas aujourd'hui dans les ouvrages imprimés d'Abélard quelques-unes des erreurs qui lui ſont attribuées dans la lettre de ſaint Bernard, il eſt des perſonnes aſſez peu équitables & aſſez téméraires, pour oſer accuſer ce ſaint Abbé de lui en avoir impoſé, & de l'avoir pourſuivi avec un zele trop amer. Si ce ſaint Docteur avoit beſoin d'être juſtifié contre des accuſations auſſi mal fondées & auſſi injurieuſes, il ſuffiroit de faire voir qu'une bonne partie des erreurs dont Abélard étoit accuſé, ſont dans les écrits qui nous reſtent de lui ; & que quant à celles qui ne s'y trouvent point, elles y ont été vues & lues par Guillaume de ſaint Thierri, par Geofroi, ſecretaire de ſaint Bernard, leſquels avoient été diſciples d'Abélard, & connoiſſoient les ſentimens de leur maître.

Les erreurs d'Abélard publiées pour la premiere fois.

A la tête de la lettre cent quatre-vingt-dixieme ſont rapportées les différentes erreurs d'Abélard, partagées en quatorze articles. D. Mabillon ayant reçu de Rome ces articles, par le canal de D. Jean Durand ſon confrere, qui les avoit trouvés dans un manuſcrit du Vatican, n°. *663*, les a publiés pour la premiere fois, comme fort propres à répandre de la lumiere ſur la lettre. On ne peut douter que ces articles ne ſoient ceux que ſaint Bernard marque au pape Innocent qu'il lui envoie.

La foi du ſaint Siege ne peut ſouffrir aucune altération.

Préf. p. 643.

Pour venir à la lettre ou au Traité contre les erreurs d'Abélard, ſaint Bernard commence par dire au Pape que c'eſt à ſon tribunal qu'il faut déférer tous les ſcandales qui arrivent dans le royaume de Dieu, & ſur-tout lorſqu'il s'agit de la foi ; parce qu'il convient que les dommages de la foi ſoient réparés dans le lieu où la foi ne peut ſouffrir aucune altération. Or telle eſt la prérogative du S. Siege, fondée ſur ces paroles que Jeſus-Chriſt adreſſe à ſaint Pierre : *Pierre, j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaillît jamais.* *Luc. XXII. 32.* C'eſt donc, dit-il, du ſucceſſeur de ſaint Pierre que l'on exige ce qui ſuit : *Et lorſque vous ſerez converti, ayez ſoin d'affermir vos freres.* Voilà ce qui eſt à préſent néceſſaire : il eſt temps, mon très-aimable Pere, que vous reconnoiſſiez votre autorité, que vous témoigniez votre zele, & que

vous honoriez votre ministere. Vous vous acquitterez dignement de la charge de saint Pierre, dont vous tenez la place, si par vos avertissemens vous affermissez les cœurs de ceux qui chancelent dans la foi, & si par votre autorité vous réprimez l'audace de ceux qui veulent la corrompre.

Différentes erreurs d'Abélard combattues.

Ch. I. p. 644. n. 1.

Ch. II. p. 646. n. 4.

Ch. III. p. 647. 5.

Dans le I. chapitre, S. Bernard fait le portrait d'Abélard, rapporte ses erreurs sur la Trinité, & combat particuliérement ce qu'il avoit avancé, que le Saint-Esprit n'est pas de la substance du Pere & du Fils. Dans le second, il prouve qu'il y a une égalité parfaite dans la Trinité, & que les trois Personnes sont également parfaites en toutes choses. Dans le troisieme, il combat les dogmes absurdes d'Abélard qui attribuoit à une seule Personne des perfections qui conviennent à toutes, & prétendoit que la puissance appartient proprement & spécialement au Pere, & la sagesse au Fils. « Ce qui est faux, dit saint Bernard; puisque le Pere est très-» véritablement la sagesse, & le Fils la puissance; & que » ce qui est commun à tous les deux, ne peut être propre & » particulier à chacun d'eux » : *Nam & Pater sapientia, & Filius potentia verissimè sunt, sanissimeque dicuntur : & quod est commune amborum, non erit proprium singulorum.* Abélard soutenoit que « la bonté même, qui est exprimée par le

n. 8.

» nom du Saint-Esprit, n'est point en Dieu la puissance, » ni la sagesse ». Après avoir rapporté cette extravagance & quelques autres, saint Bernard s'écrie : « J'ai horreur » d'entendre seulement ce langage, & je crois que cette » horreur est suffisante pour le réfuter » : *Ipso auditu horreo, & ipsum horrorem puto sufficere ad refellendum* . . . . . « O » langue insolente & orgueilleuse, dit-il avec indignation ! » je veux bien qu'on te pardonne l'injure que tu fais au Pere » & au Fils : mais comment oses-tu espérer le pardon des » blasphêmes que tu vomis contre le Saint-Esprit » ?

Autres erreurs d'Abélard : respect de saint Bernard pour les Peres : le Fils de Dieu s'est incarné pour délivrer l'homme de la puissance de Sa-

Dans le quatrieme chapitre, saint Bernard s'éleve avec la même force contre la définition qu'Abélard avoit donnée de la foi, en l'appellant une opinion : *Fidem diffinit æstimationem.* Dans le cinquieme, il lui reproche de préférer ses pensées & ses imaginations au sentiment unanime des saints Peres, en particulier lorsqu'il dit que Jesus-Christ ne s'est

point incarné précisément pour délivrer l'homme de la puissance de Satan, l'homme n'étant sous la puissance du démon que comme un prisonnier sous celle du geolier. C'est sur quoi il presse vivement Abélard, en faisant voir que l'Ecriture & la Tradition ne reconnoissent d'autre fin de l'Incarnation que la délivrance de l'homme de la servitude du démon, dans laquelle il est tombé par le péché du premier homme. Le saint Abbé, rempli de respect pour les Peres, & indigné de voir leur autorité méprisée, ne ménage point les termes; son zele le porte jusqu'à dire que celui qui parle de la sorte, mériteroit plutôt qu'on lui fermât la bouche à coups de bâton, que d'être réfuté par des raisons solides : *Annon justius os loquens talia fustibus tunderetur, quàm rationibus refelleretur?* Comme Abélard avouoit qu'il s'écartoit en ce point du sentiment unanime des Peres, saint Bernard le combat par l'autorité de l'Ecriture, en faisant voir par les Prophetes, par les paroles de Jesus-Christ & des Apôtres, que le péché du premier homme avoit rendu ses descendans esclaves du démon, & que le Fils de Dieu s'est incarné pour les délivrer de cet esclavage. Le diable a non-seulement eu pouvoir sur les hommes, mais il l'a eu avec grande justice, en ce que Dieu a fait voir sa justice en abandonnant l'homme au pouvoir du démon à cause de sa désobéissance. Quoique le diable n'ait point acquis le pouvoir qu'il a sur l'homme par droit de justice, & qu'il l'ait usurpé par sa propre malice; néanmoins il a été très-juste par la volonté de Dieu qui l'a permis; & c'est très-justement que l'homme a été esclave du démon, encore que cette justice ne se trouve ni dans l'homme, ni dans le démon, mais en Dieu qui l'a ainsi ordonné.

tan : il étoit justement son esclave.

Ch. IV. p. 649. n. 9.

Ch. V. p. 650. n. 11.

Saint Bernard, poursuivant le même sujet, montre que la miséricorde & la justice de Dieu éclatent dans le mystere de la rédemption. « Il est donc vrai, dit-il, que » l'homme a été justement réduit en esclavage, & qu'il en » a été délivré par miséricorde; mais cette miséricorde n'a » pas été sans la justice, parce que ça a été un effet de la » miséricorde du Libérateur, de se servir plutôt de la justice » que de la puissance pour combattre cet injuste usurpateur. » Car qu'est-ce que l'homme pouvoit faire de lui-même

La miséricorde & la justice de Dieu éclatent dans le mystere de la rédemption.

Ch. VI. p. 65[illegible] n. 15.

» pour recouvrer la justice qu'il avoit perdue, lui qui étoit » esclave du péché & captif du démon ? Il falloit donc lui » appliquer la justice d'un autre, puisqu'il n'avoit plus la » sienne propre ». C'est ce que Jesus-Christ a fait en s'incarnant : en acceptant volontairement l'ignominie de la mort, lui qui n'étoit point sujet à ses loix, il a délivré par le droit de la justice le coupable, & de la servitude de la mort, & de l'empire du démon. C'est un autre qui nous a fait pécher, & c'est un autre qui nous justifie : la mort est venue par un homme, & la vie est venue par un autre homme ; mais il n'en est pas de la grace comme du péché. Le péché est dérivé du premier homme, mais la grace est descendue du ciel : la justice de Jesus-Christ nous devient même propre. Si le péché d'autrui est devenu le nôtre par la communication qui nous en a été faite, pourquoi la justice d'un autre, qui nous a été accordée, ne deviendroit-elle pas la nôtre ? *Si mea traducta culpa, cur non & mea indulta justitia ?* mais l'homme ne peut se glorifier que dans le Seigneur, de cette justice qui opére efficacement son salut : *Illa autem, cùm sit salutis efficax, materiam non habet gloriandi nisi in Domino.* Qu'avez-vous *que vous n'ayez pas reçu ? Si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme si vous ne l'aviez pas reçu ?*

Jesus-Christ n'est pas venu seulement pour nous enseigner sa sainteté, & nous découvrir son amour : calomnies d'Abélard contre les desseins de Dieu : sa rétractation.

Ch. VII. p. 653. n. 17.

Dans le chapitre septieme, saint Bernard accuse Abélard de rejetter avec mépris la justice que Jesus-Christ nous a acquise par son Incarnation, en enseignant qu'il ne s'est revêtu de notre nature, qu'il n'a souffert la mort, & n'a opéré tant de merveilles parmi les hommes, que pour leur donner un modele de bien vivre par ses exemples & sa doctrine, que pour leur faire connoître l'étendue de sa charité par ses souffrances & par sa mort ; ensorte que s'étant contenté de nous enseigner sa sainteté, sans nous la donner, & de nous découvrir son amour, sans le répandre dans nos ames, il s'en est retourné dans son royaume. Est-il possible, s'écrie saint Bernard, que ce soit là tout l'avantage de ce *mystere adorable d'amour & de bonté, qui nous a été montré dans la chair, que le Saint-Esprit a justifié, qui a été découvert aux Anges, prêché aux Gentils, confié au monde & élevé jusque dans le séjour de la gloire ?* Il se moque ensuite

I. Tim. III. 16.

d'Abélard, qui prétend avoir assez de lumiere pour pénétrer dans les plus profonds abymes de la Divinité, qui insulte à saint Paul, invective contre l'Evangile & blasphême contre la Majesté divine. Il réfute ensuite quelques-unes de ses calomnies contre les sages desseins de Dieu. « Puisque » Jesus-Christ, disoit Abélard, a racheté seulement les » prédestinés, comment est-ce que le diable en étoit le maî» tre, soit en cette vie, soit en l'autre, d'une maniere plus » particuliere qu'à présent? Je réponds, dit saint Bernard, » que c'est pour cette même raison, que le diable étant le » maître des élus & les tenant captifs sous sa tyrannie, ils » ont eu besoin d'un Libérateur; afin que le décret de Dieu, » qui étoit formé en leur faveur, fût pleinement exécuté. » Et sans doute c'étoit pendant le cours de cette vie qu'il » falloit les délivrer, afin qu'ils pussent jouir en l'autre » d'une entiere liberté ». Abélard a rétracté en ces termes, dans son apologie, l'erreur que saint Bernard combat ici : *Je confesse que le seul Fils de Dieu s'est incarné, pour nous délivrer de l'esclavage du péché & de la captivité du démon, & pour nous ouvrir par sa mort l'entrée de la vie & du ciel.*

Pourquoi de tous les moyens de nous sauver Jesus-Christ a employé le plus pénible : son sang a été le salut de ceux qui l'ont répandu.

Ch. VIII. *p.* 654. *n.* 19.

Dans le huitieme chapitre, saint Bernard examine pourquoi Jesus-Christ a employé un moyen si pénible pour nous délivrer, puisqu'il pouvoit le faire par un seul acte de sa volonté, ou par un simple commandement. « Cela étoit » également nécessaire, dit-il, pour nous, pour la gloire » de Dieu & pour l'intérêt de ses Anges : pour nous, afin » que nous fussions délivrés de notre captivité; pour la » gloire de Dieu, afin que son décret éternel fût accompli; » & pour l'intérêt des Anges, afin que leur nombre fût » rempli : mais la principale raison de cette œuvre, c'est la » bonté de celui qui l'a exécutée : *Porro ratio hujus facti* » *fuit dignatio facientis*. Personne ne peut nier, à la vérité, » que le Tout-puissant n'ait eu en son pouvoit une infinité » d'autres moyens de nous racheter, de nous justifier & de » nous délivrer; mais celui qu'il a choisi, l'emporte peut» être sur tous les autres; ce que le Sauveur a souffert pour » nous, représente plus vivement & fait connoître plus » efficacement la grandeur de notre chûte & l'extrémité de » notre misere. Sans cela les hommes n'auroient jamais

» connu ni compris les richesses infinies qui sont renfermées
» dans ce mystere adorable de notre rédemption ; jamais
» ils n'auroient pu découvrir tous les trésors que renferme
» la profondeur impénétrable de ce mystere au sujet de la
» grace, les rapports & les convenances admirables de ces
» moyens avec la sagesse de Dieu, les nouveaux traits de
» beauté qu'ils ajoutent à sa gloire, & les grands avanta-
» ges qu'ils apportent à notre salut » : *Aliàs autem nemo hominum novit, nec noscere ad plenum potest, quid boni ad gratiam, quid congruentiæ ad sapientiam, quid decori ad gloriam, quid commodi ad salutem, penes seipsam contineat hujus venerandi mysterii inscrutabilis altitudo.* Saint Bernard réfute ensuite plusieurs objections que faisoit Abélard contre ce mystere. « Si le péché d'Adam a été si horrible, disoit-il,
» qu'il n'a pu être effacé que par la mort de Jesus-Christ,
» qu'est-ce qui pourra jamais expier le crime qui a été com-
» mis en sa personne » ? *Je réponds en deux mots,* dit saint Bernard, *que ce sera ce même sang que les hommes ont répandu, & les prieres de celui qu'ils ont fait mourir.*

Jesus-Christ est venu non-seulement pour nous instruire, mais pour nous délivrer : sans cela son Incarnation seroit inutile aux enfans : trois choses à considérer dans l'ouvrage de notre salut.

Ch. IX. p. 656. n. 23.

Dans le neuvieme chapitre, le saint Abbé continue de combattre l'erreur d'Abélard, qui faisoit consister tous les fruits de l'Incarnation en ce que le Sauveur nous a enseigné le chemin de la vertu par ses paroles & son exemple. Que nous serviroit, dit-il, les leçons de Jesus-Christ, s'il ne nous rétablissoit ? Ne seroit-ce pas en vain qu'il nous instruiroit, s'il ne détruisoit pas le corps du péché, afin que nous ne lui soyons plus asservis ? Si tous les biens qu'il nous a procurés, se réduisent à nous avoir montré le chemin de la vertu ; il faudra donc dire que tous les maux que notre premier pere nous a causés par sa désobéissance, consistent à nous avoir fait connoître la malice du péché. Adam nous a donné la mort, Jesus-Christ nous a rendu la vie : si la vie que Jesus-Christ nous a rendue, n'est autre chose que sa doctrine céleste, la mort qu'Adam nous a causée ne doit aussi consister qu'en son mauvais exemple ; selon ces principes Pélagiens, il n'y auroit ni péché originel, ni rédemption. A l'égard des enfans, l'Incarnation de
n. 24.
Jesus-Christ leur seroit absolument inutile, s'il n'est venu dans ce monde que pour nous instruire par ses discours & ses exemples.

exemples. Saint Bernard considere principalement trois choses dans ce divin ouvrage de notre salut; l'humilité d'un Dieu qui s'anéantit; sa charité qui s'étend jusqu'à souffrir la mort, & même la mort de la croix; enfin le mystere de la rédemption, par lequel il a détruit la mort qu'il a voulu souffrir. Quoique l'exemple de l'humilité & de la charité que Jesus-Christ nous a donné soit extrêmement nécessaire & digne d'être imité, cependant ni l'une ni l'autre ne nous sont & ne peuvent nous être utiles, si elles sont séparées de la troisieme, qui est la rédemption. n. 25.

Saint Bernard ne releve point toutes les erreurs d'Abélard.

En finissant, saint Bernard témoigne au Pape qu'il y a plusieurs autres articles dans les écrits d'Abélard, qui ne sont pas moins dangereux que les précédens; mais que le temps & la briéveté d'une lettre ne lui permettent pas d'y répondre. D'ailleurs, ajoute-t-il, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les réfuter, leur fausseté étant si manifeste, que la connoissance de la foi la plus commune suffit pour les renverser; en voici cependant quelques-unes, dit-il, que j'ai recueillies, & que j'envoie à votre Sainteté: ce sont les quatorze articles que D. Mabillon a publiés à la tête de la lettre.

Utilité de mettre en écrit la vie des Saints: corruption des mœurs du temps de saint Bernard.

XII. Opuscule: Vie de S. Malachie. p. 657.

XII. Livre de la vie & des actions de saint Malachie, évêque d'Irlande, partagée en trente-un chapitres. Dans la préface qui est à la tête, saint Bernard releve l'avantage qu'il y a d'écrire les vies des personnes qui se sont rendues recommandables par leur piété, afin qu'après leur mort elles servent d'exemple & de modele à ceux qui restent sur la terre; mais si cela est avantageux dans tous les temps, à plus forte raison doit on le faire lorsque la piété est plus rare. Cela lui donne occasion de faire la description de l'état déplorable des mœurs de son temps, non-seulement parmi les laïcs, mais même parmi les Ecclésiastiques; ensorte qu'il suffisoit de n'être pas extrêmement mauvais, pour être regardé comme très-bon: *Optimus hodie est, qui non est nimis malus.* Ce livre est adressé à l'abbé Congan, qui avoit prié saint Bernard de l'écrire: il y consentit d'autant plus volontiers, qu'il avoit eu l'avantage de connoître saint Malachie, & de recevoir sa béné-

diction un instant avant qu'il mourût : comme il possédoit son corps, c'étoit un nouveau motif qui l'y engageoit.

Naissance de S. Malachie : ses progrès dans la piété : il est fait Evêque : ses travaux.

Ch. I. p. 659. n. 1.

Ch. II. p. 660. n. 5.

Ch. III. p. 661. n. 6.

Saint Malachie, né en Irlande, ne contracta rien de la barbarie de son pays, comme les poissons de la mer ne contractent rien de l'âcreté du sel : *De natali barbarie traxit nihil, non magis quàm de sale materno pisces maris.* Dès l'enfance il fit paroître une vertu au-dessus de son âge, & avança toujours dans la piété ; de sorte que son Evêque voyant le progrès qu'il faisoit, l'ordonna Diacre malgré lui, n'ayant pas encore vingt cinq ans. Il fut élevé au Sacerdoce avant l'âge de trente ans, ce qui étoit contraire à la discipline de l'Eglise, encore alors en usage, selon laquelle il falloit avoir atteint trente ans pour être admis à la prêtrise. Mais, dit saint Bernard, s'il y a eu en cela quelque chose contre les Canons, il faut l'attribuer au zele de celui qui conféra les Ordres, & au mérite de celui qui les reçut. A l'âge de trente ans il fut fait évêque de Connereth, & ne l'accepta que malgré lui. Le peuple de ce diocese n'avoit rien de chrétien que le nom : *Christiani nomine, re pagani ;* mais Dieu répandit tellement sa bénédiction sur les travaux du Prélat, qu'on pouvoit leur appliquer ces paroles du Prophete : *Qui ante non populus meus, nunc populus meus.*

Ch. VIII. p. 665. n. 16.

n. 17.

Osee. II. 24.

On l'oblige de monter sur le siege d'Armach : il réforme les abus, quitte cette Eglise, passe à Durham.

Ch. X. p. 667. n. 19.

n. 20.

n. 21.

Quelques années après, l'archevêque Primat d'Irlande, nommé Celse, qui avoit ordonné Malachie, Diacre, Prêtre & Evêque, étant tombé malade & sentant approcher sa fin, recommanda qu'on le lui donnât pour successeur, n'y en ayant point de plus capable de remplir ce siege & de réformer les abus. Après la mort de Celse, les Evêques & les Princes obligerent Malachie de se charger de ce fardeau, le menaçant d'anathême s'il le refusoit : ne pouvant donc résister, il dit qu'on le conduisoit à la mort, & qu'il obéissoit dans l'espérance du martyre, mais à condition qu'il auroit la liberté de retourner à l'Eglise pauvre qu'on l'obligeoit d'abandonner, lorsqu'il auroit fait ce qu'on espéroit de lui. Ainsi il monta sur le siege d'Armach à l'âge de trente-huit ans : il eut beaucoup à souffrir de la part de ceux qui ambitionnoient cette place, mais il vint à bout de les gagner par sa douceur, sa fermeté & sa confiance en

Dieu. Après avoir réformé les abus, rétabli le bon ordre & rendu la paix à cette Eglise, il la quitta, ne l'ayant gouvernée que l'espace de trois ans; & comme il y avoit un évêque à Connereth, il alla à Durham, en partageant le Diocese de Connereth en deux évêchés, comme il l'avoit été autrefois. Ch. XIV. p. 671. n. 31.

Il va à Rome, passe à Clairvaux, revient dans son pays : sa conduite comparée avec celle des autres Evêques.

Ce fût alors qu'il prit la résolution d'aller à Rome, pour demander le Pallium & la confirmation d'un nouvel archevêché qu'il avoit établi. Il fut bien reçu du pape Innocent II, qui cependant ne lui accorda qu'une partie de ce qu'il avoit demandé. En allant à Rome & en revenant il passa par Clairvaux, où il auroit souhaité de finir ses jours; mais comme le Pape lui en avoit refusé la permission, il y laissa quelques-uns de ses compagnons, pour se former dans cette sainte maison, afin d'en porter l'esprit & les usages en Irlande. De retour dans son pays, il fut reçu avec la plus grande joie; & se donna tout entier aux fonctions de son ministere. Saint Bernard fait la description suivante de sa conduite, en la comparant avec celle des autres Evêques. « Ils dominent sur le Clergé, & lui se rend » le serviteur de tous. Ils mangent sans prêcher, ou prê» chent pour manger; Malachie imitant saint Paul, mange » pour évangéliser. Ils regardent la piété comme un » gain & un moyen d'entretenir leur faste; Malachie ne » recherche que le travail & la peine. Ils se croyent heu» reux, lorsqu'ils peuvent étendre leurs possessions; Mala» chie ne se glorifie que de travailler à étendre la charité. » Ils reçoivent les dîmes, les prémices, les oblations des » fideles; ils perçoivent même des droits, des redevances » & autres revenus par la libéralité du Prince, & les ayant » reçus, ils sont dans l'inquiétude de ce qu'ils mangeront » & de ce qu'ils boiront : Malachie sans rien avoir de tou» tes ces choses, en enrichit plusieurs du trésor de la foi. » Ils ne mettent point de bornes à leur cupidité & à leur » sollicitude; Malachie ne desire rien & ne pense pas même » au lendemain. Ils exigent du pauvre pour donner au » riche; & lui il exhorte les riches à soulager les pauvres. » Ils vuident les bourses de leurs sujets; & lui il couvre les » autels d'hosties pacifiques pour leurs péchés. Ils bâtis» sent des palais superbes, des tours, des forteresses; Mala-

Ch. XV. p. 672. n. 33.
Ch. XVI. n. 37, 38 & 39.
Ch. XVIII. p. 675. n. 42.
Ch. XIX. p. 676. n. 44.

» chie n'a pas où reposer la tête en faisant les fonctions » d'Apôtre. Ils montent sur des chevaux, accompagnés » d'une multitude de gens qui mangent du pain qui ne leur » appartient pas ; & Malachie va à pied, environné d'une » troupe de saints Freres, portant le pain des Anges pour » rassasier les ames qui ont faim. Ils ne connoissent pas » même les peuples qui leur sont confiés; & lui il les instruit. » O homme vraiment apostolique, s'écrie saint Bernard, » faut-il s'étonner qu'un homme si admirable ait fait tant de » merveilles » !

Ses miracles : il a le don de prophétie : il vient en France, se rend à Clairvaux, y meurt.

Ch. XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV & XXV.

Ch. XXIX & XXX.

Ch. XXXI. *p.* 689.

Il entre ensuite dans le détail de plusieurs miracles opérés par le ministere de Malachie, qui non-seulement avoit le don des miracles, mais encore celui de prophétie, comme il le fit voir particulierement en prédisant le jour de sa mort, & marquant le lieu où il mourroit, s'il arrivoit qu'il mourût en voyage. Le lieu où il desiroit de mourir, étoit Clairvaux ; & le jour, celui auquel l'Eglise fait des prieres solemnelles pour tous les fideles, morts dans son sein avant que d'avoir entiérement satisfait à la Justice divine. Les vœux du saint Prélat furent exaucés : étant venu en France pour demander au pape Eugene, ce que le pape Innocent II lui avoit fait espérer, c'est-à-dire, le Pallium pour le primat d'Irlande, il alla à Clairvaux vers la-mi-Octobre, y tomba malade le jour de saint Luc après avoir célebré les saints Mysteres, & mourut saintement entre les bras de saint Bernard le 2 Novembre 1148, à l'âge de 54 ans, dans le lieu, & le jour qu'il avoit prédit.

Importance de cet ouvrage.

Cet écrit est très-édifiant, & important pour l'Histoire Ecclésiastique d'Irlande : saint Bernard le composa vers l'an 1149, sur les mémoires que lui envoya l'abbé Congan. Notre saint Abbé fit encore deux Sermons sur le même sujet : on peut les regarder comme des Oraisons funebres, dont l'usage commença à devenir très-fréquent dans le douzieme siecle.

Quel est l'Auteur de ce Traité.

XIII. Opuscule: Traité du Chant.

XIII. Le treizieme & dernier Opuscule contenu dans le second tome des Œuvres de saint Bernard, est un Traité du Chant, ou de la correction de l'Antiphonier. D. Mabillon attribue la lettre qui est à la tête, au saint Abbé ;

mais il croit que le Traité est l'ouvrage de ceux qu'il s'étoit associés, ainsi qu'il le dit dans la lettre, pour exécuter le projet dont les Abbés de l'Ordre l'avoient chargé. Il en est qui ont douté si ce Traité a été fait du temps de saint Bernard; mais ce qui est rapporté dans la vie de saint Etienne d'Obazine, écrite par un auteur contemporain, dissipe tous les doutes qu'on pourroit avoir. « Il faut savoir, » dit cet Auteur, que les livres qui ont été d'abord en usa- » ge parmi les Cisterciens pour l'Office divin, étoient fort » défectueux jusqu'au temps de saint Bernard. *Alors, par* » *un réglement commun des Abbés, ils furent revus & réfor-* » *més par le même saint Abbé & ses Chantres* », & mis dans l'ordre où ils sont aujourd'hui. Une preuve de cette nature nous dispense d'en ajouter d'autres.

Misc. Baluz. t. IV. vit. l. II. c. XIII.

Zele des premiers peres de Cîteaux pour l'Office divin: dessein de cet ouvrage.

Le Traité dont nous parlons est un monument du zele que les premiers Peres de Cîteaux avoient pour l'Office divin, comme saint Bernard le remarque dans sa lettre, adressée à tous ceux qui devoient transcrire, ou chanter l'Antiphonier qu'il avoit corrigé. C'est proprement une préface, dans laquelle on rend compte des motifs qui ont porté les Peres de Cîteaux à ce travail, de la maniere dont on l'a exécuté, & des changemens qu'on a faits dans l'Antiphonier; aussi lui a-t-on donné ce titre: *Præfatio, seu Tractatus de cantu, seu de correctione Antiphonarii.* On conserve encore dans le monastere de saint Sauveur du Mont-Amiat, au diocese de Sienne, un exemplaire de cet ancien Antiphonier, à la tête duquel est le Traité attribué à saint Bernard: il y fut apporté par des religieux de Cîteaux, lorsque l'abbé Rainier introduisit cette réforme l'an 1231 dans le monastere de saint Sauveur. On pourroit, sans doute, en trouver de semblables exemplaires dans d'autres monasteres, puisqu'il y eut un ordre du Chapitre de Cîteaux de se servir de cet Antiphonier à l'exclusion de tout autre.

Motifs qui ont engagé à la correction de l'Antiphonier.

n. 1.

La raison que l'on donne de la correction de l'Antiphonier, c'est qu'il paroissoit indécent que des personnes qui se distinguoient du reste des hommes par la régularité de leur vie, suivissent une méthode si irréguliere en chantant les louanges de Dieu. Il est donc convenable, dit-on, que

ceux qui obſervent la Regle dans toute ſa pureté, ſans admettre aucun adouciſſement, aient auſſi la véritable ſcience du chant, & qu'ils rejettent les licences que les autres ſe ſont données, leſquelles jettent une grande confuſion.

On juſtifie les changemens faits dans le texte.

Pour ce qui eſt des changemens faits dans le texte, on les juſtifie en faiſant ſentir les défauts qui ont été corrigés. Le même verſet ſe trouvoit répété trois ou quatre fois dans une même hiſtoire; « Comme ſi, dit-on judicieuſement, » tout l'ancien & le nouveau Teſtament ne pouvoit fournir » de quoi ſuppléer à ces répétitions, & préſenter autre choſe » à leur place » : *Ac ſi in toto veteri ac novo Teſtamento reperiri non poſſet quidpiam quod adeò commodè poſſet apponi.*

Attentions de ceux qui ont fait les corrections. *n. 2.*

«Nous avons donc été attentifs à ne mettre qu'une ſeule » fois le même verſet dans la même hiſtoire; & nous ſommes » bien trompés, ſi dans tout l'Antiphonier on trouve trois » verſets répétés deux fois. Nous avons retranché quelques » poſtcommunions, ſubſtituant à leur place des répons » uſités & authentiques: il en eſt quelques-uns dont nous » avons conſervé la lettre, qui eſt ſainte étant tirée de » l'Evangile, en leur donnant un nouveau luſtre par la » beauté du chant. Nous avons enfin remarqué qu'en plu- » ſieurs endroits le texte de l'ancien Antiphonier étoit » rempli de tant de fauſſetés, de fables & de faits apocry- » phes, que non-ſeulement il inſpiroit de l'ennui & de » l'averſion, mais même que les novices qui ont été inſtruits » dans la ſcience eccléſiaſtique, en concevoient du dégoût, » tant par rapport au texte, que par rapport à la note; en- » ſorte qu'ils avoient moins de zele pour l'Office divin, » qu'ils étoient plus lents à s'y rendre, & plus diſpoſés à s'y » livrer au ſommeil » : *In multis denique locis litteram veteris Antiphonarii tantæ remiſſionis atque diſſolutionis eſſe comperimus, ut multis falſitatibus ſive apocryphorum næniis reſperſa, non ſolum tædium, ſed & odium ſui legentibus inferret; ita ut novitii qui ſub eccleſiaſtica diſciplina eruditi fuerant, ipſum Antiphonarium tum pro littera, tum pro nota faſtidientes & ignorantes, in divinis laudibus tardiores redderentur & ſomnolentiores.*

Leur exemple digne d'être imi-

Telles ſont les raiſons que donnent les auteurs du Traité du Chant, pour juſtifier les corrections qu'ils ont faites

dans l'ancien Antiphonier : nous ne doutons pas que tous les gens ſenſés ne les trouvent juſtes & ſolides. Il ſeroit bien à ſouhaiter que tous ceux qui ont de l'autorité dans l'Egliſe, dans le Clergé, tant ſéculier que régulier, fuſſent animés du même eſprit, & que remplis d'un zele ſemblable à celui de ſaint Bernard & des abbés de l'Ordre de Cîteaux, ils travaillaſſent à retrancher des Bréviaires, des Antiphoniers & des Miſſels même, tant de fauſſetés & de fables, qui ne ſont propres qu'à inſpirer du dégoût pour la priere à ceux qui ſont inſtruits, & à entretenir les ſimples dans l'illuſion.

Jugement de M. Dupin peu équitable.

On peut juger par ce que nous avons rapporté du Traité du Chant, & par ce que nous avons dit ſur la vie de ſaint Malachie, ſi le jugement que M. Dupin a porté de ces deux écrits eſt juſte & équitable. « Il ne reſte plus, dit-il, » des Traités de S. Bernard contenus dans ce ſecond tome, » que la vie de ſaint Malachie & un Traité du Chant, ou » de la correction de l'Antiphonier, *qui ne méritent pas que* » *nous nous y arrêtions* ». Paſſons aux Sermons du ſaint Abbé, qui ſont contenus dans les deux tomes ſuivans.

Bibl. t. 1. p. 298.



ARTICLE TROISIEME.

Ses Sermons du temps, ſur les Fêtes des Saints, &c.

Saint Bernard auſſi élevé & auſſi éloquent dans ſes Sermons que dans ſes autres ouvrages.

Les Sermons & les Homélies des Peres ne ſont pas pour l'ordinaire ce qu'il y a de plus travaillé & de plus éloquent dans leurs ouvrages : on trouve une différence ſenſible entre les diſcours qu'ils ont faits pour l'inſtruction des peuples, en les proportionnant à la portée des plus ſimples, & ceux qu'ils ont compoſés ſur d'autres matieres. Il n'en eſt pas ainſi des productions de S. Bernard : nulle différence ; tout eſt égal dans ſes Sermons & ſes Homélies, comme dans ſes Lettres & ſes Opuſcules ; c'eſt le même feu, la même élévation, la même éloquence. La raiſon que D. Mabillon en donne, eſt que S. Bernard parloit à des hommes inſtruits des choſes ſpirituelles & verſés dans la lecture des ſaintes Ecritures, dont pluſieurs avoient brillé dans le ſiecle par leur érudition & leurs dignités. Le jugement que D. Mabillon porte des Sermons de ſaint Bernard, ne lui eſt point particulier : pluſieurs grands hommes en ont penſé de même. Juſte Lipſe les met au-deſſus de tous ceux des Peres Latins : Henri de Valois les préféroit à ceux, non-ſeulement des Peres Latins, mais même des Peres Grecs : il ſe les faiſoit lire les dernieres années de ſa vie, les jours de fête & de dimanche, lorſque ſes infirmités ne lui permettoient pas d'aller à l'Egliſe, & il y prenoit un goût particulier. Ce ſavant, plein de religion, penſoit, & avoit coutume de le dire à ſes amis, que les dimanches & les fêtes doivent être conſacrés au ſervice de Dieu, & non à l'étude des lettres : à quoi il ajoutoit, que les Sermons de ſaint Bernard étoient plus propres à inſpirer des ſentimens de piété, que ceux des anciens Peres, ſoit Grecs, ſoit Latins. Avant que de rendre compte de ces excellens diſcours, il eſt à propos de faire quelques remarques ſur des points qui y ſont relatifs,

Ep. XLIX.

patifs, & sur-tout d'examiner en quelle langue ils ont été prononcés.

La premiere chose que nous pouvons remarquer, est que saint Bernard faisoit à ses Religieux des instructions beaucoup plus souvent qu'il n'est prescrit par les statuts de l'Ordre. Le saint Abbé le dit lui-même : *Sæpius loquor vobis, etiam præter consuetudinem Ordinis nostri.* Il nous en apprend encore la raison dans le dixieme Sermon sur le Pseaume quatre-vingt-dixieme, où il marque que c'étoit par ordre des Abbés, pour suppléer par-là au travail des mains, dont ses infirmités le rendoient incapable. « Si je » vous parle plus souvent, dit-il, qu'il n'est porté par nos » statuts, ce n'est pas présomption de ma part, mais pour » obéir à nos vénérables confreres les Abbés qui me l'or- » donnent, quoiqu'ils ne se l'accordent pas ; car je ne » vous parlerois pas à présent, si je pouvois travailler avec » vous : *Neque enim modo loquerer vobis, si possem laborare* » *vobiscum.* Mais puisqu'en punition de mes péchés, ajoute- » t-il, mon corps est accablé d'une multitude d'infirmités » qui ne me le permettent pas ; plût à Dieu que je méritasse » par mes paroles, quoiqu'elles ne soient pas accompagnées » de l'exemple, d'obtenir du moins la derniere place dans le » royaume de Dieu » ! Voilà ce qui a donné occasion à saint Bernard d'expliquer le Pseaume quatre-vingt-dixieme par des discours suivis pendant le Carême : au motif de l'obéissance il en joignoit encore un autre, c'est-à-dire, le zele de la charité pour l'avancement de ses freres.

Pourquoi saint Bernard faisoit à ses religieux plus d'instructions qu'il n'étoit prescrit par les statuts de l'Ordre.

Serm. 1. de Sept. n. 2.

Secondement, le temps auquel S. Bernard faisoit ses instructions, étoit le matin après Prime, avant le travail commun, ou avant la Messe ; quelquefois vers le soir. Il ne laissoit passer presque aucun jour, sans faire quelque discours, autant que ses infirmités & ses occupations pouvoient le lui permettre.

A quelle heure il les faisoit.

Troisiémement, pour ce qui est de savoir en quelle langue il prononçoit ses discours, c'est une question sur laquelle les savans sont partagés, & qu'il est difficile de résoudre. Il paroît que les freres laïcs, gens sans lettres, sans aucune teinture de la langue latine, assistoient à ces discours ; est-il vraisemblable que saint Bernard ait parlé devant eux,

Les savans ne sont point d'accord sur la langue en laquelle il prononçoit ses discours.

& pour les instruire, une langue qu'ils ignoroient ? Ne doit-on pas conclure delà, que ses discours ont été prononcés en langue vulgaire, appellée mal-à-propos *Romaine* par les auteurs du temps, afin que tous ceux qui y assistoient pussent en profiter? Aussi voit-on encore aujourd'hui une partie des Sermons de saint Bernard, c'est-à-dire, ceux du temps, en langue vulgaire, dans la bibliotheque des révérends Peres Feuillans de Paris. Le saint Abbé dit lui-même dans une lettre au cardinal Pierre, que quelques-uns de ses disciples recueilloient ses Sermons & les copioient dans leur style, *stylo suo excepere ;* ce qui semble marquer qu'ils ne les avoient pas copiés dans la même langue qu'ils avoient été prononcés.

Ep. XVII.

On ne peut douter qu'ils n'aient été prêchés en latin.

Malgré ces raisons, D. Mabillon est très-persuadé, *indubitanter existimamus*, que les Sermons de S. Bernard ont été faits & prêchés en latin, & que c'est en cette langue qu'ils ont été recueillis par ses disciples. On ne peut guere en douter, pour peu qu'on fasse attention à ce jeu perpétuel & naturel dans les mots latins ; d'ailleurs le style de ces Sermons est le même que celui des lettres & de tous les autres écrits du saint abbé de Clairvaux. On convient que les freres laïcs qui, sans avoir la tonsure cléricale, assistoient au chœur, ne savoient point la langue latine : cela est certain ; on en voit des témoignages décisifs dans la vie de saint Bernard livre sept, chapitre trente-trois ; dans le prologue de la vie de ce saint Abbé, par Jean l'Hermite. Geofroi de Vendôme, dans une de ses lettres, qui est la huitieme du troisieme livre, parle d'un frere qui ne savoit point la langue latine, parce qu'il étoit laïc, dit-il : *Quia laïcus erat, non latina, quam non didicerat, sed materna lingua loquebatur.* Cela fait voir clairement que le latin étoit une langue inconnue aux freres laïcs. Mais doit-on en conclure que saint Bernard n'a pas parlé cette langue en instruisant ses Religieux, parmi lesquels il y avoit des freres laïcs & des freres convers qui n'avoient aucune connoissance de la langue latine ? Nullement : l'usage des Chartreux, parmi lesquels il y avoit des freres laïcs, étoit dès-lors de faire en latin les instructions publiques ; cet usage subsiste même encore aujourd'hui. Cet exemple fournit une réponse très-

ſolide & très-ſatisfaiſante au raiſonnement le plus plauſible de ceux qui prétendent que ſaint Bernard n'a pas débité ſes Sermons en latin. En effet, y auroit-il eu plus d'inconvénient à Clairvaux, qu'il n'y en avoit à la grande Chartreuſe, de faire des diſcours latins à des religieux, parmi leſquels ſe trouvoient des freres laïcs qui ignoroient cette langue ?

L'objection fondée ſur la dix-huitieme lettre, a encore moins de force. Il eſt certain qu'on doit porter le même jugement des autres Sermons de ſaint Bernard, que de ceux ſur le Cantique des Cantiques: or le ſaint Abbé dit expreſſément lui-même, que les uns & les autres ont été prononcés comme il les avoit compoſés, & qu'ils ont été recueillis de même: *Scripta ſunt ut dicta ſunt, & excepta ſtylo, ſicut & Sermones ceteri, ut facilè recuperetur quod fortè exciderit.* Ce texte leve toute la difficulté, & nous apprend quel eſt le vrai ſens de celui de la dix-huitieme lettre, dans laquelle ſaint Bernard dit que quelques-uns des freres recueilloient dans leur ſtyle, *ſuo ſtylo*, les diſcours qu'il leur faiſoit; c'eſt-à-dire, qu'ils les écrivoient: voilà ce que ſignifie le terme de *ſtyle*, dont le ſaint Abbé s'eſt ſervi, & rien autre choſe. Ce n'eſt pas le ſeul endroit de ſes ouvrages, où il l'a employé en ce ſens: on en peut voir pluſieurs exemples rapportés par D. Mabillon, entre autres dans la lettre trois cent quatrieme, où il marque à Louis le Jeune, qu'il n'a point ſon cachet à la main, mais qu'il reconnoîtra ſon écriture, parce qu'il l'a lui-même écrite: *Sigillum non erat ad manum; ſed qui legit, agnoſcat ſtylum, quia ipſe dictavi.* Il eſt bien clair que *ſtylum* doit être pris pour l'écriture ou le caractere, & *dictavi* pour *ſcripſi*. Enfin, on voit par l'hiſtoire de la vie de ſaint Bernard, qu'on recueilloit ſes diſcours tels qu'il les prononçoit, ou pour me ſervir de l'expreſſion de Guillaume, tels qu'ils ſortoient de ſa bouche: *Teſtantur hoc ſcripta ejus, quæ vel ipſe ſcripſit, vel alii ſcripſerunt, ſicut ex ore ejus exceperunt.*

On le prouve par les paroles mêmes de ſaint Bernard.

Serm. LIV. *in Cant.* n° 1.

Præf. p. 7[illegible]

Guill. n. 7[illegible]

On forme encore une difficulté ſur quelques expreſſions d'une lettre du fameux Nicolas à Pierre, abbé de Celles. Cet Abbé ayant témoigné un grand deſir d'avoir des ouvrages de ſaint Bernard, Nicolas lui en envoya deux volumes, contenans une grande partie des Sermons du temps,

Les expreſſions dont ſe ſert Nicolas ne diſent point le contraire.

p. 711 & 712.

& sur différens sujets, & les accompagna d'une lettre, dans laquelle il fait entendre qu'il lui en a coûté beaucoup de travail, pour le style & l'arrangement : ce qui porte à croire que saint Bernard ayant prêché ces Sermons en langue françoise, ses disciples, & en particulier Nicolas son Secretaire, les traduisoient en latin. Néanmoins en examinant avec attention les paroles de Nicolas, on s'apperçoit qu'elles sont relatives, non aux Sermons de saint Bernard, mais aux lettres qu'il étoit obligé d'écrire lui-même ; & que pour s'excuser de le faire, il fait valoir la peine & le travail que cela lui causoit. Le titre même de la lettre, qui est la vingt-quatrieme, favorise cette interprétation : *Ad abbatem Cellensem excusativa scribendi vel dictandi ;* ou plutôt il a entendu l'un & l'autre, il a voulu s'épargner la peine d'écrire lui-même des lettres, & de dicter les Sermons de saint Bernard, en exagérant sa peine & son travail, soit pour obtenir d'en être déchargé, soit pour s'en faire un mérite : on connoît à ces traits le caractere vain de Nicolas. Il faut encore remarquer qu'il a emprunté les paroles qu'on objecte, de la lettre quatre-vingt-neuvieme de saint Bernard, dans laquelle le saint Abbé s'excuse d'écrire des lettres ; ainsi on doit croire qu'il les emploie dans le sens de celui de qui il les emprunte.

Nulle raison d'être surpris que S. Bernard ait parlé en latin à sa Communauté.

Rien ne doit nous empêcher de conclure que les Sermons de saint Bernard ont été composés & prononcés en latin, tels que nous les avons, non en françois ; & que les Sermons du temps qui se trouvent dans le manuscrit des Feuillans, ne sont point l'original, mais une traduction françoise faite sur le latin. Quelqu'ancienne que paroisse cette traduction, elle n'a été faite qu'après la mort de saint Bernard; l'inscription, dans laquelle il est qualifié *Saint*, en est la preuve : *Ci encommencent li Sermon saint Bernaut.* Après tout, on ne doit point être surpris que saint Bernard ait parlé latin en présence d'une Communauté, composée de Religieux parmi lesquels il y en avoit beaucoup de très-instruits & de très-versés dans les Saintes Ecritures, comme il le témoigne lui-même dans plusieurs de ses Sermons. « Je » parle, dit-il dans son quatrieme sermon sur la Nativité, » n. 1, à des personnes qui savent l'Ecriture » : *Scientibus Scri-*

pturas loquor. Peut-on douter que des Religieux auxquels ſaint Bernard parloit de la ſorte, n'entendiſſent la langue latine ? Pour ce qui eſt des freres laïcs, qui, comme nous l'avons dit, n'avoient aucune connoiſſance de cette langue, il y a tout lieu de croire que ſaint Bernard leur faiſoit des inſtructions particulieres, ou avec les freres auxquels les ſtatuts de l'Ordre preſcrivent d'en faire tous les dimanches en langue vulgaire.

Inſtructions qu'il donnoit à ſes religieux.

Saint Bernard recommandoit ſur-tout à ſes Religieux, de ſe regarder comme des étrangers & des exilés ſur la terre : ſecondement, d'imiter ſaint Paul, qui, oubliant ce qui étoit derriere lui, & s'avançant vers ce qui étoit devant lui, couroit inceſſamment vers le bout de la carriere, pour remporter le prix de la félicité du ciel : troiſiémement, de craindre de perdre la grace : quatriémement, d'avoir une grande attention à éviter l'ingratitude, &c. Nous rapporterons quelques traits des ſolides inſtructions que le ſaint Abbé donnoit à ſes Religieux dans ſes Sermons.

Phil. III. 14.

Lorſqu'il y étoit obligé, il annonçoit auſſi la parole de Dieu aux ſéculiers.

Il annonçoit auſſi la parole de Dieu aux ſéculiers, lorſque la charité le demandoit & que l'occaſion s'en préſentoit : il s'appliquoit volontiers a être utile au peuple de Dieu, mais ſans jamais vouloir ſe charger de ſa conduite. Rarement il ſortoit pour prêcher, à moins que ce ne fût dans le voiſinage de ſon monaſtere ; mais lorſque la néceſſité l'y obligeoit, il ſemoit la parole de Dieu en public & en particulier. Un des Hiſtoriens de ſa vie nous apprend, que lorſqu'il prêchoit la Croiſade en Allemagne par ordre du pape Eugene III, ſes auditeurs étoient plus touchés en l'entendant, quoiqu'ils n'euſſent pas connoiſſance de la langue romaine, c'eſt-à-dire, françoiſe, dans laquelle il leur parloit, que lorſque les plus habiles interpretes leur expliquoient ce qu'il avoit dit.

Geofr.

Sentiment particulier qu'il a eu ſur l'état des ames des bienheureux ſéparées de leurs corps.

Les Sermons de ſaint Bernard ſont pleins de piété & d'onction, on y trouve par-tout des inſtructions excellentes & une doctrine pure, puiſée dans l'Ecriture & la Tradition. Nous remarquerons ſeulement ici, qu'il ſemble avoir eu un ſentiment particulier ſur l'état des ames des Bienheureux ſéparées de leurs corps ; mais il ne le regardoit que comme une opinion. On trouve ce ſentiment dans trois Sermons

ſur la fête de tous les Saints, les deux, trois & quatre; dans le quatrieme Sermon ſur la Dédicace,& ailleurs. Après avoir examiné trois états de l'ame, premiérement, dans un corps corruptible, ſecondement, ſéparée de ce corps, troiſiémement, réunie à un corps glorieux; parlant du ſecond état dans le quatrieme Sermon ſur les Saints, il explique ſon ſentiment, qui conſiſte en quatre points:
Serm. IV. premiérement, les ames ſaintes, ſéparées de leurs corps,
n. 1. entrent auſſi-tôt dans le ciel; ainſi elles ſont admiſes dans
n. 5. la ſociété des Anges, *in conſortium Angelorum*, comme il le dit dans ſon ſecond Sermon ſur ſaint Malachie. Secondement, les ames dans cet état ſont dans une grande lumiere,
Serm. IV. *in luce multa*. Troiſiémement, elles voient l'humanité de
n. 1. Jeſus-Chriſt, mais non ſa divinité, qu'elles ne verront
Ib. n. 2. qu'après la réſurrection des corps: dans cet intervalle les Saints ſe repoſent ſous l'Autel, c'eſt-à-dire, ſous l'humanité de Jeſus-Chriſt que les Anges mêmes deſirent ardemment
Serm. II. *de Sanct.* de voir. Quatriémement enfin, les ames jouiſſent dans
n. 3 *&* 4. l'eſprit & dans le cœur d'une grande joie, mais qui n'eſt pas entiere, *ſed non plenam*, ni même ſans tache, parce que le deſir qu'elles ont d'être réunies à leurs corps les
Serm. III. empêche de porter toute leur affection vers Dieu: *Adeo ſi-*
n. 2. *quidem viget in eis deſiderium hoc naturale, ut necdum tota earum affectio libere pergat in Deum, ſed contrahatur quodam modo, & rugam faciat, dum inclinantur deſiderio ejus.* Tel eſt le ſentiment de ſaint Bernard ſur l'état des ames des Bienheureux avant la réſurrection; mais il ne le donne que comme une opinion, ainſi que nous l'avons déja dit, & qu'on peut le remarquer dans le cinquieme livre de la Conſidération, *Chap.* IV, *n.* 9. Il paroît néanmoins par d'autres
Serm. II. *de S. Vict.* textes des écrits de ſaint Bernard, qu'il a reconnu que les
n. 4. ames des Bienheureux jouiſſent de la vue de Dieu, avant la réſurrection des corps. Peut-être a-t-il changé dans la ſuite de ſentiment; mais pour l'aſſurer, il faudroit pouvoir fixer l'époque des Sermons dans leſquels il a parlé d'une maniere différente ſur cette matiere; ce qui n'eſt point aiſé.

Saint Bernard ne s'écarte point de la penſée des Peres, autant

Thomas Anglois, dans un ouvrage ſur le même ſujet, *de medio animarum ſtatu*, avance que ſaint Bernard eſt le premier des Peres qui ait accordé aux ames ſaintes, ſéparées

de leurs corps, l'entrée dans le ciel, qui leur eſt refuſée par les autres Peres ; & qu'il refuſe au contraire à ces ames ſaintes la viſion de Dieu, que les anciens Peres leur accordent ; mais cet écrivain ſe trompe groſſiérement. S'il avoit lu les anciens Peres, & en particulier ſaint Cyprien, il auroit vu qu'il enſeigne dans ſon Exhortation au martyre, que ceux qui meurent pour la foi ſont placés dans le ciel avec les Patriarches & les Apôtres. Pour ce qui eſt de ſaint Bernard, il eſt vrai qu'il n'accorde aux ames ſaintes, avant la réſurrection des corps, que la vue claire de l'humanité de Jeſus-Chriſt ; mais en cela même ſon opinion eſt différente, comme D. Mabillon le remarque, de celle de Jean XXII & de ſes diſciples. De plus, le ſaint Abbé ne s'écarte même de ceux qui accordent la viſion de Dieu aux ames ſaintes, qu'en ce qu'il croit qu'elles en jouiſſent d'une maniere moins parfaite avant la réſurrection, à cauſe du deſir qu'elles ont d'être réunies à leurs corps ; deſir qui partage leur affection, & l'empêche de ſe porter toute entiere à Dieu.

qu'on veut le perſuader.

Cap. XII.

p. 710.

Pour venir aux Sermons de S. Bernard, il y en a ſept ſur l'Avent. Dans le premier il décrit les circonſtances de la venue de J. C. il rend raiſon pourquoi le Fils s'eſt incarné, & non le Pere ou le S. Eſprit. L'homme a péché par orgueil, & toute ſa poſtérité a été ſouillée par ſon péché : il avoit été créé pour remplir les places des Anges rebelles, c'eſt pour cela que Jeſus Chriſt s'eſt incarné afin de le racheter ; il n'a pas fait la même faveur aux Anges qui ſont tombés. Dans le ſecond ſermon, ſaint Bernard explique ces paroles d'Iſaïe au roi Achaz : *Demandez au Seigneur qu'il vous faſſe voir un prodige, &c.* Dans le troiſieme, le ſaint Abbé ſe plaint de ce qu'au lieu de renoncer à toutes les affaires temporelles pour ne s'occuper que de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, on paſſe ſans piété & ſans recueillement ces ſaints jours, qui deviennent même pour pluſieurs une occaſion de faire éclater leur faſte par la magnificence des habits, & de ſatisfaire leur ſenſualité par des viandes recherchées.

Pourquoi le Fils de Dieu s'eſt fait homme : on célebre ſa naiſſance avec peu de recueillement.

Serm. I. *p.* 717.

n. 2.

n. 5.

Serm. II. *p.* 721.

Serm. III. *p.* 723.

n. 2.

Le quatrieme eſt ſur les deux avénemens de Jeſus-Chriſt & la recherche des vraies vertus ; ſur quoi il exhorte ſes Religieux à faire des réflexions, & en fait lui-même de très-

Trois avenemens de Jeſus-Chriſt : néceſſité de ſa venue.

Serm. IV. p. 726. belles. Dans le cinquieme, qui est une continuation du précédent, il parle d'un avénement de Jesus-Christ, qui tient le milieu entre le premier où il est venu dans la chair & la foiblesse, & le dernier où il viendra dans la gloire & la majesté. Cet avénement, qui tient le milieu, est caché & connu des seuls élus, dont il sauve les ames : il conduit du premier au dernier par l'esprit & la force, *In spiritu & virtute.* Il n'est pas nécessaire de dire, que saint Bernard entend par-là la grace de Jesus-Christ. Le sixieme est sur la même matiere, c'est-à-dire, sur les trois avénemens, & sur la résurrection du corps. Dans le septieme, il fait voir la nécessité de la venue de Jesus-Christ : étant faciles à séduire, lâches pour travailler, foibles pour résister, nous avions besoin de conseil, de secours & de protection ; c'est ce que le Sauveur nous a procuré par son avénement.

Serm. V. p. 728.

Serm. VII. p. 731.

IV. Homélies des louanges de la Vierge.

p. 732.

Ces Sermons sont suivis de quatre Homélies sur les paroles de l'Evangile : *L'Ange Gabriel fut envoyé, &c.* C'est un des premiers ouvrages de saint Bernard, qui le composa dans un temps que la maladie ne lui permettoit pas de suivre les exercices réguliers : il s'y étend beaucoup sur les louanges de la sainte Vierge ; c'est pourquoi il lui donne lui-même ce titre : *Des louanges de la Vierge mere.* En expliquant son texte, saint Benard avance qu'il est dit que l'Ange fut envoyé *de Dieu*, « afin qu'on ne pensât pas que Dieu eût » révélé son dessein à aucun des Esprits bienheureux avant » la sainte Vierge, excepté à l'archange Gabriel » : *Ideo dictum est, A Deo, ne cui vel beatorum spirituum suum Deus, antequam Virgini, revelasse putetur consilium, excepto dumtaxat archangelo Gabrieli.* Quelques-uns trouverent à redire à cette interprétation ; & Hugues de saint Victor en ayant donné avis à saint Bernard, le saint Abbé se justifia en expliquant sa pensée dans la réponse qu'il lui fit, comme nous l'avons rapporté en rendant compte de cette réponse. Dans la premiere Homélie, il loue la sainte Vierge, sur-tout à cause de son humilité, qu'il met beaucoup au-dessus de la virginité ; parce que l'une est de précepte & absolument nécessaire au salut, au lieu que l'autre n'est que de conseil. Il continue dans la seconde, & lui fait l'application de plusieurs textes de l'Ecriture qui sont bien choisis. Dans la troisieme, il explique

p. 2.

Hom. I. p. 733.

Hom. II. p. 736.

Hom. III. p. 743.

explique les paroles de l'Ange à la ſainte Vierge : *Je vous ſalue, ô pleine de graces, le Seigneur eſt avec vous* ; & il en tire le ſujet d'un grand & magnifique éloge. Dans la quatrieme, il acheve d'interpréter le texte de ſaint Luc, en faiſant ſur les paroles de l'Ange & de la ſainte Vierge des réflexions pleines d'onction, & qui conviennent parfaitement à ſon ſujet. On trouve dans les louanges qu'il donne à la ſainte Vierge quelques expreſſions, qui ſemblent ne devoir être employées qu'en parlant de Jeſus-Chriſt ; mais il faut faire attention à ce que dit ſaint Bernard lui-même, que toutes les louanges qu'il donne à la ſainte Mere ſe rapportent à ſon Fils : *Non eſt dubium, quidquid in laudibus Matris proferimus, ad Filium pertinere.*

Hom. IV. *p.* 749

Hom. IV. *n.* I.

Suivent ſix Sermons ſur la veille de Noël. Le texte du premier eſt tiré du martyrologe d'Uſuard, dont toutes, ou preſque toutes les égliſes de France ſe ſervoient alors, & même celle de Rome : *Jeſus-Chriſt, Fils de Dieu, prend naiſſance à Bethléem de Juda.* Le ſecond eſt fait ſur ces paroles du ſecond livre des Paralipomenes, *ch. XX, v.* 17 : *O Juda & Jéruſalem, ne craignez point, demain vous ſortirez, & le Seigneur ſera avec vous.* Nous ſouhaiterions qu'il nous fût poſſible, ou plutôt permis de faire des analyſes ou des extraits de ces Sermons & des ſuivans, qui tous ſont remplis d'excellentes inſtructions ; mais ce feroit paſſer les bornes de notre ouvrage ; c'eſt pourquoi nous nous contenterons de les indiquer, & de faire de temps en temps quelques remarques ſur les endroits qui l'exigeront.

Six Sermons ſur la veille de Noël. *p.* 755 *& ſuiv.*

Cinq Sermons ſur la naiſſance du Sauveur : le premier a pour titre, *Des fontaines du Sauveur* : le ſecond, *Des trois principaux ouvrages de Dieu*, qui ſont la création, la rédemption, la glorification : le troiſieme, *Du lieu, du temps & des circonſtances de la naiſſance de J. C.* le quatrieme, ſur ce qui eſt dit que, *Les Paſteurs trouverent Marie & Joſeph, & l'enfant couché dans une crêche* : le cinquieme, ſur ces paroles de ſaint Paul, *Béni ſoit Dieu, le Pere de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, le Pere des miſéricordes, &c.* Un Sermon ſur les ſaints Innocens, qui porte pour titre : *Des quatre Solemnités continues* ; ſavoir, de la naiſſance du Seigneur, de ſaint Etienne, de ſaint Jean & des Innocens ;

Sermons ſur la naiſſance du Sauveur. *p.* 776 *& ſuiv.*

p. 781.

saint Bernard y attribue à la Circoncision comme au Baptême, d'effacer le péché originel dans les enfans *sans aucun usage de leur propre volonté : Quemadmodum ceteris infantibus tunc quidem Circumcisio, nunc vero Baptismus sine ullo propriæ voluntatis usu sufficit ad salutem.* Mais par-là ce Pere ne méconnoît pas la différence essentielle qu'il y a entre la Circoncision, qui n'opéroit qu'en vertu de la foi des parens de l'enfant ; & le Baptême qui opere son effet par sa propre force, comme tous les autres Sacremens de la nouvelle loi, par la seule vertu que lui donne le sang de J. C. qui l'a institué.

n. 2.

Sermons pour la Circoncision. 788 *& suiv.* *Luc.* II. 21.

Trois Sermons pour le jour de la Circoncision du Seigneur : le premier, sur cette leçon de l'Evangile : *Le huitieme jour, auquel il falloit circoncire l'enfant, étant arrivé, on lui donna le nom de Jesus :* le second, sur ses différens noms : le troisieme, sur le huitieme jour.

Sermons sur l'Epiphanie & le Dimanche suivant. *p.* 795. *Tit* III. 4. II. 2. *p.* 804. *Math.* III. 14. *p.* 805.

Trois Sermons sur l'Epiphanie du Seigneur : le premier, sur ces paroles de l'Apôtre : *La bonté & l'humanité du Sauveur notre Dieu s'est manifestée ;* & sur les trois apparitions de Jesus-Christ : le second, sur les Mages, dont il loue la foi : le troisieme, sur ce qui est dit dans saint Matthieu ; *Où est le Roi des Juifs qui vient de naître ?* Un Sermon sur l'octave de l'Epiphanie, dans lequel il parle de la Circoncision, du Baptême, & de ce que le Seigneur dit à Jean : *Il faut que nous accomplissions ainsi toute justice.* Deux Sermons pour le premier dimanche d'après l'Epiphanie ; l'un sur le miracle fait aux noces de Cana, l'autre sur les noces spirituelles désignées dans l'histoire évangélique.

Sermons pour la Septuagésime. On n'a point de certitude de son salut : la ressemblance avec Jesus-Christ, motif de confiance. *p.* 810. *Jean.* I. *Ep.* V. 18. *n.* 1.

Deux sur le dimanche de la Septuagésime. Dans le premier, expliquant ces paroles de saint Jean : *Quiconque est né de Dieu, ne péche point, mais la naissance qu'il a reçue de Dieu le conserve pur ;* il enseigne que personne ne peut avoir d'assurance qu'il est du nombre des élus & des prédestinés, mais que l'espérance & la confiance nous consolent, de crainte que cette pénible incertitude ne nous tourmente avec trop d'excès. « Il nous a même été donné, ajoute-t-il, » des signes & des indices manifestes du salut ; ensorte qu'il » est indubitable que celui en qui ils se trouvent, est du » nombre des élus, si ces signes persévèrent toujours en lui » : *Certitudinem utique non habemus ; sed spei fiducia consolatur nos, ne dubitationis hujus anxietate penitus cruciemur. Propter hoc*

data sunt signa quædam & indicia manifesta salutis, ut indubitabile sit eum esse de numero electorum, in quo ea signa permanserint. « C'est pour cela que Dieu a voulu que ceux » qu'il a prédestinés eussent la ressemblance de son Fils ; afin » que leur refusant l'assurance, pour les tenir dans la vigi- » lance, ils soient consolés par la confiance. Delà vient » qu'il est nécessaire que nous soyons toujours vigilans, » toujours dans la crainte & le tremblement, & humiliés » sous la main puissante de Dieu : nous pouvons connoître » en partie ce que nous sommes ; mais il est impossible que » nous connoissions ce que nous serons. C'est pourquoi que » celui qui est debout, prenne garde de tomber ; qu'il con- » tinue de retracer en lui les signes du salut, qui sont les » meilleurs témoignages de notre prédestination ». Entre *n. 2.* ces signes qui donnent le plus de confiance & lieu d'espérer, saint Bernard juge qu'il n'y en a pas de plus assuré que celui qui est renfermé dans ces paroles : « Celui qui est » de Dieu, écoute la parole de Dieu » : *Inter ea quæ fiduciam præstant, unum illud maximum est . . Qui ex Deo est, verba Dei audit.*

Sermons sur le Carême. Ancienne discipline de l'Eglise sur le jeûne : il est d'obligation pour tous les Chrétiens.

Sept Sermons sur le Carême. Dans le premier, il explique ce que c'est que *parfumer sa tête & laver son visage.* L'observance du jeûne n'est pas particuliere aux Religieux ; elle leur est commune avec tous ceux qui sont unis par les liens d'une même foi : les membres doivent suivre leur chef ; ainsi c'est une obligation pour tous les Chrétiens d'imiter *p. 814.* Jesus-Christ. Dans le second Sermon sur ces paroles, *Con- p. 816.* *vertissez-vous à moi de tout votre cœur, dans les jeûnes, dans Joel. II. 12.* *les larmes, &c.* il fait une description admirable de la conversion du cœur, & des conditions qu'elle doit avoir pour être véritable. Dans le troisieme, il exhorte ses Religieux *p. 819.* à embrasser courageusement le jeûne du Carême, qui ne doit point leur être pénible, puisque toute l'Eglise l'observe avec eux : *Quod Ecclesia portat universa nobiscum.* « Jusqu'à » présent, dit-il, nous avons jeûné seuls jusqu'à l'heure de » None ; mais maintenant tous jeûneront avec nous jusqu'à » celle de Vêpres, les rois & les princes, le clergé & le » peuple, les nobles & les roturiers, le riche & le » pauvre ». Cela fait voir que l'ancienne discipline de

l'Eglise sur le jeûne, du moins quant à l'heure du repas, étoit encore en vigueur du temps de saint Bernard. Dans le quatrieme, il parle des avantages du jeûne, & de la maniere dont il faut jeûner : *Quo fructu, & quemadmodum oporteat jejunare*. Dans le cinquieme, sur les trois sortes de prieres, *De triplici oratione*, il décrit d'une maniere vive & pathétique les dangers inséparables de cette vie. Dans le sixieme, qui a pour titre, *De l'Oraison Dominicale*, il s'étend principalement sur la troisieme demande, *que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel*. Dans le septieme, *De peregrino, mortuo & crucifixo*, il fait voir que les Chrétiens, & sur-tout les Religieux, doivent être par rapport au monde, comme des voyageurs, des morts, des crucifiés.

p. 820.

p. 822.

p. 824.

p. 826.

Sermons pendant le Carême.

p. 827 & suiv.

Dix-sept Sermons prêchés pendant le Carême vers l'an 1140, sur le Pseaume quatre-vingt-dixieme. Dans la préface, saint Bernard témoigne à ses Religieux les sentimens de compassion qu'il a de leurs peines & de leurs travaux, qu'il avoue être au-dessus des forces humaines, *Suprà vires humanas, ultra naturam*. Il desire de leur donner toutes les consolations & tout le soulagement dont il est capable ; mais diminuer leur pénitence, ce seroit une piété cruelle, qui arracheroit à leur couronne des pierreries qui doivent la rendre précieuse : *Si pœnitentia vestra minuatur miseratione crudeli, paulatim gemmis corona vestra privatur*. Le saint Abbé voulant donc les consoler d'une maniere plus utile, tire de l'Ecriture-Sainte les sujets de consolation qu'il leur propose, & choisit dans cette vue le Pseaume dont le démon se servit pour tenter notre Seigneur, comme étant le plus propre & le plus convenable à son dessein. Chaque verset de ce Pseaume, *Qui habitat*, fait ordinairement la matiere d'un Sermon : ils sont tous d'une grande beauté. Les solides instructions qu'il leur donne sur les vérités les plus importantes de la religion, étoient bien capables de produire en eux l'effet qu'il se proposoit ; sur-tout, ce qu'il dit sur les moyens de résister à la tentation, sur les motifs qui doivent nous engager à faire pénitence, sur les promesses qui y sont attachées, sur la confiance en Dieu, sur sa miséricorde, sur la force de sa grace, &c.

Dans le sixieme Sermon, parlant des tentations de l'Eglise,

il fait une peinture fort triste du Clergé de son temps. « Maintenant, dit-il, nous sommes, à la vérité, en repos du côté des payens & des hérétiques, mais non du côté des faux freres. . . . Tous sont Chrétiens, & cependant presque tous cherchent leurs propres intérêts, & non ceux de Jesus-Christ. Les dignités mêmes de l'Eglise sont devenues l'objet de la cupidité, elles ont passé en trafic & en un commerce de ténebres : on n'y envisage plus le salut des ames, mais le luxe & les richesses. C'est pour cela qu'on se fait couper les cheveux, qu'on fréquente les Eglises, qu'on célebre la Messe, qu'on chante les louanges de Dieu ; c'est pour cela qu'on fait impudemment tous ses efforts pour avoir des Evêchés & des Archidiaconés, afin de dissiper les revenus des Eglises en superfluités & en vaines dépenses. Il ne nous reste plus dans l'état déplorable où nous sommes, qu'à voir l'homme de péché, le fils de perdition, le démon, non-seulement du jour, mais du midi ; qui non-seulement se transfigure en Ange de lumiere, mais qui s'éleve au-dessus de tout, considéré & honoré comme Dieu, &c ». Saint Bernard rappelle ici à ses Religieux, qu'il les a déja entretenus sur le même sujet dans un de ses Sermons sur le Cantique des Cantiques, (qu'il avoit composé en 1138) ; ce qui sert à fixer le temps où ceux dont nous parlons ont été faits. Nous en avons une belle traduction imprimée en 1658 chez Charles Savreux, à la suite de laquelle se trouvent deux Sermons de saint Augustin sur le même Pseaume.

Portrait des Ecclésiastiques du temps de saint Bernard.

p. 836. n. 7.

Trois Sermons pour le Dimanche des Rameaux. Dans le troisieme, le saint Abbé remarque que tout ce que Jesus-Christ a fait est plein de mysteres, mais sur-tout ce qu'il a dit, fait & souffert pendant les cinq derniers jours qu'il a vécu sur la terre, revêtu de notre nature. On voit dans ce sermon quel étoit le vrai sentiment de saint Bernard sur l'état des ames des Justes après leur mort, par ce qu'il dit, que quoique rien ne leur cause du chagrin, elles ne jouissent pas cependant d'une satisfaction parfaite, jusqu'à ce que la résurrection leur procure le repos : on voit, dis-je, que ce qui manque, selon lui, à leur félicité, ou à leur pleine satisfaction, ne consiste qu'en ce que leurs corps ne sont pas réunis à leurs ames, ce qui se fera par la résurrection ;

Sermons pour le Dimanche des Rameaux. Vrai sentiment de S. Bernard sur l'état des ames des Justes après leur mort.

p. 878.

Etsi nihil habeant quod molestet ; nondum tamen totum habent quod delectet , donec requiem resurrectio , donec sabbatum pascha sequatur.

Sermon pour le Mercredi de la Semaine-Sainte.
p. 884.

Un Sermon sur le mercredi de la Semaine-Sainte , très-instructif pour exciter à la reconnoissance envers Dieu , & à profiter des avantages que Jesus-Christ nous a procurés par ses souffrances & sa mort.

Sermon de la Cêne. Vertu du lavement des pieds : pourquoi nous ne sommes point exempts des fautes vénielles : Dieu les pardonne facilement.
p. 890.

Un Sermon de la Cêne , *sur le Baptême* , *sur le Sacrement de l'Autel*, *&* *le lavement des piés.* Ils ne faut pas croire que saint Bernard ait regardé le lavement des piés comme un Sacrement semblable à ceux de l'Eucharistie & du Baptême, quoiqu'il les joigne ensemble , & qu'il semble leur attribuer la même vertu. Le saint Abbé , en parlant de la sorte , prend le terme de Sacrement d'une maniere générale , comme le remarque D. Mabillon, qui comprend non-seulement les Sacremens de la nouvelle loi tels que le Baptême & l'Eucharistie , mais aussi les choses sacramentales. C'est pourquoi il n'attribue pas au lavement des piés la vertu d'effacer les péchés graves , *peccata gravia* , c'est-à-dire , les péchés mortels , comme au Sacrement de Baptême ; mais seulement les péchés véniels , c'est-à-dire , ceux qui ne vont pas à la mort , & que nous ne pouvons éviter en-
p. 892. *n.* 4. tiérement dans cette vie : *Et unde scimus quia ad diluenda peccata , quæ non sunt ad mortem , & a quibus planè cavere non possumus ante mortem , ablutio ista pertineat ? Ex eo planè quod offerenti manus & caput pariter ad abluendum, responsum est : Qui lotus est , non indiget nisi ut pedes lavet.* On ne peut être sauvé avec ces péchés , & ils ne peuvent être effacés
n. 5. que par Jesus-Christ ; néanmoins il ne faut pas pour cela se livrer à une trop grande inquiétude : Dieu les pardonne facilement , si nous les reconnoissons. Dans ces péchés qui sont inévitables , la négligence & la crainte excessive peuvent nous rendre coupables ; c'est pour cela que le Sauveur veut , dans l'oraison dont il nous a donné le modele , que nous priions tous les jours pour en obtenir le pardon. « Car de même que Jesus-Christ , en nous délivrant de la » condamnation que nous avons encourue , a néanmoins » permis pour nous humilier que nous fussions vivement » tourmentés par la concupiscence , afin que nous sentions » ce que la grace opere en nous, & que nous implorions son

» ſecours ; ainſi c'eſt par l'effet d'une pieuſe diſpenſation de » ſa part que nous ne ſommes pas entiérement exempts de » ces moindres péchés, afin que nous ſoyons convaincus » que ce n'eſt point par nos propres forces que nous évitons » les plus grands, puiſque nous ne pouvons pas même » éviter les moindres ; & qu'ainſi nous ſoyons toujours ſur » nos gardes pour ne pas perdre ſa grace, que nous éprou- » vons nous être ſi néceſſaire ». On voit dans ce Sermon, n. 2. que c'étoit alors la coutume de donner à un Chanoine l'inveſtiture avec le livre, à un Abbé avec la croſſe, & à un Evêque avec la croſſe & l'anneau : on peut encore y remarquer l'uſage de donner le Baptême par la triple immerſion ; & enfin que ſaint Bernard a cru que la Circonciſion remettoit le péché originel, dans le même ſens, ſans doute, que nous avons expliqué ci-deſſus page 330.

Un Sermon pour le ſaint jour de Pâques, ſur les ſept ſceaux que l'Agneau a rompus : deux autres Sermons ſur le temps de la Réſurrection : deux ſur l'octave de Pâques : un fort court ſur les Rogations.

Sermons pour le jour & le temps de Pâques. p. 892. p. 899. p. 905.

Cinq Sermons ſur l'Aſcenſion de notre Seigneur : dans le quatrieme, ſaint Bernard parle avec force contre l'ambition des hommes qui cherchent toujours à s'élever ; les uns voulant dominer, les autres voulant l'emporter par la ſcience, par l'habileté dans les arts. On voit aujourd'hui, dit-il, une multitude d'enfans d'Adam ſe livrer à cette concupiſcence, ou au deſir de cette ſcience qui enfle, comme s'ils ne ſavoient pas que ç'a été la cauſe de la chûte de leur premier pere, & la ruine de ſa poſtérité. « Ignorez- » vous, s'écrie le ſaint Abbé, que Dieu a choiſi les moins » ſages ſelon le monde, pour confondre les ſages ; qu'il » a choiſi les foibles ſelon le monde, pour confondre les » puiſſans ? Rien n'eſt-il capable de nous arrêter ; ni les me- » naces d'un Dieu, qui doit confondre la ſageſſe des ſages, » & réprouver la prudence des prudens ; ni l'exemple de » notre pere, ni notre propre ſentiment, ni l'expérience » de la dure néceſſité à laquelle un deſir déréglé de la » ſcience nous a aſſujettis ? ... C'eſt-là la montagne où » montoit celui qui a voulu être ſemblable à Dieu ; c'eſt » celle que ſes enfans ne ceſſent d'élever, n'y ayant rien de » ſi vil qu'ils n'employent à ſe former une montagne de

Sermons ſur l'Aſcenſion. Ambition de ceux qui veulent l'emporter ſur les autres par la ſcience. p. 910. p. 919. n. 4.

I. Cor. 1. 27.

» ſcience » : *Nihil invenientes tam vile, unde non velint montem elevare ſcientiæ. Videas alium litterarum, alium mundialis curæ, iſtum placitationum diſplicentium Deo, illum ſervilis cujuſlibet artis tam vehementer affectare ſcientiam, ut laborem non reputet, tantummodo ut poſſit aliquibus doctior reputari.*

Sermons pour le jour de la Pentecôte. Effets de la deſcente du Saint-Eſprit.

p. 928.
Serm. I. n. 5.

Trois Sermons pour le jour de la Pentecôte, qui tous renferment d'excellentes inſtructions; il y explique les effets que le Saint-Eſprit produiſit dans les Apôtres, & ceux qu'il opére encore dans les hommes : il les avertit, il les inſtruit, il les touche & les applique à la bonne œuvre, en aidant leur foibleſſe, & en répandant dans leur cœur la charité qui eſt la bonne volonté : *Non ſolum moneri & doceri, verùm etiam moveri & affici ad bonum neceſſe eſt ab eo utique Spiritu, qui adjuvat infirmitatem noſtram, & per quem in cordibus noſtris diffunditur caritas, quæ eſt bona voluntas.*

Serm. II. n. 6.

C'eſt lui qui nous donne le gage du ſalut, la force de la vie, la lumiere de la ſcience : le gage du ſalut, par les ſignes de la prédeſtination qu'il imprime dans le cœur; la force de la vie, en rendant non-ſeulement poſſible par la grace, mais même facile ce qui étoit impoſſible à la nature; la lumiere de la ſcience, qui nous apprend que lorſque nous avons fait tout ce qu'il faut faire, nous ne devons nous regarder que comme des ſerviteurs inutiles, en attribuant tout le bien que nous voyons en nous à celui de qui il vient, & ſans lequel nous ne pouvons pas même commencer la plus petite choſe, bien loin de pouvoir l'achever, & ſans lequel nous ne pouvons abſolument rien : *Ut cùm omnia bene feceris, te ſervum inutilem reputes; & quidquid boni in te inveneris, illi tribuas, a quo omne bonum; & ſine quo non parum aliquid, ſed nihil omnino potes incipere, ne perficere dicam.*

Sermon pour le quatrieme Dimanche après la Pentecôte.

p. 936.

Un Sermon pour le quatrieme Dimanche après la Pentecôte, ſur David & Goliat; ce Sermon ſe trouve, dans quelques manuſcrits, à la ſuite de ceux de Nicolas de Clairvaux, dédiés à Henri, comte de Troyes; mais dans beaucoup d'autres bons manuſcrits, il eſt attribué à ſaint Bernard.

Sermons pour

Trois Sermons pour le ſixieme Dimanche après la Pentecôte

Pentecôte : dans le premier, saint Bernard dit que l'Evangile est écrit pour être lu : *Evangelium ob hoc scriptum est, ut legatur*... qu'il est un miroir fidele de la vérité, qui ne flatte & ne trompe personne : *Evangelium, speculum veritatis, nemini blanditur, neminem seducit*. Dans le second, il parle des miséricordes du Seigneur, & contre l'ingratitude, qu'il appelle l'ennemie de la grace & du salut. Rien ne déplaît tant à Dieu que ce vice, sur-tout dans les enfans de la grace, & les pécheurs convertis : *Nihil ita displicet Deo, præsertim in filiis gratiæ, in hominibus conversionis, quemadmodum ingratitudo*. On voit dans ce Sermon, & dans le suivant sur le même sujet & prêché le même jour, combien le saint Abbé étoit éloigné du vice qu'il y combat.

le quatrieme Dimanche après la Pentecôte. Pourquoi l'Evangile doit être lu : l'ingratitude ennemie de la grace & du salut.

p. 938. *n.* 1.

p. 939. *n.* 1.

Cinq Sermons pour le premier Dimanche de Novembre, sur les paroles d'Isaie : *J'ai vu le Seigneur assis sur un trône, &c.* Dans la plupart des manuscrits, le second, le troisieme & le quatrieme Sermons sont joints ensemble & n'en font qu'un, & le cinquieme manque presque entiérement ; mais il se trouve dans les manuscrits de Colbert & des Blancs-Manteaux. Saint Bernard explique d'une maniere allégorique la vision d'Isaie, dans ces cinq discours. Dans le quatrieme, il déclare que rien ne lui appartient dans le commencement & la fin de la prédestination ; que l'un & l'autre viennent de la grace seule, sans qu'il y ait aucune part ; mais qu'il n'en est pas de même de la justification, à laquelle il coopére : *Itaque initium meum solius gratiæ est, & non habeo quid mihi in prædestinatione attribuam, sive vocatione. Non sic sanè ab opere justificationis alienus sum : operatur & illud gratia, sed planè mecum..... Porro consummatio quidem & ipsa solius gratiæ est ; nec est mihi in hac parte, vel cum ea, sive in ea gloriari, quasi coadjutor videar, aut cooperator.*

Sermons pour le premier Dimanche de Novembre. La prédestination vient uniquement de la grace : on coopére à la justification.

p. 943.

Serm. IV. *n.* 4.

p. 949.

Sermons sur les Saints : les deux premiers sont pour la Conversion de saint Paul, arrivée dans le temps qu'il persécutoit cruellement les Disciples de Jesus-Christ. Saint Bernard en prend occasion de parler des persécutions auxquelles les Chrétiens sont toujours exposés, sur-tout par les mauvais exemples. « Le temps de la persécution sem» bloit être passé, dit-il, mais il ne l'est jamais pour un

Sermons pour la Conversion de saint Paul. Les Chrétiens toujours exposés à la persécution : quelle est celle qu'on fait à Jesus-Christ.

p. 955.

Serm. I.

n. 3. » Chrétien, & pour Jesus-Christ même : ce qu'il y a de » plus triste, c'est que Jesus-Christ est persécuté par ceux » mêmes qui portent le nom de Chrétiens. Oui, Seigneur, » ce sont vos amis mêmes & vos proches, qui se sont éle- » vés contre vous. Tout le peuple Chrétien, depuis le plus » petit jusqu'au plus grand, s'est ligué contre vous. L'ini-
Dan. XIII. 5. » quité est sortie des Vieillards, qui étoient juges, » & de vos Vicaires, qui sembloient conduire le peuple. . . » Hélas! hélas! Seigneur mon Dieu, ceux qui sont à la » tête des persécuteurs, sont ceux-là mêmes qui remplissent » les premieres places. Ils occupent la citadelle de Sion, » ils se sont rendus maîtres de toutes ses fortifications, ensorte » qu'ils exercent librement leur tyrannie sur la ville & la » réduisent en cendres ». Mais ce que le saint Abbé déplore le plus, c'est qu'on regarde les saints Ordres comme un moyen de satisfaire la cupidité, & que le salut des ames est la chose à laquelle on pense le moins ; c'est selon saint Bernard la plus cruelle persécution qu'on puisse faire à Jesus-Christ : *An vero Salvatori animarum gravior ulla esse poterat persecutio ?* « Jesus-Christ le voit, dit-il, & il se » tait; le Sauveur souffre ces choses, & il les dissimule : nous » devons donc aussi les dissimuler nous-mêmes & nous taire, » sur-tout à l'égard de nos Prélats, les maîtres des Egli- » ses. Ils le desirent, afin d'éviter, quant à présent, les juge- » mens des hommes, & ils s'attirent par-là le jugement » sévere qu'éprouveront ceux qui commandent, parce que » les puissans seront puissamment tourmentés » : *Hæc videt Christus, & silet ; hæc Salvator patitur, & dissimulat. Propterea dissimulemus & nos quoque necesse est, & sileamus interim, maximèque de Prælatis nostris, magistris Ecclesiarum. Sic nimirum, sic placet & ipsis, ut evadant nunc humana judicia, veniatque semel judicium grave his qui præsunt, & potentes patiantur tormenta potenter.*

Sermons pour la fête de la Purification.

Trois Sermons pour la fête de la Purification de la sainte Vierge. Nous remarquerons dans le second, que les cierges que l'on portoit à la procession, étoient allumés d'un
p. 959.
p. 961. n. 1.
feu béni par le Prêtre : *Nec quolibet igne, sed qui prius in Ecclesia sacerdotali benedictione fuerit consecratus.* Ce n'étoit point l'usage dans l'Ordre de Cîteaux de faire des proces-

ſions dans les grandes ſolemnités : *Præter ceterarum conſuetudinem ſolemnitatum, acturi ſumus proceſſionem.* Abélard, dans ſa cinquieme lettre, fait un reproche à ſaint Bernard ſur ce ſujet.

Deux Sermons pour la fête de ſaint Victor : ils ſont l'un & l'autre très-édifians, mais on y trouve peu de choſes ſur la vie & les actions du Saint. Un Sermon ſur ſaint Benoît.

Sermons pour les fêtes de ſaint Victor & de ſaint Benoît.

Trois Sermons ſur la fête de l'Annonciation de la bienheureuſe Vierge Marie, dont le troiſieme a été prêché le ſamedi de la troiſieme ſemaine de Carême, de l'année 1150, jour auquel l'Annonciation tomboit.

p. 963.
p. 967.
Sermons pour le jour de l'Annonciation.

Un Sermon ſur la Nativité de ſaint Jean-Baptiſte : c'eſt un vrai panégyrique, très-bien fait, & dans lequel ſaint Bernard n'oublie aucun des traits rapportés dans l'Ecriture, qui peuvent relever la ſainteté éminente du Précurſeur de Jeſus-Chriſt.

p. 971.
Sermon ſur la Nativité de ſaint Jean-Baptiſte.
p. 983.

Un Sermon pour la vigile des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, qui peut être regardé comme une très-belle inſtruction ſur la maniere dont on ſe doit préparer à célébrer la fête des Saints : ce Sermon eſt ſuivi de trois autres ſur les deux mêmes ſaints Apôtres, dont il dit peu de choſes, ſi ce n'eſt dans le troiſieme, où il rapporte quelques traits de leur vie.

Sermons pour la veille & le jour de ſaint Pierre & ſaint Paul.
p. 987.
p. 988.

Quatre Sermons ſur l'Aſſomption de la bienheureuſe Vierge Marie : un autre, pour le Dimanche dans l'Octave de la fête, & un pour le jour de ſa Nativité. Ils ſont tous remplis d'éloges qui conviennent à une créature ſi ſainte & ſi parfaite, & mêlés d'excellens principes de morale. Dans le ſecond, il dit que ſi la ſainte Vierge a contracté le péché originel, la piété chrétienne ne permet pas de croire qu'elle ait été moins ſanctifiée dans le ſein de ſa mere que Jérémie, ni qu'elle n'ait pas été remplie du Saint-Eſprit plus abondamment que ſaint Jean : *Quod ſi originalem a parentibus traxit maculam ; ſed minus a Jeremia ſanctificatam in utero, aut non magis a Joanne Spiritu-Sancto repletam credere prohibet pietas Chriſtiana.* Car, dit ſaint Bernard, on ne célébreroit pas la fête de la naiſſance de la ſainte Vierge, ſi elle n'étoit née ſainte : *Nec enim feſtis laudibus naſcens honoraretur, ſi non ſancta naſceretur.* Dans le quatrieme

Sermons ſur l'Aſſomption & la Nativité de la ſainte Vierge. La ſainte Vierge ſanctifiée dans le ſein de ſa Mere : effets de la grace dans le cœur des élus.
p. 995.
Serm. II. *in Aſſ. n.* 8. *p.* 999.

Sermon, le saint Abbé entre dans un grand détail des actions & des vertus de la sainte Vierge. En louant son amour pour le silence, il remarque que dans le texte des quatre Evangiles on ne voit pas qu'elle ait parlé plus de quatre fois. Comparant l'humilité de la sainte Vierge avec cette foi héroïque, par laquelle elle crut que Dieu l'avoit choisie pour être la vraie Mere d'un Dieu fait homme, il fait à ce sujet une belle réflexion : « C'est, dit-il, la prérogative & l'effet de la grace de Dieu dans le cœur des élus, » d'être humbles sans pusillanimité, & magnanimes sans » arrogance : l'humilité & la grandeur d'ame conspirent » ensemble de telle sorte, que non-seulement la grandeur » d'ame ne donne point entrée à l'orgueil, mais même que » l'humilité s'accroît, & que l'on a encore plus de crainte de » Dieu & plus de reconnoissance de ses bienfaits : de même » aussi, bien loin que l'humilité affoiblisse la grandeur d'a- » me & inspire la pusillanimité, moins on présume de soi- » même pour les plus petites choses, plus on a de confiance » dans le secours de Dieu pour les plus grandes » : *Agit hoc nimirum in cordibus electorum gratiæ prærogativa divinæ, ut eos nec humilitas pusillanimes faciat, nec magnanimitas arrogantes; magis autem cooperentur sibi, ut non solum nulla ex magnanimitate subintret elatio, sed hinc maximè provehatur humilitas : ut inveniantur eo amplius timorati, & largitori munerum non ingrati; ac vicissim ex occasione humilitatis pusillanimitas nulla subrepat : sed quominus de sua quisque vel in minimis præsumere consuevit, eo amplius etiam in magnis quibusque de divina virtute confidat.*

p. 1010. n. 10.

p. 1011. n. 12.

Sermons pour le jour de saint Michel.

p. 1019.

p. 1021.

Deux Sermons pour la fête de saint Michel, qui se célèbre le 29 de Septembre. Dans le premier, il parle du ministere des Anges à notre égard, & du respect que nous devons avoir pour eux. Dans le second, il fait voir combien est grand le crime de ceux qui causent des scandales, des schismes & des divisions, sur-tout dans les Communautés religieuses.

Sermons pour la fête de tous les Saints. Félicité actuelle des Saints: leur félicité future.

Cinq Sermons pour la fête de tous les Saints : dans le second, qui a pour titre, *De l'état des Saints avant la Résurrection*, il entreprend d'expliquer, conformément à l'Ecriture, quelle est la félicité dont les Saints jouissent dès

à préſent, & quelle ſera celle dont ils jouiront après la réſurrection. Il y enſeigne que les Saints, après avoir terminé leur carriere, ſont dans la joie par rapport à l'eſprit, en attendant le jour qu'ils entreront dans la joie du Seigneur, qui s'étendra au corps (a) : juſqu'à ce jour, la lumiere de la face du Seigneur leur eſt voilée (b); enſorte que leur joie, quoique très-grande, n'eſt pas pleine, & qu'elle ne le ſera que lorſque le Seigneur leur découvrira la lumiere de ſon viſage, qui eſt encore ſcellée pour eux. Horſtius prétend que le ſentiment de ſaint Bernard n'eſt point différent de celui de ſaint Auguſtin, & que ce Saint, en parlant ainſi, ne veut point dire que les ames des Saints ſont privées de la vue de Dieu, mais ſeulement qu'elles ne le voyent pas auſſi parfaitement qu'elles le verront quand elles ſeront réunies à leurs corps. Ce qui eſt certain, c'eſt que ſaint Bernard enſeigne très-clairement ailleurs, que les ames des juſtes jouiſſent de la vue de Dieu auſſitôt après la mort. « C'eſt-là, c'eſt-là, dit-il, ô très-doux Jeſus, que » chaque Saint, auſſitôt qu'il eſt délivré de ce monde cor» rompu, eſt comblé de joie par la vue de votre viſage » : *Ibi, ibi, benigniſſime Jeſu, ibi ſtatim, ut de hoc ſæculo nequam Sanctus quiſque eripitur, adimpletur lætitia cum vultu tuo.* Nous pourrions citer beaucoup d'autres endroits des écrits de ſaint Bernard, en particulier la lettre deux cent ſoixante-ſixieme à l'abbé Suger, qu'il lui écrivit dans ſa derniere maladie; le chapitre premier du cinquieme Livre de la Conſidération, &c. qui font voir qu'il a cru que les ames des Juſtes jouiſſent de la vue de Dieu auſſitôt qu'elles ſont ſéparées de leurs corps. Mais il eſt certain auſſi qu'il a penſé que leur félicité ne ſeroit parfaite & conſommée qu'après la Réſurrection générale : *Neque enim præſtari decet integram beatitudinem, donec ſit homo integer cui detur.* C'eſt ainſi qu'il faut encore entendre ce qu'il dit

p. 1023. *p.* 1030. *n.* 1. *n.* 4.

App. p. cx.

Lett. XCVIII. *n.* 7. *p.* 104.

Serm. III. *n.* 3. *p.* 1033.

(a) *Jam conſummato militiæ tempore gaudium habent Sancti etiam in ſpiritu ſuo, donec adveniat dies illa, quâ introire mereantur in gaudium Domini ſui, gaudium habituri & in ipſo corpore ſuo.*

(b) *Adhuc ergo ſignatum eſt ſuper eos lumen vultûs dominici; & licet non plenam, habent tamen lætitiam multam in corde ſuo, donec veniat dies illa, qua implebit eos lætitia cum vultu ſuo.*

fur ce fujet, dans le troifieme Sermon, *Comment les ames*
Serm. IV. n. 1. *des Saints feront fans tache ni ride*; & dans le quatrieme:
p. 1035. *Du fein d'Abraham & de l'autel fous lequel faint Jean a entendu les ames des Saints.* Il faut bien remarquer que faint Bernard ne prétend obliger perfonne à fuivre fon fentiment, & qu'il ne le donne que comme une opinion: *Sine præjudicio fanè, fi cui fortè aliter fuerit revelatum.*

Sermons pour la fête de différens Saints.

p. 1043. p. 1049. Deux Sermons fur la mort de l'évêque Malachie, dont il fait un éloge parfait; un fur faint Martin, prêché en préfence de plufieurs perfonnes refpectables, qui étoient venues à Clairvaux pour voir le faint Abbé & fa Communauté, & pour entendre quelques-unes de fes inftructions.
p. 1055. Un pour la fête de faint Clément, pape & martyr; un
p. 1058. pour la vigile de faint André, Apôtre; deux pour la fête de
p. 1060. ce faint Apôtre; un fur la mort de Dom Humbert, moine
p. 1066. de Clairvaux. Cet Humbert eft vraifemblablement l'abbé d'Igny de ce nom, à qui faint Bernard écrivit la lettre cent quarante-unieme, pour le reprendre de ce qu'il avoit quitté le gouvernement de cette Abbaye.

Sermons fur la Dédicace de l'Eglife.

p. 1070. Six Sermons fur la Dédicace de l'Eglife; le premier furtout eft très-édifiant & très-inftructif, par la maniere dont il explique les cérémonies de la dédicace de l'Eglife, en appliquant ce qui fe pratique à l'égard des Temples matériels, aux Temples fpirituels, aux Temples vivans du Saint-Efprit, qui font les pierres vivantes dont Dieu bâtit la célefte Jérufalem.
p. 1072. Il fait voir dans le fecond, qui eft une fuite du premier, quelle doit être l'union des pierres vivantes de la maifon de Dieu.
p. 1074. Dans le troifieme, il exhorte fes Religieux à combattre courageufement contre les ennemis de la maifon de Dieu, pour la conferver dans l'état où chacun l'a trouvée.
p. 1075. Dans le quatrieme, il fait voir la fainteté de nos Eglifes, par les prieres & les lectures faintes qui s'y font, & les autres bonnes œuvres auxquelles elles font deftinées; par la préfence des Anges, qui quoique nous ne les appercevions pas, y protégent ceux qui viennent invoquer le nom du Seigneur. Le cinquieme eft fur la double confidération de foi-même, pour mériter de devenir le Temple de Dieu. Le fixieme, fur le refpect dû aux lieux faints.

Suivent cent ving-cinq Sermons ſur divers ſujets. Le premier ſur l'illuſion & la briéveté de la vie préſente : le ſecond ſur l'obéiſſance, la patience & la ſageſſe ; ou ſur la néceſſité de ſe connoître ſoi-même : le troiſieme, ſur le Cantique du roi Ezéchias : le quatrieme, de l'obligation de chercher Dieu, & du triple lien qui nous unit à lui : le cinquieme, ſur ces paroles d'Habacuc : *Je me tiendrai en ſentinelle dans le lieu où j'ai été placé.* Le ſixieme ſe trouve à la ſuite de ceux de Nicolas de Clairvaux ; il n'eſt pas indigne de ſaint Bernard, dit D. Mabillon : il a paru pour la premiere fois ſous le nom de ſaint Bernard dans l'édition de Rouen, ſans date. Le ſeptieme, ſur ces paroles de l'Apôtre : *Que celui qui ſe glorifie, ſe glorifie dans le Seigneur*, eſt à la ſuite de ceux de Nicolas ; mais mal-à-propos, puiſqu'il ſe trouve, ainſi que le précédent, dans tous les manuſcrits & imprimés parmi les Sermons de ſaint Bernard. Le huitieme, ſur les diverſes affections ou états, ſelon leſquels l'ame eſt ſoumiſe à Dieu, eſt attribué à Guerric, abbé d'Igny, dans la bibliotheque des Peres ; néanmoins il n'eſt point parmi les Sermons de cet Abbé dans le manuſcrit de Cologne ; au contraire tous les manuſcrits & imprimés le donnent à ſaint Bernard, ainſi que l'Auteur du livre des Fleurs. Le neuvieme, ſur ces paroles de l'Apôtre : *Les perfections inviſibles de Dieu ſont devenues viſibles, &c.* Le dixieme, de la vie, & des cinq ſens de l'ame : la vie de l'ame, c'eſt la vérité ; ſon ſentiment, c'eſt la charité : *Eſt ergo animæ vita, veritas ; ſenſus, caritas.* Le onzieme, du double Baptême & du renoncement à ſa propre volonté : il entend par les deux Baptêmes, le Sacrement par lequel nous devenons enfans de Dieu & de l'Egliſe ; & la profeſſion religieuſe par laquelle, en renonçant à notre propre volonté, nous ſommes délivrés de l'empire du démon, auquel nous nous étions aſſujettis par de nouveaux péchés commis depuis le Baptême. Le douzieme, ſur ces paroles de l'Eccléſiaſtique : *Souvenez-vous dans toutes vos actions de votre derniere fin, & vous ne pécherez jamais.* Le treizieme, de la triple miſéricorde : le quatorzieme, des ſept dons du Saint-Eſprit contre ſept vices : le quinzieme, de la recherche de la ſageſſe, qui doit faire toute notre occupation dans cette vie : le

Sermons ſur divers ſujets. p. 1085 = 1238.

I. Cor. I. 31.

Rom. I. 20.

p. 1106.

Eccleſ. VII. 40.

seizieme, de trois sortes de biens, (de la nature, de la grace & de la gloire) & de la vigilance sur ses pensées : le
p. 1118. dix-septieme, de la triple garde, de la main, de la langue & du cœur ; c'est une excellente instruction sur ce sujet :
Rom. XIV. 17. le dix-huitieme, sur ces paroles de saint Paul : *Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire & le manger* : le dix-neuvieme, sur le même sujet : le vingtieme, sur ces paroles
Luc. XVIII. 14. de notre Seigneur : *Quiconque s'éleve, sera abaissé ; & quiconque s'abaisse, sera élevé.* Le vingt-unieme, sur ces paroles de la sagesse : *Le Seigneur a conduit le juste par des voies droites.* Il est quelque part attribué à Nicolas de Clairvaux ; néanmoins comme il n'est pas parmi les dix-neuf que Nicolas a adressés à Henri, comte de Troyes, D. Mabillon est porté à croire qu'il appartient à saint Bernard. Le vingt-deuxieme,
p. 1127. des quatre sortes de dettes : nous devons notre vie à Jesus-
n. 5. Christ, qui a donné la sienne pour nous ; nous sommes redevables pour nos péchés passés, qui exigent une vie nouvelle & de dignes fruits de pénitence ; nous aspirons à la gloire éternelle, & tout ce que nous pouvons faire pour l'acquérir ne peut lui être comparé ; enfin nous devons notre être & tout ce que nous sommes à celui qui nous a
p. 1130. créés : *Totum ergo quod es, illi debes, a quo totum habes.*
n. 9. Qui pourroit après cela se plaindre des jeûnes, des veilles & autres austérités ?

p. 1130. Le vingt-troisieme Sermon, sur le discernement des esprits, est très-important par les instructions que le saint Abbé y donne, pour discerner les pieges du démon & y
p. 1133. résister. Dans le vingt-quatrieme, sur la grande utilité de la parole de Dieu, saint Bernard reprend le sujet du Sermon précédent, puis il explique ce texte de saint Luc :
Luc. XI. 28. *Bienheureux ceux qui écoutent la parole de Dieu, & la mettent en pratique.* « D'abord, dit-il, la voix de Dieu trouble & » effraie ; mais si on ne détourne pas l'oreille, elle vivifie, » elle échauffe, elle éclaire, elle purifie ». Ce Sermon est plus ample dans le manuscrit de saint Evroul que dans les imprimés, & même differe en quelques choses. Le vingt-
I. Tim. II. I. cinquieme est sur ces paroles de saint Paul : *Je vous conjure donc, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prieres, des vœux, des actions de graces.* Il y traite de la

la priere, relativement aux quatre diſpoſitions où le pécheur ſe trouve pour l'ordinaire : venant à celle que peut faire celui qui eſt rentré en grace avec Dieu, peut-être, dit-il, demanderez-vous comment vous pouvez ſavoir ſi vos péchés vous ſont remis. A cela il répond que Dieu, pour conſerver le pécheur dans l'humilité, régle les choſes de telle maniere, que plus il avance dans la piété, moins il croit avoir fait de progrès ([a]); & que même, quand il ſeroit arrivé au dernier degré, il ſe croiroit encore au premier. Le ſaint Abbé donne enſuite au pécheur des marques, auxquelles il peut connoître qu'il a obtenu ſa guériſon. Ces marques ſont : s'il ſe leve par le deſir des biens éternels, & s'il porte ſon lit comme le paralytique, c'eſt-à-dire, s'il renonce à tous les plaiſirs de la vie ; ſi le corps eſt aſſujetti à l'ame, enſorte que loin de ſuivre ſes deſirs, elle l'entraîne & le conduiſe où elle veut ; s'il marche, oubliant ce qui eſt derriere lui, avançant toujours vers ce qui eſt devant lui, par un deſir ſincere de faire du progrès ; ce ſont là les marques de la guériſon : *Curatum te eſſe non dubites.* Il y a dans ce diſcours d'excellentes inſtructions ſur la priere, touchant ce que nous devons demander & la maniere dont il le faut demander.

p. 1135. *n.* 4.

Le Sermon vingt-ſixieme, ſur la néceſſité de ſoumettre notre volonté à celle de Dieu : le vingt-ſeptieme, contre l'ingratitude qu'il appelle *peſſimum vitium.* Le vingt-huitieme, ſur ces paroles du livre de Job, *Après vous avoir affligé ſix fois, il vous délivrera*, eſt placé parmi les Sermons de Guerric dans la bibliotheque des Peres ; mais puiſqu'il ne ſe trouve pas dans le manuſcrit de Cologne avec les autres Sermons de cet Abbé, & que l'auteur des Fleurs l'attribue à ſaint Bernard, il faut laiſſer notre ſaint Abbé en poſſeſſion de ce diſcours, qui eſt éloquent, ſolide & touchant. Le vingt-neuvieme eſt ſur le triple amour de Dieu, ſavoir, l'amour tendre, ou affectueux, qui exclut la concupiſcence de la

p. 1139. *Job.* XV. 19.

([a]) *Sic nimirum conſervandæ humilitatis gratia, divina ſolet pietas ordinare ; ut quanto quiſque plus proficit, eo minus ſe reputet profeciſſe. Nam & uſque ad ſupremum exercitii ſpiritualis gradum, ſi quis eo uſque pervenerit, aliquid ei de primi gradûs imperfectione relinquitur, ut vix ſibi primum videatur adeptus.*

chair ; l'amour prudent, qui bannit la curiosité ; & l'amour fort, qui chasse l'ambition. Le trentieme a pour titre, *Du bois, du foin, & de la paille* : il est dans sa briéveté très-instructif pour des Religieux, auxquels saint Bernard fait voir qu'il n'y a aucun endroit où l'on puisse être dans une parfaite assurance ; puisque l'Ange est tombé dans le ciel, Adam dans le paradis terrestre, & Judas dans la compagnie du Sauveur. Le trente-unieme, du soin avec lequel il faut veiller sur ses pensées : le trente-deuxieme, du triple jugement, savoir, le jugement propre d'un chacun, celui des hommes & celui de Dieu : le trente-troisieme, sur ce verset du vingt-troisieme Pseaume : *Qui est-ce qui montera sur la montagne du Seigneur?* Le trente-quatrieme est sur ces paroles d'Origene : *Mon Sauveur pleure encore à présent mes péchés, & il est dans la tristesse, tant que nous persévérons dans l'erreur.* Ces paroles avoient été lues dans une Homélie : saint Bernard craignant qu'elles ne fissent quelque mauvaise impression sur l'esprit de ses Religieux, leur fit un discours à ce sujet, dans lequel il fait voir que Jesus-Christ ne peut avoir aucun sentiment de douleur & de tristesse, ni même les Bienheureux. A l'égard d'Origene, le saint Abbé dit qu'il ne doit pas passer sous silence, que cet Auteur a enseigné quelques erreurs contre la foi, *contra fidem nonnulla scripsisse*, selon le témoignage des Peres, qui nous avertissent même de lire ses ouvrages avec précaution.

p. 1155. Le trente-cinquieme, sur les trois Ordres de l'Eglise, a été prononcé dans le Chapitre en présence des Peres : les supérieurs & les inférieurs trouveront dans ce discours de
p. 1158. quoi s'instruire & s'édifier. Le trente-sixieme, sur l'élévation & la bassesse du cœur, apprend comment il faut supporter les foibles & profiter de l'exemple des forts en les imitant. Le trente-septieme, sur le verset six du vingt-troisieme Pseaume : *Telle est la race de ceux qui cherchent le Seigneur, &c.* paroît avoir été fait au retour d'un long voyage ; car dès le commencement S. Bern. témoigne à ses Religieux le desir qu'il
p. 1163. avoit eu de se réunir à eux, & la joie qu'il ressent. Dans le trente-huitieme, sur ces paroles de S. Paul, *Tout coopere au bien de ceux qui aiment Dieu*, il rassure ses Religieux contre le découragement que pouvoient leur inspirer les défauts & les foi-

blesses inséparables de la vie présente : dans le trente-neuvieme, fait au temps des travaux de la moisson, ainsi que les deux précédens, saint Bernard instruit ses Religieux de la maniere dont ils doivent supporter ces fatigues, afin d'en tirer des avantages spirituels. p. 1164.

Les deux Sermons suivans, le quarantieme, *Des sept degrés de la confession*, & le quarante-unieme, sur la *vertu d'obéissance & ses sept degrés*, ont été publiés pour la premiere fois dans l'édition de Lyon de l'an 1514, mais non dans la classe de ceux qui sont véritablement de saint Bernard; néanmoins, comme ils se trouvent dans le manuscrit du Vatican parmi les Sermons *de diversis*, & que tous les deux sont terminés par la conclusion familiaire au saint Abbé de Clairvaux, D. Mabillon n'a pas fait difficulté de les placer avec ses véritables productions. Le quarante-deuxieme, a une grande ressemblance avec le Sermon de saint Nicolas, qui se trouve dans le tome cinquieme : ce sont non-seulement les mêmes idées, mais souvent les mêmes phrases; ensorte que l'un paroît copié sur l'autre. p. 1165.

Tous les autres Sermons qui suivent, sont très-courts; on les appelle même pour cette raison *les petits Sermons* : c'est peut-être ce que Jean de Sarisbéry demandoit par ses lettres quatre-vingt-seizieme & quatre-vingt-dix-septieme à Pierre de Celles, sous le nom de Fleurs des paroles de S. Bernard : *Flores verborum*. Ces *petits Sermons* ne sont pas moins remplis de lumiere & d'onction que les autres : on y trouve toutes les plus grandes vérités de la Religion, & sur-tout celles qui sont le plus nécessaires au salut. Pour en donner un exemple entre mille, exhortant le pécheur à ne pas différer jusqu'à la mort pour faire pénitence : « Ne vous fiez pas, » dit-il, sur un avenir si trompeur. L'esprit souffle à la » vérité où il veut, & quand il veut; il ne lui est pas difficile » de donner en un instant la contrition du cœur, que d'autres » obtiennent avec beaucoup de peine après un long temps; » mais d'où savez-vous qu'il voudra bien alors vous secourir, » vous qui le rejettez à présent » ? Petits Sermons. *Serm.* LXXV. *p.* 1201.

Sentences de saint Bernard. Ce sont de courtes réflexions sur quelques textes de l'Ecriture & sur différens sujets : il y a lieu de croire que c'est moins l'ouvrage de saint Bernard, Sentences. *p.* 1238 = 1244.

que celui de quelqu'un, qui, pour son instruction particuliere, a fait des extraits de ses ouvrages. Ce qui porte à le penser, c'est que Nicolas de Clairvaux écrivant à Pierre de Celles, le prie, à la fin de sa lettre, de lui renvoyer le petit livre, qui commence ainsi : *Tria sunt quibus reconciliari debemus, &c* : ces paroles sont le commencement de la dix-septieme Sentence, qui est la derniere de la premiere partie. Ajoutons que parmi ces Sentences, il y en a qui sont tirées des écrits de saint Bernard.

Lett. XXIV.

Paraboles. *p.* 1245. *p.* 1252. *p.* 1254.

Paraboles, attribuées communément à saint Bernard. Les trois premieres portent pour titre, *Du combat spirituel* : la quatrieme, *De Jesus-Christ & de l'Eglise* : la cinquieme, *De la foi, de l'espérance & de la charité.* Ces deux dernieres étoient placées dans les anciennes éditions parmi les ouvrages supposés.

Priere d'un pénitent à Jesus-Christ.

Formule d'une confession particuliere, ou Priere d'un pénitent à Jesus-Christ : D. Mabillon croit qu'on a raison de l'attribuer à saint Bernard ; elle est digne de lui. Le pénitent y fait l'aveu de ses péchés en général & en demande le pardon, en implorant les miséricordes de celui qui a répandu son sang pour le racheter.

Office de saint Victor.

Enfin, la derniere piece du troisieme tome des ouvrages de saint Bernard, est l'Office de saint Victor, confesseur, qu'il composa à la priere de Gui, abbé de Montier-Ramey.



ARTICLE QUATRIEME

Sermons ſur le Cantique des Cantiques.

LE quatrieme tome contient les Sermons ſur le Cantique des Cantiques, au nombre de quatre-vingt-ſix. Quoique tous les ouvrages de ſaint Bernard ſoient admirables & remplis de piété & d'onction, il en eſt cependant qui l'emportent ſur les autres, & dans leſquels on trouve encore quelque choſe de plus grand, de plus inſtructif, de plus ſublime. Tels ſont, au jugement de D. Mabillon, les livres de la Conſidération & les Sermons ſur le Cantique des Cantiques. Dans les premiers on trouve en abrégé tout ce qu'il y a de plus ſaint tant dans l'Ecriture que dans les Canons des Conciles, & de plus utile dans les écrits des Peres. Dans les Sermons ſur le Cantique, on voit réuni & traité d'une maniere encore plus noble & plus relevée, tout ce que ſaint Bernard a répandu dans ſes autres ouvrages, de plus propre à former les mœurs, à ranimer la piété, à donner de l'amour de la vertu & de l'horreur du vice : on voit ſortir de deſſous le voile des figures & des allégories, tous les myſteres de la vie ſpirituelle & de la perfection, d'une maniere qui n'eſt pas moins agréable & utile que ſublime.

Sermons ſur le Cantique des Cantiques.
Eloge de ces Sermons.
Præf. in tom. IV. *n.* 1. *p.* 1263.

Ce fut l'an 1135, après ſon retour d'Aquitaine, que le ſaint Abbé de Clairvaux commença cet ouvrage. Il paroît, par ce que dit un Hiſtorien de ſa vie, qu'il l'entreprit de ſon propre mouvement; mais Bernard, religieux de la Chartreuſe des Portes, le confirma dans ſon deſſein, & le preſſa vivement de le publier, ou du moins de le lui communiquer. On peut voir ſur ce ſujet les lettres cent cinquante-troiſieme & cent cinquante-quatrieme de ſaint Bernard, adreſſées à ce pieux ſolitaire.

En quel temps ſaint Bernard les a commencés.
Ib. n. 2.
Gaufr. lib. II. *c.* VI.

Quoique ſaint Bernard ait vécu dix-huit ans depuis qu'il eut mis la premiere main à cet ouvrage, il ne put y mettre

Il a mis entre eux de grands in-

tervalles : il ne les a point achevés.

la derniere, les grandes affaires dont il étoit continuellement accablé ne le lui ayant pas permis. Ces sermons ont été prêchés de vive voix, comme on peut le remarquer dans le quarante-deuxieme, où il dit : *Ma foiblesse, que vous connoissez, m'empêche de passer outre.* Quoique le saint Abbé prêchât presque tous les jours ses Religieux, autant que les occupations du dehors le lui permettoient, cependant il ne composa les Sermons sur le Cantique qu'en mettant des intervalles considérables : il en avoit déja fait vingt-quatre en 1137, lorsqu'il fut obligé de passer en Italie pour éteindre le feu du schisme. Il fit le quatre-vingtieme après le Concile de Reims, tenu en 1148, puisqu'il y parle des erreurs de Gilbert de la Porrée qui furent condamnées dans ce Concile.

Ibid. n. 7.

Comment il les prêchoit.

Notre saint Abbé se préparoit par la méditation & la priere, mais souvent il parloit de l'abondance du cœur, & prêchoit ses Sermons sans les avoir écrits ; c'est ce qu'on voit par différens endroits, & ce que saint Bernard fait entendre lui-même, lorsqu'il dit qu'ils ont été écrits tels qu'il les avoit prononcés : *Scripta sunt ut dicta sunt, & excepta stylo, sicut & Sermones ceteri, ut facilè recuperetur quod fortè exciderit.* Le dessein de saint Bernard étoit d'expliquer tout le Cantique des Cantiques, mais il en est resté à ce verset du troisieme Chapitre : *In lectulo meo quæsivi per noctes.*

Serm. LIV. n. 1.

Juste idée du Cantique des Cantiques : pourquoi il est ainsi nommé.

Le premier Sermon est comme la préface de l'ouvrage : saint Bernard y donne la juste idée du Cantique des Cantiques, en disant que Salomon, « par une inspiration divine, » y a chanté les louanges de Jesus-Christ & de l'Eglise, la » grace d'un amour sacré, & les mysteres d'une alliance » éternelle ; qu'en même temps il a exprimé les desirs d'une » ame sainte, & que dans le transport d'une joie toute » spirituelle il a composé un épithalame avec un discours » agréable & néanmoins figuré ». Il croit que ce chant nuptial est appellé le *Cantique des Cantiques* à cause de son excellence ; comme celui, en l'honneur de qui il est fait, est nommé *le Roi des Rois.* Nous devons aussi nous-mêmes chanter des cantiques d'actions de graces, toutes les fois que nous recevons quelques faveurs de Dieu, & qu'il nous

p. 1269.
n. 8.
n. 9.

fait sortir victorieux des combats auxquels nous sommes continuellement exposés pendant cette vie.

C'est sur ce plan que saint Bernard applique à Jesus-Christ & à ses mysteres, à l'Eglise & à ses combats, toutes les paroles du livre sacré dont il donne l'interprétation. Il voit, dès l'entrée, les desirs ardens des anciens Patriarches, qui soupiroient après l'incarnation du fils de Dieu, figurée dans ces premieres paroles du Cantique : *Qu'il me donne un baiser de sa bouche.* Il est pénétré de douleur en voyant qu'on a moins de joie aujourd'hui d'avoir reçu cette grace, que les Saints de l'ancienne loi n'avoient de desirs de voir accomplir la promesse qui leur en avoit été faite (a). Il décrit les différens degrés de la conversion du pécheur dans le troisieme Sermon (b), les progrès de l'ame dans le quatrieme, les divers genres d'esprits dans le cinquieme. Il fait voir dans le sixieme pourquoi le fils de Dieu s'est incarné : dans le septieme, quel est l'amour réciproque du Verbe & de l'ame ; avec quelle pureté il faut prier : dans le huitieme, que l'épouse demande la connoissance & l'amour de Dieu par ces paroles, *Qu'il me donne un baiser de sa bouche* : dans le neuvieme, quelle est la patience de Jesus-Christ pour attendre les pécheurs, & sa bonté pour leur pardonner, lorsqu'ils retournent à lui par une véritable conversion : dans le dixieme, quelles sont les qualités que doivent avoir ceux qui sont chargés de la conduite des ames : dans le onzieme, quel est le prix de la rédemption, le plus grand des bienfaits de Dieu ; ce que l'on doit y considérer, savoir, les fruits que l'on en retire, & le prodigieux anéantissement de Jesus-Christ.

Sommaire des onze premiers Sermons.

Serm. II. *p.* 1270.

Serm. III. *p.* 1273.

Serm. IV.

Serm. V. *p.* 1275.

Serm. VI. *p.* 1277.

Serm. VII. *p.* 1280.

Serm. IX. *p.* 1288.

Serm. X. *p.* 1291.

Serm. XI. *p.* 1294.

(a) Dans ce Sermon, saint Bernard se sert de cette expression, *Assumpti hominis*, pour marquer la nature humaine de Jesus-Christ. Le Pere Hardouin, dont tout l'univers connoît aujourd'hui les égaremens sur le mystere de l'Incarnation, en prend occasion de l'accuser d'impiété, & tous ceux qui ont parlé de même; ce qui retombe sur tous les Peres & les Ecrivains catholiques : *Assumptum hominem cum reliqua cohorte impia dicit, non humanitatem.*

(b) Saint Bernard dit à la fin de ce Sermon, qu'il est obligé de l'interrompre pour aller recevoir des hôtes qui venoient d'arriver; sur quoi le censeur du saint Abbé ne craint point de dire, que c'est un mensonge qu'il invente pour avoir un prétexte de finir, & pour faire croire qu'il faisoit ses Sermons sur le champ : *Fictum mendacium ut inveniat exitum, quo finiat Sermonem, quem credi vult etiam esse extemporalem.* Tel est le respect du P. Hardouin pour les Peres.

Sujets traités dans les sept suivans.

Dans le douzieme, il explique ce que c'est que le parfum de la piété, qui fait compatir aux miseres & aux infirmités du prochain : il exhorte ses freres à respecter les Evêques, à ne point critiquer leur conduite : *Revereamur episcopos . . . nec observemus eos, sed honoremus.* Dans le treizieme, il enseigne que Dieu est la source de tout bien, de toutes les vertus, & de tous les talens, de la science, de l'éloquence, &c. que tout lui doit être rapporté : dans le quatorzieme, que la Synagogue a été rejettée, parce qu'elle s'est appuyée sur sa propre justice ; & que l'Eglise, qui met sa confiance dans la miséricorde de Dieu, lui a été substituée : dans le quinzieme, que le nom de Jesus est un remede salutaire pour les Chrétiens dans toutes les adversités : dans le seizieme, quelles sont les marques qu'on est ressuscité & qu'on a recouvré la vie de l'ame ; quelles sont les qualités que doit avoir la confession : dans le dix-septieme, qu'il faut observer soigneusement quand le Saint-Esprit vient dans l'ame & quand il s'en éloigne : dans le dix-huitieme, qu'il est des graces que nous recevons pour nous, comme la foi, l'espérance & la charité, sans lesquelles nous ne pouvons être sauvés ; qu'il en est d'autres que nous recevons pour l'utilité du prochain, lesquelles ne sont pas nécessaires au salut, telles que sont la science, le don des guérisons, celui de prophétie, &c ; qu'il faut prendre garde de ne pas donner aux autres les graces qui nous sont accordées pour nous, & de retenir celles que nous recevons pour les autres ; qu'il faut se remplir soi-même, avant que de distribuer.

Serm. XII. *p.* 1297. *n.* 9. *Serm.* XIII. *p.* 1301. *Serm.* XIV. *p.* 1305. *Serm.* XV. *p.* 1309. *Serm.* XVI. *p.* 1312. *Serm.* XVII. *p.* 1317. *Serm.* XVIII. *p.* 1320.

Vérités expliquées dans les Sermons dix-neuf & vingt.

Dans le dix-neuvieme, il traite des divers degrés de l'amour que les Anges ont pour Dieu, selon les divers degrés de gloire qu'ils possedent : il blâme la ferveur indiscrete des jeunes Religieux, qui ne veulent pas se contenter de la regle commune, & leur dit, que s'ils négligent la science, l'esprit d'erreur se jouera bientôt de leur zele : *Facillimè zelo tuo spiritus illudet erroris, si scientiam negligas.* Le censeur de saint Bernard traite ce discours de *déclamation* contre les Religieux qui vouloient être réguliers. Le vingtieme est sur l'amour de Dieu : quiconque n'aime pas Jesus-Christ, est digne de mort ; ce qui exige sur-tout notre amour, c'est ce qu'il a souffert pour nous. Ne point se laisser gagner

Serm. XIX. *p.* 1323. *n.* 7. *Serm.* XX. *p.* 1326.

gagner par les careſſes, ni ſéduire par les artifices, ni abattre par les injures & les outrages, c'eſt aimer de tout ſon cœur, de toute ſon ame & de toutes ſes forces: *Non adduci blanditiis, nec ſeduci fallaciis, nec injuriis frangi, toto corde, tota anima, tota virtute diligere eſt.* n. 5.

Ce que ſaint Bernard s'eſt propoſé dans les trois Sermons qui ſuivent: quelle doit être la charité des Supérieurs pour leurs inférieurs: mauvais uſage des biens eccléſiaſtiques.

Dans le vingt-unieme, il explique ce que l'Epouſe, c'eſt-à-dire, l'Egliſe, demande à Jeſus-Chriſt, en lui diſant: *Entraînez-moi après vous.* Elle ſollicite ardemment la grace de marcher ſur ſes traces, parce qu'elle eſt trop foible pour le faire d'elle-même, ſans ſon ſecours. Dans le vingt-deuxieme, quels ſont les parfums de l'Epoux, à l'odeur deſquels l'Epouſe deſire de courir. Dans le vingt-troiſieme, ſur ces paroles, *Le Roi m'a fait entrer dans ſes appartemens ſecrets, &c.* il fait voir avec quelle charité les ſupérieurs doivent ſe conduire à l'égard de leurs inférieurs. « Que les Prélats, dit-il, entendent ceci, eux qui » cherchent toujours à ſe faire craindre de ceux qui leur » ſont confiés, & rarement à leur être utiles. Inſtruiſez- » vous, vous qui êtes les Juges de la terre: apprenez que » vous devez être les meres, & non les maîtres de ceux qui » ſont ſous votre conduite: *Audiant hoc Prælati, qui ſibi commiſſis ſemper volunt eſſe formidini, utilitati raro. Erudimini qui judicatis terram: diſcite ſubditorum matres vos eſſe debere, non dominos: ſtudete magis amari, quàm metui; et ſi interdum ſeveritate opus eſt, paterna ſit non tyrannica.* » Il y » en a peu, dit-il encore, qui commandent utilement, & » encore moins qui commandent humblement: *At pauci profectò qui utiliter; pauciores, qui & humiliter præſint....* » Que les Clercs, que les Miniſtres de l'Egliſe ſoient » touchés de crainte, eux qui commettent tant d'injuſtices » dans les terres des Saints qu'ils poſſedent; qui, ne ſe » contentant pas de ce qui eſt ſuffiſant pour leur ſubſiſtance, » par une impiété & un ſacrilege horrible, retiennent pour » eux le reſte dont ils devroient nourrir les pauvres, & » n'appréhendent point d'employer la nourriture de l'indi- » gent à entretenir leur vanité & leurs déſordres; ſe rendant » ainſi coupables d'un double crime, & parce qu'ils diſſi- » pent un bien qui n'eſt pas à eux, & parce qu'ils abuſent

Serm. XXI. p. 1330.
Serm. XXII. p. 1334.
Serm. XXIII. p. 1338.
n. 2.
n. 8.
p. 1341.
n. 12.

» des choſes ſacrées pour ſatisfaire leur ambition & leurs » débauches ».

D'où viennent dans les manuſcrits les différentes leçons du vingt-quatrieme Sermon.

Serm. XXIV. p. 1346.

Le Sermon vingt-quatrieme eſt un diſcours admirable contre le déteſtable vice de la calomnie, & ſur la droiture de cœur & d'eſprit. Saint Bernard le prêcha l'an 1137; après quoi il fut obligé de paſſer les Alpes pour la troiſieme fois, à la priere du roi de France, à cauſe du ſchiſme de Pierre de Léon. Etant de retour de ce voyage en 1138, il reprit l'explication du Cantique qu'il avoit interrompue, & commença par prêcher de nouveau ce même Sermon avec un Exorde différent du premier; c'eſt ce qui a occaſionné les différentes leçons qui ſe trouvent dans les manuſcrits, comme le remarque D. Mabillon. Dans les uns, il ſe trouve avec le premier Exorde de l'an 1137; dans d'autres, avec le ſecond. Dans le manuſcrit du Roi, *n.* 4511, le même Sermon eſt répété deux fois avec les deux Exordes.

Sujets traités depuis le vingt-cinquieme juſqu'au trente-deuxieme : dans le trente-troiſieme vive deſcription des maux de l'Egliſe.

Serm. XXV. p. 1349.

n. 5, 6 & 7.

Serm. XXVI. p. 1355.

Serm. XXVII. p. 1360.

Serm. XXVIII. p. 1366.

n. 9.

Serm. XXIX. p. 1371.

Dans le vingt-cinquieme, expliquant ces paroles : *Je ſuis brune, mais je ſuis belle, ô fille de Jeruſalem*, il propoſe aux Paſteurs l'exemple de l'Epouſe, qui leur apprend à ſouffrir avec douceur les plaintes & les murmures de ceux qu'ils conduiſent; & celui des Saints qui, négligeant l'homme extérieur, ne s'occupent que du ſoin d'orner l'intérieur. Dans le vingt-ſixieme, ſaint Bernard pleure la mort de ſon frere Gérard, cellerier de Clairvaux, & en fait un bel éloge : dans le vingt-ſeptieme, il parle des ornemens de l'Epouſe, & montre en quel ſens on dit que l'ame du juſte eſt un ciel où Dieu fait ſa réſidence. Dans le vingt-huitieme, il fait voir que Jeſus-Chriſt, Fils de Dieu, qui poſſéde une beauté immortelle dans le ſein de ſon Pere, a voulu ſe rendre difforme pour l'amour de nous, en ſe revêtant de notre chair & de nos foibleſſes; mais que cette difformité n'eſt qu'extérieure, parce qu'il n'a pris que la reſſemblance du péché, & non le péché même; que la foi l'a reconnu, ſous le voile de cette difformité apparente; que dans les choſes qui concernent la foi, l'ouie a la prérogative ſur la vue; parce que les ſens peuvent tromper, & que la foi ne peut être trompée. Dans le vingt-neuvieme, ſur ces paroles, *Les enfans de ma mere ſe ſont élevés contre moi*,

il décrit les plaintes de l'Eglise contre ses persécuteurs : le trentieme est sur les fruits que l'Eglise retire des persécutions, qui loin de la diminuer, ne font que l'augmenter ; sur l'avantage qu'a l'Eglise sur la Synagogue, & la différence qu'il y a entre l'une & l'autre; contre les Religieux qui cherchent la délicatesse dans les viandes, & ont trop de soin de leur santé. Le trente-unieme, sur l'excellence de la vision de Dieu ; mais il est impossible de le voir pendant cette vie tel qu'il est. Dans le trente-deuxieme, de quelle maniere Jesus-Christ se communique aux ames ; à celles qui ont un amour ardent pour lui, comme un Epoux ; à celles qui sont foibles & languissantes, comme un Médecin ; à celles qui sont fortes & courageuses, comme un Roi : c'est lui qui produit toutes les bonnes pensées dans l'ame. Dans le trente-troisieme, il parle des biens qui doivent être l'objet des desirs d'une ame chrétienne ; de quatre sortes de tentations, & des moyens de les éviter ; de la persécution que l'Eglise essuie de la part des mauvais Chrétiens, qui, dans la paix même, lui causent plus d'affliction & d'amertume, que ne lui en ont causé les Payens en répandant le sang des martyrs, & les hérétiques en attaquant sa doctrine : *Amara priùs in nece martyrum, amarior post in conflictu hæreticorum, amarissima nunc in moribus domesticorum.* Saint Bernard fait des maux de l'Eglise de son temps, la peinture la plus vive & la plus triste : « Malheur à notre siecle, » dit-il ! il est infecté du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie ; si toutefois on peut dire hypocrisie : car la corruption est si grande qu'elle ne peut se cacher, & si impudente qu'elle ne cherche pas même à se couvrir. Une » contagion générale se répand dans tout le corps de l'Eglise : » ce mal est d'autant plus désespéré qu'il est plus étendu, & » d'autant plus dangereux qu'il est plus intérieur. Si un ennemi » manifeste, tel qu'un hérétique, s'élevoit contre elle, on le » chasseroit, & il sécheroit : si un ennemi l'attaquoit avec » violence, elle se cacheroit peut-être & éviteroit sa fureur. » Mais qui chassera-t-elle, & de qui se cachera-t-elle ? tous » sont ses amis, & tous sont ses ennemis ; tous sont ses confidens, & tous sont ses adversaires ; tous sont ses domestiques, & aucun n'est en paix avec elle ; tous sont ses

Serm. XXX. *p.* 1375.

Serm. XXXI. *p.* 1379.

Serm. XXXII. *p.* 1383.

Serm. XXXIII. *p.* 1387.

n. 16.

n. 15.

» proches, & tous cherchent leurs intérêts, & non les ſiens.
» Ils ſont les miniſtres de Jeſus-Chriſt, & ils ſervent l'Ante-
» chriſt : *Miniſtri Chriſti ſunt, & ſerviunt Antichriſto.* Ils
» marchent chargés des biens du Seigneur, & ils ne lui
» rendent aucun honneur : delà viennent ces parures de
» courtiſanne, ces habits de théâtre, ces équipages de Roi,
» que vous voyez tous les jours : delà l'or qu'ils mettent
» dans les mords, dans les ſelles, dans les éperons ; enſorte
» que leurs équipages ſont plus brillans que les Autels, *Et*
» *plus calcaria, quàm altaria fulgent* : delà ces tables ſuperbes
» en mets & en vaiſſelles, ces excès de manger & de boire,
» ces muſiques, ces vins rares & exquis, ces celliers qui
» regorgent d'une abondance de toutes choſes, ces parfums
» précieux, & ces coffres pleins de tréſors immenſes. C'eſt
» pour cela qu'ils veulent être & qu'ils ſont en effet Prévôts
» des Egliſes, Doyens, Archidiacres, Evêques, Arche-
» vêques : car ce n'eſt pas au mérite que ces dignités ſe
» donnent, mais aux intrigues ſecrettes que l'on met en
» uſage » : *Nec enim hæc merito cedunt, ſed negotio illi, quod perambulat in tenebris.*

Sermons trente-quatrieme & trente-cinquieme: dans les ſuivans utilité de la ſcience, néceſſité de celle du ſalut.

Serm. XXXIV. p. 1393.

Serm. XXXV. p. 1395.

n. 6.

Serm. XXXVI. p. 1398.

n. 2.

Dans le trente-quatrieme Sermon, ſaint Bernard releve l'avantage de l'humiliation, qui eſt une marque que la grace s'approche de nous, *Argumentum gratiæ propinquantis* ; mais il faut que l'humiliation nous rende humbles, parce que c'eſt aux humbles que Dieu donne ſa grace. Dans le trente-cinquieme, il repréſente le triſte état d'une ame, qui, après avoir goûté les choſes céleſtes dans l'union avec Dieu, eſt abandonnée aux plaiſirs des ſens. Un ſi funeſte changement vient de ce que l'homme n'a pas compris qu'il n'étoit que foibleſſe & miſere, & qu'il a pris plaiſir dans ſon élévation : l'ignorance de Dieu & de ſoi-même eſt la cauſe de ces maux, & rend l'homme, non-ſeulement ſemblable, mais même inférieur aux bêtes. Dans le trente-ſixieme, il enſeigne qu'il eſt des choſes qu'on peut ignorer ſans danger, parce qu'elles ne ſont pas néceſſaires au ſalut. Son deſſein n'eſt pas de blâmer la ſcience, & de détourner de l'étude des lettres : « Dieu m'en garde, dit-il ; je n'ignore
» pas combien les perſonnes habiles ont ſervi & ſervent
» encore tous les jours l'Egliſe, ſoit en combattant ſes

» ennemis, ſoit en inſtruiſant les ſimples. Auſſi ai-je lu ces » paroles dans un Prophete : *Parce que vous avez rejetté la* » *ſcience, je vous rejetterai auſſi de devant moi.* . . . Toute » ſcience fondée ſur la vérité, eſt bonne en ſoi ; mais comme » nous devons opérer notre ſalut avec crainte & tremblement, » il faut, à cauſe de la briéveté du temps, nous appliquer, » avant toutes choſes, à apprendre celles qui peuvent con- » tribuer davantage à notre ſalut ». La connoiſſance de nous-mêmes eſt abſolument néceſſaire, & c'eſt celle que nous devons acquérir la premiere ; enſuite celle de Dieu, qui eſt également néceſſaire. Ce diſcours contient des inſtructions très-ſolides ſur ce qu'il faut éviter, & le but qu'on doit avoir dans l'étude des ſciences. Les deux Sermons ſuivans ſur la même matiere, ne ſont pas moins ſolides, ni moins inſtructifs que celui qui précede : il ſeroit à ſouhaiter que tous ceux qui s'appliquent à l'étude des ſciences, euſſent l'eſprit & le cœur remplis des ſaintes maximes qu'ils contiennent.

Oſ. IV. 6.

n. 5.

Serm. XXXVII. *p.* 1401.

Serm. XXXVIII. *p.* 1404.

Sommaire des Sermons depuis le trente-neuvieme juſqu'au cinquantieme incluſivement.

Dans ces paroles, qui ſont le texte du trente-neuvieme Sermon, *Je vous ai comparée, mon amie, à la beauté de mes chevaux attachés au char de Pharaon*, il reconnoît que l'Egliſe a été figurée dans les Patriarches de l'ancienne loi ; que le myſtere de l'Incarnation y a été montré, & la délivrance de la captivité du démon : il y voit les graces que Dieu fait à une ame ſainte, ſes combats contre le démon figuré par le char de Pharaon. Dans le quarantieme, il traite de l'intention, qu'il appelle *le viſage de l'ame*, d'où dépend la bonté de l'action, *Ex qua rectitudo operis æſtimatur*. Pour être parfaite, il faut qu'elle ait un bon objet & un bon motif : ſi l'une ou l'autre de ces deux choſes manque, l'intention eſt vicieuſe. Dans le quarante-unieme, il décrit les conſolations que l'Epouſe reçoit par la contemplation des choſes céleſtes, avant que d'arriver à la claire viſion de Dieu. Le quarante deuxieme eſt ſur la correction, tant par rapport à celui qui la reçoit, que par rapport à celui qui la fait ; & ſur l'humilité, qui n'eſt pas véritable, ſi on ne s'eſtime vil en ſoi-même, & ſi on n'eſt bien aiſe d'être tel aux yeux de tout le monde. Le quarante-troiſieme, ſur l'avantage qu'il y a de méditer continuellement la Paſſion de Jeſus-

Serm. XXXIX. *p.* 1406.

Serm. XL. *p.* 1409.

Serm. XLI. *p.* 1411.

Serm. XLII. *p.* 1413.

Serm. XLIII. *p.* 1418.

Christ, afin de ne point s'élever dans la prospérité, ni se laisser abattre dans l'adversité : le quarante-quatrieme, sur la correction qui doit être mêlée de douceur, & proportionnée aux différens caracteres des personnes à qui on la fait : le quarante-cinquieme, sur la familiarité & l'entretien de l'ame avec le Verbe, & sur la beauté de l'ame, qui consiste dans l'humilité jointe à l'innocence ; ce qui est très-rare : le quarante-sixieme, sur l'état de l'Eglise & les membres différens qui la composent, &c : le quarante-septieme, sur ces paroles, *Je suis la fleur des champs, & le lis des vallées* ; par lesquels il entend, la virginité, le martyre & les bonnes œuvres : le quarante-huitieme, sur les louanges réciproques que l'Epoux & l'Epouse se donnent; sur les écueils de la vie présente, qu'il est impossible d'éviter sans une assistance particuliere de Dieu : le quarante-neuvieme, sur le zele, qui, s'il n'est tempéré par la discrétion & réglé par la science, fait plus de mal que de bien ; & sur la jalousie que ceux qui font profession de vertu, ont quelquefois les uns contre les autres : le cinquantieme, sur la charité, qu'il distingue en charité actuelle & charité affective, *Est caritas in actu, est & in affectu* ; nous ne pouvons en cette vie avoir la charité affective dans sa perfection. Ce discours est singuliérement instructif sur l'amour de Dieu, du prochain & des ennemis.

Serm. XLIV. *p.* 1420.
Serm. XLV. *p.* 1422.
Serm. XLVI. *p.* 1426.
Serm. XLVII. *p.* 1429.
Serm. XLVIII. *p.* 1431.
Serm. XLIX. *p.* 1435.
Serm. L. *p.* 1438. *n.* 2.

Explications données dans le Sermon cinquante-unieme & les six qui suivent.

Serm. LI. *p.* 1441.

Dans le cinquante-unieme, il explique ce que demande l'Epouse lorsqu'elle dit, *Soutenez-moi avec des fleurs, fortifiez-moi avec des fruits* : il entend la foi par les fleurs, & les œuvres par les fruits ; parce que comme la fleur précede nécessairement le fruit, ainsi la foi précede les bonnes œuvres, & il ne peut y en avoir sans elle : *Nec sine flore fructus, nec sine fide opus bonum.* Dans le cinquante-deuxieme, sur ces paroles, *Filles de Jérusalem, je vous conjure . . de ne point éveiller ma bien-aimée, & de ne la point tirer de son repos, jusqu'à ce qu'elle le veuille* ; il représente l'extase de la contemplation comme un état où l'ame est dans une espece de mort à l'égard de tous les plaisirs des sens, dont il ne faut pas la tirer sans nécessité. Dans le cinquante-troisieme, il donne l'interprétation de ces paroles : *J'entends la voix de mon bien-aimé ; le voici qui vient, sautant au-dessus des mon-*

Serm. LII. *p.* 1444.
Serm. LIII. *p.* 1447.

tagnes, paſſant par-deſſus les collines. Il parle à ce ſujet de la ſollicitude des Paſteurs, de la différence de la nourriture des Anges & de celle des hommes, de l'humilité inconcevable du Fils de Dieu, qui s'eſt abaiſſé, non-ſeulement au-deſſous des Anges, mais même au-deſſous des hommes. Dans le cinquante-quatrieme, ſur les mêmes paroles, il en donne une autre explication, & dit que les *montagnes* ſignifient les Anges, & les *collines* les hommes. Le ſaint Abbé fait ici un humble aveu des ſéchereſſes qu'il éprouve, & des défauts auxquels il ſe croit ſujet; après quoi il exhorte ſes Religieux à l'imiter en ce point, & à être toujours dans la crainte; ſoit lorſqu'ils ont la grace, qui peut leur être ôtée; ſoit lorſqu'elle leur eſt ſouſtraite, parce que c'eſt l'effet de l'orgueil; ſoit lorſqu'ils l'ont recouvrée, parce qu'ils peuvent encore la perdre; mais il veut que cette crainte ſoit mêlée d'amour. Le cinquante-cinquieme eſt ſur le jugement de Dieu, qui ſera terrible; qu'il faut prévenir en ſe jugeant ſoi-même, en puniſſant les fautes dont on ſe ſent coupable, & en ſe regardant comme un ſerviteur inutile dans le bien que l'on fait: le cinquante-ſixieme, ſur l'incarnation de Jeſus-Chriſt, qui s'eſt rendu ſujet aux infirmités de la chair; ſur les péchés qui forment un mur de ſéparation entre l'ame & Dieu. Le cinquante-ſeptieme, ſur les viſites du Seigneur; avec quel ſoin il faut les obſerver, quelles en ſont les marques, ce qu'on doit faire pour connoître en toutes choſes la volonté de Dieu.

Serm. LIV. *p.* 1450.

n. 2.

Serm. LV. *p.* 1455.

Serm. LVI. *p.* 1457.

Serm. LVII. *p.* 1459.

Le 58me, ſur la vocation à la conduite des ames; on ne doit pas entrer dans ce miniſtere par ambition, mais il faut y être appellé comme Aaron. « Cette invitation eſt un mouvement » intérieur de charité, qui nous porte à avoir du zele pour » le ſalut de nos freres, pour la beauté de la maiſon du » Seigneur, pour l'accroiſſement de ſes gains & des fruits » de juſtice, pour la louange & la gloire de ſon nom ». Le cinquante-neuvieme, ſur ces paroles, *La voix de la tourterelle s'eſt fait entendre dans notre terre.* La tourterelle qui gémit plutôt qu'elle ne chante, nous avertit de notre exil. « J'écoute volontiers, dit ſaint Bernard, un Prédica» teur qui ne s'attire point des applaudiſſemens, mais qui » me touche le cœur. Vous imitez vraiment la tourterelle,

Dans le cinquante-huitieme, vocation à la conduite des ames: dans le cinquante-neuvieme, devoirs des Prédicateurs, force des miracles.

Serm. LVIII. *p.* 1463.

n. 3.

Serm. LIX. *p.* 1468.

n. 3.

» ſi vous m'apprenez à gémir. Si vous voulez me perſuader, il » faut vous étudier à le faire plutôt en gémiſſant, qu'en dé» clamant. L'exemple ici, auſſi-bien qu'ailleurs, ſera plus » efficace que la parole. . . La voix des œuvres eſt plus » forte que celle de la bouche » : *Validior operis, quam oris vox*. Le ſaint Abbé releve l'effet des miracles, qui, ſe joignant à la voix, produiſent la foi ; car bien que la foi
n. 9. vienne de l'ouie, elle eſt confirmée par la vue. « O paro» le courte, & néanmoins vive & efficace ! j'aſſure ſans » aucun doute ce que j'ai appris par mes oreilles & par mes » yeux. Une trompette ſalutaire éclate, les miracles brillent, » & le monde croit. L'on perſuade aiſément ce que l'on » dit, lorſqu'on le prouve par des prodiges ſurprenans » : *Intonat tuba ſalutaris, coruſcant miracula, & mundus credit. Citò perſuadetur quod dicitur, dum quod ſtupetur, oſtenditur.*

Différens ſujets traités dans les Sermons ſuivans : quels ſont les Hérétiques dont il eſt parlé dans le ſoixante-cinquieme & le ſoixante-ſixieme.

Dans le ſoixantieme, ſaint Bernard parle de l'incrédulité des Juifs, qui ont mis le comble à la meſure de leurs peres en faiſant mourir Jeſus-Chriſt ; il compare les premiers fideles à la vigne qui, lorſqu'elle eſt en fleur, répand une odeur merveilleuſe. Dans le ſoixante-unieme, il applique ces paroles, *Ma colombe eſt dans les creux de la pierre*, aux plaies de Jeſus-Chriſt, dans leſquelles une ame
Serm. LX. p. 1471. fidelle trouve une retraite aſſurée & un remede contre ſes
Serm. LXI. p. 1474. foibleſſes, & qui ſont l'eſpérance des fideles & la force des
Serm. LXII. p. 1477. martyrs. Le ſoixante-deuxieme eſt une ſuite du précédent : dans le ſoixante-troiſieme, il explique ces paroles, *Prenez-*
Serm. LXIII. p. 1481. *nous les petits renards qui ravagent nos vignes.* L'ame & la conſcience d'un chacun ſont la vigne qu'il doit cultiver &
n. 2. garder ſoigneuſement, ne ſouffrant pas que les renards la
n. 4. ravagent. Celui qui médit en ſecret, eſt un renard dangereux; celui qui flatte, ne l'eſt pas moins : ſaint Bernard fait enſuite la peinture de l'état d'un novice, & des tentations aux-
Serm. LXIV. p. 1484. quelles il eſt expoſé. Dans le Sermon ſoixante-quatrieme, continuant la même matiere, il parle de l'état des Religieux plus avancés, qui ſont expoſés à des tentations d'un genre différent, comme de vouloir travailler au ſalut de leurs parens, & des autres, quoique leur devoir ſoit de pleurer & non
n. 3. d'enſeigner : *Scimus Monachi officium eſſe, non docere ſed lugere, &c.* Il compare enſuite les hérétiques à des renards,

&

& veut qu'on les prenne, non par les armes, mais par les raisonnemens, en réfutant leurs erreurs : *Hæretici capiantur potius quàm effugentur. Capiantur, dico, non armis, sed argumentis, quibus refellantur errores eorum.* Les deux Sermons suivans sont sur le même sujet : D. Mabillon avoit d'abord cru, avec Horstius, que saint Bernard y combattoit les disciples de Henri & de Pierre de Bruis ; mais une lettre d'Evervin, prévôt de Steinfeld, près de Cologne, adressée au saint abbé de Clairvaux, lui a fait connoître que les hérétiques dont il s'agit dans ces deux discours, sont différens des Henriciens. Effectivement ces hérétiques avoient été découverts dans les environs de Cologne, & les Henriciens étoient répandus dans l'Aquitaine ; au surplus les uns & les autres enseignoient les mêmes erreurs. Evervin est, au jugement de D. Mabillon, le même que Hervin, abbé de Steinfeld, monastere de l'Ordre de Prémontré, près de Cologne, dont il est parlé au livre sixieme des miracles de saint Bernard. Dans sa lettre à notre saint Abbé, il fait un grand éloge de sa personne & de ses écrits, mais sur-tout de son ouvrage sur le Cantique des Cantiques, au sujet duquel il lui dit : *Vous avez réservé le bon vin jusqu'à cette heure* : il l'exhorte à continuer, sans alléguer ni sa foiblesse, ni ses occupations. Après avoir relevé le mérite de ce qu'il avoit écrit jusqu'alors, il est temps, lui dit-il, que vous éleviez votre voix contre les nouveaux hérétiques, qui sortent en foule du puits de l'abîme & se répandent dans toutes les Eglises, comme si leur chef commençoit d'être délié, & que le jour du Seigneur fût proche. Il le fait ressouvenir de ce qu'il lui a dit lui-même, qu'il devoit bientôt expliquer ces paroles du Cantique, *Prenez-nous des petits renards, qui ravagent les vignes ;* ce qui convient parfaitement au sujet qu'il lui propose, & le conduit naturellement à parler contre les hérétiques.

n. 8.
p. 1487.
n. 22 & 26.
Epist. Ev. p. 1487.
Jean. II. 10.

Evervin rapporte ensuite ce qui s'étoit passé à Cologne ; & dit que l'on avoit découvert aux environs de cette ville des hérétiques, dont quelques-uns étoient rentrés dans l'Eglise ; que deux d'entre eux, dont l'un étoit leur Evêque, avoient résisté à l'Archevêque dans une assemblée de Clercs,

Hérétiques de Cologne, leur fermeté dans les supplices.
n. 2.
p. 1488.

de Laïcs, & de personnes considérables, défendant leurs hérésies par les paroles de Jesus-Christ & de l'Apôtre; que se voyant pressés, ils avoient demandé un délai pour appeller des gens habiles, instruits de leur doctrine, promettant de se réunir à l'Eglise si on les convainquoit, sinon qu'ils étoient dans la disposition de plutôt mourir que de renoncer à leurs sentimens; qu'on les avoit avertis pendant trois jours, sans avoir rien pu gagner sur eux; que le peuple emporté par un zele indiscret, & malgré eux, *nobis tamen invitis*, les avoit enlevés & livrés aux flammes. « Ce qu'il y a de plus étonnant, dit Evervin, c'est qu'ils » sont entrés dans le feu, & qu'ils ont souffert ce tourment, » non-seulement avec patience, mais même avec joie. Je » souhaiterois, saint Pere, ajoute-t-il, si j'étois auprès de » votre personne, savoir de vous, d'où vient une si grande » fermeté dans ces membres du démon, & telle qu'on » auroit peine à en trouver une semblable dans des personnes » remplies de piété, qui ont la vraie foi en Jesus-Christ ».

Vie, discipline & dogmes de ces Hérétiques : on doit conduire à la foi par la persuasion, non par la violence.

Ces hérétiques prétendoient être l'Eglise, qu'il n'y avoit qu'eux qui imitassent Jesus-Christ & les Apôtres, ne possédant ni maison, ni biens, ni argent, &c. L'exposé que fait Evervin de leur maniere de vivre, de leur discipline, & de leurs dogmes, &c, montre que c'étoient de
n. 3. vrais Manichéens. Saint Bernard réfute solidement dans
Serm. LXVI. *p.* 1494. les Sermons soixante-cinq & soixante-six, mais sur-tout dans le dernier, leurs erreurs sur le mariage, sur l'usage de la viande, sur les jeûnes, sur le Baptême des enfans, sur le Purgatoire, sur la priere pour les morts, sur l'invocation des Saints, &c; & il fait voir la différence qu'il y a entre la constance des Martyrs & l'obstination de ces hérétiques :
n. 13. *Nihil ergo simile habent constantia martyrum, & pertinacia horum; quia mortis contemptum in illis pietas, in istis cordis*
n. 12. *duritia operatur.* On peut remarquer que l'épreuve par l'eau étoit connue alors, & que saint Bernard approuve cet usage : *Examinati aquæ judicio, mendaces inventi sunt*; mais en l'approuvant, ainsi que le zele du peuple, il ne conseille pas d'imiter ce qu'il fit, en livrant ces hérétiques aux flammes. La raison qu'il en donne, c'est que la foi doit

se persuader, & que la violence ne doit pas être employée: *Approbamus zelum, sed factum non suademus; quia fides suadenda est, non imponenda.* Toutefois il croit qu'il vaut mieux que ces hérétiques soient réprimés par celui qui ne porte pas le glaive en vain, que de souffrir qu'ils en entraînent d'autres dans leurs erreurs: *Quamquam melius proculdubio gladio coërcentur, illius videlicet qui non sine causa gladium portat, quàm in suum errorem multos trajicere permittantur.* Ces paroles paroissent ne pas s'accorder avec ce que dit ailleurs saint Bernard, *Non armis, sed argumentis*; mais D. Mabillon les concilie, en disant que saint Bernard suppose dans le Sermon soixante-quatrieme, d'où sont tirées ces dernieres paroles, *Que les hérétiques demeurent tranquilles, & qu'ils ne cherchent pas à séduire les autres.* Quoique la lettre d'Evervin ait donné occasion à ces deux excellens Sermons de saint Bernard, « On voit bien aussi, dit le Grand » Bossuet, de la maniere si ferme & si positive dont parle » saint Bernard, qu'il étoit instruit d'ailleurs, & qu'il en » savoit plus qu'Evervin lui-même.

Lib. XI. *Variat. n.* 35.

Le Sermon soixante-septieme explique les effets de l'amour dans une ame qui aime Dieu: autres vérités dans les deux suivans.

Dans le soixante-septieme Sermon, sur ces paroles, *Mon bien-aimé est à moi, & moi à lui*, saint Bernard décrit les effets de l'amour de Dieu dans une ame qui l'aime parfaitement: ensuite il y découvre une confession pleine & entiere de la grace, qui nous prévient & nous accompagne dans toutes les bonnes œuvres que nous faisons. Cette confession marque la plénitude de la grace dans l'ame de celui qui la fait: *Ergo jam plena confessio gratiæ, ipsius gratiæ plenitudinem signat in anima confitentis.* « Car s'il y » a, dit-il, quelque chose qui vienne de l'ame comme » d'elle-même, il faut que la grace lui céde. Tout ce qui » est attribué aux mérites, est ôté à la grace. Je ne veux » point de mérite qui exclut la grace. J'ai en horreur tout » ce qui vient de moi, &c ». *Deest gratiæ, quidquid meritis deputas. Nolo meritum, quod gratiam excludat. Horreo quidquid de meo est, ut sim meus, &c.* La Synagogue a été rejettée, parce qu'elle a méprisé la justice de Dieu, c'est-à-dire, la grace de son Epoux, & a voulu établir sa propre justice; mais celle qui est vraiment Epouse reconnoît ces

Serm. LXVII. *p.* 1500. *n.* 10.

n. 11.

choses, elle confesse qu'elle a reçu & la grace qui prévient & celle qui accompagne ; elle lui attribue le commencement, ainsi que la fin & la consommation : *Consummationem illi æque concedens.* Le Sermon soixante-huitieme est une suite du précédent : saint Bernard y parle du soin particulier que Dieu prend de ses élus, de la gloire des Bienheureux, de nos mérites dont nous ne devons point présumer, mais que nous devons attribuer à la grace. Dans le soixante-neuvieme, il examine ce que doit être une ame, pour pouvoir s'approprier ces paroles de l'Epouse, *Mon bien-aimé est à moi, & moi à lui* ; il fait voir la nécessité de l'instruction, parce que, quoique l'instruction enfle sans l'amour, l'amour sans l'instruction s'égare : *Quid faceret eruditio absque dilectione ? inflaret. Quid absque eruditione dilectio ? erraret.* Il enseigne que les peines des enfans qui meurent sans Baptême, sont plus douces que celles des adultes, *Mitissimæ sunt pœnæ.*

Serm. LXVIII. p. 1504.

Serm. LXIX. p. 1507.

n. 2.

n. 3.

Sommaire des Sermons soixante-dixieme & suivans jusqu'au soixante-quinzieme.

Le soixante-dixieme Sermon est sur l'amour du Verbe pour l'Epouse ; sur la vérité, la douceur, la justice & toutes les autres vertus, qui sont les lis parmi lesquels il est dit dans le Cantique que l'Epoux se nourrit : le soixante-onzieme, sur les lis spirituels, qui sont les bonnes œuvres, dont la conscience droite est comme l'odeur, & la réputation comme la couleur : le soixante-douzieme, sur ces paroles, *Jusqu'à ce que le jour commence à paroître, & que les ombres se dissipent :* le soixante-treizieme, sur le second avénement de Jesus-Christ, que l'Eglise desire : il paroîtra dans la figure humaine, à cause des enfans de la grace, sur lesquels il exercera ses miséricordes : *Quàm grata propter filios gratiæ apparebit blanda quædam visio hominis.* Le soixante-quatorzieme, sur les visites du Verbe, marques de sa présence & de son absence : le saint Abbé découvre avec beaucoup de modestie à ses Religieux ce qu'il en avoit éprouvé lui-même. Le soixante-quinzieme, sur l'ardeur & la constance avec lesquelles il faut chercher Dieu : si on ne le trouve point, c'est qu'on ne le cherche pas dans le temps, dans le lieu & de la maniere dont il faut le chercher ; la vie présente est le temps de le trouver, après quoi il n'y

Serm. LXX. p. 1510.

Serm. LXXI. p. 1513.

Serm. LXXII. p. 1519.

Serm. LXXIII. p. 1523.

n. 5.

Serm. LXXIV. p. 1526.

n. 5.

Serm. LXXV. p. 1530.

n. 3.

en a plus. Il paroît que saint Bernard combat ici Origene, quoiqu'il ne le nomme point, ou l'erreur qu'on lui attribue. Horstius prétend que notre saint Abbé a cru, que l'ame de Jesus-Christ étant descendue aux enfers y délivra quelques-uns des damnés ; il se fonde sur ces paroles : *L'ame du Sauveur y est descendue seulement une fois, & il y a opéré la rédemption en partie, afin qu'il ne fût pas un moment sans opérer des œuvres de charité.* Fecit *ex parte redemptionem, ne vel eo momenti vacaret opera pietatis ; sed ultra non adjiciet.* Il n'est point question dans ce texte des damnés, mais des Peres qui étoient dans l'enfer, où Dieu leur avoit assigné un lieu de repos & de rafraîchaissement, comme le dit ailleurs saint Bernard, *In inferno ipso locum quietis & refrigerii.* Il y avoit un grand chaos entre ces Peres & les ames des impies : ce fut donc là le lieu où l'ame du Sauveur descendit, & d'où elle tira les premiers ; mais non aucun des autres.

n. 5.

not.

Ibid.

Serm. IV. *in festo omnium Sanct.*

Le soixante-seizieme Sermon est sur la grandeur de l'Epoux qui est égal au Pere ; sur le soin que les Pasteurs doivent avoir des ames, dont ils sont les gardiens, & sur les qualités qu'exige ce redoutable ministre : le soixante-dix-septieme est une suite du précédent. « Nous vîmes » hier, dit-il en commençant, quels sont les conducteurs » que nous souhaiterions avoir dans le chemin où nous » marchons, mais non pas quels sont ceux que nous avons » : il s'éleve ensuite contre le luxe des Pasteurs, dont il fait une peinture très-vive. Dans le soixante-dix-huitieme, il fait voir comment Dieu, l'Ange & l'homme ont concouru à l'œuvre de notre salut ; mais d'une maniere différente. « Dieu fait ce qu'il veut par sa seule volonté, sans empres- » sement, sans mouvement, sans que les circonstances des » temps, des lieux, des causes, des personnes, y mettent » obstacle... Dans l'œuvre du salut, trois choses sont propres » à Dieu ; la prédestination, qui est de toute éternité, & » avant tous les temps ; la création, qui s'est faite avec le » temps ; & l'inspiration, qui se fait dans le temps que Dieu » veut, & où il veut. Selon la prédestination, continue » saint Bernard, l'assemblée des élus a toujours été en Dieu ;

Le soixante-seizieme & le soixante-dix-septieme sont sur les Pasteurs : dans le soixante-dix-huitieme, comment Dieu, l'ange & l'homme ont concouru à notre salut.

Serm. LXXVI. *p.* 1534.

n. 7.

n. 10.

Serm. LXXVII. *p.* 1538.

n. 1.

Ib. n. 1 & 2.

Serm. LXXVIII. *p.* 1540.

n. 2.

n. 3.

» *Sanè secundùm prædestinationem numquam Ecclesia electorum* » *penès Deum non fuit.* Si l'infidele s'en étonne, qu'il écoute » une chose encore plus surprenante ; c'est qu'elle lui a » toujours été agréable, & qu'il l'a toujours aimée ». Sur cela saint Bernard rapporte les paroles de saint Paul
Ch. I. *v.* 3 *&* 5. aux Ephésiens : *Il nous a comblés en Jesus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel ; ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fussions saints & irrépréhensibles à ses yeux ; nous ayant prédestinés par un pur effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfans adoptifs en Jesus-Christ.* Il n'y a point de doute, conclut saint Bernard, que cela ne soit dit au nom de tous les élus, qui sont l'Eglise : *Nec dubium quin voce omnium electorum ista dicantur : & ipsi Ecclesia sunt.* Dieu les prédestine dans sa sagesse avant tous les temps ; il les crée dans le temps par sa puissance ; enfin, il les visite par sa grace, ou par l'opération, que saint
n. 6. Bernard appelle *inspiration ;* c'est pourquoi nous devons attribuer à Dieu notre conversion, puisque c'est lui qui nous a prédestinés, nous a créés, nous a choisis, par un effet de son amour pour nous.

Sermons soixante-dix-neuvieme & quatre-vingtieme.

Dans le soixante-dix-neuvieme, sur ces paroles, *N'avez-vous pas vu celui que mon ame chérit ?* Saint Bernard témoigne que le langage du Cantique est inintelligible pour ceux
Serm. LXXIX. *p.* 1543. qui n'aiment point, de même que la langue Grecque & la Latine ne peuvent être entendues de ceux qui ne savent
n. 4. ni Grec ni Latin : il y parle de l'amour constant de l'Eglise
n. 5. pour Jesus-Christ, de sa charité pour la Synagogue. Le
Serm. LXXX. *p.* 1546. quatre-vingtieme est un discours très-subtil sur la ressemblance de l'ame avec le Verbe, & sur la simplicité de Dieu, contre Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, dont les erreurs venoient d'être condamnées au Concile de Reims. Si l'on veut en croire le Pere Hardouin, tout ce qui est dit dans ce Sermon, de Gilbert, de ses erreurs, du Concile de Reims, &c, tout cela, dis-je, n'est que fiction ; peut-
not. 666. être même n'y eût-il jamais de Gilbert de la Porrée : *Fictus error, fictum concilium, ficta resipiscentia, fictus & ipse Gilbertus fortassis.* Bien plus, l'auteur de ce Sermon est lui-même,

ſelon le cenſeur de ſaint Bernard, dans l'erreur, & ceux qu'il combat ſont les Catholiques.

Sujets traités dans les derniers Sermons : jugement du P. Hardouin ſur cet ouvrage, ſon ignorance.

Dans le 81me, ſaint Bernard fait voir la reſſemblance qu'a l'ame avec le Verbe, par la ſimplicité de ſa nature, par ſon immortalité, & par ſa liberté : la ſervitude, où elle s'eſt engagée par le péché, n'empêche point qu'elle ne ſoit libre, parce que cette ſervitude eſt volontaire ; c'eſt pourquoi elle eſt inexcuſable. Il n'y a point de mérite où il n'y a point de liberté : *Ubi non eſt libertas, nec meritum* : le péché fait une ſorte de violence à l'ame, *quamdam vim patitur* ; mais cela vient de la volonté, & non de la nature : ainſi il ne la prive point de ſa liberté naturelle. La volonté, tombée par le péché, ſe fait une eſpece de néceſſité ; mais cette néceſſité étant volontaire, elle n'excuſe point la volonté. Saint Bernard traite ici cette matiere délicate ſelon les principes de ſaint Auguſtin, & il le fait avec une juſteſſe & une préciſion admirable. Il montre dans le quatre-vingt-deuxieme Sermon, comment le péché a obſcurci & défiguré les trois ſortes de reſſemblance de l'ame avec Dieu, quoiqu'il n'en ait cependant pas détruit le fondement : dans le quatre-vingt-troiſieme, comment l'ame, quoique corrompue par le péché, peut recouvrer, par un chaſte & ſaint amour, la reſſemblance qu'elle avoit avec l'Epoux, c'eſt-à-dire, avec Jeſus-Chriſt : dans le quatre-vingt-quatrieme, que l'ame ne chercheroit point Dieu, s'il ne la prévenoit & ne la cherchoit lui-même auparavant ; que c'eſt un grand crime de s'attribuer les dons de Dieu : dans le quatre-vingt-cinquieme, « Que l'ame cherche le Verbe, afin, premiérement, de recevoir avec joie ſes repréhenſions ; ſecondement, d'en être éclairée par les lumieres qu'il lui communique ; troiſiémement, de s'appuyer ſur lui pour être vertueuſe ; quatriémement, de lui devenir conforme pour être belle ; cinquiémement, d'être réformée par lui pour être ſage ; ſixiémement, de lui être fiancée pour être féconde ; ſeptiémement, d'en jouir & de le poſſéder pour être heureuſe ». Enfin, dans le quatre-vingt-ſixieme & dernier Sermon, ſaint Bernard fait l'éloge de la modeſtie, & donne quelques inſtructions ſur le lieu, le temps & la

Serm. LXXXI. *p.* 1551. *n.* 6. *n.* 7.

Serm. LXXXII. *p.* 1553.

Serm. LXXXIII. *p.* 1557.

Serm. LXXXIV. *p.* 1559.

Serm. LXXXV. *p.* 1561. *n.* 1.

Serm. LXXXVI. *p.* 1566.

maniere de prier. Cet excellent ouvrage finit au premier verset du chapitre III, la mort ayant empêché S. Bernard de le pousser plus loin : *Hactenus iste progressus est in Cantico explanando, mira garrulitate*, dit le pere Hardouin, *non mediocri vi dicendi.* Tel est le jugement qu'il porte d'un écrit qui a fait dans tous les temps, depuis le siecle de S. Bernard jusqu'à celui-ci, l'admiration de tous les savans, & l'édification de tous les fideles. Les vrais Chrétiens n'y ont vu, & n'y voient qu'une doctrine pure, une piété tendre, une onction admirable ; le Pere Hardouin, au contraire, y trouve le déisme par-tout, & n'y voit qu'impiété, que mensonge, & que déclamation frivole, &c. On ne doit pas en être surpris, puisqu'il a porté le même jugement, non-seulement des autres écrits de saint Bernard, mais généralement de tous les ouvrages des Peres, spécialement de ceux de saint Augustin. Une chose néanmoins qui devroit surprendre, c'est que loin de trouver aucun trait d'érudition dans la censure des ouvrages de saint Bernard, faite par un homme qu'on voudroit faire passer pour un savant du premier ordre ; on n'apperçoit dans tous les articles, au nombre de six cens soixante-seize, qu'une ignorance grossiere des dogmes de l'Eglise, de sa discipline, de ses usages, de l'histoire, & des choses mêmes les plus communes, que personne n'ignore. On peut même remarquer, que toutes ses objections n'ont d'autre principe que son ignorance.

Catal. manus. Bibl. Reg. n. 2943.

Sentences tirées des œuvres de S. Bernard.

A la suite des ouvrages de saint Bernard, D. Mabillon a mis un recueil de Sentences tirées de ses écrits, sous ce titre : *Flores seu Sententiæ ex sancti Bernardi operibus depromptæ.* Ces Sentences, ou Maximes, sont en petit nombre, mais bien choisies.

Dispositions nécessaires pour lire avec fruit le Cantique des Cantiques.

Serm. 1. in Cant. n. 3. p. 1277.

Pour entendre le livre du Cantique des Cantiques, il faut, comme le dit saint Bernard, avoir l'esprit & les oreilles chastes : *Non nisi sobriis mentibus & auribus omnino credendus est.* « On est impur, ajoute-t-il, & indigne de » cette sainte lecture, si on présume de la faire avant que » d'avoir dompté la chair par les austérités, avant que de » l'avoir assujettie à l'esprit, & si l'on ne méprise toutes les » vanités

» vanités du ſiecle. Car comme c'eſt en vain que la lumiere » frappe des yeux aveugles ou fermés, ainſi *l'homme* » *animal ne comprend point ce qui eſt de l'eſprit de Dieu ;* » parce que *le Saint-Eſprit*, qui eſt l'auteur de la Sageſſe, » *fuira l'hyporite*, c'eſt-à-dire, celui qui mene une vie » déréglée ». Cela ſuppoſé, que pouvoit-on attendre du téméraire écrivain, qui, après avoir employé ſa plume à compoſer des pieces de théâtre, & pluſieurs autres ouvrages remplis d'indécences, a eu la hardieſſe d'écrire ſur le Cantique des Cantiques; c'eſt-à-dire, ſur un livre divin, qui exige des diſpoſitions ſi pures pour être entendu? Le ſuccès a répondu à ſa témérité; & cette production, indigne de voir le jour, a été livrée aux flammes par un arrêt du plus auguſte Tribunal du Royaume.

I. Cor. II. 14.

Sap. I. 15.



§. III.

ÉCRITS SUPPOSÉS A S. BERNARD.

APRÈS avoir rendu compte des véritables ouvrages de ſaint Bernard, il nous reſte à parler de ceux qui ne lui appartiennent point, & qui lui ont été fauſſement attribués : D. Mabillon les a recueillis en deux tomes, qui forment un volume. Nous allons les mettre ſous les yeux de nos Lecteurs, ſelon l'ordre dans lequel ils ſont rangés par l'Editeur, laiſſant au continuateur de l'Hiſtoire Littéraire de France le ſoin de les faire connoître plus amplement : il y en a pluſieurs qui en ſont dignes.

ARTICLE PREMIER.

Ceux qui ont été recueillis par Dom Mabillon.

T. V. I. Quarante-huit Sermons ſur le Cantique des Canti-
p. 1=165. ques, qui commencent à ces paroles du troiſieme chapitre, *In lectulo meo quæſivi*, où ſaint Bernard avoit fini, juſqu'à celles-ci du cinquieme chapitre, *Dilectus meus candidus*, par Gillebert, Abbé d'un monaſtere de l'Ordre de Cîteaux, dans la petite iſle de Hoilande, qui eſt entre
p. 165=186. l'Angleterre & l'Ecoſſe. Les quarante-huit Sermons ſont ſuivis de ſept Traités aſcétiques & de quatre lettres du même Abbé.

p. 199=233. II. Les écrits ſuivans ſont de Guillaume de S. Thierri ; ſavoir, premiérement, Lettre ou Traité adreſſé aux Freres du Mont-Dieu, Chartreuſe dans le dioceſe de Reims, proche de Mouzon : deuxiémement, de la contemplation de Dieu : troiſiémement, de la nature & de la dignité de l'amour de Dieu : quatriémement, commentaire abrégé ſur les deux premiers chapitres du Cantique des Cantiques : ce n'eſt qu'un extrait des cinquante-un premiers Sermons

de ſaint Bernard ſur ce livre ſacré. D. Mabillon ne donne pas abſolument cet ouvrage à Guillaume de ſaint Thierri; mais il ſe contente de dire, que ſi quelqu'un veut le lui attribuer, il ne s'y oppoſera pas, parce qu'on y reconnoît ſon ſtyle. Le Lecteur peut conſulter l'article de Guillaume, dans le volume précédent de notre Hiſtoire Littéraire. p. 263.

III. Ouvrage de Geofroi, diſciple de ſaint Bernard, puis abbé d'Igny, ſous le titre de *Déclamations*, ſur l'entretien de ſaint Pierre avec Jeſus-Chriſt, adreſſées au cardinal Henri. On pourroit en quelque ſorte attribuer cet Opuſcule à ſaint Bernard lui-même, parce que ce n'eſt qu'un recueil de textes tirés de ſes écrits. p. 283 = 311.

IV. *Scala Clauſtralium*, ou Traité de la maniere de prier : ce Traité ſe trouve ſous ce titre, *Scala Paradiſi*, dans le ſixieme tome des ouvrages de ſaint Auguſtin, publiés par les Théologiens de Louvain. Ces éditeurs y marquent qu'on l'attribue à ſaint Bernard; à quoi ils ajoutent, qu'il ne paroît pas être de lui, *Quamquam nec illius videatur eſſe*. Il n'eſt point effectivement de lui, mais de Guigues, comme on le voit par un manuſcrit de la Chartreuſe de Cologne, où il porte ſon nom. p. 311 = 320.

V. *Meditationes piiſſimæ de cognitione humanæ conditionis*. Dans la plupart des manuſcrits, cet ouvrage porte le nom de ſaint Bernard, & ſouvent avec cet autre titre, *De interiori homine*. Il ſe trouve néanmoins dans Hugues de ſaint Victor, ſous le titre de *Livre quatrieme de l'ame*; mais il ne paroît pas plus être de ce Théologien que du ſaint Abbé de Clairvaux, qui n'a pas coutume de citer fréquemment les Poëtes, comme le fait l'auteur de cet écrit, ſans parler de la différence du ſtyle. p. 319 = 335.

VI. *Tractatus de interiori domo, ſeu de conſcientia ædificanda*. Ce Traité eſt compté parmi les ouvrages de Hugues de ſaint Victor, & eſt le troiſieme des quatre livres de l'ame. D. Mabillon eſt perſuadé que l'auteur eſt un religieux de l'Ordre de ſaint Benoît, & même un Ciſtercien, qui vivoit du temps de ſaint Bernard; mais quel qu'en ſoit l'auteur, ce n'eſt point une production de la plume du ſaint Abbé. p. 335 = 367.

VII. *Tractatus alter de conſcientia*. Ce Traité n'eſt pas p. 367 = 373.

indigne de ſaint Bernard, mais il ne lui appartient point : l'auteur, en finiſſant, veut qu'on cache ſon nom, ce que S. Bernard n'a point coutume de faire.

p. 373 = 390. VIII. *Tractatus de ordine vitæ & morum inſtitutione.* Cet écrit n'eſt point de ſaint Bernard, mais de quelque Bénédictin, comme il paroît par le chapitre cinq *n.* 16 : ce n'eſt qu'un tiſſu de textes des Peres, & ſur-tout de ſaint Ambroiſe.

p. 390 = 427. IX. *Tractatus de caritate.* Ce petit ouvrage, dont l'auteur nous eſt inconnu, eſt un recueil d'extraits tirés de Richard de ſaint Victor, de Pierre de Blois, & de ſaint Bernard.

p. 427 = 500. X. *Vitis myſtica.* Ce Traité de la Paſſion, fait ſur les paroles de Jeſus-Chriſt, *Je ſuis la vraie vigne*, n'eſt point de ſaint Bernard, mais de quelque pieux écrivain qui avoit de l'eſprit & de l'éloquence.

p. 501 = 520. XI. *Meditatio in Paſſionem & Reſurrectionem Domini.* Quoique cet écrit porte le nom de ſaint Bernard dans le manuſcrit de Léonor Foy, chanoine de Beauvais, & dans celui de ſaint Victor, la différence du ſtyle jointe à pluſieurs autres raiſons ne permettent pas de le lui attribuer.

p. 521 = 523. XII. *Lamentatio in Paſſionem Chriſti.* C'eſt mal-à-propos que Gretſer a publié cet écrit ſous le nom de ſaint Bernard, ſur la foi d'un manuſcrit de la bibliotheque des Chartreux d'Erford.

p. 523 = 536. XIII. *Inſtructio Sacerdotis*, ou Traité ſur les principaux myſteres de la religion. Ce Traité eſt rempli de piété ; mais on n'y voit pas la beauté du génie de ſaint Bernard, quoiqu'il porte ſon nom dans les manuſcrits. Dans celui de Cîteaux, que le révérend Pere Jacques de Lannoy a communiqué à D. Mabillon, il eſt intitulé, *Gemma Crucifixi.*

p. 537 = 551. XIV. *Tractatus de ſtatu virtutum.* Quoique ce Traité porte le nom de ſaint Bernard dans un manuſcrit, il n'eſt cependant point de ce ſaint Abbé, mais de quelque Bénédictin, qui l'a compoſé en faveur des novices, auxquels il donne des inſtructions très-ſolides ſur l'humilité, l'obéiſſance & la charité.

p. 551 = 555. XV. *Expoſitio in orationem dominicam.* Ce petit écrit eſt du même auteur que le précédent, & non de S. Bernard.

XVI. Différens Sermons ſur quelques Fêtes & quelques Dimanches de l'année; ſavoir, Sermon ſur l'Avent, par ſaint Aelrede, abbé de Rieval en Angleterre, de l'Ordre de Cîteaux. p. 555.

XVII. Trois Sermons de Nicolas de Clairvaux, ſur la Naiſſance de notre Seigneur; autre Sermon du même, ſur ſaint Etienne, premier Martyr. p. 561. p. 574.

XVIII. Sermon d'Aelrede, abbé de Rieval, ſur l'Enfant Jeſus, âgé de douze ans. p. 577.

XIX. Sermon ſur le Dimanche des Rameaux, qu'Eſtius a cru de ſaint Bernard, à cauſe de la piété & du ſtyle, quoiqu'il ne ſe trouve point parmi ceux de notre ſaint Abbé. p. 590.

XX. Quinze Sermons d'Oger, abbé de Locédia, Ordre de Cîteaux, au dioceſe de Verceil. p. 598 = 646.

XXI. Sermon ſur la Cêne, qui ne ſe trouve point dans les meilleurs manuſcrits, & dont le ſtyle eſt tout différent de celui de ſaint Bernard: ce Sermon, ainſi que le ſuivant, avoit été placé mal-à-propos parmi ſes véritables productions. p. 646.

XXII. Sermon ſur la Vie & la Paſſion de notre Seigneur. p. 650.

XXIII. Sermon ſur les deux Diſciples allant à Emmaüs. p. 657.

XXIV. De l'excellence du ſaint Sacrement, & de la dignité des Prêtres. L'auteur de ce petit écrit n'étoit point revêtu de cette dignité, ainſi on ne peut l'attribuer à ſaint Bernard. p. 667.

XXV. Sermon ſur la Naiſſance de ſaint Jean-Baptiſte, attribué à Nicolas de Clairvaux. p. 675.

XXVI. Sermon ſur l'Aſſomption de la bienheureuſe Vierge Marie. C'étoit auparavant le cinquieme des Sermons de ſaint Bernard ſur cette fête; mais comme il ne ſe trouve pas dans les manuſcrits parmi les véritables Sermons de ce Pere, D. Mabillon l'a relégué parmi les douteux & les ſuppoſés. p. 681.

XXVII. Panégyrique de la ſainte Vierge, qui n'eſt point de ſaint Bernard, & ne ſe trouve ni dans les anciennes éditions, ni dans les meilleurs manuſcrits. p. 687.

XXVIII. Autre Sermon ſur la ſainte Vierge. p. 691.

p. 695. XXIX. Sermon ſur la parabole du mauvais économe. Il eſt de Bernard, moine de Cluni : D. Mabillon le juge indigne de ſaint Bernard.

p. 701. XXX. Sermon ſur ces paroles du livre de la Sageſſe: *La malignité ne peut prévaloir contre la ſageſſe*, &c: il eſt de Guibert, abbé de Nogent.

p. 709. XXXI. Sermon ſur la parabole évangélique des dix Vierges; il eſt aſſez éloquent, mais il ne paroît pas de ſaint Bernard.

p. 713. XXXII. Deux Sermons, l'un ſur ſaint André, l'autre ſur ſaint Nicolas, évêque de Myre : ils ſont de Nicolas de Clairvaux.

p. 721. XXXIII. Quatre Sermons ſur l'Antienne *Salve Regina*. Le ſtyle tout différent de celui de ſaint Bernard, & les citations fréquentes des Poëtes, que le ſaint Abbé emploie fort rarement, prouvent qu'ils ne ſont pas de lui. Wion prétend prouver, que l'auteur de cette Antienne eſt Herman le Bref. Jean l'Hermite rapporte dans la vie de ſaint Bernard, que ce Saint eut une viſion extraordinaire, pendant laquelle il entendit les Anges chanter à haute voix l'Antienne dont il s'agit; que l'ayant retenue dans ſa mémoire, il l'avoit écrite & envoyée au pape Eugene, afin qu'il ordonnât qu'elle fût reçue dans toute l'Egliſe : ce qui fut fait. Albéric dans ſa chronique ſur l'année 1130, raconte la choſe un peu différemment, & dit « Que ſaint » Bernard étant dans l'Abbaye de ſaint Bénigne de Dijon, » pour laquelle il avoit une affection particuliere, parce » que ſa ſainte Mere y étoit inhumée, il avoit entendu » chanter par des Anges autour de l'autel, l'antienne *Sal-* » *ve Regina*; qu'il avoit d'abord cru que c'étoit la Com- » munauté aſſemblée, ſur quoi il dit le lendemain à l'Abbé : » *Vous avez parfaitement bien chanté cette nuit l'Antienne du* » *Puy, autour de l'autel de la bienheureuſe Vierge*. On l'ap- » pelloit l'Antienne du Puy, ajoute-t-il, parce que Hai- » mar, ou Adhémar, évêque de cette Ville, Prélat très- » dévot à la ſainte Vierge, en étoit l'auteur ». On a vu dans le huitieme volume de l'Hiſtoire Littéraire, ce point de critique diſcuté. Pour ce qui eſt des quatre Sermons ſur l'Antienne *Salve Regina*, ils ne ſont, ni de Bernard,

S. Bern. op. t. I. App. p. CXVIII.
Joh. Erem. n. 7. Lib. II. p. 1287.
Hiſt. Litt. p. 470.

évêque de Compostelle, comme on l'a prouvé ailleurs dans l'article de ce Prélat; ni de saint Bernard, abbé de Clairvaux. *Hist. Litt. t. x. p. 62 & 63.*

XXXIV. Méditation sur l'Antienne *Salve Regina*. Ce n'est qu'un extrait du dix-neuvieme chapitre de la troisieme partie du *Stimulus amoris*, qui est parmi les ouvrages de saint Bonaventure: quelques-uns l'attribuent à Anselme, évêque de Luques, mort avant que saint Bernard fût né. *p. 732.*

XXXV. Sermon prêché en présence du Clergé dans le Concile tenu à Reims. Saint Bernard étoit trop humble pour appeller les Evêques ses freres, comme l'auteur de ce Sermon les appelle; bien moins encore leur auroit-il dit qu'ils étoient des diables, & que Jesus-Christ ne les avoit choisis que comme il choisit autrefois Judas: *Sic facit Jesus hodie, eligens sibi multos diabolos episcopos.* D. Bernard Pez a publié une préface, ou plutôt une lettre sur ce Sermon, écrite plusieurs années après par une personne qui en rend compte, comme l'ayant entendu; mais il déclare qu'il ne l'a pas retenu comme il avoit été prononcé, & qu'il s'est seulement souvenu, quoiqu'avec peine, de l'ordre de la matiere. *p. 735.* *n. 3.* *Tom. VI. Anecd. Part. I. p. 337.*

XXXVI. Sermon fait aux Pasteurs assemblés dans un Synode. Qui que ce soit qui l'ait composé, dit D. Mabillon, il est élégant & mérite d'être lu. *p. 739.*

XXXVII. Sermon prononcé devant les Prélats dans un Concile. Il a été fait peu d'années après la mort d'Eugene III, dans un temps de schisme, sous le pontificat d'Alexandre III; non par saint Bernard, mais par un Cistercien, peut-être par Gislebert, abbé de Cîteaux, à qui le pape Alexandre écrivit. *p. 745.*

XXXVIII. Sermon sur le soin qu'il faut prendre pour éviter l'impureté du cœur & de l'esprit. Ce discours n'est qu'un tissu de textes des Peres, & contient d'excellentes instructions; en particulier sur la nécessité de joindre les bonnes œuvres à la foi. *p. 749.*

XXXIX. Sermon sur la misere de l'homme, que l'auteur fait consister en ce qu'étant composé de corps & d'ame, il ne pense qu'à satisfaire le premier sans *p. 755.*

penser à l'autre, qui est la principale partie de lui-même.

p. 757. XL. Sermon sur les sept dons du Saint-Esprit. Ce Sermon & le précédent paroissent être la production d'une même plume, & d'un jeune homme, quoiqu'il y ait dans l'un & l'autre de très-bonnes choses.

p. 759. XLI. Sermon sur les douze portes de Jérusalem. Quoiqu'il soit donné à saint Bernard dans le manuscrit de la Chartreuse de Cologne, d'où Horstius l'a tiré, il ne paroît point de lui.

p. 763. XLII. Sermon sur le Cantique de la bienheureuse Vierge Marie. Quoiqu'il soit sous le nom de saint Bernard dans deux manuscrits, il s'en faut bien qu'on y trouve son génie.

p. 768. XLIII. Sermon sur ces paroles de saint Mathieu : *Nous avons tout quitté pour vous suivre, &c.* Il est attribué à saint Bernard à la fin d'un manuscrit que l'on a imprimé à Cologne en 1575, où sont les quatre Regles les plus approuvées dans l'Eglise & les Commentaires de Turrecremata & de Smaragde sur la Regle de saint Benoît ; mais le style est si différent de celui du saint abbé de Clairvaux, qu'on ne peut le lui attribuer.

p. 770. XLIV. Homélie sur ce texte de saint Mathieu : *Le Royaume des Cieux est semblable à un Marchand qui cherche de belles perles.* Quoiqu'on le donne communément à saint Bernard, il ne paroît point de lui, mais de quelque jeune Religieux, qui y étale toute sa rhétorique & son éloquence pour relever la vie religieuse.

p. 771. XLV. Sermon sur ces paroles du prophete Michée : *O homme, je vous dirai ce qui vous est utile, & ce que Dieu demande de vous : que vous agissiez, &c.* C'est une courte, mais solide instruction sur la maniere de faire le bien, tant par rapport à soi que par rapport au prochain : il paroît être de la même main que le précédent, si ce n'est qu'il y a moins d'affectation dans le style.

p. 771. XLVI. *Livre des Sentences.* Il suffit de jetter un coup d'œil dessus, pour s'appercevoir qu'elles ne sont pas de saint Bernard. Ces Sentences sont au nombre de cent quatre-vingt-six.

p. 786. XLVII. *Dispute d'un certain juste avec Dieu, &c.* Ce petit

petit écrit n'a rien qui caractérise saint Bernard. On pourroit, à plus juste titre, donner au saint Abbé une Théologie morale, qui a été tirée de ses ouvrages, & est partagée en dix livres, sous ce titre : *Sancti Bernardi Abbatis Theologia didascalico-moralis, ex mellifluis ipsius scriptis studiose collecta, inque usum ministrorum verbi divini aliorumque in compendium redacta.* Elle a été imprimée à Erford, par Jean-Henri Stofel; & se vend à Francfort & à Leipsick, chez Jean-Christophe Stofel, 1701, *in*-12. *S. Vinc. ecn.*

XLVIII. *Soliloque*, publié à Ingolstad, en 1617, par Gretser, sous le nom de saint Bernard, sur un manuscrit de la bibliotheque d'Erford : le style, les pensées, tout fait voir qu'il n'est point du saint abbé de Clairvaux. *p. 787.*

XLIX. *Formula honestæ vitæ.* Le manuscrit de Cîteaux porte, qu'on croit que cette regle de conduite a été donnée par S. Bernard : *Data à S. Bernardo, sicut creditur.* Le même ouvrage lui est attribué dans le manuscrit de la cathédrale de Paris; mais mal-à-propos : l'écrit est néanmoins fort bon, ainsi que les deux suivans, qui vraisemblablement sont de la même main; savoir : *Instruction sur la maniere de faire du progrès dans le bien, & de plaire à Dieu.* L'autre : *Divers & courts enseignemens pour vivre pieusement & religieusement.* *p. 794. p. 796. p. 797.*

L. *Le miroir des moines.* Cet écrit est d'Arnoul, moine de l'abbaye de Boheri, de l'Ordre de Cîteaux, dans le diocese de Laon. Les deux petits qui suivent : *Alia documenta vitæ religiosæ: Octo puncta perfectionis assequendæ*, & une lettre anonyme qui est à la suite, paroissent être du même Auteur. *p. 799. p. 800. p. 803. p. 806.*

LI. On attribue à saint Bernard une lettre à Raymond, Seigneur du château d'Amboise : *De cura & modo rei familiaris*; mais cette lettre est indigne du saint Abbé, & même de voir le jour. *p. 808.*

LII. Opuscule sur ces paroles : *Pourquoi êtes-vous venu?* Gérard Vossius, prévôt de Tongres, est le premier qui a publié à Rome, en 1594, cet écrit sous le nom de saint Bernard. Ce qui a donné occasion de le lui attribuer, c'est sans doute ce qui est dit dans la vie de ce saint homme, qu'il avoit souvent ces paroles dans le cœur & dans la bou- *p. 810. Vit. Bern. lib. I. c. IV.*

che, se disant à lui-même pour s'encourager dans l'état qu'il avoit embrassé : *Bernard, Bernard, pourquoi es-tu venu ?* Toutefois cet ouvrage n'est point de lui : il est constant qu'il a été fait pour des Religieux occupés à la prédication & à la confession, & non pour des Solitaires. Il se trouve, à peu de choses près, dans le treizieme tome de la bibliotheque des Peres, de l'édition de Cologne, parmi les œuvres de David d'Ausbourg, de l'Ordre des Freres Mineurs, avec ce titre : *Formule des novices* : il contient d'excellentes instructions.

p. 815 = 890.

Bell. de Scrip. Eccl. an. 1130.

LIII. Livre sur la maniere de bien vivre : *Liber de modo bene vivendi, ad sororem.* Il ne convient, dit D. Mabillon, ni à saint Bernard, ni à Humbeline sa sœur. Bellarmin en avoit porté le même jugement avant D. Mabillon, disant qu'on n'y voit point le style du saint Docteur, & que d'ailleurs étant adressé à une Vierge, il ne peut convenir à la sœur de saint Bernard, qui, avant que d'embrasser la vie religieuse, avoit été engagée dans le mariage. Ceux qui croient que l'ouvrage est de notre saint Abbé, répondent par la plume de l'annaliste de Cîteaux : premiérement, que ce livre ayant été écrit en François, *Gallicè*, il a été traduit en Làtin, & a perdu l'agrément & la beauté du style de saint Bernard ; ce qui doit être attribué au traducteur, & non à l'auteur : secondement, que ç'a été l'usage des Saints d'appeller vierges, généralement toutes celles qui se sont consacrées à Dieu en embrassant la vie religieuse, soit qu'elles aient conservé leur virginité, soit qu'elles aient été mariées. Cette réponse n'est rien moins que satisfaisante : premiérement, on avance sans fondement & sans preuve que saint Bernard a écrit cet ouvrage en François ; d'ailleurs, la différence qui se trouve entre ce livre & les autres ouvrages de saint Bernard, ne consiste pas seulement dans la langue, mais dans le génie & la maniere de traiter les choses. Celui-ci est diffus, plein de répétitions ; ce qui n'est point du goût du saint Abbé de Clairvaux. Pour répondre à la seconde preuve, il est clair qu'elle ne peut avoir lieu ici ; car il est constant que ce livre est adressé à une vierge : si cela n'étoit, l'Auteur auroit-il pu dire à celle à qui il parle : *Ne méprisez point les personnes*

Manr. ad an. 1122. *c.* VI. *n.* 10.

Henr. Menol. Cist. ad XXI. *Aug.*

mariées, qui quittent le siecle pour entrer en religion? *Ne conjugatas, è sæculo ad religionem venientes, despicias.* La sœur de saint Bernard étoit elle-même dans le cas; ainsi ces paroles ne peuvent absolument lui convenir, ou plutôt elles font voir clairement que ce n'est point pour elle que ce livre a été composé. On ne peut, non plus, l'attribuer au saint Abbé son frere; mais, qui que ce soit qui l'ait écrit. « On ne peut douter que cet ouvrage ne soit le travail de » quelque saint Religieux, vraiment convaincu & pénétré des » obligations de son état, & rempli de cet esprit qui fait » les Saints ». C'est le jugement qu'en porte M. Audry dans l'avertissement qui est à la tête de la traduction de ce livre, publiée en 1692, à Paris chez Charles Robustel. Fabricius attribue cet écrit à Jean Nider, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, l'un des Théologiens du Concile de Basle. *n. 65.* *Fabr. Bibl. l. IX. t. IV. p. 315.*

LIV. Plusieurs petites pieces de vers & de prose rimée, dont la premiere en vers hexametres est une exhortation au mépris du monde, adressée à Rainald: *Carmen parœneticum ad Rainaldum.* La seconde est encore sur le même sujet, & en prose rimée: *Rythmus de contemptu mundi.* La premiere a été publiée par le Pere Poussin, Jésuite, à Rome en 1663, sur un manuscrit de la bibliotheque de Chigi: la seconde par D. Charles de Visch, moine de l'abbaye des Dunes. La troisieme piece est sur le nom de Jesus: *Jubilus Rythmicus, de nomine Jesu.* La quatrieme est une priere à Jesus-Christ attaché à la Croix: *Rythmica oratio ad unum quodlibet membrorum Christi patientis, & à Cruce pendentis.* La cinquieme est une priere à notre Seigneur Jesus-Christ, & à la bienheureuse Marie sa mere. La sixieme, une prose de la Nativité. Tout ce qu'on peut dire de ces pieces, c'est qu'il y a de la piété, mais sans goût & sans élévation, & qu'aucune n'est de saint Bernard. Ce genre d'écrire a été défendu aux Religieux de Cîteaux, sous peine d'être chassés de leurs maisons de Profession, & d'être envoyés ailleurs; c'est ce que porte un décret du Chapitre général tenu en 1199: *Monachi qui Rythmos fecerint, ad domos alias emittantur, non reversuri nisi per Capitulum generale.* *p. 891.* *p. 896.* *p. 897.* *p. 899.* *p. 903.* *p. 904.* *Mart. Anecd. t. IV. p. 1293.*

LV. Quelques-uns lui ont attribué l'Hymne: *Ave maris stella;* entre autres François Coster, Jésuite, qui y trouve *Arn. Wion. Lig. vit. Lib. V. c. LXXIX.*

la douceur du ſtyle de ſaint Bernard : *Redolet dulcedinem melliflui Bernardi.* Wion eſt de même avis : Ferreolus Locrius les cite l'un & l'autre ; mais c'eſt ſans fondement qu'on fait ſaint Bernard auteur d'une Hymne plus ancienne que lui. En effet, elle ſe trouve dans un manuſcrit de l'abbaye de ſaint Germain-des-Prés, plus ancien que ſaint Bernard ; & dans le Bréviaire de celle du Mont-Caſſin, que l'on conſerve dans la maiſon de l'Inſtitution des Peres de l'Oratoire à Paris, écrit du temps de l'abbé Oderiſe, premier du nom, mort en 1105.

Locr. Mar. Aug. l. VII. *c.* IV.

Henr. Faſc. SS. Ord. Ciſt. Hiſt. IV. *c.* XXXVIII. *p.* 153.

Ce ſont là tous les ouvrages, ſoit véritables, ſoit douteux, ſoit fauſſement attribués à ſaint Bernard, que D. Mabillon a publiés dans l'édition des œuvres de ce ſaint Docteur. On pourroit en ajouter encore d'autres ; mais ce judicieux éditeur n'a pas cru devoir groſſir davantage le recueil des productions étrangeres à ſaint Bernard, ou du moins qui paroiſſent ne lui point appartenir. La grande réputation de ce Saint, ſa tendre piété, ont ſouvent été cauſe qu'on lui a donné des écrits dont il n'eſt point auteur, ſans autre raiſon, ſinon qu'on y trouvoit, ou qu'on croyoit y trouver de l'onction ; en quoi on s'eſt fréquemment trompé, faute de critique, de goût & de diſcernement. On ne fait pas aſſez réflexion, lorſqu'il s'agit de porter ſon jugement ſur un ouvrage, & de découvrir à qui il appartient, que quoique chaque Auteur ait ſon ſtyle particulier, chaque ſiecle a auſſi quelque choſe de commun à tous ceux qui y ont vécu ; enſorte que ſi l'on n'eſt attentif, on peut confondre les auteurs d'un même ſiecle, & attribuer à l'un les écrits d'un autre, ſur quelque reſſemblance de ſtyle. C'eſt ce qui eſt arrivé à l'égard de ſaint Bernard, comme on le voit par le grand nombre d'ouvrages qu'on veut qui ſoient de lui ; mais mal-à-propos.





ARTICLE SECOND.

Ecrits ſuppoſés à Saint Bernard, qui n'ont point été recueillis par D. Mabillon.

OUTRE les Ecrits qui ſe trouvent dans la collection des Œuvres de S. Bernard, & ceux que D. Mabillon a ſéparés de ſes véritables productions, en voici encore d'autres qui portent ſon nom, ſoit dans quelques manuſcrits, ſoit dans les imprimés.

I. *Regula Converſorum Ordinis Ciſtercienſis, ſecundùm inſtituta ſancti Bernardi.* Cette Regle des Convers de l'Ordre de Cîteaux a été publiée par Henriquez dans ſon Ménologe, ſur un manuſcrit de l'abbaye d'Alne au dioceſe de Liege, où elle ſe trouve ſous ce titre, *Inſtituta ſancti Bernardi*, qui eſt ſuivi d'un autre : *Breve & memoriale ſcriptum de converſatione laïcorum fratrum, ſecundùm inſtituta beati Bernardi.* Cette Regle n'eſt point de ſaint Bernard : le prologue & le premier chapitre le démontrent ; mais elle a été dreſſée par quelqu'un de ſes ſucceſſeurs dans l'abbaye de Clairvaux, qui a rédigé par écrit ce que le ſaint Abbé avoit enſeigné de vive voix aux freres convers de ſon monaſtere.

Menol. Ciſt. 5. Jul. p. 219.

II. *Regula pauperum commilitonum Chriſti templique Salomonici.* C'eſt la Regle des Chevaliers du Temple, publiée pour la premiere fois par Aubert le Mire, ſous le nom de ſaint Bernard, dans ſa chronique de l'Ordre de Cîteaux. Nous avons fait voir dans l'article de Jean Michaelenſis, qu'Aubert le Mire, & tous ceux qui l'ont ſuivi, ſe ſont trompés en attribuant cette Regle au ſaint abbé de Clairvaux. Le lecteur peut conſulter cet article, & l'avertiſſement que D. Mabillon a mis à la tête du Traité, ou Opuſcule de ſaint Bernard, adreſſé aux Chevaliers du Temple.

Hiſt. Litt. t. XI. p. 66 & ſuiv.

Op. Bern. t. I. p. 541.

III. *Sancti Bernardi Tractatus, quomodo homo debeat compati Chriſto crucifixo. Ejuſdem Tractatus, de vita & moribus*, dans le manuſcrit quatre-vingt-dix-neuf *in-8°.* du

Lamb. Bibl. Vind. t. II. l. II. c. VIII. p. 805.

nombre de ceux que Lambecius fit transporter d'Inspruck dans la bibliotheque de l'Empereur.

Bibl. S. Vinc. Cen.

IV. *Melliflui doctoris beati Bernardi abbatis saluberrimus liber meditationum.* Paris, Georges Mitellus, *in*-16.

Poss. App. t. III. p. 108.

V. Pseautier de la Vierge, imprimé avec celui de saint Jérome à Venise 1569.

VI. *Liber Florum, Florilegium, & Bernardinum.* Cet écrit n'est autre chose qu'un recueil ou extrait des écrits de saint Bernard, fait dans le treizieme siecle par Guillaume, moine de saint Martin de Tournai, comme nous l'apprenons par un manuscrit de Cîteaux, dans lequel il porte ce titre : *Incipit prologus Willermi, monachi sancti Martini Tornacensis, in Bernardino, quem idem excepit & compilavit de libris & dictis sancti Bernardi abbatis Claraevallis.*

VII. *Floretus.* Ce poëme est la derniere piece qui se trouve dans un recueil de différens ouvrages, publiés en 1491, *in*-4°, avec des scholies d'un anonyme. Le Scholiaste avance qu'on l'attribue communément à saint Bernard, abbé de Clairvaux, ainsi qu'un poëme sur le mépris du monde qui se trouve dans le même recueil. Celui-ci, si on en croit le Scholiaste, est un fruit de la jeunesse de Bernard, qui s'y propose d'inspirer l'horreur du vice, l'amour de la vertu, & le mépris du monde. Bernard, selon lui, après avoir tâché de retirer du monde un ami, en lui en inspirant du mépris par ce premier poëme, en composa un second pour l'instruire, & le divisa en six parties. Dans la premiere, il traite du dogme, c'est-à-dire, de la doctrine & des articles de foi : dans la seconde, des préceptes de la loi de nature, de la loi écrite & de la loi de grace : dans la troisieme, des moyens d'éviter le péché : dans la quatrieme, des Sacremens de l'Eglise : dans la cinquieme, des vertus & des vices, des moyens d'acquérir les premieres & d'éviter les autres : enfin, dans la sixieme, de la mort, comment il faut s'y préparer, & de ses suites ; c'est-à-dire, du Paradis, de l'Enfer & du Purgatoire.

Le Scholiaste donne différentes étymologies du terme *Floretus* ; mais il eût mieux fait de s'en tenir à celle que donne le Poëte lui-même, en disant dans son prologue que son ouvrage est l'extrait de plusieurs livres, où il a recueilli les plus belles fleurs.

Hic liber extractus de pluribus, eſt vocitatus
Rectè Floretus.
Collegi flores, non omnes, ſed meliores.

Quant à l'attribution de ce poëme faite à S. Bernard, il n'y a pas le moindre fondement de dire qu'il en ſoit auteur : auſſi D. Mabillon, loin de l'inſérer, même parmi les ouvrages ſuppoſés ou douteux du ſaint abbé de Clairvaux, n'a pas ſeulement daigné en faire mention. C'eſt cet écrit que le continuateur de M. Fleuri appelle *une ſomme de Théologie de ſaint Bernard*, ſur laquelle Gerſon a fait un Commentaire ; & il ſe plaint que M. Dupin n'ait fait aucune mention du Commentaire de ce ſavant homme, dans l'édition de ſes œuvres ; ni D. Mabillon de la ſomme de Théologie ſur laquelle il eſt fait, dans celle de ſaint Bernard. « Nous avons parlé, » dit-il, dans l'année 1418, de ſes ouvrages (de Gerſon) » & de l'édition qu'en a donné M. Dupin, où il ne fait » aucune mention d'un commentaire de ce ſavant homme » ſur une ſomme de Théologie de ſaint Bernard. Cependant » cet ouvrage, intitulé *Floretus*, a été imprimé *in*-4°. à » Lyon en 1494, & j'en ai vu un exemplaire à Paris entre » les mains d'un célebre Avocat. Le Pere Mabillon, qui a » donné les œuvres de ſaint Bernard, n'a rien dit auſſi de » cette ſomme de Théologie, que Gerſon attribue à ce Pere, » & ſur laquelle il a fait ſon commentaire ».

Fl. l. CV. *n.* 54. *t.* XXI. *p.* 626.

Le continuateur de M. Fleuri pouvoit encore citer d'autres éditions de la prétendue ſomme de Théologie de ſaint Bernard & du commentaire de Gerſon, en particulier celle de Lyon, chez Jean Huguetan, *in*-4°, de l'an 1513 le 22 Octobre, ſous ce titre : *Liber, nomine* Floretus, *à ſancto Bernardo Clarevallenſi abbate metricè cumulatus, cum commento Magiſtri Joannis Gerſon, tractans de virtutibus & vitiis ſecundùm præcepta Dei & Eccleſiæ, ad fugam peccatorum & electionem illorum operum quæ hominem perducunt ad Deum finaliter, cum maxima diligentia de novo emendatus & correctus.*

Bibl. des Chan. Regul. d'Angers.

Nous convenons que ce poëme porte le nom de ſaint Bernard dans quelques manuſcrits & dans pluſieurs impri-

més : nous avouons qu'il a été regardé comme une espece de Théologie en vers : *Sancti Bernardi Floretus in se continens sacræ Theologiæ & Canonum flores, carmine, &c* : il est encore vrai que Gerson a composé un commentaire sur cet écrit, & qu'il en fait S. Bernard auteur; mais, en vérité, il est si éloigné du style & du génie du saint Abbé, qu'il n'est pas possible de le lui attribuer, pour peu qu'on veuille bien y faire attention.

Bibl. Moët. Part. 1. p. 137.

VIII. Caramuel a faussement attribué à saint Bernard un Commentaire sur l'Apocalypse, & divers autres écrits; savoir, un livre sur l'Hexaëmeron, qui est d'Arnaud de Bonneval dans le diocese de Chartres; un Commentaire sur les Pseaumes de la Pénitence, qui est d'Innocent III; une explication du Pseaume *Afferte*, qui appartient à Richard de S. Victor; une autre du *Miserere*, qui est d'Urbain II; un Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, &c.

Homm. Supl. p. 1 — 258.

IX. Le Pere Hommey, de l'Ordre de S. Augustin, de la Communauté de Bourges, a publié l'an 1686, dans son supplément des Peres, plusieurs ouvrages sous le nom de S. Bernard. Il a placé à la tête de ces écrits celui auquel il a donné le titre de *Musique de saint Bernard*, *Musica sancti Bernardi*; afin d'égayer, dit-il, son lecteur & de le préparer ainsi à la lecture du recueil qu'il lui présente : *Quo lætior ejus studio incumbas*. Je ne sais si la musique en question est bien capable de produire cet effet; mais pour ce qui est des ouvrages attribués à saint Bernard, aucun ne lui appartient que la lettre qui précéde le Traité de la correction de l'Antiphonier, ou *De ratione cantandi Antiphonarium* : nous avons parlé de ce Traité ou Préface. Le Pere Hommey en attribue un second à saint Bernard, *De ratione cantandi Graduale*; mais sans aucun fondement. En effet, si le saint abbé de Clairvaux ou ses disciples avoient travaillé à la correction du Graduel, ainsi qu'à celle de l'Antiphonier, comment auroit-il fait mention de l'un dans sa lettre, sans parler de l'autre ? Il y a donc tout lieu de douter qu'ils en soient les auteurs : à plus forte raison, dit D. Mabillon, devons-nous croire que les autres écrits ne sont point de saint Bernard. Le plus considérable renferme des expositions morales, qui portent ce titre dans un manuscrit du grand

Præf. n. 3.

p. 69.

Couvent

Couvent des Augustins de Paris : *Sententiæ quædam contemplativæ Bernardi moraliter editæ.* Les unes concernent la doctrine, les autres sont de pieuses affections ; c'est ce qui a engagé le Pere Hommey à les partager en deux classes. Dans l'une, il a placé celles qu'il appelle *spéculatives*, & dans l'autre les *affectives ;* tels sont les noms qu'il a jugé à propos de leur donner : les affectives occupent la premiere classe, & les spéculatives la seconde. p. 75.

A la suite de ces expositions morales, se trouvent dans le même manuscrit diverses paraboles que le Pere Hommey a fait imprimer dans son supplément, quoiqu'il ne les regarde pas lui-même comme des productions de saint Bernard. En bon critique, il auroit dû porter le même jugement du *Traité du Corps du Seigneur*, qu'il a publié sous le nom du saint Abbé, ainsi que du livre des louanges de la Vierge, qu'il a tiré d'un manuscrit de la bibliotheque du Roi. Ce dernier écrit, en forme de poésie, ou plutôt de prose rimée, est précédé d'une invocation à la Sagesse divine, pour pouvoir chanter dignement les louanges de la Vierge : il est partagé en dix-sept Odes, suivies d'une autre Ode en espece de vers saphiques, & de six décades pour les six jours de la semaine. Quoi qu'en puisse dire le Pere Hommey, on ne prouvera jamais que saint Bernard soit auteur de cet écrit : rien de si foible que les raisons qu'il en donne. Il nous représente d'abord saint Bernard comme ayant été assez habile poëte, *Poëseos conscriptione satis insignis* : assurément s'il avoit eu du talent pour la poésie, il auroit mieux réussi que n'a fait l'auteur de l'écrit en question. Le Pere Hommey s'appuie sur ce que Berenger, disciple d'Abélard, en faisant l'apologie de son maître, a reproché à saint Bernard d'avoir fait des vers dans sa jeunesse : cela est vrai, Bérenger lui a fait ce reproche ; mais est-ce une raison d'en conclure que saint Bernard, après avoir renoncé au monde, se soit appliqué, dans le commencement de sa conversion, étant encore jeune, à faire des vers, & qu'il se plaisoit beaucoup à ce genre d'écrire ? *Eoque scribendi genere sese oblectabat impensissimè.* A qui persuadera-t-on qu'un homme, qui, touché d'une grace puissante, va s'ensevelir dans le désert pour s'y livrer à toutes

p. 132. p. 147. p. 151. p. 163. p. 154.

les rigueurs de la pénitence, se soit amusé à faire des vers? En vain dira-t-on qu'il s'exerçoit sur des sujets pieux : un pénitent, & un pénitent tel que saint Bernard, ne pense qu'à prier, à gémir, à répandre des larmes, loin de s'occuper à un genre d'écrire qui, pour l'ordinaire, est plus propre à dissiper l'esprit & à dessécher le cœur qu'à nourrir la piété.

Supl. p. 535. Le Pere Hommey rapporte encore une lettre qu'il a découverte dans un manuscrit du college de Navarre, où elle est placée entre le livre du Commandement & de la dispense, & celui des Méditations qui porte le nom de saint Bernard : il la croit du même auteur que ce dernier écrit ; c'est avouer qu'elle n'est pas du saint Docteur.

Cat. manusc. Angl. part. IV. n. 187. n. 213. X. Lettre de saint Bernard au Prieur & au couvent de Durham en Angleterre. Cette lettre, qui n'a point encore été mise au jour, se trouve dans les manuscrits de la cathédrale de Durham : ne l'ayant point vue, nous ne pouvons ni assurer, ni nier qu'elle soit de saint Bernard.

Sand. part. II. p. 326. XI. *Sancti Bernardi Tractatus contra Waldenses*, dans les manuscrits des Jésuites de Bruges.

Bibl. Asc. t. VII. p. 63. XII. *Bernardus super Hymnum, Jesu nostra redemptio.* D. Bernard Pez, qui a fait imprimer ce petit ouvrage dans sa bibliotheque ascétique, n'ose pas assurer qu'il soit de saint Bernard; mais il n'y trouve rien qui soit indigne de lui : c'est néanmoins très-peu de chose.

Cat. man. Angl. part. III. n. 419. XIII. Nous trouvons, sous le nom de saint Bernard, beaucoup d'autres ouvrages dans le catalogue des manuscrits d'Angleterre : *Breviarium S. Bernardi,* parmi les manuscrits du *Ib. n. 460.* college de la sainte Trinité de Cambridge : *Sancti Bernardi liber doctrinalis* : *S. Bernardus, de simplicitate.* Ce dernier com- *Ib. part. IV. n. 1641.* mence ainsi : *Sanctus Bernardus sedens in capitulo Pontiniacensi pro tribunali, cùm quæstio ei proponeretur à fratribus de singularitate cujusdam monachi, &c.* parmi les manuscrits de *Ib. part. I. n. 2767.* l'hôpital de Gray à Londres. *Bernardi summa seu casus conscientiæ*, parmi les manuscrits de Guillaume Laud, archevêque de Cantorbéri ; c'est vraisemblablement un ouvrage de saint Bernardin de Sienne, &c.

XIV. *Oratorium sancti Bernhardi Latino-germanicum, ex scriptis ejus collectum per Samuelem Cunonem. Halæ Saxonum, Joachim Krusicken*, 1609, in-8°.

XVI. *Thesaurus è monumentis sancti Bernardi Abb. Clar. primi, non perfunctoriè, sed summa cura diligentiaque erutus per Nicolaum Pithæum, D. Campigoberti Tricassini;* Genevæ 1589, in-8°. C'est un recueil d'endroits choisis dans les ouvrages de saint Bernard : l'auteur de ce recueil avoit le malheur d'être hors de l'Eglise Catholique, & engagé dans les erreurs de Calvin & de Luther; mais, comme le remarque judicieusement M. Grosley, « Les préjugés de la » religion, dont Nicolas Pithou faisoit profession, ne lui » fermerent point les yeux sur ce que les ouvrages de saint » Bernard renferment de bon & d'admirable ». Bibl. du R. *Vie de Pierre Pithou, t. 1. p. 68.*

XVI. *Enseignemens de saint Bernard touchant le régime de toutes manieres de gens*, parmi les manuscrits de M. Baluze : c'est un ouvrage composé dans le quatorzieme ou quinzieme siecle, & tiré des écrits de saint Bernard. *Bibl. Baluz. part. III. p. 61. n. 394.*

XVII. *De creatione mundi & rerum.* Cet ouvrage *in*-4°. manuscrit, se trouve à Vienne dans la biblioth. de l'Empereur. *Gesner p. 116. Col. 1.*

XVIII. *Ignatii Huart, Bernhardus abbas, seu Prælatus; hoc est, flores pastorales ex selectissimis quibusdam D. Bernhardi operibus collecti;* Lovanii, *in*-4°. 1651. *Lipen Bibl. Th. t. 1. p. 144.*

XIX. *Biblia sancti Bernhardi, ceu collectio & explicatio omnium locorum Sacræ Scripturæ, quæ sparsim reperiuntur in omnibus sancti Bernhardi operibus, ordine biblico, labore Davidis Lenfant, Dominicani;* Paris, fol. 1656. *Lipen. ibid. p. 157. Bibl. Prædic. t. 1. p. 176.*

XX. *Theodori Petreii, Carthusiani, Confessio Bernardina.* Colon. in-8°. 1606. *Lip. ibid.*

XXI. *Joh. Pistorii Niddani & Joh. Pauli Windecii, de omnibus dogmatibus fidei hodie controversis, ex sancti Bernardi scriptis, cum confutatione sophismatum Lutheri, Melanctonis, & Nic. Pithœi contra Romanam religionem;* Colon. 1594. *Lip. ibid.*

XXII. *Sancti Bernardi epistolæ de juribus imperii & sacerdotii;* Francof. 1614 & 1621. = *Ejusdem epistolæ IX;* Ingolstadii 1546, & Paris 1641. *Lip. ibid. p. 603.*

XXIII. *Sancti Bernardi abbatis Clarevall. Sermones tres super Cant. Cant. videlicet de erroribus Monachorum, &c. de occultis & manifestis hæreticis, &c.* Ingolstadii 1546. *Lip. Bibl. Théol. t. II. p. 6.*

XXIV. *Roberti, abbatis Molism. Chronicon Cisterciensis Ordinis, auctum per Bernardum Clarevall. & editum per Aubertum Miræum;* Colon. in-8°. 1614. *Lip. t. 1. p. [illegible]9.*

Hist. des Sav. Hommes t. II. p. 158.

XXV. L'épitaphe de Hugues de saint Victor, qui commence ainsi : *Clauditur hoc tumulo, &c.* est attribuée à saint Bernard par Thévet ; mais on a fait voir qu'elle est la production d'un confrere de Hugues.

XXVI. Celle de saint Malachie, qui a mérité une place dans le jardin des épitaphes choisies, *p.* 32, lui est aussi attribuée.

Sand. not. in Vossii Hist. Lat. p. 112.

De Vich Bibl. Scr. Ord. Cist. p. 242.

XXVII. Louis Jacob de saint Charles fait saint Bernard auteur d'une vie de saint Melchiade, pape ; mais c'est une méprise de cet écrivain, qui a pris saint Melchiade pour saint Malachie, dont saint Bernard a écrit la vie ; ou s'il a écrit la vie de saint Melchiade, ce n'est point celle du saint Pape de ce nom, mais d'un saint Religieux de Clairvaux nommé Melchiade, mort l'an 1120. Sa mort est marquée au 17 Novembre, dans le supplément au martyrologe Gallican d'André du Saussay. Quoi qu'il en soit, la vie de saint Melchiade attribuée à saint Bernard, se trouve manuscrite dans la bibliotheque de saint Benoît de Cambridge; *vol.* 362, *n.* 2.

Manr. App. du tom. IV. des Ann. de Cit. p. 555 & 556.

XXVIII. Dans les Bréviaires de Salamanque, de Cuhença & de Palentia en Espagne, on trouve sous le nom de S. Bernard un Sermon & une prose de la sainte Vierge, dont le Pere Mabillon n'a pas fait mention.



§. IV.

Différentes éditions des ouvrages de ſaint Bernard.

RIEN ne prouve mieux l'excellence & le mérite des ouvrages de ce ſaint Docteur, que la multitude des manuſcrits qui s'en trouvent dans les bibliotheques, & celle des éditions qui en ont été publiées, depuis que l'art admirable de l'Imprimerie a été inventé ; c'eſt aſſurément la marque la moins équivoque du zele qu'on a eu de ſe procurer les écrits de ſaint Bernard, & par conſéquent de l'eſtime qu'on en a fait dans tous les temps. Il n'eſt aucun Pere dont les ouvrages ayent été auſſi ſouvent mis ſous la preſſe que ceux du ſaint Abbé de Clairvaux : D. Mabillon parlant des éditions qui en ont été données au ſeizieme ſiecle, ne craint point de dire, après en avoir rapporté pluſieurs, qu'il n'y a preſque aucune année qui ne ſoit marquée par quelqu'édition des écrits de ſaint Bernard : *Ut nullus fere annus abierit, qui non aliqua Bernardi operum editione fuerit inſignitus.* Le même éditeur ajoute, que pour ce qui regarde les éditions qui en ont été publiées dans le ſiecle où il a donné la ſienne, ce ſeroit une choſe preſque infinie de vouloir en faire le dénombrement : *Omnes percenſere res fuerit pæne infinita.* *Præf. §. 1. n. 4.*

On en jugera par celles dont nous allons donner la liſte, quoique nous n'entreprenions pas de les y renfermer toutes. Nous avertiſſons même le lecteur, que pluſieurs ne nous ſont connues que par les bibliographes, ou les catologues, ſoit manuſcrits, ſoit imprimés des bibliotheques, qui ordinairement ne nous inſtruiſent pas ſuffiſamment de ce qu'elles contiennent, pour être en état d'en rendre un compte exact.

La premiere édition des Œuvres de ſaint Bernard paroît être celle de Mayence de l'an 1475, par les ſoins de 1475.

La Caille, Hiſt. de l'Impr. de Paris. Pierre Scoyffer, l'un des inventeurs de l'Imprimerie. Cette édition in-*fol.* ne contient que les Sermons du temps, des Saints & ſur divers ſujets, avec le Traité adreſſé aux Chevaliers du Temple; elle fut achevée le 14 du mois *Bibl. Fontebr.* d'Avril : *Anno Nativitatis Chriſti 1475, 14 die menſis Aprilis, in nobili urbe Moguntia, non attramenti calamo cannave, ſed artificioſa quadam adinventione imprimendi ac caracterizandi Sermones hos beati Bernardi abbatis Claræ-vallenſis, cunctipotenti annuente Deo, Petrus Scoyffer de Gernsheym ſuis conſignando ſcutis feliciter conſummavit.*

Vers le même-temps parurent à Rouen, ſans date, trois Opuſcules de ſaint Bernard ; ſavoir les livres de la Conſidération, l'Apologie adreſſée à l'abbé Guillaume, & le Traité du précepte & de la diſpenſe.

1481. L'an 1481, on publia à Bruxelles *in*-4°. ſans nom d'éditeur, ni d'imprimeur, les Sermons du temps & des Saints, & pour la premiere fois les Lettres.

1481. *Spiræ, per Petrum Drach, 1481.*

Bibl. Aug. *Heidelbergæ, Sermones, 1481*, in-4°.

1482. Pavie : Sermons ſur les Cantiques, chez Nicolas Girardenſis, par Jean de Ripa, *fol.* 1482.

1482. Pluſieurs ouvrages de ſaint Bernard à Cologne, chez Jean Koelhoff, 1482.

Bernardi opera omnia : Paris, ſans date, & ſans nom d'imprimeur, *fol.* = *Ibid.* Jean Petit, ſans date, *fol.* = *Ibid.* *in*-4°, ſans nom d'imprimeur.

1494. Paris : Edition de l'an 1494, contenant les Sermons *Bibl. Maj. Mon.* divers, les Lettres au nombre de trois cents dix, avec les Sermons ſur le Cantique des Cantiques, revus par Rouauld, docteur en Théologie, petit *in-fol.*

1495. Veniſe, 1495, *Opuſcula caſtigata per V. P. de Brixia.*

1499. Straſbourg, *fol.* 1499.

1501. Spire, 1501.

1503. Veniſe, 1503, deux volumes *in*-4°. ſans les lettres. Cette édition eſt remplie d'ouvrages fauſſement attribués à ſaint Bernard.

1508. Toutes les éditions publiées juſqu'ici, ne renfermoient *S. Vinc. Cen.* que quelques ouvrages de ſaint Bernard, ſoit les Lettres, ſoit les Sermons, ſoit quelques Opuſcules ; mais en 1508,

il en parut une à Paris, *in-fol.* chez Jean Petit, par les soins du docteur Jean Bocard, dans laquelle ils se trouvent presque tous réunis dans cet ordre : les Sermons du temps & des Saints, parmi lesquels sont insérées les Homélies sur ces paroles *Missus est*, &c ; les Sermons sur la dédicace de l'Eglise ; Sermons sur le Pseaume, *Qui habitat*, sur différens sujets ; un long Sermon aux Chevaliers du Temple, un autre aux Clercs ; Sermons sur le Cantique ; les Lettres au nombre de trois cents cinquante ; les Traités de la Considération au pape Eugene, de la grace & du libre arbitre, du précepte & de la dispense, de l'amour de Dieu, des degrés d'humilité, Apologie à Guillaume : suivent le Traité de la vie solitaire aux Freres du Mont-Dieu, & quantité d'autres écrits qui sont faussement attribués à saint Bernard. On lit à la fin, que les ouvrages de ce Saint ont été corrigés par quelques moines de Clairvaux, lesquels ont retranché ceux qui ne lui appartiennent point.

C'est-là l'édition connue sous le nom de *Séraphique*, qui lui a été donné à cause du titre qu'elle porte, *Seraphica melliflui devotique doctoris sancti Bernardi scripta*, &c.

En 1517, elle fut réimprimée à Paris, par Bertold Rembolt pour Jean Petit ; elle porte, comme la précédente : *Divi Bernardi Seraphica scripta diligenti cura cum archetypis bibliothecæ Claræ-vallis a nonnullis ejusdem domûs monachis emendata.* 1517. S. Vinc. Cen.

D. Mabillon indique dans sa préface générale, une édition revue & publiée à Lyon, l'an 1515, par les soins de Josse Clicthoue, chez Jean Clein. Nous n'avons point vu cette édition ; mais nous voyons à la tête des deux éditions de 1508 & 1517, un avertissement de Clicthoue au lecteur, dans lequel il fait seulement l'éloge des ouvrages de saint Bernard, sans rien dire, d'où on puisse inférer qu'il les a revus, & qu'il a contribué par ses soins à les publier : il y a lieu de croire que D. François Mauroy, religieux de Clairvaux, fut un de ceux qui eurent le plus de part à ce travail. Dans l'édition de 1517, il y a deux petites pieces de lui, en vers élégiaques, dont l'une est adressée à Michel Boudet, évêque de Langres ; c'est un compliment qu'il fait à ce Prélat, en lui présentant les ouvrages de S. 1. n. 4.

saint Bernard. Quant à la différence des deux éditions, il n'y en a presque aucune, sinon que dans celle de 1517, on a renvoyé à la fin la vie du Saint qui étoit à la tête; & qu'on a substitué à celle d'Alain, évêque d'Auxerre, les cinq livres, dont le premier a été écrit par Guillaume de saint Thierri, le second, par Arnoul (& non Bernard) abbé de Bonneval, & les trois autres, par Geofroi. Cette édition a été renouvellée plusieurs fois.

1520. En 1520, deux moines de Clairvaux, Lambert & Laurent, publierent à Lyon une nouvelle édition des Œuvres de S. Bernard, qui est, au jugement de D. Mabillon, la plus correcte, *Omnium emendatissima*. M. l'abbé Papillon,
Tom. 1. p. 33. dans sa bibliotheque des auteurs de Bourgogne, l'appelle aussi *très-exacte*, & dit qu'elle a été réimprimée souvent: il cite les éditions suivantes: « Lyon, Goth, 1530. *It.* » Paris, 1536, 1540, 1544 & 1545, *in-fol. It. ibid*, » 1545, très-belle édition revue par François *Comestor*, ou » le Mangeur, docteur de Sorbonne ». Nous rapportons ceci, sans en être garans: nous pensons même qu'il y a quelque méprise du bibliographe sur les années de ces éditions, ou plutôt quelques fautes d'impression dans les chiffres.

1527. Nous trouvons deux autres éditions des ouvrages
1534. de saint Bernard, dans la bibliotheque de saint Germain-des-Prés, l'une de 1527 à Paris, l'autre de 1534 à Lyon. *It.* Lyon, 1538, Nicolas Petit.

1547. En 1547, François Comestor donna une édition des Œuvres de saint Bernard, à Paris, chez la veuve de Clau-
Bibl. t. 1. p. 159. de Chevallon. Cette édition, dont le bibliographe de Bourgogne fixe la date en 1547 dans l'article de Comestor, est sans doute la même qu'il a mise sous l'année 1545 dans l'article de saint Bernard. Comestor y joignit le Traité de l'amour de Dieu, qu'il avoit découvert dans les manuscrits de Sorbonne, & une Epître dédicatoire à Louis de Rie, évêque de Geneve, avec une préface assez curieuse.

1548. Cette édition fut fort goûtée & remise sous presse en
1551. 1548 & en 1551 à Paris, chez Charlotte Guillard, veuve de Claude Chevallon, & Guillaume des Bois. Dans un avertissement, qui est à la tête de celle-ci, l'auteur fait mention d'une édition de Venise de l'année précédente (1550).

(1550) dans laquelle il se plaint qu'on a inséré sans choix & sans examen plusieurs ouvrages supposés, & qu'on en a donné comme nouveaux quelques-uns qui avoient déja paru. Quoiqu'on attribue ordinairement à Fr. Comestor les deux éditions de saint Bernard, dont nous parlons, de 1548 & 1551, il paroît néanmoins que la plus grande part qu'il y ait eue, c'est d'avoir fait l'épître dédicatoire à l'évêque de Geneve avec la préface, & d'avoir communiqué, à la priere de l'Imprimeur, quelques ouvrages de saint Bernard, qu'il avoit trouvés dans les manuscrits du College de Sorbonne : l'épître dédicatoire fournit elle-même la preuve de ce que nous avançons.

En 1552, Antoine Marcellin publia à Basle, chez Jean Hervage, une nouvelle édition des ouvrages de saint Bernard, revus avec grand soin, comme il l'assure, & collationnés sur de très-anciens manuscrits : il y suivit un ordre différent, ayant placé les Sermons dans le premier rang, les Lettres dans le second, les Traités dans le troisieme, & enfin dans le quatrieme les Ecrits supposés. 1552.

L'édition d'Antoine Marcellin fut réimprimée à Venise en 1558, & en 1566 à Basle. *Bibl. de Bourg. ibid. Fabr.*

Cette même année 1566, Guillaume Merlin & Sébastien Nivelle publierent à Paris les ouvrages de saint Bernard, ayant mis à la tête l'épître dédicatoire de François Comestor à l'évêque de Geneve; & à la suite, l'appendice imprimé a Basle, chez les héritiers d'Hervage, par les soins de Jacques Pamelius de Bruges, qui a donné au public seize petits Sermons de saint Bernard, & quelques ouvrages supposés. La même année, Louis le Mire fit imprimer à Paris, chez Charlotte Guillard, un autre supplément qu'il avoit reçu de Comestor. L'édition dont nous parlons, est à peu de choses près la même que celles des années 1547 & 1551, auxquelles le Mire a eu une très-grande part. 1566.

En 1572, Jean Gillot de Champagne fit reparoître les ouvrages de saint Bernard chez Nivelle, avec une préface de sa façon, où il parle d'une révision des écrits de notre saint Abbé, faite par les Théologiens de Paris sur les ma- 1572.

nuſcrits de France & les éditions précédentes : il donne à entendre que ce ſeroit faire plus de mal que de bien, d'entreprendre la même choſe après tant de ſi grands hommes. Cela ne l'a cependant point empêché lui-même de travailler après eux ſur le même ſujet, & de ſe vanter d'avoir fait des corrections importantes, *Correctiones non pœnitendas.* Il a partagé en chapitres les cinq livres de la Conſidération, celui du Précepte & de la Diſpenſe, qui avoient été corrigés ſur ſept manuſcrits par Henri de Cutembourg, & leur a mis des ſommaires. Il a ſéparé les véritables ouvrages de S. Bernard de ceux qui ne lui appartiennent point : en quoi ſa critique eſt ſouvent en défaut ; car il a non-ſeulement laiſſé des écrits ſuppoſés qui avoient déja été publiés parmi les véritables, mais il y en a ajouté lui-même de nouveaux. Le bibliographe de Bourgogne marque dans l'article de Comeſtor une belle édition des œuvres de ſaint Bernard par

Fabr. p. 103. Nivelle en 1576 : elle nous eſt inconnue.

Edition d'Anvers, *in-fol.* 1576.

Bibl. du R. 1586. La meilleure de toutes les éditions qui parurent dans le ſeizieme ſiecle, eſt celle de l'an 1586, Paris, deux volumes *in-fol.* avec l'épître dédicatoire de Jean Gillot à l'abbé de Veauclair, & la préface du même éditeur ; cette édition eſt connue ſous le nom du *grand Navire.*

Dans le dix-ſeptieme ſiecle, on n'eut pas moins de zele pour donner de nouvelles éditions des ouvrages de ſaint Bernard, qu'on en avoit témoigné dans le précédent. Ce ſeroit une choſe preſqu'infinie, comme nous l'avons déja dit après D. Mabillon, d'en faire l'énumération ; mais le ſuccès fut plus heureux dans celui-ci, comme nous le verrons.

1601. La premiere qui parut dans ce ſiecle, fut celle d'Edme Tiraqueau, moine de Cîteaux, qui avoit revu les ouvrages de ſaint Bernard ſur les manuſcrits de cette célebre Abbaye. Il publia l'an 1601 ſa nouvelle édition à Paris ; elle fut remiſe ſous preſſe bientôt après, & on la vit reparoître pluſieurs fois, tant à Paris qu'ailleurs.

1609. En 1609, Jean Picard la donna au public enrichie de ſes notes, augmentée de quelques nouvelles lettres de ſaint

Bernard ; il y ajouta l'épître dédicatoire de Tiraqueau au révérend Pere Edme de la Croix, abbé de Cîteaux, ainsi que l'épître & la préface de Gillot. L'édition de Picard fut imprimée cette même année à Anvers, & dans la suite en plusieurs endroits : Paris, par la Société, 1615, *in-fol.* 1615.
avec les notes de Jean Picard : Venise, Salicat, 1616, par 1616.
les soins de Jean-Baptiste Carminati : Anvers 1620, *in-fol* : 1620.
Paris, au Navire, 1621, *in-fol.* Dans cette derniere on a 1621.
ajouté les Sermons de Gilbert sur le Cantique des Cantiques, la vie & les fleurs de saint Bernard, avec les notes de Jean Picard : l'édition de Gillot a servi de modele : Paris, 1632, Denis Thierri, *in-fol* : cette édition est ac- 1632.
compagnée des notes de Jean Picard. En 1640, le pere 1640.
Sommelier, Jésuite, en publia une à Paris, *in-fol.*

La même année parut à Paris, de l'imprimerie Royale, une édition des ouvrages de saint Bernard, qui est un chef-d'œuvre d'impression ; elle est cependant moins ample que celles qui l'ont suivie, n'étant accompagnée ni de dissertations, ni de notes : sa date, dans le catalogue des livres de la bibliotheque du Roi, est de l'an 1640. *Ibid.* en 1642. L'une & l'autre est partagée en V tom., qui forment six vol.

Toutes les éditions, dont nous avons parlé jus- 1641.
qu'ici, ont été éclipsées par celle que Merlon Horstius publia à Cologne l'an 1641. Ce pieux & savant homme voyant avec douleur que les ouvrages de saint Bernard, qui sont plus lus que ceux d'aucun autre Pere, étoient les moins corrects dans toutes les éditions, entreprit de les revoir & de les corriger ; c'est ce qu'il exécuta avec tout le succès qu'on pouvoit espérer d'un particulier judicieux & éclairé : aussi son édition fut-elle reçue avec un applaudissement général. Elle est divisée en six tomes, dont le premier contient les lettres ; le second, les Sermons du temps ; le troisieme, ceux sur le Cantique ; le quatrieme, les Opuscules, ou différens Traités ; le cinquieme, les ouvrages qui n'appartiennent point à S. Bernard ; le sixieme, les écrits de deux disciples du saint abbé de Clairvaux, Gilbert & Guerric. Il a ajouté la vie de saint Bernard en sept livres, avec divers éloges & une chronologie : de plus,

l'édition est enrichie d'une dédicace à saint Bernard, d'une préface au lecteur, de sommaires à la tête des lettres & des ouvrages, de notes savantes, dans lesquelles l'auteur discute avec beaucoup de justesse & de lumiere divers points intéressans, &c. Horstius n'épargna ni soins, ni travail, ni dépenses pour donner à son édition toute la perfection dont elle pouvoit être susceptible : néanmoins ce savant & laborieux éditeur travailloit à en publier une nouvelle, encore plus correcte, lorsque la mort l'enleva le 20 d'Avril
1645. 1644. L'année suivante, 1645, son édition reparut à Paris ; & dans la suite elle a été réimprimée plusieurs fois :
1658. Paris, 1658, par la compagnie des Libraires, six tomes,
1662. qui font trois volumes : Lyon, 1662, six tomes en deux volumes, Jérôme de la Garde, Pierre Compagnon &
1667. Christophe Fourmy : Paris, 1667, cinq tomes, *in*-4°. &c. L'édition d'Horstius a été remise sous presse, même depuis la premiere de D. Mabillon : elle n'étoit cependant point sans défaut, & Horstius le sentoit lui-même, puisqu'il travailloit, comme nous l'avons dit, à en donner une plus correcte, lorsqu'il mourut.

Dom Chantelou, Bénédictin de la Congrégation de saint Maur, s'apperçut, en conférant le texte de saint Bernard, tel que Horstius l'avoit donné, avec les manuscrits de France, qu'il y avoit des corrections importantes à faire. Il corrigea d'abord les Sermons du temps & des Saints, & les publia en un volume *in*-4°. en 1662 : il se préparoît à corriger tous les autres ouvrages de notre saint Abbé ; mais la mort l'arrêta dans sa carriere. D. Mabillon, ayant continué son travail, donna au public sa premiere édition des œuvres de S. Bernard en deux volumes *in-fol.* imprimés
1667. à Paris, chez Léonard, en 1667 ; & en neuf volumes *in*-8°. Cette édition, dressée sur le plan de celle d'Horstius, étoit beaucoup plus correcte que la sienne, les ouvrages de saint Bernard ayant été revus & corrigés avec soin, en particulier sur les manuscrits de Cîteaux : elle n'avoit cependant pas encore ce degré de perfection, que l'éditeur étoit capable de lui donner ; mais il fit voir dès-lors ce qu'on devoit un jour attendre de ses talens. D. Mabillon se proposa

toujours depuis de publier une nouvelle édition des œuvres du S. Abbé, pour lequel il avoit une vénération particuliere, & jamais il ne perdit de vue ce dessein dans toutes ses études. Enfin, après avoir consulté grand nombre de manuscrits, tant de différentes provinces que de la riche bibliotheque de M. Colbert, sur lesquels il corrigea le texte des écrits de saint Bernard, il les donna au public dans toute leur pureté, l'an 1690, en deux volumes *in-fol.* 1690. imprimés à Paris chez Thomas Moette. Le travail de D. Mabillon, & le mérite de cette édition ne consistent pas seulement en ce que le texte est rétabli dans sa pureté : elle a beaucoup d'autres avantages sur toutes les précédentes, en particulier par la critique exacte avec laquelle l'éditeur a distingué les véritables ouvrages de saint Bernard de ceux qui ne lui appartiennent point. Personne n'a fait ce discernement avec plus de certitude, & n'en a jugé avec plus de solidité : *Quæ nemo umquam certius distinxit, vel de eis doctius judicavit* : c'est le jugement qu'en a porté un écrivain *, qui, selon la remarque des continuateurs de Bollandus, ne doit pas être suspect de flatterie.

* Cave.

Boll. t. IV. Aug. p. 235.

Comme nous avons suivi l'ordre de cette édition en rendant compte des ouvrages du saint abbé de Clairvaux, il seroit inutile d'en faire le détail : nous dirons seulement qu'elle est dédiée au pape Alexandre VIII, précédée d'une grande & belle préface, accompagnée de tout ce qui peut répandre la lumiere & lever les difficultés ; enfin suivie d'une table générale des matieres, & de tout ce qui est capable d'en relever le mérite. Dans des avertissemens & des sommaires, qui sont à la tête de chaque ouvrage, on apprend le sujet, l'occasion & le temps où il a été composé : dans des notes courtes, placées au bas de la page pour sa commodité, le lecteur trouve l'explication de ce qui pourroit l'embarasser. S'il se rencontre quelques points de dogme, de morale, de discipline, d'histoire, qui demandent de plus grands éclaircissemens, on trouve de quoi se satisfaire dans des notes plus étendues, renvoyées à la fin du volume : ces notes sont en partie de D. Mabillon, & en partie d'Horstius. Il ne faut pas omettre que dans le sixieme

volume D. Mabillon a encore recueilli les différentes vies de ſaint Bernard, écrites par Guillaume de ſaint Thierri, Ernaud ou Arnaud de Bonneval, Alain, évêque d'Auxerre. Enfin, il a publié quantité d'autres pieces concernant le ſaint abbé de Clairvaux, enſorte que l'éditeur ſemble n'avoir rien omis, ni rien laiſſé à deſirer.

Une édition faite avec tant de ſoin ne pouvoit manquer d'être bien reçue du public: auſſi fut-elle parfaitement bien accueillie; & depuis ce temps elle a tellement conſervé ſa prééminence ſur toutes les autres, même poſtérieures, que c'eſt encore aujourd'hui la plus recherchée & la plus eſtimée. Cela n'empêcha pas D. Mabillon de faire encore beaucoup de recherches dans la ſuite; mais toutes celles qu'il fit, & que d'autres ont faites après lui, n'ont ſervi qu'à vérifier ce qu'il dit dans ſa préface générale: Qu'il ne reſte aucun ouvrage de ſaint Bernard, du moins de quelque conſéquence, qui n'ait point vu le jour, ſi ce n'eſt quelques lettres.

1719. Effectivement, dans l'édition de 1719, publiée par D. Maſſuet & D. Texier, il n'y a rien de nouveau, appartenant à ſaint Bernard, que deux lettres; ſavoir, la quatre cent dix-huitieme & la quatre cent dix-neuvieme, & une troiſieme que M. Baluze avoit déja donnée au public. Pour ce
1726. qui eſt de l'édition de Vérone de l'an 1726, qui n'eſt, ainſi que la précédente, qu'une réimpreſſion de celle de 1690; on a ſeulement ajouté les nouvelles lettres découvertes par
Ampl. Coll. t. 1. p. 726. D. Martenne & D. Durand, & inſérées dans le premier volume de leur grande collection; encore faut-il obſerver, qu'il y a quelques-unes de ces lettres, comme nous l'avons remarqué, qui ſe trouvent imprimées dans l'édition de D. Mabillon.

T. 1. p. 36. L'Auteur de la bibliotheque des écrivains de Bourgogne, après avoir donné la notice de l'édition de D. Mabillon, fait une liſte *d'ouvrages de ſaint Bernard, qui*, dit-il, *ne ſe trouvent point dans cette édition.* Ces ouvrages ſont la regle des Chevaliers du temple, les nouvelles lettres publiées par D. Martenne dans ſa grande collection, trente autres lettres données par le même dans le *Theſaurus novus anecdotorum*;

enfin, quelques ouvrages que le Pere Hommey a attribués à ſaint Bernard. De tous ces écrits aucun n'appartient à notre ſaint Docteur, que les lettres publiées dans la grande collection de D. Martenne. Premierément, nous avons démontré ailleurs que la regle des Chevaliers n'eſt pas de lui : deuxiémement, le bibliographe de Bourgogne avoue lui-même que les critiques tombent d'accord que les ouvrages attribués à ſaint Bernard par le Pere Hommey, ſont ſuppoſés : troiſiemément, quant aux trente lettres, qu'il dit être dans le *Theſaurus novus anecdotorum* de D. Martenne, nous aurions une grace à lui demander; ce feroit de nous les faire voir. Il n'indique ni la page, ni le volume, & nous avons perdu nos peines en les y cherchant.

Hiſt. Litt. t. XI. p. 66.





§. V.

Ouvrages perdus.

APRÈS les recherches multipliées que les différens Editeurs de ſaint Bernard ont faites pour raſſembler tous les ouvrages du ſaint Docteur, on eſt aſſez fondé à croire que ceux qu'ils ont publiés ſont les ſeuls qui ſe ſoient conſervés. Mais quoique ces Editeurs, & en particulier Dom Mabillon, nous aient donné nombre d'écrits qui n'avoient pas encore vu le jour; cependant il eſt certain qu'il nous en manque encore pluſieurs, qu'on a lieu de regarder comme perdus. Ainſi il eſt évident par les citations des écrivains du temps, & par des lettres mêmes de ſaint Bernard, qu'il en a écrit d'autres que nous ne poſſédons pas, & dont nous avons donné la liſte à la fin de l'article qui concerne les lettres. Pour abréger nous renvoyons à cet article; & ſans donner ici de nouveau la liſte de ces lettres, nous nous bornerons à en rappeller une qui nous a échappé dans l'énumération générale.

Voyez pag. 209.

Lettre circulaire contre les duels, aux archevêques de Reims & de Sens, aux évêques de Soiſſons & d'Auxerre, aux comtes Thibaud & Raoul, *Lettre trois cent ſoixante-ſeizieme.*

Quelques notices d'anciens auteurs nous portent encore à penſer, que ſaint Bernard avoit compoſé d'autres Opuſcules qui ne ſont point parvenus juſqu'à nous.

Ademar, moine d'Angoulême, rapporte dans ſa chronique un glorieux témoignage rendu à l'Ordre des Chartreux par ſaint Bernard, qui appelloit cet Ordre la plus brillante colonne de l'Egliſe: *Unde ipſe* (Bernardus) *vocat eum ſpecioſiſſimam columnam Eccleſiæ.* Ces paroles ne ſe trouvent dans aucun des écrits de ſaint Bernard.

L'auteur

L'auteur du Ménologe de Cîteaux parle d'un frere convers, nommé Robert, & cite le livre des Hommes illustres de l'Ordre, où il est dit qu'après la mort de ce frere, S. Bernard fit un discours au Chapitre, dans lequel il releva avec sa piété & son éloquence ordinaire les vertus de ce Religieux, le proposant sur-tout pour un modele d'obéissance. Ce discours ne se trouve pas parmi ceux que nous avons de saint Bernard; ce qui est une preuve qu'on n'a pas eu soin de les recueillir tous. *Henr. ad VII. Jul.*

On ne s'est point contenté de multiplier les éditions & les traductions, même en différentes langues, des ouvrages de saint Bernard; elles sont en si grand nombre, qu'il ne seroit pas possible d'en faire un détail exact : on lui en a encore attribué une multitude d'autres dont il n'est point auteur, comme on le voit par la liste que nous avons donnée, & qu'il seroit facile d'augmenter. Il y a de plus des auteurs qui ont composé des ouvrages, dans lesquels ils n'ont employé que les pensées & les expressions mêmes de saint Bernard.

Telle est *Confessio Bernardina, &c.* par Théodore de la Pierre, chartreux de Cologne, imprimée à Cologne chez Antoine Hirat, en *1606*, *in*-12. Cette confession divisée en quatre parties, est un Traité qui renferme presque tous les points de Théologie. *Bibl. S. Sulpit. Bitur.*

Quelques-uns de ces écrivains ont fait des extraits des ouvrages de notre saint Docteur, & les ont publiés sous son nom, comme Guillaume, moine de saint Martin de Tournay : les autres les ont insérés dans leurs propres ouvrages, comme Vincent de Beauvais. Le premier a formé un recueil de Sentences de saint Bernard, partagé en dix livres, & connu sous ce titre, *Flores sancti Bernardi.* L'autre a inséré dans son Miroir historial les plus beaux endroits des écrits de notre saint Abbé, & en a composé le livre vingt-neuvieme tout entier. Saint Antonin a fait la même chose, en transcrivant ces mêmes extraits.

§. VI.

Jugement ſur la doctrine de Saint Bernard ; ſon autorité dans l'Egliſe, ſon génie, ſa maniere d'écrire.

Pureté de la doctrine de ſaint Bernard : il a été un fidele diſciple des Peres.

LA doctrine de ce ſaint Docteur doit être ſuffiſamment connue par le compte que nous avons rendu de ſes ouvrages : c'eſt celle de l'Egliſe dans toute ſa pureté, puiſée dans les ſources de la Tradition, ſans aucune tache, ſans mêlange d'aucune opinion, d'aucune erreur. Fidele diſciple des Peres, il n'a enſeigné que ce qu'il a appris, par la méditation continuelle & profonde des Livres ſaints, & par la lecture aſſidue qu'il a faite de leurs écrits : il a marché ſi conſtamment ſur leurs traces, qu'il les a égalés, & a mérité de partager avec eux le glorieux titre de Pere de l'Egliſe. « Ce qui » eſt admirable en lui, dit un des plus grands hommes du » dernier ſiecle, c'eſt que la ſcience lui ayant été donnée » comme par infuſion, il n'a cependant rien voulu écrire » ni rien dire, qu'il ne l'eût trouvé dans la Tradition ; enſorte » que diviſant ſa doctrine en certains points capitaux, on » la trouveroit toute dans ſaint Auguſtin, dans ſaint Am- » broiſe & dans ſaint Grégoire, qui étoient ſes auteurs » ordinaires ». Quoique ſaint Bernard ait avoué quelquefois, qu'*en méditant & en priant il avoit eu toute l'Ecriture comme préſente & expoſée devant lui ;* quoiqu'il trouvât beaucoup plus de goût à *lire les Livres ſaints dans la ſource même, que dans les ruiſſeaux des interprétations*, il liſoit néanmoins humblement les écrits des Saints qui les ont interprétés ; & bien loin de préférer ſes ſentimens aux leurs, il les leur ſoumettoit. On voit dans ſes écrits, ſpécialement dans la lettre quatre-vingt-dix-huitieme, *n.* 1, & dans le cinquieme Sermon ſur le Cantique des Cantiques, *n. 6*, quel étoit ſon reſpect pour les ſaints Peres.

Vit. Bern. Gauf. l. III. *n.* 7.

Vit. lib. I. *n.* 24.

Dieu a raſſemblé

Non-ſeulement ſaint Bernard a imité & égalé les Peres

de l'Eglise, il semble même que Dieu ait voulu, comme le remarque judicieusement le savant traducteur de sa vie, «Renfermer dans ce grand Saint les divers dons de sa grace, » qu'il a répandus dans les autres & partagés même entre » les plus illustres Peres de l'Eglise; que dans la vieillesse » du monde où il l'a fait naître, il ait comme rassemblé en » lui l'esprit des anciens Peres; afin que ce divin Docteur, » que quelques-uns ont appellé le dernier des Peres, fût » exposé comme en spectacle aux yeux de toute l'Eglise, » dans les siecles à venir; & que l'éminence de son génie, » la solidité de sa doctrine, la sainteté de ses sentimens & » de sa conduite, l'humilité de son cœur, l'ardeur de sa » piété, & la discrétion de son zele étant plus proches des » siecles suivans que ces mêmes qualités excellentes des » anciens Peres, servissent dans ce dernier âge à effacer le » faux lustre des fausses vertus, des fausses conduites, des » fausses dévotions, des fausses prudences, des faux zeles, » des fausses lumieres, & des fausses doctrines qui se for- » meroient dans la corruption des derniers temps, par » l'ignorance aveugle & présomptueuse des hérétiques, & » par le réfroidissement de la charité des enfans & des mi- » nistres de l'Eglise Catholique. Il semble même que Dieu » ait voulu, afin que ce saint Docteur eût plus d'autorité » sur tous les esprits, qu'il représentât durant sa vie ce qui » a paru de plus éminent dans les quatre Docteurs de l'Eglise » Latine où il a fleuri ».

en lui l'esprit des anciens Peres : pourquoi.

Vie de S. Bern. Préface.

Comme saint Ambroise, il a prêché la pénitence, non-seulement aux peuples, mais aux Grands, aux Rois, & aux Empereurs; il a arraché au monde les grands Seigneurs & les Princes mêmes, pour peupler les déserts de saints pénitens : les Savans & les Ecclésiastiques venoient en foule des pays les plus éloignés se mettre sous sa discipline dans l'abbaye de Clairvaux, où l'on voyoit jusqu'à cent novices se consacrer à Dieu en un seul jour.

A l'exemple de saint Ambroise il a peuplé le désert de saints Pénitens.

Rob. de monte S. Mich. an. 1139.

Comme saint Jérome, il a été l'*Oracle de l'Univers*, & consulté de toutes parts par les Docteurs, les Evêques, les Papes mêmes, les Ministres d'Etat, les Rois & les Empereurs.

Il a été consulté de toutes parts comme saint Jérôme.

Comme saint Grégoire le Grand, il a conduit presque

Il a eu le zele,

la force & la lumiere de saint Grégoire.

toute l'Eglise durant sa vie par ses admirables lettres, où il fait paroître son zele, sa sagesse & sa science. A l'exemple de ce grand Pape, qui a expliqué les devoirs des Pasteurs dans son Pastoral, & a traité dans ses commentaires sur l'Ecriture-Sainte ce qui regarde les mœurs & la discipline ; saint Bernard a parlé avec force des obligations des Pasteurs & des souverains Pontifes dans ses livres de la Considération ; il n'a pas expliqué avec moins de solidité & de lumiere que ce saint Pape, toute la morale de l'Evangile dans ses Commentaires sur le Cantique des Cantiques, dans ses Traités & dans ses Sermons.

De quelle maniere il a marché sur les traces de saint Augustin.

Comme saint Augustin, instruit à l'école du Saint-Esprit, il a été la langue de l'Eglise dans ses combats contre les hérétiques, & le trésor vivant de toute la science ecclésiastique ; il a soutenu la pureté de sa foi & l'excellence de sa doctrine contre les raisonnemens vains & trompeurs de certains esprits, qui, enflés d'une science mondaine, attaquoient nos saints mysteres, en voulant les soumettre à leur foible raison ; il a dressé les Canons & les Symboles de la vraie foi dans les Conciles, & a prêté sa plume aux Prélats pour informer les Papes de leurs décisions & de leurs décrets. Marchant sur les traces de saint Augustin, il a pris la défense de la grace de Jesus-Christ, il a fait voir avec une précision admirable comment elle exerce sa puissance sur le cœur de l'homme sans blesser sa liberté, & de quelle maniere l'homme coopere librement au bien qu'il fait par la grace.

Dieu le destinoit à être son prophete dans l'Eglise.

Celui qui choisit autrefois Samuel pour rétablir la pureté de son culte, réparer les scandales, corriger les abus introduits par la négligence & l'irréligion des Prêtres, a suscité saint Bernard dans le douzieme siecle pour opérer toutes ces merveilles. Ce que Dieu fit alors par son Prophete, est, comme le dit un pieux & savant interprete de l'Ecriture, « une image de ce qu'il fait quelquefois dans » son Eglise. Saint Bernard, né dans un siecle où les maux » étoient grands & paroissoient presque désespérés, ami, » dès sa plus tendre jeunesse, de la retraite & du silence, » ne pensoit qu'à chercher dans l'obscurité d'un monastere » un asyle contre les périls du monde : mais Dieu le des-

Abr. de l'anc. Test. t. III. p. 377.

» tinoit à être son Prophete dans l'Eglise, à y faire fleurir » l'amour de la pénitence, à combattre avec un zele infa» tigable les erreurs & les vices, à instruire les Grands & » les petits avec toute l'autorité que devoit lui donner » l'éminence de sa vertu, la supériorité de ses lumieres & » l'éclat de ses miracles. Avec quelle liberté & quelle » force, en demeurant toujours dans les bornes du respect » dû aux Oints du Seigneur, annonça-t-il la vérité aux » Princes, aux Evêques, aux souverains Pontifes? Sans » avoir jamais voulu sortir de son état de moine & de » simple prêtre, il fut l'ame des Conciles, la terreur des » hérétiques, le conseil des Papes & des Rois, l'arbitre » des plus grandes affaires, l'œil & la voix de l'Eglise, » le canal des graces & des bénédictions que Dieu répandit » sur les Pasteurs & sur les troupeaux ».

Pour exécuter ses desseins de miséricorde sur son Eglise, par le ministere de saint Bernard, « Dieu sembloit avoir » pris plaisir, pour me servir des expressions de M. Fleuri, » à réunir en lui seul tous les avantages de la nature & de » la grace; la noblesse, la vertu des parens, la beauté du » corps, les perfections de l'esprit, vivacité, pénétration, » discernement fin, jugement solide; un cœur généreux, » des sentimens élevés, un courage ferme, une volonté » droite & constante. Ajoutez à ces talens naturels une » bonne éducation, les meilleures études qu'on pût faire » de son temps, soit pour les sciences humaines, soit pour » la religion, une méditation continuelle de l'Ecriture» Sainte, une grande lecture des Peres, une éloquence » vive & forte, un style véritablement trop orné, mais » conforme au gout de son siecle ». Joignez encore à cela les effets de la grace; une humilité profonde, une charité sans bornes, un zele ardent, enfin le don des miracles.

Tous les avantages de la nature & de la grace réunis en lui.

Fleur. Disc. VIII, *n.* 4.

Il seroit aisé de faire voir que sur tous les points fondamentaux de notre sainte Religion, saint Bernard n'a rien enseigné que ce que les Peres des beaux jours de l'Eglise nous apprennent dans leurs écrits; on en peut juger par les différens extraits que nous avons donnés de ses ouvrages. De sorte que si saint Grégoire a cru pouvoir dire de saint Benoît, qu'il étoit plein de l'esprit de tous les justes;

Il a été rempli de l'esprit des Apôtres & des Peres.

Offic. du S. Sac. p. 568.

on peut dire aussi de saint Bernard, qu'il a été rempli de l'esprit de tous les Apôtres & de tous les Peres de l'Eglise, avec une lumiere de grace & une abondance divine si extraordinaire & si admirable, que sa vie & sa conduite n'a pas été moins l'image vivante de toutes les vertus apostoliques, que ses écrits sont le fidele miroir de la science des Saints & de l'ancienne tradition de l'Eglise : c'est le jugement qu'on a porté de ce grand Saint dans le siecle où il a vécu. Un écrivain qui fleurissoit vers l'an 1170, en lui adressant la parole, le compare à saint Grégoire, à saint Augustin, à saint Ambroise, à saint Jérome, à saint Léon, &c. (a).

Le titre de Pere de l'Eglise constate la pureté de sa doctrine.

La pureté de ses sentimens sur tous les points de la doctrine Catholique est suffisamment constatée par le glorieux titre de Pere de l'Eglise, qui lui a été donné, & qu'il a mérité, n'ayant été inférieur en rien aux plus grands d'entre les Peres qui l'ont instruite, enrichie & défendue par leurs écrits. Il est à la vérité le dernier dans l'ordre des temps, mais il ne le céde point aux premiers : *Ultimus inter Patres, sed primis certè non impar.*

Mab. Præf. n. XXIII.

Qui sont ceux à qui dans l'Eglise on donne le nom de *Docteurs* & de *Peres* : saint Bernard a reçu l'un & l'autre.

L'Eglise, selon la remarque de l'éditeur des ouvrages de saint Bernard, donne le nom de *Docteur* à ceux dont elle reçoit la doctrine par une approbation publique, sur-tout lorsque la sainteté se trouve jointe à la doctrine ; mais elle ne donne celui de *Pere* qu'à ceux qui sont recommandables par leur sainteté, leur science, leur antiquité, & dont la doctrine est plus appuyée sur l'Ecriture & la Tradition, que sur des raisonnemens philosophiques. Ainsi on peut appeller *Docteurs*, aussi-tôt après leur mort, les Saints qui se sont rendus célebres par leur doctrine ; mais on ne peut donner le titre de *Pere* qu'à ceux que leur autorité

(a) *Par es Gregorio mellito gutture, sensu*
Dives ut Aurelius (S. Augustin) : *huic soli cedis, es inde*
Schemate verborum magnus Hieronymus, instar
Ambrosii splendes, vernus ut Beda, Leoni
Papæ consimilis, sed es alter Hilarius, &c.
Nicolas, moine de Riedal en Angleterre. *Apud Henr. Menol. Cist.* XX. *Aug.*

reconnue depuis long-temps rend vénérables, & dont la maniere de traiter les dogmes de la Religion est éloignée des raisonnemens que la philosophie fournit. Saint Bernard a mérité le double titre de Docteur & de Pere de l'Eglise. Alexandre III lui donna le premier, à la Messe qu'il célébra pour sa canonisation : Innocent III lui confirma cet éloge dans la collecte qu'il composa pour lui, où il l'appelle un Docteur illustre, *Doctor egregius*. *Mab. ib.*

Quant au titre de *Pere*, saint Bernard le mérite, tant par sa sainteté, par sa science, & par l'autorité qu'il s'est acquise, que par la maniere dont il a traité les dogmes de la Religion, en ne s'appuyant que sur l'Ecriture & la Tradition. Bien loin de faire usage des raisonnemens humains, il s'éleva avec force contre des philosophes orgueilleux & de faux théologiens, qui vouloient soumettre les dogmes de notre foi aux subtilités de la dialectique. Si quelqu'un doutoit de la science sublime & de la pénétration de saint Bernard dans les choses surnaturelles, il apprendra par la lecture de deux de ses Sermons (quatre-vingtieme & quatre-vingt-unieme) sur le Cantique des Cantiques, où il parle de l'image de Dieu telle qu'elle est dans le Verbe & dans l'ame raisonnable, & de la simplicité de l'Essence divine, que personne, ni avant, ni après lui, n'a traité ce sujet avec plus de profondeur & plus de lumiere. Nous disons la même chose de la lettre cent quatre-vingt-dixieme au pape Innocent, où il s'explique d'une maniere admirable sur le mérite infini des souffrances de Jesus-Christ pour les hommes.

Comment il a mérité celui de Pere de l'Eglise.

Mab. Præf. n. XXIV.

Sa principale étude fut celle des Livres saints; il s'en étoit tellement imprimé les expressions dans la mémoire, par la profonde méditation qu'il en avoit faite, que toutes les fois qu'il avoit à parler, ou à écrire, ce n'étoit qu'un admirable enchaînement de textes sacrés qui formoit ses discours : sa maniere d'enseigner tendoit toujours à en découvrir le sens mystique & à former les mœurs. Ses discours, dit Sixte de Sienne, étoient en même temps si doux & si ardens, que sa bouche sembloit être un fleuve de miel, & sa poitrine une fournaise d'amour. Tous ses écrits ne sont proprement qu'un tissu des paroles de l'ancien & du nouveau Testament,

Ses discours & ses écrits ne sont qu'un tissu des paroles de l'Ecriture-sainte.

p. 216.

dont il a enrichi ſes productions avec tant de délicateſſe, qu'elles y paroiſſent, ſelon l'expreſſion de Sixte de Sienne, comme des pierreries enchâſſées dans leur place naturelle.

Raiſons qui ont pu l'engager à s'en ſervir continuellement : ſon reſpect pour les oracles du Saint-Eſprit.

Mab. ib.=*Villeſ. pref.*

Il ne ſeroit pas toujours à propos, dit l'auteur d'une excellente vie de ſaint Bernard, après D. Mabillon, d'employer indifféremment ce ſtyle en toute ſorte de ſujets, mais dans des traités de morale évangélique on ne doit pas le blâmer; c'eſt le cas d'appliquer ce que dit l'Apôtre ſaint Pierre : Si quelqu'un parle, que ce ſoit comme Dieu parlant par ſa bouche, *Si quis loquitur, quaſi ſermones Dei.* Si ſaint Bernard prend quelquefois les paroles de l'Ecriture dans un ſens impropre & peu littéral, enſorte qu'il ſemble plutôt faire de ces termes des alluſions ingénieuſes, que les expliquer; on peut dire pour ſa juſtification, que l'Ecriture étant ſuſceptible d'une infinité d'interprétations différentes pour l'inſtruction des mœurs, il a cru pouvoir en tirer diverſes ſignifications convenables, ſur-tout dans des matieres où il ne s'agit point de la foi, mais ſeulement d'orner le diſcours pour exciter l'attention des auditeurs ou des lecteurs, & même pour leur donner du plaiſir. *S'il n'eſt pas auſſi heureux*, comme quelques-uns le prétendent, *à expliquer l'Ecriture-Sainte ſelon le ſens littéral, qu'abondant & prodigue à la citer*, on ne lui reprochera pas d'avoir manqué de reſpect pour les oracles du Saint-Eſprit. Avec quel zele & quelle force ne s'éleva-t-il pas contre ceux qui aviliſſoient ces paroles ſacrées par des applications profanes ? Il ne craint point d'appeller *imitateur du diable*, quiconque n'emploie pas ſaintement les textes de l'Ecriture : *Manifeſtè imitatores ſunt inimici, quicumque de Scripturis ſanctis aliquid non ſanctè uſurpant.* C'eſt, dit-il, une choſe diabolique de l'oſer, & ceux qui le font prouvent qu'ils ſont du parti du diable, en corrompant à leur propre ruine les ſaintes Ecritures : *Prorſus diabolicum eſt, & de parte ejus ſe eſſe probant, qui id faciunt.*

I. Pet. c. IV. *v.* 11.

Mab. ib.

Journ. des Scav. Fev. 1728. *p.* 122.

Prol. ad Serm. in Pſ. CX. *n.* 2. *vol.* 1. *p.* 828.

Il étoit très-verſé dans la lecture des ſaints Peres.

Mab. ib. n. XXV.

Lib. IV. *de Conſid. n.* 12.

Mais l'Ecriture-Sainte ne faiſoit pas la ſeule étude de ſaint Bernard, il étoit auſſi très-verſé dans la lecture des ſaints Peres, comme on le voit par ſes écrits. Ainſi lorſqu'il dit qu'il a eu les chênes & les hêtres pour maîtres, il faut entendre ces paroles dans le ſens qu'il inſinue lui-même

même aux Cardinaux dans son ouvrage de la Considération; c'est-à-dire, qu'en toute chose il faut plus mettre sa confiance dans la priere, que dans ses talens & son travail. Son admirable Traité de la grace & du libre arbitre suffit pour démontrer combien il avoit lu les écrits de saint Augustin, & profité en les lisant; car ce Traité n'est qu'un abrégé des sentimens & des écrits du saint Docteur de la grace touchant cette importante matiere. On voit dans sa lettre à Hugues de saint Victor, que saint Ambroise ne lui étoit pas moins familier que saint Augustin; & il déclare dans cette lettre, ou cet opuscule, qu'il ne s'écarte pas aisément de ces deux colonnes. Il cite saint Athanase dans son petit ouvrage contre Abélard, & quelquefois saint Grégoire le Grand: enfin, en s'élevant contre les profanes nouveautés de paroles, dans le prologue de son Traité du Baptême, il déclare qu'il s'en tient aux sentimens des Peres, qu'il emploie leurs expressions & non les siennes propres. « Nous » évitons, dit-il, les nouveautés de paroles, selon le pré- » cepte de l'Apôtre. Nous n'opposons que les sentimens & » les paroles des Peres, non les nôtres; car nous ne sommes » pas plus sages que nos peres. Abonde qui voudra & autant » qu'il voudra dans son propre sens, pourvu qu'on nous » laisse abonder dans les sens des Ecritures, selon ce que » dit l'Apôtre : *Non que nous soyons capables de former de* » *nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes, mais* » *c'est Dieu qui nous en rend capables* [a] ». Voilà quel étoit le respect de saint Bernard pour l'Ecriture & les Peres, dont la lecture lui étoit si familiere.

Prol. in tract. de Bap. p. 625.

II. Cor. III. 5.

Connoissance qu'il avoit de la Discipline & des Canons.

Mab. Præf. n. XXIV.

En s'attachant à ces sources pures de la doctrine de l'Eglise, il ne négligeoit pas les autres. Son excellent écrit de la Considération fait voir quelle connoissance il avoit de la discipline & des Canons, & vérifie cette parole de saint Léon : *Que le véritable amour de la justice contient toutes les autorités & toutes les loix des Canons* : Verus *recti amor in*

[a] *Novitates quoque vocum, juxta apostolicam doctrinam evitamus, Patrum tantum opponimus sententias, ac verba proferimus, & non nostra : nec enim sapientiores sumus quàm patres nostri. Abundet sanè in suo sensu qui vult quantum vult, dummodo nos patiatur in Scripturarum sensibus abundare, quomodo dicit Apostolus* : Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, tamquam ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est.

ſemetipſo habet & apoſtolicas autoritates, & canonicas ſanctiones.

Génie & maniere d'écrire de ſaint Bernard.

Enfin, pour ce qui eſt du génie & de la maniere d'écrire de ſaint Bernard, nous ne pouvons en donner une idée plus juſte, que celle qu'en a tracé l'éditeur de ſes ouvrages, dont nous empruntons les paroles à l'exemple de l'auteur de la vie du ſaint Abbé. « On y voit briller, dit D. Mabillon, un eſprit naturellement noble, ferme, élevé; » mais doux, complaiſant, honnête : une éloquence née, » pour ainſi dire, avec lui, & plus ornée des graces de la » nature que de celles de l'art, des fleurs d'elles-mêmes » écloſes : un ſtyle léger & ſerré, de la hardieſſe dans les » expreſſions, de la préciſion dans le choix des termes, » de la ſublimité dans les penſées, de la tendreſſe dans les » ſentimens; en un mot, un langage qui n'offre que des » idées de Dieu & des choſes céleſtes. Il embraſe, mais » d'un feu qui ne tourmente point : il porte ſes traits perçans dans le cœur, non pour l'aigrir, mais pour l'émouvoir : il fait des reproches, non pour inſulter, mais pour » toucher : il reprend, il menace, il effraie, mais avec » amour & ſans colere : il flatte les hommes, ſans les » amollir; il les loue, ſans les élever; il les corrige, ſans les » chagriner; il les preſſe, ſans les forcer; il les charme, il » les réjouit, il les ranime : enfin, dit Sixte de Sienne, il » ſait ſi bien mêler la douceur à la vivacité du ſtyle, que » les coups qu'il porte n'ôtent rien au plaiſir qu'il donne; » & l'on diroit que les paroles coulent de ſa bouche comme » un fleuve de lait & de miel, en même temps que les ſentimens ſortent de ſon cœur comme un torrent de feu & de » flammes ».

Mab. Præf. §. 1. n. 3.
Villef. p. 72.

Ses Sermons utiles à tout le monde : ils ne le cédent point à ſes autres écrits : haute idée qu'il avoit de la religion.

Les Sermons ſeuls de S. Bernard, quoiqu'il les prêchât pour l'ordinaire ſans préparation, ſuffiroient pour juſtifier le jugement que nous portons en général de ſes écrits : il eſt vrai qu'ils ne le cédent point à ſes autres ouvrages. Comme il conduiſoit des perſonnes éclairées, il les nourriſſoit, non de lait, mais de nourritures ſolides; il leur parloit comme à des hommes ſpirituels; en un mot, il traitoit de la ſageſſe devant les ſages, & de la perfection devant les parfaits. S'il parle des devoirs de la vie reli-

gieuse, c'est toujours en remontant à l'origine, c'est-à-dire, en développant les grands principes de la morale de l'Evangile, en faisant voir que les obligations du Religieux comme celles du Chrétien en dérivent; de sorte que ses Sermons sont tout aussi utiles à ceux qui vivent dans le monde, qu'à ceux qui se sont consacrés à la retraite. Tout y respire la piété, tout y est plein d'onction, tout y touche, tout persuade; tout y est naturel, solide, fondé sur les maximes constantes de la Religion qu'il connoissoit parfaitement. Il s'applique sur-tout à faire sentir la nécessité de la sainteté intérieure; & que ce que Dieu demande de l'homme, c'est le cœur & l'amour. Il a grand soin d'avertir qu'il ne faut point mettre sa confiance dans son industrie, ni dans ses forces, ni dans ses bonnes œuvres, mais dans la miséricorde & la protection de Dieu, dans la grace de Jesus-Christ, sans laquelle nous ne pouvons rien. Personne ne s'expliqua jamais plus exactement sur la grace du Sauveur, que S. Bernard; personne n'en connut jamais mieux la force & la nécessité: il n'est presque pas un Sermon dans lequel il n'en parle. Pénétré de la reconnoissance la plus vive envers Jesus-Christ, qui s'est fait homme & a souffert la mort pour nous racheter, il n'a que Jesus-Christ dans la bouche, comme il n'avoit que lui dans le cœur; aussi est-il tout de feu lorsqu'il parle des mysteres. La facilité, la force & la noblesse des expressions du saint Abbé naissent de la haute idée qu'il avoit de la Religion, & des grandes obligations quelle impose, sur lesquelles il avoit fait de profondes méditations.

Ses maximes convenables aux différens états des ames: sa piété, son onction ensevelies, pour ainsi dire, avec lui.

Il ne connoissoit pas moins le cœur humain: l'expérience lui en avoit donné la connoissance, par la conduite de tant de pénitens qui venoient se jetter entre ses bras, lui ouvrir leurs cœurs, & apprendre de lui ce qu'ils devoient faire pour se sauver. Delà vient que ses Sermons sont remplis de maximes & de principes si diversifiés, & si convenables aux différens états des ames. Les Prédicateurs, & ceux qui sont chargés d'instruire les autres, peuvent en tirer de grands secours pour remplir leur ministere: ils y trouveront les vérités les plus solides, la piété la plus tendre, une onction admirable, qui paroît s'être desséchée, comme le dit un fameux critique, « depuis qu'on s'est accommodé du

Jug. des Sav. t. 1. p. 171.

» ſtyle de la ſcholaſtique. Il ſemble que ſaint Bernard ait » emporté ou enſeveli avec lui toutes ces bonnes qualités, » & tant d'autres qui l'ont rendu la gloire & l'ornement de » ſon ſiecle, de ſon pays & de l'Egliſe univerſelle ».

Succès de ſes diſcours : il prêchoit encore plus d'exemple que par ſes paroles.

Qui ſera ſurpris après cela du ſuccès des diſcours de ſaint Bernard, & de l'efficace des paroles d'un Orateur ſi parfait ? Je l'appelle Orateur, avec un écrivain du temps, mais un Orateur Chrétien, qui, prêchant d'exemple, plus encore que par ſes diſcours, perſuadoit dès qu'il ſe montroit, avant même que de parler, ceux qui voyoient l'image de la pénitence peinte ſur le viſage pâle de ce ſaint homme épuiſé de jeûnes & de mortifications : *Priùs perſuadet viſus quàm auditus.* C'eſt ce que diſoit de ſaint Bernard, du vivant même de ce ſaint Abbé, (dans une lettre écrite en 1149) Wibaud, abbé de Stavelot & de Corvey. « Il » a reçu de Dieu, ajoute cet écrivain, une excellente » nature, une grande érudition, une adreſſe incomparable, » beaucoup d'exercice & d'uſage de la parole, une prononciation claire & facile, des geſtes du corps qui s'accordent parfaitement avec tout ce qu'il dit. Il n'eſt donc pas » ſurprenant que par la force de tant d'excellentes qualités » réunies enſemble, il tire les hommes, non-ſeulement du » ſommeil, mais du ſein même de la mort, & s'il les change » en d'autres hommes, Dieu coopérant & confirmant ſes » diſcours ».

Apud Mart. ampl. coll. t. II. p. 339.

Perſonne n'a eu une ſi grande autorité dans l'Egliſe : il a été l'oracle du monde.

On ne s'étonnera pas non plus de voir qu'un homme ſi extraordinaire, qui a fait tant de miracles, ſe ſoit rendu célebre par ſa ſainteté depuis l'Occident juſqu'à l'Orient : *Ab Oriente uſque ad Occidentem pro ſuâ ſanctitate famoſiſſimus*, comme le dit Anſelme d'Havelberg, & qu'il ait eu une ſi grande autorité dans l'Egliſe. On peut dire que jamais aucun particulier ne fut en auſſi grande conſidération, que ſaint Bernard. Tous les peuples des Gaules & de Germanie l'ont regardé comme un Prophete & un Apôtre : *Bernardus, qui apud omnes Galliæ ac Germaniæ populos, ut Propheta & Apoſtolus habebatur.* Il a été l'oracle des Papes, des Cardinaux, des Rois & des Princes de la terre ; en un mot, l'oracle du monde (a). Quel eſt l'homme qui a eu

Anſ. Spic. t. XIII. p. 313.

Otto Friſ. lib. I. de Geſt. Fred. c. XXXIV.

(a) *Ut per unius os Bernardi purpurati patres, reges principeſque terra-*

une ſemblable autorité ? S'en eſt-il jamais trouvé un, pour parler avec Guillaume de ſaint Thierri, à la volonté duquel les Puiſſances de la terre, ſoit ſéculieres, ſoit eccléſiaſtiques, aient déféré avec tant de ſoumiſſion ; & aux conſeils duquel elles ſe ſoient rendues avec autant d'humilité (a) ? *Lib. I. n. 70.*

On ſoumettoit ſes ſentimens & ſes penſées à ſes connoiſſances & à ſes lumieres.

L'autorité que ſaint Bernard avoit ſur les perſonnes pieuſes, étoit encore plus grande. Tous les ſpirituels de la terre ſe tenoient dans le ſilence lorſqu'il parloit, ou qu'il traitoit quelque point : ils lui cédoient, comme à celui qu'ils reconnoiſſoient les ſurpaſſer en intelligence & en doctrine ; & ils ſoumettoient leurs ſentimens & leurs penſées à ſes connoiſſances & à ſes lumieres, tant l'éclat de ſes vertus le rendoit vénérable devant Dieu & devant les hommes, tant les témoignages de ſa ſainteté le rendoient puiſſant, tant les dons de l'Eſprit-Saint le rendoient illuſtre. *Ib.*

Il étoit admirable en tout, encore plus par ſon humilité.

Pluſieurs choſes concouroient à donner à ſaint Bernard, même pendant ſa vie, une ſi grande autorité. Les uns admiroient la profondeur de ſa ſcience, les autres l'éclat de ſa ſainteté, d'autres enfin le grand nombre de ſes miracles : mais ce qu'il y avoit de plus admirable en lui, c'étoit ſon humilité ; *car c'eſt une choſe qu'on ne rencontre guere, qu'une humilité honorée*, dit ſaint Bernard lui-même en faiſant ſon portrait ſans y penſer. *C'eſt*, dit-il encore, *une grande vertu, & auſſi rare qu'elle eſt grande, que de faire de grandes choſes & de ne s'appercevoir pas qu'on eſt grand ; d'éblouir les autres par l'éclat de ſa ſainteté, & d'être ſeul à ne la pas connoître : ſe regarder comme quelque choſe de vil & de mépriſable, pendant que tout le monde vous admire, c'eſt ce qui eſt plus admirable que toutes les vertus.* Voilà à la lettre ce qu'étoit ſaint Bernard. Toutes les Puiſſances du monde & de l'Egliſe ſe mettoient à ſes piés ; toutes les créatures lui étoient ſoumiſes ; il faiſoit des miracles ſans nombre, & avec une facilité extraordinaire : tandis qu'il eſt ſi grand aux yeux de l'Univers entier, il eſt à ſes propres yeux

rum, quaſi per commune mundi oraculum loquerentur. Cæſar. Heiſterb. lib. XIV. de mirac. c. XVII.

(a) *Cujus enim voluntati ſic detulit, cujus conſilio ſic ſe humiliavit omnis tam ſæcularis, quam eccleſiaſticæ dignitatis altitudo ?*

Vit. S. Bern. lib. II. n. 25. l'homme le plus vil & le plus mépriſable. C'étoit un vaſe d'élection qui portoit ſans crainte le nom de Jeſus-Chriſt devant les Peuples & les Rois ; les Princes du monde lui obéiſſoient ; les Evêques & les Nations étoient diſpoſés à ſuivre ſes avis ; Rome, qui l'avoit fait comme ſon légat dans toute la Chrétienté, avoit une parfaite vénération pour ſes conſeils ; enfin, ſes paroles étoient confirmées par des miracles ſans nombre : néanmoins il ne s'élevoit point ; mais ayant toujours des ſentimens humbles de lui-même, il ne ſe regardoit que comme le miniſtre & l'inſtrument des grandes choſes qu'il faiſoit, attribuant tout à Dieu ſeul.

Tous les grands hommes lui ont rendu témoignage.

La haute idée que l'on avoit de ſaint Bernard dans le ſiecle où il a vécu, a paſſé aux ſiecles ſuivans, comme on le voit par les témoignages de tous les grands hommes qui ſont venus depuis lui dans tous les états, Papes, Cardinaux, Evêques, Docteurs, &c. Le lecteur curieux peut conſulter une liſte de ces témoignages, que D. Mabillon a placée à la fin de ſon édition des œuvres du ſaint Abbé, & le ménologe de Cîteaux par Henriquez.

Il a été loué par les hérétiques mêmes.

Les héréſiarques mêmes des derniers ſiecles, ces eſprits d'orgueil qui ont traité avec mépris les plus grands Docteurs, ont été ſi frappés de l'éclat de la lumiere & de la ſainteté de ſaint Bernard, qu'ils en ont eux-mêmes fait l'éloge.

Luth. coll. conv. cap. de Patrib. Eccl. = Buc. l. de conc. art. de Juſt.

Luther dit qu'il l'emporte ſur tous les Docteurs de l'Egliſe : *Bernardus omnes Eccleſiæ Doctores vincit.* Bucer l'appelle un *Homme de Dieu.* Œcolampade le loue comme un Théologien, dont le jugement étoit plus exact que celui de tous les écrivains de ſon temps : *Excellebat Bernardus exactiore judicio omnes ſuæ ætatis viros.* Calvin l'appelle un *pieux & ſaint Ecrivain*, par la bouche duquel la vérité elle-même ſemble parler : *Bernardus abbas in libris de Conſideratione ita loquitur, ut veritas ipſa loqui videatur.* Perſonne n'a écrit avec tant d'onction que ſaint Bernard, au jugement de Daniel Heinſius, qui appelloit ſes Méditations un ruiſſeau du Paradis, l'ambroſie des ames, la nourriture des Anges, la moëlle de la piété ([a]).

Calv. l. IV. Inſt. §. 17. c. X. & c. XI. §. 10.

([a]) *Quis ſuavius Bernardo ſcribit? Cujus ego meditationes rivum paradiſi*

Vir melleæ eloquentiæ, dit un Professeur de Virtemberg en parlant de saint Bernard, *admirandæ doctrinæ, piique ac sani sensus scriptor : in quo summa religio & probitas cum summa eruditione & eloquentia conjuncta fuit, ut a nonnullis Apostolus XIII. appellatus sit.*

D'où vient la haine qu'ont pour lui les nouveaux Philosophes.

En faut-il davantage pour confondre les anciens adversaires de saint Bernard & les nouveaux, qui, comme Bayle, répétent encore aujourd'hui ce qui a été débité autrefois contre lui par des Philosophes orgueilleux qui s'égaroient dans leurs vains raisonnemens, & dont le cœur étoit rempli de ténebres. Saint Bernard en attaquant des hommes qui s'écartoient de la doctrine de l'Eglise, & vouloient soumettre les mysteres incompréhensibles de notre sainte Religion aux foibles lumieres de leur raison, ne pouvoit manquer de s'attirer leur haine, & tout ce qu'elle a coutume de produire. Ils se plaignirent que ses lettres étoient remplies d'aigreur & de fiel ; comme si les expressions vives que ce saint Docteur employoit pour combattre une vaine philosophie, avoient eu d'autre principe qu'un zele ardent pour la vérité, & une vraie charité. Les faux Docteurs de profession méritent-ils d'être ménagés ? N'est-ce pas une conduite & une regle apostolique de les traiter durement, comme saint Paul traita Elimas, ou pour les confondre, ou pour les convertir, ou pour les empêcher de nuire ? L'amour de la vérité seroit moins saint & moins utile, s'il étoit moins véhément à l'égard des séducteurs d'office : c'est la regle que saint Bernard a suivie dans les circonstances où il s'est trouvé.

Act. XIII. 10.

Ceux qui l'accusent d'ignorance, convaincus de calomnie.

Les partisans d'Abélard reprochoient encore au saint Abbé de Clairvaux, qu'il étoit ignorant dans les lettres : sur quoi le Pere Théophile Raynaud, Jésuite, répond judicieusement, que s'ils ont prétendu que saint Bernard manquoit de quelque genre de science solide, & telle qu'il convient à un ministre de Dieu de l'avoir, ce sont des calomniateurs qu'il faut rejetter. Car, dit-il, saint Bernard a été très-habile, même dans les belles lettres : c'est ce

ambrosiam animarum, pabulum angelicum, medullam pietatis vocare soles. Orat. III.

qui paroît non-seulement par la beauté de son style fleuri, mais encore par les citations de vers & de sentences des Poëtes & des Orateurs, qu'on trouve dans ses écrits; ainsi l'opinion qu'on a de lui, comme s'il n'avoit eu pour maître que les chênes & les hêtres, & qu'il n'eût point étudié les belles lettres, absolument parlant, n'est point vraie. Pour ce qui est des sciences sacrées, saint Bernard y étoit si habile, qu'on est saisi d'étonnement en le lisant : *Ea fuit Bernardi peritia, quæ stuporem meritò moveat* : la plus rapide lecture de quelques-uns de ses écrits sur les mysteres les plus profonds suffit pour s'en convaincre. Avec quelle exactitude ne parle t-il pas de la Trinité contre Gilbert de la Poirée & Abélard, dans ses lettres aux papes Innocent & Eugene? Avec quelle noblesse n'a-t-il pas traité de la grace & du libre arbitre, de l'accord de l'un avec l'autre? *Quàm præclarè de gratia & libero arbitrio, & utriusque fœderatione tractavit!* Les plus habiles Docteurs, qui ont vieilli dans l'étude de ces matieres, avouent que personne n'en a parlé avec plus de solidité & de clarté : ainsi parle le Pere Théophile Raynaud.

Bayle l'a attaqué : réponse aux accusations qu'il intente.

Bayle, qui sur les sujets les plus frivoles à coutume de s'étendre prodigieusement, n'a fait sur saint Bernard, qui lui offroit une matiere si abondante & si importante, qu'un article très-court, dans lequel il a affecté de recueillir les injustes accusations formées contre ce saint Docteur. Il cite pour garant le sieur d'Amboise, éditeur des Œuvres d'Abélard : sur quoi M. l'abbé Joly fait une réponse fort sensée à Bayle. « L'auteur, dit-il, nous renvoie à l'édition des Œuvres de saint Bernard par D. Mabillon : il » paroît faire beaucoup d'estime de cet habile éditeur; » mais pourquoi dans cet article purement satyrique ne dit-» il rien des raisons du savant Bénédictin, qui justifie si bien S. » Bernard des accusations qu'on lui intente? *Je ne fais*, dit » Bayle, *que suivre pied-à-pied le sieur d'Amboise, auteur* » *très-bon catholique.* Mais le Pere Mabillon, n'est-il pas un » *auteur très-bon catholique*? Pourquoi Bayle lui préfére-t-il » donc l'éditeur des Œuvres d'Abélard »?

Rem. crit. sur le Dict. de Bayle, p. 103.

Saint Bernard justifié du repro-

Mais, dit-on, saint Bernard étoit crédule, & Othon de Frisingue, auteur du temps, lui en fait le reproche. Ecoutons la

la réponse de M. Bossuet à cette accusation, & achevons de terrasser les adversaires de notre saint Abbé par l'autorité de ce grand Prélat : « Il faut encore, dit il, écouter cette conjecture que les Protestans font tant valoir. » Il est vrai ; Othon de Frisingue trouve saint Bernard trop » crédule, à cause qu'il fit condamner les erreurs visibles » de Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, que son » disciple Othon tâchoit d'excuser. Ce reproche d'Othon » est donc une excuse, qu'un disciple affectionné prépare à » son maître ». Voyons toutefois, continue M. Bossuet, en quoi il fait consister la crédulité de saint Bernard. *C'est*, dit Othon, *que cet Abbé, & par la ferveur de sa foi, & par sa bonté naturelle, avoit un peu trop de crédulité ; ensorte que les Docteurs qui se fioient trop à la raison humaine & à la sagesse du siecle, lui devenoient suspects ; & si on lui rapportoit que leur doctrine ne fût pas tout-à-fait conforme à la foi, il le croyoit aisément.* Avoit-il tort, dit le grand Bossuet ? « Non sans » doute : & l'expérience fait assez voir que Pierre Abélard, qui lui devint suspect par cette raison, & Gil» bert de la Poirée qui expliquoit la Trinité, plutôt selon » les topiques d'Aristote, que selon la Tradition & la regle » de la foi, s'écarterent du bon chemin ; puisque leurs » erreurs condamnées dans les Conciles, sont également » abandonnées des Catholiques & des Protestans ».

che de trop de crédulité.

Hist. des Variat. liv. XI. *n.* 68. *p.* 449. *nouv. édit.*

C'en est assez pour rendre muettes ces levres livrées au mensonge, qui proférent avec un orgueil plein de mépris des paroles injurieuses contre un Saint, que *Dieu suscita* dans le douzieme siecle *avec toutes les graces des Prophetes & des Apôtres*, comme parle M. Bossuet; contre un Saint, rempli d'*un esprit vraiment apostolique, & d'une sainteté si éclatante, qu'elle fut en admiration même à ceux dont il avoit combattu les erreurs ; de maniere qu'il y en eut, qui en damnant insolemment les saints Docteurs, excepterent saint Bernard de cette sentence, & se crurent obligés à publier qu'à la fin il s'étoit mis dans leur parti, tant ils rougissoient d'avoir contre eux un tel témoin.* En faut-il davantage pour confondre ces écrivains téméraires, qui osent s'élever contre S. Bernard ; & pour faire taire ces langues malignes qui ne craignent point d'attaquer même ses mœurs & sa réputation,

Il a été un sujet d'admiration, même pour ses ennemis.

Ps. XXX.

Ib. n. 145. *p.* 485.

en le faisant passer dans leurs discours pour un homme avide, qui n'a cherché qu'à faire illusion aux fideles par les dehors de la piété, afin d'en tirer de grands biens dans le dessein d'enrichir ses monasteres, & qui n'a même prêché la Croisade que dans cette vue? Car, dans le malheureux siecle où nous vivons, on porte jusqu'à cet excès, la liberté qu'on prend de parler contre un Saint que Dieu a donné à son Eglise dans un siecle d'ignorance, pour en être la lumiere par ses écrits, & l'exemple par sa vie sainte; & dans lequel il a fait revivre & briller toute la sainteté, toute la religion, & les merveilles qu'on a vues & admirées dans les beaux jours de l'Eglise.

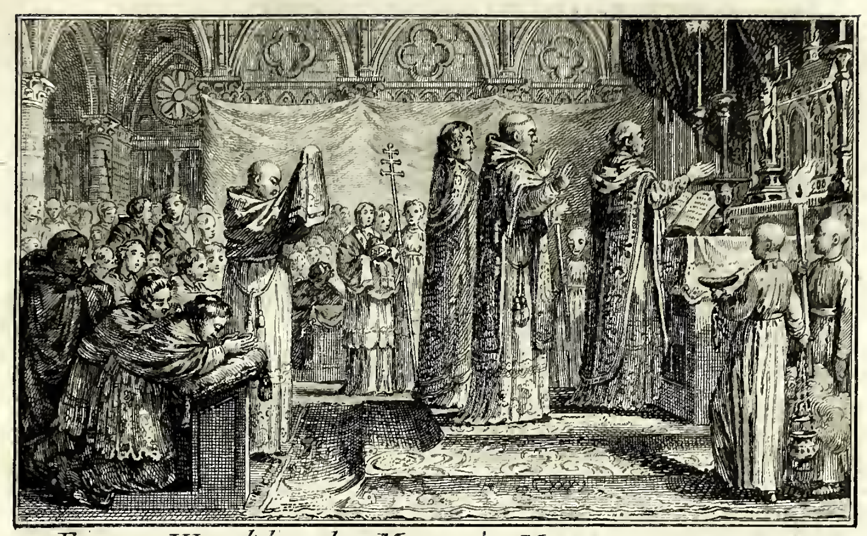


HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE PIERRE LE VÉNÉRABLE,

ABBÉ DE CLUNI.



Eugene III. celèbre la Messe à Montmartre, ayant pour Diacre et Soudiacre S.t Bernard et Pierre le Vénérable.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE PIERRE LE VÉNÉRABLE, ABBÉ DE CLUNI.

§. I. SA VIE.

C'EST une prérogative particuliere à l'abbaye de Cluni, d'avoir eu pendant près de deux cens ans des Abbés, tous aussi illustres par leur science que par leur sainteté, dont l'exemple & le zele y ont soutenu la régularité. Tels ont été les Odon, les Mayeul, les Odilon, les Hugues, &c. Pons fut le premier qui rompit le fil d'une si belle chaîne; mais Dieu suscita dans la personne de Pierre le Vénérable, qui ne fut en rien inférieur à ces premiers Abbés, ni par la naissance, ni par les lumieres, ni par la piété, un homme rempli

Premiers Abbés de Cluni : Pierre le Vénérable ne leur a point été inférieur.

Mart. Am. coll. t. IX. *p.* 1120.

Barth. adv. l. LIII. *c.* XIII. *p.* 2513.

de son esprit, pour réparer les maux que Pons avoit causés à l'Abbaye & même à tout l'Ordre de Cluni. Le zele de ce grand homme ne se borna pas au rétablissement de la discipline monastique; son amour pour l'Eglise lui fit prendre sa défense contre ses différens ennemis, Juifs, Hérétiques & Mahométans : c'est ce que l'on verra par le compte que nous rendrons de ses ouvrages, après avoir donné un abrégé de sa vie.

Noblesse de sa famille : on la lui dispute contre l'évidence : M. Baillet s'est trompé en parlant de ses freres.

Chr. Clun. Bibl. Clun. p. 590.

Gall. Christ. vet. t. IV. p. 278.

Ann. Ben. lib. LXX. *n.* 19. *p.* 440.

Duch. not. p. 101.

Gall. Christ. nov. t. IV. *p.* 121.

Pierre, premier du nom, neuvieme abbé de Cluni, issu de l'illustre & ancienne maison de Montboissier en Auvergne, étoit fils de Maurice & de Ringarde, qui l'offrirent à Dieu dès le berceau, pour le servir dans la profession religieuse. Quoique Duchesne n'ose assurer que Pierre fût de la famille de Montboissier, c'est cependant une chose certaine, dit D. Mabillon, & qui est attestée par un auteur contemporain; cet écrivain est Geofroi, prieur de Vose, qui, parlant de Pierre & de ses freres, dit expressément qu'ils étoient des hommes nobles de Montboissier, château en Auvergne : *Hi fuerunt de viris nobilibus de Monte-Buxerio*, de Montboissier, *quod est castrum in Arvernia.* Aussi Pierre de Poitiers, en félicitant les moines de Cluni d'avoir un tel Abbé, ne craint-il point de le comparer ([a]), pour la naissance, à saint Hugues, qui descendoit des Ducs de Bourgogne.

p. 210 *&* 211.

C'est donc à tort que M. l'abbé Faydit avance dans ses nouvelles remarques sur Virgile, que *c'est une sotise* au savant M. Baillet d'avoir affecté en écrivant la vie de S. Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, de lui donner le nom de *Pierre Maurice*. M. Faydit est lui-même dans l'erreur, sur-tout lorsqu'il prétend que le nom de *Maurice* n'étoit

([a]) *Plaudite felices, hilarescite Cluniacenses:*
Redditus est vobis moribus alter Hugo.
Nobilis ille fuit, magnisque parentibus ortus:
Hunc quoque præclarum reddit origo patrum.
Ille super cunctos quos excolit ac veneratur
Gallia Lugduni, nobilitate nitet:
Hunc Latiæ gentes regum de stirpe potentes,
Arverni populi progenuere duces.

pas connu alors dans sa famille, ni même celui de *Montboissier*. L'un & l'autre étoit connu, puisque le pere de Pierre se nommoit *Maurice*, & que sa famille étoit celle de *Montboissier*, selon le témoignage d'un auteur du temps, comme on l'a vu; mais M. Baillet se trompe lorsqu'il dit que tous les freres de Pierre, au nombre de sept, embrasserent l'état ecclésiastique ou religieux, à la réserve d'un seul. Ses freres étoient, premiérement, Otton, qui mourut le premier : deuxiémement, Hugues, qui fut marié, & eut deux filles, Pontie & Marguerite, lesquelles furent religieuses de Marcigny avec leur aïeule : troisiémement, Pons, abbé de Vezelay : quatriémement, Eracle, qui devint archevêque de Lyon : cinquiémement, Jourdan & Erman, qui furent religieux, ensuite abbés, le premier, de la Chaise-Dieu, le second, de Manlieu : sixiémement, Eustache, qui demeura dans le monde.

Son entrée à Cluni : quoique fort jeune, on le fait Prieur : il est élu Abbé : ses grandes qualités paroissent dans cette place.

Pierre qui fait le sujet de cet article, entra dès l'enfance dans l'Ordre de Cluni, où il fut reçu par saint Hugues, qui le fit élever avec beaucoup de soin dans le prieuré de Soucilanges en Auvergne. On jugera du progrès qu'il fit dans les sciences, mais plus encore dans la piété, par la suite de ses actions. Nous dirons seulement avec l'auteur de sa vie, qu'ils furent tels, que dans sa jeunesse même il fut choisi pour être le docteur des vieillards, & le soutien de la régularité : *Seniorum doctor & custos ordinis*. Pierre avoit reçu l'habit religieux des mains de Hugues, & prononça ses vœux peu avant la mort de ce saint Abbé. Pons, successeur de Hugues, connoissant le mérite de Pierre, le fit prieur de Vezelay, quoiqu'il fût fort jeune; de-là il passa au prieuré de Domné, d'où il fut tiré l'an 1122, après la mort de Hugues II, ayant été élu abbé de Cluni le 9 de Juillet. Il reçut la bénédiction des mains d'Anséric, archevêque de Besançon, le jour de l'octave de l'Assomption; à peine avoit-il alors trente ans : Calixte II confirma l'élection par des lettres adressées à Pierre & aux religieux de Cluni. Le nouvel Abbé travailla avec zele, conformément aux exhortations du Pape, à rétablir dans l'Ordre de Cluni la discipline réguliere qui avoit reçu de grandes atteintes sous la mauvaise administration de l'abbé

Vit. Pet. Mart. ampl. coll. t. VI. *p.* 1189. *n.* 1.

Ann. Ben. lib. LXXIV. *n.* 6. *p.* 79.

Ib. n. 7.

Pons, & à réformer les abus qui s'étoient introduits. Il rappella à Cluni le prieur de ſaint Martin-des-Champs, nommé Matthieu, qui fut depuis Cardinal, pour l'aider, & partager avec lui le poids du gouvernement & de la réforme qu'il vouloit entreprendre. La dignité dont il étoit revêtu, ne ſervit qu'à faire éclater davantage ſon humilité, ſa charité & toutes ſes grandes vertus : grave, modeſte, doux, affable, exact à tous les offices réguliers, il étoit par ſa conduite un modele accompli de la perfection à laquelle il portoit les autres. Plein de lumiere, de zele & d'onction, tendre & compatiſſant, il conduiſoit les ames avec une ſageſſe admirable; pénétrant les plaies du cœur les plus cachées, il y appliquoit les remedes néceſſaires pour les guérir. En puniſſant les fautes, il agiſſoit plus en pere qu'en juge, & étoit plus porté à la clémence & à la miſéricorde qu'à la rigueur & à la ſévérité. Tel eſt le portrait que l'auteur de la chronique de Cluni nous a tracé de Pierre le Vénérable, ajoutant qu'il l'emportoit ſur tous les hommes de ſon ſiecle par ſon air majeſtueux, ſa taille avantageuſe & la gravité de ſes mœurs. Barthius en parle de même, après Pierre de Poitiers : il remarque que le monaſtere de Cluni a eu depuis ſon établiſſement un grand nombre de Savans illuſtres, ſaint Odon, ſaint Odilon, ſaint Hugues, &c; puis il ajoute que Pierre Maurice, ſurnommé le Vénérable, s'eſt ſur-tout diſtingué parmi eux; que c'étoit l'homme de ſon temps le plus prudent, le plus illuſtre, le plus docte, le plus ſaint, le plus éloquent & le mieux fait.

Ibid.

Il travaille à la réforme, & répare les maux cauſés par ſon prédeceſſeur.

Hiſt. Litt. t. XI. *p. 60 = 66.*

Ann. Ben. t. VI. *p. 139 & 340.*

Tandis que ce ſaint Abbé travailloit avec zele à rétablir le bon Ordre, & qu'il étoit occupé à viſiter les monaſteres de ſa Congrégation, le fameux Pons profitant de ſon abſence, vint fondre ſur l'abbaye de Cluni, la pilla & y cauſa tout le ravage dont nous avons parlé ailleurs. Ce ſcandale arriva l'an 1125. L'année ſuivante, il fut réparé par la ſentence d'Honorius qui excommunia l'auteur du trouble avec ſes complices : tous s'étant ſoumis au jugement du Pape, a l'exception de Pons, la paix & l'union furent retablies. Matthieu, prieur de Cluni, qui avoit accompagné ſon Abbé, fut retenu à Rome par le Pape qui

qui le fit Cardinal en considération de son mérite, & de la sagesse avec laquelle il s'étoit conduit dans cette affaire. Pendant son séjour à Rome, Pierre fut attaqué de la maladie qui y régna alors, c'est-à-dire, de la peste, qui enleva Pons, & le réduisit lui-même à la derniere extrémité. Lorsqu'il fut rétabli, il revint dans son Abbaye, & donna tous ses soins pour remédier aux maux que Pons y avoit causés tant pour le spirituel que dans le temporel.

Schisme dans l'Eglise: Pierre se déclare pour Innocent contre Anaclet, religieux de Cluni: son jugement adopté & suivi dans plusieurs royaumes.

Quelques années après l'extinction du schisme que Pons avoit allumé dans la Congrégation de Cluni, il s'en eleva, l'an 1130, un bien plus funeste dans l'Eglise, & qui étoit capable de l'embraser, par la double élection d'Innocent II & d'Anaclet : ce fut pour Pierre une occasion de faire paroître d'une maniere bien éclatante quel étoit son désintéressement & son impartialité. Car quoique Anaclet eût été religieux de Cluni, quoiqu'il y eût de grands nuages dans cette affaire, & qu'il fût très-douteux (qu'il nous soit permis de le dire après D. Mabillon : *In re in speciem tam dubia*) quel étoit le véritable Pape; Pierre, sans balancer, se déclara pour Innocent, avant même qu'il eût été reconnu par l'Eglise de France; il alla au-devant de lui & l'amena à Cluni, où il fut reçu avec beaucoup de solemnité. Raoul, disciple du saint Abbé, & auteur de sa vie, assure que les Princes furent remplis d'admiration, en voyant qu'il abandonnoit un religieux de son Ordre, placé sur le saint Siege, pour suivre un étranger; que ce fut ce qui engagea l'Eglise Gallicane à se soumettre à Innocent; que le Roi ayant convoqué un Concile, fit valoir ce que Pierre avoit fait, & dit qu'on ne pouvoit s'y opposer; qu'en conséquence, il reconnut Innocent pour Pape, & ordonna aux Prélats & aux Princes de l'Eglise de le reconnoître; & qu'enfin le roi d'Angleterre, les rois d'Espagne & l'Empereur firent la même chose, à l'exemple de l'abbé de Cluni. Ce zele déplut cependant à quelques-uns, qui trouverent mauvais que les religieux de Cluni se fussent si promptement déclarés pour Innocent, & l'eussent préféré à un religieux de leur Ordre.

Ann. l. LXXV. *n.* 83. *t.* VI. *p.* 186.

Mart. ampl. coll. t. VI. *p.* 1192.

Bar. ad. an. 1130. *Mab. Ann. ib.*

On voit par-là, que si Innocent l'a emporté sur Anaclet,

Innocent va à

Cluni : il accorde à l'abbé de Cîteaux un privilege contraire aux intérêts des religieux de Cluni.

Ann. ibid.

il n'en a pas été moins redevable à Pierre le Vénérable, qu'à S. Bernard. Ce Pape fit à Cluni, le 25 Oct. de la même année, la dédicace de l'Eglise que Pierre avoit achevé de bâtir. En retournant en Italie il passa de nouveau dans cette Abbaye, & pendant le sejour qu'il y fit, il accorda à Etienne, abbé de Cîteaux, sans avoir entendu les religieux de Cluni, un privilege contraire à leurs intérêts, & qui occasionna dans la suite des différens considérables entre les deux Congrégations. Ce privilege daté du 10 de Février 1132, exemptoit tous les biens des religieux de Cîteaux de payer la dîme. Pierre le Vénérable s'en plaignit dans plusieurs lettres, tant au pape Innocent lui-même, qu'à Haimeric, chancelier de l'Eglise Romaine, & aux Peres de Cîteaux assemblés en Chapitre : nous parlerons ailleurs de ces lettres.

Ann. ib. t. VI. *p.* 210.

Lib. I. *Ep.* XXXIII, XXXIV & XXXV.

Pierre le Vénérable indique un Chapitre général : il rétablit la discipline & prescrit de nouvelles austérités.

Ann. ib. p. 214.

Ord. l. XIII. *p.* 896.

L'abbé de Cluni, non content d'avoir rétabli le bon ordre dans cette Abbaye, pensa à faire fleurir la discipline réguliere dans tous les monasteres qui en dépendoient. Ce fut dans cette vue qu'il envoya des couriers avec des lettres adressées à tous les Prieurs, non-seulement de France, mais même d'Angleterre, d'Italie & des autres pays, pour les inviter au Chapitre général, indiqué pour le troisieme Dimanche de Carême de l'an 1132. En vertu de cet ordre, deux cens Prieurs se rendirent à Cluni au temps marqué, avec douze cens douze Freres, du nombre desquels étoit Orderic Vital qui rapporte le fait. Cet écrivain nous apprend que Pierre augmenta les jeûnes, retrancha les conversations, & même quelques soulagemens qui avoient été accordés aux malades. Les Freres accoutumés à obéir, ne voulurent point résister, & se soumirent à cette réforme, quelque dure qu'elle leur parut ; néanmoins ils représenterent modestement, que le vénérable Hugues & ses prédecesseurs Mayeul & Odilon avoient marché dans la voie étroite, & qu'ils avoient conduit les religieux de Cluni à Jesus-Christ ; que c'étoit assez de faire ce qu'ils avoient fait, & de suivre les traces de ces hommes, dont la sainteté avoit été constatée par des miracles : mais Pierre tint ferme. Orderic, assez peu favorable à la réforme, prétend que l'abbé de Cluni oubliant cette

maxime de Salomon : *Ne transgrediaris terminos antiquos, quos posuerunt patres tui*, & voulant imiter les Cisterciens & autres, qui avoient introduit de nouveaux usages, eut honte de revenir sur ses pas : le même auteur ajoute, que dans la suite il se laissa toucher, & se rendit plus compatissant pour les infirmes. *Prov.* XXII. 28.

Il assiste au Concile de Pise : dangers auxquels il est exposé : mort de sa mere.

Ann. ib. p. 236. *t.* VI.

L'an 1134, il assista au Concile de Pise, où se trouverent un grand nombre de Prélats & d'Abbés de l'Eglise de France, qui au retour furent attaqués, maltraités & pillés par une troupe de brigands attachés au parti de Conrad. Pierre courut lui-même un grand danger dans cette occasion ; à peine put-il se sauver, ayant perdu ses gens & tout ce qu'il avoit. Pour surcroît de douleur, il apprit, avant que d'arriver à Cluni, la mort de Ringarde sa sainte mere, qui s'étoit retirée à Marcigny : il ne tarda pas de s'y rendre, & trouva toute la Communauté plongée dans la tristesse & les larmes, à cause de la perte qu'elle venoit de faire. Nous aurons occasion de parler ailleurs des lettres que ce respectable Abbé écrivit à ce sujet. *Ib. p.* 239.

Succès peu heureux de la légation dont le Pape l'avoit chargé.

Mab. Ann. lib. LXXVII. *n.* 114. *t.* VI. *p.* 344.

Pierre ne prit pas moins de part que saint Bernard aux différentes affaires qui arriverent de son temps, soit dans l'Église, soit dans l'Etat : c'est ce que l'on verra dans le compte que nous rendrons de ses écrits. L'an 1143, ayant passé les Alpes pour aller en Italie, le Pape l'envoya à Pise, pour travailler à réconcilier les Pisans avec les habitans de Luques. Dès le lendemain de son arrivée à Pise, il alla visiter le tombeau de Matthieu, cardinal-évêque d'Albane, religieux de Cluni, mort sept ans auparavant : le fruit de sa légation ne fut pas aussi heureux qu'on pouvoit l'espérer de ses talens & de son zele.

En Espagne il travaille pour l'Eglise : il combat les dogmes impies des Sarrasins.

Ib. p. 345.

Peu après, notre Abbé entreprit un autre voyage en Espagne. Son unique but paroissoit être de visiter les monasteres de son Ordre ; mais dans le séjour qu'il fit en ce pays, il travailla utilement pour l'Eglise, en prenant une connoissance exacte des dogmes impies des Sarrasins, pour les combattre ; & en faisant traduire de l'Arabe en Latin la vie de Mahomet, pour faire voir le ridicule de l'hérésie de cet imposteur. La plupart des Historiens placent en l'an 1143 la traduction de l'Alcoran.

Au milieu des travaux extérieurs quel est son amour pour la solitude.

Mab. ib. p. 348.

Après s'être livré aux travaux extérieurs pour le bien de l'Eglise & de l'Etat, ce grand homme, que D. Mabillon ne croit pas être beaucoup inférieur à saint Bernard, se retiroit dans une solitude habitée par des religieux de Cluni, pour respirer & se recueillir. C'est ce que nous apprenons par plusieurs de ses lettres, & par d'autres qui lui sont adressées, dont nous parlerons.

Il entreprend le voyage de Rome pour voir le pape Célestin.

Mab. ib. p. 373.
Ib. p. 387.

Le desir de voir le pape Célestin, fit entreprendre à notre Abbé, l'an 1143, un second voyage en Italie; mais ce Pape mourut avant son arrivée. Il se trouva à Rome lors de l'élection de Lucius, ou il y arriva peu après : il revint à Cluni avec des lettres, par lesquelles le nouveau Pape se recommandoit aux prieres des religieux de Cluni.

Il ne peut se rendre à l'assemblée convoquée à Chartres.

Mab. ib. p. 400.

L'an 1146, Pierre fut invité à l'assemblée de Chartres, convoquée pour déliberer sur les moyens d'exécuter le projet de la Croisade. Saint Bernard & l'abbé Suger lui écrivirent sur ce sujet; mais il ne put s'y trouver, la foiblesse de sa santé ne le lui ayant pas permis : d'ailleurs il avoit convoqué lui-même un Chapitre général pour le même jour, auquel l'assemblée de Chartres devoit se tenir. Ce furent là les deux raisons particulieres qu'il allegua pour excuse aux abbés de saint Denis & de Clairvaux.

Troisieme voyage à Rome: il est bien reçu du Pape.

Mab. Ann. lib. LXXIX, *n.* 88.

L'an 1150, Pierre fut obligé de faire un troisieme voyage à Rome pour les affaires de son Ordre. Le pape Eugene III, qui connoissoit son mérite, & auquel saint Bernard l'avoit recommandé, lui fit l'accueil le plus favorable; pendant son séjour il lui donna dans toutes les occasions, en public & en particulier, les plus grandes marques d'estime & de considération. L'humble Abbé en fit des remerciemens à saint Bernard, prétendant que c'étoit à sa recommandation qu'il étoit redevable de l'accueil que Sa Sainteté lui avoit fait. Ces deux grands hommes se disputoient toujours à qui s'humilieroit davantage, & faisoient également éclater leur charité. Nous disons également; car, selon la judicieuse remarque de Baronius, Pierre n'a pas été inférieur à saint Bernard dans cette sainteté qui opére par la charité : *Non impar ea sanctitate, quæ per dilectionem operatur.*

Sa charité inal-

Qu'il nous soit permis de le dire, il falloit une cha-

rité aussi grande qu'étoit celle de Pierre le Vénérable, pour ne recevoir aucune altération, malgré les mauvais traitemens qu'il a essuyés, même de la part de saint Bernard. Comment, en effet, saint Bernard parle-t-il de l'abbé de Cluni ? quelle peinture en fait-il dans les lettres qu'il écrivit au pape Innocent & aux Cardinaux, touchant l'élection d'un religieux de Cluni pour remplir le siege de Langres ? Il ne fait pas difficulté d'avancer que *l'or & l'argent ont parlé*, que *les Dieux de la terre ont agi ;* que *les hommes qui se prévalent de leur puissance & se glorifient de l'abondance de leurs richesses, l'archevêque de Lyon & l'abbé de Cluni, se sont élevés contre lui ; & non-seulement contre lui, mais contre ce qu'il y a de Saints qui lui sont unis, contre le saint Siege, contre eux-mêmes, contre Dieu, contre toute justice, contre toute vertu.* On ne reconnoîtra jamais Pierre le Vénérable a de semblables traits : ce sont des *expressions*, dit le Pere Tournemine « Où le feu du saint Docteur » l'emportoit, & qui n'appartenoient qu'à lui ; *mais où l'on » n'est pas obligé de croire qu'il n'ait pas quelquefois exagéré.* » N'y eût-il qu'en ce qui regarde Pierre le Vénérable, il » est constant que jamais saint Bernard ne lui a sérieuse» ment imputé de semblables prévarications ». L'auteur de la vie du saint Abbé de Clairvaux en porte le même jugement. « Il faut demeurer d'accord, dit-il, que quand la » vivacité de saint Bernard étoit animée par le zele de la » justice, rien n'étoit égal à l'impétuosité de son style ; car » comment traite-t-il dans cette lettre ses meilleurs amis » ? Mais malgré tous les sujets de plainte, Pierre « demeura » aussi attaché à l'Ordre de Cîteaux, aussi fidele ami de S. » Bernard, que s'il ne fût rien arrivé ». Cette égalité d'ame que nous remarquons par-tout, donne en vérité bien de l'éclat au mérite de ce grand homme.

térable malgré les mauvais traitemens, même de la part de saint Bernard.

Lett. CLXVI & CLXVIII.

Hist. de l'Egl. Gall. t. IX. *p.* 72.

Villef. vie de S. Bern. p. 300.

Ib. p. 304.

On voit dans ses lettres à saint Bernard les témoignages de l'amitié la plus tendre, la plus vive & la plus sincere. « Quand à cette charité, dit-il, que je vous conserve » depuis long-temps dans le secret de mon cœur, il me » semble que les grandes eaux n'ont pu l'éteindre, ni les » fleuves l'étouffer : c'est ce que j'ai éprouvé en quelques » occasions ». Ces occasions sont les différens sur les dîmes,

Son amitié pour saint Bernard ne souffre aucune atteinte.

Epist. XVII. *lib.* IV. *p.* 830.

& sur le religieux de Cluni, élu évêque de Langres, dont saint Bernard fit casser l'élection. Ces grandes eaux, comme les appelle Pierre le Vénérable, & ces grands fleuves, ne donnerent pas la moindre atteinte à sa charité, bien loin de l'éteindre ou de l'étouffer.

Saint Bernard lui rend justice : état florissant de l'abbaye de Cluni.

Lett. CCLXXVII.

Dans la suite saint Bernard rendit plus de justice à notre saint Abbé, & changea bien de langage dans une lettre qu'il écrivit au pape Innocent III. *Honorez cet homme*, lui dit-il, parlant de Pierre le Vénérable, *comme un membre respectable du corps de Jesus-Christ ; c'est un vase d'honneur, ou je suis bien trompé, plein de grace & de vérité, & rempli de bonnes œuvres.* Il lui rend témoignage, que dès le commencement de son gouvernement il avoit travaillé à réformer divers abus, qui s'étoient introduits dans l'Abbaye & dans la Congrégation de Cluni. Pierre y travailla effectivement, & avec le plus grand zele : ce fut l'objet de ses premiers soins, il ne le perdit jamais de vue, ayant été occupé toute sa vie à réparer les breches que Pons avoit faites, tant dans le spirituel que dans le temporel. Le succès y répondit, Cluni changea de face, la discipline réguliere y reprit vigueur, le temporel y fut rétabli, & par la sage économie du saint Abbé, & par les ressources que la providence lui fit trouver, sur-tout dans la générosité de Henri de Vinchestre, frere d'Etienne, roi d'Angleterre, qui se retira l'an 1154 à Cluni, où il avoit été religieux avant son Episcopat.

Mort de Pierre le Vénérable : il est dans le martyrologe au nombre des Saints.

Ann. Ben. lib. LXXX. *n.* 105.

Pierre voyoit avec joie plus de quatre cens Religieux dans son Abbaye, & jouissoit du fruit de ses travaux, lorsque Dieu l'appella à lui pour en recevoir la récompense. Les auteurs varient sur l'année de sa mort ; les uns la placent en 1156, d'autres en 1157, & même en 1158 : cette variété vient de la différente maniere de commencer l'année. Pierre mourut le 25 de Décembre à minuit, comme il l'avoit desiré, c'étoit encore en l'an 1156, pour ceux qui commençoient l'année le premier de Janvier ; & c'étoit le premier jour de l'année 1157, pour ceux qui, comme l'auteur de la chronique de Cluni, la commençoient le 25 de Décembre. Lorsqu'on porta son corps au lieu où l'on avoit coutume de les laver, & qu'on l'eût dépouillé de

Bibl. Clun. p. 1659.

ſes habits, il parut, au grand étonnement de ceux qui étoient préſens, plus pur que le verre, plus blanc que la neige, & d'une beauté qui convenoit plus à un corps céleſte & glorifié qu'à un corps terreſtre : ce ſont les expreſſions de la chronique de Cluni. Il fut enterré le 27, au chevet de la grande Egliſe, par Henri, évêque de Vincheſtre. Pierre étoit âgé d'environ ſoixante-cinq ans, & avoit été Abbé pendant près de trente-cinq. Il n'a pas été canoniſé ſelon les formes qui s'obſervent dans l'Egliſe depuis le ſiecle où il a vécu ; mais, ſans parler du martyrologe Bénédictin, dans lequel on lui donne le titre de Saint, le défaut des formalités de la canoniſation n'a pas empêché que dans le martyrologe de France on ne l'ait mis au rang des Saints de la premiere claſſe ; c'eſt-à-dire, de ceux qui ſont canoniſés, & auxquels on rend un culte public : s'il ne l'a pas été, il n'y en a vraiſemblablement pas d'autre raiſon, ſinon qu'on n'a fait aucune pourſuite pour obtenir ſa canoniſation. Nous avons deux épitaphes de ce ſaint Abbé, p. 1659.
dans la bibliotheque de Cluni : ce ſera aſſez de rapporter la premiere.

Paret in hac urna quod non ſit vita diurna :
Qualeſcumque ſumus, morte coæquat humus.
Dum Petrus moritur pius abbas, jus ſepelitur ;
Pax cadit, ordo jacet, flere morique placet.
Ille ſalus patriæ, mundi decus, arca Sophiæ,
Neſcius invidiæ, vena fuit veniæ.
In natale Dei ſolemnis mane diei
Mortuus, obtinuit plurima quæ meruit.





§. II.

SES ÉCRITS.

ARTICLE PREMIER.

Ses Lettres.

ELLES sont partagées en six Livres, & contiennent des points considérables de l'histoire & de la discipline de ce temps. Il y en a plusieurs très-longues; c'étoit son goût: il regardoit même la briéveté comme l'effet de la paresse, & la marque d'un esprit stérile.

LIVRE PREMIER

De ses Lettres.

Pierre le Vénérable assure le pape Innocent de son attachement & de son obéissance. Date de cette lettre.

Bibl. Clun. p. 621.

I. Dans la premiere du premier livre, il témoigne au pape Innocent II la joie qu'il a eue, en apprenant par l'archevêque de Bourdeaux l'heureux succès de ses affaires: il est affligé de ce que sa santé ne lui permet pas d'aller en Italie, pour prendre part à ses travaux: il proteste que lui & tous ses Religieux sont inviolablement attachés à sa personne, disposés à tout souffrir, & même à sacrifier leur vie pour sa défense; que rien ne sera capable de les en détacher; qu'ils lui obéiront en quelqu'endroit qu'il soit, parce que de même qu'un Poëte a dit:

> *Veios habitante Camillo,*
> *Illic Roma fuit,*

saint Pierre dans sa prison, Clément dans son exil, Marcel dans une étable, n'étoient pas moins Chefs de l'Eglise

l'Eglise que s'ils eussent été à Rome, & les fideles leur obéissoient comme à leurs légitimes Pasteurs. Cette lettre est sans date, comme la plupart des autres; mais on découvre le temps où elle a été écrite par ce que dit Pierre, qu'il y avoit sept ans qu'Innocent combattoit contre ses ennemis, & qu'il devoit espérer que dans la huitieme année, qui est celle de la résurrection, il chanteroit des cantiques de joie. Innocent avoit été élu en 1130, ainsi la lettre doit être de l'an 1137.

Il recommande quelques affaires à Matthieu, évêque d'Albane.

Ib. p. 622 & 623.

II. La deuxieme est adressée à Matthieu, évêque d'Albane, qui avoit été son Religieux: il lui marque que l'évêque de Troyes est dans la disposition de leur donner une prébende dans son Eglise, comme on en a accordé autrefois dans les églises de Chartres & d'Orléans, & le prie de faire réussir cette affaire, s'il juge que cela se puisse en conscience. Il le prie encore de faire ensorte que le Pape lui renvoie le jugement d'un Prêtre de sa dépendance, nommé Constantin, ennemi de Cluni & l'auteur de l'ancien schisme, qui loin de se trouver au jour marqué pour plaider sa cause, étoit allé à Pise la porter devant le Pape.

Il écrit en faveur des moines d'Aniane: désunion qui regne entre les membres de l'Eglise.

p. 624.

III. La troisieme est une lettre de recommandation au cardinal Haimeric, chancelier de l'Eglise Romaine, en faveur des moines d'Aniane qui étoient opprimés par l'évêque de Béziers; ce qui donne occasion à Pierre de faire une peinture assez vive de la désunion qui régnoit entre les membres de l'Eglise dans son pays. La paix est tellement bannie, dit-il, que les membres de Jesus-Christ s'élevent les uns contre les autres; & comme si le doigt menaçoit l'œil de l'arracher, & la main de couper le pied, ils se font la guerre, non avec le fer, mais par la haine qu'ils se portent. Ce qu'il y a encore de plus fâcheux, c'est que les grands en veulent tellement aux petits, les Prélats à leurs inférieurs, les Evêques aux moines, que loin d'en agir comme des Pasteurs à leur égard, ce sont des mercenaires qui ne pensent qu'à tondre les brebis & à traire le lait.

Mort de Guillaume, frere de l'archevêque de Rouen.

p. 624 & 625.

IV. La quatrieme est adressée à Hugues, archevêque de Rouen, qui avoit demandé des nouvelles de l'état de Guillaume son frere & son fils. Pierre lui marque qu'il est mort dans de grands sentimens de piété & une grande con-

fiance en la miféricorde de Dieu, après avoir reçu des mains de l'abbé de Vézelay l'Extrême-Onction & l'Eucharistie : Pierre lui administra lui-même une seconde fois le saint Viatique.

Pierre le Vénérable fait l'éloge de l'amitié.

Ib. p. 626 = 629.

V, VI & VII. Les trois lettres suivantes (cinquieme, sixieme & septieme) sont adressées à Atton, évêque de Troyes. Dans la premiere, il fait l'éloge de l'amitié, gémit de ce qu'elle est bannie de ce monde, & se plaint de ce que celle du Prélat à son égard est réfroidie : dans la sixieme, il explique quelques expressions de la précédente, auxquelles Atton avoit donné un sens contraire à ses intentions : dans la septieme, il témoigne sa joie de ce qu'il n'est point effacé de l'esprit d'Atton, comme son silence le lui faisoit croire ; il lui accorde ce qu'il avoit demandé au sujet d'un Religieux.

Réponse à une lettre pleine d'injures.

p. 630.

VIII. La huitieme est une courte réponse à une longue lettre remplie d'injures & de menaces, qu'un Prêtre, nommé Etienne, lui avoit écrite.

On doit s'attacher à l'unique science qui peut rendre heureux.

p. 630 & 632.

IX & X. La neuvieme, adressée à son cher fils M^e. Pierre, est une exhortation très-pathétique pour l'engager à renoncer aux sciences du siecle, & à s'attacher à celles qui peuvent le rendre heureux en devenant un véritable Philosophe de Jesus-Christ. Ce maître Pierre est, selon M. du Chesne, Pierre, moine de Poitiers, à qui la lettre suivante est encore adressée.

Elie élu évêque d'Orléans.

p. 632.

XI. La onzieme est écrite à Innocent en faveur d'Elie, abbé de saint Sulpice de Bourges, élu évêque d'Orléans l'an 1136 ; ainsi la lettre est de cette année. Il prie ce Pape de mettre fin aux maux qui affligeoient cette Eglise, en confirmant l'élection ; ce qu'il fit.

Plaintes à l'archevêque d'Embrun.

p. 633.

XII. La douzieme est adressée à l'archevêque d'Embrun : il se plaint de ce qu'il a refusé de le voir & de lui parler, & l'invite à venir à Cluni pour réparer l'injure qu'il a faite à un ami.

Thibaud fait évêque de Paris.

Ib.

Mab. Ann. t. VI. *p.* 376.

XIII. La treizieme est une réponse pleine de tendresse & de marques d'estime à Odon, qui fut depuis prieur de saint Martin-des-Champs, lorsque Thibaud fut tiré de cette place pour être mis sur le siege de Paris.

p. 635.

XIV. La quatorzieme est adressée à Théotard, (depuis prieur de la Charité).

XV. Dans la quinzieme à Adela, il lui marque qu'Henri I, roi d'Angleterre, est mort dans de grands sentimens de pénitence, muni des sacremens qui lui ont été administrés par l'archevêque de Rouen. Adela étoit sœur de Henri; elle avoit épousé Etienne, comte de Blois, après la mort duquel elle embrassa la vie religieuse à Marcigny. Cette lettre a dû être écrite sur la fin de l'année 1135, puisque Henri mourut le premier Décembre de cette année.

Henri I, roi d'Angleterre, mort dans de grands sentimens de pénitence.

Ib.

XVI. La seizieme est adressée à Pons son frere, qui lui reprochoit son silence. Pierre se plaint à son tour de ce qu'il l'a quitté, & lui dit: « Ne m'écrivez donc plus » en ces termes: *aimez celui qui vous aime;* mais en ceux-» ci: *aimez celui qui vous méprise, aimez celui qui vous* » *abandonne, suivez celui qui vous fuit* ». Il l'exhorte à se rejoindre à lui. Pons fut depuis abbé de Vézelay.

Pierre le Vénérable engage son frere à se rejoindre à lui.

p. 636.

XVII. Dans la dix-septieme, il exhorte le pape Innocent à employer le glaive spirituel contre les meurtriers de Thomas, prieur de saint Victor de Paris, & de confirmer la sentence prononcée contre eux dans une assemblée d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbés, & d'autres personnes. Ce meurtre fut commis l'an 1133, & l'assemblée dont Pierre parle, se tint la même année à Jouare; cela fixe l'époque de la lettre.

Il prie le Pape de confirmer la sentence prononcée contre les meurtriers de Thomas, prieur de S. Victor.

p. 637.

XVIII. Dans la dix-huitieme, il se plaint de ce que Atton, évêque de Troyes, n'est pas venu à Cluni, quoiqu'il l'eût promis: il le presse de lui donner cette satisfaction.

Il presse l'évêque de Troyes de venir à Cluni.

p. 638.

XIX. Dans la dix-neuvieme, il fait un grand éloge de Dulcien, à qui elle est adressée, & témoigne un grand desir de lui être uni en Jesus-Christ; ou du moins qu'il lui donne un de ses fils, en le consacrant à celui de qui il l'a reçu.

Eloge de Dulcien.

p. 639.

XX. La vingtieme est adressée à un solitaire, nommé Gislebert, qui lui avoit demandé des instructions sur le genre de vie qu'il avoit embrassé, il s'étoit enfermé dans une cellule. La lettre de Pierre est admirable, & mérite singuliérement d'être lue: il veut que Gislebert se considere, non-seulement comme mort au monde, mais

La solitude a ses tentations: artifices du démon: moyens d'éviter ses coups: avantages qu'il y a à copier des livres.

p. 640.

comme enſeveli, & qu'il regarde ſa cellule comme ſon tombeau. La ſolitude n'eſt pas le lieu où l'on ſoit moins expoſé aux tentations : Jeſus-Chriſt n'a permis au diable de le tenter que dans le déſert & après avoir jeûné quarante jours, afin d'apprendre aux ſiens comment il faut lui réſiſter. Perſonne n'a été plus vivement tenté que les anciens Peres du déſert, les Antoine, les Hilarion, les Macaire; c'eſt pourquoi il faut veiller ſur ſoi-même, & s'armer du bouclier de la foi pour repouſſer les traits enflammés de l'ennemi, qui a des armes de différentes eſpeces pour attaquer les laïcs, les moines, les inférieurs, les ſupérieurs, &c. Notre ſage & judicieux Abbé, après avoir expoſé à ſon ſolitaire les différens artifices que le démon emploie contre ceux qui ont embraſſé ce genre de vie, lui indique les moyens de ſe mettre à l'abri de ſes coups. Ces moyens ſont une grande pureté, ſans laquelle perſonne ne verra Dieu, ſelon l'expreſſion de ſaint Paul; une pauvreté parfaite, une profonde humilité, qui le porte non-ſeulement à dire, mais à ſe perſuader intimement qu'il eſt le dernier des hommes. Ces vertus doivent être la baſe & le fondement de l'édifice que veut élever le ſolitaire; mais il faut y joindre la priere, la méditation, la lecture, le travail des mains. Comme ce ſolitaire ne pouvoit, étant enfermé, s'occuper à des travaux de la campagne, il lui conſeille de copier des livres; de cette maniere, lui dit-il, en gardant le ſilence vous deviendrez un prédicateur de la parole de Dieu : vous êtes Hermite par votre état, & vous deviendrez Evangéliſte par votre piété : *Profeſſio te Eremitam, devotio faciet Evangeliſtam.* Les bons effets que ſon travail peut produire, doivent être pour lui un motif de s'y porter avec plus d'empreſſement : la lecture des livres qu'il tranſcrira peut devenir un moyen pour guérir ceux qui les liront, les uns de l'orgueil, les autres de l'avarice, les autres de différens autres vices; après ſa mort même, il fera encore du bien, & tant que ce qu'il a écrit ſubſiſtera. Que ſi quelqu'infirmité, comme un mal des yeux ou de tête, ne permettoit pas à Giſlebert de s'appliquer à ce travail, Pierre lui en propoſe d'autres : enfin, il lui donne encore des avis très-ſolides ſur la récitation de

l'office, soit de jour, soit de nuit, qui doit remplir une partie de son temps; sur la pureté avec laquelle il doit s'approcher des mysteres de notre rédemption. A l'égard des œuvres de pénitence, des mortifications, des jeûnes, des veilles, il lui marque qu'il faut user de discrétion, refuser au corps ce qui peut favoriser la révolte de la chair, & lui accorder ce qui est juste de peur qu'il ne succombe. Il finit en l'exhortant à prier sur-tout pour l'Eglise, pour les Supérieurs, pour les Congrégations religieuses, pour celle de Cluni en particulier.

Eloge de l'archevêq. de Rouen: respect de Pierre le Vénérable pour les ordres du Pape.

XXI & XXIII. Dans la vingt-unieme, il prie le pape Innocent de renvoyer promptement l'archevêque de Rouen, dont il parle avec beaucoup d'éloges. La vingt-troisieme est adressée au même Pape, qui lui avoit enjoint d'envoyer dans l'abbaye de Luxeu un Abbé & des Officiers pour y rétablir le bon ordre. Pierre lui représente ses difficultés là-dessus, en l'assurant néanmoins qu'il a reçu ses ordres avec le respect qui leur étoit dû, & qu'il est prêt de les exécuter. D. Mabillon a inséré cette lettre dans ses Annales sous l'année 1136.

p. 649.
p. 650.
L. LXXVI. n. 105.

Liaison de Pierre le Vénérable avec la grande Chartreuse: il gémit sous le poids de sa dignité, & plaint ceux qui ambitionnent les places: zele des Chartreux pour avoir des livres.

XXIV. La vingt-quatrieme, adressée à Guigues, prieur de la grande Chartreuse, & à sa Communauté, nous apprend la liaison étroite qui étoit entre ces saints solitaires & l'abbé de Cluni. Pierre leur témoigne qu'il les porte dans son cœur, & qu'il les a toujours présens à l'esprit: il envie leur état, & renonceroit volontiers à sa qualité d'Abbé, à tout ce que le monde renferme, pour aller jouir de leur présence: il gémit sous le poids de sa dignité, & est saisi de frayeur à cause du compte qu'il en rendra un jour devant le tribunal de Dieu: il déplore l'aveuglement des hommes qui courent avec empressement à des dignités redoutables, & se précipitent dans l'abyme des enfers; semblables à ces anciens gladiateurs, qui, après s'être engraissés pendant peu de temps, se donnoient en spectacle à des hommes corrompus, & se livroient au diable pour être tourmentés durant une éternité: *Magnum pastoralis officii periculum, ad quod velut cæci ad præcipitium, lætantes nostri sæculi homines currunt; & gravius lædendi, de summis dignitatum gradibus, in profondum inferni corruunt,*

p. 651.

& antiquorum gladiatorum more, parvo temporis ſpatio voluptatibus & ſuperbia ſaginam nutriunt, quam in ſpectaculo perditorum, diabolo in æternum devorandam offerunt. La lettre étoit accompagnée d'un crucifix, dont Pierre faiſoit préſent à Guigues en le ſuppliant de vouloir bien ſe ſouvenir de lui dans ſes prieres. On voit quel étoit le zele des Chartreux pour ſe procurer des livres : en effet, Pierre marque à Guigues qu'il lui envoie les vies de ſaint Grégoire de Nazianze & de ſaint Chryſoſtôme, comme il l'en avoit prié, avec l'ouvrage de ſaint Ambroiſe contre la requête de Symmaque, préfet de Rome, pour le rétabliſſement de l'Idolâtrie. Pierre parle encore de quelques autres livres; puis il demande à Guigues un gros volume des lettres de ſaint Auguſtin, parce qu'un ours étant entré dans une cellule avoit mangé une grande partie de celles qu'ils avoient.

p. 653. XXV. La lettre vingt-cinquieme eſt la réponſe de Guigues à la précédente.

p. 654. XXVI. La vingt-ſixieme eſt adreſſée à ſon cher frere & fils Pierre.

Plaintes au pape Innocent. *p. 656.*

XXVII. Dans la vingt-ſeptieme, au pape Innocent, Pierre ſe plaint de l'attentat commis contre les Prélats & Abbés de l'égliſe de France, au retour du Concile de Piſe, par les ſoldats de Conrad qui ravageoient l'Italie. Pierre étoit du nombre, & n'avoit pas été épargné. Le Concile étant de l'an 1134, la lettre doit être de la même année.

Lettre à ſaint Bernard : elle eſt une apologie de l'Ordre de Cluni. *p. 657.*

Mab. Ann. l. LXXIV. n. 8. t. VI. p. 80.

XXVIII. La vingt-huitieme, adreſſée à ſaint Bernard, eſt la premiere que Pierre lui ait écrite; c'eſt plutôt un Traité qu'une lettre. L'abbé de Cluni y fait l'apologie de ſon Ordre contre les accuſations des Religieux de Cîteaux, comme nous avons vu dans l'article du ſaint abbé de Clairvaux qu'il avoit fait celle du ſien contre les reproches des Religieux de Cluni. Les premiers accuſoient les autres de relâchement ſur pluſieurs chefs; ceux-ci ſe plaignoient que les Religieux de Cîteaux les mépriſoient & les décrioient; car tel eſt le génie des hommes : ceux qui menent une vie plus réguliere, mépriſent aiſément ceux dont la conduite eſt relâchée; d'un autre côté, les imparfaits regardent la régularité comme une cenſure de leur conduite.

Dans ſon apologie, Pierre réduit les chefs d'accuſation à dix-neuf ou vingt. Les religieux de Cîteaux reprochoient à ceux de Cluni de violer la Regle qu'ils avoient fait vœu d'obſerver ; premiérement, parce qu'ils donnoient l'habit aux novices, ſans les avoir éprouvés pendant un an, comme la Regle le preſcrit ; ſecondement, parce qu'ils ſe ſervoient d'habits de peaux ; troiſiémement, quoique la Regle ne permette les chauſſes que pour ceux qui vont en campagne, l'uſage en étoit accordé à tous ; quatriémement, qu'ils avoient plus de matelas que la Regle n'en permet ; cinquiémement, qu'on leur ſervoit un plus grand nombre de plats qu'il n'eſt preſcrit par la Regle ; ſixiémement, que la Regle ne permettant de recevoir les apoſtats que juſqu'à trois fois, ils les recevoient toujours ; ſeptiémement, qu'ils n'obſervoient pas les jeûnes preſcrits par la Regle ; huitiémement, qu'ils négligeoient le travail des mains ; neuviémement, qu'ils n'obſervoient pas dans la réception des hôtes ce qui eſt ordonné par la Regle, qu'ils ne s'inclinoient point & ne leur lavoient point les piés ; dixiémement, que l'Abbé, ſoit par négligence, ſoit par orgueil, ne conſervoit pas un mémoire des outils & uſtenſiles du monaſtere ; onziémement, que lorſqu'ils étoient hors du monaſtere, ils ne faiſoient pas, en récitant l'Office, les génuflexions ordinaires ; douziémement, que la table de l'Abbé n'étoit point celle des hôtes ; treiziémement, que lorſque deux moines ſe rencontroient, le plus jeune ne demandoit pas la bénédiction à ſon ancien ; quatorziémement, qu'ils ne mettoient point un ancien à la porte pour la garder ; quinziémement, que le Portier ne répondoit pas, *Deo gratias*, à ceux qui frappoient ; ſeiziémement, qu'ils faiſoient renouveller les vœux aux Religieux qui les avoient déja faits dans d'autres monaſteres ; dix-ſeptiémement, qu'ils recevoient des Religieux d'un autre monaſtere ſans l'agrément de l'Abbé ; dix-huitiémement, qu'ils n'étoient point ſous la juriſdiction d'un Evêque ; dix-neuviémement, qu'ils poſſédoient des Paroiſſes & des dîmes, leſquelles ne doivent appartenir qu'à ceux qui ſont deſtinés par leur état à prêcher & à adminiſtrer les ſacremens ; vingtiémement, qu'ils

Accuſations qu'intentent aux religieux de Cluni ceux de Cîteaux.

Ib. n. 9. p. 658.

avoient des terres comme des séculiers, & ne différoient point d'eux, ayant des Seigneuries, des domestiques, & ce qui est encore pire, des banques; que contre les statuts de l'Ordre monastique, ils se mêloient d'affaires séculieres, & que des moines faisoient les fonctions d'avocats & de solliciteurs. Vous faites, disoient les Cisterciens, ce que la Regle défend, vous n'observez point ce qu'elle ordonne, vous êtes donc des prévaricateurs & des violateurs de la Regle; & nous, nous nous y conformons.

Réponse à ces accusations. *p. 660.*

Nouvelle espece de Pharisiens qui paroît dans le monde (répond Pierre, au nom des religieux de Cluni) ils veulent se distinguer des autres, & se préferent à eux. Mais vous, leur dit-il, qui prétendez être les véritables observateurs de la Regle, comment n'observez-vous pas ce qu'elle dit, qu'un moine doit, non-seulement dire de bouche, mais être intimement persuadé qu'il est le dernier & le plus vil de tous les hommes? Est-ce se regarder comme le plus vil des hommes, que de relever ses actions, déprimer celles des autres & les mépriser? . . . « Vous êtes » des Saints, vous êtes les seuls véritables moines qui » soient au monde: tous les autres ne sont que de faux » moines, & des moines corrompus; c'est pour cela que » vous portez un habit d'une couleur extraordinaire, & » que pour vous distinguer de tous les autres moines, vous » vous vantez d'être les moines blancs parmi les noirs. » Néanmoins nos peres ont choisi par humilité la couleur » noire dans les habits: pour vous, vous la rejettez, & » vous prenez le blanc pour faire voir que vous êtes meil» leurs que les autres. Nous ne lisons point que S. Martin, » cet admirable & véritable moine, ait porté un habit blanc » & court comme le vôtre, mais un habit long & noir; » & vous, en voulant paroître de zélés observateurs de » la Regle, vous transgressez cette Regle, qui défend aux » moines de se mettre en peine de la couleur ou de la qua» lité des habits ».

p. 661.

Pierre le Vénérable entre dans le détail de chaque reproche.

Après quelques autres reproches, Pierre répond d'abord en général que les religieux de Cluni ne violent point la Regle; qu'ils suivent les traditions de leurs peres, lesquels étoient des Saints dont la vie a été agréable à Dieu,

Dieu; & la ſainteté confirmée par des miracles, qui avoient droit de leur donner des loix. Enſuite il entre dans le détail, & répond en particulier à chaque reproche, en ſuivant l'ordre dans lequel les Ciſterciens les avoient faits : *Ut eo ordine, quo a vobis poſita ſunt, objecta diluamus.*

On voit par-là que la lettre de Pierre eſt une réponſe à quelque écrit des Ciſterciens contre les religieux de Cluni, mais non à l'apologie de ſaint Bernard. Il ſuffit même pour s'en convaincre, de comparer l'une avec l'autre : les articles auxquels Pierre répond, ne ſont point ceux que S. Bernard reproche dans ſon apologie, qui n'étoit peut-être pas même encore tombée entre les mains de Pierre, comme le remarque D. Mabillon, lorſqu'il écrivit cette lettre au ſaint abbé de Clairvaux. Voyons les réponſes de Pierre.

Cette apologie ne répond point à celle de ſaint Bernard.

Ann. l. LXXIV. *n. 9.*

1°. Sur le premier article il répond, que les Religieux de Cluni, en recevant les novices ſans obſerver l'année du noviciat, imitent la conduite du Sauveur, qui n'accorda pas un an, pour délibérer ſur ſa converſion, au jeune homme à qui il dit : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez & donnez-le aux pauvres.* Il cite encore ce que fit Jeſus-Chriſt à l'égard de ſaint Pierre & de ſaint Matthieu, les ayant fait Apôtres auſſi-tôt qu'ils eurent quitté, l'un ſes filets, l'autre ſon bureau. En promettant d'obſerver la Regle de ſaint Benoît, dit-il, avons-nous promis de ne pas ſuivre l'Evangile ? En cela, & dans tout le reſte, nous ſuivons la regle de la charité : tout ce qui ſe fait ſelon cette regle, eſt droit, juſte & équitable. C'eſt dans la vue du ſalut du prochain, que nous recevons quelquefois les novices ſans les éprouver pendant une année entiere, par la crainte de leur faire perdre leur vocation, & de les expoſer à retourner dans le ſiecle, où ils rentreroient peut-être & ſe perdroient, ſi la penſée de leur engagement ne les retenoit. Pierre s'appuie même de la Regle de ſaint Benoît qui laiſſe à l'Abbé le pouvoir de tout régler, de maniere que les ames ſoient ſauvées : il rapporte divers changemens faits dans la diſcipline de

Les religieux de Cluni imitateurs de la conduite de Jeſus-Chriſt : la charité eſt leur regle.

p. 662.

Math. XIX.

p. 663.

l'Eglise, pour prouver qu'on peut aussi en faire dans la discipline monastique.

Saint Benoit n'a rien fixé sur les habits.

2°. Sur l'usage des fourrures Pierre répond, que si la Regle les défend, ils sont prêts de les quitter; mais, non-

p. 664 & 665.

seulement la Regle ne les défend pas, elle n'en parle pas même: d'ailleurs, elle prescrit que les Freres soient habillés selon les saisons & la qualité des lieux, sans rien fixer sur les habits, & laissant le tout à la discrétion de l'Abbé.

p. 666.

3°. Il fait la même réponse sur le troisieme article, concernant encore les habits:

4°. Sur le quatrieme, touchant la garniture des lits.

Il n'a eu en vue que le salut des Moines.

5°. Sur le cinquieme, par rapport à la nourriture, il fait voir qu'on ne doit pas s'arrêter scrupuleusement aux termes

p. 666 & 667.

de la lettre, puisque le législateur lui-même laisse à l'Abbé la liberté d'augmenter la portion du pain & du vin, si le travail est plus grand qu'à l'ordinaire. A la vérité, il croit qu'il suffit de donner deux plats aux Moines, afin que s'ils ne peuvent pas manger de l'un, ils mangent de l'autre;

p. 668.

mais saint Benoît n'a pas défendu d'en donner un troisieme ou un quatrieme, s'il arrive qu'ils ne puissent manger des deux: ce Saint n'a eu en vue dans tout ce qu'il a prescrit, que le salut des Moines; pour tout le reste, soit pour les habits, soit pour la nourriture, son dessein a été qu'on eût égard aux temps, aux lieux, aux circonstances, aux infirmités; & qu'on procurât aux Religieux les choses nécessaires, tant pour le corps que pour l'ame.

On ne doit point ôter aux pécheurs l'espérance du pardon.

6°. Il témoigne sa surprise du reproche qu'on leur fait, parce qu'ils reçoivent les fugitifs au-delà des trois fois prescrites par la Regle. Il demande d'où vient ce nouvel

p. 668.

évangile, qui ôte l'espérance du pardon aux pécheurs: pourquoi Jesus-Christ, non-seulement a pardonné à saint Pierre qui l'avoit renié trois fois, mais l'a même établi le chef des Apôtres: pourquoi il a dit à saint Pierre de

Math. XVIII. 22.

pardonner *jusqu'à septante fois sept fois.* Mais à quelle fin citer des exemples, dit-il, puisqu'il n'est point de fidele qui ne sache que la porte de la divine miséricorde est toujours ouverte, jusqu'au dernier soupir, aux pécheurs qui ont une volonté sincere de se convertir? Pierre ajoute que

ceux qui leur font ce reproche n'entendent point le texte de la Regle, & que ce que saint Benoît dit sur ce sujet n'est que comminatoire.

7°. Quant aux jeûnes, Pierre soutient qu'ils les observent, & qu'ils ne s'écartent en rien de la Regle; puisqu'ils jeûnent jusqu'à None, depuis la Pentecôte jusqu'au 13 de Septembre, & depuis le 13 de Septembre jusqu'au Carême: que ce n'est point violer la Regle de manger à midi le mercredi & le vendredi, depuis la Pentecôte jusqu'au 13 de Septembre, puisque la Regle laisse à la disposition de l'Abbé d'augmenter ou de diminuer les jeûnes.

Jeûnes prescrits par la Regle de S. Benoît.

p. 669.

8°. Sur le travail des mains, Pierre dit que la Regle ne l'ordonnant que pour éviter l'oisiveté, on peut s'en dispenser en s'appliquant à de saints exercices, tels que la priere, la lecture, la psalmodie. On évite aussi-bien l'oisiveté par les saints exercices & les bonnes œuvres, que par le travail des mains: si cela n'étoit ainsi, Jesus-Christ n'auroit point dit que Marie avoit choisi la meilleure part.

Le travail des mains n'est pas le seul moyen d'éviter l'oisiveté.

p. 670.

Luc. x. 42.

9°. Pierre traite de puérilité le reproche que les Cisterciens faisoient aux Religieux de Cluni, qu'ils ne se prosternoient point devant les hôtes, & ne leur lavoient point les piés: il fait voir les inconvéniens qui en naîtroient, si la Communauté s'assembloit chaque fois qu'il arrive des hôtes, pour leur laver les piés. Les Religieux ne pourroient plus vaquer à leurs exercices, ni assister à l'Office, s'ils étoient obligés de laver les piés à tous les hôtes qui viennent sans cesse; néanmoins pour ne pas négliger ce point de la Regle, l'abbé de Cluni & chaque Religieux lavoit tous les ans les piés à trois hôtes, & leur présentoit du pain & du vin. C'est encore aujourd'hui une pratique qui s'observe dans l'abbaye de saint Denis en France.

Lavement des pieds aux hôtes qui arrivent dans un monastere.

p. 671.

10°. Sur l'article des ustensiles & outils de la maison, dont l'Abbé doit avoir un mémoire, Pierre répond qu'il est autorisé par la Regle à s'en décharger sur un de ses Religieux; de même que quand la Regle lui prescrit d'annoncer lui-même l'Office divin, elle ajoute, *ou qu'il en donne le soin à un Frere qui soit exact.*

L'Abbé peut se décharger sur un Religieux de certaines choses que la Regle lui commande.

p. 672.

11°. Sur le onzieme article, Pierre dit que les Religieux de

Exactitude des

religieux de Cluni à observer les génuflexions prescrites par la Regle.

Ib.

Cluni, étant en campagne, n'omettent point les génuflexions prescrites par la Regle, lorsqu'ils récitent l'Office, à moins que le mauvais temps ne les en empêche, & qu'alors ils disent le *Miserere*, pour y suppléer. Pierre emploie ici le mot *Metanœa*, pour exprimer génuflexion, *loco metanœæ* : M. du Chesne remarque que ce terme a été pris dans le même sens par les Grecs, sur quoi il cite Anastase le bibliothécaire.

Pierre le Vénérable mangeoit rarement avec les hôtes : abus des tables particulieres chez les Abbés réguliers.

p. 673.

12°. Sur le reproche que faisoient les Cisterciens, que l'Abbé de Cluni ne mangeoit pas avec les hôtes, Pierre leur répond que c'est bien les faire manger à sa table, que de les nourrir de la substance du monastere : qu'il y auroit de l'indécence à faire manger au réfectoire, sans distinction, tous les hôtes qui viennent : que d'ailleurs il ne convient pas que l'Abbé quitte ses Religieux, pour manger avec des étrangers ; qu'il le fait néanmoins quelquefois, lorsque la qualité des hôtes l'exige : que les Abbés, qui avoient autrefois leur table particuliere sous le prétexte de recevoir les hôtes, se traitoient magnifiquement, & avoient peu de soin de leurs Religieux ; qu'on a eu raison de réformer cet abus ; que c'est pour cela que l'abbé de Cluni mange avec la Communauté.

Les jeunes Religieux demandent la bénédiction à leurs anciens.

Ib.

13°. Sur le treizieme reproche, Pierre répond aux Cisterciens, que lorsque les Freres se rencontrent hors des lieux réguliers, les plus jeunes demandent de vive voix à leurs anciens la bénédiction ; & que dans les lieux réguliers, ils la demandent en s'inclinant profondément, sans rompre le silence.

Qualités nécessaires dans le portier d'un monastere.

p. 674.

Sap. IV. 9.

14°. Sur le quatorzieme, qu'il n'est pas nécessaire que ce soit un vieillard qui garde la porte ; que les qualités que saint Benoît exige dans un Portier, peuvent se trouver dans un jeune homme, selon cette parole de l'Ecriture : *La prudence de l'homme lui tient lieu de cheveux blancs, & la vie sans tache est une heureuse vieillesse.*

Même sujet.

Ib.

15°. Sur le quinzieme, que quoique le Portier ne crie pas, *Deo gratias*, aux oreilles de ceux qui se présentent à la porte, il remplit bien son office, s'il les reçoit avec bonté & politesse.

Vœu de stabili-

16°. Sur le seizieme, que la Regle marque expressément

qu'il ne faut point s'oppofer au defir d'un moine d'un monaftere étranger, qui veut réitérer fon vœu de ftabilité dans un autre monaftere : *Si verò poſteà voluerit ſtabilitatem ſuam firmare, non renuatur ei talis voluntas;* & qu'ainfi l'ufage de Cluni, loin d'être contraire à la Regle, y eft très-conforme.

té dans le monaftere.

Ib.

17°. Sur le dix-feptieme, Pierre déclare qu'en défendant ce qui eft jufte, il eft bien éloigné de vouloir juftifier ce qui eft injufte. Nous favons, dit-il, que perfonne ne doit recevoir un moine d'un autre monaftere fans la permiffion de fon Supérieur, tant que le Supérieur, ayant pour fon Religieux les fentimens d'un vrai pere pour fon fils, d'un bon pafteur pour fa brebi, a foin de lui procurer les fecours fpirituels & temporels, fans lefquels l'ame ne peut fe fauver, ni le corps fe foutenir : mais fi le Religieux manque de ces fecours, il lui eft permis de quitter, malgré fon Abbé, un lieu où fon ame eft en danger de fe perdre, & d'en chercher un autre où il puiffe remplir fes obligations; car s'il faut s'arracher l'œil, fe couper le pié & la main, haïr fon pere, fa mere, fa femme, fes enfans, fes freres & fœurs, pour ne pas perdre Jefus-Chrift, il n'eft rien à quoi le falut ne doive être préféré.

En quelles occafions il eft permis de quitter fon monaftere pour paffer dans un autre.

p. 676.

18°. Sur le dix-huitieme article, Pierre répond que c'eft à tort que les Cifterciens accufent les Religieux de Cluni de ne point avoir d'Evêque propre, puifqu'ils ont pour Evêque le Pape, qui eft le premier & le plus digne de tous les Evêques : que l'églife de Cluni n'a pas été ôtée à aucun Evêque, qui en fût en poffeffion; mais qu'elle a été fondée avec cette condition, felon le defir & l'intention des fondateurs, qu'elle feroit foumife au Pape pour toujours : que le Pape étant trop éloigné pour recevoir de lui les faintes huiles, & les Ordres, il leur a permis de s'adreffer pour cela à tout Evêque catholique. Pierre ajoute à cela que ceux qui leur font de tels reproches, doivent plutôt s'en prendre aux Papes qui leur ont accordé ces privileges; que l'abbaye de Cluni n'eft pas la feule qui ait des exemptions; que plufieurs monafteres en ont eu avant la fondation de Cluni; qu'il n'eft pas croyable que des Papes, recommandables par leurs lumieres & d'une

L'abbaye de Cluni foumife aux Papes par fes fondateurs : exemptions des monafteres : raifons qui les ont fait accorder.

Ib.

ſainteté éminente, ſe ſoient trompés, & aient voulu agir contre leur conſcience en accordant de telles exemptions; que le but de ces ſaints Papes étoit de délivrer les monaſteres de l'oppreſſion des Evêques, & d'empêcher qu'ils ne troublaſſent leur repos & ne diſpoſaſſent de leurs revenus: c'eſt ce qu'il fait voir par des exemples ſenſibles & des textes formels de ſaint Grégoire le Grand. L'apologiſte de Cluni conclut qu'il faut être rempli d'orgueil, & ſe croire meilleur que les ſaints Peres, pour vouloir anéantir ce que l'Egliſe & tant de grands Papes ont autoriſé pendant une ſi longue ſuite d'années.

Il eſt juſte que les Moines reçoivent les oblations des Fideles.

p. 678.

19°. Les Ciſterciens demandoient aux Cluniſtes, pour quelle raiſon & par quelle autorité ils poſſédoient des biens des égliſes paroiſſiales, qui doivent appartenir aux clercs, & non aux moines. L'apologiſte répond, que comme les clercs ſéculiers ont droit de jouir des biens eccléſiaſtiques, parce qu'ils adminiſtrent les ſacremens & annoncent la parole de Dieu; il eſt également juſte que les moines reçoivent les oblations des fideles, puiſqu'ils offrent continuellement des prieres pour les fideles, récitent des Pſeaumes pour fléchir la juſtice de Dieu, font des aumônes, & pratiquent d'autres bonnes œuvres.

Ils peuvent poſſéder des biens, de quelque nature qu'ils ſoient: il leur eſt permis de les défendre contre les uſurpateurs.

p. 680.

20°. Sur le vingtieme & dernier article, Pierre prouve par le texte de la Regle de S. Benoît, qui permet au novice, avant que de s'engager, de donner ſon bien aux pauvres, ou d'en faire ſolemnellement une donation au monaſtere, que les moines peuvent poſſéder des biens de quelque nature qu'ils ſoient. La Regle n'excepte rien; elle ſuppoſe donc que les moines peuvent poſſéder châteaux, villages, fonds, meubles. Saint Grégoire le Grand confirme ce point de la Regle par la défenſe qu'il fait aux Evêques & aux ſéculiers, de faire aucun tort aux moines dans leurs revenus, leurs biens, leurs terres: ce ſaint Pape n'auroit pas fait une telle défenſe, ſi les moines ne pouvoient poſſéder légitimement ces choſes. Saint Grégoire étoit ſi perſuadé que les moines peuvent poſſéder des terres, qu'en renonçant au monde il fonda lui-même ſix monaſteres en Sicile, & leur donna des revenus ſuffiſans pour entretenir les moines qui y ſerviroient Dieu; c'eſt ce qu'on lit

dans la vie de ce ſaint Pape. Pierre cite encore d'autres exemples, pour prouver que les moines peuvent poſſéder des biens ; & il conclut que pouvant les poſſéder légitimement, il leur eſt permis de les défendre contre les uſurpateurs ; & même qu'ils offenſeroient Dieu, s'ils laiſſoient enlever, ſans réclamation, des biens qui leur appartiennent. Il eſt donc permis aux moines de défendre leurs biens contre ceux qui les uſurpent, & d'avoir recours à l'autorité qui juge & punit ; non pour ſe venger, mais pour conſerver ce qui leur appartient : ce qui doit ſe faire honnêtement, ſimplement, religieuſement, ſans chicane : *Honeſtè, ſimpliciter, religiosè, ſine jurgio.* Pierre veut même que les moines puiſſent plaider eux-mêmes leurs cauſes, lorſqu'il ne ſe trouve point d'Avocat pour le faire. *p. 683.*

Deux ſortes de commandemens. *p. 684.*

Après avoir diſcuté tous les reproches des Ciſterciens, & réfuté leurs accuſations, il remarque qu'il y a deux ſortes de commandemens ; les uns immuables, & qui ne peuvent jamais changer, comme le précepte de l'amour de Dieu & du prochain, & tout ce qui eſt commandé par la loi de Dieu ; les autres qui émanent des ſaints Peres, des Conciles, des ſaints Inſtituteurs d'Ordres, dont on peut diſpenſer lorſque la charité l'exige, ſoit pour un plus grand bien, ſoit pour éviter un mal. Il fait uſage de ce principe, pour juſtifier les changemens faits dans l'Ordre de Cluni, tant par rapport aux habits, que par rapport à d'autres obſervances monaſtiques, dont il avoit déja parlé.

Jugement de cette Apologie.

Nous abandonnons au lecteur le jugement de cette apologie, qui nous paroît ſage, ſolide, bien écrite, modérée ; à quelques traits près qui ſont aſſez vifs, les reproches que les Ciſterciens faiſoient aux religieux de Cluni y ſont ſolidement réfutés. Nous avons déja remarqué, & nous le remarquons encore, que l'apologie dont nous parlons, n'eſt pas une réponſe à celle des religieux de Cîteaux faite par ſaint Bernard. Peut-être même que l'abbé de Cluni ne l'avoit pas encore vue, comme le dit D. Mabillon. Le ſaint abbé de Clairvaux reprochoit aux Cluniſtes de véritables abus, que Pierre étoit très-éloigné de défendre : il ne s'agit ici que de certains uſages obſervés à Cluni, que les Ciſterciens regardoient comme

des relâchemens, & que Pierre justifie, en faisant voir que les articles qui servoient de prétexte aux accusations, n'étoient point contraires à la Regle de saint Benoît, & qu'ils étoient très-conformes à l'esprit de cette sainte Regle fondée sur la charité.

Motifs qui ont engagé Pierre le Vénérable à écrire cette apologie.

Vie de Pierre le Vé. 25. Déc.

Si Pierre le Vénérable a eu connoissance de l'apologie de ses Religieux faite par saint Bernard, avant que d'entreprendre celle des Religieux de Cluni, on doit dire avec M. Baillet, qu'il n'y répondit *que par le soin qu'il prenoit d'ôter tout sujet de plainte à ceux de Cîteaux, & de remédier aux relâchemens qu'on reprochoit à ceux de Cluni.* Ajoutons encore avec le même écrivain, *que Pierre ne laissa pas de défendre très-bien son Ordre & ses Religieux*, comme on le voit ici par la lettre qu'il *écrivit à saint Bernard, pour lui faire voir qu'on n'avoit pas encore perdu l'esprit de saint Benoît dans sa Congrégation, comme on le publioit dans celle de Cîteaux.*

Pierre le Vénérable écrit en faveur d'un religieux de Cluni élu évêque de Langres.

p. 695.

XXIX. La vingt-neuvieme lettre est adressée à S. Bernard, au sujet d'un religieux de Cluni qui avoit été élu évêque de Langres par le consentement du Clergé, du peuple, de l'archevêque de Lyon & du roi de France : cependant saint Bernard s'opposa à son élection, & en fit élire un autre. Nous avons parlé dans l'article du saint abbé de Clairvaux de cette lettre, qui nous donne une idée du religieux de Cluni, élu évêque de Langres, & de toute cette affaire, bien différente de celle qu'on s'en forme sur le récit de saint Bernard. Il y a lieu de croire qu'il avoit été surpris par les ennemis de l'abbaye de Cluni, comme Pierre l'insinue assez clairement.

p. 697 = 699.

XXX, XXXI & XXXII. La trentieme est écrite à Théotard; la trente-unieme, à l'évêque de Bethléem, dont un Frere du mont Thabor, en passant par Cluni, avoit fait l'éloge ; la trente-deuxieme, au pape Innocent II en faveur de l'archidiacre de Lyon.

Privilege accordé par le Pape aux religieux de Cîteaux : différend à ce sujet entre les Clunistes & les Cisterciens.

XXXIII, XXXIV, XXXV & XXXVI. Les quatre lettres suivantes, qui sont les dernieres du premier livre, regardent le différend qui s'éleva, l'an 1132, entre les religieux de Cîteaux & ceux de Cluni. Nous avons vu dans la vie de Pierre le Vénérable, que le pape Innocent II, qui

qui avoit beaucoup d'obligation à cet Abbé & à sa Congrégation, ne laissa pas, étant dans l'abbaye de Cluni, d'accorder, sans les consulter, un privilege qui leur étoit très-préjudiciable, à Etienne, abbé de Cîteaux, par lequel il exemptoit tous les Cisterciens de payer la dîme. Il paroît que ce privilege n'eut d'abord lieu que contre les religieux de Cluni; mais dans la suite il devint général & s'étendit à toutes sortes de personnes. Il y a lieu de croire que tous ceux qui étoient lésés par ce privilege réclamerent contre; toutefois les plaintes de Pierre le Vénérable sont les seules qui soient parvenues jusqu'à nous. L'annaliste de Cîteaux fait tous ses efforts pour les combattre & pour justifier le privilege; mais les raisons de Pierre ne sont pas moins solides, & peut-être les trouvera-t-on plus fortes selon les regles de la justice. Le Pape étant informé que Pierre & les religieux du monastere de Gigni s'opposoient à l'exécution du privilege, écrivit au premier des lettres très-vives, & mit les autres en interdit; ce qui affligea beaucoup l'abbé de Cluni, & lui donna occasion d'écrire des lettres, qui, quoiqu'en dise Manrique, ne sont point remplies de fiel, mais de très-bonnes raisons. Dans la trente-troisieme au pape Innocent, il lui témoigne son respect & son attachement, & en même temps la douleur dont il a été pénétré, en voyant que non-seulement on privoit les religieux de Gigni d'un bien dont ils jouissoient depuis plus de deux cens ans, mais encore qu'on mettoit en interdit un monastere si célebre. Il lui représente, que quoique ses prédécesseurs eussent accordé aux religieux de Cluni, par plusieurs privileges, les dîmes de leurs Paroisses & des terres qu'ils cultivoient par eux-mêmes, ils n'ont cependant pas voulu user de ce pouvoir, sachant qu'il est écrit, *Malheur à celui qui cause du scandale;* c'est pourquoi ils paient eux-mêmes les dîmes à des Moines, à des Chanoines, à des Clercs, à des Prêtres, & à des Laïcs. Puisqu'ils paient la dîme, pourquoi ne la recevroient-ils pas aussi de ceux qui la leur doivent? J'ai donné moi-même, dit Pierre, les dîmes aux freres de Cîteaux, comme l'abbé de Clairvaux peut le témoigner: mais le

p. 700 = 707.

p. 700.

nombre de ces Religieux, & d'autres encore, s'eſt tellement augmenté, que s'il faut leur abandonner les dîmes à tous, nous perdrons la dixieme partie de nos biens, & nous ſerons même obligés de quitter des lieux où nous ſommes établis. En finiſſant, il prie le Pape de ne pas permettre que de nouveaux enfans chaſſent les anciens: quoique les nouveaux doivent être aimés, on ne doit cependant point rejetter les premiers, s'ils ne le méritent. Puiſque nous ſommes les aînés, dit-il, & que nous n'avons point vendu notre droit; pourquoi le perdrions-nous, & pourquoi le feroit-on paſſer à nos cadets? Dans la trente-quatrieme lettre à Haimeric le Chancelier, Pierre répete les mêmes raiſons, en leur donnant plus d'étendue, & y en ajoute de nouvelles: il demande, ſi jamais le Pape a enlevé le bien de quelqu'un, de ſa propre volonté, ſans jugement préalable, pour le donner à un autre. Il réfute les raiſons qu'on alléguoit en faveur des Ciſterciens, pour leſquels il témoigne être rempli d'eſtime & d'affection; mais il craint que ces ſerviteurs de Dieu ne donnent une occaſion de bleſſer la charité: car, pour dire ce que je penſe dans la vérité, il naîtra delà un ſcandale dont nous pourrons voir le commencement, mais dont nous ne verrons pas la fin: l'événement juſtifia ce que Pierre avoit prévu. Il ne diſſimule pas que le pape Innocent, en accordant ce privilege aux Ciſterciens, aux dépens des Cluniſtes, avoit mal récompenſé les derniers des ſervices qu'il lui avoient rendus. Cette lettre qui, comme les autres, eſt ſans date, doit avoir été écrite ſur la fin de l'automne de l'an 1132.

p. 701.

Pierre le Vénérable défend ſes droits devant le Chapitre aſſemblé à Cîteaux: ſa modération & ſa charité.

p. 704.

Dans la trente-cinquieme adreſſée aux peres de Cîteaux, aſſemblés en Chapitre (a), Pierre commence par rappeller les ſervices qu'il leur a toujours rendus autant qu'il lui a été poſſible; l'eſtime & la vénération qu'il a témoignée pour leur Ordre dès ſa naiſſance; les éloges qu'il a faits de leur genre de vie, de leur auſtérité, de leur humilité, & de toutes leurs vertus; puis il leur repréſente, que le privilege qu'ils ont ſollicité & obtenu eſt

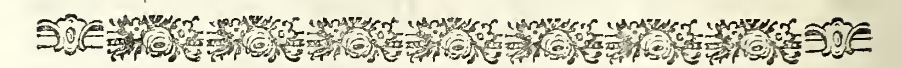
(a) Le Chapitre de Cîteaux ſe tint au mois de Septembre 1133; ainſi la lettre trente-cinquieme eſt de cette année.

une pomme de discorde que l'homme ennemi a jettée entre eux, pour éteindre la charité & rendre toutes les autres vertus inutiles. Pierre convient que les riches doivent soulager les pauvres; mais, sans examiner qui étoient les plus riches des Cisterciens ou des Clunistes, il demande s'il est permis au pauvre d'enlever au riche, ce que le riche refuse de lui donner. Qui est le plus injuste, ou le riche qui garde son bien, ou le pauvre qui lui fait violence pour s'en saisir? Qui est le plus coupable, & mérite d'être plus sévérement puni, ou le riche qui veut garder son propre bien, ou le pauvre qui le lui ravit? Pierre assure les peres de Cîteaux que ce n'est point par pique qu'il leur parle ainsi, mais qu'il les avertit comme ses très-chers Freres, & qu'il a beaucoup moins en vue des intérêts temporels que le salut des ames: enfin, il les prie instamment & leur conseille de prendre garde dans cette affaire de ne pas se déshonorer, & de ne point blesser la charité, l'unique remede des ames chrétiennes. Les peres de Cîteaux, loin de prendre une lettre si chrétienne en bonne part, en furent choqués: Pierre l'ayant appris en écrivit une seconde pour guérir, comme il le dit, la plaie que la premiere avoit faite. Cette lettre, dit le Pere Mabillon, méritéroit d'être écrite en caracteres d'or, & devroit être gravée dans le cœur de tous les Religieux. On voit ici dans Pierre le Vénérable un beau modele de la conduite que les Religieux doivent tenir lorsqu'ils sont obligés de soutenir des procès, & quels soins ils doivent prendre dans les causes les plus justes pour empêcher que la charité ne soit blessée.

Lett. XXXVI. *p.* 707.

Ann. l. LXXV. *t.* VI. *p.* 214.





LIVRE SECOND

De ses Lettres.

Nouveau sectateur d'Apollinaire : Pierre le Vénérable combat cette hérésie.

p. 707.

I. LA premiere lettre du second livre qui en contient cinquante & une, est adressée à une personne qui étoit tombée dans l'hérésie d'Apollinaire, soutenant que Jesus-Christ, en se faisant homme, n'avoit pris que le corps, & non l'ame. Pierre combat solidement cette hérésie par grand nombre de textes de l'Ecriture, & par plusieurs raisonnemens théologiques. Il ne nomme pas ce nouvel Apollinariste, mais il paroît qu'il étoit sous sa conduite, & qu'il demeuroit même dans une Communauté de sa dépendance; car il allegue pour raison de la lettre qu'il lui écrit, l'obligation où il est de travailler à guérir ce qui est malade dans son troupeau, de fortifier ce qui est foible, de chercher ce qui est perdu, & d'empêcher que ses brebis ne se corrompent.

Devoirs des Pasteurs : dignité de l'Eglise de Lyon : zele de Pierre le Vénérable pour le salut des ames.

p. 713.

II. La deuxieme, adressée à Pierre, archevêque de Lyon, est remplie d'excellentes instructions. Il l'exhorte à remplir les devoirs de Pasteur, dans un temps où l'on ne voit presque que des mercenaires qui abandonnent leurs troupeaux, & à employer son autorité à réformer les abus & les déréglemens : il entre à ce sujet dans un détail considérable, spécialement par rapport aux monasteres. Il releve la dignité du siege de Lyon, qui est un siege primatial, qui ne reconnoît d'autre Supérieur que le Pape, & qui a autorité sur toutes les églises de France : *Ita ut in omnibus Christiani populi spiritualibus principibus nullum omnino habeat majorem, nisi sanctæ & summæ sedis Apostolicæ præsulem.* Mais il remarque que cette Eglise, qui, par sa dignité, est au-dessus de toutes celles de France, leur est inférieure en religion (a) : ce qu'il explique, en disant que l'on voit

(a) *Pudeat generositatem sanctæ animæ tuæ provinciam tibi commissam, ecclesiastica dignitate omnibus Gallicanis Ecclesiis superiorem, & religione inferiorem.*

dans la partie occidentale de la France de nouveaux monasteres s'établir dans des lieux où il n'y en avoit point; que l'on en voit d'anciens, qui s'étoient relâchés, se renouveller; au lieu que dans la province de Lyon, il ne s'en établit point de nouveaux, & il n'y en a presque plus d'anciens. Pierre exhorte le Prélat à travailler au moins à la réforme des anciens monasteres, s'il ne peut en former de nouveaux; il lui promet de le seconder de tout son pouvoir. En général, toute cette lettre, assez longue, respire une charité admirable & un zele ardent pour le salut des ames: elle a été écrite, selon les apparences, l'an 1131; car ce fut cette année que Pierre passa du siege de Viviers à celui de Lyon. *Gal. Chr. Nov. t. IV.*

Il demande une entrevue à l'archevêque de Lyon. p. 751.

La dix-huitieme lettre du même livre est adressée au même Prélat: l'abbé de Cluni le prie de lui accorder une entrevue, & de lui en marquer le jour & l'heure. Cette lettre étoit accompagnée d'un anneau que Pierre envoyoit à l'Archevêque, le priant de l'avoir toujours au doigt pour se souvenir de lui; dans cet anneau étoit renfermée une pierre précieuse, d'une espece inconnue, qu'on prétendoit qui avoit la vertu d'arrêter toute sorte d'hémorragies.

Il écrit au Pape en faveur de l'évêque d'Albane. p. 718.

III. La troisieme est écrite à Innocent, en faveur du Cardinal, évêque d'Albane, pour lequel ce Pontife avoit conçu de la froideur, quoiqu'il lui eût rendu des services importans en soutenant son parti contre Pierre de Léon, & qu'il se fût acquitté avec beaucoup de sagesse & de prudence de diverses légations dont il avoit été chargé. Pierre prie le Pape de lui laisser continuer sa légation en France, jusqu'à ce qu'il trouve l'occasion de le rappeller avec honneur.

Il exhorte un Evêque à quitter le parti de Pierre de Léon. p. 720.

IV. Dans la quatrieme, à Gilon, autrefois évêque de Frescati, il exhorte ce Prélat à abandonner le parti de Pierre de Léon, qui ne pouvoit être la véritable Eglise; n'étant pas possible que l'Eglise Catholique ne consiste qu'en un petit nombre de personnes, renfermées dans quelques forteresses d'Italie & du Poitou; c'étoit à quoi se réduisoit le parti de Pierre de Léon: cette lettre a été écrite vers l'an 1137.

Le prieur de la Charité le remercie de ses bienfaits. p. 721 & 722.

V & VI. La cinquieme est une lettre de Théotard, prieur de la Charité, qui remercie l'abbé de Cluni des bienfaits que lui & sa Communauté en ont reçus, & en particulier des reliques d'une grande martyre qu'il leur avoit envoyées. La sixieme est une réponse à la précédente; elle est adressée à Théotard & à sa Communauté. Pierre leur promet de passer avec eux la fête de l'Assomption de la sainte Vierge.

Il ne veut point accorder à ce Prieur qu'il se décharge du poids du gouvernement. p. 723.

La lettre suivante, sous le même numéro par erreur, est encore une réponse de Pierre à Théotard, qui demandoit instamment à l'abbé de Cluni d'être déchargé du poids du gouvernement, alléguant ses infirmités & quelques autres raisons. Pierre lui fait voir qu'il est obligé d'obéir, & qu'un homme sage doit préférer ce qui est avantageux, quoique pénible, à ce qui est plus agréable, mais pernicieux: *Sunt sanè sapienti multò magis appetenda amara salutifera, quàm dulcia mortifera.* Il lui reproche ses indiscrétions, qui étoient la cause de ses infirmités; & de n'avoir pas fait ce qu'il lui a ordonné plusieurs fois, c'est-à-dire, de prendre les soulagemens nécessaires. Cette lettre fut écrite vers l'an 1141: on ignore si elle eut son effet sur l'esprit de Théotard.

Mab. Ann. lib. LXXVII. *n.* 126.

Piété de Siginard, roi de Norvege. p. 725.

VII. La septieme est adressée à Siginard, roi de Norvege, dont il loue la piété & le zele pour la religion. Siginard est sans doute le même que Sivard I, qui monta sur le trône l'an 1131.

Ib.

VIII. Dans la huitieme, il témoigne une affection particuliere pour les religieux de Noranton, monastere d'Angleterre, dépendant de Cluni.

Il prie le Pape de rendre ses bonnes graces au cardinal d'Albane. p. 726.

IX ou X. Dans la neuvieme, ou plutôt la dixieme, il représente au pape Innocent que le rappel du cardinal d'Albane est préjudiciable à ses propres intérêts; il le prie de rendre ses bonnes graces à ce Cardinal qui lui a toujours été si dévoué.

Religieux chassés de leur monastere malgré les remontrances de P. le Vénérable. p. 728.

XI. Dans la onzieme, au cardinal d'Albane, il se plaint amérement de ce qu'on a chassé sans aucune forme de justice les moines (de saint Paul) de Verdun de leur monastere, pour y introduire des Clercs. On n'en agit pas ainsi, dit-il, même à l'égard des voleurs, qu'on ne condamne qu'après

les avoir entendus. Le Pape, touché des plaintes de Pierre, se disposoit à examiner de nouveau cette affaire ; mais une lettre qu'il reçut de saint Bernard le fit changer d'avis, & il confirma ce qui avoit été fait. D. Mabillon place cet événement sous l'année 1136 : Laurent de Liege en fait un long détail dans la continuation de l'histoire de Verdun.

Mab. Ann. lib. LXXVI. *n.* 107.
Spic. t. XII. *p.* 320.

XII. La douzieme est une lettre de consolation à Guigues & à ses Religieux sur la mort de plusieurs de leurs Freres, ensevelis sous des masses énormes de neiges, qui, s'étant détachées des montagnes, fondirent tout-à-coup sur leurs cellules. Cet accident arriva l'an 1133, d'où l'on doit conclure que la lettre de Pierre est de la même année.

Lettre de consolation.
p. 720.

XIII. La treizieme est adressée à Henri, évêque de Vinchestre, à l'occasion de quelque réfroidissement de sa part pour un sujet très-frivole que Pierre ne rapporte point, parce qu'il ne le mérite pas.

Lettre à Henri, évêque de Vinchestre.
p. 731.

XIV. Dans la quatorzieme, il témoigne prendre beaucoup de part au salut d'un nommé Etienne. Il l'exhorte à ne pas recevoir en vain la grace de Dieu, & à venir au plutôt à Cluni pour conférer ensemble sur ce qui le regarde ; cet Etienne étoit un clerc de Langres.

Zele de Pierre le Vénérable pour le salut des ames.
p. 733.

XV. La quinzieme est adressée à Hugues Catule, qui, après avoir fait vœu d'embrasser la vie religieuse, & s'être fait couper les cheveux par Pierre lui-même, croyoit pouvoir s'en dispenser & y suppléer par le voyage de Jérusalem. Notre sage Abbé lui représente qu'il se fait illusion, qu'on ne peut compenser une bonne action par une autre qui est bien inférieure, & qu'il est beaucoup plus agréable à Dieu de le servir toute sa vie dans l'humilité & dans la pauvreté, que de faire avec ostentation le pélerinage de Jérusalem.

On ne peut compenser une bonne action par une autre qui est inférieure.
Ibid.

XVI. La seizieme est une lettre circulaire à tous les Supérieurs de la Congrégation de Cluni, sur la mort de Ringarde sa mere, religieuse de Marcigni, arrivée le 24 Juin 1134. Notre pieux Abbé les prie de faire dire pour le repos de son ame trente Messes, & de nourrir douze pauvres : il souhaite de plus que chaque Prêtre dise deux

Mort de Ringarde, mere de Pierre le Vénérable : il la recommande aux prieres de la Congrégation.
p. 734.

Messes pour elle, indépendamment de l'Office & de la Messe générale.

Sa vie & ses vertus.

p. 735.

XVII. La lettre suivante est adressée à Jourdain, Ponce, & Armanne (ses freres), dans le sein desquels il répand sa douleur. Rien de plus tendre, de plus touchant & de plus édifiant que le détail qu'il fait des circonstances de la vie, des vertus & de la mort de la bienheureuse Ringarde : on y voit qu'elle reçut, suivant la coutume, l'Extrême-Onction avant que de recevoir l'Eucharistie, après s'être préparée à l'une & à l'autre par la confession de ses péchés. Pierre dit expressément que sa sainte mere mourut le jour qu'on célébroit la nativité du Précurseur de Jesus-Christ : *Agebatur tunc solemni more nativitas Præcursoris Domini . . . In nativitate illius defuncta est, in cujus nativitate gaudium multis ab Angelo promissum est.* C'est donc à tort que quelques-uns placent sa mort le 22 Juin, puisque la nativité de saint Jean est le vingt-quatre de ce mois.

p. 748.

Lettres sur différens sujets.

p. 753, 754 & 755.

XVIII, XIX, XX & XXI. Nous avons rendu compte plus haut de la lettre dix-huitieme : les dix-neuvieme, vingtieme & vingt-unieme sont adressées à Henri, évêque de Vinchestre en Angleterre : il parle dans la vingtieme de son voyage de Pise, & de la mort de sa mere, qu'il recommande à ses prieres : il lui demande pour le repos de son ame trente Messes, &c, comme dans la lettre circulaire.

Pierre le Vénérable se plaint à un Religieux de ce qu'il l'a quitté.

p. 755.

XXII. La lettre vingt-deuxieme est écrite à un Religieux nommé Pierre, dont notre Abbé parle avec éloge ; mais il se plaint de ce qu'il l'a quitté, & lui a arraché la permission de se retirer dans un monastere situé sur une montagne au milieu des forêts. A la fin de sa lettre, il marque qu'on vient de lui annoncer la mort d'un Religieux, appellé Gérard, qui avoit une dévotion particuliere pour la sainte Eucharistie. Ce Gérard est celui dont notre vénérable Abbé fait l'éloge dans son second livre des miracles, *chapitre huitieme*. D. Mabillon nous apprend qu'il ne faut point confondre Pierre, à qui cette lettre est adressée, avec Pierre de Poitiers.

Ann. lib. LXXVII. *n.* 123. *t.* VI. *p.* 350.

Cent marcs donnés à Pierre le Vénérable par le roi d'Angleterre.

XXIII, XXIV & XXV. Les trois suivantes sont adressées à Henri, évêque de Vinchestre. Dans la vingtquatrieme, il le prie de faire ensorte que l'abbaye de Cluni

Cluni jouisse paisiblement des cent marcs que le roi d'Angleterre lui avoit jusque-là donnés : *Specialiter autem de manerio centum marcarum vos rogamus.* p. 763 & 764.

XXVI, XXVII & XXVIII. La vingt-sixieme est une lettre du pape Innocent qui dispense Pierre du voyage de Rome, en considération de la délicatesse de sa santé. La vingt-septieme est une lettre de remerciement, dans laquelle notre Abbé, après avoir rendu graces au Pape de son attention pour sa santé, lui marque le dessein qu'il a de subvenir aux besoins temporels de l'Eglise, & les moyens qu'il prend pour cela. Dans la vingt-huitieme, adressée au même Pape, il le prie de ne pas permettre qu'on enleve l'abbé de Vézelay, pour le placer sur le siege de Langres; parce qu'il est nécessaire dans cette Abbaye, pour soutenir le bien qu'il y a fait.

Sur différens sujets. p. 765. Ib. p. 766.

XXIX. La vingt-neuvieme adressée à S. Bernard, est remplie de témoignages de la plus tendre amitié & de l'estime la plus parfaite.

Amitié de Pierre le Vénérable pour S. Bernard. Ib.

XXX. Dans la trentieme, il presse vivement Gilon d'abandonner le parti d'Anaclet. Nous avons déja vu une lettre de Pierre au même Cardinal, sur ce sujet : il lui reproche dans celle-ci, d'avoir manqué à la parole qu'il lui avoit donnée, d'abandonner son Antipape : il lui demande ce qu'il peut espérer dorénavant, puisque l'empereur Lothaire est mort, que Pierre de Léon lui-même n'existe plus, & qu'enfin tout l'univers s'est soumis à Innocent, & l'a reconnu pour Pape légitime.

Il presse Gilon d'abandonner le parti de l'Antipape Anaclet. p. 767.

XXXI. Dans la trente-unieme à Guillaume, évêque d'Orange, il se plaint de ce que ce Prélat persécutoit les moines du Puy, parce qu'ils retenoient l'Eglise de saint Martin qui leur avoit été donnée par son prédécesseur, avec l'approbation du pape Urbain : Pierre le prie de cesser ses poursuites.

Il se déclare pour les moines du Puy qui étoient persécutés. p. 768.

XXXII. La trente-deuxieme est adressée au très-noble prince Amédée, comte & marquis. Il s'agissoit d'une affaire à laquelle le roi de France s'intéressoit, & dont il avoit prié l'abbé de Cluni de se mêler, lui ayant écrit deux fois à ce sujet, & l'ayant choisi pour médiateur, comme il le dit : *Me precum suarum mediatorem elegit* : cela

Il est choisi par le roi de France pour médiateur. p. 770.

fait voir qu'elle considération l'on avoit pour ce respectable Abbé. Cet Amédée ne seroit-il pas le comte de Savoye, second de ce nom, qui accompagna Louis le Jeune dans son expédition de la Terre-Sainte ?

L'évêque de Troyes ordonne des Religieux dans le diocese de l'évêque d'Auxerre : différent entre eux à cette occasion : l'affaire s'accommode.

p. 770.

XXXIII & XXXV. La trente-troisieme est une réponse à Atton, évêque de Troyes, qui avoit consulté notre Abbé sur un différent survenu entre lui & Hugues, évêque d'Auxerre : en voici le sujet. Les religieux de Cluni avoient des privileges du saint Siege, par lesquels il leur étoit permis de s'adresser à quels Evêques ils voudroient pour recevoir les Ordres. Atton en ayant ordonné plusieurs dans le monastere de la Charité, au diocese d'Auxerre, Hugues qui en étoit évêque, le trouva mauvais, & lui en fit un procès. Atton consulta l'abbé de Cluni, qui lui répondit qu'on feroit voir dans le temps à l'évêque d'Auxerre les titres qui autorisoient les religieux de Cluni : on peut voir dans les notes de M. Duchesne sur la bibliotheque de Cluni, *p.* 136, 137, le diplome de Jean XIX à ce sujet. Les deux Prélats s'accommoderent, & l'affaire n'alla pas plus loin. Pierre l'apprit dans le temps qu'il écrivoit sa lettre, & il pria Atton de lui faire savoir si cela étoit vrai. Le Prélat, dans sa réponse, qui est la lettre trente-cinquieme, parmi celles de Pierre, après avoir fait les plus grands éloges du vénérable Abbé, confirma la nouvelle de l'accommodement en ces termes : « Cet homme, » dit-il, parlant de l'évêque d'Auxerre, a mis bas les » armes avant le combat : il paroissoit terrible comme un » lion, mais il est devenu doux comme un agneau ; avant » la tempête il a fait échouer son vaisseau, & a renoncé » à toute la querelle qu'il avoit suscitée, pour entrer dans » des sentimens de paix. Il a bien compris, qu'il n'y avoit » pas de raison de sa part à vouloir que de nouveaux » venus fussent préférés aux anciens, des ignorans aux maî» tres, des gens sans expérience à ceux qui ont rempli » leur carriere ». Ces paroles s'adressent à Hugues, qui n'étoit que depuis peu évêque d'Auxerre : les lettres dont nous venons de parler sont de l'an 1140.

Lett. XXXV. *p.* 773.

Mab. Ann. lib. LXXVII. *n.* 84. *t.* VI. *p.* 332.

Lettres sur différens sujets.

XXXVI, XXXVII & XXXVIII. Dans la trente-sixieme, Pierre recommande au pape Innocent le fils du duc

de Bourgogne. La trente-ſeptieme, très-courte, eſt adreſſée à ſaint Bernard. La trente-huitieme eſt une lettre du ſaint Abbé de Clairvaux, qui ne paroît pas être une réponſe à la précédente, mais à quelqu'autre que nous n'avons point : ſaint Bernard étoit alors en Italie. Il marque à Pierre, que celui qui avoit fait pécher Iſraël, étoit mort & précipité dans l'enfer : il parle de l'antipape Anaclet. *p. 776.*

XXXIX. Dans la trente-neuvieme, notre Abbé prie Jean Comnene, empereur de Conſtantinople, de faire rendre aux religieux de Cluni le monaſtere de *Civitot*, près de Conſtantinople, qui leur avoit été donné par l'empereur Alexis ſon pere, & que d'autres Religieux avoient uſurpé depuis quelques années. Monaſtere dépendant de Cluni près de Conſtantinople. *p. 777.*

XL. La lettre ſuivante au patriarche de Conſtantinople, eſt ſur le même ſujet. Pierre écrivit ces deux lettres auſſi-tôt après qu'il fut élu abbé de Cluni, c'eſt-à-dire, l'an 1122. Sur le même ſujet. *Mab. Ann. lib.* LXXIV. *n.* 10. *t.* VI. *p.* 83.

XLI. Dans la quarante-unieme, il félicite Robert d'avoir renoncé aux honneurs & aux richeſſes, pour embraſſer la vie religieuſe, & l'exhorte à perſévérer : il témoigne que ce ſera pour lui une grande joie de le voir à Cluni, comme il le lui fait eſpérer. Robert étoit de Radingue en Angleterre; il avoit une ſœur qu'il ſouhaitoit faire entrer à Marcigny : Pierre loue ſon deſſein, & lui marque qu'il préparera à Cluni une place pour le frere, & une autre à Marcigny pour la ſœur. Exhortation à la perſévérance. *p. 779.*

XLII, XLIII, XLIV & XLV. La quarante-deuxieme eſt une lettre de Geofroi, évêque de Châlons-ſur-Marne, à l'abbé de Cluni. La quarante-troiſieme eſt la réponſe de notre Abbé au Prélat. La quarante-quatrieme eſt adreſſée aux Freres du Mont-Thabor. Dans la quarante-cinquieme, il aſſure Atton, évêque de Troyes, que ſon amitié pour lui ne s'eſt jamais refroidie ; il s'excuſe de ne lui avoir pas écrit, & l'invite à venir à Cluni. Lettres à différentes perſonnes. *p. 780. p. 781. p. 782. p. 784.*

XLVI & XLVII. Dans la quarante-ſixieme, au roi de Jéruſalem, il félicite ce Prince d'être aſſis ſur le trône de celui qui a été appellé roi d'Iſraël par les Peres, par les Patriarches, par les Anges, par les Juifs & les Gentils : il lui recommande Drogon, grand-chantre de l'Egliſe Lettres au Roi & au Patriarche de Jéruſalem. *p. 785.*

p. 786. de Nevers, porteur de sa lettre. Dans la suivante, au patriarche de Jérusalem, il prie ce Prélat de se souvenir de lui & des Religieux de Cluni, lorsqu'il visite les lieux saints, que leur profession ne leur permet pas d'aller visiter & arroser de leurs larmes.

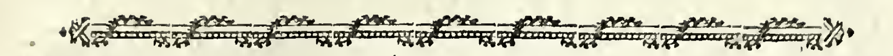
Pierre le Vénérable est fâché qu'on envoie Albéric en Orient.

XLVIII. Dans la quarante-huitieme, à Albéric, évêque d'Ostie, légat du saint Siege, il marque la part qu'il prend à ses travaux, & la douleur qu'il a de voir qu'on l'envoie en Orient, quoique ce soit pour le bien commun. p. 787.

Il rappelle à l'évêque de Troyes la promesse qu'il avoit faite de se faire religieux.

XLIX, L & LI. La quarante-neuvieme est une lettre d'Atton, évêque de Troyes, à Pierre. La cinquantieme est la réponse de notre Abbé au Prélat, auquel il rappelle un long entretien qu'ils avoient eu autrefois, le desir qu'il avoit alors de se faire Religieux, & la promesse qu'il en avoit faite: il le presse de l'exécuter, en lui représentant les dangers de l'Episcopat, & l'exemple de ceux qui l'ont quitté pour se sanctifier dans un état où ils fussent moins exposés. Ce n'est point qu'il croie sa dignité incompatible avec son salut; mais vu le siecle malheureux, la corruption des mœurs, il lui souhaite ce qui est plus sûr: *Opto tibi, non quod gloriosius, sed quod securius.* Il faut, lui dit-il, préférer un heureux repos au travail, la sécurité à la crainte, le salut aux périls. La lettre suivante est adressée à Nicolas: il lui parle d'Atton, évêque de Troyes, & se plaint de ce qu'il y a si long-temps que ce Prélat ne les a visités, qu'il craint de ne pas le reconnoître, s'il vient à Cluni, comme il l'espere. p. 788. p. 792.





LIVRE TROISIEME

De ses Lettres.

Lettres sur différens sujets.

I, II & III. LE troisieme Livre n'en contient que sept. Dans la premiere, adressée à Henri de Vinchestre, il le prie de lui donner des nouvelles de l'état du Royaume d'Angleterre, du sien, & de celui des Religieux de Cluni. Dans la seconde, à Adalbéron, évêque de Liege, il parle des bienfaits que l'abbé de Cluni a reçus de cette Eglise, & des grands hommes qu'elle a donnés à cette Abbaye, les Hézelon, les Tézelin, les Alger, qui après avoir été de grands maîtres, sont devenus des disciples de l'humilité, en se faisant Religieux. La troisieme est adressée à Roger, roi de Sicile : il commence par louer ce Prince sur la paix qu'il fait régner dans ses Etats, & sur les avantages dont jouissent les Clercs, les Moines, les Marchands, les Laboureurs, & tous ceux qui habitent les pays qui sont sous sa domination : il lui témoigne ensuite la part qu'il a toujours prise à ce qui le regardoit, les démarches qu'il a faites à ce sujet, la joie qu'il ressent de voir que la paix est enfin rétablie entre le Pape & ce Prince : enfin il lui recommande Geofroi, porteur de la lettre, & le petit monastere confié à ses soins, le seul de la dépendance de Cluni qui soit en Sicile.

p. 793.

p. 795.

Noël, abbé de Rebais, se retire à Cluni.

IV, V & VI. La lettre quatrieme est adressée à Pons, abbé de Vézelay, son frere. La sixieme est encore adressée à Pons, mais sans titre d'abbé. Dans la cinquieme à Innocent II, il marque à ce Pape, que Noël, abbé de Rebais, est venu à Cluni, où il desire de vivre en Religieux particulier. Pierre ajoute qu'il s'est d'abord opposé à son dessein, mais que voyant qu'il persistoit, il y a consenti : il prie le Pape de lui laisser suivre les mouvemens de sa bonne volonté, & d'empêcher que les Religieux de Rebais ne troublent le saint repos de leur Abbé : cette lettre est

p. 796.

p. 797.

Mab. Ann. lib. LXXV. n. 94.

de l'an 1130. Nous verrons par une autre, que Noël persévéra, & qu'il resta à Cluni.

Quelle augmentation de graces reçut la Ste Vierge le jour de la Pentecôte : elle n'a pas eu en cette vie la connoissance de toutes choses : l'union du Verbe à la nature humaine arrêtée, prédite & figurée avant l'accomplissement du mystere.

p. 797.

VII. Dans la septieme, après avoir félicité un de ses religieux, nommé Grégoire, sur son zele pour l'étude & la méditation des Livres saints, il répond à trois questions qu'il lui avoit proposées. Grégoire demandoit en premier lieu, si la sainte Vierge, que l'Ange salua comme remplie de grace, *Gratia plena*, en reçut une augmentation le jour de la Pentecôte. La réponse de Pierre est, que la sainte Vierge ne reçut aucune augmentation de charité ou de grace sanctifiante, mais qu'elle put bien recevoir un accroissement de ces dons différens, de science, de sagesse, de prudence, de miracles, &c, dont saint Paul parle dans sa premiere épître aux Corinthiens. La seconde question étoit, comment la sainte Vierge, qui avoit conçu le Fils de Dieu uni personnellement dans son sein à la nature humaine, & dans lequel se trouvoient renfermés tous les trésors de la sagesse & de la science, a pu ignorer quelque chose ici bas. Pierre répond : quoique la sainte Vierge ait conçu & porté dans son sein celui en qui tous les trésors de science & de sagesse étoient renfermés, il ne s'ensuit pas qu'elle ait puisé elle-même dans ces trésors, & qu'ils lui aient appartenu. Quant à la pureté des mœurs, la perfection de la vie, & généralement toutes les vertus, aucune créature, ni sur la terre, ni dans le ciel, ne les a possédées dans un degré plus éminent que la mere de Dieu ; mais pour ce qui est de la connoissance de Dieu, on ne peut pas dire qu'elle en ait eu une, en cette vie, plus parfaite que les Anges qui le voyent dans le ciel & jouissent de la béatitude, dont la sainte Vierge, quelque parfaite qu'elle fût, n'a pas joui, ayant essuyé dans sa vie diverses afflictions incompatibles avec la béatitude. Il cite plusieurs traits de l'Evangile, pour faire voir que la sainte Vierge ne connoissoit point toutes choses : elle ignoroit, par exemple, que l'enfant Jesus fût resté à Jérusalem ; elle crut qu'il étoit avec quelqu'un de leur compagnie, quoiqu'il n'y fût point, &c. La troisieme question regardoit un passage de saint Grégoire le Grand, dans lequel ce saint

Pape ſemble dire, que le Verbe étoit uni à la nature humaine avant que de naître de la ſainte Vierge. Pierre de Cluni montre que le ſaint Docteur ne dit autre choſe dans le texte en queſtion, dont quelques-uns ont abuſé, ſinon que l'union du Verbe avec la nature humaine avoit été arrêtée dans les ſecrets de Dieu, prédite & figurée en diverſes manieres avant l'accompliſſement actuel de ce myſtere dans le ſein de la Vierge.





LIVRE QUATRIEME

De ses Lettres.

Pierre de la Châtre sacré par le Pape archevêque de Bourges : colere du Roi, ses suites : interdit sur la France : Pierre le Vénérable travaille à concilier les esprits.

p. 813.

p. 815.

Ib.

Mab. Ann. lib. LXXVII. n. 95. t. VI. p. 335 & 336.

I, II & III. LE Livre quatrieme contient quarante-trois lettres. Dans la premiere, Pierre invite l'évêque de Troyes à venir à Cluni. La seconde est une réponse du Prélat, qui promet de faire ce voyage vers la saint Remi. La troisieme est écrite à Innocent II, en faveur de Louis le Jeune, roi de France. Après la mort d'Albéric, archevêque de Bourges, Innocent fit placer sur ce siege Pierre de la Châtre, sans la participation du Prince. Louis en fut si piqué, qu'il jura que jamais il ne reconnoîtroit Pierre. Celui-ci alla à Rome, & reçut l'ordination du Pape, qui dit que le Roi étoit un enfant qu'il falloit instruire & arrêter, afin qu'il ne s'accoutumât pas à de pareilles entreprises. A son retour de Rome, Pierre se retira dans les Etats du comte Thibaud, qui lui donna asyle. Le Roi en étant indigné, déclara la guerre au Comte, ravagea ses terres, brûla Vitri, où grand nombre de personnes périrent dans les flammes : le Pape alors jetta un interdit sur la France. S. Bernard écrivit plusieurs lettres sur ce sujet; mais personne n'étoit plus propre que l'abbé de Cluni à concilier les esprits, par la douceur de son caractere & par sa modération. Il écrivit donc au Pape, lui représentant la dignité du Prince, qui étoit un grand Roi, qu'il avoit sacré lui-même, & lui faisant sentir les suites fâcheuses que pouvoit avoir cette affaire. Notre sage Abbé prie le Pape d'user de condescendance à l'égard de ce jeune Prince, s'il a commis par imprudence quelques fautes, que son âge rende pardonnables. Dans la même lettre, Pierre marque au Pape que le monastere de Luxeu, où il avoit tâché, quelques années auparavant, d'établir la réforme par ses ordres, étoit tombé dans un état pire que le premier : la lettre dont nous parlons, doit être de l'an 1141.

IV, V & VI. La ſuivante eſt adreſſée au même Pape, pour l'informer que le fameux Abélard, qui avoit appellé de la ſentence rendue contre lui dans le Concile de Sens, ayant pris la route de Rome pour pourſuivre ſon appel, s'étoit arrêté à Cluni, où il avoit deſſein de finir ſes jours : cette lettre eſt de l'an 1138. Dans la cinquieme, il recommande à Innocent II, Eracle ſon frere, chanoine de Lyon, & depuis Archevêque de la même Egliſe. Dans la ſixieme, adreſſée à toute l'Egliſe de Lyon, il ſe plaint de ce que, malgré la paix & l'union qui ont toujours régné entre l'abbaye de Cluni & cette Egliſe, & qu'il a toujours tâché d'entretenir, quelques-uns d'entre eux ſe ſont oppoſés publiquement à une faveur que l'archevêque de Lyon vouloit accorder à l'abbaye de Cluni.

Abélard veut finir ſes jours à Cluni.

p. 816.

p. 817.

Ib.

VII. Dans la ſeptieme, que D. Mabillon place ſous l'année 1141, notre Abbé prie le pape Innocent de maintenir, contre les efforts du comte d'Angers, l'élection d'Arnoul, archidiacre de Séez, qui avoit été ordonné évêque de Lizieux par l'archevêque de Rouen : Innocent eut égard à cette lettre, & confirma l'élection.

Arnoul ordonné évêque de Lizieux : ſon élection confirmée par le Pape.

p. 818.

Ann. lib. LXXVII. *n.* 99.

VIII. La huitieme eſt adreſſée à Milon, évêque de Térouanne, qui avoit déclamé publiquement contre les religieux de Cluni, en différentes occaſions. Pierre lui en fait des plaintes, & lui repréſente que la charité exigeoit de lui qu'il avertît en ſecret ces Religieux des défauts qu'il leur reprochoit, au lieu de les décrier. Cette lettre a paru ſi belle à D. Mabillon, & ſi propre à ſervir de regle de conduite, qu'il en a inſéré une grande partie dans ſes Annales, ſous l'année 1141.

Les religieux de Cluni décriés publiquement : Pierre le Vénérable s'en plaint.

p. 819.

Ann. lib. LXXVII. *n.* 102.

IX. Dans la neuvieme, Pierre fait la fonction de médiateur entre le pape Innocent II, à qui elle eſt adreſſée, & Alfonſe, roi d'Eſpagne. Ce Prince, à qui Pierre donne le titre d'Empereur, deſiroit que le Pape confirmât l'élection que le Clergé & le Peuple avoit faite de l'évêque de Salamanque pour l'Archevêché de ſaint Jacques en Galice. Le porteur de la lettre étoit Noël, abbé de Rebais, qui avoit renoncé à ſa dignité pour vivre en ſimple religieux à Cluni. D. Mabillon fait mention de cet événement, ſous l'an 1141.

Il fait la fonction de médiateur entre le Pape & le roi d'Eſpagne.

p. 821.

Ib. n. 109.

Hugues, archevêque de Tours se fait religieux de Cluni : il retourne dans son diocese par ordre du Pape.

p. 822.

X. La dixieme est encore écrite à Innocent II, au sujet de l'archevêque de Tours, Hugues II, qui s'étant mis en route pour aller à Rome, tomba malade dans le monastere de la Charité, prit l'habit religieux, & se fit moine de Cluni. L'Eglise de Tours l'ayant appris, envoya des députés à la Charité, pour engager le Prélat à revenir prendre la conduite de son troupeau. Hugues leur répondit, que pour prendre un parti il vouloit avoir la décision du Pape ; sur quoi les députés prierent l'abbé de Cluni de lui écrire : il le fit, & pria le Pape au nom de l'Eglise de Tours, de renvoyer le Pasteur à son troupeau. Il paroît que Hugues retourna à Tours par ordre du Pape, qui fit en cette occasion ce que plusieurs de ses prédécesseurs avoient fait avant lui.

Mab. Ann. lib. LXXVII. *n.* 101.

Pierre exhorte l'archevêque de Narbonne à se retirer à Cluni.

p. 823.

XI. Dans la onzieme, il exhorte l'archevêque de Narbonne, qui étant cassé de vieillesse & d'infirmités ne pouvoit plus soutenir le poids de l'Episcopat, à se retirer dans l'abbaye de Cluni. Cette lettre a été écrite après le voyage que Pierre fit en Espagne; car il marque à ce Prélat, que ses affaires ne lui ont pas permis à son retour de passer par Narbonne, comme il l'avoit résolu.

Liaison de Pierre avec l'archevêque de Bourdeaux.

p. 824.

Mab. Ann. lib. LXXVI. *n.* 130.

XII. La douzieme est adressée à l'archevêque de Bourdeaux, avec lequel il avoit formé une liaison étroite, dans un voyage qu'ils avoient fait ensemble à la Chartreuse. Cette lettre, qui paroît être de l'an 1136, nous donne une idée très-avantageuse du Prélat, qui étoit Geofroi de Loroux.

Sur différens sujets.

p. 825.

Ib.

p. 826.

XIII, XIV & XV. Dans la treizieme, il recommande le monastere de Marcigny, dont il fait l'éloge, à l'évêque de Vinchestre. Dans la quatorzieme, il fait des remerciemens à Garin, évêque d'Amiens, & l'invite à venir à Cluni. Dans la quinzieme, à Suger, abbé de saint Denis, il témoigne une vive douleur de ce qu'il est privé de la satisfaction de le voir; il le remercie des bienfaits dont il comble ses Religieux, & le prie de venir à Cluni.

Modération de Pierre le Vénérable : son amour pour la paix.

XVI & XVII. La seizieme est une lettre de saint Bernard à l'abbé de Cluni : la dix-septieme est la réponse de Pierre, qui se justifie d'abord du reproche que saint Bernard lui

avoit fait, d'avoir gardé le silence sur plusieurs de ses lettres; puis il lui témoigne que les différens qu'ils ont eus ensemble, soit par rapport aux dîmes, soit par rapport à l'évêché de Langres, n'ont donné aucune atteinte à la charité, à l'amitié & à l'estime qu'il a pour lui. Cette lettre est une des plus belles de Pierre le Vénérable, & qui fait le mieux connoître le caractere admirable de ce grand homme, sur-tout sa modération & son amour pour la paix: il fait voir que les différens usages des religieux de Cîteaux & de Cluni ne doivent causer aucune division entre les deux Ordres. D. Mabillon a inséré cette excellente lettre parmi celles de S. Bernard, sous l'année 1143. Nous parlerons ailleurs de la traduction de l'Alcoran & de l'abrégé de la vie de Mahomet, que Pierre envoya à l'abbé de Clairvaux, & dont il fait mention dans sa lettre.

p. 827. *p.* 828. *Epist.* CCXXIX *inter Bern.*

XVIII. La dix-huitieme est adressée au pape Céleftin II, élu le 26 de Septembre 1143: Pierre lui donne le titre de Pontife universel, *universali Pontifici.* Ce Pape avoit prévenu l'abbé de Cluni, en lui annonçant, selon l'usage de ses prédécesseurs, son élection par une lettre où il se recommandoit à ses prieres & à celles de ses Religieux. Pierre lui marque qu'il l'a fait lire en présence des Freres, tant *lettrés* que non *lettrés*: ceux-ci étoient des Freres convers.

Réponse au pape Célestin. *p* 847. *Mab. Ann. lib.* LXXVIII. *n.* 9.

XIX & XX. Dans la dix-neuvieme, à Lucius II, successeur de Célestin, Pierre marque à ce Pape qu'il a exécuté tout ce qu'il lui avoit prescrit étant à Rome: il le prie de lui faire savoir s'il doit envoyer à Rome treize Freres, comme il le lui avoit enjoint. La vingtieme lettre est la réponse du Pape, qui lui mande qu'il a été malade, que sa santé se rétablit, qu'il a fait une treve avec le roi de Sicile; enfin, il le prie d'envoyer treize Freres. Ces deux lettres sont de l'an 1144.

Pierre envoie des Religieux à Rome. *p.* 849. *p.* 850.

XXI, XXII & XXIII. La vingt-unieme est une réponse à Eloïse, qui lui avoit écrit & envoyé quelques présens: il fait son éloge, puis celui d'Abélard, qui paroît outré à D. Mabillon. La vingt-deuxieme est écrite au pape Lucius en faveur de l'évêque d'Orléans, persécuté par quelques-uns de ses Clercs. La vingt-troisieme, en vers élégiaques,

Sur différens sujets. *Ib.* *Ann. l.* LXXVII. *n.* 138. *p.* 854. *p.* 855.

est adressée à un moine de Toulouse nommé Raymond ; qui étoit poëte, dont la muse ne vieillissoit point, quoiqu'il fût tout blanc ; ce qui donne occasion à notre Abbé de plaisanter ainsi :

Cùm caput albescat, tua musa senescere nescit :
Nec quia tu canes, hinc minus illa canit.

Raymond avoit envoyé des vers à Pierre, & témoignoit desirer de faire le voyage de Rome avec lui : Pierre y consent. Notre Abbé lui avoit déja fait une réponse que nous n'avons plus.

Pierre recommande au Pape les Religieux qu'il a envoyés à Rome : l'archevêque de Besançon accusé & défendu.

p. 856.

Ann. l. LXXVIII. *n.* 21.

p. 857.

XXIV & XXV. Dans la vingt-quatrieme, au pape Lucius, il lui recommande les treize Religieux qu'il lui envoie, comme il l'avoit demandé : il le prie de ne les point séparer, mais de les mettre tous dans un même monastere. Ce monastere étoit, selon D. Mabillon, celui de S. Saba, qui étoit tombé dans un grand relâchement. Dans la vingt-cinquieme, Pierre remercie le pape Eugene III de la charité qu'il a eue pour les Religieux du monastere de saint Saba, qui avoient été chassés & maltraités : il lui recommande ensuite l'archevêque de Besançon, ami de Cluni, accusé par les uns, défendu par les autres ; avec cette différence, que ses accusateurs étoient des personnes viles, & que ses défenseurs étoient des gens de mérite & de piété, qui ne prendroient point son parti s'il n'étoit juste : il le prie en finissant d'avoir les mêmes bontés que ses prédécesseurs ont eues pour l'abbaye de Cluni, qui les regarde comme un bien héréditaire.

Bonté de Pierre pour les Cisterciens : il demande le rétablissement d'un Abbé déposé.

p. 857.

XXVI. La vingt-sixieme, à Raynard, abbé de Cîteaux, est un monument précieux de la bonté de Pierre, de son attachement pour les Cisterciens, & de la considération que ceux-ci avoient pour ce grand homme. Raynard ayant déposé un Abbé de sa dépendance dans l'Auvergne, les Religieux affligés de sa déposition vinrent au nombre de douze à Cluni, le jour de la Pentecôte, pour engager Pierre à demander son rétablissement. Tel est le sujet de la lettre vingt-sixieme, que D. Mabillon a insérée toute

entiere dans ses Annales, sous l'an 1145 : nous ignorons quel en fut le succès. *Lib.* LXXVIII. *n.* 54.

XXVII & XXVIII. La vingt-septieme est adressée à Atton, évêque de Troyes *par la grace de Dieu* : il le presse de venir à Cluni, pour embrasser la vie monastique. Dans la vingt-huitieme, il prie le pape Eugene III d'imiter ses prédécesseurs, qui ont toujours donné à l'abbaye de Cluni des marques singulieres de bienveillance : il lui recommande l'évêque d'Orléans (Elie), qui a recours au saint Siege contre les vexations qu'il éprouve de la part des enfans de Bélial : il lui marque que presque toute l'Eglise Gallicane s'intéresse pour lui & écrit en sa faveur.

Sur différens sujets.

p. 858.

p. 859.

XXIX & XXX. La vingt-neuvieme est une lettre d'un Religieux, nommé Pierre, qui écrit à notre Abbé, alors retiré dans une solitude, où il avoit coutume d'aller de temps en temps se recueillir & se délasser. La suivante est la réponse de l'abbé de Cluni, qui y témoigne son amour pour la retraite; mais ce n'étoit point une retraite oisive, il s'y occupoit utilement. L'amour qu'il avoit pour la vérité lui faisoit souffrir avec peine d'entendre réciter dans l'Eglise des histoires fabuleuses; & comme il avoit du goût pour la poésie, il ne souffroit pas moins d'entendre chanter des Hymnes remplies de fautes contre les regles de la quantité & contre la pureté de la langue. Ce fut ce qui l'engagea, comme il le dit dans cette lettre, à réformer une Hymne que l'on chantoit à la fête de saint Benoît, qu'il avoit honte de chanter à cause des mensonges qu'elle renfermoit : il en composa encore deux autres, l'une pour la translation de ses reliques, & l'autre pour l'illation.

Amour de Pierre pour la retraite : il compose des hymnes en l'honneur de S. Benoît.

p. 860.

Ib.

XXXI, XXXII & XXXIII. La trente-unieme est la lettre d'un Hermite encore novice, nommé Arnoul, à Pierre de Poitiers, prieur de la Société, c'est-à-dire, de Cluni. La trente-deuxieme est d'un Religieux, nommé Robert, à Pierre, auteur de la lettre vingt-neuvieme. La trente-troisieme est d'un autre Hermite, nommé Gislebert, au même Pierre qui a écrit la vingt-neuvieme : Gislebert l'appelle Pierre *de saint Jean*. Comme il avoit salué, dans sa lettre à l'abbé de Cluni, les Hermites qui

Lettres de différentes personnes.

p. 861.

p. 862.

p. 863.

étoient avec lui, il paroît que tous en prirent occasion de lui écrire : en effet, Gislebert marque qu'étant le plus jeune il écrit le dernier de tous; cependant qu'il ne le céde à aucun par l'affection qu'il lui porte. Gislebert se plaint de ce que mal-à-propos on les regarde comme des Hermites; qu'ils ne le sont plus, leur solitude ayant changé de face, par l'affluence du monde dont elle est remplie chaque jour : ce fut ce qui lui fit prendre le parti de la quitter, pour se renfermer dans une cellule & vivre en reclus. Il demanda là-dessus des avis à Pierre le Vénérable, qui lui en donna d'excellens dans la vingtieme lettre du premier livre, dont nous avons parlé.

Hymnes sur la fête de S. Benoît : quelle estime on faisoit à Cluni des livres de saint Augustin.

p. 864.

XXXIV & XXXV. La trente-quatrieme est une réponse de Pierre de Poitiers à la trentieme lettre, dans laquelle Pierre le Vénérable lui avoit parlé des agrémens que la solitude avoit pour lui, & des nouvelles Hymnes qu'il avoit faites sur la fête de saint Benoît. Pierre de Poitiers lui marque, qu'il voit bien que ceux qui habitent l'hermitage où il est, ne sont pas seulement Hermites, mais encore Philosophes & Poëtes : il témoigne que son inclination le porteroit à habiter les forêts avec ces Hermites, & qu'il avoit dessein de leur envoyer quelque piece de poésie, à laquelle il s'est appliqué autrefois; mais que ce genre d'écrire qui convient aux forêts & aux montagnes, ne convenoit point à la circonstance fâcheuse où il se trouvoit, par les ravages que la mort faisoit à Cluni : il est d'avis qu'il faut envoyer les nouvelles Hymnes de S. Benoît aux Religieux qui possédent son corps : il pense que ce sera pour eux une grande satisfaction de chanter des Cantiques, où sont si bien décrits les miracles arrivés dans le lieu qu'ils habitent. Cette lettre est écrite avec esprit; l'auteur y plaisante agréablement sur celles qu'il avoit reçues, à l'occasion du titre d'Hermites qu'il avoit donné aux solitaires. La trente-cinquieme est adressée à Pierre de Poitiers; on y lit ces paroles remarquables, qui font voir l'estime qu'on faisoit à Cluni des ouvrages de saint Augustin : *Libri, & maximè Augustiniani, ut nosti, apud nos auro pretiosiores sunt.*

p. 865.

De quelle ma-

XXXVI. La trente-sixieme est adressée au roi de France,

Louis le jeune, pour lui souhaiter un heureux succès dans la guerre qu'il alloit faire en Orient contre les Arabes : il en prend occasion de lui représenter, que tandis qu'il va dans des pays si éloignés combattre les Sarrasins, il ne doit pas souffrir que les Juifs, qui sont au milieu de nous, blasphêment impunément contre Jesus Christ ; mais Pierre ne veut pas qu'on les fasse mourir. Non, dit-il, je ne demande point qu'on les fasse mourir ; mais j'exhorte à les punir comme leur malice le mérite : or, la punition que Pierre vouloit qu'on leur fît souffrir, étoit de les empêcher de faire des gains illicites par leurs usures ; & de leur enlever, comme à des voleurs, les biens qu'ils avoient acquis par de mauvaises voies.

niere il desire que le roi de France punisse les Juifs. *Ib.*

XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI & XLII. Dans la trente-septieme, à Roger, roi de Sicile, il fait l'éloge de ce Prince, & le prie de secourir l'abbaye de Cluni qui se trouvoit dans le besoin, par les dépenses extraordinaires qu'on étoit dans la nécessité de faire pour recevoir les étrangers & soulager les pauvres. La trente-huitieme est adressée au Prieur & aux Religieux de la Chartreuse, pour lesquels il avoit une estime & une affection singuliere. Dans la trente-neuvieme, aux religieux de Cluni, il les console sur la mort de plusieurs de leurs confreres, & prend delà occasion de les exhorter à travailler à leur salut : cette mortalité arriva l'an 1141 ; il en est parlé dans quelques-unes des lettres précédentes. Pierre dit à ses Religieux qu'il seroit revenu sur ses pas pour les consoler de vive voix, s'il n'avoit été obligé d'aller promptement à Rome trouver le Pape pour des affaires particulieres. La quarantieme est une réponse à Thibaud, évêque de Paris, auparavant prieur de saint Martin-des-Champs, qui lui avoit écrit pour le consoler de la mort d'un grand nombre de Religieux. La quarante-unieme, sur le même sujet, est adressée à Odon, prieur de saint Martin-des-Champs. Pierre y témoigne une vive douleur de la mort d'un Religieux, nommé Hugues : il n'en montre pas moins dans la suivante, pour celle d'un autre Religieux, nommé Jean, qui étoit mort dans de grands sentimens de piété.

Sur différens sujets. *p.* 868. *p.* 870. *p.* 871. *Mab. Ann. lib.* LXXVII. *n.* 121. *p.* 875. *p.* 876. *p.* 878.

Eloge de Geofroi, évêque de Chartres.

p. 879.

XLIII. La quarante-troisieme & derniere lettre du quatrieme livre est adressée à Geofroi, évêque de Chartres: il commence par se plaindre de ce que ce Prélat ne lui a donné aucun signe de vie depuis le Concile de Pise, où il s'est trouvé avec lui : il fait ensuite son éloge ; enfin, il lui témoigne sa reconnoissance des bontés qu'il a pour les religieux de Cluni.



LIVRE CINQUIEME

De ses Lettres.

I. DANS la premiere lettre du cinquieme livre, l'abbé de Cluni félicite Pierre, abbé de S. Augustin de Limoges, de ce que les honneurs ne lui ont point changé les mœurs; bien différent en cela de plusieurs, qui, tirés du cloître pour être élevés aux dignités d'Abbé ou d'Evêque, oublient entiérement leur premier état, sont dans la joie d'en avoir secoué le joug, & font voir par-là ce qu'on doit penser de la vie humble en apparence qu'ils y ont menée. Cette lettre est de l'an 1142.

Plusieurs Religieux, élevés à la dignité d'Eveque ou d'Abbé, oublient leur premier état.
p. 881.

II. La suivante est adressée à Etienne, qui avoit quitté l'archevêché de Vienne. Pierre l'invite à venir à Cluni & à y fixer sa demeure: il le prie de s'y rendre avant le dimanche de la Quinquagésime, parce qu'après l'avoir reçu il sera obligé de partir pour se rendre au Concile; c'est-à-dire, selon D. Mabillon, au Concile de Reims, qui se tint au Carême de l'an 1148.

Etienne, archevêque de Vienne invité à fixer sa demeure à Cluni.
Ib.
Ann. l. LXXVIII. *n.* 86.

III. Dans la troisieme, il exhorte Etienne du Châtelet à penser sérieusement à son salut, & à ne pas différer de jour en jour, comme il a fait jusqu'alors. Les exemples anciens, dit-il, doivent vous y inviter, & sur-tout les modernes qui font plus d'impression: vous en voyez, qui, échappés de la gueule de Satan, entreprennent le voyage de Jérusalem; d'autres qui, se convertissant promptement, prennent le Royaume des cieux par violence: prenez-le aussi vous-même: *Rapite illud & vos.*

Pierre le Vénérable presse Etienne du Châtelet de penser à son salut.
p. 882.

IV. La quatrieme lettre est adressée au pape Eugene III, qui avoit nommé l'archevêque d'Arles & l'évêque de Viviers, pour connoître d'un différent entre l'évêque de Nîmes & l'abbé de la Chaise-Dieu, au sujet du monastere de saint Baudille de Nîmes dépendant de cette Abbaye. Comme ces arbitres étoient suspects, pour des causes très-

Le Pape, à la priere de Pierre le Vénérable, révoque des Commissaires qu'il avoit nommés, & en substitue d'autres.
p. 883.

graves, aux Religieux de la Chaise-Dieu; Jourdain, qui en étoit Abbé, eut recours à Pierre le Vénérable son frere, qui écrivit au Pape la lettre dont il s'agit. Elle eut son effet: le Pape nomma d'autres commissaires, les évêques d'Uzès & de Lodeve, qui déciderent en faveur de l'abbaye de la Chaise-Dieu. L'évêque de Nîmes acquiesça de bonne grace à la sentence, & en demanda lui-même au Pape la confirmation; ainsi la paix fut rétablie.

Mab. Ann. lib. LXXIX *n. 69. ad an.* 1149.

Pierre écrit au Pape en faveur des Députés d'Angoulême. *p.* 885.

V. Dans la cinquieme, adressée au même Pape, Pierre lui recommande les députés de l'église d'Angoulême, qui alloient à Rome porter leurs plaintes, de ce que l'archevêque de Bourdeaux refusoit de sacrer celui qu'ils avoient élu d'un consentement unanime pour leur Evêque.

Humbert veut se retirer à Cluni: il est fait évêque d'Autun, puis de Lyon. *p.* 886.

Ann. lib. LXXVII. *n.* 83.

VI. La sixieme est écrite à Humbert, archidiacre de l'église d'Autun. Pierre l'exhorte à imiter son oncle Etienne qui, ayant abdiqué l'épiscopat, s'étoit retiré à Cluni, où il avoit terminé saintement sa carriere. Humbert lui-même avoit d'abord témoigné vouloir suivre cet exemple, comme le dit D. Mabillon. La lettre de Pierre en fournit la preuve; mais ce desir s'évanouit: l'Archidiacre monta sur le siege d'Autun, d'où il passa sur celui de Lyon.

Pourquoi on peut réitérer l'onction des malades: explication du songe de Joseph: avis salutaires. *p.* 887.

Mab. Ann. lib. LXXVIII. *n.* 138. *ad an.* 1147.

VII. La septieme est une réponse à Thibaud, abbé de sainte Colombe, qui avoit écrit à Pierre pour le consulter sur quelques difficultés, & lui demander des paroles de consolation, *verba consolatoria*, propres à le soutenir & le fortifier dans le voyage qu'il alloit entreprendre. Ce voyage étoit celui de la Terre-sainte, que Thibaud fit avec Louis le Jeune. Cet Abbé demandoit à Pierre, pourquoi l'on réitéroit plusieurs fois à Cluni l'onction des malades, quoiqu'on ne réitere point celle du Baptême, de la Confirmation, de l'Ordre sacerdotal, ni même les onctions de la dédicace des Eglises, ou des vases sacrés. Pierre répond qu'on ne réitere point l'onction du Baptême, & les autres, parce qu'elles impriment une consécration qui ne peut s'effacer; mais qu'il n'en est pas de même de l'onction des malades. L'effet de cette onction est la rémission des péchés: or les malades, après être relevés de leurs maladies, peuvent retomber dans quelques péchés;

ainsi on peut réitérer cette onction, pour les effacer. Pierre autorise sa décision des paroles de l'apôtre saint Jacques, qui, étant générales & fondées sur le besoin que nous avons de réitérer les remedes à nos maladies spirituelles, supposent qu'on peut recourir à l'Extrême-onction autant de fois qu'il est nécessaire pour le salut du malade. L'abbé de sainte Colombe demandoit en second lieu, comment le songe de Joseph, dans lequel il lui avoit semblé que son pere, sa mere & ses freres l'adoroient, avoit eu son accomplissement, puisque Rachel, sa mere, étoit morte avant qu'il fût établi Prince dans l'Egypte. Pierre répond que Joseph n'a point été adoré, ni par son pere, parce que cela ne convenoit pas, & que Joseph ne l'auroit point souffert, ni par sa mere qui étoit morte; mais que cependant le songe n'en a pas été moins vrai, ayant eu son accomplissement dans ses descendans, de même que la bénédiction donnée par Isaac à Jacob & à Esaü. Quant aux paroles de consolation que Thibaud avoit demandées au sujet du voyage de Jérusalem, Pierre lui donne des avis très-sages : il l'avertit sur-tout qu'il doit bien prendre garde que la légéreté, la curiosité, la vanité ne lui fassent perdre le fruit de ce voyage.

VIII & IX. La huitieme lettre est une réponse à saint Bernard, qui l'avoit consulté pour savoir s'il devoit donner ou refuser son consentement à l'élection qui avoit été faite de Henri, religieux de Clairvaux, frere de Louis le Jeune, pour être évêque de Beauvais. La réponse de l'abbé de Cluni fut, qu'il falloit se soumettre à la volonté de Dieu, si l'élection s'étoit faite par un concert unanime du Clergé & du peuple, avec le consentement du Métropolitain & de ses suffragans, &c. La neuvieme est une lettre de Henri, qui, n'ignorant pas la part que Pierre avoit eue à sa promotion, lui en fit des plaintes. Henri fut élu évêque de Beauvais en 1149; ainsi les deux lettres sont de cette année.

Henri, frere de Louis le Jeune, élu évêque de Beauvais.

p. 892.

p. 893.



LIVRE SIXIEME

De ses Lettres.

Vertus de Pierre le Vénérable.

I, II, III, IV, V, VI & VII. LE sixieme livre en contient quarante-sept. La premiere est adressée à Adémar, abbé de Figeac : la seconde est une lettre de saint Bernard au sujet de quelques expressions trop vives, que Nicolas l'assuroit avoir vues avec peine dans une de ses lettres à l'abbé de Cluni : le saint Abbé s'excuse en rejettant la faute sur ses secretaires, qui quelquefois prennent mal sa pensée. Pierre répond, dans la troisieme lettre, à celle de saint Bernard : après les témoignages de l'amitié la plus tendre & de l'humilité la plus sincere, il déclare au saint abbé de Clairvaux qu'il n'a nullement été offensé des expressions de sa lettre ; que ce n'est pas même une peine pour lui de pardonner, quelque insulte qu'on lui fasse. Si la douceur, la modestie, l'humilité, la modération, le désintéressement de Pierre le Vénérable éclattent dans cette lettre ; sa charité, son amour, & son zele pour la paix, ne paroissent pas moins dans la suivante : il y prie S. Bernard de travailler à établir une union fraternelle entre les religieux de Cîteaux & ceux de Cluni, non en les obligeant à changer la couleur de leurs habits, & leurs usages ; mais en portant les Cisterciens à traiter les Clunistes comme leurs freres, à les recevoir dans leurs Eglises, leurs réfectoires, leurs dortoirs, dont ils étoient exclus. D. Mabillon place cette lettre sous l'année 1149. Pierre chargea Nicolas de remettre à saint Bernard la lettre dont nous parlons, & lui en écrivit une, qui est la cinquieme, dans laquelle il parle fort avantageusement de lui. La sixieme est la réponse de saint Bernard à Pierre. La septieme est une lettre de Nicolas à Pierre de Cluni.

p. 893. p. 894. p. 895. p. 897. Ann. lib. LXXIX. n. 74. p. 901. p. 901. Ib. p. 902.

Reproches faits par le Pape à

VIII, IX & X. La huitieme est une lettre d'Eugene à Hugues, archevêque de Vienne, dans laquelle ce Pape

reproche au Prélat les mauvais traitemens qu'il fait aux Cisterciens & aux Clunistes, au lieu de les défendre comme il le devroit, sur-tout les derniers. La neuvieme est une lettre de Hugues, archevêque de Vienne, à Pierre, au sujet des plaintes qu'on avoit portées au Pape contre lui : il le prie instamment d'informer promptement le Pape, que les rapports qui lui ont été faits sont faux ; c'est ce que fit Pierre dans la dixieme lettre, où il traite de mensonges & de faussetés les plaintes faites contre l'archevêque de Vienne.

Hugues, archevêque de Vienne : ils n'ont point de fondement.

p. 902.

p. 903.

Ib.

XI & XII. Les deux suivantes sont encore écrites au pape Eugene III. Dans la premiere, il lui recommande Jourdain son frere, abbé de la Chaise-Dieu, qui alloit a Rome uniquement pour le voir. Dans la seconde, il l'instruit de la division & des troubles qui s'étoient élevés parmi les Chartreux, à l'occasion de l'élection de l'évêque de Grenoble.

Pierre recommande son frere au Pape : division parmi les Chartreux.

p. 904.

XIII & XIV. Dans la treizieme, aux religieux de saint Martial de Limoges, il loue leur régularité, & les exhorte à s'avancer de plus en plus dans la vertu. La quatorzieme est adressée à Eustache son frere, qui, selon le témoignage que Pierre lui rend, craignoit & aimoit Dieu, & vivoit dans le monde sans prendre part à sa corruption. Notre Abbé lui marque de ne pas mépriser le songe du Clerc, au sujet duquel il lui a écrit ; parce que, quoique l'Ecriture nous apprenne que les songes sont vains, & que nous ne devons pas nous y appuyer, tous néanmoins ne sont pas méprisables, puisque nous voyons par l'Ecriture même que plusieurs ont été vrais, comme l'effet l'a fait voir ; ainsi, il ne faut ni ajouter foi à tous les songes, ni les rejetter tous : *Ut intelligas, nec semper esse sequenda somnia, nec semper spernenda.* En conséquence, Pierre avertit son frere de faire usage, pour son salut, de la vision qu'on lui a rapportée, soit qu'elle soit vraie, soit qu'elle soit fausse, en faisant pénitence de ses péchés passés, & en n'en commettant plus. Eustache, à qui cette lettre est adressée, étoit l'unique, ou presque l'unique espérance de la famille de Pierre : *Unica spes & penè sola generis nostri.*

Tous les songes ne doivent pas être rejettés.

p. 906.

p. 907.

XV. La quinzieme est une lettre circulaire à tous les

Pierre le Vénér

rable s'éleve avec force contre les Religieux qui ne gardent point l'abſtinence.

Prieurs & Religieux de la Congrégation de Cluni. Pierre s'éleve avec force contre un abus qui s'introduiſoit dans un grand nombre de monaſteres, où l'on ne gardoit plus l'abſtinence de la viande : l'abus étoit monté à un tel point, qu'on y mangeoit de la chair tous les jours de la ſemaine, à l'exception ſeulement du vendredi. Pierre à ce ſujet leur reproche que les Laïcs ſont plus réguliers, & même les Comédiens ; puiſque ceux-ci s'abſtenoient de viande le ſamedi, & que parmi les premiers pluſieurs s'en privoient le mercredi, & quelques-uns même le lundi. Pierre dit à ces moines, que par leur relâchement ils ſont cauſe qu'on blaſphême contre l'Ordre monaſtique. Ces moines relâchés ſe moquoient de ceux qui, par la crainte de Dieu, vouloient garder l'abſtinence, & ils les traitoient d'hypocrites ; c'eſt ce que l'on a vu dans l'article de Baudri, abbé de Bourgueil, puis évêque de Dol. Pierre tournant en ridicule ces Religieux relâchés, leur parle ainſi : « Ils » ſont las de fêves, de fromages, d'œufs, & même de » poiſſons ; il n'y a plus que les marmites d'Egypte qui » puiſſent les ragoûter : le porc cuit au pot ou à la broche, » la geniſſe graſſe, le lapreau, le lievre, les canards bien » gras, les poulardes, & toutes ſortes de viandes, tant » de bêtes à quatre piés, que de volailles ; voilà ce qui » couvre les tables de ces ſaints moines. Mais on eſt encore » dégoûté de tout cela, à force d'en manger ; on paſſe à » des morceaux de Roi, à des viandes étrangeres. Un » moine raſſaſié, n'a plus de goût que pour le chevreuil, » le cerf & le ſanglier : il faut donc battre les forêts, » & mettre ſur pied les chaſſeurs. On a encore recours » aux oiſeleurs, pour ſe procurer les faiſans, les perdrix, » les tourterelles, afin que le ſerviteur de Dieu ne meure » pas de faim ; car puiſqu'il ne peut pas vivre autrement, » il faut prendre toutes les meſures néceſſaires pour que » rien ne lui manque & qu'il puiſſe ſatisfaire ſes deſirs ».

Hiſt. Litt. t. XI. *p. 97.*

L'uſage de la viande interdit dans la Regle de ſaint Benoît.

Pierre ajoute, que ſi ces moines n'étoient retenus par un reſte de pudeur, ils feroient le vendredi, & même pendant la Quadrageſime, ce qu'ils font pendant la ſemaine dans le courant de l'année. Il leur demande enſuite, ſi c'eſt là ce qu'ils ont promis en ſe faiſant Religieux ;

ſi c'eſt là obſerver la Regle de ſaint Benoît qu'ils ont embraſſée. Après avoir cité les paroles de cette ſainte Regle, qui défend aux moines l'uſage de la viande : « Si vous êtes » moines, dit-il, où eſt ce que vous avez promis ? Vous » avez fait profeſſion d'obéiſſance ſelon la Regle de ſaint » Benoît, pourquoi la violez-vous ? . . . Vos paroles vous » condamnent ».

Défenſe particuliere d'en manger faite par ſaint Odon.

Pierre joint au témoignage de la Regle de ſaint Benoît la défenſe que ſaint Odon, fondateur de Cluni, a faite dans ſes ſtatuts, de manger de la viande : il rapporte, d'après ce ſaint reſtaurateur de la diſcipline monaſtique, la punition terrible d'un moine prévaricateur, qui mourut en mangeant de la viande. Si donc, dit-il, vous reconnoiſſez le bienheureux Odon pour votre pere, ceſſez de manger de la viande. Il leur remet devant les yeux la punition des Iſraélites dans le déſert, qui périrent au lieu appellé *les ſepulchres de concupiſcence*, pour avoir deſiré de manger de la viande.

Pluſieurs changemens introduits dans l'Ordre de Cluni : on n'a point touché à l'abſtinence.

Pierre convient que dans l'Ordre de Cluni l'on a changé divers uſages de la Regle de ſaint Benoît, comme il l'a rapporté lui-même dans deux lettres à ſaint Bernard, ſur la réception des novices, les habits, le travail des mains & autres uſages; mais il ſoutient que quant à l'abſtinence, il ne s'eſt fait aucun changement. Cette lettre, dont le Pere Mabillon parle ſous l'an 1141, eſt une des plus belles de Pierre le Vénérable, & un monument de ſon zele pour la régularité, qui confondra dans tous les temps les lâches prévaricateurs de la Regle de ſaint Benoît ſur un point des plus importans.

Ann. lib. LXXVII. *n.* 30.

Affaire de la Croiſade.

p. 915.

XVI, XVII, XVIII, XIX & XX. Dans la ſeizieme, à Roger, roi de Sicile, Pierre témoigne à ce Prince la douleur qu'il a eue en apprenant la mort de ſes enfans, & la peine que lui cauſe la méſintelligence qui regne entre lui & l'Empereur. Cette méſintelligence eſt d'autant plus affligeante, qu'elle met obſtacle au grand bien qu'il pourroit faire, & dont il eſt plus capable qu'aucun autre Prince, en faiſant la guerre aux Sarraſins, & en vengeant le ſang de la nobleſſe de France & d'Allemagne, que la perfidie de l'empereur Grec a fait périr. Pierre étoit ſi touché de

ce fâcheux événement, qu'il auroit été disposé, si cela eût convenu à un moine, de donner sa vie pour tirer vengeance d'une pareille trahison : il exhorte Roger à le faire, & offre d'aller trouver l'Empereur pour les réunir. Cette
p. 916. lettre est de l'an 1152. La suivante est de saint Bernard à
Ib. Pierre : la dix-huitieme, de Pierre à saint Bernard : la
p. 918. dix-neuvieme, de Suger, abbé de saint Denis, à Pierre : la vingtieme, de Pierre à Suger ; toutes ces lettres roulent sur la Croisade. Dans celles qui sont adressées à Pierre, on l'invite à se trouver à l'assemblée indiquée à Chartres l'an 1146, pour délibérer sur l'exécution du projet de la Croisade : Pierre s'en excuse dans ses réponses, alléguant sa mauvaise santé, & l'obligation où il étoit de se trouver à un Chapitre général qu'il avoit convoqué.

Absolution donnée après la mort.

XXI & XXII. La vingt-unieme est une lettre d'Eloïse,
qui remercie Pierre de la visite qu'il leur a rendue, &
p. 919. de l'honneur qu'il lui fait personnellement de l'appeller sa sœur, quoiqu'elle ne mérite que le nom de servante, &c.
p. 920. La vingt-deuxieme est une réponse des plus polies & des plus obligeantes de Pierre à celle d'Eloïse : il lui envoie par écrit dans cette lettre, comme elle l'en avoit prié, la promesse qu'il lui avoit faite de vive voix d'un trentain après sa mort, & l'absolution du *Maître* : (tel est le nom qu'elle donnoit à Abélard, & qu'on lui donne encore aujourd'hui dans l'abbaye du Paraclet). C'étoit alors l'usage de donner une absolution après la mort : Eloïse avoit demandé à Pierre celle qu'il avoit donnée à Abélard, pour la suspendre dans son tombeau. Enfin Pierre promet à Eloïse qu'il fera tout son possible pour procurer à Astralabe (c'étoit le fils d'Abélard & d'Eloïse) une prébende dans quelque Eglise.

Amitié de Pierre le Vénérable pour les Chartreux.

XXIII & XXIV. La vingt-troisieme est une lettre du prieur de Majoreve, qui prie l'abbé de Cluni de lui renvoyer deux livres qui appartenoient à son monastere : ces
p. 920. livres étoient des gloses sur saint Matthieu & sur l'Evangile de saint Jean. En finissant, il lui reproche avec politesse d'avoir manqué à la parole qu'il leur avoit donnée
p. 921. de les visiter. Dans la vingt-quatrieme, Pierre s'excuse, en disant qu'il n'a pas de plus grande satisfaction que de visiter

visiter des Chartreux, dont l'institut lui paroît préférable à tous les autres ; mais que des raisons légitimes l'ont empêché de leur rendre visite, comme il l'avoit promis. A l'égard des livres que le Prieur de Majoreve répétoit, Pierre l'assure qu'il les fera rendre.

Portrait désavantageux de l'évêque de Clermont.

XXV. Dans la vingt-cinquieme au pape Eugene III, il lui rend compte d'une commission, dont il avoit été chargé avec l'évêque de Limoges : cette commission regardoit l'évêque de Clermont, que D. Mabillon croit être Aimeric. Pierre qui, en toute occasion, donne des marques admirables de modération, fait ici un portrait très-désavantageux de ce Prélat, & dit, entre autres choses très-graves, que depuis environ vingt ans qu'il est Evêque, il n'en a presque rempli aucune fonction : *De Pontificis officio, ex quo episcopari cœpit, pene nihil implevit* ; ensorte que l'Auvergne est sans évêque. Si on lui demande la justice ecclésiastique contre les malfaiteurs, il la refuse, ou il la vend.

p. 922.

Humbert de Beaujeu se fait Chevalier du Temple : après ses vœux il retourne avec sa femme : raisons qui engagent Pierre à prier le Pape de le laisser dans cet état.

XXVI & XXVII. La vingt-sixieme est écrite à Ebrard, maître des Chevaliers du Temple, en faveur de Humbert, chevalier de cet Ordre, qui avoit repassé la mer pour revenir en France. Pierre commence par faire l'éloge d'Ebrard & du nouvel Ordre militaire ; puis il entre dans le détail des biens que Humbert de Beaujeu fait dans le pays, où son arrivée a causé une joie universelle ; enfin, il prie Ebrard, s'il a quelque sujet de plainte contre Humbert, de les supprimer, d'abandonner ce Chevalier à sa conscience, & de le laisser dans un pays où l'on a besoin de lui, & où il ne fait pas moins de bien qu'il en feroit en combattant contre les payens. La vingt-septieme lettre est adressée à Eugene III, en faveur du même Humbert de Beaujeu. Ce Chevalier, ayant quitté l'Ordre, avoit repris sa femme depuis son retour ; ce qui étoit contraire au vœu de chasteté qu'il avoit fait. Pierre avoit d'abord cru que Humbert, en passant par Rome, avoit obtenu une dispense ; mais il fut détrompé, & en même temps affligé, parce que ce Chevalier faisoit beaucoup de bien dans le territoire de Cluni, en arrêtant les brigandages & les pil-

p. 924.

p. 925.

lages, en protégeant la veuve & l'orphelin, en maintenant la paix en tous lieux par sa présence. En considération de ces avantages, Pierre écrivit donc à Eugene pour le prier de laisser Humbert dans cet état : il lui fait remarquer que, selon le témoignage de personnes dignes de foi, lorsque le Chevalier en question étoit entré dans l'Ordre, sa femme n'y avoit point consenti, & ne s'étoit pas engagée à vivre dans la continence. S'il s'agissoit d'un clerc ou d'un moine, il n'est pas douteux qu'il faudroit le faire rentrer dans son état; mais le cas présent est différent. Notre Abbé prie le Pape de faire usage de sa sagesse, & de voir s'il n'est pas plus à propos de souffrir Humbert dans l'état qu'il a repris, que de le forcer d'en sortir, au moins jusqu'à ce qu'on ait éclairci le fait; savoir, si sa femme a consenti ou non, qu'il entrât dans l'Ordre des Chevaliers : il fait sentir tous les inconvéniens qui résulteroient, si on obligeoit ce Chevalier à rentrer dans l'Ordre, tandis que sa femme, qui n'a pas consenti qu'il y entrât, vivroit dans le monde. Enfin, après avoir insisté sur l'indissolubilité du mariage, Pierre finit en disant avec modestie qu'il n'a pas la présomption de vouloir donner des leçons à son maître; mais qu'il le prie de considérer ce qui est le plus avantageux au salut d'une ame, qu'on pourroit exposer à un grand danger.

Il écrit au Pape en faveur d'un Clerc dépouillé de ses biens.
p. 929.

XXVIII. La vingt-huitieme est écrite au pape Eugene III, en faveur d'un clerc de l'église de Brioude, qui, ayant été dépouillé de tous ses biens, sans aucune forme de justice, par les Supérieurs ecclésiastiques de cette Eglise, avoit appellé au saint Siege. Ce clerc avoit offert de comparoître au jour que l'on indiqueroit, & il avoit comparu; il avoit donné son argent & tout ce qu'il possédoit pour gage de sa parole; il avoit consenti, au défaut de forme judiciaire, de se justifier par l'épreuve du feu, en demandant seulement qu'on permît de faire sur le bûcher les exorcismes ordinaires. Tout cela fut refusé au clerc, qu'on dépouilla de tous ses biens : dans cet état, il en appella au Pape; tel est le sujet de la vingt-huitieme lettre.

Affection mu-

XXIX, XXX & XXXI. Les lettres vingt-neuvieme &

trente-unieme ; la premiere de l'abbé de Cluni à l'abbé de Clairvaux, la seconde de l'abbé de Clairvaux à l'abbé de Cluni, ne renferment que des témoignages réciproques de l'estime & de l'affection que ces deux grands hommes avoient l'un pour l'autre. « S'il m'étoit permis, dit Pierre » à saint Bernard, & si Dieu le vouloit, j'aimerois mieux » vous être uni par les liens les plus forts, que de régner » sur tout l'Univers ; car ne dois-je pas préférer à tous les » biens de la terre, l'avantage de demeurer avec vous ; » vous dont la société feroit les délices, non-seulement des » hommes, mais des Anges mêmes ». Il demande à S. Bernard, puisqu'il est privé du plaisir de le voir, qu'il lui envoie Nicolas, à qui la lettre trentieme est adressée, dans laquelle il le prie d'apporter avec lui l'histoire d'Alexandre le Grand, & les ouvrages de saint Augustin contre Julien, si l'on a achevé de corriger l'exemplaire de Clairvaux sur celui de Cluni : *Historiam magni Alexandri & Augustinum nostrum contra Julianum, si tamen jam vester ex illo correctus est, et si qua alia bona habueris, tecum defer.* On voit par-là le soin que l'on prenoit à Clairvaux, dès le temps de saint Bernard, de lire les Peres, & d'avoir des exemplaires corrects de leurs ouvrages.

tuelle de saint Bernard & de Pierre le Vénérable : soin que l'on avoit à Clairvaux de corriger les ouvrages des Peres.

p. 931 & 932.

p. 932.

XXXII. Dans la trente-deuxieme, à Hugues, archevêque de Rouen, il fait un bel éloge de ce Prélat, & le presse de lui donner, & à sa Communauté, la satisfaction de le voir à Cluni : il le prie, en finissant, d'engager Airald, clerc de l'église de Rouen, à lui renvoyer les chants d'une prose à la louange de la sainte Vierge & d'un répons sur le même sujet, que Pierre avoit composés lui-même & qu'il avoit communiqués à cet Airald, étant pour lors à Cluni.

Pierre le Vénérable demande qu'on lui renvoie quelques chants qu'il a composés.

p. 933.

XXXIII, XXXV, XXXVI, XXXVII & XXXVIII. La trente-troisieme est une lettre de Nicolas, secretaire de saint Bernard, à Pierre, dans laquelle il témoigne un grand desir de voir celui à qui il écrit. La lettre que Pierre avoit écrite à saint Bernard, & dans laquelle il le prioit de lui envoyer Nicolas, n'avoit point eu son effet : il paroît que le saint abbé de Clairvaux

Nicolas, secretaire de saint Bernard, desire ardemment d'aller voir Pierre le Vénérable.

p. 934.

commençoit à s'appercevoir de l'infidélité & des manœuvres de son secretaire, & qu'il ne voulut pas l'envoyer à Cluni. Nicolas, impatient de sa situation, envoya la lettre dont nous parlons, à Pierre de Cluni : il l'engage à écrire à saint Bernard, au prieur de Clairvaux, & à Gaucher, afin d'obtenir qu'ils l'envoyassent à Cluni pour Pâques. Pierre eut la complaisance de faire ce que Nicolas demandoit : il écrivit la lettre la plus vive à saint Bernard

p. 936. (la lettre trente-cinquieme) & la plus capable de le déterminer à lui envoyer Nicolas : il en écrivit encore une très-tendre à celui-ci (la lettre trente-sixieme) dans laquelle il lui marque que son voyage ne sera plus retardé, qu'il a écrit au Prieur & à Gaucher, & qu'ainsi il l'attend pour Pâques. Pierre écrivit en effet à Philippe, prieur de Clairvaux, (la lettre trente-septieme) ; & à Gaucher

p. 939. (la lettre trente-huitieme) les priant d'engager saint Bernard a envoyer Nicolas à Cluni. Nous ne voyons pas que toutes ces sollicitations & toutes ces lettres, qui paroissent avoir été écrites l'an 1149 ou 1150, aient eu leur effet.

Bonheur des vierges : elle ne doivent point penser à la vie, ni aux remedes qui peuvent la conserver.

XXXIX. La trente-neuvieme est une réponse à Marguerite & à Pontie, nieces de notre Abbé, qui lui avoient écrit pour lui témoigner la part qu'elles prenoient à sa maladie, & lui avoient envoyé quelques remedes : il les remercie de leur attention, & leur marque cependant

Ib. qu'il est surpris que des Vierges, élevées dans l'école de Jesus-Christ, fréquentent l'école d'Hypocrate. Ce n'est pas, dit-il, qu'il méprise les secours de la médecine, entant qu'elle a été créée par le Très-Haut ; mais il n'approuve pas que des personnes qui ont déclaré la guerre à la nature, qui domptent leur chair & sont crucifiées avec Jesus-Christ, pensent à la vie & aux remedes pour la conserver. Pierre leur parle ensuite du bonheur & des avantages de leur état, citant sur ce sujet de très-beaux textes des Peres, en particulier de saint Augustin, de saint Hilaire, de saint Cyprien, de saint Ambroise, de saint Jérome : il leur propose l'exemple de sa sainte mere (Ringarde)

qui les invite à la ſuivre dans le lieu où elle les a précédées.

XL & XLI. La quarantieme eſt adreſſée à Baſile, prieur de la grande Chartreuſe, qui, comme le croit D. Mabillon, avoit été religieux de Cluni : Pierre écrivit cette lettre, étant ſur le point de paſſer les Alpes pour aller en Italie. La quarante-unieme eſt la réponſe de Baſile à Pierre de Cluni; l'une & l'autre ſont de l'an 1150.

p. 945.
Ann. l. LXXIX. *n.* 146. *ad an.* 1151.

XLII, XLIII, XLIV & XLV. Les quatre ſuivantes ſont écrites au pape Eugene III. La premiere, en faveur de l'abbé de Brême, contre les plaintes injuſtes de ſa Communauté qui étoit fort dérangée, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. La ſeconde, en faveur de Gui, ſeigneur de Domne, qui avoit épouſé une ſeconde femme du vivant de la premiere : Pierre expoſe au Pape les raiſons pour leſquelles il penſe que le premier mariage ne doit pas ſubſiſter. La troiſieme, en faveur du Clergé, des Magiſtrats & du peuple de Plaiſance, qui avoient de la répugnance à recevoir un Evêque conſacré par l'archevêque de Ravenne, parce qu'ils étoient en poſſeſſion de n'en recevoir que de la main du Pape. En citant ſaint Auguſtin dans cette lettre, Pierre l'appelle le plus grand docteur de l'Egliſe après les Apôtres : *Summi Eccleſiæ Dei poſt Apoſtolos doctoris Auguſtini ad mentem.* Enfin, dans la quatrieme, il informe le Pape de ce qui s'étoit paſſé dans un différent que l'abbaye de Cluni avoit eu avec un Seigneur, nommé Hugues Déchauſſé, & comment il avoit été terminé.

Lettres au Pape en faveur de différentes perſonnes.
p. 946.
p. 947.
p. 949.
p. 951.

XLVI & XLVII. La lettre quarante-ſixieme eſt adreſſée à ſaint Bernard : D. Mabillon en fait mention ſous l'an 1150, & l'Auteur de la vie de ſaint Bernard, qui, pour l'ordinaire, eſt peu exact ſur les dates, la place en 1152; mais s'il n'eſt pas exact ſur la date, il en porte un jugement très-juſte, en diſant qu'elle eſt remplie de mille agrémens, & que l'on y voit de quelle maniere l'eſprit ſe joue & le cœur s'épanouit entre des amis de ce caractere. Pierre y raconte de la maniere la plus agréable les circonſtances de ſon voyage & de ſon ſéjour en Italie, le ſuccès qu'il a eu, les témoignages d'amitié & de conſidération qu'il a

Récit d'un voyage qu'à fait à Rome Pierre le Vénérable : quelle étoit ſa bonté & ſon indulgence.
p. 952.
Mab. Ann. lib. LXXIX. *n.* 88.
Villef. p. 555.

reçus du Pape. « Je l'ai trouvé favorable dès le commen-
» cement, dit-il ; cela n'a fait qu'augmenter durant mon
» séjour, & ses bontés se sont redoublées à la fin ; ou pour
» dire sincérement ce qui en est, il a toujours été bon. Ce
» visage où brille les graces & les vertus apostoliques,
» avoit beau changer selon la diversité des affaires, des
» événemens & des personnes, se rendre avec discer-
» nement, tantôt serein, tantôt obscur, il ne changeoit jamais
» pour moi ». Pierre rapporte ensuite avec quelle distinc-
tion & quels honneurs le Pape le recevoit en public, &
quelles bontés il lui témoignoit en particulier ; puis il ajoute :
« Je l'avois vu à Rome la premiere année de son pontificat,
» je l'avois vu à Cluni, je l'avois vu à Auxerre, je l'avois
» vu à Châlons, je l'avois vu à Reims, je l'avois vu ailleurs ;
» mais je l'ai encore vu cette fois avec autant de satisfaction,
» que si jamais je ne l'avois vu auparavant ». Pierre répond ensuite à ce que saint Bernard lui avoit dit dans une lettre que nous n'avons plus, où il lui marquoit de pardonner, & de ne pas rendre le mal pour le mal à ceux qui lui en avoient fait, mais d'avoir pour eux des sentimens & des entrailles de pere : ce qui fait voir que Pierre avoit des Religieux indociles, dont la conduite l'avoit obligé d'aller à Rome implorer l'autorité du Pape pour les réprimer. La réponse de Pierre à cet article de la lettre de saint Bernard est bien digne de lui, & fait voir quelle étoit la bonté de son cœur, sa douceur, sa modération. Ce n'est pas une grande peine pour moi, dit-il, de faire ce que vous me marquez : j'y suis accoutumé ; mon naturel me porte à pardonner, l'habitude où je suis de le faire m'y entraîne : j'en ai donné des preuves dans le schisme de Pons, &c. Toutefois il fait voir que l'indulgence ne doit pas toujours être employée, parce que les coupables en abusent ; mais malgré cela, il déclare qu'il pardonnera à ses ennemis, qu'il leur fera du bien, qu'il souffrira qu'ils aient les dignités & les honneurs monastiques. Pierre marque à saint Bernard qu'il ira le trouver à Dijon ou à Cîteaux, ou dans tel autre endroit qu'il jugera à propos. La derniere lettre du sixieme livre est adressée à Nicolas, & écrite vers le même temps

p. 956.

que la précédente ; car il lui marque de faire ensorte que l'entrevue qu'il devoit avoir avec saint Bernard, se fit à Dijon le troisieme Dimanche après la Pentecôte. Il est certain que cette lettre, ainsi que celle à saint Bernard, a été écrite avant la chûte de Nicolas, & par conséquent avant l'an 1152.





Autres Lettres.

Les six Livres des lettres de Pierre le Vénérable sont suivis de huit autres lettres, dont les trois premieres sont adressées à Suger, abbé de saint Denis : la quatrieme est une réponse de Suger : la cinquieme & les deux suivantes sont de saint Bernard : la huitieme est de Pierre de Celles à notre Abbé.

Encens que les sénateurs de Venise s'obligent de fournir tous les ans à Cluni : association de prieres entre cette Abbaye & les Chartreux.

p. 159.

D. Mabillon en a donné deux nouvelles dans ses Analectes : la premiere est une lettre de remerciement aux Sénateurs de Venise, qui avoient témoigné beaucoup d'amitié à Pierre pendant son séjour dans cette ville, & s'étoient obligés à fournir chaque année à l'abbaye de Cluni cent livres d'encens blanc en l'honneur des Apôtres S. Pierre & S. Paul, & en offrande pour la remission de leurs péchés. Desirant reconnoître ce bienfait, Pierre ordonna qu'on célébreroit tous les ans, le lendemain de la fête de saint Benoît, un Office général avec une Messe solemnelle pour leurs parens défunts ; que chaque Prêtre diroit une Messe, & que ceux qui ne l'étoient point réciteroient des Pseaumes selon la pratique de Cluni. Dans la seconde lettre, aux religieux de la grande Chartreuse, Pierre leur marque qu'il a été arrêté dans le Chapitre général de Cluni, qu'on dira à Cluni l'Office des Morts & la Messe conventuelle pour chaque Chartreux, aussi-tôt qu'on sera informé de sa mort ; que la même chose se pratiquera dans tous les Prieurés dépendans de Cluni ; que les simples clercs réciteront sept fois les Pseaumes de la pénitence & sept fois le *Miserere*, *&c* ; & qu'enfin le nom du Chartreux mort sera mis dans le Nécrologe. Les Chartreux s'engagerent à faire la même chose pour les religieux de Cluni, comme on le voit par la réponse qu'ils firent à celle de Pierre. D. Mabillon fait des remarques curieuses & importantes sur ces sortes d'associations & sur leur origine.

Ibid.

Cinq

Cinq lettres de Pierre le Vénérable, publiées par D. Martenne & D. Durand : dans la premiere, il fait une donation à Hugues, abbé de Trois-Fontaines, & à ses successeurs, d'un terrain qui étoit à leur bienséance ; cette lettre est datée de l'an 1150 : dans la seconde, aux prieur & religieux de saint Benoît-sur-Pau, il leur permet d'élire un Abbé : dans la troisieme, à l'abbé de Moissac, il le charge de terminer un différent qui étoit entre les Chanoines de saint Etienne de Toulouse & les moines de la Daurade ; cette lettre avoit été donnée dans un tome de la nouvelle Gaule chrétienne, *p.* 164 : la quatrieme est adressée à tout l'Ordre de Cluni, au sujet d'une association faite avec Noël, abbé de Rebais : la cinquieme, à Suger, abbé de saint Denis, est remplie de témoignages d'amitié & d'estime. Nous trouvons encore dans le même volume une petite lettre de l'an 1142, qui précéde celles dont nous venons de parler ; elle est adressée au prêtre Diathelme : Pierre lui marque qu'il a associé le monastere de Thierbach, dans le diocese de Basle, à l'Ordre de Cluni. M. Duchesne en a donné quatre dans le quatrieme tome de la collection des Historiens de France ; mais elles sont dans la bibliotheque de Cluni, ainsi que dans celle des Peres, de l'édition de Lyon. Les trois lettres de grande importance, dont parle M. Fleuri, se trouvent dans les mêmes bibliotheques.

Lettres sur différens sujets.

T. 1. *Anecd. p.* 407.

p. 408.

p. 409.

p. 416.





ARTICLE SECOND.

Ses Traités.

Efforts du démon pour détruire la foi de la divinité de Jesus-Christ.

p. 966.

I. LA lettre à Pierre de S. Jean, *contre ceux qui soutiennent que Jesus-Christ ne s'est jamais dit Dieu ouvertement dans les Evangiles*, est un Traité théologique, dans lequel notre savant Abbé établit solidement une vérité qui est le fondement de la Religion ; c'est-à-dire, la Divinité de Jesus-Christ. Le Prieur de Saint Jean, à qui ce Traité est adressé, avoit donné avis à Pierre que quelques-uns de ses Religieux prétendoient que Jesus-Christ ne s'étoit point clairement appellé Dieu dans l'Evangile. Pierre fait voir d'abord que dans tous les temps le démon a fait tous ses efforts, pour détruire la foi de la Divinité de Jesus-Christ ; que c'est le moyen qu'il a employé pour perdre les hommes, depuis le commencement du monde, même depuis l'arrivée de Jesus-Christ. Le fort armé se voyant vaincu par celui qui étoit plus fort que lui, a soulevé tout l'Univers contre la foi de sa Divinité ; c'est pour cela qu'il a couvert de sang la superficie de la terre, par la multitude innombrable de Chrétiens qu'il a fait égorger. Ce moyen ne lui ayant pas réussi, & n'ayant servi au contraire qu'à faire croître la foi, il a suscité différens maîtres d'erreurs, tels que les Manichéens & les Ariens, qui tous tendoient, par différentes voies, au même but, qui étoit d'enlever l'unique espérance du salut. Satan s'embarassoit peu de ce que les hommes pensoient de Dieu, pourvu qu'il vînt à bout de leur faire nier la Divinité de Jesus-Christ, sans laquelle ils ne peuvent être sauvés : *Tantùm una vera, & sola salvans Deitas negaretur.* Il emploie encore aujourd'hui la même ruse ; car à présent même qu'il s'est presque rendu maître de la moitié du monde par les armes des Sarrasins, il ne s'oppose point qu'ils prêchent Jesus-Christ comme le meilleur & le plus grand de tous les hommes, pourvu qu'ils nient qu'il soit Dieu.

p. 967.

La raiſon pour laquelle notre Abbé s'eſt étendu ſur la guerre que le démon a toujours fait, & fait encore à la Divinité de Jeſus-Chriſt ; c'eſt, dit-il, afin de faire ſentir au lecteur, que plus l'ennemi la craint, plus il la perſécute, plus il fait d'efforts pour l'arracher du cœur des fideles, plus nous devons nous en inſtruire & y être inviolablement attachés. Il n'ignore pas qu'il n'y a de ſalut pour l'homme que dans Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, dans ſa Divinité, qui eſt la ſource de notre ſalut, & dans ſon humanité par laquelle nous ſommes ſauvés; auſſi il s'embaraſſe peu que les hommes aient de Jeſus-Chriſt les ſentimens les plus relevés, pourvu qu'ils ne le croient pas Fils de Dieu & Dieu lui-même. En effet, s'il n'eſt pas Dieu, il ne peut pas plus être auteur du ſalut que tout autre homme.

Plus il la craint, plus il la perſécute : raiſons de nous y tenir inviolablement attachés.

S'il s'agiſſoit de prouver la Divinité de Jeſus-Chriſt, Pierre dit que les divines Ecritures de l'ancien & du nouveau Teſtament lui fourniroient une multitude de textes ; mais ſe renfermant dans l'état de la queſtion propoſée, ſavoir, ſi Jeſus-Chriſt s'eſt dit Dieu expreſſément dans les Evangiles, il rapporte pluſieurs paſſages bien choiſis ſur ce ſujet. A la vérité, Jeſus-Chriſt ne s'eſt pas d'abord appellé Dieu, d'une maniere auſſi claire que Dieu s'appelloit dans l'ancien Teſtament le Dieu d'Abraham & le Dieu de Jacob, parce que les Juifs n'étoient pas capables de recevoir cette vérité, & qu'ils avoient beſoin de lait avant que de pouvoir uſer de nourriture ſolide ; mais dans la ſuite, il dit formellement en différentes occaſions qu'il étoit Dieu : les Juifs en étoient ſi perſuadés qu'ils voulurent le lapider. Le Sauveur leur ayant demandé pourquoi ils le lapidoient, ils lui répondirent : *Parce qu'etant homme vous vous faites Dieu.* En parlant à la Samaritaine, il lui dit ſans aucun nuage ce qu'il étoit ; c'eſt-à-dire, le Meſſie, ou le Chriſt : *C'eſt moi-même qui vous parle.* Jeſus-Chriſt ne manifeſta pas moins clairement ſa Divinité à l'aveugle-né, lorſqu'il lui parla après que les Juifs l'eurent chaſſé de la Synagogue. *Croyez-vous au fils de Dieu ?* dit le Sauveur. L'aveugle-né ayant répondu : *Qui eſt-il, Seigneur, afin que je croie en lui ? Vous l'avez-vu*, lui dit Jeſus-Chriſt, *& c'eſt celui-là même qui vous parle, &c.* Le Sauveur interrogé par le Grand-

Jeſus-Chriſt dans l'Evangile s'eſt formellement déclaré Dieu.

Joan. X. 32.

Marc. xiv. Prêtre, s'il est le Christ, le Fils de Dieu, répondit : *Je le suis. Ego sum.* Tous ces textes, & quantité d'autres, prouvent non-seulement que Jesus-Christ est Fils de Dieu & vrai Dieu, mais que lui-même s'est appellé Dieu.

C'est une folie dans les Juifs d'attendre le Christ.

II. Le second Traité théologique de Pierre le Vénérable est contre les Juifs, auxquels il prouve par des textes de l'ancien Testament; premiérement, que Jesus-Christ est le Fils de Dieu : secondement, qu'il est Dieu lui-même : troisiémement, que le Christ n'est point, comme les Juifs se le figurent, un Roi temporel, mais éternel & céleste : quatriémement, que c'est une folie dans les Juifs d'attendre le Christ, puisqu'il est arrivé certainement dans le temps marqué pour sauver le monde. Après avoir établi toutes ces vérités, notre Abbé combat les fables ridicules des Juifs.

p. 983. p. 994. p. 1010. p. 1066.

Pierre le Vénérable fait traduire l'Alcoran.

III. Le troisieme Traité est *contre la secte détestable des Sarrasins.* Avant que d'en rendre compte, il faut parler de la traduction de l'Alcoran faite par les soins de notre Vénérable Abbé, comme il nous l'apprend lui-même dans une lettre à S. Bernard. Pierre étant allé en Espagne (l'an 1141) pour visiter les monasteres dépendans de Cluni, il jugea à propos de faire traduire de l'Arabe en Latin la loi des Mahométans, appellée *Alkiren*, ou *Alcoran.* Dans cette vue, il choisit des gens habiles dans l'une & l'autre langue, Pierre de Tolede, Robert de Kennet ou de Retines, Anglois de naissance, alors archidiacre de Pampelune, Herman de Dalmatie : il leur associa encore un quatrieme ouvrier, nommé Mahomet, qui étant Sarrasin avoit une connoissance plus particuliere de l'Arabe. Comme la langue Latine n'étoit pas aussi familiere à ces traducteurs que l'Arabe, il leur joignit un homme habile, qu'il appelle son cher fils & son frere, & qui étoit son secretaire. Cet habile homme, nommé Pierre, est, selon D. Martenne, Pierre de Poitiers. L'abbé de Cluni n'épargna, comme l'on voit, ni soin, ni dépense pour se procurer une traduction exacte de l'Alcoran.

p. 1110. *Mart. Ampl. Coll. t.* IX. *p.* 1120.

Cette traduction lui est dédiée : jugement qu'en ont porté les Savans :

L'un des traducteurs (Robert de Retines) la dédia à notre Abbé par une préface qui a été insérée dans le recueil de ses ouvrages, tant dans la bibliotheque de Cluni, que

dans celle des Peres de l'édition de Paris. L'auteur y parle seul & en son nom, comme si lui seul avoit travaillé à cette traduction : cependant Pierre nous dit expressément que plusieurs y avoient mis la main. Il est dit dans le Journal des Savans de France, « qu'un Anglois, nommé Robert, » avoit traduit l'Alcoran avant Pierre de Tolede; mais sa » version, ajoute-t-on, étoit remplie de fautes, au ju- » gement de M. l'évêque d'Avranches ». Cela ne s'accorde point avec la lettre de Pierre le Vénérable, qui met Pierre de Tolede à la tête de ceux qui travaillerent à cette traduction. L'historien d'Espagne est encore plus opposé à M. Huet, puisqu'il parle de Robert de Kennet, comme ayant travaillé après Pierre de Tolede, & ayant perfectionné son travail : *Robert de Kennet, Anglois de nation & archidiacre de Tolede y mit la derniere main.* M. Huet parle avec beaucoup de mépris de la traduction de l'Alcoran faite par les soins de Pierre le Vénérable, & dit qu'on ne doit pas se promettre d'y trouver l'intelligence de l'Alcoran. Erpenius n'en parle pas plus favorablement : elle est, dit-il, blâmée des Savans, peu exacte, & exprime rarement le vrai sens de l'Arabe. Cette traduction de l'Alcoran a été publiée par Théodore Bibliandre, en 1543, à Zurich : *Mahumetis vita & Alcoranum, ex Arabica lingua in Latinam ante 400 annos translatum, & editum a Theodoro Bibliandro, cui præfixa est apologia pro editione Alcorani, & juncta variorum opuscula*, in-fol. L'abbé Lenglet, dans sa méthode pour étudier l'Histoire, cite une autre édition du même ouvrage de l'an 1550. Sur cette ancienne traduction latine on en a fait une Italienne, qui, si elle n'est pas pire, n'est certainement pas meilleure. M. du Ryer en a fait une Françoise qui, quoique plus exacte, n'est pas satisfaisante : sur cette même version Françoise, on en a donné une nouvelle en Latin. D. Mabillon fait mention d'une traduction & d'une réfutation de l'Alcoran par Maraccius, confesseur d'Innocent XI, imprimée à Padoue en 1698.

Ses différentes éditions.

Juill. 1734. p. 282.

Ferr. Hist. d'Hesp. t. III. p. 372.

De Claris interpr. p. 141, &c.

Erpen. præf. in vers. ant.

Maj. Mon.

T. IV. p. 388.

Mag. Bibl. Ecc. t. I. p. 238. col. 2.

Ann. l. LXXVII. n. 15.

Pierre le Vénérable, après son retour d'Espagne, écrivit à saint Bernard (en 1143) pour l'engager à combattre les erreurs, renfermées dans l'Alcoran qu'il venoit de faire traduire. Nous ne voyons pas que le saint abbé de Clairvaux

Pierre le Vénérable engage S. Bernard à réfuter l'Alcoran.

se soit prêté à ce que Pierre desiroit de lui : nous n'avons pas même la réponse qu'il est à présumer qu'il fit à la lettre, pour ne pas dire aux deux lettres de Pierre le Vénérable; car Pierre lui écrivit deux fois sur ce sujet ; à moins que la lettre qui se trouve dans la bibliotheque de Cluni, *p.* 1110, avant l'abrégé de la réfutation des erreurs des Sarrasins, ne soit un extrait de la dix-septieme du quatrieme livre, dans laquelle Pierre dit à-peu-près les mêmes choses sur la traduction de l'Alcoran, & prie saint Bernard de le réfuter. L'intention de Pierre étoit, ainsi qu'il le déclare, d'imiter les Peres qui n'ont jamais épargné aucune hérésie ; qui se sont élevés de toutes leurs forces, & de vive voix & par écrit, contre toutes les erreurs qui ont paru de leurs temps.

Les livres de Pierre le Vénérable contre les erreurs de Mahomet long-temps perdus : deux retrouvés.

p. 1118.

Jusqu'ici on ne nous a donné, en publiant le recueil des ouvrages de Pierre le Vénérable, que sa lettre à saint Bernard sur la traduction de l'Alcoran, le sommaire des erreurs enseignées par les Sarrasins ou Ismaélites, qui en contient une courte réfutation, & la préface de Robert de Kennet sur la traduction de l'Alcoran. Cependant l'éditeur de la bibliotheque de Cluni dit, que Pierre le Vénérable a composé cinq livres pour réfuter les erreurs contenues dans ce recueil des préceptes de Mahomet ; mais il ajoute, que quelque peine qu'il ait prise, il ne lui a pas été possible de les découvrir. D. Martenne & D. Durand ont été plus heureux dans leurs recherches, ayant trouvé les deux premiers livres de Pierre le Vénérable contre l'Alcoran, dans un ancien manuscrit de la bibliotheque d'Anchin, qu'ils jugent être du temps même de l'auteur : ils les ont publiés dans le neuvieme tome de leur grande collection, avec la lettre de Pierre de Poitiers à l'abbé de Cluni, & les chapitres des quatre livres contre la secte détestable des Sarrasins. Il ne faut pas conclure delà que Pierre de Poitiers eût tracé à notre Abbé le plan qu'il devoit suivre, & lui eût fourni sa matiere ; ce n'étoit de sa part qu'une révision du projet, que Pierre de Cluni lui avoit communiqué pour le mettre en ordre. On voit même de plus, par les deux livres qui nous restent, que notre Abbé ne s'est pas assujetti au plan dont nous parlons. Après tous ces éclarcissemens, donnons une idée de l'ouvrage contre les Sarrasins.

Ampl. Coll. t. IX. *p.* 1121.

Dans une Préface, ou Prologue, qui est à la tête, l'auteur commence par implorer les lumieres du S. Esprit, qui ne les refuse jamais à ceux qui défendent l'Eglise : il déclare ensuite que son dessein est le même que celui de plusieurs Peres célebres, qui n'ont pu souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à la foi & à la saine doctrine. Ils ont craint d'être muets, persuadés qu'au jugement de Dieu ils ne seroient pas moins coupables d'avoir gardé le silence dans le temps qu'il falloit parler, que d'avoir dit des paroles inutiles ; c'est pour cela qu'ils ont fermé la bouche de ceux qui publioient des faussetés & des mensonges, par des lettres, des livres, & divers traités pleins de force. Pierre fait à ce sujet l'énumération des principales hérésies qui se sont élevées dans l'Eglise depuis sa naissance, & des défenseurs de la foi que Dieu a suscités pour les combattre. Dans cette énumération, qui montre une très-grande connoissance de la doctrine & de l'histoire de l'Eglise, Pierre parle avec une estime particuliere de saint Augustin, comme ayant combattu les hérésies avec plus de succès qu'aucun autre, non-seulement celles de son temps, mais même celles qui l'avoient précédé ; aussi l'appelle-t-il son Augustin, *Noster & verè noster Hipponensis Augustinus* ; le plus Grand & le Prince des Peres Latins, *Maximus & summus Latinorum Patrum.*

Dessein de Pierre le Vénérable en réfutant ces erreurs : estime qu'il fait de saint Augustin.

p. 1125.

p. 1128.

Voilà, dit Pierre en terminant sa liste des défenseurs de la foi, ce qu'a toujours fait l'Eglise, & ce qu'elle fait pour arracher les ronces & les épines du champ du Seigneur par les mains de ceux qui le cultivent : elle n'a jamais cessé d'opposer aux traits de l'ennemi le courage invincible de ses Saints, leur vertu à ses violences, leur sagesse à sa ruse & à ses artifices, le bouclier de la foi à sa fureur ; c'est ainsi qu'elle en a triomphé & qu'elle a mis les siens à couvert. Elle n'a pu souffrir qu'on corrompît sa doctrine, & qu'on détournât ses enfans de la voie qui conduit au ciel : tel est le motif qui a engagé les Peres à écrire, & qui engage Pierre à le faire. Leur exemple nous apprend qu'on ne doit négliger aucune hérésie, qu'il n'en est aucune sur laquelle on puisse garder le silence, que toute erreur doit être combattue. Cela étant, doit-on épargner l'erreur de Mahomet ? & à

L'Eglise n'a jamais pu souffrir qu'on corrompît sa doctrine : toute hérésie doit être combattue.

p. 1129.

quel titre ? a-t-il moins nui à l'Eglise ? est-il aucune héréfie qui ait fait tant de tort à la République Chrétienne, & qui lui ait enlevé tant de pays ?

L'erreur des Mahométans ne doit pas être épargnée.

p. 1132.

p. 1133.

Pierre laisse à décider, si on doit regarder les Mahométans comme des hérétiques ou des payens, parce qu'ils ont quelque chose de commun avec les uns & les autres ; mais de quelque façon qu'on les regarde, il soutient qu'on ne doit pas moins combattre leurs erreurs. C'est pour être en état de le faire, qu'il a fait traduire l'Alcoran en Latin, lorsqu'il étoit l'an 1141 en Espagne, où il eut l'honneur d'avoir un entretien avec l'empereur Alfonse. Enfin, Pierre, après avoir répondu aux objections qu'on pouvoit former contre son dessein, entre ainsi en matiere :

Leur Religion craint de se faire connoître : elle défend de disputer sur ses dogmes, preuve de sa fausseté.

Lib. I. p. 1134.

p. 1136.

p. 1137.

p. 1138.

« Au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit, un seul » Tout-Puissant & vrai Dieu ; Pierre, Gaulois par la » naissance, Chrétien par la foi, Abbé par sa dignité ; » aux Arabes, fils d'Ismaël, qui observent la Loi de » celui qu'on appelle Mahomet ». Il témoigne aux Mahométans, auxquels il adresse la parole, que c'est par le desir de leur salut qu'il va combattre leur doctrine : il les prie de considérer combien c'est une chose contraire à la raison, de ne vouloir écouter personne sur ce qui regarde leur religion, & même d'être prêts d'ôter la vie à quiconque voudroit leur en parler. Aucun homme raisonnable, dit il, n'aime à être trompé ; personne ne souffre volontiers qu'un ami, ou un parent lui en impose : il n'est aucun homme qui n'aime à connoître la vérité, dans les choses mêmes naturelles ; qui ne fasse des recherches pour la découvrir, afin de se procurer les avantages de la vie présente. A combien plus forte raison doit-on tâcher de parvenir à la connoissance des choses divines, qui peuvent nous procurer une vie éternellement heureuse ? De toutes les religions du monde, celle de Mahomet est la seule qui défende de disputer sur la loi, qui ordonne de dire anathême, & même de tuer quiconque veut en disputer. Il n'en est pas ainsi de la religion Chrétienne : *Soyez toujours prêts*, nous dit un des grands disciples de Jesus-Christ, *à rendre raison de votre foi & de votre espérance.* Qu'est-ce donc qu'une loi qui défend d'écouter celui qui en parle ?

Cette

Cette défense ne la déshonore-t-elle pas, & n'en dévoile-t-elle pas la honte & la turpitude ? La vertu se montre tête levée : *Liberam semper frontem virtus habet* ; elle fuit les ténebres, loin de les chercher : il n'y a que la fausseté qui craigne de se faire connoître. Votre loi défend de disputer, de crainte qu'on ne la convainque de faux, & qu'on ne fasse connoître à tout l'Univers l'iniquité qu'elle cache sous un silence trompeur. « Si Mahomet, dit notre Auteur, » étoit persuadé de la vérité de sa loi, pourquoi a-t-il dé» fendu à ses disciples d'en disputer ? S'il s'en défioit, pour» quoi leur a-t-il donné une loi qu'ils ne peuvent point » défendre ? . . . Mais ne pouvant pas résister, il a pris » le parti de la fuite ; & n'ayant rien de raisonnable à dire, » il s'est condamné au silence. Toutefois, pour ne pas » paroître vaincu, il a substitué les armes à la raison ; il » a ordonné qu'au lieu de répondre à celui qui voudroit » disputer, on le tuât à coups de bâton ou d'épée ». Ce sont ses paroles : *Melior est enim cædes quàm lis* ; Il vaut mieux tuer *que disputer*. Les paroles manquent à Pierre pour relever une pareille absurdité. Mahomet n'a fait une ordonnance si barbare & si cruelle, que parce qu'il a bien senti que sa secte ne pourroit pas se soutenir long-temps, & que ses dogmes erronnés seroient aussi faciles à renverser, si on avoit la liberté de les combattre, qu'il est aisé de rompre une toile d'arraignée. Un conseil si honteux & si déshonorant montre bien la foiblesse des Mahométans : ils se défient tellement eux-mêmes de leur propre cause, que bien loin de parler de leur religion, ils n'osent pas même entrer en dispute avec le moindre adversaire qui voudroit les attaquer, étant hors d'état de lui résister.

p. 1139. p. 1142. p. 1143. p. 1144.

Pierre exhorte les Mahométans à l'écouter, & à vouloir bien au moins en cela imiter les Chrétiens, qui écoutent patiemment les Juifs, lorsqu'ils parlent contre la Religion chrétienne. C'est en écoutant que l'on s'instruit de la vérité ; c'est ainsi que les Nations & les Rois de la terre, après avoir d'abord résisté aux Prédicateurs de l'Evangile, ont enfin prêté l'oreille à leurs instructions & ont embrassé la Religion chrétienne : Pierre cite, pour exemple, Ethelbert, roi de Kent en Angleterre, & rapporte l'histoire de sa

C'est en écoutant qu'on s'instruit de la vérité : il faut tout rejetter ou tout admettre dans les divines Ecritures.

p. 1145. p. 1146.

p. 1147. conversion. Il lui paroît surprenant que Mahomet soit si ennemi des Chrétiens & des Juifs, puisqu'il a pris quelque chose dans les écrits des uns & des autres : il n'est pas moins surpris qu'ayant connu ces sources, & y ayant puisé, il n'en ait pas tout tiré. Car s'il en croit une partie, pourquoi ne croit-il pas le tout ? S'il reconnoît véritable une partie de ce qui est renfermé dans les écrits des Juifs & des Chrétiens, pourquoi ne reconnoît-il pas tout ce qui y est contenu ? Pourquoi prend-t-il & rejette-t-il ce qu'il juge à propos ? Mahomet parle de Noë, d'Abraham, de Loth, de Jacob, de Joseph, de Moyse, de David, & autres dont il est parlé dans l'ancien Testament ; il fait mention de Zacharie, d'Elisabeth, de Jean fils de Zacharie, de Marie, de Jesus ou du Christ fils de Marie, de Gabriel qui parle à Zacharie & à Marie, de la naissance de Jean, de la Nativité de Jesus-Christ né d'une Vierge, &c. Pourquoi Mahomet ne s'est-il pas fait Juif, en embrassant dans sa totalité la loi des Juifs ; ou Chrétien, en suivant entiérement l'Evangile, au lieu d'en prendre une partie & d'abandonner l'autre ? Il faut rejetter ou admettre tout ce qui est dans les divines Ecritures. Dans les loix émanées des hommes, le bon & le mauvais, le vrai & le faux se trouvent : il n'en est pas ainsi de la Loi ancienne & de la nouvelle, de l'ancien & du nouveau Testament, de ces oracles suprêmes de Dieu donnés en différens temps. Cette Majesté éternelle, qui est Dieu, d'où découle toute vérité, ou plutôt qui est essentiellement vérité, ne peut mentir : ainsi tout ce que l'Ecriture contient, est vrai, certain & indubitable.

p. 1148.

Il n'est pas vrai que les Livres saints aient souffert quelque altération.

Comme les Mahométans prétendoient que les Livres de l'ancien & du nouveau Testament avoient été altérés & corrompus, Pierre leur demande sur quelle autorité & sur quelle raison ils s'appuient ? Il les prie même de lui citer
p. 1149. quelqu'endroit de l'Alcoran qui atteste cette altération des
p. 1150. saints Livres. Il se moque d'une fable inventée par les Maho-
p. 1151. métans, lesquels prétendent qu'au retour de la captivité des Juifs, un âne qui portoit les Livres sacrés ayant disparu, ces Livres avoient été perdus. Pierre fait voir que quand cette fable seroit vraie, cela ne serviroit de rien aux

Mahométans, puifque les Juifs avoient beaucoup d'autres exemplaires des Livres faints; ainfi il faut ou recevoir toutes les Ecritures, ou les rejetter toutes. D'ailleurs, fi elles ont été corrompues, Mahomet en ayant tiré beaucoup de chofes qu'il a inférées dans fon Alcoran, fes difciples feront donc obligés de rejetter auffi l'Alcoran.

Paffant enfuite aux livres du nouveau Teftament, Pierre fait voir qu'ils ne fe font pas perdus, comme le prétendoient les Mahométans, dans les grandes perfécutions que les Chrétiens ont effuyées de la part des Empereurs Romains. Il convient que ces Princes, & en particulier Dioclétien, ont perfécuté cruellement les Chrétiens, & ont publié des Edits, par lefquels il étoit ordonné de brûler leurs livres : mais, dit-il, ces Edits ont-ils été exécutés de telle forte, que de tant de milliers de volumes il n'en foit refté aucun? Tous ceux fur lefquels on a mis la main ont éprouvé la rigueur de la loi; mais dans toute l'étendue de ce vafte Empire, ne s'eft-il trouvé perfonne qui ait pu cacher & fauver du feu quelques exemplaires de ces Livres? Les Evêques, les Prêtres, les Diacres, les Clercs, ces milliers de Chrétiens qui fe trouvoient mêlés avec les Payens, dans toutes les villes, les bourgs, les villages de l'Empire, auroient-ils négligé de conferver les faints Livres de la Loi de Dieu, dans le temps qu'ils livroient fi courageufement leurs corps aux flammes & aux plus cruels fupplices, pour la défenfe de cette Loi? Non, non, cela n'eft pas ainfi; les Livres faints n'ont point été perdus; ils fe font confervés, ils ont paffé jufqu'à nous, ils pafferont jufqu'à nos defcendans. Non-feulement ils fe font confervés, ils n'ont même éprouvé ni falfification, ni altération. Et comment auroit-on pu falfifier des livres répandus par-tout? L'univers entier auroit-il confpiré à cette falfification? Tous les Chrétiens l'auroient-ils foufferte? Ne s'en feroit-il trouvé aucun, qui fe fût élevé contre ceux qui auroient falfifié ces faints Livres? S'ils ont été falfifiés, ils n'ont pû l'être d'abord que par un petit nombre : comment cette falfification auroit-elle pu enfuite devenir générale? Tous y auroient-ils donné les mains? N'y auroit-il eu aucune réclamation? L'époque de cette

Les livres du nouveau Teftament n'ont été ni perdus ni falfifiés.

p. 1156.

p. 1157.

p. 1159.

falsification auroit-elle pu être tellement ensevelie dans l'oubli, qu'aucun Chrétien n'en eût été instruit, &
p. 1160. qu'elle ne fût connue que des Sarrasins? Ce sont-là autant d'absurdités, de monstres & de prodiges. Enfin ce que disent les Mahométans de la prétendue falsification de l'Evangile, retombe sur l'Alcoran, puisque Mahomet en a tiré divers textes pour les insérer dans sa Loi.

La loi des Mahométans dépourvue de toute vérité.

Après avoir combattu en général l'Alcoran, & renversé les frivoles objections des Mahométans, Pierre dit en finissant son premier livre, qu'il va leur faire voir que leur loi est dépourvue de toute vérité; que leur législateur, loin d'être un prophete & un envoyé de Dieu, n'est qu'un séducteur & un profane.

Définition de la prophétie : preuves que Mahomet est un séducteur, & non un vrai prophete.

Laissez-là vos pierres & vos épées, ô Ismaélites, leur dit notre Abbé, & ouvrez les oreilles; si vous avez au moins un reste de prudence humaine, rendez-vous attentifs à ce que je vais vous dire. Il avoue qu'ils ne sont pas idolâ-
p. 1161. tres; mais cela ne suffit pas, s'ils ne rendent au Créateur
p. 1162. le culte qu'il a voulu qu'on lui rendît, & qu'il a prescrit. Il les exhorte à considérer qu'ils peuvent avoir été
p. 1164. trompés; enfin venant au point capital, il leur soutient & leur prouve que Mahomet étoit un faux prophete & un séducteur. Après avoir cité ces paroles de saint Pierre:
II. Pet. I. 21. *Ce n'a point été par la volonté des hommes que les prophéties nous ont été anciennement apportées, mais ç'a été par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé*, il définit ainsi ce que c'est que prophétie : « La » prophétie est la manifestation des choses inconnues, soit » passées, soit présentes, soit futures, qui se fait, non » par une invention humaine, mais par l'inspiration divine ». De cette définition de la prophétie, il tire celle d'un prophete, & dit que le prophete est « Celui qui découvre aux » hommes, par l'inspiration du Saint-Esprit, & non par » une invention humaine, les choses passées, présentes & » futures qu'ils ignoroient ». Il fait l'application de cette définition à Moyse, qui a été un vrai prophete, puisqu'il a fait connoître aux hommes les choses passées, en leur apprenant de quelle maniere Dieu a créé le ciel, la terre & tout ce qu'ils renferment; les choses présentes, en

avetissant les Israélites que Dieu étoit en colere contre eux ; les choses futures, lorsqu'il prédit successivement les dix plaies de l'Egypte, & tant d'autres événemens qui sont arrivés. Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, ont été de vrais prophetes, leurs livres étant remplis d'une multitude de prédictions, qu'ils n'ont pu faire que par la connoissance que Dieu leur avoit donnée de l'avenir : il en faut dire autant d'Elie, d'Elisée & d'une multitude d'autres. Qu'y a-t-il de semblable dans Mahomet ? A-t-il prédit la moindre chose ? S'il avoit été prophete, n'auroit-il pas prévu le sort qu'il devoit avoir dans différens combats, où il a été vaincu & obligé de s'enfuir ? N'auroit-il pas pris des mesures pour éviter la honte de ses défaites ? Mais Mahomet lui-même nous apprend qu'il n'a nullement été prophete, puisqu'il avoue dans l'Alcoran qu'il n'a point reçu de Dieu les miracles & les prodiges : il en donne même une raison aussi ridicule qu'insensée. Cette imposteur, dans son Alcoran, introduit Dieu à qui il fait tenir ce langage : *Vous n'irez point vers eux avec des miracles évidens, parce qu'ils les rejettent comme odieux, & qu'ils se sont déja opposés à la vérité qui leur a été annoncée. Nous vous donnerions des miracles & des prodiges, si nous ne savions qu'ils ne vous croiront pas.* Pierre fait sentir la folie, l'extravagance & la fausseté de ces paroles. Il n'y a eu que deux Législateurs envoyés dans ce monde ; Moyse qui l'a été pour les Juifs, & Jesus-Christ pour toutes les Nations : le peuple Juif a cru aux miracles de Moyse, & les Nations à ceux de Jesus-Christ & de ses Apôtres. Qui sont donc ceux dont Mahomet veut parler, lorsqu'il dit qu'on ne les a pas crus ? On a cru aux miracles de Moyse & à ceux de Jesus-Christ, qui sont les deux seuls législateurs ; ainsi l'oracle de Mahomet est faux dans toutes ses parties. L'aveu qu'il fait que Dieu, en l'envoyant, ne lui a pas donné les miracles & les prodiges, est une preuve qu'il n'a pas été prophete, la prophétie étant un des plus grands miracles. Il s'étend après cela sur les prophetes, qu'il partage en différentes classes, & conclut en disant que Mahomet n'a aucun des caracteres des prophetes, & qu'il ne l'est point.

Num. XVI. 46.
p. 1166.
p. 1167.
p. 1168.
p. 1169.
p. 1170.
p. 1172.
p. 1173.
p. 1174.
p. 1175.

La traduction de l'Alcoran faite par les soins de Pierre le Vénérable, se trouve dans plusieurs manuscrits.

Voyag. Litt. I. part. p. 180 & 181.

Catal. mss. Angl. part. I. n. 3419.

D. Martenne & D. Durand ont publié, comme nous l'avons dit, ces deux livres contre la secte des Sarrasins, sur un beau manuscrit de la bibliotheque d'Anchin, où ils se trouvent à la suite des lettres de Pierre. Les mêmes éditeurs nous apprennent qu'ils ont vu, dans l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, la vie de Mahomet, avec l'Alcoran traduit de l'Arabe en Latin, & qu'à la fin on lit ces mots : *Explicit liber diabolicæ legis Saracenorum, qui arabicè dicitur* Alcoran, *id est collectio capitulorum seu præceptorum*, &c. Ce manuscrit est assez conforme à celui de Jean Selden, à la fin duquel on lit, comme dans celui de Fontaines-les-Blanches : *Illustri gloriosissimoque viro Petro Cluniacensi abbate præcipiente, suus Angligena Robertus Retinensis librum istum translulit A. D.* 1143, *anno Alexandri* 1403, *anno Alhigiræ* 537, *anno Persarum* 511. *Hunc librum fecit D. Petrus Cluniacensis abbas transferri de Arabico in Latinum a Petro magistro Toletano, juvante monacho scriptore, cùm esset idem D. ac venerabilis abbas in Hispanis constitutus cum glorioso imperatore Aldefonso, eo anno quo idem imperator Choream civitatem cepit, & Saracenos inde fugavit.*

Disciples de Pierre de Bruis, leurs erreurs : attention qu'ont eue les défenseurs de la foi de ne faire aux Hérétiques aucun reproche dont ils n'eussent la certitude.

Bibl. Clun. p. 1118.

IV. Le quatrieme Traité théologique de Pierre le Vénérable, est une lettre contre les Pétrobrusiens, ou les disciples de Pierre de Bruis, adressée aux archevêques d'Arles & d'Embrun, aux évêques de Die & de Gap. Ce qui porta notre saint Abbé à adresser son ouvrage à ces Prélats, c'est qu'ils avoient combattu eux-mêmes avec zele les Pétrobrusiens, & les avoient chassés de leurs Dioceses, dont ils n'étoient pas encore fort éloignés. Dans la préface, en forme de lettre, Pierre réduit à cinq chefs les erreurs qu'il entreprend de réfuter, & en fait un exposé court en faveur des Prélats, auxquels leurs grandes occupations ne laissoient pas beaucoup de temps pour la lecture. Premiérement, ces Hérétiques ne vouloient point qu'on administrât le Baptême aux enfans avant l'usage de raison : deuxiémement, ils prétendoient qu'on ne doit point bâtir d'Eglises, qu'il faut même détruire celles qui sont bâties, parce que Dieu exauce ceux qui le méritent, en quelqu'endroit qu'ils le prient : troisiémement, qu'il faut rompre & brûler les croix, loin de les honorer, parce

p. 1119.

que la croix a été l'inſtrument du ſupplice de Jeſus-Chriſt : quatriémement, ils nioient la vérité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement qui s'offre continuellement, & ils ſoutenoient même qu'on ne doit point l'offrir : cinquiémement enfin, ils ſe moquoient des ſacrifices, des prieres & des aumônes que l'on fait pour les morts, & les regardoient comme inutiles pour eux. Pierre ajoute, après cet expoſé, que Henri, diſciple de Pierre de Bruis, & quelques autres ont encore enſeigné différentes erreurs ; qu'on lui a fait voir un écrit qui les contenoit telles qu'on les avoit entendues de leur propre bouche ; mais que, comme il n'en a pas une aſſurance parfaite, il differe d'y répondre. Cela fait bien voir qu'on n'en a pas impoſé à ces Hérétiques, comme l'ont prétendu les Calviniſtes ; & que les premiers défenſeurs de la foi, qui ont combattu les héréſies dès leur naiſſance, ont pris toutes les meſures néceſſaires pour ne leur rien reprocher, dont ils n'euſſent une certitude qui excluoit tout doute. Nous le voyons ici par la conduite du ſaint Abbé de Cluni, qui ayant entre ſes mains un écrit contenant les erreurs d'un Héréſiarque, recueillies de ſa propre bouche, attend pour les réfuter qu'il en ſoit plus aſſuré. Si donc ſaint Bernard a reproché aux diſciples de Pierre de Bruis des erreurs & des excès, dont le ſaint Abbé de Cluni ne parle point dans cet écrit ; ce n'eſt point que ſaint Bernard ait été trop crédule, comme le veulent les Proteſtans ; mais c'eſt qu'ayant vu de plus près ces Hérétiques, comme le dit M. de Meaux dans l'Hiſtoire des Variations, il en ſavoit plus que Pierre le Vénérable, qui n'écrivoit que ſur le rapport d'autrui, & ne ſavoit pas tout.

Liv. XI. *n.* 67. *t.* III. *p.* 449.

L'ouvrage de l'abbé de Cluni contre les Pétrobruſiens a précédé celui contre les Sarraſins : l'hiſtorien de Languedoc croit que Pierre le compoſa vers l'an 1135. Il a paru l'an 1546, à Ingolſtad, *in*-4°. par les ſoins de Jean Hoſmeiſterus, qui y joignit trois Sermons de S. Bernard ſur le Cantique des Cantiques, & neuf lettres. L'écrit dont nous parlons, n'eſt pas la moindre production de la plume de Pierre le Vénérable ; quand elle ſeroit la ſeule, elle ſuffiroit pour nous donner une grande idée de ſes

Temps auquel cet ouvrage a été compoſé : il donne une grande idée des lumieres de Pierre le Vénérable & de ſon zele pour la foi catholique.

Vaiſſ. t. II. *p.* 472.

lumieres & de ſon zele pour la foi Catholique, dont un célebre Controverſiſte l'appelle avec raiſon un très-ardent défenſeur : *Catholicæ fidei acerrimum propugnatorem.* Il y défend, en effet, les dogmes de l'Egliſe, ſur les points conteſtés par les diſciples de Pierre de Bruis, avec une netteté, & une force capable de perſuader & de convaincre tout homme ſenſé, & de confondre le plus opiniâtre.

L'uſage a toujours été dans l'Egliſe de donner le Baptême aux enfans.

p. 1124.

1°. Sur l'article du Baptême des enfans, notre habile Controverſiſte demande à ces Hérétiques, ſi tout l'Univers a été dans l'erreur pendant plus de dix ſiecles; & s'il attendoit Pierre de Bruis avec Henri ſon diſciple, comme de nouveaux Apôtres, pour lui deſſiller les yeux ſur l'uſage de baptiſer les enfans, obſervé par les Peres, les Martyrs, & tous les Chefs des Egliſes. Il montre l'abſurdité de l'erreur de ces nouveaux Apôtres, par les conſéquences qu'on en tireroit légitimement. Car ſi le baptême des enfans étoit nul, il s'enſuivroit qu'il n'y auroit, ni Evêque, ni Prêtre, ni Diacre, ni Clerc, ni même de

p. 1125.

Chrétien; l'uſage ayant été général depuis pluſieurs ſiecles, dans toute l'Egliſe, de baptiſer les enfans. Si ce Baptême a été nul, ceux qui l'ont reçu n'ont point été Chrétiens: s'ils n'ont point été Chrétiens, ils n'ont pu être Evêques, ni Prêtres, ni Diacres, ni Clercs; & tous ceux qui ont été élevés à ces dignités, n'ont rien reçu; en un mot, il n'y auroit plus d'Egliſe. Pierre dit, que pour réfuter une héréſie ſi abſurde & ſi impie, il pourroit produire une infinité de textes des Peres; mais comme ces Hérétiques condamnoient ſaint Hilaire, ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin, ſaint Jérôme & les autres ſaints Docteurs, il ſe borne à les combattre par l'Ecriture. Il faut voir, continue-t-il, ſi ceux qui n'écoutent point ces maîtres de l'Univers, ſe rendront enfin à l'autorité de Jeſus-Chriſt, des Apôtres & des Prophetes.

Différentes erreurs attribuées aux Pétrobruſiens: on ne peut croire à l'Evangile &

Ces Hérétiques paſſoient même pour ne pas croire tout-à-fait à Jeſus-Chriſt, aux Apôtres & aux Prophetes; mais comme il ne faut pas ajouter foi aiſément aux bruits qui ſouvent ſont trompeurs, puiſque même il y en avoit qui les accu-

ſoient

ſoient de rejetter tout le canon des Ecritures, & d'autres qui aſſuroient qu'ils en recevoient une partie, Pierre veut bien ſuſpendre ſon jugement, & ne les pas blâmer de ce qui n'eſt pas certain : il s'attache à prouver par des autorités inconteſtables qu'ils doivent admettre tout le canon des Ecritures reçu dans l'Egliſe. Car, dit-il, ſi vous recevez l'Evangile, comme on l'aſſure, vous êtes forcés de recevoir tout le reſte; puiſque vous ne pouvez en même-temps croire à l'Evangile, & douter de ce que l'Evangile reconnoît. Il montre enſuite, en commençant par l'Evangile que ces Hérétiques recevoient, qu'ils ne pouvoient ſe diſpenſer de recevoir tous les autres livres, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, dans leſquels Dieu a parlé aux hommes, ſoit par lui-même, ſoit par ſes Miniſtres.

douter de ce que l'Evangile reconnoît.

p. 1126.

Entrant en diſcuſſion, il prouve clairement qu'en recevant l'Evangile, il faut néceſſairement recevoir les Actes des Apôtres, où l'on voit l'accompliſſement des promeſſes que Jeſus-Chriſt avoit faites à ſes Diſciples, & de ce qu'il leur avoit prédit. S'ils reçoivent les Actes des Apôtres, comme ils y ſont forcés, ils ſont également obligés de recevoir les autres livres du nouveau Teſtament; ſavoir, les Epîtres de ſaint Paul, qui confirment tout ce que ſaint Luc a dit de lui dans les Actes des Apôtres, touchant ſa converſion, ſes voyages, ſes prédications, ſes perſécutions. A cette occaſion Pierre fait un bel éloge des Epîtres de l'Apôtre; après quoi il paſſe aux Epîtres canoniques, qu'on doit regarder comme apoſtoliques, ſur l'autorité de l'Egliſe qui nous les préſente comme telles; autorité, à laquelle nous ſommes obligés de croire comme aux Apôtres mêmes. Comment ne croiroit-on pas, dit il, au témoignage de l'Egliſe, avec laquelle Jeſus-Chriſt a promis qu'il ſeroit juſqu'à la fin des ſiecles ? Notre ſaint & ſavant Abbé établit ſolidement ici l'autorité infaillible de l'Egliſe, la néceſſité indiſpenſable de lui obéir, la certitude des traditions dont elle eſt dépoſitaire, que les Apôtres ont reçues de Jeſus-Chriſt, qui de ſiecles en ſiecles ſe ſont conſervées & ſe conſerveront tant qu'elle ſubſiſtera. Tous doivent recevoir la doctrine & la tradi-

Quiconque admet l'Evangile, eſt obligé de recevoir les autres livres du nouveau Teſtament : on ne peut ſe refuſer au témoignage de l'Egliſe.

p. 1127.

p. 1131.

p. 1132.

p. 1133.

tion de l'Eglise; or c'est l'Eglise qui atteste que ces lettres sont apostoliques, qu'elle les a reçues par le canal des Peres qui ont précédé, & des hommes apostoliques :
p. 1134. c'est de ses mains que nous recevons l'Evangile même & tous les autres Livres saints ; c'est-à-dire, les lettres de saint Paul, celles de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jude, & enfin l'Apocalypse.

L'autorité des livres de l'ancien Testament fondée sur celle de l'Evangile.

p. 1135.

Venant ensuite aux livres de l'ancien Testament, Pierre en établit l'autorité sur celle de l'Evangile, qui, dit-il, *rend témoignage à tout l'ancien Testament :* Evangelium *toti veteri instrumento testimonium dat.* Il passe en revue tous les livres, & montre par des textes clairs & précis, qu'il n'y en a pas un seul, pas même celui de Ruth, le plus petit de tous, qui ne soit cité dans l'Evangile ; sur quoi il parle ainsi aux Hérétiques: « Vous nous dites que vous ne croyez » qu'à l'Evangile ; & c'est moi - même qui vous prie de » croire à l'Evangile ; si vous y croyez, vous recevrez » tous les livres de l'ancien Testament ».

Validité du Baptême des enfans : vertu de la Circoncision dans l'ancienne Loi.

p. 1143.

Après ces solides discussions, Pierre vient enfin à son principal objet, & réfute les cinq articles des disciples de Pierre de Bruis. Ces Hérétiques nioient la validité du Baptême des enfans, prétendant que la foi des parens qui les présentoient au Baptême, ne pouvoit leur être utile. Notre Abbé rapporte différens exemples de l'Evangile, où l'on voit des parens demander à Jesus-Christ & obtenir par leur foi la guérison de leurs enfans malades ; d'où il conclut que si la foi des parens à pu obtenir la santé du corps, elle peut également leur obtenir celle de l'ame par le
p. 1145. Baptême conféré au nom de Jesus-Christ. « La Chananéen- » ne croit, & sa fille est délivrée du démon. L'Eglise croit, » & l'ame est délivrée du péché » : *Credit Ecclesia, & a peccatis mundatur anima.* Ceux qui présentent les enfans au Baptême, croyent ; & lorsqu'on administre le Sacrement, les ames sont purifiées du péché par la vertu invisi-
p. 1148. ble du Saint-Esprit, &c. Ce seroit une impiété de refuser aux enfans des Chrétiens, sous la loi de grace, ce qui a
p. 1149. été accordé à ceux des Juifs, aux enfans de colere, qui en recevant la Circoncision étoient purifiés du péché originel par la foi de leurs parens. Le Juif croit, & son fils

eſt purifié : le Chrétien croit, & ſon fils ne le ſeroit pas ?

2°. Les Pétrobruſiens, non contens de renverſer la foi de l'Egliſe, vouloient encore détruire ſes temples & ſes autels. Pour combattre cette erreur, Pierre leur oppoſe non-ſeulement la pratique de tous les ſiecles, remontant juſqu'à Noë qui dreſſa des autels & offrit des ſacrifices à Dieu, & l'ordre de Dieu même, qui a commandé qu'on lui bâtît un temple ; mais encore une raiſon déciſive, c'eſt qu'il n'eſt aucune Religion ſacrée ou profane, qui ne veuille avoir un lieu deſtiné aux exercices qui lui ſont propres : *Vult enim omnis religio locum, ubi ſacra ſua venerari, & ubi familiarius inſtitutis ſuis valeat deſervire.*

Toute Religion a toujours eu un lieu deſtiné aux exercices qui lui étoient propres.

p. 1153. p. 1155. p. 1156.

3°. Sur le troiſieme article concernant le culte de la Croix, Pierre reproche d'abord un attentat ſacrilege à ces Hérétiques, qui ayant fait un grand bûcher de croix entaſſées, y avoient mis le feu, s'en étoient ſervi pour faire cuire de la viande le Vendredi-Saint, en avoient mangé & avoient invité le peuple à faire la même choſe. Après avoir relevé cet horrible attentat, comme il le mérite, notre ſaint Abbé réfute les frivoles objections des Pétrobruſiens contre le culte de la Croix. Ces Hérétiques prétendoient que loin d'honorer, il faut brûler un bois qui a mis à la torture les membres de Jeſus-Chriſt. Si cela étoit, il faudroit auſſi avoir en horreur le lieu où Jeſus-Chriſt a été crucifié, ſon ſépulcre, ſa paſſion même, ſa mort, & généralement toutes les humiliations qu'il a ſouffertes pour nous. Ce n'eſt point la croix qui eſt coupable de la mort de Jeſus-Chriſt ; elle ne peut l'être, n'ayant point de raiſon ; pourquoi donc la vouloir détruire ? S'eſt-on jamais aviſé, pour punir les homicides & autres crimes, de brûler & de briſer les épées & les inſtrumens qui ont ſervi à les commettre ? Ne ſont-ce pas ceux qui commettent les crimes, que l'on punit, & non les inſtrumens qu'ils employent ?

Attentat ſacrilege commis contre la croix par les Pétrobruſiens : nulle raiſon de l'avoir en horreur.

p. 1160. p. 1161. p. 1162.

Non-ſeulement le bois de la croix n'eſt pas mépriſable, il eſt glorieux, il eſt digne du culte que nous lui rendons, il doit être reſpecté des Catholiques, & même des Hérétiques. Ce fut par le ſang de l'Agneau, mis en forme de croix ſur les portes des Hébreux, qu'ils furent garantis

Elle eſt digne du culte que nous lui rendons : en quoi il conſiſte.

p. 1165.

Exod. XII. de l'Ange exterminateur : ce fut, comme nous l'apprend le prophete Ezéchiel, par le signe de la croix imprimé sur le front des hommes qui gémissoient de toutes les abominations de Jérusalem, qu'ils furent délivrés de la mort. *A Dieu ne plaise*, dit saint Paul, *que je me glorifie en autre chose que dans la croix de Jesus-Christ.* Celui qui tient ce langage, & qui met toute sa gloire dans la croix, n'auroit pas pensé sans doute qu'il faut la brûler au lieu de l'honorer. La croix paroîtra, lorsque Jesus-Christ viendra juger tous les hommes ; car elle est ce signe du Fils de l'homme, dont il est dit : *Le signe du Fils de l'homme paroîtra.* Après avoir prouvé solidement, par l'autorité & le raisonnement, que la croix doit être honorée & glorifiée, Pierre explique le culte qui lui est dû : il le fait consister, non à adorer la croix en elle-même, mais en ce que celui qui adore, reconnoît celui qui y a été attaché pour son Dieu, son Créateur ; & le reconnoissant pour tel, il lui rend grace, le glorifie, met toute son espérance en lui, n'attend que de lui seul & non d'aucune créature, quelque sainte qu'elle soit, tout ce qui lui est nécessaire.

Gal. VI. 14. — p. 1168. — p. 1170. Math. — p. 1172.

En se prosternant devant la croix, on adore Jesus-Christ mort sur la croix.

p. 1173.

Lorsqu'on dit la mort du Seigneur, la résurrection du Seigneur, l'ascension du Seigneur, on entend le Seigneur mourant, ressuscitant, montant au ciel : ainsi lorsque nous nous prosternons devant la croix, nous adorons comme notre Dieu & notre Seigneur, qui seul doit être adoré, celui qui a souffert autrefois la mort sur la croix pour nous rendre la vie. Ce culte particulier qu'on rend à la croix, apprend aux hommes que l'unique source de leur salut est dans la mort que Jesus-Christ a soufferte sur la croix.

L'erreur des Pétrobrusiens plus grande que celle des Bérengariens : l'Eglise n'est point sans sacrifice, elle offre le corps & le sang de J. C.

p. 1174.

4°. Les Pétrobrusiens, non contens de proscrire le Baptême, de brûler la croix, de détruire les temples & les autels, vouloient encore enlever Jesus-Christ même à son Eglise, en niant que son corps & son sang soient formés par la parole divine ou par le ministere des Prêtres, & en rejettant comme inutile tout ce que le ministre fait dans le Sacrement de l'autel. Pierre s'éleve avec force contre cette hérésie nouvelle, qui l'emporte encore sur celle des Bérengariens,

lesquels en niant la réalité du corps & du sang de Jesus-Christ, convenoient au moins qu'il étoit en figure dans l'Eucharistie. Il me seroit aisé, dit-il, de réfuter cette erreur, sans avoir recours aux Ambroise, aux Augustin, aux Grégoire, & aux autres anciens docteurs de l'Eglise; en employant seulement les témoignages d'écrivains, non d'une plus grande autorité, mais plus modernes, tels que Lanfranc, Guitmond, Alger, qui ont composé des écrits sur la vérité du corps & du sang de Jesus-Christ cachés sous le voile du Sacrement, capables de convaincre & de tirer de l'erreur ceux qui les lisent. Mais comme les Pétrobrusiens ajoutoient erreur à erreur, hérésie à hérésie, méchanceté à méchanceté, l'abbé de Cluni croit qu'il faut les combattre par de nouveaux écrits, de même qu'on emploie de nouveaux remedes pour guérir une nouvelle maladie. « Ennemis de Dieu, leur dit-il, l'Eglise de Dieu vous répond » qu'elle n'est pas sans sacrifice, & que son sacrifice n'est » autre que le corps & le sang de son Rédempteur qu'elle » offre. . . . . Elle offre celui qui, selon l'Apôtre, s'est » offert lui-même comme une victime sans tache, afin de » purifier notre conscience des œuvres mortes, pour nous » faire rendre un vrai culte au Dieu vivant. Elle offre » l'Agneau sans tache, qui ôte les péchés du monde, qu'on » immole sans qu'il meure, qu'on partage sans qu'il diminue, qu'on mange sans qu'il se consume. Elle offre » pour elle-même celui qui s'est offert pour elle; & ce qu'il » n'a fait qu'une fois en mourant, elle le fait toujours en » l'offrant continuellement. . . . Mais pourquoi les sacrifices des Chrétiens vous déplaisent-ils, puisque le sacrifice est la marque par laquelle Dieu a toujours discerné » les siens des étrangers? . . . Parcourez les siecles depuis » Adam jusqu'à Jesus-Christ, & vous trouverez que ceux » qui ont rendu à Dieu le culte qui lui est dû, lui ont » toujours offert des sacrifices ».

p. 1175. *p. 1176.* *Heb. IX. 14.* *Jean. I.* *p. 1177.*

Dans tous les temps Dieu a ordonné des sacrifices: la nouvelle alliance doit nécessairement en avoir un: c'est ce-

Remontant jusqu'à Abel, Pierre le Vénérable fait voir qu'on n'a jamais cessé d'offrir des sacrifices, que Dieu les a ordonnés, qu'il a témoigné qu'ils lui étoient agréables; que les sacrifices sont, de la part de la créature, le témoignage de sa servitude & de sa dépendance du Créateur,

lui que J. C. a offert sur la croix.

quant au corps & quant à l'ame ; que le sacrifice ne doit s'offrir qu'à Dieu seul ; qu'il ne peut être offert à aucune créature, quelque parfaite qu'elle soit ; que, puisque les Saints, dans tous les siecles, ont offert à Dieu des sacrifices pour lui rendre le culte qui lui est dû, ce seroit une chose bien étonnante que les Chrétiens n'eussent point de victime à lui offrir ; que si le nouveau dogme des Pétrobrusiens avoit lieu, on verroit dans le temps de grace ce qui n'a pas été dans le temps de colere ; que si les Chrétiens n'avoient point de sacrifice à offrir à Dieu, le culte souverain qu'on lui a toujours rendu, & par lequel on reconnoît sa Divinité, auroit cessé dans le monde ; parce que les Chrétiens étant les seuls qui offrent aujourd'hui un sacrifice à Dieu, si on enleve ce sacrifice, il n'y en a plus ; que les Chrétiens ont été substitués aux Juifs ; qu'ayant plus reçu, ils sont plus redevables, & plus obligés de rendre à Dieu le culte souverain qui lui est dû, & de lui sacrifier ; que le sacrifice des Chrétiens est simple & unique ; que la victime qu'ils offrent, est Jesus-Christ ; que ce sacrifice étoit réservé pour le temps de grace ; que Dieu a envoyé son Fils, qui, par sa mort passagere, a racheté les hommes de la mort éternelle, & a satisfait pleinement à la Justice divine ; que c'est-là notre sacrifice, le sacrifice de la nouvelle alliance ; que ce sacrifice offert une fois sur la croix par le Fils de Dieu & de l'homme, est le même qui s'offre sur l'autel, comme il l'a ordonné : *Non aliud tunc oblatum est, aliud nunc offertur.*

p. 1178.
p. 1179.
p. 1180.
p. 1181.
p. 1183.

Jesus-Christ a réellement donné son corps & son sang à ses Disciples : il a voulu & il a pu changer le pain en sa chair & le vin en son sang.

Ici notre Auteur, voulant prouver le dogme de la transubstantiation, change de ton & s'adresse à Jesus-Christ, en lui disant : « Parlez Seigneur Jesus, notre Dieu, notre » Sauveur, notre Prêtre, notre Victime ; répondez vous-» même aux ennemis de votre alliance, qui veulent » renverser ce que vous avez ordonné, arracher ce que » vous avez planté, détruire ce que vous avez établi ». En continuant sur le même ton, Pierre fait voir par les paroles de Jesus-Christ que c'est réellement son corps & son sang qu'il a donnés à ses disciples, le même corps qui alloit être attaché à la croix, le même sang qui devoit être répandu. Il combat ensuite ceux qui prétendoient que

p. 1184.

ce changement eſt impoſſible ; & ce que diſoit autrefois Bérenger, que le corps de Jeſus-Chriſt, quand il auroit été auſſi gros qu'une tour qu'il montroit, n'auroit pu ſuffire depuis tant de ſiecles pour tous les fideles auxquels on l'adminiſtroit. Que répondre, dit-il, à ceux qui croient que Dieu ne peut que ce qu'ils peuvent, qu'il ne ſait que ce qu'ils ſavent, qu'il ne fait que ce qu'ils font ? Que répondre à ceux qui mettent ainſi des bornes à la ſageſſe éternelle & à la toute-puiſſance de Dieu ? Mais tous les hommes, d'une extrêmité du monde à l'autre, depuis le lever du ſoleil juſqu'au couchant, ne publient-ils pas à haute voix, que *le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel & dans la terre, dans la mer & dans tous les abymes ?* . . Pour vous qui ne croyez pas, ou qui doutez que dans le Sacrement de l'autel le pain ſoit changé au corps, & le vin au ſang de Jeſus-Chriſt, vous n'êtes dans ce ſentiment que parce que vous doutez de ſa volonté à cet égard, ou de ſa puiſſance, ou peut-être de l'une & de l'autre. Votre doute ne peut avoir d'autre fondement : ou il l'a voulu, & il ne l'a pu ; ou il l'a pu, & il ne l'a pas voulu ; ou il ne l'a, ni voulu, ni pu. Or, ſi vous croyez à l'Evangile, vous ne pouvez douter qu'il ne l'ait voulu, puiſqu'il a ordonné à ſes diſciples de faire la même choſe qu'il avoit faite : & ſi vous croyez au Prophete, vous ne pouvez douter qu'il ne l'ait pu, puiſqu'il a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel & ſur la terre. Il a donc voulu & il a pu changer le pain en ſa chair, & le vin en ſon ſang : l'ayant pu & l'ayant voulu, il l'a fait, puiſqu'il eſt Dieu, & par conſéquent Tout-puiſſant.

p. 1185. — Pſ. CXXXIV. — p. 1186.

Après ces ſolides raiſonnemens, Pierre rapporte quantité d'exemples de changemens d'une ſubſtance en une autre, opérés ſoit par miracles, comme le changement de la verge de Moyſe en ſerpent, des eaux du Nil en ſang ; ſoit par la nature même, qui chaque jour change dans le corps de l'homme, par la digeſtion des alimens, le pain en chair & le vin en ſang. Comment peut-on donc douter que Dieu puiſſe opérer par ſa puiſſance un changement, qui ſe fait dans la nature même par la digeſtion ? La nature ſeroit-elle plus puiſſante que l'Auteur même de la nature ? Quant à

Exemples de changemens d'une ſubſtance en une autre : Dieu peut opérer ce qui ſe fait dans la nature : c'eſt par miſéricorde que les ſens voient dans le Sacrement de l'Autel du pain & du vin qui n'y ſont plus.

p. 1187. ce que l'on pouvoit objecter par rapport à la figure du pain
p. 1188. & du vin qui reste dans le Sacrement, Pierre, après avoir
p. 1189. cité encore plusieurs exemples, conclut qu'on ne doit pas
p. 1191. être surpris qu'un Dieu tout-puissant & plein de miséricorde,
p. 1192. ayant pitié de l'homme, ait disposé les choses de telle sorte dans le Sacrement de l'autel, que les sens y voient du pain & du vin qui n'y sont pas, & que les yeux n'y voient pas la chair & le sang de Jesus-Christ qui y sont véritablement : *Quid mirum si omnipotentis misericordia Dei, misereri miseri hominis & hoc modo disponens, in altaris Sacramento panis & vini speciem humanis sensibus reservat : ut appareat in ipso Sacramento panis & vinum quod non est, & lateat oculos carnis caro & sanguis quod est?*

Le corps que J. C. a donné à ses Disciples est reçu dans l'Eucharistie : ce Sacrement a été institué pour tous les siecles.

Pierre ayant solidement établi le dogme de la transsubstantiation, prouve contre les Pétrobrusiens que le corps & le sang de Jesus-Christ, que le Sauveur distribua lui-même à ses Disciples dans la derniere Cêne, sont reçus dans l'Eucharistie ; que ce Sacrement a été institué par Jesus-Christ, non-seulement pour ses disciples qui étoient présens, mais pour tous les fideles de tous les siecles jusqu'à la consommation du monde. Il est étonné qu'on ait pu attaquer une vérité si clairement exprimée dans les paroles de Jesus-Christ, qui, après avoir donné son sang & son corps à ses Apôtres, leur prescrivit de faire la même chose : il s'appuie sur les textes de saint Paul dans sa premiere lettre aux Corinthiens, où il rapporte l'institution de
I. Cor. XI. 26. l'Eucharistie, & il insiste sur ces paroles : *Toutes les fois que vous mangerez ce pain & que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne ;* paroles qui font voir clairement, que le Sacrement de l'Eucharistie a été institué pour tous les siecles jusqu'à
p. 1195. l'arrivée de Jesus-Christ. Que l'hérésie se taise donc, & qu'elle cesse de dire que le corps de Jesus-Christ n'a été donné qu'une fois dans la Cêne du Seigneur, puisqu'il a été donné pour être reçu des fideles jusqu'à la consommation des siecles.

Raisons pour lesquelles on réitere si souvent dans l'Eglise le sacrifi-

Quant à ce qu'opposent les incrédules, & ce que demandent les fideles : pourquoi réitere-t-on si souvent ce sacrifice, puisque celui que Jesus-Christ a offert sur la croix

croix a été suffisant pour effacer tous les péchés du monde, & que d'ailleurs c'est le même sacrifice & le même Jesus-Christ qui est offert? Pierre répond, que Jesus-Christ, qui est la sagesse de Dieu, ayant ordonné qu'on le réitérât, il ne l'a pas fait sans raison : il a déclaré lui-même que celle pour laquelle il a institué ce Sacrement, étoit de conserver la mémoire de sa Passion : *Hæc est ergo causa Sacramenti, commemoratio Christi.* Il a voulu qu'on réitérât souvent ce sacrifice, afin d'exciter les hommes, par le souvenir de ses souffrances, à aimer celui qui a tant souffert pour eux ; ce souvenir étant nécessaire pour entretenir & faire croître leur amour. Ce sacrifice se réitere, afin que l'ame, plus vivement touchée en recevant le corps du Seigneur, qu'elle ne le seroit en entendant sa parole, conçoive un plus grand amour pour celui qu'elle reçoit ; & que voyant habiter corporellement en elle le Verbe, qui s'est fait chair pour habiter en nous, elle ne puisse plus oublier celui en qui elle croit, qu'elle aime, qu'elle touche de ses mains, qu'elle reçoit dans sa bouche. La réitération de ce sacrifice dans l'Eglise, loin d'être superflue, est nécessaire, parce qu'elle augmente la foi, fortifie l'espérance, confirme dans la charité. Enfin, Jesus-Christ nous a donné son corps & son sang, sous la figure du pain & du vin, qui sont la nourriture la plus ordinaire de l'homme dans cette vie, pour servir de nourriture spirituelle à l'ame. On l'appelle nourriture spirituelle, quoiqu'elle soit corporelle, parce que son effet, qui est le salut de l'homme, est quelque chose de spirituel.

ce de Jesus-Christ: comment l'Eucharistie est la nourriture spirituelle de l'ame.

p. 1195.

p. 1196.

p. 1197.

p. 1200.

p. 1201.

La cinquieme erreur que Pierre réfute dans son Traité contre les Pétrobrusiens, regarde les prieres & les suffrages des vivans pour les morts, que ces hérétiques rejettoient comme inutiles : ce qui fait dire à notre saint Abbé, qu'ils n'épargnoient ni les vivans ni les morts, faisant périr les premiers en leur inspirant leurs erreurs, & en empêchant qu'on ne soulageât les autres qui étoient encore redevables à la Justice divine. C'est ce que font les Pétrobrusiens, dit-il, en prétendant, contre l'usage de l'Eglise, que les sacrifices, les prieres, les aumônes & les autres bonnes œuvres des vivans pour les morts ne leur servent de rien. Le

Utilité de la priere & des bonnes œuvres pour les morts.

p. 1202.

prétexte de ces hérétiques étoit, que l'autre vie n'est plus un lieu de mérite, mais de récompense. Pierre combat
Math. XII. 32. d'abord cette erreur par ces paroles de Jesus-Christ : *Quiconque . . . parlera contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis, ni en ce siecle, ni en l'autre.* Paroles qui font voir que le pardon des péchés est toujours accordé dans cette
p. 1204. vie à ceux qui en sont dignes ; mais que la remission des peines que méritent les péchés, est quelquefois renvoyée à l'autre vie, dans laquelle ces peines sont diminuées ou abrégées par le sacrifice de l'Eglise, par les prieres & les aumônes. Notre Abbé prouve ensuite par quantité de textes de l'Ecriture, par la tradition & par la discipline de l'Eglise, que non-seulement les bonnes œuvres des vivans sont utiles aux morts, mais même celles des morts aux vivans, celles des vivans aux vivans, celles des morts
p. 1218. aux morts : il cite des passages bien choisis des Peres Latins,
p. 1219. en particulier de saint Ambroise & de saint Augustin : il appelle ce dernier le maître singulier de l'Eglise après l'Apôtre saint Paul : *Gloriosus, ac post Paulum Apostolum*
p. 1216. *singularis magister Ecclesiæ Augustinus.* Avant que de citer leurs témoignages & leurs exemples, Pierre déclare qu'il le fait pour exciter les Catholiques qui ont du respect pour les saints Peres & les Docteurs de l'Eglise, à lire avec plus de soin leurs écrits, dans lesquels ils ont combattu cette hérésie tant de siecles avant sa naissance.

C'est l'opiniâtre résistance à la doctrine de l'Eglise qui rend hérétique.

Ces Catholiques étoient des personnes en petit nombre, qui, sans combattre ouvertement le dogme que Pierre défend contre les Pétrobrusiens, en parloient comme s'ils en eussent douté ; qui d'ailleurs se rendoient suspects par leur conduite, ayant peu de zele pour soulager les morts en offrant des sacrifices, & en faisant des aumônes. Pierre ne veut point les appeller hérétiques, parce qu'ils ne résistoient pas ouvertement & opiniâtrément à l'Eglise :
p. 1217. car il n'y a, dit-il, que la résistance opiniâtre à la doctrine de l'Eglise qui rende hérétique : *Sola enim pertinacia, Ecclesiæ doctrinæ resistens, hæreticum facit* ; mais il n'ose les appeller avec confiance de bons Catholiques. Il convient qu'il y a une infinité d'usages différens dans les différentes Eglises, & qu'un usage différent, qui n'a rien de contraire

à la foi ni à la charité, n'eſt point blâmable ; mais tout ce qui bleſſe la foi & donne atteinte à la charité, mérite condamnation; & eſt même une héréſie, ſi cela devient public: *Ubi vero aut fides læditur, aut caritatis unitas periclitatur, ſi occultè fit, damnabile eſt; ſi publicè, damnabile ſimul & hæreticum eſt.* Il met dans cette ſeconde claſſe, c'eſt-à-dire, au rang des héréſies qui bleſſent la foi de l'Egliſe, le ſentiment de ceux qui croient que les bonnes œuvres des vivans ne peuvent être utiles aux morts.

Qui ſont ceux qui peuvent être aidés après leur mort par les prieres & les bonnes œuvres des vivans.

p. 1226.

Après l'avoir combattu par l'autorité & par la raiſon, il s'éleve contre des Catholiques qui tomboient dans une extrémité oppoſée. Les hérétiques rejettoient les ſacrifices, les aumônes & les bonnes œuvres des vivans pour les morts; quelques Catholiques, au contraire, trop Catholiques, ſi cela ſe peut dire, y avoient trop de confiance, & s'y repoſoient tellement, qu'ils négligeoient de s'appliquer aux bonnes œuvres. Pierre avertit ceux-ci, que ce n'eſt point par les bonnes œuvres des autres, mais par les nôtres propres, c'eſt-à-dire, par celles que la grace nous fait faire en nous prévenant & en nous accompagnant, que nous acquérons la vie éternelle : il faut que nos mérites propres aient été tels pendant notre vie, que les mérites des autres puiſſent nous être utiles après notre mort. Or, ils ne pourront nous être utiles, ſi les bonnes œuvres que nous avons faites de notre vivant ne ſont telles, que la vie éternelle leur ſoit dûe par juſtice & par miſéricorde. Pour être enfans & héritiers de Dieu, pour être cohéritiers de Jeſus-Chriſt, il faut avoir pendant la vie préſente cette foi qui opere par la charité. Quiconque meurt dans cet état, peut être aidé par les prieres & les bonnes œuvres des vivans, qui ſervent à effacer le reſte des ſouillures qu'il avoit contractées avant de mourir, & à ſatisfaire à la juſtice de Dieu; mais ces bonnes œuvres ſont inutiles à ceux qui n'ont pas vécu de maniere, qu'elles puſſent leur être utiles après leur mort. Il ne faut ni ſe défier du ſecours que l'on peut recevoir des vivans après la mort, ni trop s'y appuyer : il faut faire enſorte pendant cette vie, qu'on mérite dans l'autre d'être aidé par les bonnes œuvres des vivans; ou bien, ce qui eſt encore mieux, il faut

p. 1227.

vivre de maniere qu'on n'en ait pas besoin.

L'usage du chant ecclésiastique justifié.

Enfin Pierre justifie en dernier lieu, par l'autorité de l'Ecriture, l'usage du chant ecclésiastique, contre les Pétrobrusiens qui prétendoient que c'étoit se moquer de Dieu de l'invoquer à haute voix & de chanter des Hymnes à sa gloire.

Editions de cet ouvrage.

Not. in Bibl. Clun. p. 159.

Le Traité dont nous venons de rendre compte est un excellent ouvrage de controverse, dans lequel la foi de l'Église est défendue avec autant de force & de solidité que de zele. M. Duchesne croit qu'il n'avoit paru que deux fois, (la premiere à Paris en 1522, avec les lettres, & la seconde fois séparément à Ingolstad en 1546), avant qu'il le publiât dans la bibliotheque de Cluni, en 1614.

Lip. Bibl. Theol. t. II. p. 303 = 338 = 483 = 793 = 817 = 872.

Il faut remarquer que les différens articles de cet ouvrage sont regardés & cités par plusieurs Auteurs, & spécialement par Lipen, comme si c'étoient autant de Traités particuliers. Le célebre Cochlée a même fait un extrait du quatrieme article, dans lequel Pierre combat l'erreur des Pétrobrusiens touchant la présence réelle de Jesus-Christ & le sacrifice de la Messe : on l'a publié, l'an 1549, à Mayence, sous ce titre, *Nucleus de sacrificio Missæ*, à la suite d'un Recueil du même Cochlée, intitulé : *Speculum antiquæ devotionis circa Missam.*

Extrait que l'on a fait du quatrieme article : il a été imprimé en différens temps : éloge donné à Pierre le Vénérable par MM. de Port-Royal.

Lip. t. II. p. 303.

Quelques auteurs, qui parlent de ce *Nucleus*, l'attribuent à Pierre ; mais ils semblent ne s'être pas apperçus que ce n'est autre chose qu'un pur & simple extrait du quatrieme article contre les Pétrobrusiens. Lipen, dans sa bibliotheque théologique, en indique cinq éditions, à Ingolstad en 1546, à Venise *in*-8°. en 1572, à Rome en 1591, à Paris en 1610 & 1627. Cet extrait se trouve dans le X tome de la bibliotheque des Peres, de l'édition de Paris en 1624 ; & dans le XII de la même bibliotheque, de l'édition de 1644, à Paris. Dans l'Office du S. Sacrement, traduit en François par MM. de Port-Royal, on a inséré plusieurs leçons tirées de l'ouvrage *Du sacrifice de la Messe* attribué à Pierre le Vénérable. Ces savans traducteurs lui rendent ce glorieux témoignage, (dans la table des Auteurs qui est à la fin de l'Office) :

p. 568.

« Saint Pierre, abbé de Cluni, si connu par les éloges » que saint Bernard a donnés à sa haute suffisance & à

» sa profonde érudition, écrivit encore doctement & élé-
» gamment de l'Eucharistie, après Alger son religieux ; &
» c'est lui, entre tous les auteurs de ce temps-là, qui a
» parlé le plus hautement du Sacrifice ». Le Traité (ou l'article quatrieme contre les Pétrobrusiens) *de sacrificio Missæ & transubstantiatione*, a été imprimé avec ceux de Lanfranc, de Guitmond, d'Alger, d'Adelmar, & la lettre d'Yves de Chartres à l'abbé Aimeric, à Louvain en 1561, *in-*8°. par les soins de Ulimmer, prieur des Chanoines réguliers de saint Martin de la même ville.





ARTICLE TROISIEME.

Sermons de Pierre le Vénérable.

Editeurs de ces Sermons.

DANS la chronique de Cluni, il eſt dit que Pierre compoſa quatre Sermons utiles & très-élégans, dont le premier eſt ſur la transfiguration de notre Seigneur ; le ſecond, à la louange du ſépulcre de Jeſus-Chriſt ; le troiſieme, en l'honneur de ſaint Marcel, Pape & Martyr ; le quatrieme, ſur la vénération des Reliques. De ces quatre Sermons, M. Ducheſne n'en a publié qu'un dans la bibliotheque de Cluni, c'eſt-à-dire, celui ſur la transfiguration ; d'où il a paſſé dans la bibliotheque des Peres, & dans celle des prédicateurs par le P. Combefis. D. Martenne a donné les trois autres au public : il avoit trouvé le premier parmi les papiers de D. Mabillon, & les deux autres dans un manuſcrit de Cluni, du temps de l'auteur, qui contient les leçons des vigiles de la nuit. D. Martenne en conclut que ces Sermons ſe liſoient à Cluni dans l'Office Divin.

Bibl. Clun. p. 1231.

Sainteté du ſépulcre de Jeſus-Chriſt : concours des peuples qui s'y rendent : miracle qui s'y opére : les Chrétiens doivent être le ſépulcre de Jeſus-Chriſt.

Anecd. Mart. t. V. *p.* 1419.

Le Sermon ſur la transfiguration n'eſt qu'une paraphraſe fort longue du texte de l'Evangile. Dans celui qui eſt à la louange du ſaint Sépulcre, Pierre déclare que les créatures inanimées ne peuvent par elles-mêmes mériter des louanges ; mais que le Sépulcre ayant été conſacré par le corps de Jeſus-Chriſt qui y a repoſé, on l'appelle Saint à plus juſte titre qu'on n'a donné ce nom au temple de Salomon, à l'Arche de l'alliance, à l'autel ſur lequel on offroit des ſacrifices. Il y a de très-beaux traits de morale dans ce Sermon : Pierre exhorte ceux à qui il parle à devenir eux-mêmes le ſépulcre de celui qui eſt mort pour eux. Que Jeſus-Chriſt ſoit caché en vous, dit-il, par une foi ferme & une charité parfaite ; que votre vie ſoit cachée en Dieu avec Jeſus-Chriſt, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre : entrez dans les diſpoſitions de l'Epouſe, qui dit dans les Cantiques : *Mon bien-aimé eſt à moi, & je ſuis à lui.* Dites

p. 1427.

aussi, mon bien aimé est à moi, il s'est fait homme pour moi, il est mort, il est ressuscité, il est monté au ciel; il m'a donné dans sa Passion un exemple à imiter dans le siecle présent; dans sa Résurrection, il est ma vie; dans son Ascension, il m'a tracé le chemin pour que je le suive, il m'a préparé un Royaume où je dois régner avec lui: & moi je serai à mon bien-aimé, en n'espérant qu'en lui seul, en n'aimant que lui, en obéissant à ses commandemens, en employant tout ce que je suis à son service, jusqu'à lui sacrifier ma vie, en mourant pour lui si l'occasion s'en présente. Pierre releve la gloire du Sépulcre par le concours de tous les peuples qui y alloient des extrémités du monde, les uns par terre, les autres par mer: qui s'exposoient à tant de travaux, tant de fatigues, & même à répandre leur sang, pour délivrer du joug des infideles le lieu où le corps de Jesus-Christ a reposé après sa mort. Il y fait mention d'un miracle qui arrivoit tous les ans la veille de Pâques: un feu miraculeux descendoit du ciel, & à la vue de tout le monde allumoit les lampes qui étoient autour du saint Sépulcre. D. Martenne, dans une note, cite plusieurs témoins de ce miracle: le moine Bernard, qui fit, en 870, le pélerinage de Jérusalem, assure dans son Itinéraire avoir vu ce feu miraculeux: il en est fait mention dans l'ancien Pontifical de l'église de Poitiers, écrit il y a plus de huit cens ans; dans le quatrieme livre de Raoul Glaber, *chap. 6;* dans la chronique de Léon d'Ostie, *liv. III*, *chap. 3*, *&c.* Cet événement étoit particulier au Samedi saint, & il se continuoit du temps de Pierre le Vénérable, qui ne craint point de dire, en adressant la parole à ceux qui alloient à Jérusalem, qu'ils pouvoient s'en assurer par leurs propres yeux: *Accedite huc, populi terrarum, cum quibus mihi sermo est, & ad gloriam sepulchri Domini singulare, & à prima sæculi origine inauditum & invisum videte, & obstupescite fieri miraculum in orbe terrarum, &c.*

p. 1431.

p. 1432.

p. 1433.

p. 1433.

Le Sermon sur S. Marcel, pape & martyr, ne contient rien de remarquable. Le quatrieme, sur la vénération des reliques, fut prononcé à Cluni le jour qu'on y reçut de Rome les reliques de saint Marcel; c'est ce que porte le

Honneur dû aux reliques des Saints.

p. 1439.

p. 1445.

manuſcrit de cette Abbaye, ſur lequel D. Martenne l'a publié. Pierre y fait voir que l'on doit honorer les reliques de ceux qui ont vécu dans la juſtice, comme des temples
p. 1447. de Dieu, comme des palais de la Divinité, *Ut templum Dei, ut palatia Divinitatis*, comme des vaſes de réſurrection qui doivent un jour être réunis aux ames bien-
Ib. heureuſes. La raiſon ſur laquelle il appuie le culte des reliques, c'eſt que les ſerviteurs de Dieu, en vivant dans la juſtice, ont employé leurs membres au ſervice de Dieu, & que nous ne doutons point qu'ils ne doivent reſſuſciter pour jouir de la vie éternelle. Non-ſeulement nous hono-
p. 1449. rons les corps des Saints, mais encore leurs vêtemens & les autres choſes qui leur ont appartenu, comme ayant été ſanctifiées par l'uſage qu'ils en ont fait ; c'eſt la pieuſe pratique de l'Egliſe, qui, lorſqu'elle ne peut avoir des reliques des Saints, ſatisfait ſa piété & ſe conſole lorſqu'elle peut avoir quelques parties de leurs vêtemens. Tout cela ſe rapporte à Dieu ; & l'Egliſe qui ſe conforme en toutes choſes à ſon jugement, honore en différentes manieres ſur la terre ceux qu'elle ſçait qu'il comble d'une gloire ineffable dans le ciel. Pierre ſe fonde ſur l'autorité de l'Ecriture qui ne peut tromper, où l'on voit que non-ſeulement les membres des Saints, mais encore les choſes qui ont ſervi à les couvrir, ſont dignes de vénération :
Act. XIX. 12. il cite ce qui eſt dit de ſaint Paul, que les mouchoirs & les linges qui avoient touché ſon corps, étant appliqués aux malades, ils étoient guéris de leurs maladies. Si nous voulons, continue-t-il, recourir à l'ancien Teſtament, nous verrons qu'Eliſée ayant frappé trois fois les eaux du Jourdain avec le manteau d'Elie, les ſépara & s'ouvrit un chemin où il paſſa à pié ſec : Dieu fit ainſi connoître le mérite de ſon ſerviteur, en employant ſon manteau, comme un inſtrument, pour opérer un grand miracle. Les vêtemens des Saints & autres choſes ſemblables, conclut Pierre, ſont donc dignes de vénération, non par elles-mêmes, mais à cauſe des Saints. Par-là le juſte qui vit d'eſpérance ſur la terre, s'élevant aux choſes céleſtes, poſſédant déja en partie par la charité ce qu'il croit & ce qu'il eſpere, fait ce qu'il peut faire pour le préſent.

ſent. Il conſidere dans ſes Saints celui qu'il ne peut encore contempler en lui-même ; & n'ayant pu jouir long-temps de l'avantage de les poſſéder en cette vie, il leur témoigne après leur mort ſa vénération, par celle qu'il a pour les plus petites portions de leurs reliques : *Quoſque nec viventes diu retinere prævaluit, eiſdem mortuis per eorum quaſlibet parvas reliquias vivorum reverentiam impendat.*





ARTICLE QUATRIEME.

Ses Opuscules:

Motifs qui ont engagé Pierre le Vénérable à recueillir les miracles arrivés de son temps.

Bibl. Clun. p. 1247.

I. DEUX livres, touchant les miracles. « Les miracles, dit Pierre, étant un des plus considérables dons du » Saint-Esprit, & des plus utiles; d'autant que c'est par » l'éclat des miracles que les ténebres de l'infidélité ont été » dissipées, que la lumiere de la vérité s'est répandue dans » le monde, & que même encore aujourd'hui ils servent » à augmenter la foi, à faire croître l'espérance, & à confir- » mer dans la vérité ceux qui ont l'avantage d'en voir; je » suis souvent indigné de ce que personne ne s'applique à » écrire les miracles qui arrivent de notre temps, & qu'on » laisse ensevelir dans l'oubli des merveilles, qui pour- » roient être d'une grande utilité si on les publioit ». Voilà ce qui a engagé notre saint Abbé, comme il le déclare, à écrire sur cette matiere, & à recueillir tous les miracles arrivés de son temps: son ouvrage est partagé en deux livres, dont le premier en contient vingt-huit, & le second, trente. Il commence par les miracles qui regardent l'Eucharistie, comme étant les plus importans, & cite pour garant des deux premiers, l'évêque de Clermont, de qui il les avoit appris. La plupart des autres miracles sont attestés par des témoins auxquels Pierre avoit parlé, & sur le témoignage desquels il comptoit autant que sur ses propres yeux: il avoit lui-même vu quelques-unes des merveilles qu'il raconte. « Les deux livres des miracles, dit » l'auteur de l'Histoire de l'Eglise Gallicane, ont des faits » si singuliers, qu'ils ne trouvent pas par-tout une sou- » mission de croyance égale à la sienne; mais il en apporte » des motifs, qui ont leur poids & doivent contenter ».

Liv. XXVI. *t.* IX. *p.* 313.

Il se plaint de la négligence que l'on a eue à écrire

Dans un prologue, qui est à la tête du second livre des miracles, notre pieux Abbé se plaint encore amérement

du peu de ſoin que l'on a eu de recueillir & de faire paſſer à la poſtérité ceux qui étoient arrivés depuis quatre ou cinq cens ans. L'Ecriture veut qu'on loue Dieu de ſes œuvres : & comment l'en louera-t-on, ſi on les ignore ? Comment ceux qui ne les ont point vues, les ſauront-ils, ſi on ne les écrit ? Tout ce qui arrive dans le monde, n'arrive que par la volonté ou la permiſſion de Dieu : tout doit ſervir à le glorifier & à édifier. Mais ſi les événemens demeurent cachés, comment pourra t-on en glorifier Dieu ? Comment l'Egliſe s'en édifiera-t-elle ? Les miracles rapportés dans ce ſecond livre ſont mêlés, comme ceux du précédent, de diverſes apparitions de morts aux vivans ; mais l'objet en eſt différent. Pierre y a inſéré une vie aſſez étendue de Matthieu, prieur de ſaint Martin-des-Champs, enſuite de Cluni, enfin cardinal-évêque d'Albane, dans laquelle on trouve des détails conſidérables ſur le ſchiſme de Pons, abbé de Cluni, & ſur celui de Pierre de Léon.

ceux des ſiecles précédens. *p.* 1298.

p. 1302 = 1322.

p. 1310.

p. 1314.

Dans le vingt-cinquieme chapitre, il parle d'une viſion qu'il avoit eue étant à Rome, au commencement du Pontificat du pape Eugene. Dans le vingt-huitieme, il fait un bel éloge des Chartreux, & décrit leur maniere de vivre. Dans le trentieme, il rapporte un miracle qui s'opéroit à Rome depuis plus de deux cens ans, à la fête de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, dans l'Egliſe de ſainte Marie-Majeure, où le Pape avoit coutume de célebrer la Meſſe, aſſiſté des Evêques & des Cardinaux. Les Romains venoient en foule dans cette Egliſe entendre les premieres Vêpres de la fête, & y allumoient des cierges qu'ils avoient peſés auparavant ; & quoique ces cierges demeuraſſent allumés depuis le ſoir juſqu'après la Meſſe du lendemain, ils ne diminuoient point de poids.

Viſion de Pierre le Vénérable : éloge des Chartreux : miracle qui s'opére à Rome.

p. 1325.

p. 1328.

p. 1333.

Le livre des miracles a été imprimé à Douai, chez Balthazar Beller, *in*-12. en 1595, & en 1596 ; l'imprimeur l'adreſſa à Jean Sarraſin, abbé de ſaint Vaſt d'Arras : à Cologne en 1611, *in*-12. Lipen en marque une édition de Cologne, *in*-4°. en 1610. Fabricius en indique encore une autre édition faite dans la même ville, en 1624, *in*-8°.

Différentes éditions de cet ouvrage.

Lip. Bibl. Theol. t. II. *p.* 294.

Fabr. Bibl. part. I. *p.* 93.

à la ſuite de l'échelle du Paradis de ſaint Jean Climaque & du Pré ſpirituel. Ajoutons à ces éditions celle de Paris dans la bibliotheque de Cluni, & celle de Lyon dans la bibliotheque des Peres.

Poëſies de Pierre le Vénérable. p. 1338.

II. La premiere piece en vers, qui en contient environ quatre cens eſt élégiaque, une apologie de Pierre de Poitiers, contre ceux qui décrioient ſes vers, & qui trouvoient mauvais qu'il eût loué des perſonnes vivantes, comme Pierre le Vénérable. Notre Abbé juſtifie ſon panégyriſte par l'exemple de ſaint Jérôme qui a loué les Paule & les Euſtoquie de leur vivant; de ſaint Auguſtin, qui a comblé d'éloges ſaint Paulin & Théraſie ſon épouſe. Il s'autoriſe encore des louanges qui ont été données par ſaint Cyprien à ſaint Corneille; par ſaint Ambroiſe à deux Empereurs; par Sidoine à pluſieurs Saints qui vivoient de ſon temps; par ſaint Pierre à l'apôtre ſaint Paul; par ſaint Paul aux Romains & autres Peuples, auxquels ſes lettres ſont adreſſées. L'abbé de Cluni conclut de là, que ſi Pierre eſt coupable, tous ces Saints l'ont été avant lui.

p. 1344. 2°. Une proſe rimée, à la louange de notre Sauveur.

p. 1348. 3°. Sur la Réſurrection du Seigneur.

Ib. 4°. A la louange de la Mere de notre Seigneur.

p. 1349. 5°. Autre proſe ſur le même ſujet.

Ib. 6°. A la louange de ſainte Marie Magdelaine.

p. 1350. 7°. Une Hymne en l'honneur de ſaint Benoît: *Inter æternas, &c:* elle eſt plus longue de quatre ſtrophes, que celle qui ſe dit à l'Office de laudes le jour de la fête de ce Saint.

Ib. 8°. Autre Hymne pour la fête de la Tranſlation de ce Saint, & pour celle de l'Illation.

p. 1351. 9°. Un Rythme en l'honneur de ſaint Hugues, abbé de Cluni.

p. 1352. 10°. L'épitaphe du comte Euſtache, dont le corps repoſoit à Cluni: Pierre loue ſes grands exploits dans l'expédition de la Croiſade. Cette épitaphe eſt ſuivie de trois

autres ; ſavoir, de Bernard, prieur, de Rainaud, archevêque de Lyon, & de Pierre Abélard.

III. Statuts de la Congrégation de Cluni, précédés d'une préface apologétique, dans laquelle Pierre juſtifie en général les changemens qu'il a faits aux anciens ſtatuts, ſoit en ajoutant, ſoit en retranchant. Autre choſe eſt, dit-il, ce que Dieu a établi par la Loi éternelle qui eſt immuable ; autre choſe ce qui a été preſcrit pour un temps par les hommes. Les commandemens de Dieu ne ſont ſuſceptibles d'aucún changement ; mais il n'en eſt pas ainſi de ceux des hommes, qui peuvent être changés à raiſon des circonſtances du temps, des lieux & des perſonnes ; ce qui eſt utile dans un temps, pouvant être nuiſible dans un autre. Le précepte de la foi, de l'eſpérance, de la charité, de l'humilité, &c, eſt immuable, & jamais on ne peut en être diſpenſé ; mais on peut diſpenſer, & retrancher, pour de bonnes raiſons, de ce qui regarde les jeûnes, les veilles, le travail des mains, & autres pratiques. Les prédéceſſeurs de Pierre de Cluni, saint Odon, ſaint Hugues avoient changé pluſieurs choſes dans les pratiques de l'Ordre : Pierre, marchant ſur leurs traces, crut pouvoir faire la même choſe ; d'ailleurs, il ne fit ces changemens que de l'avis des Freres les plus ſages & les plus éclairés, & du conſentement du Chapitre général qui les approuva. Il y avoit vingt-quatre ans qu'il étoit abbé de Cluni, lorſqu'il dreſſa (en 1646) ce Recueil de ſtatuts, qui en contient ſoixante-ſeize. Il a ſoin de rendre ſur chacun la raiſon du changement qu'il a fait, afin d'éviter le ſcandale que pourroient prendre ceux qui ignoreroient les motifs qu'il avoit eus.

Quels ſont les préceptes nullement ſuſceptibles de changement : qui ſont ceux qui en admettent.

p. 1353.

Les neuf premiers ſtatuts regardent l'Office divin & la célébration des Fêtes. Par le dixieme, il eſt défendu de manger de la graiſſe le vendredi, à moins que la fête de Noël ne tombe en ce jour ; étant indécent que des Moines faſſent cuire leurs légumes avec de la graiſſe, tandis que les Laïcs mêmes s'en abſtiennent. Défenſe (par le onzieme) de boire du vin mêlé de miel & d'épices, c'eſt-à-dire, de l'hypocras, excepté le Jeudi-ſaint, ſelon l'ancien

Réglemens & défenſes.

p. 1355.

p. 1357.

Ib.

p. 1358. usage. Défense (par le douzieme) de manger de la viande; excepté pour cause de maladie & d'infirmités : Pierre déclare qu'il ne peut y avoir aucune cause raisonnable de changer l'article de la Regle, qui concerne l'abstinence de la viande.

Réforme de plusieurs abus. Ib.

Par le quatorzieme statut, il est ordonné que les Freres jeûneront depuis le 13 de Septembre jusqu'au Carême, excepté les fêtes dont on fixe le nombre. La raison que Pierre donne de ce statut, c'est que l'on avoit multiplié les fêtes, & que par ce moyen on avoit substitué de bons
p. 1359. repas aux jeûnes prescrits par la Regle. Par le quinzieme, l'usage de la graisse est interdit pendant tout l'Avent, excepté le premier Dimanche. Les seizieme, dix-septieme & dix-huitieme réforment les abus qui s'étoient introduits dans la maniere de s'habiller, & défendent les étoffes pré-
p. 1360. cieuses. Les dix-neuvieme, vingtieme, vingt-unieme & vingt-deuxieme prescrivent le silence qu'on doit observer, à l'infirmerie, pendant le Carême, dans le cloître, au réfectoire. Par le vingt-quatrieme, il est ordonné que les malades seront servis à leurs repas, par des Moines ou par des Convers à barbe, & non par des domestiques laïcs. Sans entrer dans un plus grand détail sur ces statuts, nous dirons seulement en général qu'ils ont pour objet la réforme des abus, & l'observance soit de la Regle, soit des usages de la Congrégation de Cluni, en ce qui regarde la réception des novices, leur épreuve, le travail des mains, l'éducation des enfans, l'Office divin, les prieres pour les Religieux après leur mort, les habits, les voyages, &c. En lisant ces statuts, le lecteur trouvera plusieurs choses remarquables, édifiantes & conformes aux usages de l'Eglise dans ce qui regarde l'Office divin.

Edition de ces statuts : privileges accordés à Cluni : chartres & diplômes.

IV. M. Duchesne est le premier qui les a publiés sur deux manuscrits, l'un de saint Germain-des-Près, l'autre de Cluni. Il a mis à la suite quelques privileges accordés
p. 1377. à l'abbaye de Cluni, du temps de notre saint Abbé, par les papes Honorius II, Innocent II, Lucius II & Eugene
p. 1387. III; des diplomes & des chartres de Papes, d'Empereurs, d'Archevêques, d'Evêques, &c, qui donnent ou

confirment des donations faites au monastere de Cluni de quelques Abbayes, Prieurés & Eglises. Parmi ces chartres, il y en a deux de Pierre lui-même, l'une adressée à Richard, évêque de Coutance; l'autre à Guillaume, abbé de Montbourg, par lesquelles il autorise un arrangement fait entre cet Abbé & le monastere de saint Côme. D. Dacheri nous a donné un acte de Pierre le Vénérable, par lequel il ordonne qu'on célébrera des Messes, & qu'on fera des prieres dans tous les monasteres de l'Ordre de Cluni, pour Raoul, comte de Péronne, fils de Hugues le Grand, & frere de Philippe, roi de France, en reconnoissance des grands biens que ce Comte leur avoit faits pendant sa vie & à sa mort.

p. 1417.
p. 1418.
Spic. t. XI. p. 332.

V. *Dispositio rei familiaris Cluniacensis, &c.* C'est un état de l'abbaye de Cluni telle qu'elle étoit, lorsque Pierre en prit possession; & de ce qu'il fit pendant les vingt-six premieres années de son gouvernement, pour la rétablir & la faire subsister. « Lorsque je fus élevé à cette » dignité, dit-il, je trouvai à la vérité une grande & fa- » meuse Eglise, mais très-pauvre, dont les réparations » absorboient presque tous les revenus. Il y avoit plus de » trois cens Religieux, & les biens de l'Abbaye étoient » à peine suffisans pour en entretenir cent; outre cela, » grand nombre d'hôtes & de pauvres, &c ». Si les écrits précédens du saint Abbé de Cluni font connoître qu'il avoit toutes les qualités nécessaires pour la conduite spirituelle des ames, on voit par celui-ci qu'il n'étoit pas moins capable du gouvernement temporel, & qu'ainsi il réunissoit en sa personne tout ce qu'on peut desirer dans un Supérieur. M. Baluze a publié en entier ce petit ouvrage, qui est une suite des statuts qui précédent. L'auteur de la vie de Pierre, qui est à la tête de ses ouvrages, dans la bibliotheque de Cluni, en fait mention & en rapporte une petite partie, comme un témoignage du soin qu'il prenoit de ses freres.

Talens de Pierre le Vénérable pour la conduite spirituelle & le gouvernement temporel.
Bibl. Clun. p. 592.
Baluz Misc. t. V. p. 443.

VI. M. Baluze nous a encore donné un petit écrit de Pierre, sous ce titre : *Indulgentia data Ecclesiis Cluniacensi-*

Remise que Pierre le Vénérable fait à quelques mo-

nasteres d'Italie. *bus Italiæ a Petro abbate Cluniacensi*, daté de l'an 1154. C'est une remise qu'il fait aux monasteres d'Italie de sa dépendance, avec défense de rien exiger d'eux pendant douze ans, que ce qu'ils devoient donner chaque année à ses envoyés, qui étoient chargés de sa procuration.

Misc. t. VI. p. 500.



ARTICLE V.

ARTICLE CINQUIEME.

Autres Ouvrages qui lui ſont attribués.

Nous avons rendu compte des écrits imprimés de Pierre le Vénérable, dont nous avons connoiſſance. Pluſieurs bibliographes & autres écrivains lui attribuent divers petits Traités & quelques Vies; mais nous avons déja remarqué que ces Traités & ces Vies ne ſont que des extraits de ſes autres ouvrages. Nous allons les remettre ſous les yeux du lecteur, en marquant les endroits d'où ces Traités & ces Vies ſont tirés, afin qu'on ne multiplie pas mal-à propos les écrits de Pierre le Vénérable.

Autres écrits attribués à Pierre le Vénérable qui ne ſont que des extraits de ſes ouvrages.

I. Le Traité de la vie Hérémitique, que Choppin lui attribue, *De converſatione Heremitica non vulgaris codex*, n'eſt autre choſe que la vingtieme lettre du premier livre, adreſſée à Giſlebert, à qui il donne des avis ſur ce genre de vie qu'il avoit embraſſé. D'autres écrivains ont encore donné le même titre à cette lettre, ou celui-ci: *De vita recluſorum*, *De vita ſolitaria*.

Chop. de Sac. Polit. tit. III. *n.* 8.

Cent. Magd. cent. XII. *c.* 10. *p.* 1652.

Poſſev.

Trith. = *Henr. de Gand.*

II. *Revelationes multorum* : cet ouvrage ne peut être que les deux livres des miracles, que Choppin appelle des *Révélations*, parce que Pierre le Vénérable y rapporte pluſieurs viſions & apparitions de morts.

Chop. ib. = *Geſn. p.* 669.

III. *Nucleus de ſacrificio Miſſæ*. Ce petit Traité eſt, comme nous l'avons dit, un ſimple extrait du quatrieme article de l'ouvrage contre les Pétrobruſiens.

IV. Vie de Pons, abbé de Cluni : elle eſt tirée du ſecond livre des miracles, & imprimée ſéparement dans la bibliotheque de Cluni, *p.* 551; & parmi les preuves de l'Hiſtoire des Cardinaux François, par François Ducheſne.

p. 58.

V. Vie de ſainte Ringarde, mere de Pierre le Vénérable, religieuſe de Marcigni: cette vie ſe trouve dans la dix-ſeptieme lettre du ſecond livre; elle a été traduite en notre langue par le célebre M. Arnauld d'Andilly, parmi les vies des Saints illuſtres, *p.* 654.

Bibl. Clun. p. 1302 = 1322. p. 81 = 88.

VI. Vie du cardinal Matthieu, qui fait une partie considérable du second livre des miracles : François Duchesne l'a insérée parmi les preuves de son Histoire des Cardinaux François.

Mart. Anecd. t. v. p. 1439.

VII. Vie de saint Marcel : cette vie est apparemment le discours que Pierre le Vénérable a fait sur ce saint Pape. D. Martenne l'a donné au public, comme nous l'avons dit, avec un autre discours sur la vénération des reliques, prononcé à Cluni le jour qu'on y apporta celles de ce saint Martyr.

Med. & inf. Lat. lib. VII. p. 178.

VIII. Fabricius compte Pierre le Vénérable parmi ceux qui ont écrit des vies de saint Hugues, abbé de Cluni ; mais nous n'en connoissons point dont il soit l'auteur.



ARTICLE SIXIEME.

Ouvrages encore manuscrits.

I. OFFICE *de la Transfiguration de notre Seigneur, selon l'usage de Cluni, composé par Pierre le Vénérable, abbé de Cluni.* Il se trouve dans un manuscrit in-*fol.* de la bibliotheque de M. Baluze, qui a passé dans celle du Roi, & est le neuf cent quarante deuxieme parmi les manuscrits liturgiques : la derniere piece de ce manuscrit, est l'Office de la Transfiguration dont nous parlons.

Bibl. Baluz. Part. III. p. 36. n. 258. Catal. manus. Bibl. Reg. t. III. p. 75.

II. *Revelationes de locis purgatorii & patriæ cœlestis, autore Petro abbate Cluniacensi.* Cet écrit attribué à notre Abbé, est la quatrieme piece du manuscrit 6686, ci-devant de Baluze, à présent de la bibliotheque du Roi, dans l'appendice des manuscrits ou oubliés ou acquis depuis peu, parmi la philosophie, *in*-4°. *n.* 4.

Catal. manus. Bibl. Reg. t. IV. app. p. 527.

III. *De vestimentis Fratrum.* Pierre y regle ce que le Prieur de Cluni doit donner aux Religieux, tant en habits qu'en meubles : D. Mabillon fait mention de cet écrit dans une note sur le chapitre sixieme du quatrieme livre de la vie de S. Bernard.

Op. S. Bern. vol. II. p. 1143

IV. *Epistola prolixa D. Petri Cluniacensis abbatis ad Bernardum abbatem Clarev. contra murmuratores*, parmi les manuscrits de l'abbaye de saint Martin de Tournay. *Manus.* 43. Cette lettre est sans doute celle que Pierre écrivit à saint Bernard, pour justifier son Ordre contre les plaintes des Cisterciens.

Sand. Bibl. mss. Belg. Part. I. p. 93.

V. Poëme sur la vertu, qui commence ainsi : *Destituit terras decus orbis, gloria rerum, virtus.* Nous ne connoissons cet écrit que par ce qu'en dit Fabricius, sur l'autorité de Joachin Feller. Celui-ci nous apprend que ce poëme est manuscrit dans la bibliotheque de Leipsick.

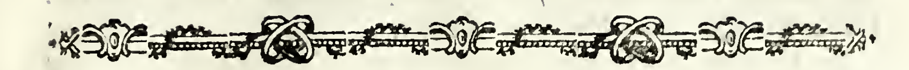
Fab. med. & inf. Lat. lib. XV. t. V. p. 757.

VI. Fabricius, dans la premiere édition de sa biblio-

Fab. ib. p. 758.

graphie ancienne, a publié un Poëme sous ce titre : *Mauricii Senonensis carmen de Missa.* Il croyoit alors que *Mauricius Senonensis* étoit le même que Pierrre le Vénérable; mais il a reconnu dans la suite qu'il s'étoit trompé, & que cet ouvrage appartenoit à Hildebert.





§. III.

Editions de ses Œuvres.

D. Petri Venerabilis... Opera haud vulgaria, D. Petri de monte martyrum theologiæ professoris, viri doctissimi cura & labore nunc primùm in lucem edita. Epistolarum lib. VI. ubi multa cum philosophico tum theologico more, disertè, clarè, & subtiliter contra hæreticos disputantur; multa de virtutibus egregiè disseruntur, & tandem omnium conditioni & statui congruentia explicantur documenta, pluribus ad eam rem sacrarum Scripturarum locis insigniter expositis. Item Rythmi & versus non contemnendi: Miraculorum præterea lib. duo, ex quibus quid in omni vita sequendum fugiendumque sit, veraciter & perfectè quisque ediscere possit: Paris, par Jean Dupré pour Damien Hicman, 1522, *fol.* L'éditeur a mis à la tête quelques petits poëmes, & des lettres de Pierre de Poitiers à Pierre le Vénérable, pour suppléer à la vie du saint Abbé qu'il promet de donner, dans sa préface au grand prieur de Cluni & de la Charité-sur-Loire. *Bibl. Cas. Bened.*

On trouve une édition de la même année, contenant les mêmes ouvrages, mais dont le titre est différent: *Disputationum divi Petri Arverni Patriarchæ Cluniacensis, sacræ Scripturæ doctissimi interpretis, libri X. archetypi*, &c. Le papier de cette édition est plus grand, & les poésies de Pierre de Poitiers n'y sont point. *S. Sulp. Eitur.*

Les Œuvres de Pierre le Vénérable furent ensuite imprimées à Ingolstad, en 1546; mais toutes ces éditions étoient fort imparfaites, & ne contenoient qu'une partie des écrits de notre saint Abbé. D. Martin Marrier, prieur de saint Martin-des-Champs, à Paris, en ayant fait une recherche exacte, les a publiés dans la bibliotheque de Cluni, l'an 1614. L'éditeur a été aidé dans son travail par André Duchesne, qui a enrichi cette édition de savan-

tes notes. La même édition a reparu l'an 1677, dans la bibliotheque des Peres à Lyon.

Il eſt inutile de répéter ici ce qui a été dit ailleurs des éditions particulieres de divers ouvrages de Pierre le Vénérable ; mais il eſt néceſſaire de faire connoître les traductions qui ont été faites en notre langue de quelques-uns de ſes écrits.

Bib. de Tuff. « Les Œuvres du bon & ancien pere Pierre le Vénérable, » abbé de Cluni, contemporain du vénérable abbé ſaint » Bernard, contre les Hérétiques de ſon temps, où ſe » voit la vraie ſucceſſion de doctrine & la tradition de » l'Egliſe catholique, depuis ſa naiſſance juſqu'à mainte- » nant, traduites du Latin de l'auteur en François, par » Jean Bruneau, conſeiller & avocat du Roi en l'élec- » tion & grenier à ſel de Gien » : Paris, Guillaume de la Noué, 1584, *in*-8°. Bruneau n'a traduit qu'une très-petite portion des ouvrages de l'abbé de Cluni, & même qu'une partie du Traité contre les Pétrobruſiens. Ce qu'il en a traduit, eſt partagé en trois livres : le premier traite des Temples, Autels, & de la repréſentation de la Croix : le ſecond, du ſacrifice de la Meſſe : le troiſieme, de la priere pour les morts. Chaque livre a ſon épître dédicatoire : la premiere, datée de Gien le 27 Janvier 1584, eſt adreſſée à Monſeigneur de Combault, chevalier de l'Ordre du Roi, conſeiller de Sa Majeſté en ſon Conſeil d'Etat : la ſeconde, datée de Paris le 28 Janvier de la même année, à Charles de Lorraine, duc de Mayenne : la troiſieme, datée de Gien le 27 Janvier, à Louiſe de Lorraine, reine de France. Outre ces trois épîtres dédicatoires, on trouve à la tête une *Epître exhortative* du Traducteur *en forme d'épitome, contenant le ſommaire de ce qui eſt traité aux Opuſcules du vénérable Pierre, abbé de Cluni.*

Bibl. Min. Cen. *Traité du ſaint Sacrifice de la Meſſe* « recueilli des écrits » Latins du vénérable pere Pierre, abbé de Cluni, & tra- » duit maintenant en François, en faveur de ceux qui » nouvellement ſe ſont réunis à l'Egliſe catholique, apoſ- » tolique & Romaine, par M. Nicolas Cheſneau ». Reims, Jean de Foigny, 1573, *in*-8°.

§. IV.

Jugement sur Pierre le Vénérable.

DE quelque côté que l'on considere ce saint Abbé, on doit le regarder comme un des plus grands hommes de son siecle : il en fit même les délices, par ses excellentes qualités, comme saint Paulin les fit dans celui où il vécut. « Lui, saint Bernard & l'abbé Suger furent au même siecle, » trois sujets éminens, sur qui roula en tout genre d'affai- » res ce qu'on y fit de plus remarquable. Le grand éclat, » à la vérité, y fut pour saint Bernard, & la confiance » de nos Rois pour l'abbé Suger ; mais Pierre le Véné- » rable, avec des qualités moins frappantes, en avoit de » parfaitement conformes aux postes qu'il remplit, & de » très-propres à le distinguer dans des places élevées qu'il » ne remplit pas ».

Pierre le Vénérable l'un des grands hommes de son siecle : ses excellentes qualités.

Hist. de l'Egl. Gall. t. IX. *p.* 310.

Il montra dans son gouvernement une sagesse consommée, son habileté & sa prudence dans les négociations dont il fut chargé, son amour pour l'Eglise dans les écrits qu'il fit pour la défendre contre ses ennemis. Tous ses ouvrages qui ne respirent que zele & que piété, « font » voir, comme le dit M. Baillet, qu'il écrivoit des mieux » de son siecle, sur-tout en prose, & que personne ne » le passoit, ni pour l'esprit, ni pour l'érudition, ni pour » l'intelligence des affaires ecclésiastiques ». Ses lettres, ordinairement diffuses, mais correctement & judicieusement écrites, nous représentent la profondeur & l'élévation de son génie pour les sciences, & la tendresse de son cœur pour ses amis. Ses écrits contre les Sarrasins, les Juifs & les Hérétiques de son temps, nous font voir qu'il étoit très-habile Controversiste. « Quoique bon Dia- » lecticien, dit l'auteur de l'Histoire de l'Eglise Gallicane, » il n'excelle pas par une maniere de raisonner fort vive, » ni fort pressante ; mais il arrange & il enchaîne métho-

Sa piété, son zele : élévation de son esprit : il étoit habile Controversiste.

Baill. 25 *Dec.*

Tom. IX. *p.* 312.

Ib. p. 312.

» diquement ſes preuves dans une expoſition nette, cou» lante, développée & par-là perſuaſive, quand on ne » ſe laſſe point ou qu'on ne s'impatiente pas à le ſuivre ». Il n'eſt aſſurément pas beſoin d'avoir un ſi grand fonds de patience, pour ne pas ſe laſſer & ne pas s'impatienter en liſant un auteur qui a le talent d'écrire méthodiquement, & d'arranger ſes preuves dans une expoſition nette, coulante & développée, quand bien même il n'excelleroit pas par une maniere de raiſonner fort vive & fort preſſante; mais cette maniere même de raiſonner ſe trouve dans pluſieurs des ouvrages de Pierre le Vénérable, ſpécialement dans celui où il combat les erreurs des Pétrobruſiens, & où il pouſſe avec force ces ancêtres des Luthériens & des Calviniſtes par les grands principes qui ont été développés depuis, & traités avec plus d'étendue par les Boſſuet, les Arnauld & les Nicole.

Ses connoiſſances : il avoit pour ſaint Auguſtin une vénération particuliere.

Ajoutons que Pierre avoit beaucoup d'érudition pour ſon temps, & même quelque critique. Il poſſédoit bien l'Ecriture : il la cite moins fréquemment que ſaint Bernard; mais, ſi nous oſons le dire, plus à propos & avec plus de juſteſſe. Il avoit bien lu les Peres, ſur-tout ſaint Auguſtin, pour lequel il témoigne une vénération particuliere : il n'étoit pas moins verſé dans la connoiſſance de l'Hiſtoire de l'Egliſe, & de ſa diſcipline; enfin par la lecture de ſes écrits, on voit qu'il avoit lu les auteurs de la bonne Latinité, Hiſtoriens, Orateurs, Poëtes; & parmi ceux-ci, Virgile & Horace, qui lui ſont familiers.

Sous ſon gouvernement la ſcience & la piété fleurirent à Cluni.

Le goût que Pierre avoit pour les lettres, il l'inſpira à pluſieurs de ſes Religieux, enſorte que ſous ſon gouvernement la ſcience & la régularité furent également floriſſantes dans l'abbaye de Cluni. L'auteur de la chronique de cette Abbaye fait une énumération de ceux qui ſe diſtinguerent alors par leurs lumieres.

FIN.

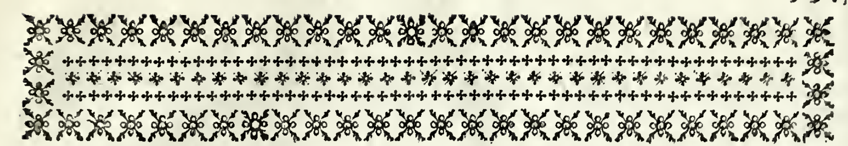


TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A

Abbé. On doit obéir à un Abbé, lorſque ſon élection n'eſt pas manifeſtement vicieuſe, *Page* 254. Il peut, ſelon la Regle de ſaint Benoît, ſe décharger ſur un Religieux de certaines choſes qu'elle lui commande, 443. Saint Bernard attaque ceux qui achetoient le privilege de porter les habits pontificaux, 235. Suites funeſtes de leur mauvaiſe conduite, 262. Abus de leurs tables particulieres, 444.

Abélard. Il eſt ſurnommé le *Maître* par Eloïſe, 480. C'eſt le nom qu'on lui donne encore aujourd'hui dans l'Abbaye du Paraclet, *Ibid.* Il introduit dans ce Monaſtere quelque changement dans l'Oraiſon dominicale, 32. Réponſe qu'il fait à ce ſujet à ſaint Bernard, *ibid.* Il eſt auteur d'un nouveau ſcandale, 136. Il forge une nouvelle foi en France, 181. Ses calomnies contre les ſages deſſeins de Dieu, 311. Ses erreurs, 135, 136, 308, 309. Saint Bernard l'accuſe d'Arianiſme, de Neſtorianiſme, de Pélagianiſme, 138, 181, 182. Il l'appelle le précurſeur de l'Antechriſt, 182. Abélard donne un défi à ſaint Bernard, & demande un Concile de la Province, 33. Il s'y rend & prend la fuite, *ibid.* Il appelle du Concile de Sens au Pape, 33, 137. Sa préſomption, 138. Il ſe vante d'avoir des Diſciples à Rome, 181. Il vit dans une grande aſſurance, parce qu'il a des Diſciples à Rome, 139. Il ſoutient ſa doctrine avec opiniâtreté, 138, 139. Ses erreurs condamnées, 33, 138. Il eſt condamné par le Pape comme hérétique, 139. Il veut finir ſes jours à Cluni, 465. Il ſe retire à Cluni, 33. Il va à Clairvaux & fait ſa paix avec ſaint Bernard, *ibid.* Pierre le Vénérable fait de lui un éloge qui paroît outré, 467. Ses erreurs publiées pour la premiere fois, 307. Saint Bernard ne les a pas toutes réfutées, 313.

Abſolution. Il a été un temps où on en donnoit une après la mort, 480.

Action. Toute action faite ſans la liberté d'un conſentement volontaire, eſt deſtituée de mérite, 287. Une action pour être bonne, doit être faite par l'amour & la connoiſſance du bien, 250. Ce que l'on doit penſer des bonnes actions que l'on peut faire, 301. On ne peut en compenſer une bonne par une autre qui eſt inférieure, 455.

Actions de graces. Quand devons-nous chanter à Dieu des Cantiques d'actions de graces, 350, 351.

Adalbéron, archevêque de Treves,

desire d'aller rendre ses devoirs au Pape, 131. Il l'assure de la fidélité des Eglises de France & d'Allemagne, *ibid.* Ses plaintes au sujet des peines qu'il souffre dans son Diocese, 132. Saint Bernard reproche au Pape de ce qu'il ne lui rend pas justice, *ibid.*

Adam, religieux de Morimond, quitte son Monastere avec Arnoul son abbé, 58. Saint Bernard lui reproche son inconstance, *ibid.* Il le presse de rentrer après la mort d'Arnoul, 59 & *suiv.*

Adéla, sœur de Henri I, roi d'Angleterre, épouse Etienne, comte de Blois, 435. Après la mort de son mari, elle se fait Religieuse à Marcigny, *ibid.*

Adélaïde, duchesse de Lorraine, sa conversion, 110. Elle est convertie par les exhortations de saint Bernard, 15.

Affaires temporelles : il ne convient point aux successeurs des Apôtres d'en être les juges, 214.

Affliction. Pourquoi Dieu en envoie à l'homme, 282. Effets qu'elle produit dans les élus & les réprouvés, 73, 74.

Alain, fait évêque d'Auxerre, 169. Ce qui se passa avant cette élection, 168, 169. Saint Bernard prie le roi Louis le Jeune d'y consentir, 170. Il a travaillé à la vie de saint Bernard, 2.

Albéric, archevêque de Bourges, élu d'abord évêque de Châlons-sur-Marne, 69.

Albéric, évêque d'Ostie, envoyé légat du saint Siege en Orient, 460.

Alette, appellée aussi Elisabeth, mere de saint Bernard, 3. Sa piété, *ibid.* Comment elle élevoit ses enfans, *ibid.* Elle prend un soin particulieur de l'éducation de saint Bernard, *ibid.* Elle meurt saintement, 4.

Alfonse, premier roi de Portugal, écrit à saint Bernard & en reçoit réponse, 175.

Ame. En quoi consiste sa beauté, 358. Sa ressemblance avec le Verbe, 367. Pourquoi elle le cherche, *ibid.* Elle est libre, malgré la servitude où elle s'est engagée par le péché, *ibid.* Triste état de celle qui, après avoir goûté les choses célestes, est abandonnée aux plaisirs des sens, 356. D'où vient ce changement, *ibid.*

En quel état l'ame se trouve dans l'extase de la contemplation, 358. De quelle maniere on peut être appellé à la conduite des ames, 359.

Amis. Deux amis sinceres doivent s'avertir mutuellement de ce qu'on reprend dans leur conduite, 93. Deux amis peuvent desirer de se voir, mais dans l'éternité, 198.

Amitié. Quelle est l'amitié véritable, 96. La véritable n'a pas besoin d'être entretenue par de vains discours, 101.

Amour. Triple amour de Dieu, 345, 346. Pourquoi, & comment il faut aimer Dieu, 278. Il n'est pas possible en cette vie d'arriver à la perfection de l'amour de Dieu, 282. Quatre degrés par lesquels il s'éleve & se perfectionne, 68, 281, 282. Le commandement de l'amour de Dieu, le plus indispensable & le plus combattu, 277. Pourquoi il a fallu faire à l'homme un commandement d'aimer Dieu, 282. Le commandement de l'amour de Dieu nullement impossible à l'homme, 283. Qu'est-ce que c'est que d'aimer de tout son cœur, de toute son ame, de toutes ses forces, 353. Avantages de l'amour de Dieu, 280, 281. Il purifie la crainte, mais il ne l'anéantit pas, 68. Traité de l'amour de Dieu composé par saint Bernard, 277. A quelle occasion, 277, 278.

Anaclet. Schisme qu'il occasionne dans l'Eglise, 425. Il avoit été Religieux de Cluni, *ibid.* Il n'est point reconnu pour le véritable Pape par Pierre le Vénérable, *ibid.* Il est abandonné de plusieurs Rois & Princes qui veulent suivre l'exemple de l'Abbé de Cluni, *ibid.* Sa mort, 30, 459. Il est précipité dans l'enfer, 459. Voyez *Pierre de Léon.*

André, frere de saint Bernard, 5. Il quitte le monde avec son frere, *ibid.*

André, oncle de saint Bernard, desir qu'ils ont de se revoir, 171.

Anges. Toutes leurs qualités sont des dons de Dieu, 226. Saint Bernard leur donne des corps céleſtes, *ibid.* Comment on peut dire que le deſſein de Dieu touchant l'Incarnation leur a été inconnu, 305, 306.

Apollinaire. Nouveau ſectateur de cet hérétique, 452. Il eſt réfuté par Pierre le Vénérable, *ibid.*

Apologie. Saint Bernard a compoſé un ouvrage qui porte ce nom, 255. Il eſt diviſé en deux parties; 256, 257. Cet écrit a occaſionné beaucoup de plaintes, 255. Temps auquel il fut compoſé, 256. Bons effets qu'il produiſit 101, 256. Il fut entrepris à la priere de Guillaume de ſaint Thierri, 257. Pierre le Vénérable n'y a point répondu, 266. Jugement de cet ouvrage, 265.

Apologie faite en faveur de l'Ordre de Cluni, 438 & *ſuiv.* Accuſations intentées aux Religieux de Cluni par ceux de Cîteaux, 439. Réponſe à ces accuſations, 440 & *ſuiv.* Cette apologie ne répond point à celle de ſaint Bernard, 441, 447. Motifs qui ont engagé Pierre le Vénérable à l'écrire, 448. Jugement qu'on en porte, 447.

Appels. Abus des appels fréquens au Pape, 132, 219, 220.

Archambaud, ſous-doyen de l'Egliſe d'Orléans, eſt aſſaſſiné, 122. Saint Bernard prie le Pape de punir ce crime d'une maniere exemplaire, *ibid.* Le Concile de Jouarre aſſemblé à ce ſujet, *ibid.*

Ardution, évêque de Geneve, reçoit de ſaint Bernard d'excellentes inſtructions, 72.

Arnaud ou *Ernaud*, abbé de Bonneval, a compoſé le ſecond livre de la Vie de ſaint Bernard, 2.

Arnaud de Breſſe, combien à craindre, 139. Il eſt dangereux de le protéger, 139, 140. Il perſuade aux Romains de changer la forme du gouvernement, 156.

Arnoul, élu évêque de Lizieux, 46?. Le comte d'Angers s'y oppoſe, *ibid.* L'élection confirmée par le Pape, *ibid.*

Arnoul, abbé de Morimond, d'une famille illuſtre, 57. Il eſt choiſi par l'Abbé de Cîteaux pour fonder cette Abbaye, *ibid.* Il la gouverne dix ans & enſuite ſe retire, *ibid.* Raiſons qu'il donne de ſa ſortie, *ib.* Saint Bernard fait ſon poſſible pour le rappeller à ſon devoir, 57, 58. Il meurt hors de ſon Monaſtere, 19.

Aſſurance. Nul endroit ſur la terre où l'homme puiſſe vivre dans une parfaite aſſurance, 346.

Aſtralabe, fils d'Abélard & d'Eloïſe, 480.

Atton, évêque de Troyes, ſes aumônes, 71. Il ordonne des Religieux de Cluni dans le dioceſe d'Auxerre, 458. Différent à ce ſujet entre les deux Evêques, *ibid.* Pierre le Vénérable eſt conſulté, *ibid.* L'affaire s'accommode, *ibid.* Il promet de ſe faire Religieux, 460. Pierre le Vénérable le preſſe d'exécuter ſa promeſſe, *ibid.* Il ſe retire à Cluni & y meurt, 71.

Audicourt. Maiſon de Chanoines réguliers auxquels ſaint Bernard écrit, 57. On ignore quelle étoit cette maiſon, *ibid.*

Auguſtin (Saint) le maître ſingulier de l'Egliſe après l'apôtre ſaint Paul, 514. Il eſt, au jugement de Pierre le Vénérable, le plus grand docteur de l'Egliſe après les Apôtres, 485. Combien ſes ouvrages ſont eſtimés à Cluni, 470. Ce qu'il penſoit des mariages contractés par ceux qui ont fait vœu de continence, 253.

Auſtérités : à quoi elles doivent ſervir, 265.

Ave maris ſtella. Saint Bernard n'eſt point l'auteur de cette Hymne, 380.

B

BAILLET. En louant la généroſité de ſaint Bernard, il condamne ſa conduite ſans s'en appercevoir, 18. Il ſe trompe ſur le temps auquel il dit que ſaint Bernard écrivit au pape Eugene pour le féliciter de ſa promotion, 34. Il s'eſt trompé en parlant des freres de Pierre le Vénérable, 423.

Baptême. Il n'a pu être d'obliga-

tion qu'après une suffisante promulgation du précepte, 302, 303. Dès les premiers temps l'Eglise a été dans l'usage de donner le Baptême aux enfans, 504. Si le Baptême des enfans étoit nul, quelles conséquences il faudroit tirer, *ibid.* Validité du Baptême des enfans, 506. Les enfans qui ne le reçoivent pas, ne peuvent être sauvés, 304. On le donnoit du temps de saint Bernard par la triple immersion, 335. Pourquoi on ne réitere point l'onction du Baptême, 474. Quand on le desire & le demande, on peut être sauvé quoiqu'on ne le reçoive pas, 303, 304. Il peut être suppléé par le Martyre, 304. Forme nouvelle dans l'administration de ce Sacrement, 197. Quelle est la forme nécessaire, *ibid.* Double Baptême, le Sacrement ainsi nommé, & la profession religieuse, 343.

Barthelemi, frere de saint Bernard, 5. Il se détermine sans résistance à suivre son frere dans la retraite, *ibid.*

Bayle. Dans l'article de saint Bernard il a affecté de recueillir les injustes accusations formées contre ce saint Docteur, 416. Réponse qu'on lui fait, *ibid.* Ses sentimens sur la Croisade, prêchée par saint Bernard, 43. Sa critique & celle de ses sectateurs renversée, 43, 44.

Béatrix, dame noble & vertueuse, son affection pour saint Bernard, 110.

Bénédictins, autrement *Moines noirs*, on doit rapporter au pape Innocent II l'origine de leurs Chapitres, dont le premier s'est tenu à Soissons, 204.

Bénédiction. Comment à Cluni les jeunes Religieux la demandoient à leurs Anciens, 444.

Bénéfices. A qui on doit les donner, 166. On ne peut sans danger les solliciter pour des enfans, *ibid.* On est blâmable de les leur conférer, 205.

Bénigne (Saint) abbaye à Dijon, en faveur de laquelle saint Bernard s'est intéressé, 69.

Benoît (Saint). Dans sa Regle ce qui est de conseil pour les uns, est de précepte pour les autres, 242. Tout est de précepte pour ceux qui l'ont embrassée, *ibid.* Ils peuvent en être dispensés quelquefois, *ibid.* Les Supérieurs seuls ont droit d'accorder ces dispenses, *ibid.* Sur les habits & la nourriture de ses Religieux, quelles sont les dispositions de sa Regle, 442. Il n'a eu en vue dans tout ce qu'il a prescrit, que leur salut, *ibid.* Comment on doit entendre ce qu'il a ordonné touchant les Religieux qui seroient sortis trois fois, 442, 443.

Bérenger, disciple d'Abélard, critique le Sermon que fit saint Bernard au sujet de la mort de son frere Gérard, 32.

Bernard, abbé de saint Anastase: il est pénétré de douleur d'avoir été arraché de Clairvaux, 183. Elu Pape sous le nom d'Eugene III, 154. Voy. *Eugene III.*

Bernard (Saint). Sa naissance, 2, 3. Il est destiné au service de Dieu dès son enfance, 3. Il donne de bonne-heure des preuves d'une piété solide, *ibid.* Il ne veut point être guéri par des enchantemens, *ibid.* Son éducation, 3, 4. Ses progrès dans les sciences & la piété, 4. Tous les avantages de la nature & de la grace réunis en lui, 405. Dès sa plus tendre jeunesse, il cherche un asyle contre les périls du monde, 404. Dangers auxquels il est exposé dans le monde après la mort de sa mere, 4. Son affection pour la chasteté, 5. Il pense à la retraite, *ibid.* Il arrache ses freres au monde, *ibid.* On ne pouvoit résister à la force de ses paroles, 7. Avant de sortir du monde, il va avec ses freres recevoir la bénédiction de son pere, *ibid.* Pourquoi il n'est point entré dans l'Ordre de Cluni, 257. Il entre à Cîteaux, 7. Il y fait profession, 8. Ferveur de sa pénitence, *ibid.* Paroles qu'il se disoit à lui-même pour s'encourager dans l'état qu'il avoit embrassé, 8, 377, 378. Il est fait Abbé, 8. Il reçoit la bénédiction abbatiale, 9. Pourquoi la reçoit-il des mains de l'évêque de Châlons-sur-Marne, &

non de celles de l'évêque de Langres, *ibid.* Ce qu'il demande à ceux qui veulent entrer à Clairvaux, 9, 10. Perfection qu'il exige de ses Disciples, 10. Confiance qu'ils ont en lui, *ibid.* Par des voies imprévues il procure à ses freres les secours dont ils ont besoin, 11. Il desire procurer à ses Religieux du soulagement, mais il ne veut pas diminuer leur pénitence, 332. Estime qu'avoient pour lui ses Religieux, 26. Ses austérités le conduisent aux portes de la mort, 11. Il reprend ses austérités avec une nouvelle ardeur, 12, 13. Elles ne l'ont jamais empêché d'accomplir ce que Dieu demandoit de lui, 13, 14. Conversions éclatantes dont il est l'instrument, 16, 17. Il appelle du jugement du Pape au tribunal de Jesus-Christ, 54. Ses liaisons avec saint Norbert & l'Ordre de Prémontré, 18. Sa générosité pour eux, *ibid.* Il réconcilie l'archevêque de Reims avec les habitans de cette ville, *ibid.* Il demande de n'être chargé d'aucune affaire, 85. Il est chargé avec Hugues de Pontigny de présenter à Louis le Gros une lettre en faveur d'Etienne, évêque de Paris, 79. Il en est d'abord mal reçu, ensuite écouté, *ibid.* Plaintes portées contre lui à Rome, 82. Il n'est point intimidé par les reproches qu'on lui fait, *ibid.* Il sollicite la liberté de vivre dans la retraite & le silence, 83. A l'assemblée d'Etampes on le charge d'examiner qui on devoit reconnoître pour Pape, 21. Il se déclare pour Innocent, *ibid.* Tout le monde se rend à son avis, *ibid.* Il presse différentes personnes de reconnoître le pape Innocent, 111, 112. Il persuade au roi d'Angleterre de reconnoître le pape Innocent, 21. Il accompagne le Pape à Liege, *ibid.* Conversions dans cette ville dont il est l'instrument, 22. Il assiste au Concile de Reims & y porte tout le poids des affaires, 23. Il va en Italie, *ibid.* Il refuse d'être évêque de Genes, *ibid.* Il est envoyé à Milan par le Pape, pour réconcilier les Milanois avec l'Eglise Romaine, 24. En tous les lieux où il passe, on s'empresse pour recevoir sa bénédiction, 26. Il arrive à Clairvaux où il est reçu avec la plus grande joie, 27. Il a la consolation d'y trouver toujours le même esprit, *ibid.* Il est nommé commissaire par le Pape, pour examiner & juger l'élection d'un archevêque de Tours, 206. Comment il oblige le duc d'Aquitaine de rétablir l'évêque de Poitiers dans son siege, 28, 29. Il retourne en Italie, 29. Succès de ses négociations à Rome, pour faire reconnoître le pape Innocent, *ibid.* Il va au Mont-Cassin, *ib.* & *not.* 29, 30. Il conseille à l'Antipape Victor de déposer les marques de l'autorité pontificale, & fait finir le schisme, 31. Il va à Lyon & s'oppose à la consécration d'un évêque de Langres, *ibid.* Il refuse d'abord d'assister au Concile de Sens, il s'y rend ensuite, 137. Il écrit au pape Innocent contre les erreurs d'Abélard, 306. Il exhorte le Pape à condamner Abélard, 137. Il est fort maltraité par Abélard, 306. Deux anciens Disciples d'Abélard prennent sa défense, *ibid.* Il est accusé sans fondement d'avoir imputé faussement des erreurs à Abélard, 307. Son zele contre Abélard digne de louanges, 33. Les scandales multipliés lui font desirer la mort, 136. Il est accusé d'avoir disposé à son gré de l'argent du cardinal Yves, 145. Il se justifie, *ibid.* Il défend l'innocence de l'abbé de Lagny, 150, 151. Il procure la paix à la France, 33, 34. Il perd l'amitié du pape Innocent, 34. Il refuse l'archevêché de Reims, 208. Dans quel temps il écrivit au pape Eugene pour le féliciter de sa promotion, 34, 35. Son ardent amour pour le pape Eugene, 224. Le pape Eugene ne fait rien sans le consulter, 35. Chargé par le Pape de terminer la contestation entre l'archevêque de Tours & celui de Dol, il décide en faveur du dernier, 206. Il est consulté sur la Croisade, 35. Il ne conseille point cette entreprise, 36. Il renvoie cette affaire au jugement du Pape, *ibid.* Il est élu chef de la Croisade, & il le refuse, 36, 162. Le Pape approuve ses raisons & le char-

ge de la prêcher, *ibid.* Succès de ses prédications, 36, 37. Il ne prêche la Croisade qu'en cédant aux instances du roi de France & aux ordres du Pape, 215. Il exhorte à la Croisade, 187. Douleur que lui cause le mauvais succès de la Croisade, 215. Consolation qu'il reçoit sur ce mauvais succès, 192. Après le mauvais succès de la Croisade, on condamne saint Bernard pour l'avoir prêchée, 37, 38. Il est justifié par des auteurs non suspects, 38, 39. Dieu même le justifie par des miracles qu'il accorde à sa priere, 39, 40, 216. Saint Bernard fait son apologie, 42, 43. Il va à Toulouse pour combattre l'hérésie de Henri, 156. Il la combat par ses discours & ses miracles, 44, 45. Dieu bénit son voyage, 156. Il assiste au Concile de Reims & combat les nouveautés enseignées par Gilbert de la Poirée, 46. Raisons qui l'obligent de changer son cachet, 170. Il est nommé commissaire par le Pape pour procéder à une nouvelle élection d'un évêque d'Auxerre, 169. Il prie le roi Louis le Jeune de consentir à l'élection, 170. Il est malade à l'extrémité, & desire la mort, 48. Ses freres par leurs prieres obtiennent de Dieu qu'il se rétablisse, *ibid.* Il va en Lorraine & appaise les troubles qui y régnoient, 48, 49. Sa mort, 49. Sa canonisation, 50. Epitaphes qui lui ont été faites, 50, 51. Son portrait, 1, 2, 405.

Historiens de sa Vie, 2. Tous les grands hommes lui ont rendu témoignages, 414. Il a été loué par les Hérétiques mêmes, 414, 415. Il a été un sujet d'admiration, même pour ses ennemis, 417. D'où vient la haine qu'ont eue contre lui certains hommes dans tous les temps, 415. Ceux qui lui reprochent qu'il étoit ignorant, convaincus de calomnie, 415, 416.

Haute idée que saint Bernard avoit de la Religion, 411. Son respect pour les oracles du Saint-Esprit, 408. Son respect pour les Peres de l'Eglise, 302. Son respect pour l'autorité royale, 126. Sa charité, 91. Sa modestie, 70, 71, 120. Son amour pour le silence, 71. Son humilité & sa modestie, 111, 160. Il est ennemi des louanges, 92, 163. Admirable en tout, encore plus par son humilité, 413, 414. Il refuse différens Evêchés, 26. Sentimens dont il étoit pénétré à la vue des miracles qu'il opéroit, 45, 46. Son humilité plus admirable que tout ce qu'on appercevoit en lui, 25, 26. Avec quelle humilité & quel tremblement il travailloit à l'œuvre de son salut, 231, 232. Humble aveu des sécheresses qu'il éprouvoit, & des défauts qu'il croyoit avoir, 359. Crainte dont il étoit pénétré, & qu'il cherchoit à inspirer à ses Religieux, *ibid.* Son amour pour sa solitude, 117. Son attachement pour ses Religieux, *ibid.* Il se plaint qu'on l'arrache tous les jours de son cloître, 71. Il se fait une regle de ne point sortir de son cloître sans certaines raisons, 70. Plus sa piété éclatoit, plus elle lui attiroit d'affaires, 20. Il est destiné de Dieu à servir l'Eglise dans les affaires les plus importantes, 14. Il met au rang de ses propres affaires celles où la cause de Dieu est intéressée, 70, 71. Il ne veut point traiter les affaires qui appartiennent aux Evêques, 87. Sa sagesse, sa prudence & son désintéressement, 72, 73. Ses difficultés pour décider les cas qu'on lui propose, 177. Il étoit capable de donner des avis sur les matieres politiques, comme sur celles de la conscience, 174. Ce n'est point son usage de mettre personne en pénitence, sinon ceux qui sont sous sa conduite, 87. Il est bien éloigné de vouloir condamner un Evêque absent sans connoissance de cause, 88. Son zele pour la réforme des mœurs & le salut des ames, 14. Succès de ses travaux, 117. Sa joie en voyant l'Eglise triompher de ses persécuteurs, 118. Avec quelle douleur il voyoit la décadence de l'Ordre de Cluni, 261, 262. Il aime tous les Ordres qui sont dans l'Eglise, & loue tous ceux où on vit dans la piété, 257. Il ne veut pas qu'on en décrie aucun, 258. Son zele quelquefois trop ardent, 124, 125. Empor-

té par la vivacité de son zele, de quelle maniere il traitoit ses meilleurs amis, 429. Ses expressions paroissent quelquefois exagérées, *ibid.* Il paroît ne pas parler assez respectueusement du roi Louis le Jeune, 148. Sincérité de son amitié, 103. Tendre attachement pour ses amis, 93. Sa tendre amitié pour Pierre le Vénérable, 168. Sa piété & son onction ensevelies, pour ainsi dire, avec lui, 411, 412.

Ses ouvrages rendent son nom célebre, 15. Il ne veut point qu'on communique ses ouvrages, avant qu'ils aient été examinés & corrigés, 100. Ordre que l'on a gardé en publiant ses lettres, 51, 52. La lettre qu'il écrit à Robert pleine de tendresse & d'éloquence, 53. Reproches qu'il lui fait, 55. Effets que cette lettre produisit, *ibid.* Raisons qu'il avoit de ne point conseiller le changement de Monasteres à certains Religieux, 252. Raisons qui l'engagent à recevoir des Religieux de Monasteres étrangers, 64. Les reproches qu'il fait dans son Apologie aux Religieux de Cluni, bien fondés, 255, 256. Il prie Pierre le Vénérable de l'excuser, s'il lui a écrit quelque chose de désobligeant, 192. Il rejette sur ses Secretaires les expressions trop vives qui se trouvent dans ses lettres, 476. On le justifie du reproche de trop de crédulité, 416, 417. Il n'a point été trop crédule, en reprochant aux Disciples de Pierre de Bruis différentes erreurs, 503. Vaincu par les instances des Religieux de Saint Pere de Chartres, il écrit le Traité du Précepte & de la Dispense, 241. Il est aussi élevé & aussi éloquent dans ses Sermons que dans ses autres ouvrages, 320. Ses Sermons remplis de maximes convenables aux différens états des ames, 411. Ses discours pleins d'une science & d'une sagesse profonde, 14. Quels en sont les fruits, *ibid.* Succès de ses discours, 412. Il prêchoit encore plus d'exemple que par ses paroles, *ibid.* Dieu l'avoit suscité pour combattre les vices & renouveller la face de l'Eglise, 255. Pourquoi il faisoit à ses Religieux plus d'instructions qu'il n'étoit prescrit par les statuts de l'Ordre, 321. A quelle heure il les faisoit, *ibid.* Les Savans ne sont point d'accord sur la langue en laquelle il prononçoit ses discours, 321, 322. On ne peut douter qu'ils n'aient été prêchés en latin, 322, 323. On le prouve par les paroles mêmes de saint Bernard, 323. Les expressions dont se sert Nicolas, ne disent point le contraire, 323, 324. Nulle raison d'être surpris que saint Bernard ait parlé en latin à sa Communauté, 324. Instructions qu'il donnoit à ses Religieux, 325. Il annonçoit aussi la parole de Dieu aux séculiers, *ibid.* Il commence a composer ses Sermons sur le Cantique des Cantiques, 29. Jugement qu'on porte de ses Sermons, 410, 411.

Sa doctrine est celle de l'Eglise dans toute sa pureté, 402. Il parle de nos mysteres avec toute la précision & l'exactitude possibles, 227. Il n'avoit que Jesus-Christ dans la bouche, comme il n'avoit que lui dans le cœur, 411. Il n'a point cru que l'ame de Jesus-Christ descendue aux enfers ait délivré quelques-uns des damnés, 365. Il soumet au jugement du saint Siege son sentiment sur la fête de la Conception, 130. En quel temps il pense que la sainte Vierge a été sanctifiée, 131. Son sentiment attaqué & soutenu par différentes personnes, *ibid.* Quel a été son sentiment sur la félicité des Saints, avant & après la Résurrection, 325, 326, 333, 341, 342. Il ne le donne que comme une opinion, *ibid.* Il ne s'écarte point du sentiment des Peres, autant qu'on veut le persuader, 327. Il veut toujours croire avec saint Ambroise & saint Augustin qu'un homme qui desire le Baptême peut être sauvé, quoiqu'il ne le reçoive pas, 303, 304. Ses discours & ses écrits ne sont qu'un tissu des paroles de l'Ecriture-Sainte, 407, 408. Raisons qui ont pu l'engager à s'en servir continuellement, 408.

Il étoit très-versé dans la lecture

des Peres, 408, 409. Son attachement à la doctrine des Saints Peres, 409. Il n'a rien enseigné que ce que les premiers Peres de l'Eglise nous ont appris, 405. Il a été rempli de l'esprit de tous les Apôtres & de tous les Peres de l'Eglise, 406. Pourquoi Dieu a comme rassemblé en lui l'esprit des anciens Peres, 403. A l'exemple de saint Ambroise il a peuplé le désert de pénitens, *ibid.* Il a été consulté de toutes parts, comme saint Jerôme, *ibid.* Il a eu le zele, la force & la lumiere de saint Grégoire le Grand, 403, 404. Comment il a marché sur les traces de saint Augustin, 404. Dieu le destinoit pour être son prophete dans l'Eglise, 404, 405. Pourquoi, *ibid.* Il a mérité le double titre de Docteur & de Pere de l'Eglise, 407. Comment il a mérité le nom de Pere de l'Eglise, 402, 407. Le titre de Pere de l'Eglise qui lui a été donné, constate la pureté de sa doctrine, 406. Autorité qu'il a eue dans l'Eglise, 412. Il a été l'oracle du monde, *ibid.* On soumettoit volontiers ses sentimens & ses pensées aux connoissances & aux lumieres de saint Bernard, 413. Connoissance qu'il avoit de la discipline & des canons, 409.

Son génie & sa maniere d'écrire, 410. Rétractations qu'il a cru devoir faire, 271. Modele qu'il donne aux Théologiens qui inventent & soutiennent des nouveautés, 272. Il n'est aucun Pere de l'Eglise dont les ouvrages aient été aussi souvent imprimés, 389. Différentes éditions de ses Œuvres, 389 & *suiv.* Distribution des ouvrages de saint Bernard, 51. Plusieurs de ses lettres qui nous manquent, 209, 400. Autres ouvrages perdus, 400, 401. D'où vient qu'on lui a attribué tant d'ouvrages qui ne sont pas de lui, 380. Ecrits supposés à saint Bernard, recueillis par D. Mabillon, 370 & *suiv.* Autres écrits supposés, non recueillis par D. Mabillon, 381 & *suiv.*

Bien. Desir de l'homme pour le souverain bien, 281. Lui seul peut le rendre heureux, *ibid.* Celui qui est résolu d'embrasser un plus grand bien, n'est plus libre de se borner à un moindre, 102. Pour faire le bien deux choses nécessaires, être instruit & être aidé, 284. Quoiqu'on connoisse le bien & qu'on ait le desir de le faire, on n'a pas pour cela le pouvoir de le pratiquer, *ibid.* La gloire en est dûe à Dieu seul, l'homme n'en est que l'instrument, 115, 117.

Dangers des biens temporels, 104. Usage que l'on doit faire des biens de l'Eglise, 56. Mauvais usage des biens ecclésiastiques vivement blâmé par saint Bernard, 353. Double crime de ceux qui en abusent, 353, 354. Il est contre les canons que des laïques possédent des biens ecclésiastiques, 178.

Brunon, depuis archevêque de Cologne : saint Bernard le prie de détromper les Religieux qu'Arnoul, abbé de Morimond, avoit emmenés avec lui, 58. Il consulte saint Bernard pour savoir s'il doit accepter l'archevêché de Cologne, 64. Réponse du saint Abbé, 65. Il lui inspire des sentimens de crainte & d'humilité, *ibid.*

Buzay. Abbaye fondée par saint Bernard, lorsqu'il passa à Nantes, 27.

C

Cantique des Cantiques. Sermons composés par saint Bernard, sur ce Livre saint, 349. Eloge de ces Sermons, *ibid.* En quel temps ils ont été commencés, *ibid.* Saint Bernard a mis entre eux de grands intervalles, & ne les a point achevés, 350. Il les a prêchés de vive voix, souvent sans les avoir écrits, *ibid.* Juste idée du Cantique des Cantiques, *ibid.* Pourquoi il est ainsi appellé, *ibid.* Son langage inintelligible pour ceux qui n'aiment point, 366. Dispositions nécessaires pour lire ce Livre avec fruit, 368, 369.

Cardinaux. Choix que le Pape doit faire dans leur élection, 224.

Carême, temps de se taire, 100.

Céleſtin II, élu pape, 34. Titre de Pontife universel donné à ce Pape

par

par Pierre le Vénérable, 467. Sa mort, 34.

Champeaux (Guillaume de) évêque de Châlons-sur-Marne, donne la bénédiction abbatiale à saint Bernard, 9. Liaison étroite qui se forme entre eux, *ibid.* Il va à Cîteaux & obtient du Chapitre que saint Bernard lui obéiroit pendant un an, 11. Il fait construire une petite maison à saint Bernard, *ibid.* Il le met entre les mains d'un Empirique, *ibid.* Quel étoit ce médecin, 12.

Chanoines : du temps de saint Bernard ils étoient dans l'usage de se lever la nuit pour l'Office, 56.

Chant. L'usage du chant ecclésiastique justifié, 516. Traité du Chant, 316. Saint Bernard en est-il l'auteur, 317. Motifs qui ont engagé à la correction de l'Antiphonier, 317, 318. Les changemens qui y ont été faits, justifiés, 318. Attentions de ceux qui ont fait les corrections, *ibid.* Leur zele digne d'être imité, 318, 319.

Charité. Elle est la loi du Seigneur, elle est Dieu même, 67. Elle est aussi un don de Dieu, *ibid.* Elle seule convertit l'ame & la met en liberté, 66. Il n'y a qu'elle qui ne cherche point ses intérêts, *ibid.* La véritable n'est point mercénaire, 281. Elle est une loi douce & aimable, 67. Elle rend douces & faciles les loix que se font l'esclave & le mercénaire, *ibid.* Tout ce qui se fait selon la regle de la charité, est droit, juste & équitable, 441. Bel ordre de la charité, 98. Ses caracteres, 265. Ses effets, 116, 117. Crainte & desirs de la charité, 67. Elle est le fruit de l'humilité, 272. Sans elle la pénitence n'est qu'orgueil, 265. Sans les œuvres extérieures elle n'est qu'illusion, *ibid.* Quiconque secoue son joug, est forcé de gémir sous le poids de sa volonté, 67. Charité actuelle, charité affective, 358. On ne peut en cette vie avoir la derniere dans sa perfection, *ibid.* Charité pour le prochain, sa force, 93.

Chartres. Assemblée tenue en cette ville pour la Croisade, 480. Saint Bernard y est élu chef de la Croisade, 36.

Chartreuse. Troubles arrrivés dans la grande Chartreuse, 165. Indulgence du Pape pour les coupables, *ibid.* Saint Bernard s'en plaint, *ibid.*

Chartreux. Leur institut paroît à Pierre le Vénérable préférable à tous les autres, 481. Leur zele pour se procurer des livres, 438. Division entre eux à cause de l'élection de l'évêque de Grenoble, 477.

Châtre (Pierre de la) fait archevêque de Bourges, sans la participation du Roi, 464. Il est sacré par le Pape, *ibid.* Suites de cette affaire, *ibid.* *Voyez* Pierre de la Châtre.

Cherval, monastere fondé à Milan par saint Bernard, 25.

Chevaliers du Temple. Regles qu'ils observent, 269, 270. Leur courage, 270. Quels ils étoient avant d'être reçus Chevaliers, *ibid.* Saint Bernard fait leur éloge, 267. Selon lui, ils sont martyrs lorsqu'ils meurent en combattant contre les infideles, *ibid.* Quelle est leur gloire au jugement de saint Bernard, 268, 269.

Chrétiens. Motifs puissans qui les portent à aimer Dieu, 279, 280. Ils ont été substitués aux Juifs, 510. Ils sont plus obligés de rendre à Dieu le culte souverain qui lui est dû, & de lui sacrifier, *ibid.* Leur sacrifice est simple & unique, *ibid.* La victime qu'ils offrent, est Jesus-Christ, *ibid.* Ils doivent être le sépulcre de Jesus-Christ, 518. Comment Jesus-Christ est à eux, & comment ils doivent être à Jesus-Christ, 519. Ils sont toujours exposés à la persécution, 337. Quand leur est-il permis de se servir du glaive, 269.

Circoncision. Comment on doit entendre qu'elle effaçoit le péché originel, 330. Elle purifioit du péché originel par la foi des parens, 506.

Cîteaux. Constance des Abbés de Cîteaux à soutenir la cause de Dieu, 84. Zele des premiers peres de Cîteaux pour l'Office divin, 317. Le pape Innocent II affranchit cette Abbaye de toutes les dîmes qu'elle payoit, 23.

Civitot, monastere dépendant de Cluni, près de Constantinople, 459.

Clairvaux (l'Abbaye de) ses commencemens, 8. Ce monastere transféré dans un endroit plus spacieux, 27. Des personnes de tout état contribuent au nouvel édifice, *ibid.* Pauvreté & sainteté des Religieux de cette maison, 22. Elle est une image de la Jérusalem céleste, 88. Fécondité de cette sainte maison, 17. Soin que l'on y prenoit de lire les Peres & de corriger les exemplaires de leurs ouvrages, 483. Exemption de certains droits accordés à cette Abbaye, 110.

Cluni. L'abbaye de Cluni soumise aux Papes par ses fondateurs, 445. Ses abbés pendant près de deux cens ans, illustres par leur science & leur sainteté, 421. Plusieurs changemens introduits dans l'Ordre de Cluni, 479. On n'a point touché à l'abstinence de la viande, *ibid.* Abus introduits dans cet Ordre du temps de saint Bernard, 259 *& suiv.* Les Religieux de Cluni décriés publiquement, 465. De quelle maniere Pierre le Vénérable s'en plaint, *ibid.* Association de priere entre cette Abbaye & les Chartreux, 488. Mortalité qui y arrive, 471. Privileges accordés à l'abbaye de Cluni, 526, 527. Cent marcs donnés à l'abbaye de Cluni par le roi d'Angleterre, 457. Les Sénateurs de Venise s'obligent à fournir tous les ans à cette Abbaye cent livres d'encens blanc, 488. Comment Pierre le Vénérable reconnoît ce bienfait, *ibid.*

Cœur. Rien de créé ne peut contenter le cœur de l'homme, 238. Rien n'est capable de remplir le vuide du cœur que le souverain bien, 281. On ne peut connoître son cœur, il faut en laisser le jugement à Dieu, 232. Moyens pour parvenir à le purifier, 273.

Commandemens. Il y en a de deux sortes, 447, 525. Quels sont ceux qui sont sujets au changement, *ibid.*

Conception. La fête de la Conception de la sainte Vierge, nouvelle dans l'Eglise, désapprouvée par la raison, inconnue dans la tradition, 127.

Concile d'Etampes, convoqué par Louis le Gros pour examiner lequel des deux contendans on devoit reconnoître pour Pape, 21. On s'en rapporte à la décision de saint Bernard, qui se déclare pour Innocent, *ibid.*

Concile de Jouarre, 122, 435. On y prononce une sentence contre les meurtriers de Thomas, prieur de saint Victor, & d'Archambaud, sous-doyen de l'Eglise d'Orléans, *ibid.* Elle est confirmée par le Pape, *ibid.*

Concile de Lagny : le Légat qui y préside fait des reproches à saint Bernard, 182.

Concile de Latran, 143.

Concile de Pise, 24, 161, 162, 427, 438. Louis le Gros ne veut point que les évêques de France y assistent, 162. Saint Bernard l'exhorte à ne point empêcher que le Concile se tienne, 161, 162. Pierre le Vénérable se plaint au Pape de l'attentat commis contre les Prélats de France, au retour de ce Concile, *ibid.*

Concile de Reims, tenu l'an 1131 : le roi Louis le Jeune y est couronné par le pape Innocent II, 23.

Concile de Reims, tenu l'an 1148, en présence du Pape, contre Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, 46, 473. Réglemens qui y sont publiés, 222. Il déclare nuls les mariages contractés par ceux qui ont fait vœu de continence, 253.

Concile de Sens contre Abélard, 33, 135, 137. On y condamne ses erreurs, sa personne est épargnée, 306. Les évêques de ce Concile écrivent au Pape contre Abélard, 182.

Concile de Treves, où les écrits de sainte Hildegarde sont examinés & approuvés, 47.

Concile de Troyes, 78.

Concupiscence : ses mouvemens ne rendent coupable qu'autant qu'on y consent, 232.

Confirmation. Pourquoi on ne réitere point l'onction de ce Sacrement, 474.

Conrad, roi des Romains, fait des reproches à saint Bernard, 134 Réponse qu'il en reçoit, *ibid.* Sain Bernard l'exhorte à défendre l'auto

rité du Pape contre la rébellion des Romains, 157.

Conscience. Quel est le repos de la bonne conscience, 238. Quelque témoignage qu'elle nous rende, pourquoi nous ne devons pas être sans crainte, 231. Il faut bien prendre garde d'étouffer ses remords, 236.

Considération : sa définition, 216. Examen où elle conduit, *ibid.* Ses avantages & ses effets, 214. Saint Bernard a composé cinq livres sur cette matiere, 211. Eloge de cet ouvrage, 211, 212. Il est entrepris à la priere d'Eugene III, 212. Plan que saint Bernard a suivi, *ibid.* Utilité du Traité de la Considération, 227. Cet ouvrage a été admiré dans tous les temps, *ibid.* Jugement que différens Papes en ont porté, *ibid.*

Conversion : elle est l'ouvrage de la voix de Dieu, 235. Pourquoi nous devons attribuer notre conversion à Dieu, 366. Ses délais, combien dangereux, 106, 107. Livre ou Sermon de la conversion, prononcé par saint Bernard dans les écoles de Paris, 235. Jugement qu'on porte de cet ouvrage, 239.

Coutume : quels sont ses effets, 213.

Crainte. Crainte utile, crainte inutile, fruits de l'une & de l'autre, 99. La crainte d'esclave ne change point le cœur, 66.

Créatures. Comment elles servent au salut des élus, 297, 298.

Croisade. Saint Bernard ne la conseille pas, 36. Il la prêche par ordre du Pape, 36, 215. Son mauvais succès, 37. Il est causé par la perfidie de l'Empereur Grec, 479. Après l'événement on condamne le projet, & on s'éleve contre saint Bernard, 37, 38. Ses tristes suites ne prouvent point qu'elle fut contraire à la volonté de Dieu, 41. Cette guerre étoit juste, 41, 42.

Croisés : leur mauvaise conduite fait échouer l'entreprise, 37, 38.

Croix. Nulle raison de vouloir détruire la croix de Jesus-Christ, 507. Elle est digne du culte que nous lui rendons, 507, 508. En quoi il consiste, 508. En se prosternant devant la Croix, on adore Jesus-Christ mort sur la croix, *ibid.* Elle a été figurée dans l'ancien Testament, 507, 508.

D

DÉMON : ses efforts pour détruire la foi de la divinité de Jesus-Christ, 490. D'abord par les persécutions, *ibid.* Ensuite par les hérésies, *ibid.* Il consent qu'on regarde Jesus-Christ comme le plus grand de tous les hommes, pourvu qu'on nie qu'il soit Dieu, *ibid.* Plus il craint la divinité de Jesus-Christ, plus il la persécute, 491. Il a des armes & des artifices de différentes especes, 436. Moyens d'éviter ses coups, *ibid.*

Désobéissance : elle est un péché plus ou moins grand selon les circonstances, 245, 246. Elle ne renferme pas toujours le mépris de la Regle à laquelle on s'est soumis, 249. Quelle est celle qui rend coupable de péché mortel, 248.

Dettes. Quatre sortes de dettes, dont nous sommes redevables à celui qui nous a créés, 344.

Diable : il a usurpé le pouvoir qu'il a sur l'homme, 309.

Dieu : c'est lui qui crée, qui guérit & qui sauve, 299, 300. Il est auteur de nos mérites, 301. Il ne sauve personne qu'il ne le prévienne, 298. La voix de Dieu pleine de force, 235. Elle est un rayon de lumiere, *ibid.* Ce qu'elle découvre aux yeux du pécheur, *ibid.* Ce que fait Dieu sans nous, avec nous & par nous dans l'ouvrage du salut, 298. Sa miséricorde & sa justice éclatent dans le mystere de la Rédemption, 309. De quelle maniere il fait servir les créatures au salut des élus, 297, 298. Il a fait voir sa justice en abandonnant l'homme à la puissance du démon, 309. Ardeur & constance avec lesquelles il faut chercher Dieu, 364. Raisons pour lesquelles il mérite d'être aimé, 280. Il est lui-même la récompense de l'amour, 281. Il n'exige pas que l'on exécute tout

ce que l'on a promis, 86. Lui seul peut changer ce qu'il a institué, 243. Certaines choses dont il ne peut lui-même dispenser, *ibid.*

Dignités. A qui les dignités ecclésiastiques doivent-elles être données, 166. Saint Bernard trouve mauvais qu'on les confere a des enfans, 205. Aveuglement de ceux qui les recherchent avec empressement, 437.

Dispenses : quand peut-on ou les excuser, ou les approuver, ou les condamner, 221.

Docteur. Qui sont ceux à qui dans l'Eglise on donne le nom de Docteurs, 406.

Domination : elle est interdite aux Apôtres & à leurs successeurs, 216, 217.

Drogon, moine de saint Nicaise de Reims, se retire à Pontigny, 73. Saint Bernard l'exhorte à la persévérance, 75. Il retourne à saint Nicaise, est fait abbé de saint Jean de Laon, puis cardinal & évêque d'Ostie, *ibid.*

Duels : saint Bernard les condamne fortement, 187.

Dupin (M.) jugement qu'il porte de deux ouvrages de saint Bernard, 319.

E

Ecclésiastiques. Portrait des ecclésiastiques du temps de saint Bernard, 333. Leur ambition, *ibid.* Avec quel empressement ils aspirent aux premieres places, *ibid.* Ils ne redoutent point les bénéfices à charge d'ame, *ibid.* Ils ne craignent point d'en accumuler plusieurs, 233, 234.

Ecritures. Tout ce que les saintes Ecritures contiennent, est vrai & certain, 498. Il faut rejetter ou admettre tout ce qui est dans les divines Ecritures, *ibid.* On ne doit pas employer indifféremment en toute sorte de sujets les paroles de l'Ecriture-Sainte, 408.

Eglise. Autorité infaillible de l'Eglise, 505. Nécessité indispensable de lui obéir, *ibid.* Elle n'a jamais pu souffrir qu'on corrompît sa doctrine, 495. Ni qu'on détournât ses enfans de la voie du ciel, *ibid.* Elle n'est point sans sacrifice, elle offre le corps & le sang de Jesus-Christ, 509. Sa paix & sa liberté nullement nuisibles aux intérêts de l'Empire, 157. Elle honore en différentes manieres ceux qu'elle sait que Dieu comble de gloire dans le ciel, 520. Peinture vive de la division qui étoit entre ses membres du temps de Pierre le Vénérable, 433. Elle est pleine d'ambitieux, 215. Ses plus dangereux ennemis sont ceux qu'elle renferme dans son sein, 181. Vive description de ses maux, 355, 356. Elle n'a point souffert de plus cruelle persécution que celle qu'elle essuie de la part des mauvais Chrétiens, 355. Et particuliérement de ses ministres, 356.

Quelle est la sainteté de nos Eglises, 342. Motifs qui peuvent porter les Evêques à leurs décorations, 263. Avarice & vanité des Moines dans celles dont ils ornent leurs Eglises, 262, 263. Regles sur la composition des offices de l'Eglise & sur le chant, 196.

Eloïse, abbesse du Paraclet : réception qu'elle fait à saint Bernard, 32. Elle demande à Pierrre le Vénérable l'absolution donnée à Abélard après sa mort, 480.

Elus. Selon la prédestination, l'assemblée des élus a toujours été en Dieu, 365. Elle lui a toujours été agréable, il l'a toujours aimée, 366. Ce qu'il fait pour eux, *ibid.* Ils ont besoin d'un libérateur, 311.

Empereur : deux obligations qu'il a à remplir, 157.

Empire : sa prospérité & sa grandeur ne sont point nuisibles aux intérêts de l'Eglise, 157. L'empire & le sacerdoce se défendent mutuellement, *ibid.*

Enfans : les peines de ceux qui meurent sans Baptême, plus douces que celles des adultes, 364.

Episcopat : il n'est point incompatible avec le salut, 460. Il est plus sûr cependant d'y renoncer, *ibid.*

Epreuve du feu demandée par un Clerc injustement dépouillé de ses

biens, 482. L'épreuve par l'eau connue du temps de ſaint Bernard, & approuvée par lui, 362.

Ermengarde, ducheſſe de Bretagne, convertie par les exhortations de ſaint Bernard, 15. Elle eſt dirigée par le ſaint Docteur, 110.

Eſpérance. On ne doit point mettre ſes eſpérances dans les Princes, ni dans les enfans des hommes, 34.

Eſprit (le Saint) : effets qu'il opere dans les hommes, 336.

Etampes : aſſemblée qui s'y tient au ſujet de la Croiſade, 37.

Etienne de Senlis, évêque de Paris, a un différent avec Louis le Gros, roi de France, 19. Il encourt la diſgrace du Roi qui fait ſaiſir ſes biens, 78. Raiſons de cette diſgrace, 80. Etienne jette un interdit ſur la perſonne du Roi, 78. Il va à Sens, 79. Se rend avec l'Archevêque de cette ville au Chapitre de Cîteaux, dont ils implorent la protection, *ibid.* Lettre écrite en leur faveur, *ibid.* Etienne réconcilié avec le Roi, par l'entremiſe de ſaint Bernard, 19.

Etienne (Saint) abbé de Cîteaux, 7. Joie avec laquelle il reçoit ſaint Bernard & ſes compagnons, *ibid.* Il envoie ſaint Bernard pour former l'établiſſement de Clairvaux, 8.

Evangile : il eſt écrit pour être lu, 337. Il eſt un miroir fidele de la vérité, *ibid.* On ne peut croire à l'Evangile, & douter de ce que l'Evangile reconnoît, 505. Quiconque reçoit l'Evangile, doit recevoir les autres livres de l'Ecriture, *ibid.* L'autorité des livres de l'ancien Teſtament fondée ſur celle de l'Evangile, 506.

Euchariſtie. Ce Sacrement a été inſtitué pour tous les ſiecles, 512. Raiſon pour laquelle Jeſus-Chriſt l'a inſtitué, 513. Le corps que Jeſus-Chriſt a donné à ſes Diſciples eſt reçu dans l'Euchariſtie, 512. Pourquoi dans ce Sacrement les ſens y voient ce qui n'y eſt pas, & n'y voient point ce qui y eſt, *ibid.*

Evêques : comment ils doivent rendre leur miniſtere honorable, 229. A l'exemple des martyrs, ils doivent porter les marques d'un Dieu ſouffrant, *ibid.* Quelles vertus doivent être leur ornement, 230. Ils doivent conſerver l'humilité dans l'élévation, 194. Elle eſt leur sûreté, *ibid.* Leur gloire eſt de faire du bien aux pauvres, 104. Leurs intérêts ſont ceux de Jeſus-Chriſt, leur affaire propre eſt la cauſe de Dieu, 176. Combien il eſt indigne d'eux de s'occuper de leurs affaires temporelles, pendant qu'ils négligent le ſoin des ames, 225. Les déſordres du Clergé viennent de la négligence des Evêques, 119. Leur ſuperflu eſt le néceſſaire des pauvres, 229. Plaintes des pauvres contre leur luxe, *ibid.* Portrait de la conduite de ceux du temps de ſaint Bernard, 315, 316. Relation de ce qui s'eſt paſſé dans l'élection d'un évêque de Langres, 123, 124.

Evervin, abbé de Steinfeld, près de Cologne, fait l'éloge de ſaint Bernard, de ſes écrits & ſur-tout de ſes Sermons ſur le Cantique, 361. Il l'exhorte à élever ſa voix contre les nouveaux hérétiques découverts aux environs de Cologne, *ibid.* Il eſt ſurpris de leur joie au milieu des tourmens, 362.

Eugene III (le Pape), diſciple de ſaint Bernard, 34. Etant abbé de ſaint Anaſtaſe à Rome, il eſt élu Pape, *ibid.* Quelque temps après ſon exaltation, il reçoit de ſaint Bernard une lettre pleine d'inſtructions, 154. Il eſt conſterné du triſte état de la Religion en Orient, 35. Les Romains ſe révoltent contre lui, 156. Saint Bernard veut les rappeller à leur devoir, 156, 157. Il tient un Concile à Reims, 46. Après le Concile, il va à Paris & non à Treves, *ibid.* Il tient un Concile à Treves, 47. Il y fait examiner les écrits de ſainte Hildegarde, & les approuve, *ibid.* Il va à Clairvaux, *ibid.* Il y donne de grands exemples d'humilité & de détachement, *ibid.* Il aſſiſte au Chapitre de Cîteaux, *ibid.* Peines qu'il reſſent d'avoir été tiré de ſa ſolitude, 213. Examen que lui propoſe ſaint Bernard, 218. Il eſt à l'abri du reproche d'avarice, 220. Il deſireroit pouvoir aſſiſter au Chapi-

tre de Cîteaux, 166. Avis qu'il donne aux Peres assemblés, 167. Réponse que saint Bernard lui fait en son nom, *ibid.* Il nomme des Commissaires pour connoître d'un différent entre l'évêque de Nîmes & l'abbé de la Chaise-Dieu, 473. Comme ils étoient suspects, il en substitue d'autres à la priere de Pierre le Vénéble, 474. Sous son pontificat les Eglises de Noyon & de Tournay sont séparées, & ont chacune leur Evêque, 234. Sa mort annoncée au Chapitre de Cîteaux, 203.

Exemple. Les bons exemples invitent les pécheurs à se convertir, 473.

Exemptions des Monasteres, 445. Raisons qui les ont fait accorder, 445, 446. Leur abus, 220, 221. Leurs effets, 221. Le Pape peut en accorder, mais le doit-il, *ibid.* Il ne faut pas les considérer toutes de la même maniere, 221, 222.

Extrême-Onction. Pourquoi ce Sacrement peut être reçu plusieurs fois, 474, 475.

F

FAUTE. On ne peut être si parfait, qu'on ne commette aucune faute, 247, 248.

Ferté (la) abbaye de Bernardins, premiere fille de Cîteaux, 9. *n.*

Fêtes : on ne doit point en instituer légerement de nouvelles, 130.

Fils de Dieu : pourquoi s'est-il fait homme, 327. Il s'est incarné pour délivrer les hommes de la servitude du démon, 309.

Floretus : ouvrage attribué sans fondement à saint Bernard, 382, 383. C'est sans raison que le continuateur de M. Fleury se plaint que D. Mabillon ne l'ait point donné au saint Docteur, 383, 384.

Foi : elle précéde les bonnes œuvres, il ne peut y en avoir sans elle, 358. Pour être cohéritiers de Jesus-Christ, il faut avoir pendant cette vie la foi qui opére par la charité, 515. La foi doit se persuader, 362, 363. Elle ne peut être trompée, & les sens peuvent tromper, 354.

Fontaines : origine de ce monastere, 102.

Foulques, chanoine régulier, quitte son état, séduit par son oncle, 55. Ils sont repris l'un & l'autre par saint Bernard, 55, 56.

François : ils regardent comme un déshonneur de violer un serment, même inconsidéré, 146.

G

GARLANDE (Etienne de) archidiacre de Paris : saint Bernard exhorte Suger à travailler à sa conversion, 96.

Gaudri, oncle de saint Bernard, 5. A sa persuasion il quitte le monde, *ibid.*

Gébuin, chantre & archidiacre de Troyes, avoit un recueil des Sermons de saint Bernard, 70.

Génois : accueil qu'ils font à saint Bernard, 23. Ils veulent l'avoir pour Evêque, *ibid.* Saint Bernard loue le zele avec lequel ils avoient entendu la parole de Dieu, 113. Il leur donne différens avis, *ibid.*

Génuflexions prescrites par la Regle de saint Benoît, 443, 444. Comment les Religieux de Cluni y suppléoient, lorsqu'ils ne pouvoient pas les faire, 444.

Geofroi, évêque de Chartres : il va à Clairvaux & engage saint Bernard à l'accompagner en Aquitaine, 27.

Geofroi, secretaire de saint Bernard, a écrit trois livres de sa vie, 2.

Geofroi de Péronne, converti avec plusieurs de ses amis, par le ministere de saint Bernard, 22, 107.

Gérard, évêque d'Angoulême, accusé d'ambition, 112. Nommé Legat par l'antipape Anaclet, 111. Il empêche le duc d'Aquitaine de reconnoître le pape Innocent II, 21.

Gérard, frere de saint Bernard, 6. Miracle de sa conversion & de sa retraite du monde, *ibid.* Etant cellérier de Clairvaux, il est repris par saint Bernard de son peu de confiance en Dieu, dans les nécessités de la

maison, 11. Il tombe malade à Viterbe, 29. Saint Bernard obtient de Dieu par ses prieres qu'il ne mourroit qu'après son retour à Clairvaux, *ibid.* Sa mort, 32. Sermon que saint Bernard fait à ce sujet, *ibid.*

Gilbert l'Universel, évêque de Londres, loué par saint Bernard, 71, 72.

Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, se soumet aux décisions du Concile de Reims contre ses erreurs, 46. A cause de sa soumission sa personne est épargnée, *ibid.*

Gilon, cardinal : il est vivement pressé par Pierre le Vénérable d'abandonner le parti d'Anaclet, 453, 457.

Glaive. Allégorie des deux glaives, 162.

Gloire. La vaine gloire est un vice du cœur qui dérégle la volonté, 231. Ses effets, *ibid.* Humilité qui lui est opposée, *ibid.*

Godefroi, prieur de Clairvaux, élu évêque de Langres, 31.

Grace : c'est elle qui nous soumet à Dieu, & non pas notre volonté, 291. Si quelque chose vient de l'ame comme d'elle-même, il faut que la grace lui céde, 363. Tout doit lui être attribué dans l'ouvrage du salut, 298, 299. Comment elle y coopére avec le libre arbitre, 299. La grace qui attire à Dieu ne nuit point à la liberté, 296. Effets de la grace de Dieu dans le cœur des élus, 340. Comment elle prépare l'homme à recouvrer sa premiere dignité, 293, 294. Preuve de la plénitude de la grace dans une ame, 363. Trois sortes d'opérations de la grace, 300. Il y en a que l'on reçoit pour soi-même, il y en a que l'on reçoit pour l'utilité du prochain, 352. En louant dans la créature les graces qu'elle a reçues, on doit louer le Créateur qui les a accordées, 189. Traité de la grace & du libre arbitre, composé par saint Bernard, 283. En quelle année, *ibid.* Ce qui a donné occasion à cet ouvrage, 283, 284. Jugement qu'on en porte, 285, 301. Saint Bernard s'explique conformément aux principes de saint Augustin, 301, 302.

Grecs : leur perfidie, 37.

Grégoire le Grand (Saint) : il n'a point enseigné que le Verbe fut uni à la nature humaine avant que de naître de la sainte Vierge, 463. Quelle a été sa conduite envers une personne mariée, après avoir fait vœu de continence, 252, 253. Les Evêques qu'il a fait renfermer dans des Monasteres, à cause de leurs désordres, ont-ils conservé leur habit, 253, 254.

Guerre. Dangers où sont exposées les personnes qui vont à la guerre, 267, 268. Reproches que leur fait saint Bernard, 268.

Gui, évêque de Lausanne, reçoit de saint Bernard d'excellens avis, 72.

Gui, frere de saint Bernard, 5. Il quitte le monde du consentement de sa femme, 6.

Guibaud ou *Wibaud*, élu abbé du Mont-Cassin, 29 & 30, *not.*

Guigues, général des Chartreux : tendre liaison qui se forme entre lui & saint Bernard, 18. Saint Bernard lui témoigne la satisfaction que lui a causée une de ses lettres, 66. Il lui fait part de la douleur qu'il a ressentie de n'avoir pu le voir en passant, 69.

Guillaume, intrus dans l'évêché d'York, 152. Il est accusé de simonie, *ibid.* L'affaire est portée à Rome, 152, 153, 155. Après bien des sollicitations il est déposé, 152, 153, 161.

Guillaume, abbé de saint Thierri, va à Clairvaux rendre visite à saint Bernard, 11. Union qui se forme entre eux, *ibid.* Il desire quitter son Abbaye pour se retirer à Clairvaux, mais saint Bernard l'en détourne, 99. Il a écrit le premier livre de la vie de saint Bernard, 2.

Guillaume, duc d'Aquitaine, refuse de reconnoître le pape Innocent II, 21. Toujours attaché à l'antipape Anaclet, il reçoit une lettre du duc de Bourgogne, qui veut lui faire abandonner ce parti, 112, 113. Il reconnoît le pape Innocent II, 28. Comment il est forcé de rétablir l'évêque de Poitiers dans son

siege, 28, 29. Saint Bernard l'exhorte à donner la paix à l'Eglise, 113.

Guimpes : quel étoit autrefois l'usage qu'on en faisoit, 109.

H

HABITS : leur indécence, preuve du déréglement des esprits & des mœurs, 222.

Hardouin (le Pere) : critique peu respectueuse qu'il fait de quelques paroles de saint Bernard, *not.* 351, *p.* 352. Il est habile à trouver en tout de la fiction, 366. Jugement qu'il porte des Sermons de saint Bernard sur le Cantique, 368. Il ne pense pas plus favorablement des écrits des autres Peres de l'Eglise, *ibid.* On n'apperçoit dans ce Censeur qu'une ignorance grossiere, *ibid.* Sa censure livrée aux flammes par Arrêt du Parlement, 369.

Hélie, abbé de S Sulpice de Bourges, élu évêq. d'Orléans, 434. Il est accusé devant le Pape, 158. Il quitte son siege, *ibid.* Le Pape refuse la grace que le Roi demandoit pour lui, *ibid.* Saint Bernard prie le Pape de lui conserver le rang de simple Prêtre, *ibid.*

Henri, fils de Louis VI, roi de France, entre à Clairvaux, 15, *n.* Il est élu évêque de Beauvais, 169, 475. Saint Bernard demande à Pierre le Vénérable, s'il doit consentir à cette élection, 475. Réponse de Pierre le Vénérable, *ibid.* Henri lui en fait ses plaintes, *ibid.* Saint Bernard le justifie sur les bruits répandus contre lui, 175. Il est dans la suite transféré à Reims, 169.

Henri, archevêque de Sens : sa conversion, 19, 228. Avis que lui donne saint Bernard, 229. Il encourt la disgrace de Louis le Gros qui l'accuse de simonie, 83. Il demande à être jugé par le Pape, *ibid.* Saint Bernard chargé d'écrire à ce sujet au Pape, se sert de termes peu mesurés envers le Roi, 83, 84. Henri est justifié, 84. Vive réprimande que lui fait saint Bernard, 134.

Henri, évêque de Verdun : assemblée convoquée pour l'examen de sa conduite, 87. Il est déposé comme dissipateur des biens de son Eglise, 81. Il se fait élire évêque de Châlons-sur-Marne, *ibid.* Saint Bernard s'oppose à son entreprise, 81, 82.

Henri I, roi d'Angleterre : saint Bernard lui demande du secours pour le pape Innocent II, 116. Il meurt dans de grands sentimens de pénitence, 435.

Henri, hérétique, disciple de Pierre de Bruis, ses erreurs, 44. Il est chassé de France à cause de ses erreurs, 155. Il trouve de la protection à Toulouse, *ibid.* Saint Bernard s'oppose à ses ravages, 44, 45, 155, 156.

Henri de Valois : estime qu'il avoit pour les sermons de S. Bernard, 320.

Héréfie. Toute hérésie doit être combattue, 495.

Hérétique. C'est l'opiniâtre résistance à la doctrine de l'Eglise qui rend hérétique, 514. Les défenseurs de la foi n'ont fait aux hérétiques aucun reproche dont ils n'eussent la certitude, 503.

Hildegarde (Sainte) célebre par ses révélations, 47. Elle est favorisée des dons de Dieu, pour l'intelligence des saintes Ecritures, *ibid.* Elle a une science intérieure qui l'instruit de toutes choses, 187, 188. Elle connoît les secrets du ciel, 188. Ses écrits examinés & approuvés par le Pape, 47. Elle vit avec ses sœurs, en suivant la Regle de saint Benoît, *ibid.* Elle reçoit des lettres de plusieurs Papes, & de différens Princes, *ibid.* Elle consulte saint Bernard, *ibid.* Il l'exhorte à répondre aux dons de Dieu par l'humilité, 187.

Homme : il est devenu très-justement l'esclave du démon, 309. Il est tombé par le mauvais usage de sa volonté, 292. Il ne dépend pas d'elle de le relever, 293. Il ne pouvoit rien faire pour recouvrer la justice qu'il avoit perdue, 309, 310. Il falloit que la justice de Jesus-Christ lui fût appliquée, *ibid.* Quels sont ses mérites, 300. Trois choses que l'homme spirituel considere dans tout ce qu'il fait, 221.

Honorius II: ce pape leve l'interdit jetté sur Louis le Gros par l'évêque de Paris, 80. Mauvais effets qui en résultent, 81. Saint Bernard s'en plaint, 81 & *suiv.*

Hôtes : de quelle maniere saint Benoît veut qu'on les reçoive, 443, 444. Comment, pour obéir à la Regle, on se conduisoit à Cluni, *ibid.*

Hugues, archevêque de Rouen, reçoit de saint Bernard des regles de conduite, 72.

Hugues, archevêque de Vienne, accusé auprès du Pape, 476, 477. Il est justifié par Pierre le Vénérable, *ibid.*

Hugues, archevêque de Tours, se fait Religieux de Cluni, 466. Démarches de l'Eglise de Tours pour l'engager à revenir, *ibid.* Il retourne dans son diocese par ordre du Pape, *ibid.*

Hugues de Macon (depuis évêque d'Auxerre) quitte le monde avec saint Bernard, 7. Il conduit à Pontigny une colonie de Religieux, 9, *not.* Il a un différent avec Guillaume, comte de Nevers, 201. Saint Bernard le termine par un acte curieux & important, *ibid.*

Hugues, comte de Champagne, donne le lieu où a été fondé Clairvaux, 8. Il doit en être regardé comme le premier fondateur, 73.

Hugues de saint Victor : saint Bernard lui a écrit une lettre qu'on a mise au nombre des Traités, 302. Ce qu'on peut dire du temps auquel elle a été écrite, *ibid.* Sujets qui y sont traités, *ibid.*

Hugues Farsit, abbé, est soupçonné par saint Bernard d'avoir avancé quelque erreur, 76. Le saint Abbé reconnoît la pureté de sa foi, *ibid.*

Humbeline, sœur de saint Bernard: sa conversion miraculeuse, sa retraite & sa mort, 15, 16. Le saint Docteur ne lui a point adressé le Livre *De la maniere de bien vivre*, 378, 379. Il n'en est pas l'auteur, 379.

Humbert de Beaujeu, chevalier du Temple, 481. Après ses vœux il retourne avec sa femme, *ibid.* Raisons qui engagent Pierre le Vénérable à prier le Pape de le laisser dans cet état, 481, 482.

Humiliation : son avantage, mais il faut qu'elle rende humble, 356. C'est ne pas être parfait que de ne la pas recevoir avec joie, 160.

Humilité. Il y a deux especes d'humilité, 231. Pour être véritable, quelle elle doit être, 357. Elle est une vertu qui rend l'homme vil à ses yeux par une véritable connoissance de lui-même, 272. Avantages qu'elle procure, 230. Elle est la voie pour retourner à Dieu, 272. Elle seule trouve grace devant Dieu, 232. Plus on est élevé, plus elle est nécessaire, *ibid.* Rien de plus rare qu'une humilité honorée, 413. Ce que fait Dieu pour conserver le pécheur dans l'humilité, 345. Dangers de ceux qui par une fausse humilité affectent de se cacher ce qu'ils ont reçu de Dieu, 189. Elle a deux pieds, 194. Quels sont-ils, *ibid.* Comment l'humilité & la grandeur d'ame conspirent ensemble dans les élus, 340. Les degrés de l'humilité opposés à ceux de l'orgueil, 274, 275. Traité des degrés de l'humilité & de l'orgueil, l'un des premiers ouvrages de saint Bernard, 271. En quel temps il le composa, *ibid.* Traduction françoise de cet ouvrage, 276, 277.

Hypocras : usage d'en boire le Jeudi-Saint, 525.

I

IGNORANCE : elle n'excuse pas de péché, 304, 305. Quelle est celle qu'on doit le plus craindre, 279. L'ignorance de Dieu & de soi-même rend l'homme inférieur aux bêtes, 356. Le comble de l'ignorance est de vouloir instruire les autres de ce que l'on ne sait pas, 100.

Indulgence : on ne doit pas toujours en user, 486.

Infidele : pourquoi il est inexcusable de ne pas aimer Dieu par dessus toutes choses, 278, 279. Saint Bernard se plaint du peu de zele que l'on a pour leur conversion, 219.

Ingratitude : elle eſt l'ennemie de la grace & du ſalut, 337. Qui ſont ceux en qui ce vice deplaît le plus à Dieu, *ibid.*

Innocent II (le Pape) ſon élection, 20. Canonicité de ſon élection, 112. Non moins redevable à Pierre le Vénérable qu'à ſaint Bernard, s'il a été reconnu Pape, 425, 426. Il va à Liege, 21. Il ſe rend à Cluni, où il fait la dédicace de la nouvelle Egliſe, 22, 426. De quelle maniere il eſt reçu à Clairvaux, 22. Dans un ſecond voyage à Cluni, il accorde aux Religieux de Cîteaux un privilege contraire aux intérêts de ceux de Cluni, 426, 449. Suites de cette affaire, *ibid.* Ce privilege dans la ſuite fut plus étendu, 449. Plaintes de Pierre le Vénérable, *ibid.* Innocent met en interdit quelques-uns de ceux qui s'oppoſent à l'exécution du privilege, *ibid.* Repréſentations que fait au Pape Pierre le Vénérable, 449, 450. Innocent paroît mal récompenſer les ſervices que lui ont rendu les Cluniſtes, 450. Saint Bernard lui écrit contre les erreurs d'Abélard, 306. Il en eſt pénétré de douleur, 139. Il les condamne avec leur auteur, *ibid.* Il accorde un très-ample privilege à ſaint Bernard & à ſon Ordre, 185. Ses mauvais procédés envers ſaint Bernard, 34. Sa mort, *ibid.*

Inſtruction : ſa néceſſité, 364.

Intention : ce qui la rend vicieuſe, 357. La bonne intention n'exempte pas de péché celui qui fait le mal, 250.

Inveſtiture : comment on la donnoit du temps de ſaint Bernard, 335.

J

JESUS-CHRIST : il eſt Fils de Dieu, & vrai Dieu lui-même, 492. Il n'eſt point un Roi temporel, mais éternel & céleſte, *ibid.* Il s'eſt formellement appellé Dieu dans l'Evangile, 491. Pourquoi ne s'eſt-il pas d'abord appellé Dieu auſſi clairement, que Dieu s'appelloit le Dieu d'Abraham dans l'ancien Teſtament, *ibid.* Lui ſeul a été conçu dans la ſainteté, 129. Néceſſité de ſa venue, 328. Etant la beauté immortelle, il a voulu ſe rendre difforme pour l'amour de nous, 354. On célébre ſa naiſſance avec peu de recueillement, 327. Il n'eſt pas venu ſeulement pour nous enſeigner ſa ſainteté & nous découvrir ſon amour, 310. Ses leçons ne ſerviroient de rien, s'il ne détruiſoit pas le corps du péché, 312. Lui ſeul peut rendre à l'homme ce dont il a été dépouillé par le péché, 293, 294. S'il ne nous délivroit pas du péché, ſon Incarnation ſeroit inutile aux enfans, 312. Il n'y a de ſalut pour l'homme que dans Jeſus-Chriſt, 491. Comment il nous a délivrés de la mort & de l'empire du démon, 310. Sa juſtice nous eſt devenue propre, *ibid.* Son exemple doit être notre regle, 245. Il eſt la voie de l'humilité qui conduit à la vérité, 272. Sans la rédemption l'exemple de ſon humilité & de ſa charité nous eſt inutile, 313. Son eſprit ſeul peut faire goûter la douceur de ſon joug, 247. Plus on ſe charge de ſon joug, plus il eſt léger, 192. Utilité d'étudier J. C., 106. Comment on acquiert cette ſcience, 107. Quiconque ne l'aime pas eſt digne de mort, 352. On doit le préférer à ſes parens, 104, 105. Raiſons de nous tenir inviolablement attachés à ſa divinité, 491. Pourquoi il a permis au démon de le tenter, 436. Comment il a appris l'obéiſſance, 273. Il a réellement donné ſon corps & ſon ſang à ſes Diſciples, 510. Il a voulu, & il a pu changer le pain en ſa chair, le vin en ſon ſang, & il l'a fait, *ibid.* Biens qu'il nous a procurés, 271. Sa mort étoit néceſſaire, *ibid.* Par ſa mort paſſagere il a racheté les hommes de la mort éternelle, & a ſatisfait pleinement à la juſtice de Dieu, 510. Pourquoi il a employé un moyen ſi pénible pour nous délivrer, 311, 312. Ses prieres & ſon ſang ſont le ſalut de ceux qui l'ont répandu, 312. Quels avantages procure la méditation continuelle de

ſa Paſſion, 357, 358. Sainteté de ſon ſépulcre, 518. Concours des peuples qui s'y rendent, 519. Miracle qui s'y opéroit la veille de Pâques, *ibid.* Trois avénemens de Jeſus-Chriſt, 327, 328. Il ſe communique aux ames en différentes manieres, 355. Celui qui baptiſe & qui conſacre, eſt Jeſus-Chriſt le ſouverain paſteur des ames, 185. Il eſt perſécuté par ceux qui portent le nom de Chrétiens, 338. Par ceux-mêmes qui rempliſſent les premieres places, *ibid.* Quelle eſt la plus cruelle perſécution qu'on puiſſe lui faire, *ibid.*

Jeûne. Ancienne diſcipline de l'Egliſe ſur le jeûne, 331, 332. L'obligation du jeûne commune à tous les Chrétiens, 331. Quels ſont ceux que preſcrit la Regle de ſaint Benoît, 443.

Joſceran, évêque de Langres, pourquoi ne donne-t-il point la bénédiction abbatiale à S. Bernard, 9.

Joſeph : comment le ſonge où il voyoit ſes parens l'adorer, a eu ſon accompliſſement, 475.

Joſſelin, évêque de Soiſſons, miniſtre de Louis le Jeune, 147. Remontrances que lui fait ſaint Bernard, 148. Il implore ſa protection, 149. Il fait ſon éloge, 183.

Jourdan, cardinal-légat, peinture de ſes déſordres, 172.

Jugement de Dieu : comment il faut le prévenir, 359.

Juifs : pourquoi ils ſont diſperſés dans tout l'univers, 187. C'eſt une folie à eux d'attendre le Chriſt, 492. Il ne faut point les perſécuter, 187. Saint Bernard ne peut ſouffrir qu'on exhorte à les maſſacrer, *ibid.* Leurs blaſphêmes contre Jeſus-Chriſt, 471. Comment Pierre le Vénérable deſire que le roi Louis le Jeune les puniſſe, *ibid.* Ils ſe convertiront un jour, 187.

Jurement. On ne doit point tenir ce qu'on a juré contre la raiſon, 146.

Juſte. Les juſtes de l'ancienne Loi n'ont eu qu'une connoiſſance imparfaite de nos myſteres, 304. Le juſte n'eſt pas ſous la loi, mais il n'eſt pas ſans loi, 67. Motifs de ſa vénération pour les reliques des Saints, 521.

Juſte Lipſe : jugement qu'il portoit des Sermons de ſaint Bernard, 320.

Juſtice. Il eſt de la juſtice de Dieu de payer ce qu'il doit, & il doit juſtement ce qu'il a promis, 301. Qui eſt celui qui établit ſa propre juſtice, 300.

L

Langres. Election d'un Religieux de Cluni, pour être Evêque de cette ville, 31, 123, 448. Saint Bernard s'y oppoſe & en fait élire un autre, *ibid.* Portrait de ce Religieux fait par ſaint Bernard, 124. Pierre le Vénérable en parle bien différemment, 448.

Lavement des pieds : comment ſaint Bernard l'a mis au nombre des Sacremens, 334. Il lui attribue la vertu de remettre les péchés véniels, *ibid.*

Légats. Quelles qualités ſont néceſſaires aux Légats du Pape, 225.

Légiſlateurs : il n'y en a eu que deux envoyés en ce monde, Moyſe pour les Juifs, Jeſus-Chriſt pour toutes les Nations, 501.

Liberté. Quelle liberté ont eu nos premiers Peres avant leur péché & après, 292. Trois ſortes de liberté, 287. Leurs noms & leurs avantages, *ibid.* L'image du Créateur dans l'homme, établie ſur cette triple liberté, 294. Les Saints dans le ciel en jouiſſent d'une maniere plus excellente que le premier homme, *ibid.* Il n'y en a point où il y a néceſſité, 287. La liberté de néceſſité commune à Dieu, & à toute créature raiſonnable, 288. Liberté de conſeil, liberté de bon plaiſir, 289. Nous n'en jouirons que dans la vie future, 290. La liberté du franc-arbitre, la ſeule dont on jouiſſe en cette vie, *ibid.* Comment, *ibid.* La liberté du franc-arbitre, cauſe véritable du mérite, 291.

Libre arbitre : pourquoi eſt-il ainſi appellé, 295, 296. Le conſentement libre de la volonté juſtement appel-

lé libre arbitre, 286, 287. Pourquoi, 287. Il demeure entier, quoique misérable, depuis le péché, 293. Tous ses efforts inutiles sans la grace, 297. Il est impossible par ses seules forces de rapporter à Dieu ce qu'on a reçu de sa bonté, 279. Pour recouvrer sa premiere splendeur, il falloit qu'il fût rétabli par celui qui l'avoit formé, 294. Il fait vouloir, & la grace fait vouloir le bien, 290. Tout son mérite est de donner son consentement, 298. Et ce consentement ne vient pas de lui, *ibid.* D'où viennent ses mérites, 297. Comment il coopére à la grace qui opére le salut, 285. Comment il concourt avec la grace à la perfection de l'œuvre que la grace a commencée toute seule, 299. Il est damné par sa faute, & sauvé par miséricorde, 297.

Loi. Le méchant ne peut se soustraire à la justice de la loi éternelle, 67. Comment la loi n'est point faite pour le juste, *ibid.* Quelle est celle que se font l'esclave & le mercénaire, *ibid.*

Lothaire, empereur: saint Bernard l'exhorte à réprimer les schismatiques, 116. Il renonce au droit des investitures, 21.

Louis le Gros, roi de France, a un différent avec Etienne de Senlis, évêque de Paris, 19. Il fait saisir tous ses biens, 78. Il est touché de la liberté avec laquelle saint Bernard lui parle, 79. Il donne un libre cours à son ressentiment contre l'évêque de Paris, 80. Mauvais effets de la levée de l'interdit jetté sur lui par l'évêque de Paris, 81, 83. La paix rétablie entre eux par l'entremise de saint Bernard, 19. Sa patience & sa bonté, 85. Il va à saint Benoît-sur-Loire recevoir le pape Innocent II, 21.

Louis le Jeune, couronné à Reims par le pape Innocent II, 23. Il est indigné de ce que Pierre de la Châtre a été fait archevêque de Bourges sans sa participation, 464. Il déclare la guerre au comte Thibaud, chez qui Pierre s'étoit retiré après son sacre, 34, 146, 464. Interdit jetté à ce sujet par le Pape sur la France, 146, 464. A quelles conditions il veut faire la paix, 146. Les esprits ne se concilient que par l'entremise de Pierre le Vénérable, 464. Paix rétablie entre eux, 34. Reproches que lui fait saint Bernard, 147. Et à ses Ministres, 147, 148. Plaintes que lui font Hugues, évêque d'Auxerre, & saint Bernard, 149. Il est prié par Pierre le Vénérable de ne pas laisser impunis les blasphêmes que les Juifs proferent contre Jesus-Christ, 471. Il prend la résolution d'aller à Jérusalem, 35. Le Pape y applaudit, 36. Il se dispose à aller en Orient faire la guerre aux Arabes, 471. Il va à saint Denis prendre l'Auriflamme, & part pour la Croisade, 37. Il donne dans cette expédition des marques de sa valeur & de sa piété, *ibid.* Il revient en France, *ibid.* Il veut donner sa fille en mariage au fils du comte d'Angers, 188. Saint Bernard l'en détourne, *ibid.* Il consulte saint Bernard, 174. Il prend part à la maladie du saint Abbé, *ibid.*

Lucius II. élu pape, 34. Ce Pape fait une treve avec le roi de Sicile, 467. Il demande des Religieux à Pierre le Vénérable, *ibid.* On croit qu'il les mit dans le monastere de saint Saba, 468. Sa mort, 34.

Luxeu : le pape Innocent II veut rétablir le bon ordre dans cette Abbaye, 437. La réforme mise par l'ordre du Pape dans ce monastere, ne subsiste pas, 464.

Lyon. Dignité de l'Eglise de Lyon, 452. Pierre le Vénérable se plaint qu'étant élevée au-dessus des autres Eglises de France, elle leur est inférieure en religion, *ibid.* Pourquoi, 453.

M

Machabées : pourquoi ils sont les seuls de l'ancienne Loi, dont l'Eglise fasse la fête, 103.

Mahomet, faux prophete & séducteur, 500. Il n'a pas prédit la moindre chose, 501. S'il eût été prophete, il eut prévu ce qui devoit lui arriver, *ibid.* Il avoue lui-même qu'il

ne l'a point été, *ibid.* Il n'a point reçu le don des miracles, *ibid.* Raison qu'il en donne, *ibid.* Il est étonnant qu'il soit si ennemi des Chrétiens & des Juifs, 498. Il est surprenant qu'ayant connu les Ecritures, & y ayant puisé, il n'en ait pas tout tiré, *ibid.* Point d'hérésie qui ait fait tant de tort à l'Eglise, que les erreurs de Mahomet, 496. Doit-on regarder ses sectateurs comme des hérétiques ou des payens, *ibid.* Sa religion est la seule qui défende de disputer sur la loi, *ibid.* Elle ordonne même de tuer quiconque veut en disputer, 496, 497. C'est qu'elle craint d'être connue, & elle prouve ainsi sa fausseté, 497.

Mahométans : leur loi est dépourvue de toute vérité, 500. Ils ne sont pas idolâtres, mais cela ne suffit pas, *ibid.*

Mal : raisons pour user de modération en le punissant, 97. Il ne faut pas faire un mal pour qu'il en arrive un bien, 146.

Malachie (Saint), sa naissance & ses progrès dans la piété, 314. Il reçoit les Ordres & est fait Evêque avant l'âge prescrit par les Canons, *ibid.* Ses travaux dans l'Episcopat, *ibid.* On l'oblige de monter sur le siege d'Armach, *ibid.* Il réforme les abus, quitte cette Eglise & passe à Durham, 315. Il passe en France pour demander au Pape le Pallium, 48. Il va à Rome & est bien reçu du Pape, 315. Il passe à Clairvaux, mais il ne peut y rester, *ibid.* De retour en son pays, il se donne tout entier aux fonctions de son ministere, *ibid.* Sa conduite comparée avec celle des autres Evêques, *ibid.* Dieu lui avoit accordé le don des miracles & celui de prophétie, 316. Il revient en France, & selon ses desirs il meurt à Clairvaux, 48, 316. Saint Bernard console les Religieux d'Irlande affligés de cette mort, 189. Il écrit la vie de saint Malachie, 313. Motifs qui l'y ont engagé, 313, 314. Importance de cet ouvrage, 316

Manichéens, découverts aux environs de Cologne, 361. Leur genre de vie, leur discipline & leurs dogmes, 362. Leur patience & leur joie au milieu des flammes, *ibid.* Saint Bernard réfute solidement leurs erreurs, *ibid.* Différence entre la constance des martyrs & l'obstination de ces hérétiques, *ibid.* Saint Bernard blâme le zele indiscret du peuple qui les avoit livrés aux flammes, *ibid.* Il pense qu'ils doivent être reprimés par ceux qui ont l'autorité, 363.

Mariage. Second mariage contracté par un homme qui avoit vécu dans la continence du vivant de sa premiere femme ; ce qu'en pense saint Bernard, 94.

Martyre : il supplée le Baptême, non par la peine, mais par la foi de celui qui souffre, 304.

Martyrs : ils n'avoient point la perfection de l'amour de Dieu, 282.

Mathilde, comtesse de Blois : saint Bernard l'exhorte à la douceur envers son fils, 174.

Mathilde, duchesse de Bourgogne : saint Bernard l'exhorte à l'aumône, 111.

Matthieu, prieur de saint Martin-des-Champs, rappellé à Cluni, 424. Il va avec Pierre le Vénérable à Rome, où le Pape le retient & le fait Cardinal, 424, 425. Il soutient fortement le parti du pape Innocent II, 453. Sa sagesse & sa prudence dans les légations dont il avoit été chargé, *ibid.* Le Pape conçoit de la froideur pour lui, *ibid.* Pierre le Vénérable écrit au Pape en sa faveur, 453, 454.

Médisance. Y a-t-il plus de mal à médire, qu'à écouter celui qui médit, 218.

Mélisende, reine de Jérusalem : avis que lui donne saint Bernard, 172, 185.

Mémoire : difficultés pour la purifier après la conversion du souvenir des désordres passés, 238.

Mérites. L'homme n'est point créateur de ses mérites, 284. Dieu n'en trouve aucun dans l'homme, il les prévient, 117, 118. Tout ce qui leur est attribué, est ôté à la grace, 363. Il n'y en a point où il n'y

a point de liberté, 287, 367.

Messe. Pénitence imposée pour n'avoir mis à la messe que de l'eau dans le calice, 91.

Milan. Les habitans de cette ville suivent le parti de l'antipape Anaclet, 24. Ils reçoivent saint Bernard avec les démonstrations de la joie la plus vive, 24, 25. Ils se soumettent & reconnoissent le pape Innocent II, 25. Ils veulent avoir S. Bernard pour archevêque, *ibid.* Sur son refus ils lui demandent une colonie de Religieux pour fonder un monastere, *ibid.* Saint Bernard les engage à ne point abandonner le parti d'Innocent, 114. Leur réconciliation à l'Eglise & avec le Pape, 115.

Ministre. Qualités nécessaires à un Ministre d'Etat, 183.

Miracles: ils sont un don du Saint-Esprit, 522. Leur effet & leur force, 360. Par leur éclat la lumiere de la vérité s'est répandue dans le monde, 522. Ils confirment dans la vérité ceux qui les voient, *ibid.* Ils portent à glorifier Dieu, 523. Ils édifient l'Eglise, *ibid.* Miracle qui s'opéroit à Rome, à la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, *ibid.*

Miséricorde: par quels moyens le pécheur peut l'obtenir, 238.

Mœurs. Quelle étoit la corruption des mœurs, même parmi les Ecclésiastiques, du temps de saint Bernard, 313.

Moines: il est juste qu'ils reçoivent les oblations des fideles, 446. Ils peuvent posséder des biens, de quelque nature qu'ils soient, *ibid.* Il leur est permis de les défendre contre les usurpateurs, 447. Il est indécent qu'ils fassent cuire leurs légumes avec de la graisse, 525.

Monastères: deux choses particuliérement doivent s'y observer, l'obéissance & la stabilité, 63. A qui le changement de monastere est-il permis ou interdit, 251, 252. En quelles occasions & pour quels motifs on peut admettre dans un monastere un Religieux étranger, 89. Comment on peut demeurer dans ceux où la Regle ne s'observe pas dans sa pureté, 64, 252.

Monde. Vanité de ce que l'on fait pour le monde, 104, 105.

Morimond, abbaye de Bernardins, quatrieme fille de Cîteaux, 9. *not.* Amplement dédommagée de la désertion d'Arnoul son abbé & de plusieurs Religieux, 19.

Morts. Utilité de la priere & des bonnes œuvres pour les morts, 513, 514. Quels sont les morts qui peuvent être aidés par les prieres & les bonnes œuvres des vivans, 515.

Moyse. Il a été un vrai prophete, 500, 501.

N

*N*ÉCESSAIRE. Trois sortes de nécessaire, le stable, l'inviolable, l'immuable, 242. Ce qu'on doit entendre par ces trois sortes de nécessaire, 242, 243.

Nécessité: il y en a une heureuse, qui oblige à être meilleur, 241, 242.

Nicolas, secretaire de saint Bernard, envoie à Pierre, abbé de Celles, des Sermons de saint Bernard, 323. Combien il fait valoir son travail, 324. Vanité de son caractere, *ibid.* Sa conduite scandaleuse, 173. Il est forcé d'avouer qu'il a envoyé des lettres supposées, *ibid.*

Nivard, frere de saint Bernard, 7. Il quitte le monde peu après ses freres, & va se réunir à eux, *ibid.* Il est envoyé en Espagne avec une colonie de Religieux, 174.

Noël, abbé de Rebais, se retire à Cluni, 461. Pierre le Vénérable prie le Pape d'empêcher que les Religieux de Rebais ne troublent le saint repos de leur Abbé, *ibid.*

Norbert (Saint) son sentiment sur l'Antechrist, 86. Les raisons dont il l'appuie, ne persuadent point saint Bernard, *ibid.*

Novateurs: le mépris des Peres a de tout temps été leur caractere, 137.

Novices: motifs qui engageoient Pierre le Vénérable à abréger quelquefois le temps de leur épreuve, 441.

O

Obéissance. Obéiſſance parfaite, obéiſſance imparfaite, 245, 246. Elle eſt difficilement parfaite, 247. Quelles ſont les regles & les bornes de l'obéiſſance, 244, 245. Elle ne doit point être aveugle, 62, 63. En quelles circonſtances elle eſt dûe aux ſupérieurs, & quelles ſont celles où on doit la réfuſer, 60, 61. Quand eſt-elle plus méritoire que la déſobéiſſance ne ſeroit criminelle, 251.

Odon, abbé de ſaint Denis, accuſé ſur pluſieurs chefs, 171. Saint Bernard prend ſa défenſe, *ibid.*

Œuvres. C'eſt une héréſie de croire que les bonnes œuvres des vivans ne peuvent être utiles aux morts, 515. Nous n'acquérons la vie éternelle que par nos propres œuvres, *ibid.*

Oger : ſaint Bernard le loue de ce qu'en quittant ſon Abbaye il s'eſt remis ſous l'obéiſſance, 100.

Oiſiveté : le travail des mains n'eſt pas le ſeul moyen pour l'éviter, 443.

Ordre. Pourquoi on ne réitere point l'onction de ce Sacrement, 474.

Orgueil : il n'eſt autre choſe que l'amour de ſa propre excellence, 231. Deux eſpeces d'orgueil, *ibid.* Les degrés de l'orgueil oppoſés à ceux de l'humilité, 274, 275. Ils peuvent être réduits a trois, 275.

P

Paix : elle eſt préférable à tous les avantages temporels, 195.

Pape : il eſt homme comme tous les autres, il n'eſt que pouſſiere, 218. Il eſt apppellé Vicaire de Jeſus-Chriſt, 161. Saint Bernard lui donne le titre de *Majeſté*, 161, 163. Excellence de ſa dignité, 217. Témoignage que l'on rend à ſa primauté, 210. Principales qualités qu'il doit avoir, 225, 226. Quel eſt ſon miniſtere, 217. Comment il peut s'acquitter dignement de la charge de ſaint Pierre, 308. Il doit ſouffrir & non pas affecter la pompe extérieure, 224. Il ne doit pas ſe réjouir de ſa primauté, mais la rendre utile, 219. Ses réflexions doivent s'étendre ſur toute l'Egliſe, 222. Il eſt redevable à tout le monde, 219. Il doit être le lien de l'union des fideles, 186. On lui demande le ſoin & non la guériſon de ſon troupeau, 222, 223. Il doit être en garde contre l'acception des perſonnes, & la facilité à croire les rapports, 218. Rien de plus à craindre pour lui que la paſſion de dominer, 219. Il eſt établi, non pour dominer, mais pour ſervir, 216, 217. Comment il doit ſe rendre eſclave de tous, 213. En travaillant pour les autres, il ne doit pas s'abandonner lui-même, 214. Il doit toujours réſerver quelque partie de lui-même pour méditer les vérités du ſalut, *ibid.* Les bons Papes ſe ſont fait du loiſir au milieu des plus grandes affaires, *ibid.* Sur quels objets ſa puiſſance doit s'étendre, *ibid.* Il montre ſa puiſſance en accordant des exemptions, mais ſont-elles juſtes, 221. Il eſt établi pour conſerver à chacun ſon rang & ſa dignité, non pour l'envier, *ibid.* Il eſt diſpenſateur, non pour la deſtruction, mais pour l'édification, *ibid.* Vices auxquels il doit particuliérement s'oppoſer, 218. Raiſons qui l'engagent à ſe faire craindre de ceux qui mettent leur confiance dans leur argent, 215. Les Papes, dans les affaires qu'on plaide devant eux, doivent s'oppoſer aux chicanes des Avocats, *ibid.* Il eſt dangereux, & même honteux pour lui d'être trompé, ſur-tout dans les affaires eccléſiaſtiques, 159. On ne peut quitter ſon monaſtere, même avec la permiſſion du Pape, 61. Ce qui eſt mauvais en ſoi, ne ceſſe pas de l'être, quoique le Pape y conſente, 61, 62. Loix qu'on doit garder dans ſon élection, 20.

Parens : vive réprimande à ceux qui veulent retirer leurs enfans des monaſteres, 108.

Parole de Dieu : effets qu'elle produit, quand on y est attentif, 344.

Pasteur. Rien de plus précieux qu'un bon Pasteur, parce que rien de plus rare, 159. Du temps de Pierre le Vénérable, ils étoient presque tous des mercénaires, 452. Caractere des bons Pasteurs, 223. Combien l'humilité leur est nécessaire, 130.

Patience : elle n'est plus une vertu, lorsqu'elle rend esclave, 213.

Pauvreté : c'est une vertu de l'aimer, 104.

Péché. Le péché du premier homme a rendu ses descendans esclaves du démon, 309. Quel en étoit le remede avant Jesus-Christ, 303. A l'exception du péché originel, tous les péchés sont un effet de la volonté, 296. La grandeur du péché dépend, non de l'effet, mais de l'intention, 91. Il fait une sorte de violence à l'ame, 367. Il ne la prive pas cependant de sa liberté naturelle, *ibid.* Pour guérir la plaie qu'il a faite, la confession seule est insuffisante, beaucoup de remedes sont nécessaires, 238, 239. Comment l'homme cesse d'en être esclave, 295. Il ne peut être caché au souverain juge, 237. Pourquoi Dieu permet que nous n'en soyons point entiérement exempts en cette vie, 334, 335. Il les pardonne facilement, 334. L'excès de la tristesse est capable d'augmenter le péché dont on s'afflige, 91.

Pécheur : il se hait réellement lui-même, 235. Le plaisir qu'il goûte en péchant passe bien vîte, il est suivi d'une longue amertume, *ibid.* Malheur auquel il s'expose en ne rentrant point en lui-même pendant cette vie, 236. Ce qu'on doit faire pour ceux qui sont morts dans l'ame, 275. On ne doit point leur ôter l'espérance du pardon, 442. Par quels moyens le pécheur peut obtenir miséricorde, 238. Difficultés qu'il éprouve lorsqu'il se convertit, 236, 237. Par quelle voie il se rapproche de Dieu, 237. Progrès de sa conversion, *ibid.* Bonté de Dieu envers le pécheur, dans les commencemens de sa conversion, 236. Lorsqu'il se convertit, il ne peut attendre de consolation que de Dieu, 237. Effets que doit produire en lui après sa conversion le souvenir de ses désordres passés, 238. A quelles marques il peut reconnoître qu'il a obtenu sa guérison, 345.

Peines. Par quels moyens les peines de l'autre vie peuvent être abrégées, 514.

Pénitence : motifs pour ne la point différer jusqu'à la mort, 347. Raisons de ne point s'effrayer de ses rigueurs, 239. Il faut mortifier le corps par des œuvres de pénitence, mais avec discrétion, 437.

Peres. Qui sont ceux à qui dans l'Eglise on donne le titre de Peres, 406, 407.

Perfection. On doit toujours courir avec une nouvelle ardeur dans la voie de la perfection, 191.

Permission. Arracher une permission, c'est moins une permission qu'une violence, 99.

Persévérance : sans elle les plus beaux commencemens sont inutiles, 96. Elle couronne les autres vertus, 107, 113.

Pétrobrusiens ou disciples de Pierre de Bruis, chassés de plusieurs diocèses, 502. Leurs erreurs, 502, 503. Ils refusoient d'écouter les Peres de l'Eglise, 504. Ils passoient même pour ne pas croire tout-à-fait à Jesus-Christ, aux Apôtres & aux Prophetes, *ibid.* On les accusoit de rejetter tout le canon des Ecritures, ou au moins une partie, 505. Comment ils n'épargnoient ni les vivans, ni les morts, 513. Attentat sacrilege commis par eux contre la Croix, 507. Leur hérésie l'emporte sur celle des Bérengariens, 508, 509. On ne leur a point imposé d'erreurs sans connoissance de cause, 503. Pierre le Vénérable entreprend de les réfuter, 502.

Pierre (Saint) : en reniant Jesus-Christ, il a péché du consentement de sa volonté très-libre, 296. Son siege ne doit point servir d'asyle à celui qui combat sa foi, 137.

Pierre de Léon, antipape, fait un

schisme dans l'Eglise, 20, 21. Pourquoi le parti de cet Antipape ne pouvoit être la véritable Eglise, 453. *Voyez* Anaclet.

Pierre, cardinal de Pise, déposé au Concile de Latran, & chassé de son siege, 143. Plaintes que fait saint Bernard au Pape à ce sujet, 144.

Pierre de la Châtre, élu archevêque de Bourges, contre la volonté du roi Louis le Jeune, 145, 146. Il se fait sacrer à Rome, 146. Il se retire dans les Etats du comte de Champagne, à qui le Roi déclare la guerre, *ibid.* Le Pape à ce sujet jette un interdit sur le royaume de France, *ibid.*

Pierre le Vénérable : noblesse de sa famille, 422. On la lui dispute contre l'évidence, 422, 423. Son entrée à Cluni, 423. Saint Hugues le fait élever avec beaucoup de soin, *ibid.* Quoique jeune, il est fait Prieur, *ibid.* Il est élu abbé de Cluni, *ibid.* Son élection confirmée par le Pape, *ibid.* Cette nouvelle dignité ne sert qu'à faire éclater davantage ses grandes vertus, 424. Il gémit sous le poids de sa dignité, 437. Inférieur en rien aux premiers abbés de Cluni, 421. Ses talens pour la conduite spirituelle & le gouvernement temporel, 527. Suscité de Dieu pour réparer les maux que l'abbé Pons avoit causés à l'abbaye & à l'ordre de Cluni, 421, 422. Il travaille à réparer les maux causés par son prédécesseur, 423, 424. Son zele à réformer l'abbaye & la Congrégation de Cluni, 426, 430. Le succès y répond, *ibid.* Il indique un Chapitre général à cet effet, 426. Il prescrit de nouvelles austérités, *ibid.* On s'y soumet, mais on lui fait quelques représentations, *ibid.* Dans la suite il se rendit plus compatissant pour les infirmes, 427. Il s'éleve avec force contre les Religieux qui ne gardent point l'abstinence de la viande, 478. A l'exemple de ses prédécesseurs, il change plusieurs choses dans les pratiques de l'Ordre, 525. Il ne le fait point de sa seule autorité, *ibid.* Il donne les raisons de ces changemens, *ibid.* Sous son gouvernement la science & la piété fleurirent à Cluni, 536. Ses liaisons avec la grande Chartreuse, 437. Il est attaqué à Rome de la peste, 425. Dès que sa santé est rétablie, il revient dans son Abbaye, *ibid.* Il se déclare pour le pape Innocent II, & abandonne Anaclet, quoiqu'il fût Religieux de Cluni, *ibid.* Sa conduite en cette occasion admirée & suivie, *ibid.* Son zele pour Innocent II déplait cependant à quelques-uns, *ibid.* Son attachement & celui de ses Religieux pour le pape Innocent II, 432. Il se plaint d'un privilege accordé par le pape Innocent II aux Religieux de Cîteaux, 426. Il assiste au Concile de Pise, 427. Dangers auxquels il est exposé à son retour, *ibid.* Il se rend à Marcigny pour consoler les Religieuses de la mort de Ringarde sa mere, *ibid.* Affligé de la mort de sa mere, il répand sa douleur dans le sein de ses freres, 456. Il est choisi par le roi de France pour être médiateur dans une affaire, 457. Il concilie les esprits du Pape & du roi de France, irrités au sujet de la promotion de Pierre de la Châtre, à l'archevêché de Bourges, 464. Dispensé par le Pape de faire un voyage de Rome, 457. Il se plaint de ce qu'on a chassé les Moines de saint Paul de Verdun, 454. Le Pape est touché de ses plaintes, mais saint Bernard les rend inutiles, 455. Il fait la fonction de médiateur entre le Pape & le roi d'Espagne, 465. Il va en Italie, & le Pape l'envoie à Pise, 427. Succès peu heureux de sa légation, *ibid.* Il se rend en Espagne, & y fait traduire l'Alcoran, 427, 492. Il choisit pour cela des gens habiles, 492. Cette traduction lui est dédiée, *ibid.* Il engage saint Bernard à réfuter l'Alcoran, mais en vain, 493, 494. Il entreprend le voyage de Rome pour voir le Pape, 428. Il est invité à l'assemblée qui devoit se tenir à Chartres pour la Croisade, 187, 428, 480. Il ne peut s'y rendre, *ibid.* Il prie le roi Louis le Jeune de punir les blasphêmes que les Juifs proferent contre Jesus-Christ, 471. Quel gen-

re de punition il desire qu'on exerce contre eux, *ibid.* Il prie saint Bernard d'établir une union fraternelle entre les Religieux de Cîteaux & ceux de Cluni, 476. Il fait un troisieme voyage à Rome, où il est favorablemeut reçu d'Eugene III, 428. Saint Bernard l'avoit recommandé au Pape, 168, 428. Avec quelle distinction & quelles bontés il fut reçu à Rome par le Pape, 486. Ses sentimens pour saint Bernard, 193. Son amitié pour saint Bernard à toute épreuve, 467, 476. Condamné par saint Bernard, il se justifie avec une modération admirable, 125, 126. Sa charité inaltérable malgré les mauvais traitemens, même de la part de saint Bernard, 429. Il fut toujours le fidele ami du saint Docteur, 429, 430. Saint Bernard lui rendit justice dans la suite, 430. Il desire de vivre avec saint Bernard, 163. Il est extrêmement sensible à la maniere dont l'Empereur Grec a trahi les Croisés, 479, 480. Il exhorte le roi de Sicile à venger cette trahison, 480. Remise qu'il fait aux monasteres de sa dépendance en Italie, 528. Sa mort, & en quelle année, 430. Il n'a pas été canonisé selon les formes usitées aujourd'hui, 431. On lui rend cependant un culte public, *ibid.* Son épitaphe, *ibid.*

Pierre le Vénérable fut l'un des grands hommes de son siecle, 535. Son portrait, 424. Ses excellentes qualités, 535. Son zele pour le salut des ames, 455. Tendresse de son cœur pour ses amis, 535. Son attachement pour les Religieux de Cîteaux, & considération que ceux-ci avoient pour lui, 468. Sa modération & son amour pour la paix, 467. Il étoit porté de son naturel à pardonner, 486. Il n'avoit point de peine à pardonner, quelqu'insulte qu'on lui fit, 476. Son amour pour la retraite, 428, 469. Il compose dans sa solitude des hymnes en l'honneur de saint Benoît, *ibid.* Raisons qui l'y engagent, *ibid.* On le presse de les envoyer aux Religieux qui possédent le corps de saint Benoît, 479.

Estime qu'il avoit pour saint Augustin, 495, 536. Profondeur & élévation de son génie pour les sciences, 535. Il avoit de l'érudition, de la critique & une grande connoissance de l'histoire & de la discipline de l'Eglise, 536. Il étoit très-habile Controversiste, 535. Il avoit lu les auteurs de la bonne latinité, 536. Il écrivoit des mieux de son siecle, sur-tout en prose, 535. Avec méthode, netteté & beaucoup de raisonnement, 535, 536. Son éloge, 124. Il est loué par Messieurs de Port-Royal, 516, 517.

Il fait l'apologie de son Ordre, 266. *Voyez* Apologie. Ses livres contre les erreurs de Mahomet, long-temps perdus, deux retrouvés, 494. En attaquant les erreurs de Mahomet, son dessein a été d'imiter les Peres qui n'ont voulu épargner aucune hérésie, 494, 495. Jugement qu'ont porté les Savans de la traduction de l'Alcoran, 493. Ses différentes éditions, *ibid.* Elle se trouve en différens manuscrits, 502. Il ne veut point réfuter les erreurs des disciples de Pierre de Bruis, qu'il n'en soit bien assuré, 503. Temps auquel il a écrit contre les Pétrobrusiens, *ibid.* Cet ouvrage donne une grande idée de ses lumieres & de son zele pour la foi catholique, 503, 504. Editions de cet ouvrage, 516, 517. Sermons qu'il a composés, 518. Editeurs de ces Sermons, *ibid.* Motifs qui l'ont engagé à recueillir les miracles arrivés de son temps, 522. Il ne rapporte que ceux qu'il a vus ou appris de témoins dignes de foi, *ibid.* Il se plaint de la négligence que l'on a eue pour écrire ceux des siecles précédens, 522, 523. Ses poésies, 468, 469, 524. Il dresse un recueil de statuts, 525. Ouvrages qui lui sont attribués, 529, 530. Ce ne sont que des exttaits de ses ouvrages, *ibid.* Ouvrages encore manuscrits qui portent son nom, 531, 532. Editions de ses œuvres, 533, 534.

Pierre Lombard : il est recommandé à saint Bernard, 198.

Pierre de Poitiers : son apologie

contre ceux qui décrioient ses vers, & le blâmoient de louer des personnes vivantes, 524.

Pierre précieuse, qui avoit la vertu d'arrêter toute sorte d'hémorragies, 453.

Piété : la véritable réforme avec plus de soin l'intérieur que l'extérieur, 265. Ce n'est pas toujours un défaut de piété de faire céder de bons desirs aux oppositions qu'ils éprouvent, 97.

Pise : honneurs que les habitans de cette ville rendent à saint Bernard, 24. Saint Bernard les loue des services qu'il ont rendus à l'Eglise, 114.

Places : l'amour du repos n'est point un motif suffisant pour les quitter, 97.

Pons, frere de Pierre le Vénérable, est fait abbé de Vézelay, 435.

Pons, abbé de Cluni, 421. Sa mauvaise administration, 423. Il profite de l'absence de Pierre le Vénérable, pour fondre sur l'abbaye de Cluni & la piller, 424. Il est excommunié par le Pape, *ibid.* Il meurt à Rome de la peste, 425.

Pontigny, abbaye de Bernardins, seconde fille de Cîteaux, 9. *n.*

Portier. Qualités que doit avoir le portier d'un monastere, selon la Regle de saint Benoît, 444.

Pouvoir : c'est en abuser que de s'en servir plus pour punir que pour faire du bien, 158.

Prébendes accordées aux Religieux de Cluni en différentes Eglises cathédrales, 433.

Préceptes : il y en a qui ne sont susceptibles d'aucun changement, d'autres en admettent, 525. Traité du Précepte & de la Dispense composé par saint Bernard, 240. Raisons qui l'ont engagé à entreprendre cet ouvrage, *ibid.* En quel temps il l'a composé, 240, 241. Jugement qu'on en porte, 254, 255.

Prédicateurs : comment ils doivent remplir leur ministere, pour le faire avec fruit, 359, 360. De quel secours peuvent leur être les Sermons de saint Bernard, 411.

Prélats ; il y en a peu qui commandent utilement, & encore moins qui commandent humblement, 353. Ils desirent qu'on dissimule leurs vices, ils n'en éprouveront que plus sévérement le jugement de Dieu, 338.

Présomption : vice de l'esprit qui fait égarer la raison, 231. Ses effets, *ibid.* Humilité qui lui est opposée, *ibid.* Celle qui se glorifie des dons de Dieu, combien pernicieuse, 279. Elle est un attentat contre Dieu, *ibid.* Où elle conduit l'homme, *ibid.*

Prêtre. Ce qui est badinerie pour des séculiers, est blasphême dans la bouche d'un Prêtre, 218.

Princes : pourquoi ils sont établis, 113. Leurs erreurs funestes à leurs sujets, *ibid.*

Procession : ce n'étoit point la coutume dans l'Ordre de Cîteaux d'en faire aux grandes solemnités, 338.

Prochain : comment on doit l'aimer, 282.

Prophete. Définition d'un prophete, 500. Les prophetes de l'ancien Testament ont été de vrais prophetes, 501.

Prophétie. Définition de la prophétie, 500. Elle est un des plus grands miracles, 501.

Purification. Usage de porter en ce jour à la procession, des cierges allumés d'un feu béni par le Prêtre, 338.

R

Railleries : elles ne conviennent point à des Prêtres, 218.

Raison. Pourquoi la raison a été donnée à la volonté, 286. Elle ne lui impose aucune nécessité, *ibid.*

Ranulfe, général de l'Empereur, remporte la victoire sur Roger, duc de Sicile, comme saint Bernard le lui avoit prédit, 30.

Raoul, comte de Vermandois, répudie sa femme légitime, pour épouser Pétronille, sœur de la reine de France, 144. Ce divorce approuvé par plusieurs Evêques, 145. Condamné par saint Bernard, *ibid.*

Raynald, abbé du Mont-Cassin, déposé, 29, *not.* 30.

Rédemption. L'ouvrage de la rédemption convenoit à Jesus-Christ d'une maniere particuliere, 294.

Regle. Dans une Regle il y a des préceptes & des remedes, 249. Qui ne méprise ni les uns ni les autres, ne viole point ses vœux, *ibid*. On est censé pratiquer une Regle, quoiqu'on ne l'observe pas à la lettre, 259. Tout n'est pas également important dans une Regle, 248. Il y a aussi de la différence entre les fautes qu'on commet contre elle, *ibid*. Dans l'accomplissement d'une Regle les exercices spirituels préférables aux observances extérieures, 258. Autant qu'il se peut, il faut allier les uns avec les autres, *ibid*. Il est quelquefois à propos que la lettre de la Regle céde à la charité, 244. En dispenser sans nécessité, c'est prévarication, *ibid*. Différence du mépris & de la négligence dans l'accomplissement de la Regle, 246.

Religieux : tentations auxquelles ils sont exposés, 360. En faisant des vœux ils ne promettent pas de ne plus pécher, 249. On doit favoriser le dessein de ceux qui veulent passer à un état plus parfait, 177. Ceux qui passent d'un Ordre à un autre, quelquefois répréhensibles, 264. En quelles occasions on peut quitter son monastere pour passer dans un autre, 445. Ferveur indiscrete des jeunes Religieux blâmée par saint Bernard, 352. Saint Bernard ne veut point que les Religieux aient recours à l'art de la médecine, 183, 184. Qui sont ceux qui pensent qu'il n'est pas possible d'observer exactement ce que la Regle prescrit, 248, 249. Il arrive que des Religieux élevés aux dignités d'Evêque ou d'Abbé oublient leur premier état, 473. Malheur de ceux qui retournent en arriere, 177, 178. Ils sont moins réguliers sur l'abstinence de la viande que les laïcs, & même les comédiens, 478. Lorsqu'ils sont déréglés, on doit tenter tous les moyens pour les corriger, 104. On trouve plus aisément plusieurs séculiers qui se convertissent, qu'un seul Religieux qui se réforme, 103. Ceux qui étoient chassés du monastere, ou qui sortoient d'eux-mêmes n'avoient plus de part aux prieres communes, 276. Dangers de ceux qui n'ont plus cette ressource, *ibid*.

Religion. Toute religion a toujours eu un lieu destiné aux exercices qui lui étoient propres, 507.

Renouvellement. En quoi consiste le renouvellement intérieur, 300.

Ricuin, évêque de Toul, adresse un pécheur à saint Bernard, 87. Réponse du saint Abbé, *ibid*.

Rieval, abbaye dans le diocese d'York, sa fondation, 101.

Ringarde, sa mort, 427, 455. Douleur de cette perte dans la Communauté de Marcigny, *ibid*. Jour auquel on doit placer sa mort, 456. Pierre le Vénérable la recommande aux prieres de la Congrégation de Cluni, 455, 456.

Robert, cousin de saint Bernard, offert encore enfant au monastere de Cluni, 52. Il entre à Cîteaux où il fait profession, *ibid*. Il est envoyé à Clairvaux, *ibid*. Il est enlevé par les Religieux de Cluni qui lui font faire une nouvelle profession, *ibid*. Plus d'un an après sa retraite, saint Bernard lui écrit avec la tendresse la plus vive, 53. Il ne retourne à Clairvaux que plusieurs années après, 55.

Roger, duc de Sicile, ses vains efforts en faveur de l'antipape Anaclet, 30. Il fait de grands ravages dans la Campanie, *ibid*. Saint Bernard lui prédit sa défaite, *ibid*. De schismatique & de persécuteur devenu enfant & protecteur de l'Eglise, 142, 143. Il fait régner la paix dans ses Etats, 461.

Roi : il faut s'exposer à sa colere, plutôt que d'offenser Dieu, 158. Usage de couronner nos Rois dans toutes les grandes solemnités, *ibid*.

Rome, l'asyle commun des affligés, 140. Son Clergé doit être très-réglé, étant le modele de tous les autres, 222. Portrait des ecclésiastiques de cette ville, 223, 224. A Rome on autorise les abus par amour des présens, 234.

Royaume de Dieu, en quoi il consiste, 258.

S

SACERDOCE. Le Sacerdoce & l'Empire se défendent mutuellement, 157.

Sacrifices. Dans tous les temps Dieu a ordonné des sacrifices, 509. De la part de la créature, ils sont devant Dieu un témoignage de sa dépendance, *ibid.* On ne peut en offrir qu'à Dieu seul, 510. Sacrifice réservé pour le temps de grace, *ibid.* Si on enleve aux Chrétiens celui qu'ils offrent, il n'y en a plus, *ibid.* Celui que Jesus-Christ a offert une fois sur la croix, est le même qui s'offre sur l'autel, *ibid.* Pourquoi le réitere-t-on si souvent, 513. Nécessité de cette réitération, *ibid.*

Sagesse. Pour devenir conforme à la sagesse divine, l'homme a besoin de son secours, 295.

Saints : leurs âmes exemptes de la liberté de péché & de misere, 288. Tant que leurs ames seront séparées de leurs corps, elles n'auront point la perfection de l'amour de Dieu, 282. Quelle est, selon saint Bernard, leur félicité actuelle, & quelle sera leur félicité future, 341. Respect qu'on doit avoir pour eux, 263, 264. En quel temps sur-tout il est avantageux d'écrire leur vie, 313. Vénération dûe à leurs reliques, 520. Raison sur laquelle est appuyé le culte de leurs reliques, *ibid.* On n'honore pas seulement leurs corps, mais tout ce qui leur a appartenu, *ibid.*

Salut. L'unique source du salut est dans la mort de Jesus-Christ, 508. Il est l'ouvrage, non du libre arbitre, mais de Dieu, 297. Le commencement du salut vient de Dieu seul, 298. Dieu seul en est l'auteur, 285. Il n'y a que le libre arbitre qui puisse le recevoir, *ibid.* Il ne peut s'opérer sans le concours de la grace & du libre arbitre, *ibid.* Dieu, l'ange & l'homme ont concouru à l'œuvre de notre salut, 365. Dans l'œuvre du salut trois choses propres à Dieu, la prédestination, la création & l'inspiration, *ibid.* Lorsqu'il s'agit du salut, il ne faut avoir égard ni à pere, ni à mere, 105. Plus on court avec vîtesse dans le chemin du salut, plus on a de facilité à courir, 192. Nulle certitude du salut, 330. On peut en avoir quelques indices propres à consoler, 330, 331. Combien on doit être attentif à retracer continuellement en soi les signes du salut, 331. Entre ces signes quel est le plus assuré, *ibid.* On doit penser à son salut avant que de s'occuper de celui des autres, 65.

Salve Regina. Cette antienne attribuée à différens auteurs, 374. Saint Bernard ne l'a point composée, 375.

Scandale : il y en a de différentes especes, 247. Avec quel soin on doit l'éviter, *ibid.* Il vaut mieux qu'il arrive du scandale, que d'abandonner la vérité, 75. C'est un grand crime de causer des scandales, des schismes & des divisions, 340.

Science. Toute science fondée sur la vérité, est bonne en soi, 357. Utilité de la science, 356, 357. La dignité de l'homme, sans la science, ne lui sert de rien, 279. Sans la vertu elle est nuisible, *ibid.* Deux choses qu'il est nécessaire de savoir, *ibid.* Suites funestes du desir déréglé de la science, 335.

Sens. Les sens peuvent tromper, la foi ne peut être trompée, 354.

Servitude : il en est une qui est indigne du souverain Pontife, 213.

Siege (le Saint) : sa foi ne peut souffrir aucune altération, 307. Il révoque sans peine ce qui lui a été extorqué par fraude, 133.

Siginard, roi de Norvege, sa piété, 454.

Solitaire : vertus qui doivent être le fondement de l'édifice qu'il veut élever, 436. Combien il peut être utile aux autres en copiant des livres, *ibid.*

Solitude : ses douceurs & ses avantages, 105. Ce n'est pas le lieu où on soit moins exposé aux tentations, 436.

Songes : il ne faut ni ajouter foi à tous, ni les rejetter tous, 477.

Stabilité. Jusqu'où doit s'étendre

le vœu de ſtabilité, 251.

Suger : il eut la confiance de nos Rois, 535. Sa converſion, 19, 94, 95. Il met la réforme dans l'abbaye de ſaint Denis, 95. Il n'approuve point la Croiſade, 36. Il met la réforme à ſainte Genevieve de Paris, 188. Il eſt prié par ſaint Bernard, d'employer ſon autorité pour empêcher un duel, 189, 190. Pendant ſa régence il convoque les Etats généraux du royaume, 190. On lui impute les maux du royaume, *ibid.* Saint Bernard l'exhorte à ſe conduire toujours d'une maniere digne de la place qu'il occupe, *ibid.* Il l'exhorte à la mort, 164. Amitié qui étoit entre eux, *ibid.* Sa mort, 48. Son éloge, 176.

Supérieurs : ils doivent joindre l'inſtruction & l'exemple à la priere, 141. Quelle doit être leur charité pour leurs inférieurs, 353. Ils doivent être les meres, & non les maîtres de ceux qu'ils conduiſent, *ibid.* Ils doivent être la conſolation de leurs Religieux, 93. Ils doivent procurer le ſalut des petits, ſans s'embaraſſer des murmures des méchans, 101. On doit leur obéir comme à Dieu, dans les choſes qui ſont ſelon Dieu, 246, 247. On ne doit point obéir à celui qui commande ce que Dieu défend, 59. En quelles circonſtances on eſt obligé d'obéir aux Supérieurs, 59, 60. Leurs commandemens quelquefois doivent être examinés, 62, 63. Ils ne ſont point au-deſſus de la Regle, 244. Ils ſont obligés de l'obſerver, *ibid.* Ils ne peuvent exiger des autres que ce qui eſt preſcrit par la Regle & ſelon la Regle, *ibid.* Ils ont ſeuls le droit de diſpenſer de l'obſervation de la Regle, 242. En quelles occaſions, 242, 243. De quelle maniere, 243, 244. Avis qui les regardent, 99.

Synagogue : elle a été rejettée, parce qu'elle a voulu établir ſa propre juſtice, 363.

T

TEMPLE. Exhortation aux Chevaliers du Temple, compoſée par ſaint Bernard, 266. En quelle année, *ibid.*

Tentations : elles découvrent la foibleſſe de la volonté, mais ne la forcent pas, 296. Combien y ſont expoſés ceux qui ſe convertiſſent, 237.

Teſcelin, pere de ſaint Bernard, 3. Tous ſes enfans ſe conſacrent à Dieu, *ibid.* Il renonce au monde & ſe retire avec ſes enfans, 12. Sa mort, *ibid.*

Teſtament. Les ſaints Livres de l'ancien Teſtament n'ont ſouffert aucune altération, 498, 499. Les Livres du nouveau Teſtament n'ont été ni perdus, ni falſifiés, 499.

Teſtament. Saint Bernard demande au Pape la caſſation du teſtament de l'évêque d'Auxerre, 168.

Théotard, prieur de la Charité, demande à Pierre le Vénérable d'être déchargé du poids du gouvernement, 454. Il eſt refuſé, *ibid.*

Thibaud, prieur de ſaint Martin-des-Champs, fait évêque de Paris, 434.

Thibaud, comte de Champagne, contribue avec magnificence au nouvel édifice de Clairvaux, 27. Il eſt fidele à tenir ſa parole, 77. Son zele pour la juſtice, *ibid.* Sa ſévérité à punir les duels, *ibid.* Ses démêlés avec Louis le Jeune, 34. Ils font la paix, *ibid.* Ses aumônes, 200. Saint Bernard en eſt le témoin, non le diſpenſateur, *ibid.*

Thomas, prieur de ſaint Victor, eſt aſſaſſiné, 121, 435. On accuſe de ce meurtre un archidiacre de Paris, 121. Saint Bernard demande au Pape que ce crime ſoit puni, *ibid.* Eloge de Thomas, *ibid.* Sentence prononcée contre ſes meurtriers, 122, 435. Pierre le Vénérable prie le Pape de la confirmer, 435.

Thomas, prévôt de Beverla : ſaint Bernard le preſſe, mais ſans ſuccès, d'accomplir le vœu qu'il avoit fait d'être Religieux, 106, 199.

Thomas Anglois : il ſe trompe en expoſant le ſentiment de ſaint Bernard ſur l'état des ames des Bienheureux après la mort, 326, 327.

Tradition. Certitude des traditions dont l'Eglise est dépositaire, 505.

Transubstantiation. Preuves du dogme de la transubstantiation, 510, 511. Dieu par sa puissance peut opérer le changement de substances, 511.

V

VELLY : dans son Histoire de France, parlant de saint Bernard prêchant la Croisade, il n'a pas senti la force des expressions dont il s'est servi, 36.

Venise. Témoignages d'amitié que les Sénateurs de cette ville donnent à Pierre le Vénérable, 488. Ils s'engagent à fournir tous les ans cent livres d'encens blanc à l'abbaye de Cluni, *ibid.*

Verbe : son union à la nature humaine, arrêtée, prédite & figurée avant l'accomplissement du mystere, 463.

Vérité : ordre qu'il faut garder pour arriver à sa connoissance, 272, 273. Pour la contempler, il faut avoir le cœur pur, 273. C'est en écoutant que l'on s'instruit de la vérité, 497. Il faut, avant toutes choses, apprendre celles qui peuvent contribuer davantage au salut, 357. Comment la voie de la vérité est la même que celle de l'iniquité, 274.

Vertu : elle a deux propriétés, 279. Sans la vertu la science est nuisible, *ibid.* Elle fuit les ténebres, loin de les chercher, 497. Elle plaît davantage lorsqu'elle est jointe à la noblesse, 109. On doit courir toujours avec une nouvelle ardeur dans la voie de la vertu, 191, 192.

Vezelai : dans une assemblée tenue en ce lieu, saint Bernard y prêche la Croisade avec grand succès, 36.

Viande. L'abstinence de la viande mal observée dans un grand nombre de Monasteres, 478. L'usage en est interdit dans la Regle de saint Benoît, 478, 479. Défense particuliere d'en manger, faite par saint Odon, 479. Nulle cause raisonnable de changer l'article de la Regle de saint Benoît, qui concerne l'abstinence de la viande, 526.

Vice. Les vices grossiers plus frappans dans les commencemens de la conversion que les spirituels, 236.

Victor, élu antipape à la place d'Anaclet, 30, 31. Il promet obéissance au pape Innocent II, & fait finir le schisme, 31.

Vie. Une vie inutile suffit pour la damnation, 105. Avantages de la vie Religieuse, 108. Pourquoi est-elle appellée un second Baptême, 254. Dangers de la vie hérémitique, 110.

Vierge (la Sainte) sa conception n'a pu être sainte, 128. Si elle a contracté le péché originel, elle n'a pas été moins favorisée que Jérémie & saint Jean, 339. Elle est née sainte, 128, 339. Elle a été exempte de tout péché actuel, 128. Quelle augmentation de graces elle reçut le jour de la Pentecôte, 462. Nulle créature n'a possédé les vertus dans un degré plus éminent, *ibid.* Elle n'a point eu en cette vie une connoissance de Dieu plus parfaite que les Anges, *ibid.* Elle ne connoissoit point toutes choses, *ibid.* Eloge de son amour pour le silence, 340. Louanges véritables qui lui sont dûes, elle n'a pas besoin d'un faux honneur, 127, 128, 130. Eloge qu'en fait saint Bernard, 328, 329. Il rapporte à son Fils toutes les louanges qu'il donne à la mere, 329.

Vierges : bonheur & avantages de leur état, 484. Elles ne doivent point penser à la vie, ni aux remedes qui peuvent la conserver, *ibid.*

Vigilance : combien elle est nécessaire, 331.

Vigne. L'ame & la conscience d'un chacun sont la vigne qu'il doit cultiver & garder, 360.

Virginité : son éloge, 108.

Vitry : cruautés qui y sont exercées, 147.

Vocation. On doit persister dans sa

vocation avec simplicité, 74.

Vœu : sa force, étant fait avec connoissance de cause, 54. Le vœu que fait une personne avec connoissance, plus indispensable que l'oblation faite d'elle sans son aveu, 191. L'observation d'un vœu doit durer autant que la vie du Religieux qui l'a fait, 254. Un moindre vœu ne doit pas empêcher l'accomplissement d'un plus grand, 86. Un Moine étranger peut réitérer son vœu de stabilité dans un autre Monastere, 445.

Volonté. Définition de la volonté, 286. Comment elle a toujours la raison pour compagne, *ibid.* On ne doit point lui attribuer sa perfection, & à Dieu seulement sa création, 291. Pour la perfectionner, on a besoin d'un double don de la grace, *ibid.* Elle n'arrive point à la perfection en cette vie, 292. Tombée par le péché, elle se fait une espece de nécessité, qui ne l'excuse cependant pas, 367. Elle ne peut faire mériter le salut, mais on ne peut l'obtenir sans elle, 296. Elle seule rend innocent ou criminel, 287. Il n'y a que le consentement libre de la volonté qui puisse faire l'homme heureux ou malheureux, 286, 288. C'est elle qui rend esclave du démon, 291. Combats qu'elle livre au pécheur lorsqu'il veut se convertir, 237. On a une bonne volonté dès qu'on la desire, 289.

Fin de la Table des Matieres.

ERRATA.

PAGE 4, *ligne* 6, dès-ors, *lisez*: dès-lors.
Pag. 7, *lig.* 4, ressister, *lisez*: résister.
Pag. 64, *lig.* 26, on ne le, *lisez* : ou ne le.
Pag. 99, *lig.* 21, extorquée, *lisez* : extorqué.
Pag. 271, *lig.* 20, rétraraction, *lisez* : rétractation.
Pag. 296, *lig.* 20, quelques, *lisez* : quelque.
Pag. 365, *lig.* 21, ministre, *lisez* : ministere.
Pag. 425, *lig.* 4, régna, *lisez* : régnoit.
Pag. 430, *lig.* 8, Innocent III, *lisez* : Eugene III.
Pag. 448, *lig.* 7, de ses Religieux, *lisez* : des Cisterciens.
Pag. 458, *lig.* 1, qu'elle, *lisez* : quelle.
Pag. 501, *lig.* 1, avetissant, *lisez* : avertissant.
Pag. 524, *lig.* 6, quatre cens est élégiaque, une, *lisez* : quatre cens élégiaques, est une.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé : *Histoire Littéraire de Saint Bernard, & de Pierre le Vénérable.* Une Critique judicieuse des Ouvrages attribués à ces deux grands Hommes ; des Extraits où l'on trouve ce qu'ils ont enseigné touchant le Dogme, la Morale & les Regles de la vie Monastique, rendent cette Histoire également intéressante pour les personnes pieuses & pour les savans. A Paris, ce 9 Janvier 1773.

DU VOISIN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement & Conseils Supérieurs, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amée la Dame DESAINT, Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'elle désireroit faire imprimer & donner au Public, *un Histoire Littéraire de saint Bernard, & de Pierre le Vénérable, par des Religieux de la Congrégation de Saint Maur* ; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit de ladite Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Exposante, ou à celui qui aura droit d'elle, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilege ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France,

le ſieur DE MAUPEOU; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit ſieur DE MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ladite Expoſante & ſes ayant cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original: Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris, le trentieme jour du mois de Septembre l'an de grace mil ſept cent ſoixante-treize, & de notre regne le cinquante-neuvieme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XIX. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, numéro ....., folio , conformément au Réglement de 1723. A Paris ce 11 Octobre 1773.

C. A. JOMBERT pere, Syndic.




SPECIAL 85-B
4172

